UNIVERSITE DE PARIS
FACULTE DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

Paul Clerc

GRANDS ENSEMBLES
BANLIEUES NOUVELLES

Enquête démographique et psychosociologique

Thèse de Doctorat de 3ème cycle
Directeur de recherche : Alain GIRARD

1967

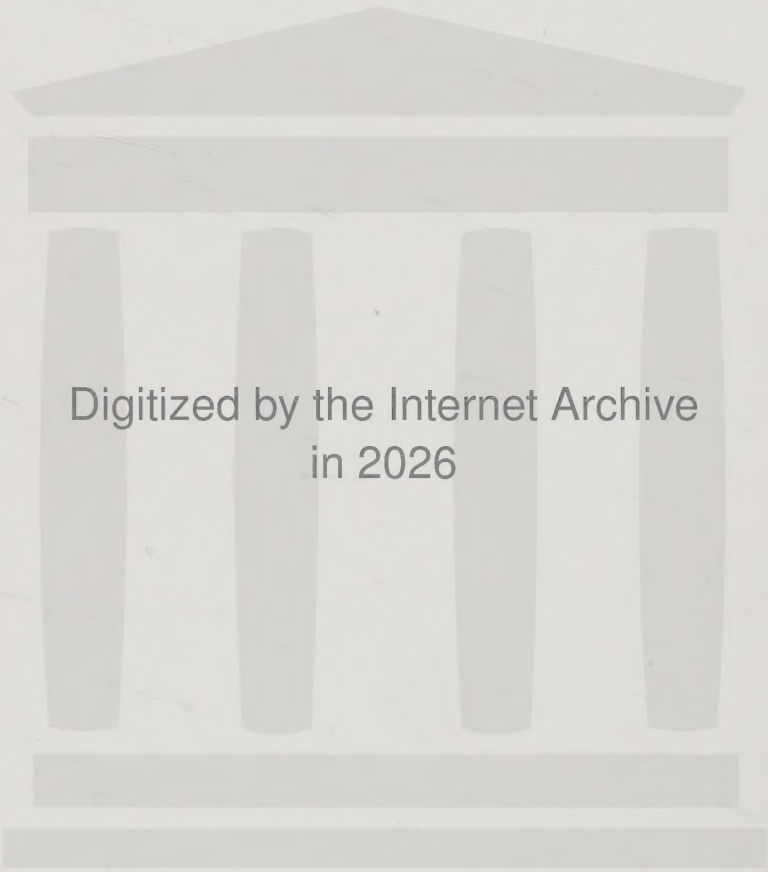
Digitized by the Internet Archive
in 2026

https://archive.org/details/IA41543920_0001

Centre de recherche d'urbanisme
Institut national d'études démographiques

Paul Clerc

GRANDS ENSEMBLES BANLIEUES NOUVELLES

Enquête démographique et psycho - sociologique

Avant-propos par

J. BOURGEOIS PICHAT, Directeur de l'I.N.E.D.

et

J. CANAUX, Directeur du C.R.U.

Travaux et Documents

Cahier n° 49

PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE

1967

UNIV.
LEIDEN
BIBL.

PUBLICATIONS DE L'INSTITUT NATIONAL D'ETUDES DEMOGRAPHIQUES
23, avenue Franklin-D.Roosevelt, PARIS 8° 225-57-61

POPULATION, revue bimestrielle (22e année) F

Abonnement d'un an : France, D.O.M., T.O.M., pays africains et malgaches 22,50
Etranger 31,50

Le numéro : France, D.O.M., T.O.M., pays africains et malgaches 4,50
Etranger 6,50

CAHIERS DE "TRAVAUX ET DOCUMENTS" (in-8° raisin)

Cahiers n°s 1 à 10, 12 à 18, 21, 27, 28, 34, 36, 39 épuisés.

N° 11 L'Eugénique, par Jean SUTTER, 1950, 256 p. 7,00

N° 19 Français et immigrés * : L'attitude française.-L'adaptation des Italiens et des Polonais, par Alain GIRARD et Jean STOETZEL, 1953, XVI + 532 p. broché 9,00
relié 12,00

N° 20 Français et immigrés ** : Nouveaux documents sur l'adaptation, Algériens, Italiens, Polonais, 1954, 296 p. broché 8,00
relié 11,00

N° 22 La population canadienne au début du XVIIIe siècle, par J. HENRIPIN, 1954, XXXII + 118 p. broché 6,00
relié 8,00

N° 23 Le niveau intellectuel des enfants d'âge scolaire ** . La détermination des aptitudes. L'influence des facteurs constitutionnels, familiaux, et sociaux, 1954, 300 p. .. broché 9,00

N° 24 Les Algériens en France. Etude démographique et sociale, 1955, 168 p. broché 6,00
relié 9,00

N° 25 La population française pendant la première moitié du XIXe siècle, par Ch. H. POUTHAS, 1956, 224 p. relié 9,00

N° 26 Anciennes familles genevoises. Etude démographique. XVIe-XXe siècles, par Louis HENRY, 1956, 234 p. relié 10,00

			F
N° 28	Economie et population. Les doctrines françaises avant 1 800. * Bibliographie générale commentée, 1956, 680 p.	broché	15,00
		relié	18,00
N° 29	Alcool, alcoolisme, alcoolisation.* Données scientifiques de caractère physiologique, économique et social, par Sully LEDERMANN, 1956, 300 p.	broché	8,00
		relié	10,00
N° 30	Région Languedoc-Roussillon . Economie et Population, 1957, 328 p.	broché	9,60
		relié	12,00
N° 31	Migrations professionnelles. Données statistiques sur leur évolution en divers pays de 1 900 à 1 955. Ouvrage réalisé sous la direction de Jean FOURASTIE, 1957, 340 p.	broché	10,50
		relié	12,50
N° 32	Histoire du Japon. L'économie et la population, par Ayanori OKASAKI, 1958, 168 p.	broché	9,30
		relié	12,00
N° 33	La population de Crulai, paroisse normande. Etude historique, par Etienne GAUTIER et Louis HENRY, 1958, 272 p.	broché	9,00
		relié	12,00
N° 35	La prévention des naissances dans la famille. Ses origines dans les temps modernes. Avec la collaboration de Philippe ARIES, Hélène BERGUES, Etienne HELIN, Louis HENRY, R.P. RIQUET, Alfred SAUVY, Jean SUTTER, 1959, 400p.	broché	12,00
		relié	15,00
N° 37	Recherches sur la fécondité biologique. Etude d'un groupe de familles nombreuses, par Paul VINCENT, 1961	broché	12,00
N° 38	La réussite sociale en France. Ses caractères, ses lois, ses effets, par Alain GIRARD, 1961, 356 p.	broché	12,00
		relié	16,00
N° 40	Trois villages d'Ile-de-France au XVIIIe siècle. Etude démographique par Jean GANIAGE, 1963, 148 p.	relié sous jaquette	15,00
N° 41	Alcool, alcoolisme, alcoolisation ** , Mortalité, morbidité, accidents du travail, par Sully LEDERMANN, 1964, 614 p.	broché	36,00
		relié	40,00
N° 42	Le travail des femmes en France, par Françoise GUELAUD-LERIDON, 1964, 78 p.	broché	9,00

F

N° 43 Le peuplement de Paris. Origine régionale. Attitudes et motivations, par Guy POURCHER, 1964, 310 p.
broché 24,00
relié 30,00

N° 44 Le choix du coinjoint. Une enquête psycho-sociologique en France, par Alain GIRARD, 1964, 202 p. broché 16,50
relié 21,00

N° 45 Familles paysannes au XVIIIe siècle en Bas-Quercy. Etude démographique, par Pierre VALMARY, 1965, 192 p. broché 24,00

N° 46 L'atteinte des incisives latérales supérieures. Etude d'une mutation à l'échelle démographique, par Jean SUTTER, 1966, 148 p. ..... broché 21,00

N° 47 Probabilités et hérédité, par Gustave MALECOT, 1966, 356 p. relié 51,00

N° 48 Recherches sur la condition féminine dans la société d'aujourd'hui, par Françoise GUELAUD-LERIDON, 1967, 128 p. broché 12,00

III. PUBLICATIONS HORS COLLECTION

Essai sur la nature du commerce en général, par Richard CANTILLON, 1 vol., 288 p.
broché 7,50
relié toile 9,50
sur vergé d'Arches 13,00

Etudes européennes de population. - Main-d'œuvre, emploi ; migration. Situation et perspectives, 1954, 440 p. broché 10,00
relié 12,00

Le mouvement naturel de la population dans le monde de 1906 à 1936. Données rassemblées et commentées par Henri BUNLE, 1954, format 18 x 27, 542 p. relié toile 24,00

Des registres paroissiaux à l'histoire de la population : Manuel de dépouillement et d'exploitation de l'état civil ancien, par Michel FLEURY et Louis HENRY, 1956, format 12 x 19, 84 p. épuisé

Développement économique et mobilité des travailleurs, l'individu, la profession, la région, par Alain GIRARD et Pierre MEUTEY, 1956, format 14 x 19, 152 p. épuisé

François Quesnay et la physiocratie, 2 vol. in-8° raisin, 1958, 1 056 p.
broché 30,00
relié 36,00

F

Perspectives démographiques. Cours donné à l'Institut de démographie de l'Université de Paris, par Louis HENRY, 1964, 96 p. broché 9,00

Nouveau manuel de dépouillement et d'exploitation de l'état civil ancien, par Michel FLEURY et Louis HENRY, 1965, 188 p. relié 12,00

Principes d'analyse, Cours d'analyse démographique de l'I.D.U.P., par Roland PRESSAT, 1966 sous presse

AUX PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE

L'analyse démographique : méthodes, résultats, applications, par Roland PRESSAT, 1961 40,00

De Copernic à Stanislas Leszczynski : la pensée économique et démographique polonaise, par Edouard LIPINSKI, 1961. (En collaboration avec l'Ecole pratique des Hautes Etudes) 18,00

PUBLICATIONS DU CENTRE DE RECHERCHE D'URBANISME (C.R.U.)
4, avenue du Recteur Poincaré, PARIS 16° 647-85-85

F

L'Urbanisation Française, avec la collaboration de C. BONNOME, J. CANAUX, C. GRUSON, P. GEORGE, Y. BABONAUX, J. BASTIE, J.L. TAUPIN, M. ROUGE, A. GIRARD, G. POURCHER, J. PIRET ; 1964, 340 pages, 14 figures, 62 photographies, 5 graphiques, 38 plans, bibliographie 50,00

Les Loisirs en France ; premières statistiques économiques et sociologiques, 1965, 1050 pages, tableaux, bibliographie épuisé

Etudes et Essais - C.R.U. 65 .- 1965, 135 pages, 4 dessins, 1 graphique 3,00

Conférence internationale de photogrammétrie urbaine, 1966, 138 pages 6,00

La Répartition des Activités Economiques par J.P. COURTHEOUX, 1966, 274 pages, 16 graphiques, 2 schémas, 47 tableaux 15,00

Les Pavillonnaires, la Politique Pavillonnaire, l'Habitat Pavillonnaire par M.G. RAYMOND, N. HAUMONT, H. RAYMOND, A. HAUMONT, préface de H. LEFEBVRE, 1966, 3 volumes, 772 pages, bibliographie, illustrations 21,00

Modèles de villes, recherche préliminaire, par un groupe de chercheurs sous la direction de R. BUSSIERE, 1966, 89 pages, tableaux, figures épuisé

Espace et Loisir, tendances de l'évolution du loisir dans la société française : 65-70-85 par G. DUMAZEDIER et M. IMBERT (en préparation)

Initiation à l'Urbanisme par HO VAN MANG (en préparation)

Tony GARNIER et les débuts de l'urbanisme fonctionnel en France par G. PAWLOWSKI (en préparation)

GRANDS ENSEMBLES
BANLIEUES NOUVELLES

Enquête démographique
et psycho - sociologique

Sommaire

Avant-propos XXI

Préface 1

Première partie · Approches 11

CHAPITRE I L'UNIVERS DES GRANDS ENSEMBLES 13

Deux sources 13
Grands ensembles de province 14
Dimension des ensembles de province 16
Une frontière de l'enquête : 1 000 logements 20
Mise à jour de Novembre 1964 21
Grands ensembles de la région parisienne 22
Implantation urbaine des ensembles 26

Villes nouvelles et banlieues nouvelles 30
L'Univers étudié : les grands ensembles de banlieue 32
Les grands ensembles dans le parc général des logements 33

CHAPITRE II L'ENQUETE 37

Plan de sondage 38

Principes du sondage 38
Deux degrés : grands ensembles et ménages 39
Stratification des grands ensembles 42

Questionnaire et enquêteurs 48

L'interrogé, porte-parole du ménage 49
Source d'appoint : les fichiers des organismes 50

Déroulement de l'enquête 51

Refus et absences 51
Ménages observés et non observés 52

Dépouillement 55

Annexe - Détail de la stratification 59

Deuxième partie · Identification 65

CHAPITRE III DES ENSEMBLES DE LOGEMENTS RECENTS 67

Des quartiers neufs de banlieue 67

Tours et barres 68
Un Habitat de banlieue 72
Ensemble de locataires 73
Des logements récents 77
Les équipements collectifs 81

Les logements ; nombre de pièces 88

Le parc des logements 88
Nombre de pièces en grand ensemble et ailleurs 93
Nombre de pièces des logements récents 95
Nombre de pièces des logements loués 98

Eléments de confort 100

La salle d'eau 101
Le chauffage central 103

L'ascenseur 103

Les loyers 104

Source 105
Loyer, charges et chauffage 105
Loyers selon l'organisme et l'implantation 107
Loyer et nombre de pièces 108
Les loyers dans les ensembles et ailleurs 113

CHAPITRE IV ETAT DEMOGRAPHIQUE 119

La population des ensembles 119

Dimension et structure des ménages 119
Le chef de ménage 123
La pyramide des âges 128

Originalité de la structure démographique 130

Grands ensembles et population française 130
Grands ensembles et population urbaine 138
Les grands ensembles, population de migrants récents 141
Les grands ensembles et les habitants des logements neufs 144
Grands ménages et grands logements 147
Des ménages qui ont récemment emménagé 148

Similitude des divers grands ensembles 151

CHAPITRE V STRUCTURE SOCIALE 155

Structure socio-professionnelle 155

Originalité socio-professionnelle 157
La structure socio-professionnelle liée à l'âge 163
Une structure socio-professionnelle urbaine 167
Grands ensembles et logements neufs 171

Les Revenus des ménages 173

Les revenus dans les ensembles et ailleurs 175
Le revenu lié à la composition du ménage 178
Le revenu lié à la résidence 181

CHAPITRE VI L'OPINION DES HABITANTS 187

Niveaux de satisfaction 187

Quatre niveaux de l'opinion 187

Mesures de l'opinion 190
Le rêve et la réalité 191
Satisfaction dans les ensembles et ailleurs 192

Avantages et inconvénients de la vie dans les ensembles 195

Les avantages des grands ensembles 195
Les inconvénients des grands ensembles 203
Avantages et inconvénients face à face 215
Le bilan 217

Troisième partie · Le logement 221

CHAPITRE VII L'ACCES AU NOUVEAU LOGEMENT 223

Origines de la population 225

Origine urbaine 225
La mobilité passée 228
Les raisons de l'arrivée dans le grand ensemble 230
Comment on accède au logement 234
L'expérience antérieure : maison individuelle et immeuble 234

Amélioration de l'habitat 236

Améliorations et dégradations 236
Améliorations les plus importantes 239

CHAPITRE VIII LE LOGEMENT ET SES HABITANTS 245

Peuplement et surpeuplement 245

Degrés de peuplement 246
Surpeuplement dans un parc suffisant 250
Caractéristiques des ménages et surpeuplement 252
Dimension et revenu du ménage, et surpeuplement 260

La part du loyer dans le revenu 262

Loyers et revenus 262
Surpeuplement et part consacrée au loyer 264
Allocations logement et loyer net 267
Loyers et revenus selon l'implantation et l'organisme 270

Satisfaction et désir de départ 277

Satisfaction et peuplement 277
Perspectives de départ 279

Départs envisagés et nature des ménages 282
Les déménagements effectifs 285

Quatrième partie · La vie dans les ensembles 293

CHAPITRE IX ASPECTS DU GENRE DE VIE 295

L'activité professionnelle de l'épouse 296

L'activité actuelle 296
Changements d'emploi 300
Abandons d'emploi 301

Journée de travail et transports 303

Le lieu de travail 303
Les trajets 307
Comparaison avec les parisiens 308
La journée de travail 309

Aspects de la vie des ménages 312

Les achats 312
Achats liés ou isolés 314
L'équipement du ménage 315
La télévision 316
L'automobile 317
La résidence secondaire 320
Les activités collectives 321

CHAPITRE X LES EQUIPEMENTS COLLECTIFS AUX YEUX DES USAGERS 323

Hiérarchie des besoins 323

Besoins couverts et découverts 323
Les priorités 325

Equipement et satisfaction 332

La mairie 333
Les lieux de culte 333
Les soins médicaux 334
Le commerce 334
Les transports publics 337

Satisfaction croissante 339

CHAPITRE XI ATTITUDES DEVANT LE CADRE DE VIE 345

L'arrivée et l'adaptation 345

Impressions à l'arrivée 345
Adaptation immédiate 350
Variabilité et indépendance des attitudes 355

Adaptés et inadaptés 357

Hommes et femmes 357
Attitudes des groupes socio-professionnels 361
Sentiment de conformité au groupe 367
Parisiens et provinciaux 371

Faut-il construire des ensembles ? 374

Le pour et le contre 374
Pour la construction 377
Contre la construction 379
Approbation des ensembles et amélioration du logement 381
Approbation des ensembles et satisfaction actuelle 382
La maison individuelle rêvée 387

Conclusion 391

CONCLUSION LIGNES DE FORCE 393

Voies de recherche 394

Originilaté et banalité des ensembles 396

Grands ensembles et population totale 397
Grands ensembles et milieu urbain 401
Grands ensembles et logements neufs 407
Grands ensembles de migrants récents 409

La satisfaction des habitants et leurs problèmes 412

Satisfaction 412
Le logement 414
Equipements collectifs 417
La femme mariée 419
Densité et groupes sociaux 422
Quartiers sans frontière 424

Unité et diversité des ensembles 425

Les populations 426
Les genres de vie 429

Problèmes posés à la cité 435

Annexes 439

ANNEXE I : QUESTIONNAIRE ET RENVOIS AU TEXTE 441

ANNEXE II : BIBLIOGRAPHIE 453

ANNEXE III : LISTE DES TABLEAUX 461

ANNEXE IV : LISTE DES GRAPHIQUES 467

L'Institut National d'Etudes Démographiques et le Centre de Recherche d'Urbanisme se sont trouvés en étroite coopération sur le sujet du présent ouvrage. Ce n'est pas fortuitement. Les relations sont évidentes entre population et logement, elles ne le sont pas moins entre logement et urbanisme. Un éminent architecte américain a même intitulé l'un de ses livres : City is people. La conjonction des deux organismes était donc prévisible.

Toutefois, il n'est pas ici traité du logement en général, mais de l'une des deux formes extrêmes qu'on lui donne.

De même que l'étude de la maison individuelle a paru davantage relever de la sociologie, l'étude du "grand ensemble" a paru devoir être confiée à des démographes. Car il fût et demeure la réponse à la poussée démographique, imprévue et sans précédent, qui s'amorça au

lendemain de la deuxième guerre mondiale, et continue à se développer.

Comme la poussée démographique s'accompagne d'une vague d'urbanisation, il est logique qu'on n'ait pas eu tendance à disséminer les nouveaux logements nécessaires sur tout le territoire, mais à en construire le plus possible dans le plus bref délai, et au meilleur compte, en les accumulant dans de nouvelles banlieues. Le mouvement n'avait pas eu dès le départ l'ampleur qui aurait fait prendre conscience du risque. On a cru ensuite pouvoir faire l'économie de la différence entre "nouvelles banlieues" et "nouvelles villes".

Il en est résulté plusieurs phénomènes que l'on ne mesure qu'aujourd'hui et qui se traduisent par d'apparentes contradictions.

Traditionnellement, le villageois qui s'installe en ville, comme le citadin expulsé des quartiers insalubres, accédaient à un pavillon de banlieue. Banlieue qui impliquait habitation individuelle. Les habitants des grands ensembles se sentent alors frustrés de la liberté représentée à leurs yeux par le pavillon, et continuent à caresser celui-ci comme un idéal. Ceci tout en étant satisfaits du logement qu'ils habitent, en tant que tel, surtout lorsqu'ils le comparent à ce qu'ils ont quitté.

Toutefois, dès lors qu'ils acceptent les servitudes d'ordre social, découlant du nombre et de la proximité, ils veulent aussi profiter des avantages que représentent les équipements urbains et ressentent fortement leur absence. L'accumulation a fait naître en effet des besoins d'ordre collectif qui ne sont pas satisfaits. Il est certain que si l'on a donné un commencement de solution au problème quantitatif, le problème qualitatif du logement déborde largement les quatre murs qui semblent borner son espace. La ville elle-même est tout autre chose qu'un rassemblement exclusivement résidentiel.

Au total, d'aucuns vont jusqu'à penser que le grand ensemble est un produit bâtard, cumulant paradoxalement les désavantages de la forte densité et de l'isolement. La lecture du présent ouvrage prouve que ce n'est pas exact.

Il n'en reste pas moins que les deux formes extrêmes qu'on a données jusqu'ici au logement -formes devenues, hélas, des formules- doivent être dépassées, pour donner naissance à l'habitat de notre temps.

Nous espérons que ce travail y contribuera, par son objectivité et grâce aux différents éclairages qu'il projette sur son sujet.

Jean BOURGEOIS-PICHAT
Directeur de l'I. N. E. D.

Jean CANAUX
Directeur du C.R.U.

Préface

Préface par Alain Girard

Cette étude sur la population des grands ensembles collectifs d'habitation est due à une initiative du Centre de Recherche d'Urbanisme, C.R.U., et elle a été réalisée par l'Institut National d'Etudes Démographiques, I.N.E.D..

L'homme qui avait été chargé de la conduire n'est pas celui qui la termine. Ces deux points appellent une explication.

Le projet a pris forme, au sein d'un groupe de travail du C.R.U., présidé par M. Pierre GEORGE, qui réunit autour de lui pour une réflexion commune quelques géographes, urbanistes, sociologues et démographes. Ce groupe a pour vocation de considérer les problèmes d'urbanisme sous l'angle des besoins et des aspirations des hommes, et l'idée se présenta très vite d'observer les attitudes des Français face à deux situations extrêmes qui se rencontrent aujourd'hui, juxtaposées et antithétiques, dans les banlieues des grandes villes : la maison individuelle, ou le pavillon, et le grand ensemble.

Le C.R.U. chargea l'Institut de Sociologie Urbaine, dirigé par M. Henri LEFEBVRE, d'une enquête sur l'attitude des citadins à l'égard de l'habitat pavillonnaire (1). En même temps, il se tournait vers l'I.N.E.D. pour lui demander d'étudier la population des grands ensembles.

Une telle recherche s'inscrivait naturellement dans la suite des travaux de la section de psycho-sociologie, sollicitée à diverses reprises par les problèmes de logement, comme l'attestent plusieurs publications (2). De plus, lors de ses enquêtes périodiques, la section étudie régulièrement les attitudes du public sur la résidence préférée, l'exode rural ou la croissance de Paris, comme sur le désir d'accession à la propriété. Enfin, si l'apparition des grands ensembles est liée à l'expansion urbaine qui se poursuit aujourd'hui en France, des recherches sur le peuplement de Paris (3), ou la mobilité géographique en province (4), préludaient à une étude de la population de ces grands ensembles, dont M. Pierre GEORGE signalait d'autre part l'urgence et l'intérêt (5).

Ces recherches ne sont pas isolées, mais s'inscrivent elles-mêmes dans le contexte de nombreux travaux conduits par divers chercheurs ou organismes, dotés de moyens plus ou moins importants, et c'est pourquoi il a paru bon de les rappeler dans une précédente publication du C.R.U., où étaient définis les objectifs de la présente étude (6). En effet, bien

(1) Cette enquête a fait l'objet de trois volumes publiés récemment :
H. RAYMOND, N. HAUMONT, H. HAUMONT.- L'habitat pavillonnaire, préface de Henri LEFEBVRE.
Nicole HAUMONT.- Les pavillonnaires.
Marie-Geneviève RAYMOND.- La politique pavillonnaire.- Paris, C.R.U., 1966, 150, 248 et 362 p.

(2) Désirs des Français en matière d'habitation urbaine.- Paris, P.U.F., 1947 (cahier n°3 des Travaux et documents de l'I.N.E.D.).
Le logement des jeunes ménages dans le département de la Seine.- Population, 1955, 1, pp. 105-124.

(3) Guy POURCHER.- Le peuplement de Paris. Origine régionale, composition sociale, attitudes et motivations.- Paris, P.U.F., 1964, 310 p. (cahier n° 43 des Travaux et Documents de l'I.N.E.D.).

(4) A. GIRARD, H. BASTIDE, G. POURCHER.- Mobilité géographique et concentration urbaine en France. Une enquête en province.- Population, 1964, n° 2, pp. 227-266.
G. POURCHER.- Un essai d'analyse par cohorte de la mobilité géographique et professionnelle.- Population, 1966, n° 2, pp. 357-378.

(5) P. GEORGE.- Présent et avenir des grands ensembles. Un appel à l'étude.- Cahiers internationaux de sociologie, XXXV, 1963, pp. 25-43.

(6) A. GIRARD ET G. POURCHER.- La population des grands ensembles collectifs, projet d'une étude démographique et psycho-sociologique. Dans l'Urbanisation française.- Paris, C.R.U., 1964, pp. 255-284 (bibliographie).

des critiques, souvent formulées, s'effacent, lorsqu'on considère de telles enquêtes comme une partie d'un tout en perpétuelle construction. Par définition, aucune enquête ne peut répondre à d'autres questions que celles en vue desquelles elle a été montée. Telle appréciation du public sur un point particulier n'a de valeur qu'à un moment précis, dans une situation donnée, et ne prend sa signification qu'à la lumière de nombreux rapprochements. Aussi est-il demandé au lecteur de ne pas oublier que le travail présenté aujourd'hui correspond à un moment, et se situe dans un ensemble d'observations qui éclairent les résultats. Il y aura lieu d'ailleurs pour le groupe du C.R.U. de tenir compte, dans un effort de synthèse, des résultats des deux études conduites auprès des habitants de maisons individuelles et de ceux des grands ensembles.

Le travail que Guy POURCHER terminait sur "le peuplement de Paris" le désignait tout naturellement pour mener à bien cette nouvelle entreprise. Membre du groupe du C.R.U., il a pu profiter dès l'origine des suggestions présentées par les uns et les autres, en vue de définir l'objet de la recherche et le cadre très précis qui lui était assigné. Il a arrêté le plan de sondage, mis au point le questionnaire d'enquête, et s'apprêtait à lancer le travail sur le terrain, lorsqu'un tragique accident de montagne nous priva de son concours (7). Force était de poursuivre, et, grâce à la mise en place rigoureuse du projet, M. Paul CLERC, associé dès le début à sa conception, enchaîna sans interruption. C'est à lui que sont dus la direction des entretiens auprès des ménages, le dépouillement et l'exploitation des données, enfin la rédaction intégrale du texte.

✳

Le paysage urbain change en France depuis dix à quinze ans avec une étonnante rapidité. Les villes grandissent tout à coup dans deux dimensions, en étendue et en hauteur. Il convient en effet d'y faire vivre une population sans cesse croissante, et que ne contiennent plus les vieux murs d'enceinte ou les limites administratives.

Le langage exprime ce changement. Le statisticien décompte et analyse des "agglomérations urbaines", groupant un nombre variable de communes autour de la ville, à la fois centre et pôle d'attraction. L'homme politique et l'administrateur mettent au point le statut futur de "communautés urbaines". L'architecte ou l'urbaniste pensent et parlent en termes d'immeubles collectifs ou de "grands ensembles".

Situés le plus souvent dans les banlieues, ces grands ensembles, avec leurs tours et leurs barres, dominent comme un défi les innombrables maisons basses, quand ils ne surgissent pas d'un sol agreste, dans les champs qui bordaient la ville. Leur masse, leurs vides et leurs pleins, le caractère rectiligne de leurs horizons, la monotonie de leurs surfaces planes, la similitude des logements qu'on y devine, imposent à l'esprit

(7) Une notice a été consacrée à Guy POURCHER dans Population, 1965, 2, pp I-IV.

non habitué une image brutale, presque violente. Ce sentiment d'agression suffit à expliquer la littérature déjà très abondante qui s'est développée à leur propos.

Parfois, aussi violents que les maux qu'ils prétendent dénoncer, de nombreux auteurs se demandent comment il est possible, sans y être contraint, de vivre dans un tel univers, qui n'est pas loin d'apparaître comme "concentrationnaire". Certains évoquent cette "Sarcellopolis", avec un humour qui pourrait bien être une réaction de défense. D'autres enfin veulent organiser une vie sociale dans ce monde, qui leur en semble dépourvu, et qu'ils considèrent comme déshumanisé.

Il est bon de dépasser cette première image, et de se demander si elle correspond à une expérience vécue de l'intérieur par les habitants eux-mêmes. Tel est l'objet de cette étude qui s'est tournée délibérément vers eux pour s'en informer, selon un plan exposé dans les premiers chapitres, et qui assure à tous un égal droit à la parole. En fixant à l'observation le seuil minimal de mille logements terminés, on se plaçait dans la situation où les réactions pouvaient être les plus défavorables, si l'on admet que les défauts réels ou supposés des grands ensembles s'aggravent avec l'accroissement de leur dimension.

Sur certains points, dira-t-on, l'observation n'apporte pas d'éléments nouveaux. Par exemple, la structure démographique si particulière de cette population était déjà connue. Sans doute, mais elle est ici précisée, en même temps que sa structure sociale est très exactement fixée. Il s'agit d'un mode d'habitation où se rencontrent très peu les couches les plus favorisées de la population. Y accèdent surtout les salariés, et la proportion d'ouvriers, d'employés et de cadres moyens y est plus grande que dans l'ensemble de la population urbaine. Cette composition sociale spécifique peut expliquer certaines attitudes qui pourraient surprendre, si l'on n'y prenait garde.

Mais il y a plus, et il faut louer très vivement M. Paul CLERC d'avoir multiplié les rapprochements et les comparaisons. La tâche n'était pas aisée, et les résultats sont saisissants. Si particulière que soit la structure démographique de la population des grands ensembles, il ne s'agit pas d'une population à part, créée en quelque sorte par la nature même des grands ensembles, comme on le croit souvent.

En réalité, cette population est très proche de celle que constitue l'ensemble des Français installés dans des logements neufs, et les distorsions de la pyramide des âges frappent surtout, parce qu'elle est rassemblée en un lieu unique. En particulier, il ne s'y rencontre pas plus de familles nombreuses qu'ailleurs. L'analyse comparée provoque une véritable démystification.

De même, il y a sans doute une forte illusion, à se représenter cette

population comme figée, et se déplaçant sur les échelons de la pyramide des âges, semblable à elle-même, et simplement plus vieille d'un an chaque année. En réalité, le taux de rotation des habitants, qui sont des ménages jeunes et qui sont locataires de leur logement, circonstances favorables à la mobilité, ainsi que l'accroissement normal des familles, assurent un renouvellement, qui tendra, semble-t-il, à amortir les distorsions au cours du temps.

L'éloignement du centre de la ville, ressenti comme l'inconvénient le plus grave, surtout dans l'agglomération parisienne, n'est pas non plus imputable aux grands ensembles en tant que tels. Il est en réalité celui que connaissent tous les habitants des banlieues. Un tel habitat ne prive pas non plus de travailler hors de leur foyer les femmes qui désirent exercer une profession.

Sur de très nombreux points, les résultats de l'enquête apportent des éléments précieux d'information : revenu des habitants, part de leurs ressources consacrée à leur logement, degré de satisfaction à l'égard des équipements collectifs, adaptation à ce type de résidence. Il n'est nullement démontré par exemple que les habitants souhaitent trouver sur place tous les commerces dont ils peuvent avoir besoin pour leurs achats importants. Ces grands ensembles constitueraient pour la catégorie de population qui y est installée, comme des quartiers résidentiels, que leurs habitants ne désirent pas voir coupés du centre de la ville.

En tout cas, sans reprendre dans ses différents aspects le contenu très riche de l'analyse, quelques enseignements majeurs se dégagent. La population des grands ensembles est en règle générale une population satisfaite de ses conditions d'habitat. Presque tous ses habitants sont mieux logés qu'ils ne l'étaient auparavant, et c'est là un trait fondamental sur lequel on ne saurait trop insister. Il y a certes des inconvénients, mais les avantages l'emportent nettement. La qualité du site, le grand air et la lumière, puis le confort intérieur sont particulièrement appréciés. Si les besoins exprimés, ou les manques ressentis concernent d'abord les terrains de jeux ou de grands espaces aménagés pour le sport, on peut à bon droit penser que l'essentiel est assuré.

Il faudrait certes se garder de remplacer une image stéréotypée par une autre, tout aussi trompeuse. Les grands ensembles ne sont pas un paradis. M. Paul CLERC montre avec beaucoup d'acuité la distance qui sépare dans la conscience de leurs habitants le rêve et la réalité vécue. Encore faut-il distinguer dans le rêve lui-même la part des aspirations qui appartiennent au monde du possible, et celle de l'idéal qui s'apparente à la chimère. Ainsi peut s'expliquer la contradiction apparente entre le très haut niveau présent de satisfaction, et l'enthousiasme plus modéré manifesté pour ce mode d'habitation en tant que tel. D'autre part, certains réaliseront leurs intentions de départ, mais chez d'autres elles ne dépasseront pas un seuil velléitaire, puisqu'ils refuseraient le cas échéant le

prix à payer pour se rapprocher quelque peu du rêve idéal.

Il en va dans une large mesure, semble-t-il, de l'habitation en grand ensemble comme de la migration vers la grande ville, qui représentent aujourd'hui deux phénomènes associés. Les migrants, venus s'installer dans l'agglomération parisienne, considèrent en général que la vie y est meilleure que dans leur résidence antérieure. L'expérience qu'ils ont faite a été positive. Certes, leur nouvelle existence a des inconvénients, qu'ils connaissent mieux que personne, mais les avantages l'emportent. Ils considèrent que Paris s'accroît trop et préfèreraient s'ils le pouvaient habiter de moins grandes villes, à condition d'y disposer des mêmes ressources. Le peuplement de la France ne serait pas exactement ce qu'il est, si chacun pouvait y trouver la résidence dont il rêve (8). Les migrants ont le plus souvent vécu leur migration comme une promotion, de même que les habitants des grands ensembles sont satisfaits d'être mieux logés qu'auparavant. La similitude des deux observations est frappante.

La ville a toujours eu mauvaise réputation, et l'on écrirait un livre suggestif en suivant au cours de l'histoire les variations de l'anathème qui n'a cessé d'être lancé contre elle. Par opposition aux vertus de la vie rustique, elle a toujours été chargée de tous les maux que la civilisation seule susciterait en se développant. Les grands ensembles apparaissent aujourd'hui comme la manifestation nouvelle de ce monstre urbain sans cesse renaissant.

Cette image s'apparente sans doute au mythe de l'âge d'or, toujours situé dans le passé. Il n'est pourtant que de songer à l'entassement et à l'insulabrité qui caractérisèrent la poussée urbaine du siècle dernier, et ne sont pas encore partout résorbés dans le centre des villes, pour mesurer le chemin parcouru. Les inconvénients signalés par une partie des habitants des grands ensembles peuvent inspirer des améliorations futures.

De plus, dans la mesure où le "contenu" s'adapte au "contenant", une plus grande variété de logements de dimensions diverses, de la pièce unique à l'appartement de cinq ou six pièces, dans la construction de nouveaux grands ensembles, pourrait être de nature à briser une composition trop uniforme des ménages.

Nous n'avons pas à prendre parti pour ou contre l'urbanisation croissante, pas plus qu'entre la construction de grands ensembles ou celle de maisons individuelles. Le choix entre ces deux types d'aménagement de l'espace urbain pose des problèmes très complexes et délicats, d'appréciation des coûts, d'implantation et d'étendue des agglomérations, pour n'en citer que quelques-uns. Mais la connaissance des expériences vécues par les hommes, de leurs attitudes et de leurs aspirations, consti-

(8) Le peuplement de Paris, op.cit.

tue l'une des bases sur lesquelles les responsables de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme ont à fonder leurs options.

On voudrait en terminant féliciter M. Paul CLERC pour l'achèvement de ce travail. Il nous permettra d'associer à son nom celui de Guy POURCHER, qui l'avait commencé. Il a saisi d'une main ferme le témoin qui lui était tendu. Ces deux remarquables chercheurs étaient liés d'amitié. Ils ont fait oeuvre commune, et réussi ensemble.

NOTE POUR LA LECTURE DES TABLEAUX.

Seuls les tableaux détaillés portent un numéro, qui désigne d'abord le chapitre, puis l'ordre du tableau dans le chapitre.

D'autre part, le texte contient de nombreux tableaux non numérotés.

Certains tableaux donnent les effectifs des ménages observés dans diverses situations.

Les résultats donnés en pourcentage tiennent compte des pondérations impliquées par l'inégalité des taux de sondage.

On a utilisé les signes suivants :

- résultat nul : aucun ménage de l'échantillon observé n'est dans ce cas.

ε effectif très faible, inférieur à la moitié de l'unité utilisée dans le tableau (moins de 0,5 %, le plus souvent).

... résultat non disponible, le plus souvent parce que le calcul repose sur quelques ménages seulement.

* signale les résultats particulièrement fragiles en eux-mêmes, parce que reposant sur un petit nombre de ménages (10 à 20 le plus souvent). Ces résultats élémentaires sont souvent corroborés par d'autres résultats partiels.

Approches

Chapitre I L'univers des grands ensembles

Avant même de constituer l'échantillon observé, et pour y parvenir, ont été définies de façon statistique et exhaustive, les limites de l'univers étudié.

Deux sources

L'objectif est de disposer d'une liste complète des logements, ou des ménages : les deux notions sont équivalentes dans les pages suivantes, comme le contenant et le contenu.

Comme il n'existe aucun état général des habitants, on a recherché une liste des grands ensembles, qui permettrait ensuite de consulter des listes partielles des ménages résidents en chaque lieu.

Deux sources distinctes ont été juxtaposées pour établir une liste des grands ensembles :

- pour la province, les états dressés par le ministère de la construction, et mis à jour par l'I.N.E.D.;

- pour la région parisienne, composée de la Seine, la Seine-et-Oise et la Seine-et-Marne, des travaux encore inédits ont fourni une base à l'enquête.

Grands ensembles de province

Le Ministère de la Construction a dressé au 1er février 1962 (1), puis au 1er janvier 1964 (2), une liste des grandes opérations de construction en province.

Ces listes sont limitées aux groupes d'au moins 500 logements prévus : il s'agit d'opérations fondées tantôt sur un seul permis de construire, tantôt sur plusieurs permis délivrés simultanément, ou de façon successive.

Dans tous les cas, ne sont retenus que les "ensembles ordonnés"; on entend par là que sont exclues les juxtapositions empiriques d'immeubles, construits sans coordination, ni équipement collectif.

Selon cette définition, un ensemble se distingue d'un agglomérat d'immeubles résultant d'une multitude de décisions individuelles, et indépendantes. Lorsque plusieurs promoteurs se trouvent à l'origine d'une même opération, une relative unité de conception introduit une coordination entre leurs réalisations respectives.

Des équipements collectifs sont notamment prévus, dont les états du Ministère de la Construction présentent le détail, et le point de leur réalisation.

Il s'agit donc d'ensembles volontaires, ou "ordonnés", différents des ensembles empiriques que constituent d'ordinaire les quartiers d'une agglomération.

Des listes du ministère, et donc de la présente enquête, sont exclues les opérations de reconstruction. Ce sont là des ensembles particuliers : même lorsque dans les villes rasées par la guerre, ils atteignent plusieurs milliers de logements, et sont conçus en fonction d'un plan d'urbanisme totalement nouveau, ces opérations se distinguent de la plupart des grands ensembles. Ce sont des opérations dépendantes du passé, dont elles se sont parfois efforcé d'évoquer l'atmosphère; d'autre

(1) Les grandes opérations de construction en province et leurs équipements collectifs.- Bulletin statistique du Ministère de la Construction, 3ème année, nov.-déc. 1962, pp. 67-108.

(2) id. 5ème année, juillet-août 1964, pp. 35-108.

part elles concernent les quartiers centraux des agglomérations, voire des villes entières.

Au contraire des opérations de reconstruction, les grands ensembles sont des créations pures, agglomérations presque sans passé dont l'élaboration s'effectue en fonction seulement du présent, et de l'avenir. D'autre part, ils sont implantés dans la banlieue des villes, dans le plus grand nombre des cas ; et leurs fonctions restent strictement résidentielles. Parfois ils sont appelés à constituer de véritables villes nouvelles aux fonctions diversifiées ; cas très rares en vérité : les grands ensembles, en général, sont une des formes récentes de l'extension des banlieues résidentielles.

L'ampleur actuelle du phénomène apparaît en dépouillant les listes du Ministère de la Construction.

Ces listes précisent le nombre de logements de chaque ensemble :

- le total des logements prévus
- le nombre des logements terminés (occupés ou non)
- le nombre des logements en cours.

Un dénombrement sommaire donne les résultats suivants. Sur les 630 opérations recensées en 1964, 101 seulement sont achevées; sur les 529 en cours, 266 n'ont encore aucun logement terminé, 263 ne sont réalisées qu'en partie.

L'univers des grands ensembles est donc essentiellement un univers en chantier.

Opérations en province d'au moins 500 logements prévus	Nombre d'opérations		
	au 1° février 1962	au 1° janvier 1964	variation entre les dates
Total des opérations d'au moins 500 logements prévus	486	630	+ 144
Opérations achevées (tous les logements prévus sont terminés).....	60	101	+ 41
Opérations en cours	426	529	+ 103
- Aucun logement n'est terminé.....	199	266	+ 67
- Les logements terminés sont inférieurs au nombre de logements prévus.....	227	263	+ 36

Entre le 1er février 1962 et le 1er janvier 1964, le nombre d'opérations recensées est passé de 486 à 630, soit près de 70 opérations de plus chaque année.

Une quarantaine d'opérations ont été achevées au cours des deux années. Mais plus nombreuses encore sont les opérations lancées, pendant cette période, et qui porteront des fruits dans les années suivantes : le nombre des opérations où aucun logement n'est encore terminé est passé de 199 à 266, augmentant de 67.

Ainsi, la construction sous forme d'ensembles est en accroissement rapide, les opérations nouvelles (67) dépassant les opérations qui arrivent à achèvement au cours du même délai (41).

De même, l'ensemble des opérations en cours, totalement nouvelles ou partiellement réalisées, passe de 426 à 529. L'augmentation de 103 unités se décompose ainsi :

- 67 par suite de l'introduction d'opérations nouvelles, ou plus exactement, d'opérations sans logement achevé.
- 36 ensembles où certains logements sont achevés.

L'accroissement des chantiers ouverts, et des opérations à l'étude, laisse pressentir l'ampleur future de ce type d'habitat.

Dimension des ensembles de province

Si l'on observe le nombre de logements construits, ces ensembles apparaissent de tailles inégales (le tableau 1 - 1 présente la distribution en détail).

Sur les 101 opérations achevées au 1er janvier 1964, près des deux tiers ont entre 500 et 999 logements. La coupure brutale à 500, découle de la définition même des opérations recensées. 37 opérations ont 1 000 logements ou davantage ; et 11 seulement d'entre elles atteignent 1 500 logements ; quelques-unes se situent autour de 2 500 (graphique 1-1).

La taille moyenne de ces opérations achevées est de 942 logements.

Si on examine les opérations en cours de réalisation, mais où un certain nombre de logements sont déjà terminés, la dispersion est considérable ; certains ensembles ne comportent encore que quelques dizaines de logement, mais d'autres plusieurs milliers. Sur les 263 opérations en cours, et partiellement construites, (au 1.1.1964) plus de la moitié (149) n'ont pas encore 500 logements.

Mais, d'autre part, 48 ensembles en cours comptent déjà 1 000 logements

GRAPHIQUE 1-1 - OPERATION D'AU MOINS 500 LOGEMENTS EN PROVINCE (500 logements prévus). Distribution selon le nombre de logements déjà construits.

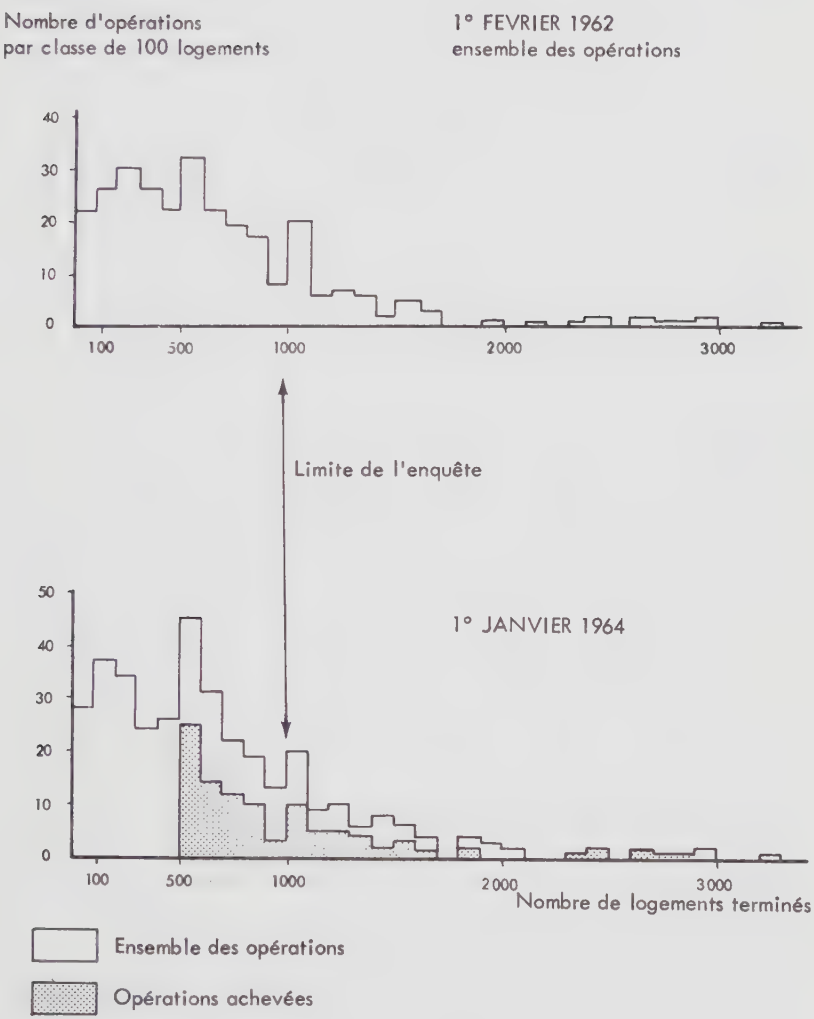

TABLEAU 1-1 - OPERATIONS DE CONSTRUCTION D'AU MOINS 500 LOGEMENTS PREVUS, EN PROVINCE, CLASSEES SELON LE NOMBRE DE LOGEMENTS TERMINES.

logements construits	1° février 1962		1° janvier 1964					
	Toutes opérations		Toutes opérations		achevées		en cours	
	Nbre d'ensembles	Nbre cumulé	Nbre d'ensembles	Nbre cumulé	Nbre d'ensembles	Nbre cumulé	Nbre d'ensembles	Nbre cumulé
néant	199	486	266	630			266	529
1 à 99	22	287	28	364			28	263
100 à 199	26	265	37	336			37	235
200 à 299	30	239	34	299			34	198
300 à 399	26	209	24	265			24	164
400 à 499	22	183	26	241			26	140
500 à 599	33	161	45	215	25	101	20	114
600 à 699	22	128	31	170	14	76	17	94
700 à 799	19	106	22	139	12	62	10	77
800 à 899	17	87	19	117	10	50	9	67
900 à 999	8	70	13	98	3	40	10	58
1 000 à 1 099	20	62	20	85	10	37	10	48
1 100 à 1 199	6	42	9	65	5	27	4	38
1 200 à 1 299	7	36	10	56	5	22	2	34
1 300 à 1 399	6	29	6	46	4	17	6	29
1 400 à 1 499	2	23	8	40	2	13	6	27
1 500 à 1 599	5	21	6	32	3	11	3	21
1 600 à 1 699	3	16	4	26	1	8	3	18
1 700 à 1 799	-	13	-	22	-	7	-	18
1 800 à 1 899	-	13	-	22	2	7	2	15
1 900 à 1 999	1	13	3	18	-	5	3	13
2 000 à 2 099	-	12	2	15	-	5	2	10
2 100 à 2 199	1	12	-	13	-	5	-	8
2 200 à 2 299	-	11	-	13	-	5	-	8
2 300 à 2 399	1	11	1	13	1	5	-	8
2 400 à 2 499	2	10	2	12	1	4	1	8
2 500 à 2 599	-	8	1	10	-	3	1	7
2 600 à 2 699	2	8	3	9	1	3	2	6
2 700 à 2 799	1	6	2	6	1	2	1	4
2 800 à 2 899	1	5	-	4	-	1	-	3
2 900 à 2 999	2	4	-	4	-	1	-	3
3 000 à 3 099	-	2	-	4	-	1	-	3
3 100 à 3 199	-	2	-	4	-	1	-	3
3 200 à 3 299	1	2	-	4	-	1	-	3
3 300 à 3 399	-		-	4	-		-	3
3 400 à 3 499	-		-	4	-		-	3

TABLEAU 1-1 (Suite)

3 500 à 3 599	-		1	4	-		1	3
3 600 à 3 699	-		2	3	-		2	2
5 000 (a)	1		1		1			
	486		630		101		529	

(a) La reconstruction du "Vieux Port de Marseille apparaît sous forme d'une opération de 5 000 logements. Elle n'a pas été incluse dans le calcul des moyennes dans le texte.

au moins ; dont 21 ont 1 500 logements ou davantage ; et 10 ont déjà atteint les 2 000.

Les opérations en cours présentent un nombre de logements réalisés supérieur en moyenne à la taille des ensembles achevés (1 110 logements au lieu de 942). Ce qui tient, pour une part au moins, à l'accroissement de la dimension des opérations entreprises récemment.

Opérations en province d'au moins 500 logements prévus	Nombre moyen de logements construits par opération (3)			
	1° février 1962	1° janvier 1964		
		toutes opérations	opérations achevées	opérations en cours
Ensemble des opérations recensées ayant au moins 1 logement achevé	671(a)	702(a)	942(a)	620
Opérations où 500 logements au moins ont déjà été construits	...	1 025	942(a)	1 110
Opérations où 1 000 logements au moins ont déjà été construits	1 132(a)	1 529(a)	1 407(a)	1 665

(a) en excluant la reconstruction du vieux Port de Marseille.

(3) La moyenne des opérations achevées où au moins 500 logements sont construits, est identique à celle de toutes les opérations achevées; par définition, la liste ne comporte que les opérations d'au moins 500 logements prévus, et donc aucune opération achevée de moins de 500 logements.

Les données précédentes ne concernent que la province; et il n'est pas possible actuellement de décrire l'ensemble des opérations d'au moins 500 logements dans la région parisienne (Seine, Seine et Oise, Seine et Marne).

Cette documentation limitée permet cependant de cerner l'objet de l'étude, et d'abord de bien délimiter le champ observé.

Une frontière de l'enquête: 1000 logements

L'étude détaillée de la distribution des opérations selon le nombre de logements terminés montre que les classes de 500 à 599 logements et de 1 000 à 1 099 attirent un nombre d'opérations anormalement élevé par rapport aux classes encadrantes. L'attraction des nombres ronds pèse aussi sur les créateurs d'ensembles.

C'est le nombre de 1 000 logements qui ici est retenu comme une des limites du champ d'observation.

Le choix de ce seuil découle, lui aussi, pour une part du prestige du nombre rond. Toutefois, si la détermination précise de la coupure est arbitraire, la décision de se limiter à l'étude des ensembles les plus grands se fonde sur de multiples raisons.

Les critiques communément adressées à ce type de construction imputent le plus souvent les maux dénoncés à la dimension des opérations. S'il est vrai que la dimension est maléfique, l'observation des ensembles de grande taille ne peut que souligner les défauts qui en découlent.

D'autre part, les grands ensembles impliquent, plus nettement que les petits, l'installation d'équipements collectifs complexes.

Il est possible enfin que la concentration d'un grand nombre de ménages accentue la sensibilité de ceux-ci à leurs problèmes communs.

L'enquête se limite donc aux ensembles de 1 000 logements, pour mieux cerner les problèmes, en les observant dans les situations où l'on peut présumer qu'ils sont les plus graves.

Toutefois, une solution extrême a été écartée, qui eût conduit à se limiter aux plus grands des grands ensembles, une dizaine ou une vingtaine, en choisissant le seuil de 2 000 ou de 3 000 logements.

En effet, à l'extrême pointe de la distribution, le risque est grand de n'envisager que des cas d'espèce, et de considérer à priori Sarcelles comme l'échantillon parfait de tous les ensembles de France.

En réalité, l'observation porte sur les ensembles de toutes dimensions à partir de 1 000 logements. Refusant l'étude monographique, cette étude tente principalement de fournir une description moyenne au delà de ce seuil.

Dans ce domaine d'étude, on pouvait soit porter l'attention sur les seuls grands ensembles achevés, soit examiner également les opérations en cours, sous la réserve qu'elles aient 1 000 logements.

C'est la seconde solution qui est adoptée : en principe tout ensemble où l'on recense 1 000 logements terminés appartient au champ de l'étude.

On observe donc à la fois des ensembles achevés sous l'angle du nombre de logements et des ensembles encore en cours de construction, de façon à pouvoir observer l'évolution de la situation à mesure que l'ensemble s'agrandit.

Toutefois, on observe, à ces divers stades de leur formation, des générations différentes de grands ensembles. Les ensembles achevés sont en moyenne les plus anciens, et l'évolution des modes de construction peut être rapide en ce domaine. D'autre part, l'accroissement des dimensions fait que les opérations achevées comptent en moyenne un nombre plus faible de logements que les opérations en cours, qui sont les plus récentes (voir ci-dessus).

Mise à jour de novembre 1964

La rapidité de l'évolution du parc de logements des grands ensembles a conduit l'I.N.E.D. à mettre à jour les données les plus récentes publiées par le Ministère de la Construction, donnant la situation au 1er janvier 1964.

La coupure des 1 000 logements n'est qu'un repère, que franchissent, au long des mois, les ensembles en cours de construction. Force est bien de fixer ce mouvement en une image instantanée.

Toutefois, le temps s'écoule entre la date où l'on a figé l'évolution, et le moment où l'enquête peut être réalisée en visitant les familles. Par la force des choses, un certain nombre d'ensembles continuent de croître, qui accèdent au domaine d'étude : ils franchissent le seuil des 1 000 logements, pendant le délai de préparation de l'enquête, mais ne peuvent être pris en considération.

Il importe donc de réduire ce délai au maximum. Les visites aux familles étant prévues pour le printemps de 1965, les données de janvier 1964 risquaient d'être largement dépassées par l'évolution pendant ce délai de quinze mois.

L'I.N.E.D. a donc entrepris une mise à jour au 1er novembre 1964.

Dans ce but, en accord avec le Ministère de la Construction, a été demandé à MM. les Directeurs départementaux de la Construction, d'indiquer le nombre de logements terminés dans les grands ensembles de leur département. Ce qui a permis d'arrêter la liste des ensembles appartenant au champ d'observation, en ce qui concerne la province.

Une analyse globale de ces données, au 1er novembre 1964, va permettre d'éclairer certains aspects.

Au 1er novembre 1964 le nombre total des opérations, ayant au moins 1 000 logements est de 105. Il était de 84 au 1er janvier. L'évolution est saisissante, et justifie pleinement la mise à jour entreprise.

La taille moyenne de ces opérations passe de 1 529 à 1 603 logements.

Ensembles en province d'au moins 1 000 logements construits (4)	1° février 1962	1° janvier 1964	1° novembre 1964
Nombre des grands ensembles	61	84	105
Nombre moyen de logements par ensemble.....	1 132	1 529	1 603
Total des logements existants	69 052	129 436	168 300

Le double accroissement du nombre des ensembles, et de leur taille moyenne, fait que le nombre des logements entrant dans le champ d'observation s'accroît de 30 % environ en l'espace de 8 mois.

Cet accroissement n'est en rien accidentel, puisqu'au cours des 23 mois précédents, le parc des logements s'était accru de 87 %.

Le tableau 1-2 rappelle, au-dessus de 1 000 logements, les distributions des ensembles au 1er février 1962 et au 1er janvier 1964, et donne en parallèle celles établies au 1er novembre 1964, ainsi que celles de la région parisienne (graphique 1-2).

Grands ensembles de la région parisienne

En ce qui concerne la région parisienne (Seine, Seine et Oise, Seine et Marne), le Ministère de la Construction n'a pas publié de liste équivalente à celle de la province.

(4) Les nombres cités excluent le Vieux Port de Marseille.

TABLEAU 1-2 - DISTRIBUTION DES ENSEMBLES D'AU MOINS 1 000 LOGEMENTS ACHEVES.

	PROVINCE (a)						REGION PARISIENNE	
	1° février 1962		1° janvier 1964		1° novembre 1964		vers 1964	
Nombre de logements terminés	Nbre d'ensembles	Nbre cumulé	Nbre d'ensembles	Nbre cumulé	Nbre d'ensembles	Nbre cumulé	Nbre d'ensembles	Nbre cumulé
1 000 à 1 099	20	61	20	84	26	105	10	95
1 100 à 1 199	6	41	9	64	8	79	10	85
1 200 à 1 299	7	35	10	55	10	71	5	75
1 300 à 1 399	6	28	6	45	10	61	3	70
1 399 à 1 499	2	22	8	39	9	51	5	67
1 500 à 1 599	5	20	6	31	8	42	7	62
1 600 à 1 699	3	15	4	25	5	34	8	55
1 700 à 1 799	-	12	-	21	3	29	5	47
1 800 à 1 899	-	12	4	21	2	26	5	42
1 900 à 1 999	1	12	3	17	3	24	3	37
2 000 à 2 099	-	11	2	14	3	21	2	34
2 100 à 2 199	1	11	-	12	-	18	5	32
2 200 à 2 299	-	10	-	12	2	18	-	27
2 300 à 2 399	1	10	1	12	1	16	-	27
2 400 à 2 499	2	9	2	11	1	15	4	27
2 500 à 2 599	-	7	1	9	3	14	5	23
2 600 à 2 699	2	7	3	8	3	11	3	18
2 700 à 2 799	1	5	2	5	1	8	2	15
2 800 à 2 899	1	4	-	3	1	7	1	13
2 900 à 2 999	2	3	-	3	1	6	1	12
3 000 à 3 099	-	1	-	3	-	5	1	11
3 100 à 3 199	-	1	-	3	-	5	-	10
3 200 à 3 299	1	1	-	3	-	5	2	10
3 300 à 3 399	-		-	3	-	5	-	8
3 400 à 3 499	-		-	3	-	5	-	8
3 500 à 3 599	-		1	3	-	5	-	8
3 600 à 3 699	-		2	2	2	5	-	8
3 700 à 3 799	-		-	-	-	3	-	8
3 800 à 3 899	-		-		-	3	-	8
3 900 à 3 999	-		-		1	3	1	8
4 000 à 4 499	-		-		2	2	2	7
4 500 à 4 999					-	-	1	5
5 000 à 5 499							1	4
5 500 à 5 999							1	3
6 000 à 6 499							1	2
9 000 à 9 499							1	1

(a) D'après le Bulletin Statistique du Ministère de la Construction, Nov-Déc. 1962, p. 67-108; et Juillet-Août 1964; on a exclu la reconstruction du Vieux Port de Marseille; mise à jour au 1er Novembre 1964 par l'I.N.E.D..

Après des recherches attentives, il est apparu qu'il n'existait pas d'état exhaustif, et immédiatement disponible, des grands ensembles parisiens.

Toutefois, un groupe d'études à la direction régionale de Paris de l'Institut National de Statistique et des Etudes Economiques, constitue un fichier communal de toutes les opérations de construction de plus de 50 logements ; à ces travaux participent MM. LE CHEVALIER, professeur au Collège de France et J. BASTIE, professeur à la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Paris-Nanterre. M. BASTIE a bien voulu faire dresser, à partir de ce fichier une liste des opérations de plus de 1 000 logements, dans le but de fournir une base à la partie parisienne de la présente enquête.

C'est à partir de cette liste que nous pouvons examiner la répartition de ces ensembles selon le nombre de logements.

La mise à jour du fichier des opérations de l'agglomération parisienne est beaucoup plus difficile qu'en province. C'est pourquoi, dans le détail, la liste parisienne ne constitue pas la description précise que l'on pourrait idéalement souhaiter. La mise à jour incomplète de certaines de ses parties fait que l'on ne peut considérer la liste entière comme un exact reflet de la situation en 1964.

Il est donc vraisemblable qu'échappent à l'enquête quelques ensembles parisiens qui avaient déjà franchi le seuil des 1 000 logements à la fin de 1964.

Dans les trois départements de la région parisienne, on dénombre 95 ensembles d'au moins 1 000 logements. Par leur dimension, ceux-ci sont nettement plus grands que les ensembles provinciaux : en moyenne, un ensemble parisien compte 2076 logements, un ensemble provincial 1 603. (graphique 1-2).

Ensembles d'au moins 1 000 logements construits	Région parisienne (vers 1964)	Province (nov.1964)	Total
Nombre des ensembles	95	105	500
Ensembles selon le nombre de logements			
de 1 000 à 1 399 logements	28	55	83
de 1 400 à 1 799 logements	25	23	48
de 1 800 logements et plus	42	27	69
Nombre moyen de logements par ensemble.....	2 076	1 603	1 827
Nombre total de logements	197 200	168 300	365 500

GRAPHIQUE 1-2 - ENSEMBLES D'AU MOINS 1 000 LOGEMENTS EN PROVINCE ET DANS L'AGGLOMERATION PARISIENNE.

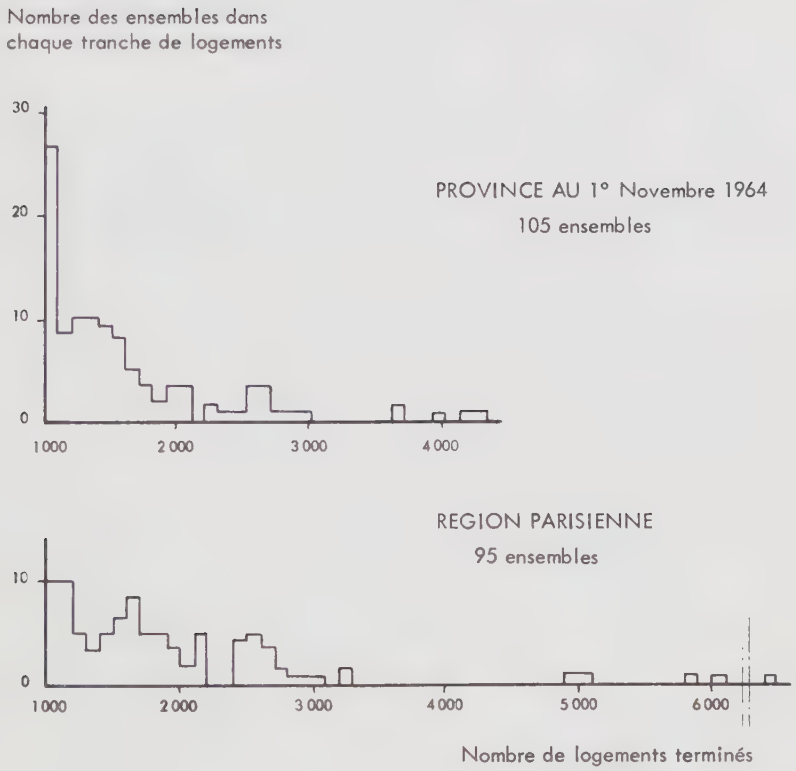

La masse de logements des grands ensembles est un peu plus forte dans la région parisienne :

région parisienne	197 200
province	168 300
Total	365 500

Précisons davantage l'implantation.

Implantation urbaine des ensembles

Deux cartes, l'une pour la province (1-3), l'autre pour l'agglomération parisienne (1-4) donnent la localisation de tous les ensembles de plus de 1 000 logements. On a signalé ceux qui sont observés dans l'échantillon (voir chapitre suivant).

L'implantation des ensembles est un reflet de la carte de l'urbanisation française. Deux nuances toutefois : certaines villes de l'Ouest n'apparaissent pas ici, car c'est au titre de la reconstruction qu'ont été érigés leurs quartiers nouveaux; et ces opérations échappent en principe aux listes du Ministère de la Construction, comme à la mise à jour faite par l'I.N.E.D..

D'autre part, certaines petites villes apparaissent sur la carte, se signalant à l'attention par l'existence d'un ensemble.

Sur les 105 ensembles de province, plus de la moitié sont implantés dans des agglomérations de 100 000 habitants ou davantage.

Population (1962) de l'agglomération d'implantation Nombre d'habitants	Grands ensembles d'au moins 1 000 logements (1° nov. 1964)	
	Nombre des ensembles	Nombre moyen de logements par ensemble
moins de 30 000	11	2 000
30 000 à 49 999	16	1 500
50 000 à 99 999	19	1 450
100 000 et plus	59	1 600
	105	1 603
Région parisienne (Seine, S. et Marne, S. et Oise)	95	2 076
	200	

GRAPHIQUE 1-3 - GRANDS ENSEMBLES DE PROVINCE
AU 1er NOVEMBRE 1964.
ont été indiqués les noms des villes où un grand ensemble au moins a été observé dans l'échantillon.

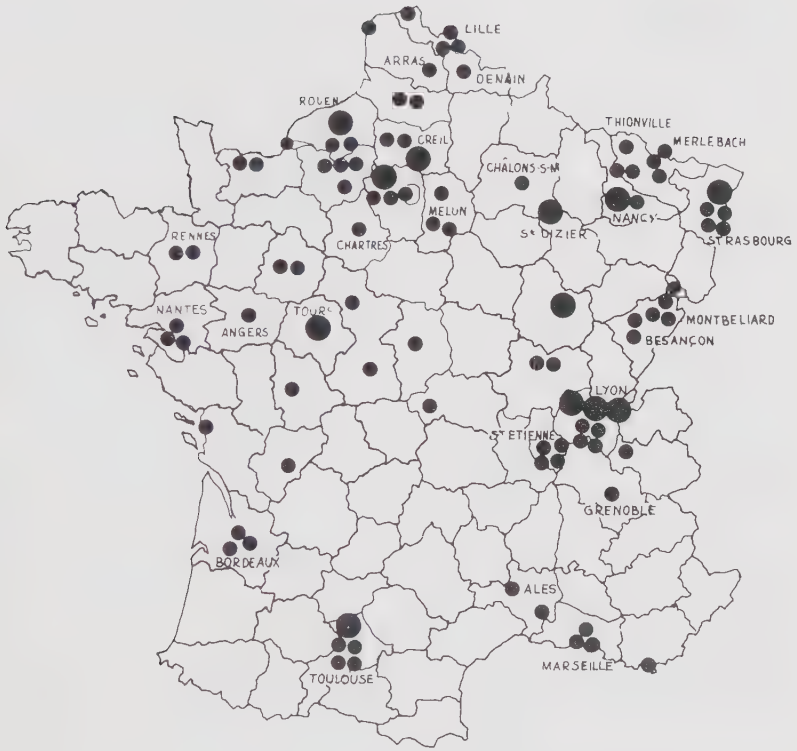

GRANDS ENSEMBLES :

- de 1 000 à 2 500 logements
- de plus de 2 500 logements

GRAPHIQUE 1-4 - GRANDS ENSEMBLES DE L'AGGLOMERATION PARISIENNE
(les 18 ensembles observés sont indiqués par la commune).

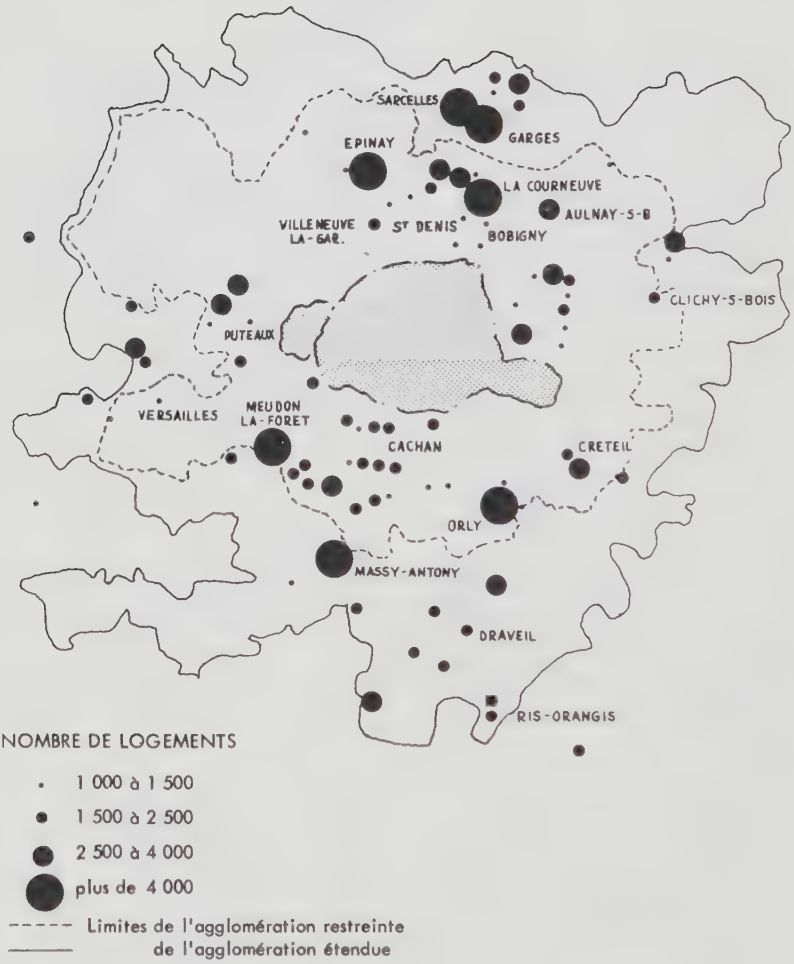

La masse des logements fournis par les grands ensembles est, de façon très nette, d'autant plus abondante que l'agglomération est grande. 12,5 % des logements des grands ensembles sont dans les agglomérations de moins de 50 000 habitants, alors que ces villes abritent 31,3 % des logements urbains.

Le grand ensemble est un fait parisien par excellence : sur 200 ensembles recensés, 95 sont dans la Seine, la Seine et Oise et la Seine et Marne ; et 54 % des logements. Environ 1 ménage sur 14, dans la région parisienne, vit dans les grands ensembles.

La région de Paris rassemble environ 30 % des logements de toutes catégories, mais plus de la moitié de ceux fournis par les grands ensembles.

La concentration des logements, sous forme de grands ensembles, apparaît de préférence là où il y a déjà concentration urbaine.

Cette liaison n'est toutefois pas absolue. On rencontre des ensembles dans de petites villes : et les dimensions de ces opérations dépassent en moyenne celles des villes plus populeuses.

En effet, le nombre de logements par ensemble est le plus grand, à la fois dans la région parisienne, et dans les petites agglomérations de moins de 30 000 habitants. Ce dernier résultat, paradoxal, reflète le caractère particulier de certains des ensembles rattachés à de petits noyaux urbains : certains d'entre eux tirent leur existence d'une implantation industrielle, sans rapport avec la taille de la commune d'accueil. Citons :

Behrens-les-Forbach (Moselle), où 2 743 logements abritent une population double de celle recensée en 1962 : 10 486 habitants

Guenange (Moselle) : 2 055 logements, dans une commune de 8 237 habitants en 1962

Farebersviller (Moselle) : 1 821 logements dans une commune de 8 452 habitants en 1962

Mourenx (Basses-Pyrénées) : 2 888 logements ; le recensement de 1962 donnait 8 660 habitants dans la commune.

Ces cas d'espèce se distinguent nettement du type habituel de l'ensemble, intégré dans la banlieue d'une ville où il n'est qu'un appoint. On peut chercher à isoler ces deux types en calculant l'importance de la population de l'ensemble dans celle de toute l'agglomération.

Population (1962) de l'agglomération d'implantation (habitants)	Nombre des logements existants (5)			
	dans les grands ensembles (1964)		dans les agglomérations françaises en 1962	
		%	milliers	%
moins de 30 000	22 000	6,0	2 958	31,3
30 000 à 49 999	24 000	6,5		
50 000 à 99 999	27 600	7,6	863	9,1
100 000 et plus	94 700	25,9	2 850	30,1
	168 300	46,0	6 671	70,5
Région parisienne	197 200	54,0	2 794	29,5
Total	365 500	100,0	9 465	100,0

Villes nouvelles et banlieues nouvelles

Le plus souvent l'importance relative de l'ensemble dans l'agglomération est très faible.

En province, dans plus de la moitié des cas, un grand ensemble abrite moins de 5 % de la population ; dans 17 cas (sur 105), c'est 5 à 10 % de

Importance de la population du grand ensemble dans l'agglomération (6)	Nombre d'ensembles	Nombre total de logements	Nombre moyen de logements par ensemble
Province			
moins de 2,0	30	43 900	1 460
2,0 à 4,9	27	44 600	1 650
5,0 à 9,9	17	25 600	1 510
10,0 à 19,9	18	28 900	1 610
20,0 à 79,9	8	14 700	1 840
80,0 et plus	5	10 600	2 120
	105	168 300	
Région parisienne			
moins de 1%	95	197 200	
Total	200	365 500	2 076

(5) La part parisienne est plus faible dans l'échantillon. Voir chapitre III, note 15. Pour les agglomérations françaises, voir : I.N.S.E.E.- Recensement général de la population 1962. Résultats du sondage au 1/20 pour la France entière. Logements immeubles.- Paris, 1965, pp. 128-129.

(6) La population de chaque ensemble a été évaluée en multipliant par 4 le nombre de logements en novembre 1964. C'est le rapport de cette population évaluée à la population de l'agglomération en 1962 qui est donné ici.

la population qui vit dans le grand ensemble (tableau précédent); dans 18 cas, 10 à 20 % de la population; dans 13 cas, l'importance relative du grand ensemble est supérieure à 20 %. Parmi eux, les exemples cités ci-dessus.

La région parisienne est de population si élevée que même le plus grand des ensembles n'atteint pas 0,5 % du total. Toutefois le total des 95 opérations de 1 000 logements rassemble environ 6 % de l'agglomération.

On peut distinguer deux types d'opérations :

- les ensembles qui constituent de simples compléments à une agglomération existante, et dont l'implantation ne modifie pas radicalement la structure du reste de l'agglomération. Ce sont des banlieues nouvelles, résidentielles de façon très générale.

- les ensembles dont l'implantation est d'un poids numérique tel que l'agglomération d'accueil s'en trouve transformée. Ceci résulte de la faible population de la commune d'origine, mais également de la taille élevée de ces ensembles, puisque les opérations qui constituent 10 % ou davantage de la population de l'agglomération, comportent un plus grand nombre de logements que les autres. A la limite, ce sont des villes nouvelles; et d'autant plus qu'elles peuvent être nées d'activités économiques qui leur donnent une fonction industrielle et non plus seulement résidentielle.

Pour ne pas disperser l'attention, cette étude limite l'observation aux cas les plus fréquents, qui constituent non pas des villes nouvelles, mais des banlieues nouvelles.

Il faut tracer cette nouvelle frontière : elle exclut les ensembles formant au moins 80 % de l'agglomération, elle conserve ceux qui n'arrivent pas à 20 %. Dans la zone indécise, (20 à 80 %) un autre critère va départager les ensembles : la population de l'agglomération. On a donc procédé ainsi :

1) Ont été exclus les ensembles rassemblant plus de 80 % de la population totale de l'agglomération. Cinq ensembles sont dans ce cas.

2) Ont été exclues les agglomérations de moins de 30 000 habitants. Six autres ensembles sont donc écartés de l'observation, en sus des 5 éliminés. Mais ces derniers sont également dans des petites agglomérations; le seuil de 30 000 habitants, exclut donc, à lui seul, les 11 opérations.

Sur les 105 ensembles recensés en province, il en reste 94.

Poids de chaque ensemble dans l'agglomération (7)	Nombre de grands ensembles d'au moins 1 000 logements (1964)		
	Nombre total	éliminés (8)	restent en observation
moins de 2,0 %	30	-	30
2,0 à 4,9 %	27	-	27
5,0 à 9,9	17	-	17
10,0 à 19,9	18	1	17
20,0 à 29,9	2	2	-
30,0 à 39,9	2	1	1
40,0 à 49,9	1	1	-
50,0 à 59,9	2	1	1
60,0 à 69,9	1	-	1
70,0 à 79,9	-	-	-
80,0 et plus	5	5	-
Ensembles de province	105	11	94
Agglomération parisienne	95		95
	200	11	189

L'Univers étudié : les grands ensembles de banlieue

On a donc été amené jusqu'ici à travers les limites suivantes au champ soumis à l'observation :

1) L'étude porte sur les grands ensembles qui, à la fin de 1964, rassemblaient au moins 1 000 logements terminés. L'ensemble peut être totalement achevé, ou encore en cours de construction.

2) Sont exclues les opérations de rénovation urbaine ou de reconstruction. Lorsque certaines de ces opérations paraissent dans les listes du Ministère de la Construction, elles ont été écartées après coups.

3) Sont exclus les ensembles implantés dans des villes ou des agglomérations de moins de 30 000 habitants. Cette décision écarte de l'observation les ensembles qui composent plus de 80 % de l'agglomération, et presque tous ceux dont le poids dépasse 20 %.

(7) Voir note 6.

(8) Ensembles appartenant à des agglomérations de moins de 30 000 habitants (population 1962).

Il résulte des points 2 et 3 que l'on étudie les quartiers neufs de banlieue.

A ces limites une autre a été ajoutée, pour accroître encore l'homogénéité de la population étudiée :

4) Ne retenir que les grands ensembles construits en immeubles collectifs, ce qui est le cas le plus général. S'il satisfait aux autres conditions, tout ensemble d'au moins 1 000 logements construits en immeubles collectifs, appartient au domaine d'étude ; au sein de chacun d'eux, seuls les immeubles sont observés. On écarte au contraire tout ensemble où le total des logements en immeuble est inférieur à 1 000, alors même que, avec l'appoint des maisons individuelles, le nombre total des logements serait supérieur à ce seuil.

Finalement 190 ensembles entrent dans le champ d'observation (9); 343 000 logements sont concernés, soit environ 1 400 000 personnes.

Telle est donc la population étudiée : les 343 000 ménages, logés en immeubles collectifs, dans les ensembles construits dans les banlieues des agglomérations françaises d'au moins 30 000 habitants, ensembles où au moins 1 000 appartements, en immeuble, existaient à la fin de 1964.

Les grands ensembles dans le parc général des logements

Les 343 000 logements occupent une place particulière dans le parc immobilier existant.

En volume ce n'est encore qu'une fraction infime du total.

Le recensement de 1962 a dénombré 14 538 milliers de résidences principales : logements ordinaires, simples pièces, chambres meublées, ou habitation provisoire et de fortune (10).

(9) Sur les 189 ensembles restant en observation d'après le dernier tableau présenté, quelques-uns ont été éliminés par la raison 4 (maisons individuelles); mais d'autre part, plusieurs ensembles de moins de 1 000 logements, implantés de façon contiguë, ont été considérés comme des opérations entrant dans le champ d'étude.

En effet, la distinction entre deux ensembles, établie par les listes, a parfois paru peu fondée sur le terrain, et on a considéré ces deux unités comme un seul ensemble. Les limites des ensembles, et partant leur dénombrement, sont parfois aussi incertaines que peuvent l'être les contours des agglomérations urbaines.

(10) Sont seulement exclus les logements vacants et les résidences secondaires.

On peut très globalement estimer, qu'en Novembre 1964, date du début de cette enquête, il y avait environ 950 000 logements de plus (11), soit environ 15,5 millions. Les 343 000 logements en grands ensembles ne sont qu'une petite part du total : 2,2 % environ. L'importance que l'on attache à ce mode de construction serait-elle disproportionnée ?

En réalité, les grandes unités étudiées ici sont l'expression la plus patente d'une tendance qui fait surgir de nombreux ensembles plus petits, qui restent hors de l'observation.

Ensuite, dans les logements urbains, les grands ensembles de 1 000 logements occupent une place plus importante que dans l'ensemble du pays.

	toutes villes et agglomérations	en province	complexe de l'agglomération parisienne
Résidences principales en 1962 (milliers)	9 462	6 668	2 794
Evaluation (12) vers novembre 1964	10 100	7 090	3 010
Logements en novembre 1964 dans les grands ensembles étudiés (milliers)	343	164	179
Part dans le total (%)	3,4	2,3	6,0

Environ 3,4 % des logements urbains appartiennent aux grands ensembles d'au moins 1 000 logements ; 2,3 % en province et 6,0 % dans l'agglomération parisienne.

(11) D'après le tableau III, p. 527 de Jacques MAGAUD. - La situation du logement français. - Population 1966, n°3, pp. 523-539.

La moyenne annuelle des constructions est de l'ordre de 300 000 entre 1958 et 1962; puis de 336 000 en 1963, 369 000 en 1964, 412 000 en 1965. La prolongation de la moyenne 1958-1962 aurait fait attendre 750 000 logements de plus en novembre 1964, au lieu des 950 000 observés.

(12) La moyenne annuelle des logements, recensés en 1962, et construits depuis 1958, est de 237 000 pour l'ensemble des villes ; ce nombre moyen, supposé valable pour la période suivante, donnerait environ 590 000 logements en plus, dont 170 000 dans l'agglomération parisienne.

Mais la construction a été supérieure, dans le rapport 950 000/750 000, valable pour la France entière (note précédente). Il y aurait donc, vers novembre 1964, 740 000 logements de plus dans les villes, dont 215 000 dans l'agglomération parisienne.

GRAPHIQUE 1-5 - PYRAMIDE DES AGES DES LOGEMENTS
(recensement 1962)

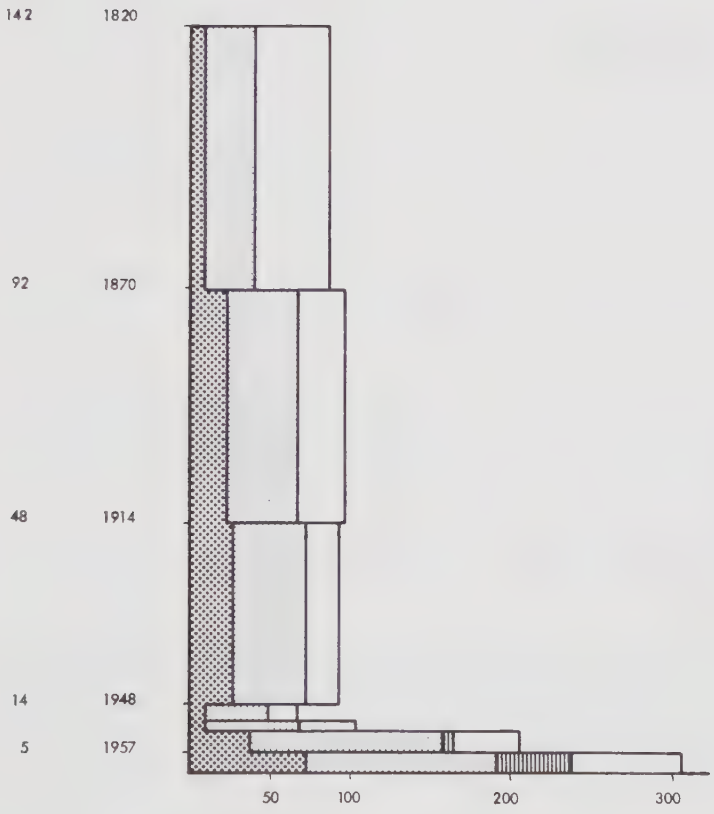

C'est dans la pyramide des âges des logements, toutefois, qu'apparaît la place particulière des grands ensembles. Le graphique 1-5 a été tracé en superposant les logements selon la date d'achèvement de l'immeuble où ils se trouvent (13) ; cette pyramide, analogue à celle de la population, dépasse largement les 100 ans : environ le quart des logements, près de 4 millions, sont centenaires. On a supposé de façon commode, que les logements construits avant 1871 correspondaient à la période 1820-1870.

L'allure de cette pyramide est presque celle d'un cylindre : ce vieillissement très accentué du parc des logements fait écho à celui de la population ; il résulte du ralentissement de la construction entre les deux guerres.

L'après-guerre est une période de classes creuses pour les logements ; puis une reprise (1952-1953) conduit aux classes pleines de 1954 et après (14). Ce renouveau donne à la pyramide des logements une assise spectaculaire, dont la nouveauté est flagrante.

C'est cette nouvelle vague de l'habitat qui attire l'attention ; le renouveau de la construction est aussi original par son ampleur, que par ses modes de construction.

Les grands ensembles sont le symbole, très visible, de ce mouvement. Leur place dans la pyramide est tout entière dans la période 1954 et 1957, et surtout 1958 et après. Sur le graphique, on a figuré dans la pyramide urbaine l'importance des ensembles de plus de 1 000 logements (15).

Sans eux, le pied de la pyramide serait moins large, et surtout dans l'agglomération parisienne, où sont implantés la moitié des ensembles.

L'univers des grands ensembles est-il un monde à part, une expérience hors du commun ? Leur nouveauté disparaîtra bientôt à mesure que vieillira la pyramide des logements actuels, à laquelle ils contribuent à assurer, pour une grande part, un rajeunissement qui contraste avec un long déclin.

(13) Voir recensement général. - Logements-Immeubles. - op.cit., p. 18-71. On a réparti proportionnellement les non déclarés de la période 1949 et après.

(14) L'année 1962 étant peu représentée au recensement (qui a eu lieu le 7 mars 1962), on a supposé sur le graphique, que les logements de la totalité de l'année seraient conformes à la moyenne annuelle calculée sur la période 1958 - 7 mars 1962.

(15) Seuls les logements terminés en 1962 et avant, dans les ensembles ayant 1 000 logements fin 1964, ont été représentés ; on s'est servi des données du chapitre III, section I.

Chapitre II L'enquête

Le chapitre précédent a conduit à définir les limites exactes du champ d'observation :

L'enquête est circonscrite à la population suivante : les ménages logés en immeubles dans des ensembles de 1 000 logements collectifs au moins (à la fin de 1964), construits dans des villes ou agglomérations de plus de 30 000 habitants, à condition que le grand ensemble ne constitue ni une ville nouvelle par lui-même, ni une opération de rénovation urbaine.

Pour étudier la population ainsi délimitée qui compte 343 000 ménages, la section de psycho-sociologie de l'Institut National d'Etudes Démographiques a procédé par sondage : a été interrogé un échantillon de ménages représentatif de toute la population observée, à l'aide d'un questionnaire élaboré à cet effet.

Plan de sondage

Dès lors que la décision est prise, pour des raisons de commodité et de plus grande efficacité, de n'interroger qu'une fraction de la population des 343 000 ménages, il faut définir qui interroger. Tel est le but du plan de sondage, qui donne les règles appliquées pour constituer l'échantillon.

Principes du sondage

Un échantillon de 3 117 ménages a été désigné par tirage probabiliste à deux degrés : tirage au sort de 53 grands ensembles, puis tirage au sort des ménages au sein des ensembles désignés.

L'unité de sondage est le ménage, ensemble des personnes habitant le même logement, quel que soit leur nombre et leurs liens de parenté.

Avant d'examiner en détail la composition de l'échantillon, précisons l'objectif : ne rien omettre, par principe, de la diversité des situations existantes; ne pas accorder à certaines situations un poids plus grand que ne mérite leur importance réelle dans l'ensemble de la population.

Imaginons qu'il soit judicieux d'interroger chacun des 343 000 ménages vivant en grand ensemble à la date de l'enquête; une description fidèle implique alors de n'omettre personne, et de ne favoriser personne : l'omission de certaines catégories d'habitants accroîtrait indirectement le poids relatif des propos tenus par les personnes interrogées. C'est en donnant à chaque ménage un poids égal que l'on respecte la diversité, et la structure, de l'ensemble de la population.

L'objectif demeure, quand, renonçant à l'étude exhaustive, on décide de désigner un échantillon. Puisque l'on ne peut recueillir la voix de tous, la solution sera de donner, à tous, les mêmes chances de s'exprimer, et de laisser le hasard décider qui parlera.

Le hasard, intervient ici sous l'aspect organisé qu'il revêt dans les jeux de loterie : le tirage au sort assure l'égalité des chances entre les individus. Il faut, assurément, que tous les billets soient dans l'urne, et qu'il n'existe pas plusieurs billets portant le même numéro.

Le tirage au sort des ménages a été fait, sur les listes, ou dans les fichiers, où tous les locataires étaient inscrits (1), et où chaque logement

(1) Pour les ensembles ou partie d'ensemble, composés de propriétaires, aucun fichier n'est disponible ; on a alors procédé par tirage au sort sur des plans qui donnent sans ambiguïté la localisation de tous les logements existants.

n'était compté qu'une fois. Ainsi l'égalité des chances a-t-elle été respectée.

Pour mettre en œuvre ce tirage probaliste, il n'existait pas de liste unique des 343 000 ménages concernés par l'étude, mais des listes distinctes détenues par les organismes qui gèrent les ensembles. En théorie, ces diverses listes peuvent être considérées comme une seule liste, formée de nombreuses pages ; en pratique, la dispersion géographique des listes, et plus encore la dispersion de la population, posent des problèmes matériels pour l'organisation de l'enquête.

C'est pour pallier cette dispersion que le plan de sondage a été articulé en deux degrés.

Deux degrés : grands ensembles et ménages

Etaient à observer 190 ensembles de 1 000 logements au début de 1965, dont 91 en province : cette relative dispersion a conduit à limiter le nombre des ensembles inclus dans l'échantillon.

Pour respecter la règle du tirage probabiliste, les ensembles observés sont tirés au sort, ce qui constitue le premier degré de sondage. Chaque ensemble tiré est ensuite considéré comme un petit univers, dans lequel on tire un échantillon de ménages (second degré).

La décision de tirer au sort des ensembles au premier degré, et celle d'interroger environ 3 000 ménages, conduisent au problème central : quel nombre d'ensembles faut-il tirer (premier degré) et quel nombre de ménages convient-il d'observer dans chaque ensemble tiré (second degré), pour que la précision des données fournies par l'échantillon des ménages soit suffisante ?

Les risques courus en fixant le nombre des ensembles dépend de la diversité des grands ensembles, et de la variété des ménages que l'on peut rencontrer dans chacun d'eux.

Précisons le problème à l'aide de schémas. On suppose que l'on veut connaître le revenu des ménages. Si l'on interrogeait tous les ménages de la population, on pourrait tracer le graphique correspondant à la distribution des 343 000 réponses (graphique 2-1). Cette distribution des revenus a une certaine moyenne ($\overline{X}$); mais l'ensemble des réponses des ménages s'en écartent plus ou moins.

En réalité cette distribution est inconnue, de même que la moyenne; et c'est la raison d'être de l'enquête que d'apporter des informations sur ce point, comme sur beaucoup d'autres.

GRAPHIQUE 2-1 - TIRAGE D'UN ECHANTILLON SIMPLE DANS LA LISTE DES 343 000 MENAGES.

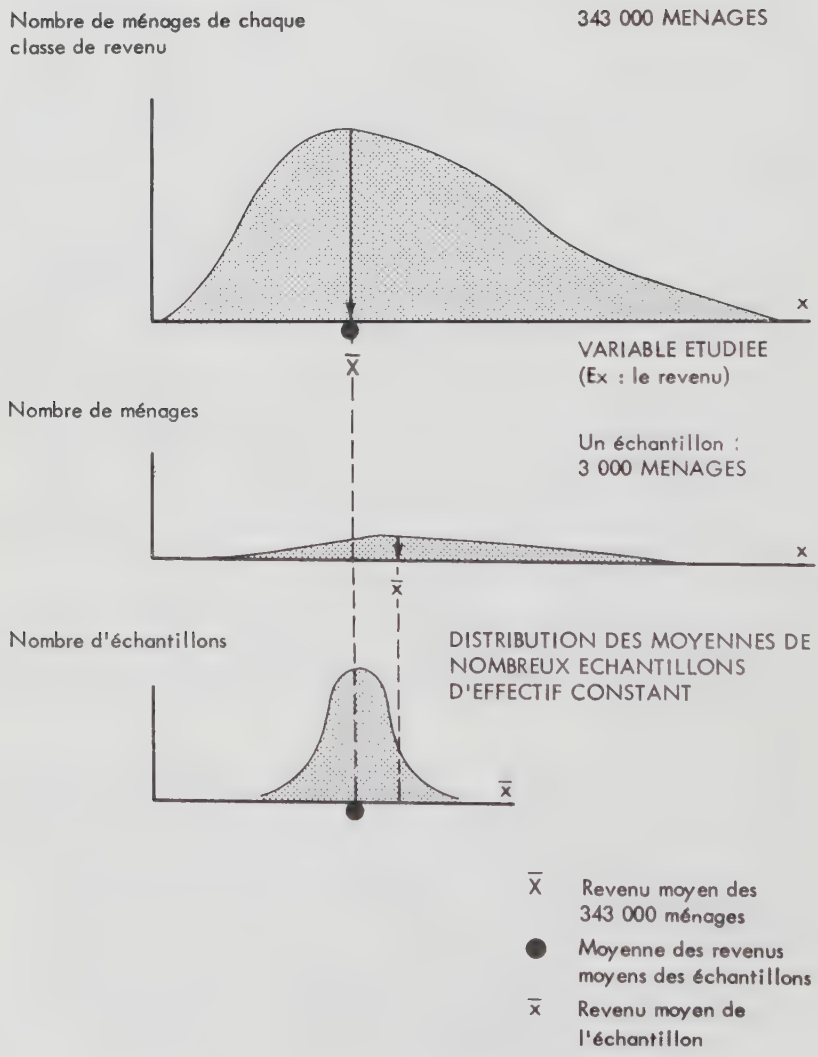

L'échantillon va fournir une estimation concernant la population totale. Il constitue lui-même une réplique imprécise de la population; le revenu moyen de l'échantillon n'est qu'une estimation de la moyenne générale : l'écart entre la moyenne calculée à partir de l'échantillon et la valeur réelle est d'autant plus restreint, en moyenne, que l'échantillon est composé d'un plus grand nombre de ménages.

Ces fluctuations dans l'estimation de la réalité se trouvent accrues si l'on procède à un tirage à deux degrés; deux tirages au sort interviennent, qui entraînent, l'un et l'autre, des fluctuations aléatoires dont les effets s'additionnent.

Mais le risque d'accroître l'imprécision sera tout différent selon la dispersion des revenus des ménages dans la population totale.

Il peut se faire que les ménages habitant le même ensemble aient des revenus très inégaux. Dans cette hypothèse, d'un ensemble à l'autre, les revenus varient peu (en moyenne); mais la variabilité est grande au sein de chacun d'eux.

C'est la situation représentée sur le schéma 2-2, (1er cas), où l'on a supposé qu'il n'existait que 3 grands ensembles, proches par la moyenne, et de composition hétérogène.

Dans ce cas théorique, le tirage d'un seul des 3 ensembles, au sein duquel on tirerait un échantillon de ménages, entraînerait une faible imprécision des estimations de la situation moyenne des 3 ensembles.

Par contre, dans le schéma opposé (2ème cas), où les ensembles sont différents les uns des autres, mais où les ménages de chaque ensemble sont de revenus assez semblables, le tirage au sort d'un ensemble sur trois entraînerait un risque d'erreur considérable.

Si l'on décide d'observer un nombre limité d'ensembles, le risque de mal décrire la population totale est donc beaucoup plus élevé si les ensembles sont différents les uns des autres. Une relative similitude des ensembles réduit le risque; et celui-ci serait nul si tous les ensembles étaient identiques, chacun étant alors semblable à un échantillon tiré au hasard dans l'ensemble de la population entière.

Compte tenu de la connaissance que l'on avait du sujet avant l'enquête, il a semblé prudent de s'attendre à de grandes différences entre les grands ensembles, et à une certaine homogénéité au sein de chacun d'eux. Le risque était donc grand de n'observer qu'un très petit nombre d'ensembles.

En conséquence il a été décidé qu'une cinquantaine de grands ensembles seraient tirés au sort, 53 exactement sur les 190 de l'univers. Ce nombre relativement élevé de points d'impact permet d'assurer une meilleure précision de l'échantillon des logements sur le plan national. Une soixantaine de ménages, en moyenne, seraient interrogés dans chaque ensemble tiré au sort.

Stratification des grands ensembles

Mais si les différences entre grands ensembles sont très grandes, il pourrait se faire qu'un mauvais hasard compose un échantillon de 53 unités qui reflètent mal tout l'éventail des situations existantes.

On pallie ce risque en divisant l'univers des grands ensembles en sous-groupes, que l'on constitue de manière à ce que chacun d'eux soit plus homogène que l'ensemble de l'univers. Dans chaque strate ainsi formée, le tirage au sort des grands ensembles est effectué comme s'il s'agissait de plusieurs univers distincts. La constitution de ces strates sera d'autant plus efficace que l'on aura réussi à regrouper les grands ensembles de caractéristiques voisines.

Plusieurs sortes de données ont été mises à contribution pour former les strates : dimension des ensembles, population des agglomérations où ils sont implantés, localisation géographique, durée de trajet au centre de l'agglomération, type de l'organisme gestionnaire.

On a tout d'abord procédé à la division de l'univers en deux parties : parisienne et provinciale : l'agglomération parisienne est définie au sens de "l'agglomération étendue", utilisée pour le recensement de 1962. Elle comprend tout le territoire de l'ancienne Seine et une grande partie de la population de l'ancienne Seine et Oise (2). La différence d'échelle entre les agglomérations provinciales et le complexe parisien impose cette distinction de base.

Dans chaque partie ainsi découpée, une seconde distinction a été faite en tenant compte de la taille des ensembles. Les problèmes diffèrent sans doute selon la taille de l'opération ; or les très grands ensembles, que l'on considère souvent comme des symboles, sont peu nombreux. Pour éviter que les aléas du tirage au sort n'empêchent leur observation, on a décidé d'observer tous les plus grands parmi les ensembles.

(2) Voir plus loin, graphique 2-6, le contour de l'agglomération étendue comparé aux nouveaux départements. Ce n'est pas exactement la dichotomie des deux sources présentées dans le chapitre précédent qui distinguait de la province la totalité de la Seine et de la Seine-et-Oise.

GRAPHIQUE 2-2 - TIRAGE D'UN ECHANTILLON DE MENAGES DANS 1 ENSEMBLE SUR 3.

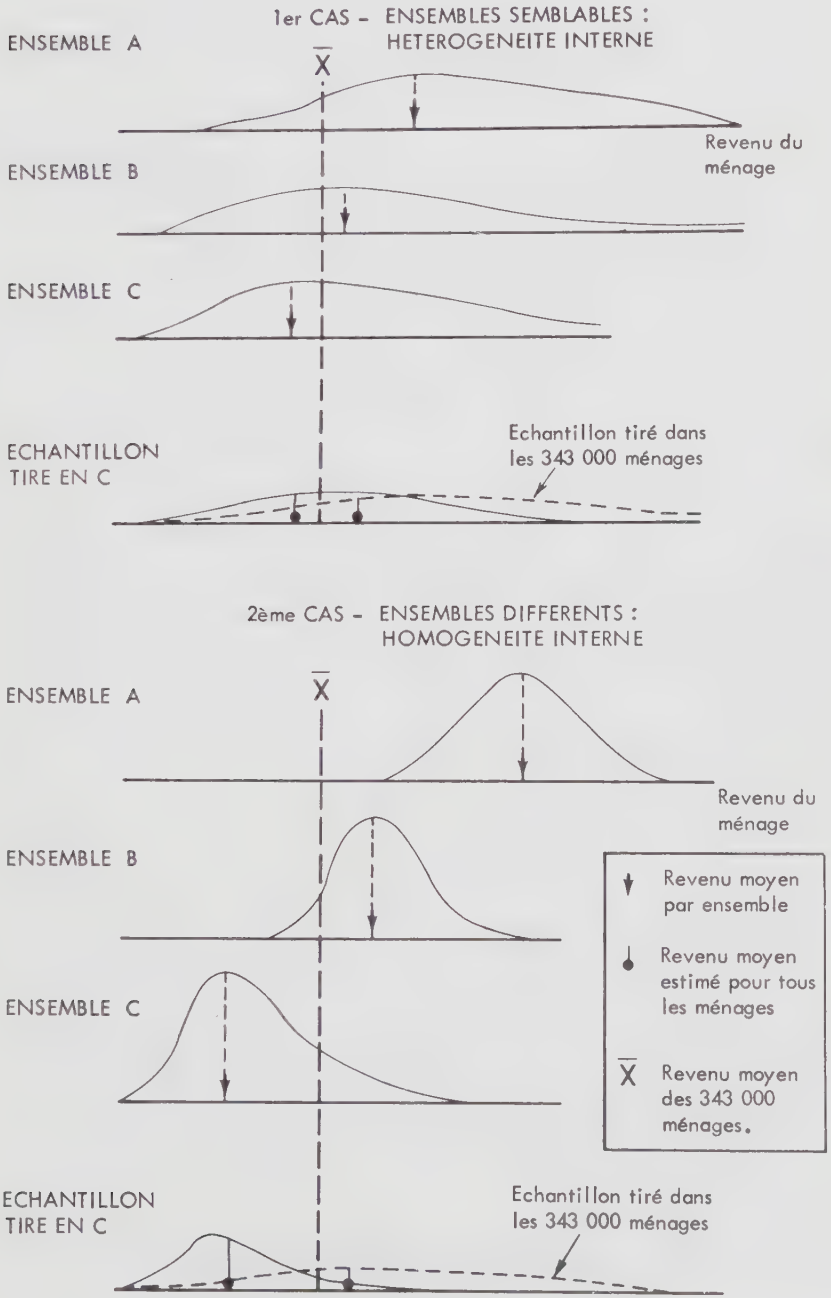

La taille des opérations étant plus faible en province (3) on a choisi deux coupures distinctes, pour établir les quatre grandes strates suivantes :

Province	:	au moins 2 500 logements (A)
	:	moins de 2 500 logements (B)
Agglomération parisienne	:	au moins 4 000 logements (C)
	:	moins de 4 000 logements (D)

Dans les grandes strates A et C, on observera tous les grands ensembles existant, soit 11 en province et 8 dans l'agglomération parisienne.

Pour tirer au sort les 34 autres unités, un découpage plus poussé a été fait selon des critères différents à Paris et en province ; les ensembles de province ont été stratifiés selon la population de l'agglomération et la région ; les ensembles parisiens selon le type d'organisme gestionnaire et la distance au centre de Paris, évaluée en durée de trajet par les transports publics. On indiquera ci-après le détail de ces procédures (fin du chapitre).

Il n'est pas certain que les ensembles d'une strate, disons une région de province, soient différents de ceux d'une autre; mais dans la mesure où ils le sont, le tirage au sort, fait indépendamment dans chaque région, donnera des résultats moins variables dans chacune d'elle, par suite de la moins grande variété des ensembles de la même région. Finalement, les résultats seront plus précis pour la France entière.

On aboutit, (comme le montre le tableau ci-après) à désigner d'office, les 19 ensembles les plus grands ; les plus petits sont tirés à des taux variables selon les strates, ce qui revient en moyenne à observer un ensemble sur 3,5 en province et de 1 sur 8,3 dans l'agglomération parisienne.

Le taux de tirage est plus faible, à Paris, où l'on observe 11 ensembles entre 1 000 et 4 000 logements, contre 23 en province entre 1 000 et 2 500 logements; ceci résulte de l'idée que les ensembles parisiens, de taille plus grande, risquent d'être moins différents les uns des autres qu'en province, et que chacun d'eux est relativement hétérogène par sa composition : la prédominance des offices d'H.L.M. est écrasante en province (voir chapitre suivant), tandis qu'on rencontre à Paris plus de variété, par le jeu d'organismes divers.

C'est pourquoi, on observe moins d'ensembles parisiens, et plus de ménages dans chacun d'eux.

(3) Voir par exemple, dans le chapitre précédent, le graphique 1-2.

Nombre de logements	Province		Agglomération parisienne		Ensemble Total
	au moins 2 500	moins de 2 500	au moins 4 000	moins de 4 000	
	A	B	C	D	
Univers sondé					
grands ensembles	11	80	8	91	190
logements	33 707	130 700	36 877	141 800	343 084
Tirage des grands ensembles					
taux de tirage	1/1	1,3,5(a)	1/1	1,8,3(a)	
nombre tiré	11	23	8	11	53
logements des ensembles tirés	37 707	37 333	36 877	17 088	125 005
Tirage des logements					
taux de tirage	1/63	1/35(a)	1/63	1/15(a)	
logements tirés	571	918	575	1 053	3 117
Taux de sondage final	1/63	1/126	1/63	1/126	
échantillon moyen de logements par grand ensemble	52	40	72	96	

(a) Des taux variables selon les strates ont été appliqués; le taux moyen indiqué ici correspond au rapport a posteriori des effectifs tirés à ceux de l'univers.

Pour désigner les ménages, les taux de tirage au sort dans les fichiers des organismes ont été fixés de façon inégale selon les strates, de manière à ce que l'on ait plusieurs dizaines de ménages par ensemble ; en moyenne on a :

en province	52 logements dans les ensembles les plus grands 40 logements dans les moins grands
dans l'agglomération parisienne	72 logements dans les plus grands 96 logements dans les moins grands

Ces taux inégaux conduisent finalement, à 2 sortes de taux de tirage : 1/63 et 1/126. Tout logement tiré représente donc, soit 63 ménages, soit 126.

Dans l'exploitation, pour redonner aux ménages des ensembles de taille plus restreinte, observés au 1/126e, une importance égale à ceux tirés au 1/63e, toutes les observations faites au taux le plus faible ont été doublées.

On trouvera, à la fin du chapitre, le détail des procédures employées. La liste des ensembles tirés au sort est donnée dans le tableau 2-1 (Melun figure dans la partie provinciale).

TABLEAU 2-1 - DETAIL DE L'ECHANTILLON.

Désignation des ensembles tirés au sort	Nombre de ménages			
	habitant l'ensemble	tirés au sort	interrogés	non interrogés
A - Province, ensembles de 2 500 logements au moins				
LYON " La Duchère"	4 100	64	55	9
LYON " Etats Unis"	5 060	75	62	13
LYON " Bron Parilly"	2 607	42	35	7
TOULOUSE "Empalot"	2 503	40	33	7
ROUEN " Grand-Quevilly"	1 855	29	21	8
STRASBOURG "Meinau Canardière"	2 848	47	41	6
NANCY " Plateau du Hautlièvre"	2 471	39	35	4
DIJON "Les Grésilles"	2 853	50	47	3
TOURS "Sanitas Rotonde"	2 484	40	30	10
CREIL "Parc Rouher"	4 076	100	87	13
ST-DIZIER "Le Vert Bois"	2 850	45	41	4
Total	33 707	571	487	84
B - Province, ensembles de moins de 2 500 logements				
LYON "Mermoz"	1 508	36	28	8
MARSEILLE "La Pauline"	1 025	22	17	5
BORDEAUX "La Benauge"	1 047	28	17	11
LILLE "Porte de Béthune"	2 094	54	29	25
TOULOUSE "Jolimont"	902	30	26	4
NANTES "Les Dervallières"	2 037	47	39	8
ROUEN "Les Sapins"	2 640	58	50	8
STRASBOURG "Neuof et Neuof Klébau"	1 459	47	39	8
ST-ETIENNE "La Marandinière"	3 629	65	52	13
GRENOBLE "Teyssère"	1 307	31	23	8
RENNES "Maurepas"	3 358	73	63	10
ANGERS "Belle-Beille"	1 360	31	25	6

TABLEAU 2-1 (Suite)

THIONVILLE "Côte des Roses" et "Vieil Orme"	1 494	47	43	4
MONTBELIARD "La Chiffogne"	1 050	25	20	5
BESANCON "Montrapon"	1 647	36	30	6
MONTLUCON "Fontbouillant"	1 230	50	45	5
DENAIN "Chemin de Douchy	1 152	28	26	2
ARRAS "Les Hauts Blancs Monts"	1 548	34	29	5
CHARTRES "Beaulieu"	1 518	48	43	5
CHALONS S/MARNE "Schmitt Nord"	1 182	30	29	1
ALES "Prés St Jean"	1 500	34	27	7
BLOIS "Henri Bégon"	1 596	39	33	6
MERLEBACH "La Chapelle"	1 050	25	24	1
MELUN "Montaigu-Plateau de Corbeil"	2 664	143	110	33
Total	39 997	1 061	867	194
C - Agglomération parisienne, ensemble de 4 000 logements au moins				
SARCELLES	7 420	119	102	17
MEUDON LA FORET	4 300	69	63	6
GARGES LES GONESSE	3 250	50	40	10
MASSY ANTONY	6 000	95	90	5
ORLY	5 457	83	72	11
LA COURNEUVE	3 550	56	47	9
EPINAY	3 750	55	40	15
CRETEIL	3 150	48	45	3
Total	36 877	575	499	76
D - Agglomération parisienne, ensembles de moins de 4 000 logements				
CLICHY-SOUS-BOIS	1 020	58	48	10
AULNAY-SOUS-BOIS	1 837	131	119	12
VILLENEUVE-LA GARENNE	2 145	125	108	17
DRAVEIL	1 867	134	126	8
VERSAILLES	950	69	61	8

TABLEAU 2-1 (Suite)

RIS-ORANGIS	2 025	81	68	13
SAINT-DENIS	980	61	57	4
CACHAN	1 250	79	70	9
BOBIGNY	1 509	105	94	11
PUTEAUX	841	67	55	12
Total	14 424	910	806	104
Total en province (A+B).....	73 704	1 632	1 354	278
Total dans l'agglomération parisienne (C+D).....	51 301	1 485	1 305	180
Total général : Province et Agglomération parisienne....	125 005	3 117	2 659	458

Questionnaire et enquêteurs

Les visites aux 3 117 ménages, répartis en 53 lieux différents, ont été faites par 70 enquêteurs en province et 41 dans l'agglomération parisienne.

Les participants ont été chargé, en respectant strictement les résultats du tirage au sort, sans substitution de ménage (4) de recueillir objectivement les réponses des interrogés au questionnaire élaboré à cet effet.

Une version provisoire du questionnaire a été éprouvée lors d'une enquête pilote, en janvier 1965. Six enquêteurs ont visité 49 ménages, répartis en six grands ensembles, en province et dans l'agglomération parisienne.

Ce premier questionnaire conduisait à un entretien trop long où de nombreuses questions se recoupaient. Un remaniement allégea le texte, tout en précisant davantage les données de fait ou d'opinion qui paraissaient ambigües.

Dans sa formulation définitive (reproduite à la fin de l'ouvrage), le questionnaire aborde successivement les points suivants :

(4) Hormis le cas où l'ancien locataire a cédé la place à un nouveau : c'est le logement tiré au sort qui définit le ménage à interroger.

I - composition de la famille
II - les changements de résidence
III - les conditions de logement
IV - le travail du chef de ménage
V - le travail de la femme mariée
VI - les équipements
VII - adaptation et opinion générale
VIII - les intentions de départ
IX - habitat individuel et collectif
X - niveau des ressources

Il s'agit donc de questions qui tantôt portent sur la situation présente du ménage, et son passé, tantôt recueillent les opinions des interrogés.

L'interrogé, porte-parole du ménage

Les renseignements recherchés concernent ou bien le ménage en entier, ou bien l'un ou l'autre de ses membres. Mais une seule personne répond pour tous.

Par suite de leur présence plus fréquente au foyer, ce sont les épouses, dans la plupart des enquêtes, qui sont interrogées. Pour éviter un tel phénomène et pour recueillir les réponses des deux sexes, les enquêteurs ont interrogé tantôt le mari, tantôt la femme, tout en restant libres de désigner eux-mêmes qui serait interrogé dans chaque ménage.

Lorsque le logement échantillonné n'est pas occupé par un couple marié, c'est toujours le chef de ménage, homme ou femme célibataire, femme veuve ou divorcée, qu'il faut interroger.

Il résulte de l'application de ces consignes, que sur 100 couples mariés, les réponses ont été faites à peu près aussi souvent par l'homme que par la femme (5).

49,1 % l'époux a répondu
50,9 % l'épouse a répondu

100,0 tous les couples mariés visités.

(5) On verra chapitre XI, section II, que malgré l'égalité des deux effectifs, cette répartition proportionnelle n'est pas représentative : les époux interrogés sont plutôt ceux des femmes actives, et les épouses sont celles qui restent à la maison.

Source d'appoint : les fichiers des organismes

Les réponses des interrogés constituent la source principale de l'enquête, mais non la seule.

Les organismes gestionnaires des logements en location, disposent de données difficiles à connaître par une enquête auprès des habitants (la mobilité dans les logements par exemple : entrée, sortie, mutation dans le parc des logements).

Ce n'est qu'à titre complémentaire que l'on a recours ici aux données fournies par ces organismes.

On a recueilli, lors des opérations de constitution de l'échantillon, trois sortes de renseignements :

a - Pour chaque ménage tiré au sort, on a recherché la profession du locataire et sa date de naissance, le nombre de personnes présentes, la date d'entrée dans les lieux.

Ces données ont été utilisées pour procéder à l'étude du déroulement du sondage (voir la suite du chapitre). Dans les autres chapitres, ce sont toujours les caractéristiques déclarées par les ménages, qui sont mises en jeu.

b - A propos de chaque logement, on a recueilli les dates d'entrée dans les lieux, et de sortie, de chacun des locataires qui s'y sont succédés.

Il s'agit d'une donnée tout à fait distincte de la mobilité antérieure du ménage, telle qu'elle apparaît dans le tableau 7 du formulaire d'enquête.

Dans certains cas, des difficultés techniques n'ont pas permis de recueillir le renseignement.

c - De chaque grand ensemble, on connaît le nombre de logements, l'année de mise en chantier, et celle de fin de travaux s'il y a lieu, la répartition des logements entre divers organismes, la durée de trajet jusqu'au centre de l'agglomération (estimation sommaire pour l'ensemble des logements). Enfin, l'équipement collectif existant a été décrit en repérant la présence ou l'absence de 21 éléments : marché, supermarché, terrain de sports, terrain de jeux, mairie, lieux de culte, etc...

Cette documentation d'appoint est précieuse ; mais l'essentiel du matériau analysé est constitué par les réponses des ménages aux enquêteurs.

Déroulement de l'enquête

Les visites ont été effectuées au cours des mois d'avril, mai et juin 1965.

C'est la situation à la date de l'enquête qui est décrite.

Refus et absences

L'échantillon constitué, comme il a été dit plus haut, constitue une image fidèle de la population totale. Toutefois, certains ménages ne peuvent être visités, compte tenu du coût croissant des efforts qu'il faut déployer pour arriver à prendre contact avec les personnes difficiles à rencontrer.

Les enquêteurs avaient pour consignes de tenter trois visites au domicile du ménage ; s'ils échouaient à obtenir un entretien en se heurtant à un refus, ou à une absence, un autre enquêteur était en général chargé, après un certain délai, de visiter à nouveau les logements.

Sur 100 adresses de logement, près du quart (23,6 %) ont été distribuées successivement à deux enquêteurs.

Finalement, le résultat global est le suivant :

3 117 ménages recherchés (échantillon théorique)
2 659 ménages observés
458 ménages non observés.

Sur 100 ménages, 85,3 % ont donc été observés.

Les ménages non interrogés réduisent l'effectif de l'échantillon exploitable ; ce qui n'est pas un inconvénient majeur.

Plus grave est le risque de fausser la description, si les ménages non observés sont en moyenne différents des autres, par leurs caractéristiques de fait, ou leurs opinions. D'où la nécessité de rechercher quelles sont les causes des échecs des enquêteurs, et quelles sont les caractéristiques probables des ménages que l'on n'observe pas.

A la fin des recherches, les ménages non interrogés étaient ainsi répartis, pour 100 recherchés :

Refus de répondre	5,8
Absence	7,6
Logement inhabité	1,3
	14,7 (sur 100 ménages tirés)

Les logements inhabités sont ceux qui sont provisoirement sans locataires après un déménagement, ou bien des logements effectivement non occupés par le locataire légal. Dans ce dernier cas, il s'agit presque toujours d'une longue absence.

Il y a moins de refus que d'absences. Il serait possible de réduire encore le nombre des refus, et de les transformer en réponses. Les premiers enquêteurs se sont trouvés, dans 8,4 % des cas, face à un refus de répondre; mais le refus n'est pas toujours un acte irréversible : il dépend des circonstances, et de l'enquêteur (6). Sur ces 8,4 %, 4,8 ménages ont été l'objet d'une recherche en seconde phase, par un enquêteur différent; lorsque le ménage n'était pas absent (3,0 %), l'enquêteur a obtenu un entretien plus souvent (1,8 %) que le premier refus n'a été confirmé (1,2 %). (tableau ci-après).

La cause principale de non réponse est l'absence des ménages. Si les enquêteurs arrêtaient leur recherche après 2 visites, il y aurait environ 30 % des ménages absents (sans compter les refus). Le fait de revenir une 3ème fois (une 4ème fois) fait que seulement 10,8 % des logements sont trouvés sans occupants par les premiers enquêteurs, sans compter les logements inhabités.

Sur ces ménages non interrogés, 7 % ont fait l'objet d'une seconde recherche, qui s'est terminée le plus souvent (4 %) par un entretien accordé à l'enquêteur (1 % de refus et 2 % d'absence).

Ménages observés et non observés

Les difficultés de rencontrer certains ménages, ne pourraient être vaincues totalement qu'au prix d'un effort disproportionné par rapport à l'intérêt de l'observation. Il faut toutefois s'assurer que les réponses qui manquent ne risquent pas d'entraîner des erreurs systématiques dans la description de l'ensemble de la population.

Si l'on ignore les réponses qu'auraient fait au questionnaire les individus absents, on sait à quels grands ensembles ils appartiennent, et on connaît certaines de leurs caractéristiques, recueillies auprès des organismes gestionnaires.

Le tableau 2-2 permet de s'assurer que les proportions observées sont assez voisines selon les caractéristiques du grand ensemble ou des ménages.

(6) Surtout dans la première phase, où certains enquêteurs non expérimentés manquent de savoir faire. La seconde phase n'est faite que par des enquêteurs chevronnés.

Déroulement de la collecte	Phases de la collecte		Résultats finaux	
	1ers enquêteurs	2èmes enquêteurs	observés	non observés
Echantillon tiré au sort : 3 117 ménages =	100			
Observés par les 1ers enquêteurs :				
- à la 1ère ou 2ème visite	57,8			
- à la 3ème visite et après	19,9			
- visites non dénombrées	1,8			
	79,5		79,5	
Refus au 1er enquêteur	8,4			
Deux issues se présentent:				
a. abandon de la recherche				3,6
b. recherche par un 2ème enquêteur		4,8		
- observation par le 2ème		1,8	1,8	
- refus confirmé		1,2		1,2
- absence		1,8		1,8
Absence au passage du 1er enquêteur	10,8			
Deux issues :				
a. abandon de la recherche				3,8
b. recherche par un 2ème enquêteur		7,0		
- observation par le 2ème		4,0	4,0	
- refus		1,0		1,0
- absence confirmée		2,0		2,0
Logement inhabité (abandon de la recherche)	1,3			1,3
Adresses distribuées à chaque phase :	100,0	23,6		
Résultats finaux : Proportion de ménages observés ou non (%)			85,3	14,7
Résultats finaux : Nombre de ménages (sur 3 117)			(2 659)	(458)

- L'implantation des grands ensembles n'entraîne pas de fortes inégalités dans l'observation : l'agglomération parisienne est représentée à peu près comme la province (88 % et 83 % de ménages observés); et de même les grands ensembles de diverses tailles, au-dessus de 1 000 logements sont représentés de façon analogue (tableau 2-2).

Les différences s'expliquent par les aléas du travail des enquêteurs, et non par les caractéristiques des ménages.

- Il semble que les ménages habitant plus loin du centre de l'agglomération aient été observés plus fréquemment que les autres, ce qui surprend puisque la distance complique la tâche de l'enquêteur (tableau 2-2). En réalité, les trajets inférieurs à 30 minutes correspondent à la situation des ménages de province, moins faciles à observer par suite de leur dispersion en de nombreuses villes ; les ménages plus éloignés du centre résident dans l'agglomération parisienne, où la collecte a été plus aisément organisée.

- Les types d'organismes ont été observés de façon semblable (tableau 2-2) 84 % des logements H.L.M., 88 % de ceux de la S.C.I.C., 85 % de ceux appartenant à d'autres sociétés à but non lucratif, 81 % des logements construits dans un but lucratif.

- Les divers groupes socio-professionnels, entre lesquels on classe les chefs de ménages, ont été visités de façon analogue (tableau 2-2), 87 % des ouvriers, 83 % des employés, 87 % des cadres moyens, 86 % des commerçants, 85 % des cadres supérieurs ; on ne peut donc pas redouter un biais lié au milieu social.

- Ni l'âge du chef de ménage, ni la date d'entrée dans le logement ne sont reliés à des inégalités d'observation (données non présentées ici).

- Le nombre de personnes du ménage, par contre, est légèrement lié à la réussite de la collecte : les personnes seules n'ont été observées qu'à 76 % ; les ménages de 2 personnes à 81 % ; de trois personnes à 86 % ; à partir de 4 personnes, l'observation est effectuée à 90 % environ (tableau 2-2). Le nombre de personnes du ménage, qui reflète le nombre des enfants, est lié à la présence plus fréquente de la mère au foyer et donc à une rencontre plus facile avec l'enquêteur. Au contraire, les couples sans enfant échappent davantage, et encore plus les personnes seules.

L'échantillon observé est donc un peu plus parisien qu'il ne le devrait et a tendance à accentuer le poids des ménages de grande taille. Par contre, il ne semble pas fausser la structure socio-professionnelle des ménages, ni celle des types d'organisme.

Ce sont toutefois des points d'importance mineure. Une observation exhaustive de l'échantillon donnerait 52,3 % des ménages en province (7), les résultats observés en donnent 50,9 %. En ce qui concerne le nombre de personnes présentes, l'échantillon observé n'est que légèrement faussé par rapport à l'échantillon tiré au sort (8).

(7) Calcul d'après la première colonne du tableau 2-2.

(8) Répartition calculée à partir des colonnes 1 et 2 du tableau 2-2 en excluant les très nombreux ménages dont on ne connaît pas cette caractéristique, recueillie ici auprès des organismes gestionnaires.

Nombre de personnes par ménage	ménages tirés au sort	ménages observés
1	4,3	3,5
2	15,4	14,5
3	23,6	23,4
4	22,8	23,4
5	15,9	16,1
6	9,0	9,3
7	4,3	4,8
8	2,3	2,4
9	1,2	1,3
10 et +	1,2	1,3
	100,0	100,0

On pourrait concevoir de donner aux ménages des célibataires observés un poids plus grand qu'aux ménages observés de façon plus complète, et de multiplier par un coefficient convenable les observations provinciales pour donner à l'échantillon analysé la répartition effective entre l'agglomération parisienne et la province. En fait, la faible ampleur des écarts n'imposait sans doute pas cette démarche.

Aucun redressement n'a donc été effectué (9).

Dans la mesure où l'on peut admettre que les opinions, et les faits étudiés par le questionnaire, sont liés aux caractéristiques examinées, (l'implantation, l'organisme gestionnaire, le groupe socio-professionnel, et l'âge du chef de ménage, la date d'entrée et la dimension du ménage), la presque conformité de l'échantillon observé à l'échantillon tiré, à ces différents points de vue, permet de considérer comme très plausible qu'aucune déformation systématique de l'univers des grands ensembles n'est introduite par l'échantillon analysé.

Dépouillement

Les 343 000 ménages des grands ensembles de banlieue, à la fin de 1964, sont donc connus par l'étude d'un échantillon théorique de 3 117 ménages tirés au sort, dont 2659 ont été interrogés.

Les réponses notées par les enquêteurs sur les 2659 questionnaires forment un matériau brut dont on ne peut rapidement tirer parti qu'en procédant à un chiffrement, et à l'établissement de cartes perforées.

(9) Mais les pondérations impliquées par les taux de sondages inégaux ont été respectées.

TABLEAU 2-2 - ETUDE DE L'EFFICACITE DE LA RECHERCHE DES MENAGES DESIGNES

	Nombre de ménages			Ménages observés pour 100 tirés	Répartition pour 100 au total	
	tirés au sort	observés	non observés		observés	non observés
Province	1 632	1 354	278	83	50,9	50,9
Agglomération parisienne	1 485	1 305	180	88	49,1	49,1
	3 117	2 659	458	85	100	100
A- Province, ensemble de 2 500 logements au moins	571	487	84	85	18	18
B- Province, ensemble de moins de 2 500 logements	1 061	867	194	82	33	42
C- Agglomération parisienne, ensemble de 4 000 logements au moins	575	499	76	87		17
D- Agglomération parisienne, ensemble de moins de 4 000 logements	910	806	104	88	30	23
					100	100
Subdivisions des strates B et D.						
B - Province :						
Agglomération de moins de 50 000 habitants	176	156	20	89	6	4
Agglomération de 50 000 à 250 000	355	304	51	85	11	11
Agglomération de plus de 250 000	387	297	90	76	12	20
Périphérie de l'agglomération parisienne	143	110	33	77	4	7
					33	42
D - Agglomération Parisienne :						
Office public d'H. L. M.	241	210	31	87	8	7
S. C. I. C.	61	57	4	93	2	1
Société à but lucratif	58	48	10	83	2	2
Société à but non lucratif	340	303	37	89	11	8
Divers	210	188	22	89	7	5
					30	23

TABLEAU 2-2 (Suite)

Durée du trajet en transport public du grand ensemble au centre de l'agglomération (durée évaluée par l'enquêteur)						
moins de 10 minutes	65	54	11	83	2	2
de 10 à 20 minutes	1 017	852	11	83	32	36
de 21 à 30 minutes	259	214	45	83	8	10
de 31 à 40 minutes (a)	-	-	-	-	-	-
de 41 à 50 minutes	259	224	35	86	8	8
de 51 à 60 minutes	482	417	65	86	16	14
de 61 à 70 minutes	245	217	28	89	8	6
de 71 à 80 minutes	191	173	18	91	7	4
Grand ensemble situé dans le centre de l'agglomération	74	57	17	77	2	4
Renseignement inconnu	525	451	74	86	17	16
					100	100
Selon le type de la Société de gestion (ou de vente) à laquelle sont rattachés les ménages (le type peut varier à l'intérieur d'un même grand ensemble)						
Office public d'H. L. M.	1 768	1 502	266	84	57	58
S. C. I. C.	431	378	53	88	14	12
Société d'H. L. M. ou Société à but non lucratif (OCIL, bati-coop, Sté d'économie mixte)	566	484	82	85	18	18
Sociétés privées à but lucratif (Sté civile immobilière)	299	243	56	81	9	12
Immeubles gérés par l'entreprise employant le locataire (1 seul ensemble)	33	32	1	97	1	ε
Renseignement inconnu	20	20	-	100	1	-
					100	100

(a) Aucun ménage n'a été observé dans cette situation.

TABLEAU 2-2 (Suite)

Groupe socio-professionnel du titulaire du logement						
Ouvriers	801	701	100	87	26	22
Employés et fonctionnaires subalternes	523	433	90	83	16	19
Cadres moyens	200	174	26	87	7	6
Commerçants et artisans	70	60	10	86	2	2
Cadres supérieurs	53	45	8	85	2	2
Professions libérales et industrielles	10	8	2	ε	0	0
Inactifs (femmes au foyer, étudiants, militaires)	5	2	3	ε	ε	1
Renseignement inconnu	1 454	1 236	219	85	47	48
					100	100
Nombre de personnes habitant le logement						
Une personne	74	52	22	76	2	5
deux personnes	264	214	50	81	8	11
trois personnes	403	345	58	86	13	13
quatre personnes	391	345	46	88	13	10
cinq personnes	273	237	36	87	9	8
six personnes	153	137	16	89	5	3
sept personnes	74	70	4	95	3	1
huit personnes	40	36	4	90	1	1
neuf personnes	20	18	2	90	1	-
dix personnes	21	20	1	95	1	ε
Renseignement inconnu	1 404	1 185	219	84	44	48
					100	100

Les questions fermées du formulaire ne posent aucun problème à ce sujet : la réponse y est déjà chiffrée. Les questions ouvertes, recueillent des commentaires variés, bien que l'enquêteur ait dû se limiter parfois à noter seulement une partie, ou un résumé des propos tenus.

Un examen attentif d'un certain nombre de questionnaires a montré les réponses qui semblaient devoir être les plus fréquentes. Mais on a retenu aussi quelques propos rares, particuliers et bien typés.

Par exemple, parmi les réponses aux questions 8 et 9, sur les raisons de l'arrivée dans l'agglomération et dans le grand ensemble, on décide d'isoler l'arrivée de ménages en provenance d'Afrique du Nord ; ou encore, parmi les impressions à l'arrivée (question 68), on définit une rubrique concernant l'état de chantier (plainte sur la boue) où pouvait

se trouver le grand ensemble à ce moment-là.

Pour clarifier ce chiffrement, on a pris une règle générale de ne retenir que la première partie des réponses complexes faisant appel à plusieurs des rubriques définies par le code. Priorité est donnée au premier nommé.

Cependant les réponses à certaines questions importantes ont été chiffrées avec un plus grand détail ; c'est ainsi que l'on a retenu le premier, puis le second avantage cité (question 70) ; de même pour les inconvénients (question 71).

On nuancera ce que ces classements peuvent avoir d'arbitraire en donnant des exemples des réponses, telles qu'elles sont notées par les enquêteurs.

Exceptionnellement, on a relevé toutes les réponses faites à la question 60, qui demande ce qu'il faudrait installer en priorité (voir chapitre X).

Annexe : Détail de la stratification

On donne ci-dessous les opérations concernant les grandes strates A, B, C, D.

A - Ensembles de plus de 2 500 logements en province.

Onze ensembles au total, dont les ménages sont tous observés au taux de 1/36 (voir carte 1-3).

B - Province : ensembles de 1 000 à 2 500 logements. Trois cas à distinguer :

1 - Grands ensembles des agglomérations de 250 000 habitants et plus. On compose 9 strates, chacune correspondant à une ville, avec 3 à 5 ensembles dans chacune d'elles. On tire au sort un ensemble par ville (voir carte 2-3).

Le taux de tirage des ménages est fixé de manière à conduire à un taux final de 1/132.

Ex : Lille : 3 ensembles : 1 est tiré (taux 1/3)
ménages tirés au 1/42
taux final : 1/3 x 1/42 = 1/126

Ex : Strasbourg : 4 ensembles : 1 est tiré (1/4)
ménages tirés au 1/31,5
taux final : 1/4 x 1/31,5 = 1/126

STRATES DES ENSEMBLES DE PROVINCE DE 1 000 à 2 500 LOGEMENTS
Sont indiquées les villes d'implantation des ensembles observés.
Voir sur la carte 1-3 les ensembles de plus de 2 500 logements, tous observés.

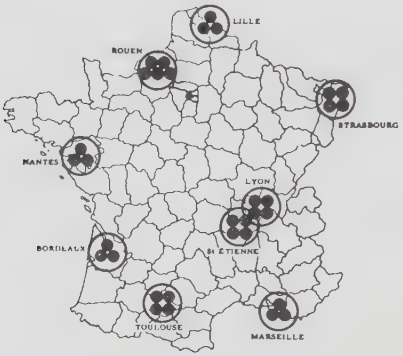

2-3 - Villes de 250 000 habitants et plus

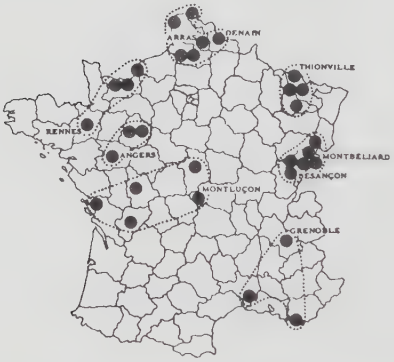

2-4 - Villes de 50 000 à 250 000 habitants

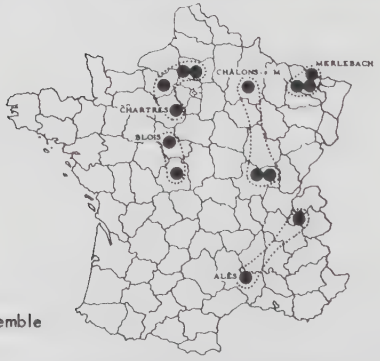

● Grand Ensemble

2-5 - Villes de 30 000 à 50 000 habitants

2 - Dans les villes de 50 000 à 250 000 habitants, il n'y a souvent qu'un ensemble par ville; on a donc composé des regroupements régionaux (carte 2-4). Sept strates régionales, pour les seules villes de cette catégorie, rassemblent chacune de 3 à 6 opérations. On tire en général 1 ensemble par strate; on fixe le taux de sondage des ménages dans chaque strate, de manière à avoir un taux final de 1/126.

3 - Les ensembles implantés dans des villes de 30 000 à 50 000 habitants forment 5 strates géographiques, comprenant de 2 à 4 unités (carte 2-5) on tire 1 ensemble par strate.

Au total, dans les 21 strates définies (en B), on a tiré 23 ensembles. Dans 2 strates comprenant 6 ensembles, on a tiré 2 ensembles par strate, au taux de 1/3.

C - Agglomération parisienne, ensembles de 4 000 logements au moins.

Les 8 ensembles existants sont observés ; les ménages sont tirés au taux de 1/36 (voir carte 1-4).

D - Agglomération parisienne, ensembles de moins de 4 000 logements.

1 - Les ensembles situés à la périphérie du complexe de l'agglomération ont été constitués en une strate à part (carte 2-6). Des 7 ensembles, un seul est tiré (Melun a été classé avec la province dans le tableau détaillé 2-1).

2 - Sont isolés les ensembles composés de façon prédominante par les logements H.L.M..

On distingue parmi eux (carte 2-7) trois strates, selon qu'ils sont situés à :

- 40-49 minutes du centre de Paris
- 50-59 minutes " "
- 60-70 minutes " "

On tire un ensemble dans chaque strate (graphique 2-7).

On a eu recours aux courbes isochromes établies par l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Parisienne (cahiers de cet Institut, vol. 4-5, 1966; étude n°2, par Pierre MERLIN, pp. 8-9).

3 - Les ensembles de la Société Centrale Immobilière de la Caisse

des Dépôts (S.C.I.C.) sont scindés en 2 strates : 40 à 59 minutes et 60 à 80 minutes de trajet (carte 2-8). On tire un ensemble dans chacune.

4 - Les sociétés à but lucratif (carte 2-8 également), sont divisées en deux strates : 45-59 minutes, 60-80 minutes. On tire un ensemble dans chacune.

5 - Les sociétés privées forment une seule strate, où deux ensembles sont tirés (carte 2-9).

6 - Les ensembles les plus composites, et où aucune dominance n'est sensible, forment une dernière strate, où 1 ensemble est tiré au sort (carte 2-9).

Finalement c'est 11 ensembles qui sont observés dans les 10 strates ainsi formées (en D). Les ménages sont désignés à un taux calculé de manière à ce qu'un ménage tiré au sort représente 132 autres ménages.

graphique 2-6 - Strate des grands ensembles périphériques.

graphique 2-7 - Office public d'H.L.M.

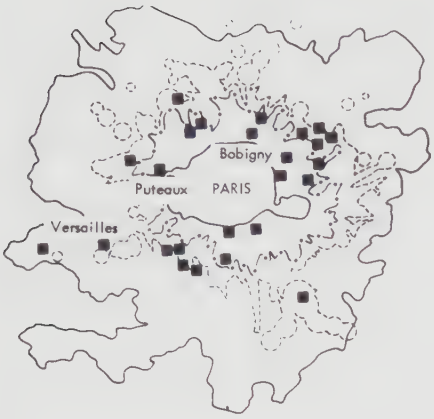

——— Limite de l'agglomération étendue
Durée de trajet au centre de Paris :
—•— 50 minutes
– – – – 60 minutes
■ Un ensemble

graphique 2-8 - S.C.I.C. et société à but non lucratif

——— Limite de l'agglomération étendue
Durée de trajet au centre de Paris :
—•— 50 minutes
– – – – 60 minutes
● S.C.I.C.
▲ Société à but non lucratif

graphique 2-9 - Sociétés privées, et ensembles composites

——— Limite de l'agglomération étendue
Durée de trajet au centre de Paris :
—•— 50 minutes
– – – – 60 minutes
● Sociétés privées
■ Ensemble composite

Identification

Chapitre III Des ensembles de logements récents

Les grands ensembles apparaissent au regard comme des unités architecturales bien individualisées : ce sont des quartiers neufs de banlieue (section I).

Le logement est leur raison d'être. Les appartements offerts sont décrits par le nombre de pièces (section II), le confort (III), et le montant des loyers (IV).

Des quartiers neufs de banlieue

Dans le tissu urbain, les ensembles sont des unités originales.

Cinq aspects sont précisés ici :

- la concentration des logements en immeubles de grandes dimensions;

- l'excentricité de cet habitat par rapport au centre des agglomérations : ce sont des logements de banlieue ;

- la concentration de la gestion, qui entraîne une unité de dépendance prolongeant l'unité urbanistique, et géographique ;

- la jeunesse de ce type d'habitat ;

- l'existence d'éléments d'équipement collectif, conçus et implantés en liaison avec la construction des logements.

Il est inutile de rappeler d'autres traits fondamentaux, qui résultent de l'enquête elle-même : seuls sont étudiés les ensembles ayant au moins 1 000 logements construits (à la fin de 1964).

D'autre part, par convention également, seuls les logements en immeubles sont retenus. Les maisons individuelles, lorsqu'il en existe dans les grands ensembles, ce qui est rare (1), ont été volontairement écartées.

Tours et barres

Il faut distinguer deux points de vue (2) :
- le nombre d'étages de l'immeuble
- le rang de l'étage où vit le ménage.

Dans la première optique, la répartition des logements (3) selon la hauteur de l'immeuble montre quelles masses de population vivent dans des immeubles élevés, qui sont souvent des "tours", ou dans des immeubles de hauteur plus modeste, et souvent allongés ou "barres" (4).

Près de la moitié des ménages vivent dans des immeubles de 4 étages (41 %), et près des 2/3 dans des immeubles de 3, 4 ou 5 étages (62 %) ; un autre groupe (17%) réside dans des immeubles de 8 à 10 étages. Le reste de la population se répartit entre des immeubles de taille moins fréquente. La popu-

(1) Certains ensembles de l'échantillon comprenaient, outre les immeubles observés, des maisons individuelles : 8 ensembles sur 53 sont dans ce cas (dont 7 en province, sur 35). Mais l'importance numérique des logements ainsi offerts est plus faible encore que ne le suggèrent ces nombres.

(2) Questions 18 et 19 du formulaire; on compte les étages au-dessus du rez-de-chaussée, qui devient donc l'étage 0.

(3) Il ne s'agit pas de la répartition des immeubles selon le nombre de leurs étages, l'enquête ne permet pas d'isoler cette donnée.

(4) La forme exacte des immeubles n'est pas prise en considération, mais seulement leur hauteur. Les mots "tours" et "barres" ont ici un sens large.

lation qui vit dans des tours de plus de 15 étages est rare (3% environ), rare aussi celle qui occupe des immeubles de 1 ou 2 étages (3%).

Etages	Nombre de logements situés dans des immeubles		Nombre de logements localisés	
	de .. étages exactement	de .. étages et plus	au .. ème étage	au .. ème étage et au-dessus
rez-de-chaussée	0	100	12	100
1	1	99	18	88
2	2	97	17	70
3	9	88	17	53
4	41	47	13	36
5	12	35	5	23
6	1	34	3	18
7	1	33	4	15
8	5	28	3	11
9	5	23	2	8
10	7	16	2	6
11	2	14	1	4
12	3	11	1	3
13	1	10	1	2
14	1	9	ε	1
15	6	3	1	1
16	2	1	ε	ε
17	1	ε	ε	ε
18	0	ε	0	-
19	0	ε	0	-
20	ε		0 (5)	-

La distribution de la population selon la hauteur de l'immeuble illustre quelques traits de l'architecture des ensembles ; les constructeurs arrêtent souvent leur choix au nombre de 10 ou de 15, lorsqu'il s'agit de construire des "tours" (graphique 3-1). On a peine à trouver des ménages vivant dans les bâtiments de 6 ou 7 étages, ou de 13 et 14, par exemple ; 6 % de la population des grands ensembles réside dans des tours de 15 étages, mais 1 % seulement dans des immeubles de 13 (nombre néfaste sans doute).

Plus technique, et économique, est la coupure franche au-delà du 5è étage qui semble refléter le seuil imposé aux constructeurs pour la mise en place obligatoire d'ascenseurs. D'où la grande fréquence des

(5) Les fluctuations d'échantillonnage expliquent qu'aucun logement situé au 20° étage des immeubles de 20 étages ne soit observé, de même qu'aucun de ceux implantés au 18° et 19°.

GRAPHIQUE 3-1 - LOGEMENTS SELON LA HAUTEUR DE L'IMMEUBLE ET L'ETAGE OU ILS SONT SITUES.

REPARTITION DE 100 LOGEMENTS
SELON LE NOMBRE D'ETAGES DE L'IMMEUBLE.

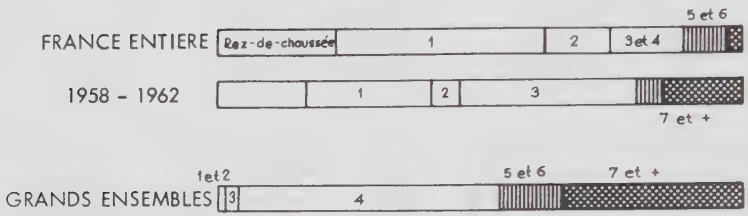

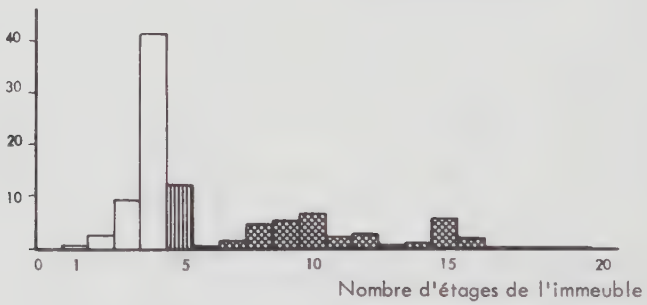

REPARTITION DE 100 LOGEMENTS
SELON L'ETAGE OU ILS SE TROUVENT.

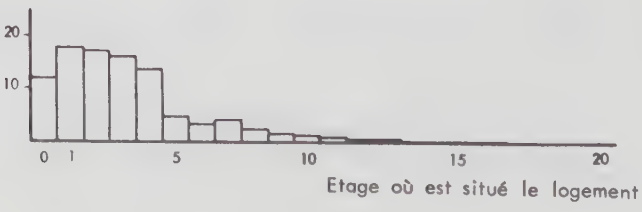

immeubles ne dépassant pas ce seuil.

Nombre d'étages de l'immeuble	Grands ensembles 1965	Recensement de 1962 (6)	
		France entière	Immeubles achevés en 1958 - 1962
Rez-de-chaussée seulement	0	20	16
1° étage	1	37	23
2° étage	2	12	5
3° ou 4°	50	13	31
5° ou 6°	13	7	5
7° et plus	34	3	14
inconnu	-	8	6
	100	100	100

Le contraste des grands ensembles avec le reste du parc des logements est évident. Ce sont les maisons à un seul étage qui abritent la plus forte proportion de ménages français, près de 40 % (37 %). Un ménage sur cinq (20 %) vit en maisons ne comportant qu'un rez-de-chaussée, du genre pavillon (7).

Près de 6 ménages français sur 10 (57 %) vivent donc dans des maisons qui ne dépassent pas un étage ; à l'opposé un peu plus de 10 % s'abritent dans des immeubles élevés, de 5 étages ou davantage ; et 3 à 4 %, dans des "tours" de 7 étages ou plus.

Dans les grands ensembles un ménage sur deux (47 %) habite un immeuble de 5 étages ou davantage, et un sur trois (34 %) vit dans les tours d'au moins 7 étages.

Toutefois 15 % seulement des ménages sont domiciliés au dessus du 6è étage (voir le tableau détaillé donné plus haut). En effet la répartition des ménages selon l'étage où est situé leur logement est évidemment différente de leur distribution selon la hauteur de l'immeuble : une tour de 15 étages, fournit des logements à des hauteurs variant du rez-de-chaussée au 15ème. Si bien qu'au total, alors que les immeubles d'un étage sont très rares, et qu'aucun n'est limité au rez-de-chaussée, on compte 30 % de la population à ces deux premiers niveaux.

Les étages abritant la plus grande proportion de la popula-

(6) Répartition des résidences principales. Op. cit. pp. 192-193. Il faudrait majorer les proportions données ici pour tenir compte des non déclarations concernant 8% des ménages.

(7) Tous les pavillons ne sont pas à un seul étage, ce qui rend imparfaite la correspondance entre les ménages vivant en pavillon et ceux vivant dans les immeubles sans étage.

tion des ensembles sont les 1er, 2ème et 3ème étage. Plus on monte, à partir du 1er étage, moins on rencontre de population (8).

Une exception : le rez-de-chaussée lui-même est moins peuplé que le premier étage, mais autant que le 4ème ; il n'est pas toujours totalement consacré à l'habitation, mais aussi à l'implantation de locaux de service, ou de commerce (9).

Un quart du nombre des ménages est situé au 5ème et au-dessus (23%). Les habitants des grands ensembles sont plus haut logés que le reste de la population des villes (10).

Un habitat de banlieue

Par suite de l'exclusion volontaire des opérations de construction et de rénovation urbaine, les grands ensembles étudiés sont situés dans les banlieues d'agglomérations urbaines dont ils font partie.

On peut localiser les grands ensembles, en estimant la durée du trajet, de chacun d'eux au centre de l'agglomération, par les transports publics. En ce qui concerne la province, une évaluation empirique a été donnée à la suite des visites préalables à l'enquête. Dans l'agglomération parisienne, la lecture de courbes isochrones (11) a permis d'estimer la durée du trajet, selon des conventions uniformes.

La répartition des 53 grands ensembles observés, et des ménages qui y résident, est nettement coupée en deux ; dans les villes de province aucun ensemble n'est à plus d'une demi-heure du centre, alors qu'aucun ensemble parisien n'est à moins de 40 minutes du Châtelet. La différence d'échelle est évidente, et peut se répercuter sur les conditions de vie, et les opinions des ménages parisiens et provinciaux (Ch. IX et XI).

(8) La vérification imparfaite au niveau des 6° et 7° étage est due vraisemblablement à une fluctuation d'échantillonnage.

(9) Il se peut également, que selon l'habitude prise dans certains immeubles, des niveaux 1 (désignant le rez-de-chaussée) aient été interprétés faussement comme des premiers étages. Mais la proportion de ces erreurs ne peut être très élevée.

(10) La comparaison précise est impossible à partir du recensement, qui ne fournit pas la répartition des logements selon le nombre d'étages que comporte leur immeuble ; il faudrait supposer, par exemple, que dans un immeuble d'un certain nombre d'étages, les logements se répartissent également entre les étages ; ce qui serait peut être vérifié pour les grands ensembles, sauf peut-être pour le rez-de-chaussée comme on l'a vu, est inacceptable pour l'ensemble des logements qui sont inégalement mêlés avec des locaux commerciaux selon les étages, et comportent souvent de nombreux petits logements sous les toits.

(11) Cahiers de l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la région parisienne, vol. 4-5 1966, étude N° 2 par P. MERLIN, (pp. 8-9).

	Répartition selon la durée de trajet		
	des 53 grands ensembles observés		de 100 ménages résidents
	Agg. Par.	Province	
Dans le centre ville	-	2	2
moins de 10 minutes	-	2	3
10 à 19 minutes	-	23	32
20 à 29 "	-	5	6
30 à 39 "	-	-	-
40 à 49 "	4	-	12
50 à 59 "	7	-	15
60 à 69 "	5	-	14
70 minutes et +	2	-	8
Situation mal précisée	-	3	8
	18	35	100

Ensemble de locataires

La population étudiée est composée presque totalement de locataires.

Question 15 - A quel titre y habitez-vous ?

Propriétaire	5
Locataires	92
Logements de fonction ou de service à titre gratuit	2
autres cas	1
données inconnues	€
	100

(pour les locataires) Pensez-vous conserver votre logement si vous quittez votre emploi ou si votre conjoint quitte le sien ?

OUI, locataires qui peuvent conserver leur logement	77
NON, locataires qui doivent le quitter	9
pas de réponse	6
	92

5 % des logements visités sont occupés par des ménages qui en sont propriétaires.

Malgré la faible précision du sondage sur ce point (12), le contraste est très net avec l'ensemble des logements.

Plus de 40 % des logements en France sont occupés par leurs propriétaires; cette proportion décroît à mesure que la ville augmente en dimension, mais on compte encore 29 % de propriétaires dans l'agglomération parisienne (13).

Les grands ensembles contrastent davantage encore avec les logements récents. Dans toutes les catégories d'agglomérations, les logements neufs sont occupés par leurs propriétaires, plus souvent que les anciens : 40 % de logements construits depuis 1949 sont occupés par leurs propriétaires dans les grandes villes, qui restent cependant le siège électif de l'habitat locatif.

Recensement de 1962 (14)	Proportion des logements occupés par leurs propriétaires	
	logements de tous âges	logements récents 1949-1962
Ensemble de la France	42%	48%
Communes rurales	57	71
Villes et agglomérations de :		
moins de 10 000 habitants	43	52
10 000 à 19 999 habitants	36	43
20 000 à 49 999 habitants	34	43
50 000 à 99 999 habitants	33	43
100 000 et plus	31	40
Complexe résidentiel de l'agglomération parisienne	29	40
Grands ensembles	5%	

(12) Le statut de propriétaire ou de locataire est assez souvent commun à tous les ménages d'un ensemble. L'échantillon de 53 ensembles est peu précis pour déterminer exactement la proportion de propriétaires.

Ainsi, si les ensembles étaient homogènes, un échantillon d'une cinquantaine d'unités permettrait de dire qu'il y a 95 chances sur 100 que la proportion réelle des propriétaires soit comprise entre 1% et 15%, si le résultat observé dans l'échantillon est 5%.

(13) Il s'agit des résidences principales : on a réuni les propriétaires et les co-propriétaires. Recensement général de la population de 1962, résultat du sondage au 1/20 pour la France entière, logements-immeubles, Paris, 1965, pp. 128-129.

(14) Recensement de 1962. Logements Immeubles (op.cit.) pp. 128-129.

Dans un parc de logement où la propriété se diffuse, les grands ensembles sont essentiellement, voire presque exclusivement, composés de logements loués.

Mais quels en sont les propriétaires ?

Les offices publics d'H.L.M. gèrent plus de la moitié du parc des grands ensembles ; près de 6 ménages sur 10 (58 %) en dépendent.

Les autres organismes sont variés, et sont représentés ainsi dans l'échantillon :

S.C.I.C. : Société Centrale Immobilière de la Caisse des Dépôts	12 %	(378)(15)
Sociétés H.L.M. et organismes à but non lucratif (ex. O.C.I.L., Baticoop, Société d'économie miste, Castors...)	20 %	(484)
Sociétés à but lucratif	9 %	(243)
Entreprises industrielles (cités ouvrières).....	1 %	(32)

Les analyses n'isolent pas ces diverses sociétés ; les distinctions faites opposent les offices d'H.L.M. (58 %) et les autres organismes (42 %) ; parmi ceux-ci la S.C.I.C. forme une partie plus homogène (12 %) dont on examinera parfois les caractéristiques, dans l'agglomération parisienne seulement.

Pour assurer une description un peu nuancée, sans entrer toutefois dans l'analyse détaillée des situations propres à chaque ensemble, on peut aussi distinguer les deux parties, parisienne ou provinciale, de la population des ensembles : 49 et 51 % respectivement.

Les ménages se répartissent selon ces caractéristiques combinées d'implantation et de gestion, comme le montre le tableau ci-après.

Le rattachement des ménages aux divers types d'organismes conduit à une structure très particulière en province : la part des offices d'H.L.M. est largement prépondérante ; celle de la S.C.I.C. est presque nulle, mais l'échantillon est imprécis sur ce point.

(15) Entre parenthèses, le nombre de ménages effectivement visités. L'importance de ces ménages dans l'ensemble (en pourcentage), tient compte des taux de sondage inégaux et diffère donc du pourcentage des ménages intérrogés qui appartiennent à chaque société.

D'où de légers écarts avec le tableau 2-2, où cette pondération n'est pas effectuée.

Organisme gestionnaire de chaque logement	Distribution de 100 ménages (16)	Nombre de ménages observés
Agglomération parisienne	49	1 305
Offices publics d'H. L. M.	19	486
S.C.I.C.	12	347
Autres organismes	18	472
Villes de province	51	1 354
Offices publics d'H. L. M.	39	1 016
S.C.I.C.		31
Autres organismes	12	307
	100	2 659
Regroupement par organisme		
Offices publics d'H. L. M	58	1 502
S.C.I.C.	12	378
Autres organismes	30	779
	100	2 659

Pour simplifier la présentation des résultats, les logements de la S.C.I.C. en province n'ont pas été isolés et sont regroupés avec ceux des autres organismes non H.L.M. La grande importance des H.L.M. en province, où ils composent près des 4/5 des effectifs, fait disparaître, dans les résultats portant sur l'ensemble de la province, l'influence des autres organismes. Au contraire, les H.L.M. sont minoritaires dans l'agglomération parisienne où ils ne forment que les 2/5 du total. Toutes les comparaisons ultérieures devront tenir compte de cette structure particulière.

Un logement dépend d'un seul organisme, mais un grand ensemble peut dépendre de plusieurs. C'est même le cas général.

(16) L'échantillon est ici imprécis, car le tirage au sort des grands ensembles, au nombre de 53 seulement, donne une précision faible pour les caractéristiques identiques à tous les ménages d'un même ensemble. En fait, les ensembles peuvent appartenir à plusieurs organismes, ce qui réduit l'imprécision de l'échantillon sur ce point.

Sur les écarts avec le tableau 2-2, voir la note précédente.

D'autre part, les écarts avec la répartition donnée au chapitre I, (p.28), découlent de plusieurs faits : on notait alors 54 % de ménages parisiens, et 46 % de provinciaux, dont 6 % dans les petites villes exclues de l'enquête. La part parisienne, dans l'échantillon, est plus faible (49 %) à la suite des tirages au sort qui ont pu favoriser des opérations anormalement importantes ; mais aussi parce que la base de sondage, analysée dans le chapitre I, est approximative en ce qui concerne les ensembles parisiens, et a pu présenter comme construits des logements seulement prévus.

Sur les 53 ensembles observés, 16 ne sont formés que de logements H.L.M, et 2 de logements construits par la Caisse des Dépôts (S.C.I.C.). Le plus grand nombre des ensembles sont en fait composites, mais avec une forte prédominance d'un organisme sur les autres : 26 des 53 unités observées sont dans ce cas, dont 18 à prédominance H.L.M.

Composition de chaque grand ensemble	53 ensembles observés	100 ménages résidents
Tous les logements au même organisme	18	31
Tous les logements à des organismes de même nature	4	14
Composition mêlée avec prédominance	26	39
Composition complexe sans prédominance	5	16
	53	100
(Détail : tableau 3-1)		

L'ensemble des ménages se partagent en deux groupes : 45 % d'entre eux vivent dans des ensembles gérés par le même organisme, ou des sociétés assez voisines. Les autres ménages (55 %) résident dans des ensembles où sont juxtaposées les réalisations de divers organismes ; le plus souvent, la dominance d'un organisme est écrasante, rassemblant les 9/10 des logements.

Ce dernier type est très répandu en province où le corps principal des ensembles est formé par des logements H.L.M.

On peut dire qu'en général, un grand ensemble dépend de quelques sociétés propriétaires seulement ; et que, dans les deux tiers des cas au moins, la presque totalité des logements dépend d'une seule et même autorité. Cette unité de dépendance, originale par rapport au morcellement habituel de la propriété immobilière, renforce l'unité géographique que constituent les immeubles juxtaposés, l'unité provenant de leur construction récente, et celle qu'exprime un équipement collectif spécifique.

Des logements récents

On peut mesurer la jeunesse des grands ensembles de deux façons : on observe l'âge du grand ensemble lui-même, défini par l'année de mise en chantier ; ou encore l'âge des logements, qui découle de l'année de mise en service de chacun d'eux. Les différences

TABLEAU 3-1 - LES ORGANISMES GESTIONNAIRES DES ENSEMBLES.
Répartition des grands ensembles observés selon qu'ils appartiennent à un ou plusieurs organismes.

	Nombre des ensembles observés	Répartition de 100 ménages (a)		
		au total	agglo-mération parisienne	villes de province
Composition pure				
tous les logements sont H. L. M.	16	28	23	32
tous les logements sont à la S. C. I. C.	2	3	7	-
	18	31	30	32
Composition homogène				
Logements à des sociétés à but non lucratif	3	12	22	2
Logements à des sociétés à but lucratif	1	2	5	-
	4	14	27	2
Composition mêlée avec prédominance				
Prédominance H. L. M.	18	26	2	49
Prédominance S. C. I. C.	2	4	8	-
Prédominance des sociétés à but non lucratif	3	5	8	2
Prédominance des sociétés à but lucratif	3	4	3	5
	26	39	21	56
Composition complexe sans dominance	5	16	22	10
	53	100	100	100

(a) Répartition des logements selon la composition du grand ensemble auquel chaque logement appartient. Il ne s'agit pas de la société gestionnaire de chaque logement, donnée présentée dans les pages précédentes.

tiennent à ce que la durée de construction d'un ensemble est toujours de plusieurs années.

Sur les 52 ensembles observés (17), 43 ont été commencés en 1954 ou après ; sur les 9 autres, deux seulement existaient déjà, en partie tout au moins, avant la guerre.

Au total 37 ensembles, sur 52, datent de 1954 à 1959 . Il s'agit

(17) On observe 53 ensembles, mais pour l'un d'eux, la date de mise en chantier n'a pas été déterminée.

du début des travaux, ce qui explique que les années récentes soient peu représentées ; l'enquête, portant sur les ensembles de 1 000 logements au moins, exclut les opérations plus récentes, qui n'ont pas encore atteint ce seuil.

Année de mise en chantier des ensembles	ensembles observés	distribution des logements
1962	1	3
1960-1961	5	13
1958-1959	14	27
1956-1957	13	24
1954-1955	10	16
1945-1953	7	13
avant 1945	2	3
	52	99
inconnue	1	1
	53	100

La date de l'entrée dans les lieux du premier occupant de chaque logement correspond, à peu près, à la date d'achèvement (18) de celui-ci.

Dans de nombreux ensembles, commencés il y a plusieurs années, des logements ont été achevés à des dates récentes, ce qui donne à la pyramide des âges des logements, une jeunesse accentuée. Les logements ont en moyenne 4,6 ans.

La moitié du parc des logements, dans les ensembles qui en ont au moins 1 000 à la fin de 1964, ont été achevés en 1961 ou après (50,5 %).

Et les 4/5 l'ont été après 1959 (79,4 %).

Ainsi il s'agit de logements récents, au sens le plus étroit du terme : à peu près un logement sur trois n'existait pas au dernier recensement général de la population (7 mars 1962) ; et aucun en 1954, si l'on excepte un nombre très faible construit vers 1950-1953 (1 %), ou avant la guerre (0,6 %).

(18) On néglige le temps mort qui peut s'écouler entre l'achèvement et la première location. D'autre part, ces données recueillies auprès des organismes gestionnaires ne concernent que 76% de l'échantillon de logements (3 100 environ) ; cela vient des logements en accession à la propriété dont il n'est pas tenu de fichier, et surtout de difficultés de collecte dans le cas des ensembles, appartenant à plusieurs organismes.

GRAPHIQUE 3-2 - REPARTITION DES LOGEMENTS SELON L'ANNEE DE MISE EN SERVICE.

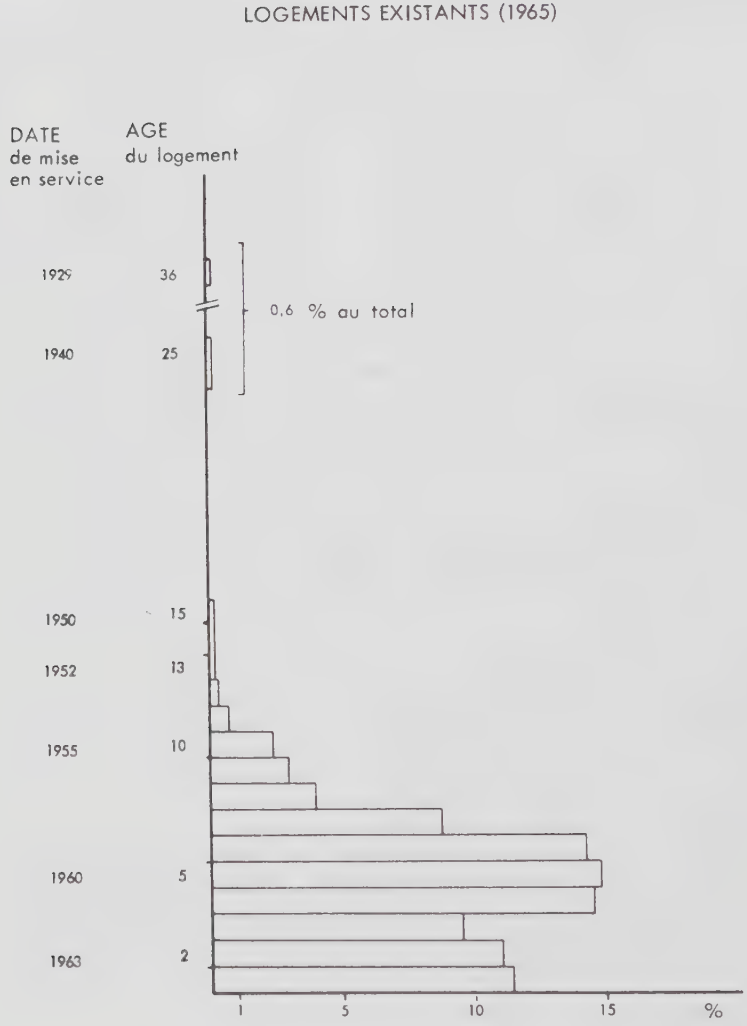

Année de mise en service des logements	Distribution des logements	
	par année	cumulée
1965	4,3	4,3
1964	11,4	15,7
1963	11,0	26,7
1962	9,5	36,2
1961	14,3	50,5
1960	14,8	65,3
1959	14,1	79,4
1958	8,7	88,1
1957	4,1	92,2
1956	3,0	95,2
1955	2,4	97,6
1954	0,8	98,4
1950-1953	1,0	99,4
1942-1949	-	
avant 1942	0,6	100,0
	100,0	

Les équipements collectifs

Lors de la constitution de l'échantillon, un dossier sommaire de l'équipement de chaque ensemble a été constitué.

Une liste de vingt et un éléments, allant du centre commercial, à l'école, au cinéma, au bureau de poste... a donné lieu à un pointage repèrant l'existence ou l'absence de chacun d'eux.

On ne tient compte ni du nombre d'exemplaires d'un même élément (nombre des magasins par exemple), ni du volume des services offerts, ni des nombreux aspects qui seraient l'objet d'une enquête spécialisée.

L'esquisse que l'on obtient, est donc seulement indicative.

Dans les 52 grands ensembles étudiés de cette façon, les équipements les plus répandus sont :

- l'école primaire : 45 grands ensembles; 87 % des ménages desservis
- l'école maternelle : 41 " " 78 % " "
- le terrain de jeux : 37 " " 66 % " "
- le centre commercial : 35 " " 78 % " "
- le lieu de culte : 35 " " 60 % " "
- les médecins : 34 " " 70 % " "

C'est la panoplie des éléments les plus courants, ils concernent les enfants, la vie commerciale, la santé, la pratique religieuse.

GRAPHIQUE 3-3 - MENAGES HABITANT UN ENSEMBLE EQUIPE (21 équipements).

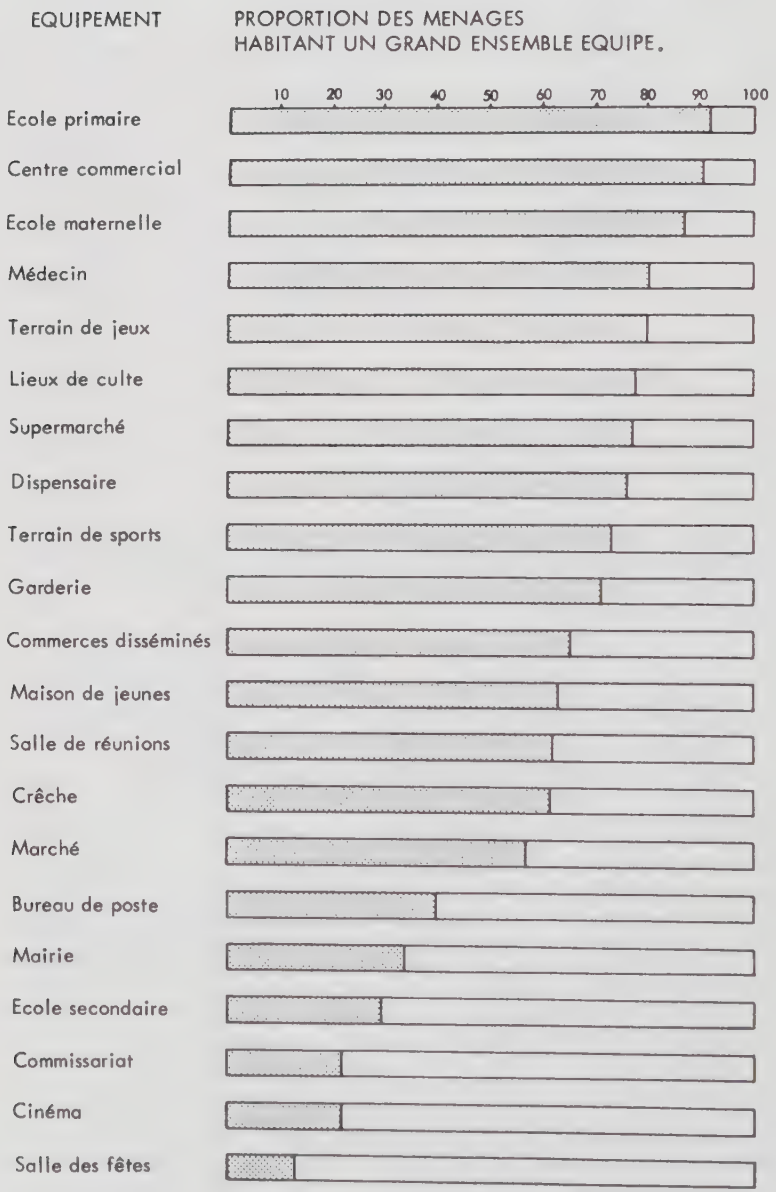

Viennent beaucoup plus rarement, car on les observe dans moins d'un grand ensemble sur deux, les équipements suivants :

- le supermarché	: 25	grands	ensembles	: 43 %	des ménages
- le dispensaire	: 23	"	"	38 %	"
- la garderie	: 22	"	"	37 %	"
- le terrain de sport	: 20	"	"	38 %	"
- la maison de jeunes	: 18	"	"	29 %	"
- le bureau de poste	: 17	"	"	23 %	"
- la crèche	: 16	"	"	24 %	"
- la salle de réunion	: 16	"	"	27 %	"
- les commerces disséminés	: 16	"	"	35 %	"
- le marché	: 15	"	"	23 %	"

Rares ou exceptionnels sont certains équipements, à la disposition d'une faible proportion des ménages :

- l'école secondaire	: 12	grands	ensembles	: 20 %	des ménages
- la mairie	: 9	"	"	21 %	"
- le commissariat	: 9	"	"	13 %	"
- le cinéma	: 6	"	"	9 %	"
- la salle des fêtes	: 5	"	"	9 %	"

L'équivalence de certains éléments avec d'autres, conduit à les regrouper selon les besoins qu'ils satisfont.

L'équipement commercial peut être formé, dans notre liste, de quatre sortes d'éléments : marché, supermarché, centre commercial, magasins disséminés. On aboutit aux situations suivantes :

- très rares sont les ménages habitant un ensemble disposant de ces quatre éléments (2 %).

- encore rares (19 %) ceux qui disposent de trois éléments sur les quatre.

- le plus souvent, il n'existe que deux éléments ; 44 % des ménages sont dans ce cas.

- pour plus du quart du nombre des ménages (28 %), l'équipement commercial n'est formé que d'un seul élément.

- enfin, un petit nombre (7 %) résident dans un grand ensemble sans aucun des quatre équipements envisagés.

Les deux tiers de la population se trouvent donc en présence d'une certaine diversité de l'infrastructure commerciale, avec au moins deux catégories de points de vente différents (65 %).

Equipement commercial		Proportion des ménages dans des ensembles équipés
Centre commercial		78%
Supermarché		43%
Communes disséminées		35%
Marché		23%
Aucun des 4 éléments		7
Un seul élément		28
un centre commercial	17	
des commerces disséminés	8	
un marché	2	
un supermarché	1	
Deux éléments		44
supermarché et centre commercial	22	
centre commercial et commerces disséminés	11	
centre commercial et marché	8	
supermarché et commerces disséminés	2	
marché et commerces disséminés	1	
Trois éléments		19
supermarché, centre et commerces disséminés	9	
supermarché, centre et marché	7	
centre, marché et commerces disséminés	3	
Les quatre éléments		2
		100

Pour les enfants en bas âge, quatre ménages sur dix ont à leur disposition une crèche ou une garderie (ou les deux); les six autres sont logés dans des ensembles non équipés.

Pour les enfants en bas âge		Proportion des ménages dans les ensembles équipés
garderie		37%
crèche		24%
Aucun des deux éléments		61
Un seul élément		17
garderie	15	
crèche	2	
Les deux éléments		22
		100

Pour les soins médicaux, au contraire, la situation est plus favorable : deux ménages sur dix seulement ne disposent ni de médecins, ni de dispensaires; trois sur dix disposent des deux; et cinq de l'un ou de l'autre.

Pour les soins médicaux	Proportion des ménages dans les ensembles équipés
Médecins	70%
Dispensaires	38%
Aucun des deux éléments	21
Un seul élément	48
Médecins	40
Dispensaires	8
Les deux éléments	31
	100

Les équipements de plein air, terrain de jeux ou terrain de sport, sont à la disposition des deux tiers des ménages. Un tiers de la population n'a ni l'un ni l'autre (tableau détaillé 3-2).

Aucun des deux éléments.....	34
Un seul élément (terrain de jeux ou de sport)..	28
Les deux éléments.....	38
	100

Ce sont les enfants, et les adolescents que ces équipements de plein air intéressent au premier chef. A leur intention aussi, sont érigées les maisons de jeunes, qu'ont peut examiner concurremment. Pour un quart de la population, n'est prévu, ni équipement de plein air, ni maison de jeunes; mais 20 % disposent à la fois d'un terrain de plein air (de jeux ou de sport), et d'une maison de jeunes. (Voir tableau détaillé 3-2).

Aucun des trois éléments (terrain de jeux, de sports, maison des jeunes).....	25
Un seul élément.....	28
Deux des trois éléments.....	36
Les trois éléments.....	11
	100

Mais la maison de jeunes peut être considérée comme l'un des éléments de loisirs et de culture, au même titre que la salle de réunion, le cinéma, ou la salle des fêtes. Près de six ménages sur dix ne disposent d'aucun de ces quatre éléments. Deux autres disposent d'un seul élément; un nombre presque aussi grand ont le choix entre deux. Très rares ceux qui ont davantage (tableau 3-2).

TABLEAU 3-2 - EQUIPEMENT DE LOISIRS

		Proportion des ménages habitant un ensemble équipé
I - Equipement de plein air		
terrain de jeux		66 %
terrain de sports		38 %
Aucun des deux éléments		34
Un seul élément		28
terrain de jeux	28	
terrain de sports	0	
Les deux éléments		38
		100
II - Pour la jeunesse: en ajoutant la maison des jeunes (29 %) aux équipements de plein air (I)		
Aucun des trois éléments		25
Un seul élément		28
terrain de jeux	19	
maison de jeunes	9	
Deux éléments		36
terrain de jeux et de sports	27	
terrain de jeux et maison de jeunes	9	
autres cas	0	
Les trois éléments		11
		100
III-Equipements de loisirs culturels :		
maison de jeunes (cf. II)		29 %
salle de réunions		27 %
cinéma		9 %
salle des fêtes		9 %
Aucun des 4 éléments		56
Un seul élément		20
maison de jeunes	13	
salle de réunion	4	
cinéma	2	
salle des fêtes	1	
Deux éléments		18
maison de jeunes et salle de réunion	13	
salle des fêtes et salle de réunion	2	
cinéma et salle de réunion	2	
cinéma et salle des fêtes	1	
autres combinaisons	0	
Trois éléments		6
cinéma, salles des fêtes et réunion	4	
maison de jeunes, salles des fêtes et réunion	1	
maison de jeunes, cinéma, salle de réunion	1	
Les quatre éléments		0
		100

GRAPHIQUE 3-4 - PROPORTION DES MENAGES HABITANT DES GRANDS ENSEMBLES EQUIPES (familles d'équipement).

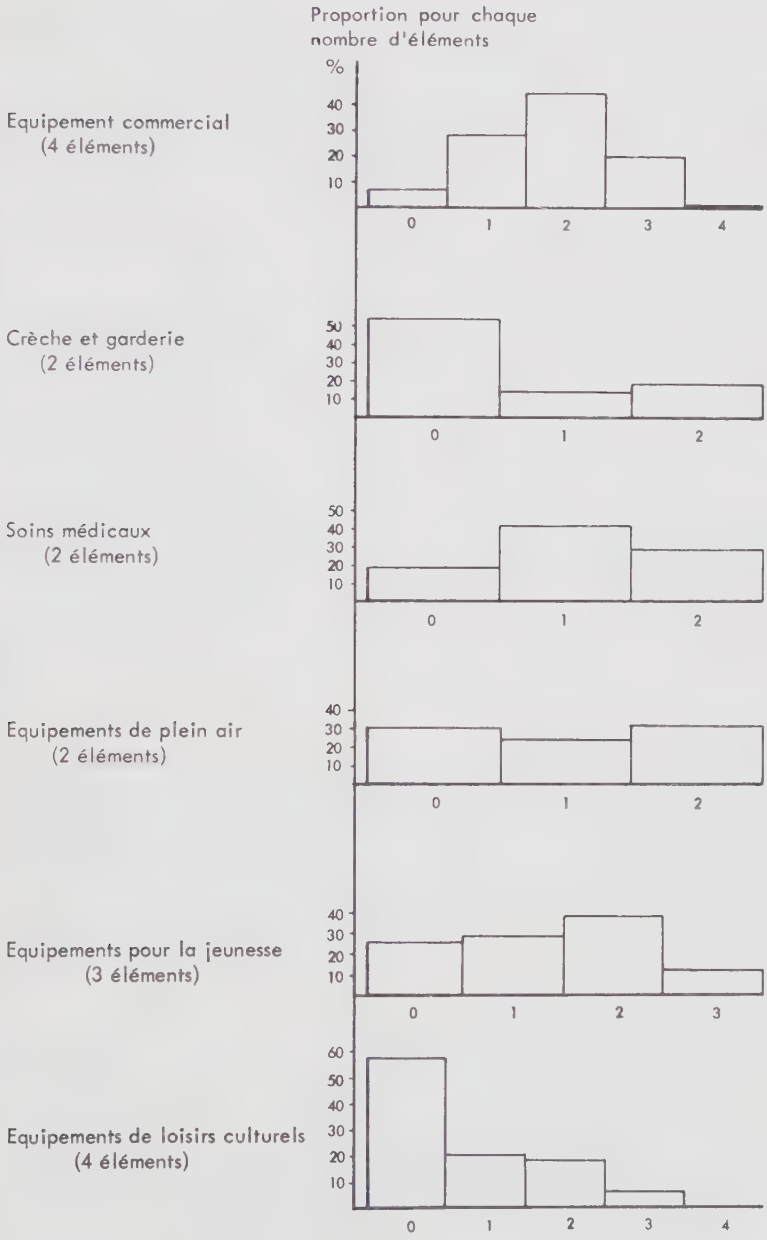

Aucun des quatre éléments (maisons de jeunes, salles de réunion, salle des fêtes, cinéma)	56
Un seul élément	20
Deux éléments	18
Trois éléments	6
Les quatre éléments	0
	100

Le graphique 3-4 permet de comparer la variabilité des situations locales en ce qui concerne les diverses sortes d'équipements (19). Les écarts les moins grands s'observent dans l'équipement commercial : près de la moitié de la population dispose de 2 types de points de vente, sur quatre. De même pour les soins médicaux.

Pour les crèches et garderies, la situation la plus fréquente est la plus défavorable ; de même pour les loisirs.

En ce qui concerne les équipements de plein air, il n'est pas de situation type, la variété des ensembles est très grande ; aussi nombreux sont les ménages disposant d'un seul, de deux, ou d'aucun des deux éléments observés (terrains de jeux ou de sport).

Conclusion semblable si à ces deux équipements de plein air, on ajoute les maisons des jeunes. Dans l'équipement concernant la jeunesse, il n'est pas de solution courante, mais une grande inégalité des divers ensembles, plus grande qu'en tout autre domaine.

On verra (chapitre X) que la satisfaction des ménages reflète largement ces différences d'équipement.

Les logements : nombre de pièces

Les données utiles pour décrire les logements sont, par définition, indépendantes des ménages qui les occupent. Elles pourraient être fidèlement connues par le canal des organismes chargés de gérer les logements. Ce sont cependant les déclarations des ménages qui seront ici utilisées, comme lors du recensement ou des enquêtes générales sur le logement. Quelques imperfections de ce mode de collecte sont signalées au passage.

Le parc des logements

"Sans compter la cuisine, de combien de pièces d'habitation se compose

(19) Pour faciliter la comparaison, on a représenté les distributions de 100 ménages par des surfaces égales, avec des bases de même longueur. Une même étendue représente donc l'écart entre le maximum et le minimum d'équipement, que le maximum corresponde à 2, 3 ou 4 éléments différents.

GRAPHIQUE 3-5 - DISTRIBUTION DES LOGEMENTS SUIVANT LE NOMBRE DE PIECES.

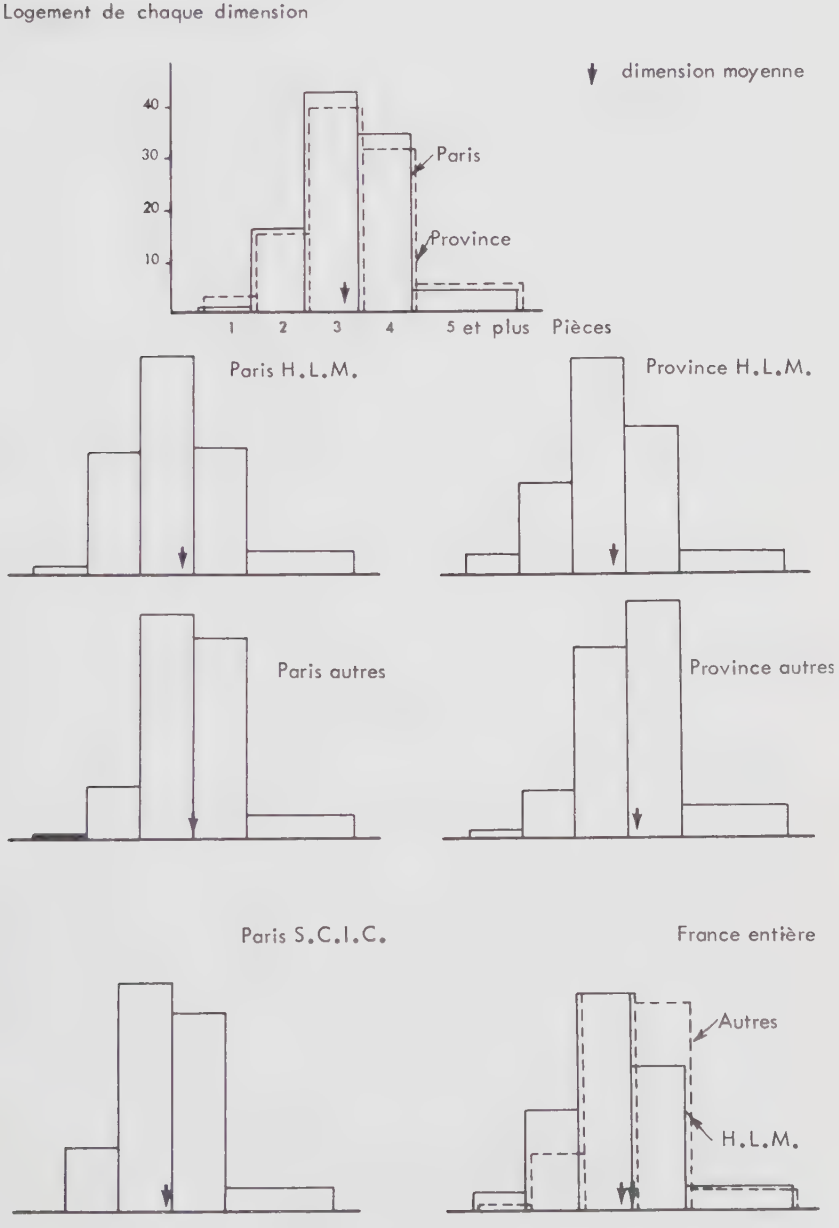

votre logement ? " Les réponses à cette question (20) permettent de répartir l'ensemble des logements selon la taille.

Le logement le plus courant a 3 ou 4 pièces : ces deux catégories rassemblent près des 3/4 du parc de logements des grands ensembles (73,1 %). La moyenne est de 3,31 pièces.

Nombre de pièces par logement	Nombre de logements de chaque catégorie
1	2,3
2	15,4
3	41,1
4	32,0
5	8,4
6	0,7
7	0,1
	100,0
	(2659 logements observés)

Cette distribution moyenne correspond-elle à un type que l'on retrouverait dans chaque grand ensemble ?

Le nombre moyen de pièces par logement varie faiblement selon le type d'organisme.

	Nombre moyen de pièces	Proportion (%) des logements de	
		1 et 2 pièces	5 pièces et plus
Ensemble des logements	3,31	18	9
Agglomération parisienne	3,32	17	9
Offices d'H. L. M.	3,16	25	10
S.C.I.C.	3,37	13	7
Autres	3,43	11	8
Province	3,31	18	10
Offices d'H. L. M.	3,22	21	9
Autres	3,55	11	12
Regroupement par organisme			
Offices d'H. L. M.	3,18	23	10
S.C.I.C.	3,37	13	7
Autres organismes	3,44	12	8

(20) Question 17 du formulaire.

Dans l'agglomération parisienne, le logement moyen a 3,16 pièces dans les H.L.M. ; 3,37 pièces dans les immeubles dépendant d'autres organismes.

En province, les logements H.L.M. sont semblables à ce qu'ils sont dans l'agglomération parisienne (3,22) ; et plus petits également que les logements des autres organismes. Ceux-ci seraient dotés de logements légèrement plus grands que les organismes parisiens non H.L.M.

En réalité ce sont là des nuances. La différence la plus marquée, et cependant modeste, oppose les offices H.L.M. (3,18 pièces), et les autres organismes (3,44 pièces).

Chaque type d'organisme fournit en province des logements plus grands en moyenne qu'à Paris (21).

Les offices d'H.L.M. disposent d'un peu de logements de 1, ou 2 pièces. Les autres organismes, pour une proportion semblable de 3 pièces, comptent davantage de 4 pièces. En H.L.M., les 2 pièces sont presque aussi nombreux que les 4 ; dans les autres organismes, les 2 pièces sont rares, et les 4 pièces aussi nombreux que les 3. (Les proportions sont données dans le tableau 3-3 et le graphique 3-4).

Il serait faux de conclure que les grands appartements sont particulièrement rares en H.L.M. ; au contraire, on y rencontre davantage de 5 pièces que dans les autres organismes. Les offices d'H.L.M. ont donc un parc de logements caractérisé par une plus grande variété : davantage de petits, et davantage de grands appartements. La moyenne, on l'a vu, donne finalement un nombre de pièces un peu inférieur à celui des autres organismes.

Cette variété un peu plus grande des H.L.M. n'est qu'une nuance dans un parc de logements relativement homogène, et qui se distingue nettement des logements français en général.

(21) Par un paradoxe fréquent dans le calcul des moyennes, des taux ou des indices, la moyenne générale n'est pas plus forte en province que dans l'agglomération parisienne. Ceci tient à ce que la répartition des logements par type d'organisme est très inégale : les offices d'H. L. M., aux logements moins grands, contrôlent les 4/5 des grands ensembles de province, et 2/5 seulement de ceux de l'agglomération parisienne.

Voir des exemples d'effets de structure analogues à propos des taux de mortalité : R. PRESSAT. - L'analyse démographique. - Paris, 1961, particulièrement pp. 289-290 et p. 314 ; à propos des effets de structure dans le calcul du revenu national et des catégories socio-professionnelles : A. SAUVY et F. LERIDON. - Du calcul des revenus dans une population à la frustration sociale. - Population, 1961, n° 4, pp. 605-624 ; autres exemples économiques dans L. A. VINCENT. - Quelques remarques sur les moyennes et les indices, Etudes et conjoncture , 1964 n° 1, pp. 47-58.

TABLEAU 3-3 - REPARTITION DES LOGEMENTS SELON LE NOMBRE DE PIECES, L'IMPLANTATION ET L'ORGANISME GESTIONNAIRE.

Organisme et implantation	Nombre moyen de pièces par logement (a)	Nombre de pièces sauf la cuisine						
		1	2	3	4	5	6 et plus	total
ENSEMBLES	3,31	2	16	41	32	8	1	100
Agglomération parisienne	3,32	1	16	42	32	8	1	100
Province	3,31	3	15	40	32	9	1	100
Agglomération parisienne								
H. L. M.	3,16	2	23	41	24	10		100
S. C. I. C.	3,37	1	12	43	37	7		100
Autres	3,43	1	10	43	38	8		100
Province								
H. L. M.	3,22	4	17	41	29	9		100
Autres (b)	3,55	2	9	36	41	12		100
Regroupements par organisme								
Offices publics d'H. L. M.	3,18	3	20	40	27	10		100
S. C. I. C.	3,37	1	12	43	37	7		100
Autres	3,44	1	11	41	39	8		100
Résidences principales au Recensement de 1962 (c)								
Ensemble des résidences urbaines	2,80	19	26	28	16	7	4	100
Complexe de l'agglomération parisienne	2,50	25	31	26	11	4	3	100
Agglomération de 100 000 hab. et plus	2,84	19	24	28	18	7	4	100
Agglomération de moins de 100 000 hab.	3,00	16	23	29	19	8	5	100

(a) Le calcul de la moyenne du nombre de pièces par logement a été fait de deux façons différentes :
- l'une, exacte, à partir de la distribution détaillée des logements de 5 pièces, de 6 pièces, de 7 pièces. Il n'en existe pas de 8 pièces.
- l'autre à partir du regroupement des logements de 5 pièces et plus en une seule catégorie. Dans ce calcul approché, l'arbitraire du choix de la valeur qui représentera le nombre de pièces "moyen" de la catégorie des 5 pièces et plus a été réduit de la façon suivante : la méthode exacte, utilisée pour les trois premières lignes du tableau a montré que la valeur moyenne du nombre de pièces des logements de 5 pièces et plus, était 5,1, tant en province que dans l'agglomération parisienne. Dans les calculs des autres moyennes (lignes 4 et suivantes) on a donc pris cette valeur de 5,1 pièces pour représenter la catégorie des logements de 5 pièces et plus.

(b) Y compris quelques logements de la S. C. I. C.

(c) Calculs effectués à partir du Recensement général de la population en 1962. Logements-Immeubles, Paris 1965, pp. 75-77. Répartition selon le nombre de pièces sans compter la cuisine ; résidences principales.

Nombre de pièces en grand ensemble et ailleurs

Les logements des grands ensembles comptent davantage de pièces que l'ensemble des logements recensés en 1962, à titre de résidence principales, dans les agglomérations urbaines; même conclusion si l'on examine les conditions de logements en 1963 de l'ensemble des ménages non agricoles, de résidence urbaine ou rurale.

	Nombre moyen de pièces par logement (22)	
	sans la cuisine	y compris les grandes cuisines
Grands ensembles 1965	3,31	
dans l'agglomération parisienne étendue	3,32	
dans les villes de province	3,31	
Résidences urbaines au Recensement de 1962 (23)	2,80	...
complexe de l'agglomération parisienne	2,50	2,53
agglomérations de 100 000 habitants et plus	2,84	...
agglomérations de moins de 100 000 habitants	3,00	3,20
Logements des ménages non agricoles en 1963 (24)		3,17
complexe de l'agglomération parisienne		2,64
agglomérations de 100 000 habitants et plus		3,16
agglomérations de moins de 100 000 habitants		3,34

(22) Pour dénombrer les cuisines trois solutions ont été adoptées dans les études récentes :

I - La solution la plus radicale est celle de la présente enquête : la question posée aux ménages précisait d'indiquer le nombre de pièces "sans compter la cuisine". Cette solution sous-estime la dimension des logements telle qu'elle est définie par les deux autres méthodes, qui incluent la cuisine à certaines conditions.

II - On convient parfois de compter la cuisine si elle atteint la surface de 12m2. Cette solution, objective dans son principe, mais d'application approximative, a été adoptée par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques au recensement de 1962 et dans l'enquête sur le logement de 1963, dans le but de faciliter la comparaison avec les statistiques étrangères.

Ces deux méthodes. exclure toutes les cuisines ou ne compter que les très grandes, conduisent presque aux mêmes résultats, tant sont rares en France les cuisines de plus de 12 m2 de superficie. L'écart est pratiquement nul dans l'agglomération parisienne, où la faible dimension des logements (en nombre de pièces et en surface) entraîne l'absence presque complète des cuisines de grande taille.

Si les logements sont plus grands, en moyenne, l'examen des distributions montre que cette différence ne résulte pas d'un plus grand nombre de logements de grande taille, mais d'un plus faible nombre de petits; les grands ensembles ignorent les logements d'une seule pièce (2% de l'ensemble), aussi bien que ceux de 6 pièces ou davantage.

Or, dans le parc total des logements, le nombre des logements d'une seule pièce est très grand, surtout dans les villes et l'agglomération parisienne (chambres de service des anciens immeubles).

A l'opposé, les logements de 6 pièces ou davantage sont relativement nombreux dans les villes de dimensions limitées.

Les grands ensembles sont donc formés d'un parc de logements relativement homogène, moins diversifié que l'ensemble des logements du pays.

(suite de la note 22)
Dans les petites villes et agglomérations, les deux méthodes conduisent à calculer un nombre moyen de pièces par logement variant de 3,00 (sans la cuisine) à 3,20 (avec les cuisines de 12 m2 ou davantage).

III - Une autre méthode est de compter la cuisine comme une pièce si elle sert de salle de séjour : cette définition, basée sur le comportement des ménages, laisse aux personnes interrogées le soin de trancher. Ainsi avaient procédé le recensement général de la population de 1954, et l'enquête sur le logement de 1961.

Cette façon de compter, inclut dans le nombre de pièces un plus grand nombre de cuisines que la précédente méthode, car un certain nombre de ménages utilisent leur cuisine comme salle de séjour, bien en dessous du seuil des 12 m2. La moyenne des pièces par logement en est accrue, de 5 % environ, par rapport à la méthode du seuil des 12 m2.

Le rapport entre le nombre moyen de pièces y compris les "cuisines-salles de séjour" et le même calcul sans les cuisines, est d'environ 1,15 dans les petites villes, lieux où l'écart est le plus grand.

(23) Moyenne des seules résidences principales, calculée à partir du recensement général de la population de 1962, résultat au 1/20 pour la France entière, Logements-Immeubles, Paris 1965, p. 75-77.

(24) Source : Aspect du logement en France en 1963 : Ministère de la construction, 1965, p. 135 et 68. Ces résultats d'une enquête conduite par l'I.N.S.E.E. et le C.R.E.D.O.C. donnent des nombres de pièces un peu plus grands que le recensement : 2,64 pièces dans l'agglomération parisienne, au lieu de 2,53. L'écart ne peut être expliqué par une évolution du parc des logements, pendant la durée d'un an qui sépare le recensement de l'enquête. En réalité les enquêtes observent moins complètement les logements non ordinaires (chambres meublées, ou pièces isolées). De même la présente enquête a moins souvent interrogé les personnes seules que les ménages plus grands (voir chapitre II). Ce qui conduit à sous-représenter légèrement les petits logements, et donc a surévaluer légèrement le nombre de pièces moyen.

	Proportion (%) des logements de : (sans la cuisine)			
	1 pièce	2 pièces	5 pièces	6 pièces et plus
Grands ensembles 1965	2	16	8	1
dans l'agglomération parisienne étendue	1	16	8	1
dans les villes de province	3	15	9	1
Résidences principales au recensement de 1962				
complexe de l'agglomération parisienne	25	31	4	3
agglomération de 100 000 habitants et plus	19	24	7	4
agglomération de moins de 100 000 habitants	16	23	8	5
(voir tableau détaillé 3-3)				

Entre l'agglomération parisienne et la province, il y a des différences fort réduites dans la taille des logements des grands ensembles, (0,1 pièce environ). Dans le parc général des logements, un large éventail de situations se présente, où l'on voit la taille du logement moyen décroître lorsque l'agglomération est plus peuplée (petites villes : 3,0 pièces ; agglomération parisienne : 2,5).

Les grands ensembles échappent presque totalement à cette tendance générale, qui lie le peuplement de l'agglomération à une diminution de la taille des logements ; il en résulte que :

- la construction des grands ensembles introduit dans le parc général, des logements plus grands par le nombre de pièces.

- toutefois, l'avantage relatif du logement en grand ensemble, sous l'angle du nombre de pièces, paraît plus net à Paris qu'en province, où le parc des logements est moins morcelé.

Nombre de pièces des logements récents

De façon générale, le recensement montre que le lien entre ancienneté du logement et nombre de pièces est très marqué : les plus récents sont les plus grands. La moyenne va de 2,93 pièces, dans les immeubles construits avant 1871, à 3,53 dans ceux achevés depuis 1949.

Cette différence des moyennes générales (qui atteint 0,66 pièce) masque

des écarts beaucoup plus importants dans chaque catégorie de villes : la taille moyenne des logements récents est supérieure à celle des plus anciens de 0,76 pièce dans les petites villes; de 0,97 dans les grandes; et de 1,01 dans le complexe de l'agglomération parisienne.

Année d'achèvement de l'immeuble	France entière	Villes et agglomérations		
		moins de 100 000 habitants	100 000 habitants et plus	complexe agglomération parisienne
	(25) (26)	Nombre moyen de pièces par logement		
toutes périodes	3,09 (3,17)	3,20	2,97	2,53
Avant 1871	2,93 (3,08)	2,87	2,45	2,13
1871 à 1914	2,97 (3,00)	3,08	2,85	2,42
1915 à 1948	3,11 (3,20)	3,34	3,08	2,53
1949 à 1962	3,53 (3,58)	3,63	3,42	3,14
Grands Ensembles (27)	3,31	3,31		3,32

Diverses causes jouent de façon combinée : les normes de la construction récente, tout d'abord, qui expliquent l'écart accentué entre l'avant guerre et les dernières années; joue aussi la division des logements an-

(25) Nombre de pièces y compris la cuisine de 12 m^2 et davantage. Calculs effectués sur les résidences principales. Op. cit. p. 89 et pp. 116-117.

(26) Calculs effectués sur les logements ordinaires seulement (entre parenthèses).

Rappelons que l'ensemble des logements est ventilé en plusieurs catégories :

Ensemble des logements
- résidences principales
  - logements ordinaires
  - pièces indépendantes
  - chambres meublées
  - construction provisoire à usage d'habitation
  - habitation de fortune
- logements vacants
- résidences secondaires

Les résidences principales regroupent 91 à 96% des logements urbains ; les logements ordinaires : 87 à 90% (op. cit. pp. 70-71).

La prise en considération des logements ordinaires, ou de l'ensemble des résidences principales fait varier légèrement le nombre de pièces par logement, car les logements "non ordinaires", principalement les chambres meublées, et les pièces isolées, constituent des logements plus petits que les autres, et moins bien équipés.

(27) Sans compter la cuisine. L'écart est insignifiant, ou la rareté probable des grandes cuisines dans les ensembles.

ciens au cours de leur longue existence, pour faire face à la pénurie, ainsi que l'aménagement des chambres de service en logements indépendants : ces transformations peuvent être d'autant plus avancées que l'immeuble est ancien.

Si l'on met en comparaison les logements construits depuis 1949 et ceux des grands ensembles, l'avantage n'est plus à ces derniers. Le nombre moyen de pièces (3,31), supérieur à la taille des logements de tous âges, est en fait inférieur à celle des logements construits depuis 1949 (3,53).

Le logement en grand ensemble compte plus de pièces que le logement parisien construit depuis 1949 (3,31 au lieu de 3,14), mais moins que le logement des villes de province de même ancienneté (3,31 contre 3,42 ou 3,63).

Dans le parc des logements créés depuis 1949, l'apport des logements des grands ensembles conduirait donc à un élargissement de la taille des logements dans l'agglomération parisienne, à un resserrement en province.

Dans les ensembles, il y a rareté des grands logements, par rapport au parc général des logements neufs. Mais ces derniers ne comportent que rarement des logements de 1 pièce (4 %); les grands ensembles non plus (2 %).

Logements décrits et année d'achèvement	Nombre moyen de pièces	Proportion (%) des logements de :			
		1 pièce	2 pièces	5 pièces	6 pièces et plus
Grands Ensembles (28)	3,31	2	16	8	1
Logements construits de 1949 à 1962 et recensés en 1962 (29)	3,58	4	14	14	6
Logements des ménages non agricoles (30)					
- neufs, mis en service entre 1961 et 1963	3,69	3	11	14	6
- d'occasion, échangés entre 1961 et 1963	2,82	22	25	7	5

(28) Nombre de pièces sans la cuisine.

(29) Ensemble des logements ordinaires, et non des résidences principales. Calcul effectué à partir du nombre de pièces y compris les cuisines de plus de $12m^2$. (op. cit. p. 91).

(30) Nombre de pièces avec les cuisines de 12 m2 ou plus. Aspects du logement en France en 1963, extrait du Bulletin Statistique du Ministère de la Construction 1965, p. 87.

Par contre ces logements d'occasion, récemment échangés, en comptent beaucoup (22 % de 1 pièce, 25 % de 2 pièces). Il s'agit donc bien d'une caractéristique liée aux normes de construction, et non à l'ensemble des logements qui changent d'occupants.

Nombre de pièces des logements loués

Dans les grands ensembles, la proportion des logements occupés par leur propriétaire est très faible (5 % ; voir section 1) : c'est une population de locataires. Il suit que la dimension des logements loués ne diffère pas du résultat général présenté jusqu'ici.

Au recensement, en général, les logements loués sont plus petits, en moyenne, que ceux des propriétaires occupants. L'écart est d'une pièce environ, dans toutes les catégories de villes.

Statut d'occupation du logement	Nombre moyen de pièces
Tous logements en 1962 (31)	3,09
Propriétaires	3,73
Co-propriétaires	3,04
Locataires d'un local vide	2,67
Autres cas (32)	2,74
Grands Ensembles	3,31

Comparés à ceux des autres locataires, les logements offerts par les grands ensembles sont plus grands : 3,31 contre 2,67 pièces. Et d'autant plus que l'agglomération est importante.

Toutefois, les logements loués n'échappent pas, eux non plus, à la tendance générale : parmi eux, ceux construits depuis 1949 sont plus grands : 3,15 pièces au lieu de 2,67 en moyenne.

Le classement relatif des grands ensembles ne s'en trouve pas modifié. Avec leurs 3,31 pièces en moyenne, les logements des ensembles sont encore légèrement plus grands que les logements neufs en location (3,15). Ce qui découle du plus grand nombre des 3 et 4 pièces.

(31) Source : Op. cit. pp. 134-135. Nombre moyen de pièces, y compris les cuisines de 12 m^2 et davantage par résidences principales.

(32) Logé par l'employeur, logé à titre gracieux, locataires en meublé.

	Grands ensembles	Logements en location en 1962 (33)	
		construits de 1949 à 1962	toutes époques de construction
Nombre moyen de pièces par logement	3,31	3,15	2,67
Répartition des logements			
1 pièce	2	6	18
2 pièces	16	19	32
3 pièces	41	39	28
4 pièces	32	27	14
5 pièces	8	7	5
6 pièces et +	1	2	3
	100	100	100

Selon le nombre de pièces, et sans disposer d'autres éléments plus précis de mesure, comme la superficie, les logements offerts par les grands ensembles peuvent donc être définis, par comparaison, de façon complexe.

Comptant plus de pièces (3,31) sur la moyenne de tous les logements existants (3,09), le logement en ensemble compte moins de pièces que les logements construits depuis 1949 en général (3,58).

Parmi ceux-ci toutefois, les plus grands sont occupés par leurs propriétaires, si bien que les logements des grands ensembles comptent un peu plus de pièces que les logements neufs occupés par des locataires (3,15). Leur supériorité est encore plus nette par rapport à l'ensemble des locataires occupant des logements de tous âges (2,67).

Logements recensés en 1962	Proportion des logements de 3 et 4 pièces	
date de construction		
avant 1871	42,2%	
1871 à 1914	42,7	
1915 à 1948	49,4	
1949 à 1951	56,4	après 1948 : 62 % dont - propriétaires 55,1 % - locataires 65,8 %
1952 à 1953	57,0	
1954 à 1957	61,0	
1958 à 1962	64,8	
Grands ensembles	73,1	

(33) Y compris les cuisines de 12 m² et plus. Répartition des résidences principales ; op. cit. p. 136.

Un plus grand nombre de pièces ? Non pas davantage de grands logements (de 5 pièces et davantage), mais beaucoup moins de petits (1 ou 2 pièces).

Les logements récents, et surtout parmi eux ceux mis en location, et plus encore, parmi ces derniers, les logements des grands ensembles, tendent à être exclusivement de 3 ou 4 pièces.

Eléments de confort

Par les réponses des occupants (34), nous connaissons la présence de certains éléments de confort :
- la salle d'eau, ou la salle de bain, présente dans tous les logements (35).
- le chauffage central par l'immeuble, qui caractérise 82 % des logements.
- le vide-ordure à l'étage ou dans le logement, dans 78 % des cas.
- le balcon ou la loggia, qui équipe 60 % des logements.

L'ascenseur est à la disposition de 35 % des ménages. Sa présence est liée au nombre d'étages de l'immeuble. A ce titre, on examinera son implantation plus loin.

Les autres éléments de confort représentent dans l'équipement d'un logement des signes non équivoques de bien-être, quelle que soit la situation du logement dans l'immeuble.

Eléments de confort dans les grands ensembles (en plus de la salle d'eau, présente partout)		Distribution de 100 logements	
3 éléments : chauffage central, vide-ordure, balcon.....			46
2 éléments : chauffage central, vide-ordure		28	
chauffage central, balcon		4	35
vide-ordure, balcon		3	
1 élément : balcon		6	
chauffage central		5	13
vide-ordure		2	
aucun élément			6
			100

(34) Question 20 du formulaire.

(35) 99%, le reste étant constitué de situations incertaines.

On peut remarquer tout d'abord que l'ensemble de ces quatre éléments ne se trouve pas réuni en tout logement; il manque parfois l'un ou l'autre, si bien qu'un peu moins de la moitié des logements (46 %) possèdent les quatre à la fois.

La salle d'eau

La présence constante d'une salle d'eau, est le signe d'un confort très supérieur à celui de l'ensemble du parc des logements.

Le recensement de 1962 montre à la fois le sous-équipement général des logements français, et par contraste, l'amélioration que constituent les immeubles neufs.

Sur 100 résidences principales en 1962, un peu plus du quart seulement ont une baignoire ou une douche (28 %); un grand nombre n'ont que l'eau courante sur l'évier (39 %) ou même n'ont pas l'eau courante (19 %).

Equipement des logements :	Grands ensembles 1965	Recensement de 1962 (36)			
		France entière	villes et agglomérations		
			moins de 100 000 habitants	100 000 habitants et plus	complexe parisien
baignoire ou douche installée	99	28	34	38	36
lavabo seulement	-	6	6	6	10
pas de lavabo, mais l'eau courante dans le logement	-	39	42	42	34
eau courante dans l'immeuble	-	2	1	1	5
pas d'eau dans l'immeuble	-	19	12	7	5
situation inconnue (37)	1	6	5	6	10
	100	100	100	100	100
Ont un W.C. dans le logement (en%)		40	47	53	57

(36) Répartition des résidences principales. Source : op. cit. Logements-Immeubles, pp. 78 à 86.

(37) Le grand nombre de situation inconnue, au recensement, et particulièrement dans l'agglomération parisienne, conduit sans doute à sous-estimer légèrement l'équipement effectif si l'on se fie aux proportions données ci-dessus.

Sans doute cette moyenne reflète-t-elle l'équipement inférieur des ruraux; les citadins sont plus avantagés : seuls 5 à 15 % ne disposent pas de l'eau courante. Toutefois, même en ville, la salle d'eau est encore rare : 40 % des logements en sont pourvus.

Autre aspect du sous équipement : le W.C. dans le logement ne caractérise que 50 à 60 % des résidences urbaines.

L'équipement est lié en grande partie, à l'ancienneté de la construction. Dans les logements construits depuis 1949, la salle d'eau se rencontre très fréquemment (80 % des logements ordinaires); le contraste est net avec avant 1949 (18 %). En distinguant parmi les années récentes, le recensement montre que le confort va croissant de 1949 à 1962 : parmi les logements achevés le plus récemment (1958 à 1962), presque tous ont une salle d'eau (87 %).

Equipement des logements	Grands ensembles 1965	Recensement de 1962 (38)				
		France entière	Année d'achèvement de l'immeuble			
			avant 1949	1949 et après	1949 1951	1958 1962
Baignoire ou douche installée	99	29 (28)	18	80	57	87
Lavabo seulement	-	5 (6)	6	4	8	3
Pas de lavabo, mais l'eau courante dans le logement	-	40 (39)	46	8	23	4
Eau courante dans l'immeuble	-	1 (2)	1	ε	ε	ε
Pas d'eau dans l'immeuble	-	19 (19)	23	5	9	4
Situation inconnue	1	6 (6)	6	3	3	2
	100	100 (100)	100	100	100	100
W.C. dans le logement (en %)		42 (40)	32	89	73	92

Les logements des grands ensembles, logements récents, sont donc mieux équipés que la plupart des anciens.

La place relative des ensembles parmi les seuls logements récents n'est pas connue; il faudrait une étude précise de la superficie, de l'insonorisation, et d'autres caractéristiques qui échappent à l'enquête.

(38) Répartition des logements ordinaires, et non des résidences principales. Source : op. cit. - Logements-Immeubles. -p. 90-91. Entre parenthèses, rappel de la répartition des résidences principales, données dans le tableau précédent. L'écart, expliqué dans la note 26, est minime.

Le chauffage central

Pour l'ensemble des logements, le chauffage central est un avantage encore plus rare que la salle d'eau ; dans les petites villes, un logement sur 6, dans l'agglomération parisienne 1 sur 3 est chauffé de cette façon, 8 sur 10 dans les grands ensembles.

	Grands ensembles 1965	Recensement de 1962 (39)			
			villes et agglomérations		
		France entière	moins de 100 000 habitants	100 000 habitants et plus	complexe parisien
Chauffage central					
d'immeuble ou de maison individuelle	82	16	14	17	36
d'appartement (en immeuble collectif)	17	4	4	7	5
pas de chauffage central		78	79	73	56
Situation inconnue	1	2	3	3	3
	100	100	100	100	100

L'écart entre les catégories de villes, que l'on n'observait pas à propos de la salle d'eau, reflète la place plus importante que tiennent les grands immeubles, et le secteur locatif dans les villes importantes ; le chauffage central par l'immeuble est sans doute plus fréquent dans ces immeubles que dans les maisons individuelles ou dans les immeubles en co-propriété.

Les données font défaut pour préciser dans quelle mesure le chauffage central est répandu dans les immeubles locatifs de construction récente; sans doute sa fréquence n'est-elle pas très éloignée de ce que l'on observe dans les grands ensembles (82 %).

L'ascenseur

Une des commodités imposée par le nombre d'étages est l'ascenseur, élément de confort pour les occupants des étages peu élevés, stricte nécessité pour les habitants des hautes tours.

(39) au recensement, il s'agit de la répartition des résidences principales. op. cit. pp. 78-86.

Globalement un ménage sur trois en dispose (35 %) (40).

Dans les immeubles de 3 ou 4 étages, l'ascenseur n'existe pratiquement jamais; il est très rare (6 %) dans les immeubles de 5, mais dessert 75 % des logements dans les immeubles de 6 étages : reflet des normes de construction; presque tous les immeubles plus élevés sont équipés (97 %).

Immeuble de :	Proportion des logements desservis par un ascenseur selon le nombre d'étages de l'immeuble.			
	Grands ensembles 1965	Recensement de 1962 (41)		
		France entière	Logements achevés en	
			1949-1952	1958-1962
3 ou 4 étages	1%	2	3	3
5 étages	6%	17	52	55
6 étages	75%			
7 étages et plus	97%	77	96	98

Il n'apparaît aucune différence nette entre l'équipement en ascenseur des grands ensembles et celui du parc des logements neufs.

La différence de confort est considérable entre les grands ensembles et la plus grande partie du parc des logements français. Un écart très net s'observe de façon générale entre les immeubles récents et le secteur ancien, mais dans ce secteur récent, la place des ensembles ne peut être ici précisée avec certitude.

Les loyers

La description physique des logements doit être complétée par une analyse des loyers, ce qui revient, d'une certaine manière très imparfaite, à décrire le logement en valeur.

(40) L'enquêteur demandait aux interrogés "avez-vous un ascenseur?"(question 20). Cette question simple n'est pas sans ambiguïté; il n'est pas exclu qu'un ascenseur existe et que les interrogés répondent non, parce que l'appareil n'est pas utilisable à leur étage; il s'agit alors surtout des rez-de-chaussée.

(41) Proportion des résidences principales dans les immeubles ayant l'ascenseur, pour 100 résidences dans les immeubles de même nombre d'étages. D'après : op.cit. p. 192-193.

La généralité des logements loués dans les grands ensembles donne toute son importance à l'étude des loyers. La valeur des logements occupés par leurs propriétaires n'est pas connue ; mais ce sont des cas rares (5 %).

C'est le loyer brut qu'analyse cette partie : le montant du loyer proprement dit, avec les charges mais sans le chauffage. L'exclusion de l'allocation logement, dont bénéficient certains locataires, conduira au calcul du loyer net dans le chapitre VIII ; cette allocation est attribuée en fonction des caractéristiques des ménages ; la description des logements vides, que nous poursuivons ici sans nous soucier des occupants, sera faite à l'aide du loyer brut.

Source

Trois questions du formulaire d'enquête renseignent sur le coût du logement occupé par le ménage (questions 21, 22 et 23).

Les réponses ont été données tantôt de mémoire, tantôt après consultation de documents, quittances de loyer. Le recours à ces documents est souvent nécessaire pour préciser le montant des charges, par exemple, et contribue à améliorer sensiblement la fidélité des données recueillies.

Quelques difficultés peuvent survenir dans l'exploitation des réponses sur le coût du logement.

a) les absences de réponses sont assez rares ; celles du moins que l'on doit imputer au refus, ou à l'incompétence de l'interrogé ou de l'enquêteur.
b) l'enquête toutefois a rencontré une difficulté classique, l'impossibilité, en certains cas, de distinguer les divers éléments du coût du logement : le loyer proprement dit, les charges, le chauffage. La présentation de certaines quittances de loyer, ou l'impossibilité de se reporter à ces documents, en sont les causes.

Loyer, charges et chauffage

Le loyer y compris les charges, s'élève en moyenne à 163 francs par mois (42). La distribution détaillée montre que les 2/3 des logements (68,8 %), coûtent moins de 175 francs. En dessous de 75 francs, les loyers ne se rencontrent guère (4,1 %), ni au dessus de 325 francs (3,4 %).

(42) Moyenne et distribution des seules réponses correctes donnant le loyer et les charges, mais sans le chauffage.
La moyenne calculée sur les réponses qui n'ont pas distingué le chauffage, est de 217 francs. L'écart 217-163, entre les deux résultats, se monte à 54 francs. Cette somme correspondrait au coût mensuel du chauffage si les logements où le chauffage n'est pas isolé du loyer étaient semblables aux autres. L'hypothèse est vraisemblable puisque le coût annuel du chauffage des logements décrits correctement par l'enquête est de 437 francs, soit 8 à 9 mois de chauffage à 50 francs environ. Il ne semble donc pas que l'on puisse craindre un biais dû aux imperfections des déclarations.

Loyer mensuel avec charges (sans chauffage) (43)		Logements en location	
	environ		
moins de 75 francs	(50) F	4,1	
75 à 124 francs	(100)	28,8	
125 à 174 francs	(150)	35,9	
175 à 224 francs	(200)	17,2	
225 à 324 francs	(275)	10,6	
325 à 424 francs	(375)	2,1	
425 à 524 francs	(475)	0,8	
525 à 624 francs	(575)	0,2	3,4
625 à 724 francs	(675)	0,2	
725 et plus	(775)	0,1	
		100	

Les charges sont en moyenne de 23 francs par mois. Tout en demeurant dans les valeurs faibles, les variations sont importantes : plus d'un ménage sur cinq (21,6%) paie moins de 7,50 francs par mois ; et le même nombre (20,7%) 35 francs ou davantage.

charges mensuelles (44)		Logements en location	
moins de 3 francs	(1)F	4,0	
3 à 7 francs	(5)	17,6	
8 à 12 francs	(10)	20,2	
13 à 17 francs	(15)	11,8	
18 à 24 francs	(21)	12,6	
25 à 34 francs	(30)	13,1	
35 à 44 francs	(40)	7,6	
45 à 54 francs	(50)	5,4	20,7
55 à 74 francs	(65)	4,0	
75 et plus		3,7	
		100	

Quant au chauffage central par l'immeuble, son coût annuel moyen est de 437 francs. Ce qui correspond, étalé sur 8 mois, à 54 francs par mois; ou à 36 francs, pendant 12 mois.

(43) Proportion des logements où le loyer est correctement connu (1953 ménages) : 84,8
le chauffage n'a pu être isolé du loyer : 8,5
manque de réponse : 6,7
100

(44) Proportion des logements où les charges sont connues (2 039 ménages) : 75,9
les charges n'ont pu être isolées des autres données : 14,8
manque de réponse : 9,3
100

Coût annuel du chauffage (45)		Logements	
moins de 150 francs	(100)	2,8	9,3
150 à 249 francs	(200)	6,5	
250 à 349 francs	(300)	16,8	
350 à 449 francs	(400)	29,7	
450 à 549 francs	(500)	25,6	
550 à 649 francs	(600)	11,6	
650 à 749 francs	(700)	4,2	7,0
750 à 849 francs	(800)	1,3	
850 et plus	(900)	1,5	
		100	

Le loyer proprement dit, sans les charges, est en moyenne de 163-23 = 140 F.

Si on ajoute le chauffage, au loyer et aux charges, on obtient :

163 + 36 = 199 francs par mois, pendant 12 mois. Ou encore, 2 400 francs par an (46).

Dans les pages qui suivent, c'est le total du loyer et des charges, qui sert à étudier la valeur des logements. Le chauffage par contre reste en dehors de ce coût.

Loyers selon l'organisme et l'implantation

L'écart entre les ensembles de Paris et ceux de la province est de 51 francs environ, le loyer en province étant de 138 francs, et de 189 francs dans l'agglomération parisienne.

Dans le secteur H.L.M., un écart réduit (22 francs) distingue les loyers des offices parisiens et provinciaux; en ce qui concerne les logements gérés par d'autres organismes, l'écart est de 45 francs entre l'agglomération parisienne et la province (47).

(45) Proportion des logements où le coût du chauffage est connu (1 687 ménages) : 69,1
le chauffage n'est pas assuré par l'immeuble : 12,6
le chauffage n'est pas isolé des autres données : 11,4
manque de réponse : 6,9
100

(46) Le calcul vaut pour les utilisateurs du chauffage central par l'immeuble, soit 82% des logements.

(47) L'écart entre les moyennes générales (51 F) est supérieur aux écarts par type d'organisme (22 F et 45 F), par suite de la prédominance des H. L. M. en province (Voir ci-dessus, note 21).

	Montant mensuel moyen des loyers (francs) (48)			
	Total	agglomération parisienne	Province	écart
Offices publics d'H. L. M.	137	152	130	22
S. C. I. C.	218	219	...	...
Autres organismes	194	212	167	45
Tous organismes	163	189	138	51

Non seulement les moyennes, mais les dispersions des loyers sont différentes. D'une façon générale, les offices d'H.L.M. ont des loyers peu variables ; 4 logements sur 5 coûtent entre 75 et 175 francs par mois. Les autres organismes présentent des loyers à la fois plus élevés et plus étalés : 61,8 % des logements coûtent entre 125 et 225 francs (tableau détaillé 3-4).

Observons deux situations où le loyer moyen est assez voisin : les offices d'H.L.M. parisiens (152 francs) et les organismes non H.L.M. de province (167 francs). Les H.L.M. demandent moins souvent des loyers élevés, et moins souvent de très faibles :

	H. L. M. Agglom. parisienne	non H. L. M. province
Loyers de moins de 75 F	2 %	10 %
Loyers de plus de 225 F	9 %	16 %
Loyers moyens	152 francs	167 francs

Mais on a vu que les logements des organismes non H.L.M. comprennent en moyenne un peu plus de pièces, c'est-à-dire un plus grand nombre de 5 pièces et plus; au contraire les H.L.M. ont une proportion plus grande de très petits logements (1 et 2 pièces). Ce qui conduit à examiner le loyer en fonction du nombre de pièces.

Loyer et nombre de pièces

Sauf pour les logements de 1 pièce (et encore leur nombre limité dans l'échantillon ne permet pas d'en être sûr), le coût d'un logement de même grandeur varie selon les organismes.

Les loyers les plus bas pour toutes les dimensions de logement sont ceux des offices d'H.L.M. de province.

(48) Loyer brut, y compris les charges. La rareté des logements provinciaux de la S.C.I.C., dans l'échantillon, n'a pas permis de les distinguer des autres organismes de province.

TABLEAU 3-4 - REPARTITION DES LOGEMENTS SELON LE LOYER, L'IMPLANTATION ET L'ORGANISME GESTIONNAIRE.

Loyer y compris les charges (a)		Ensemble	Agglomération parisienne			Province		Regroupement selon l'implantation		Regroupement selon l'organisme	
			H. L. M.	S. C. I. C.	Autres	H. L. M.	Autres	agglo. Paris.	Province	H. L. M.	Autres
	(b)										
moins de 75 francs	(50)	4,1	2	1	1	6	10	2	7	5	4
75 à 124 francs	(100)	28,8	36	6	8	45	14	19	38	42	11
125 à 174 francs	(150)	35,9	40	22	33	38	40	33	39	38	36
175 à 224 francs	(200)	17,2	13	32	30	9	20	23	11	10	26
225 à 324 francs	(275)	10,6	7	32	19	2	13	17	4	4	16
325 à 424 francs	(375)	2,1	1	6	5	ε	3	3	1	1	4
425 à 524 francs	(475)	0,8	1	1	3	-	ε	2	0	ε	2
525 à 624 francs	(575)	0,2	ε	-	1	-	-	1	-	ε	1
625 à 724 francs	(675)	0,2	-	-	ε	-	-	ε	-	-	ε
725 et plus	(775)	0,1	-	-	ε	-	-	ε	-	-	ε
		100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Loyer mensuel par logement (en Francs)		167	152	219	212	130	167	189	138	137	194
Ménages observés :		1 953	138	306	365	881	263	809	1 144	1 019	934

(a) Loyer brut, y compris les charges, sans le chauffage.
(b) Valeur prise pour centre de chaque classe de loyer, dans le calcul de la moyenne.

GRAPHIQUE 3-7 - LOYER MENSUEL MOYEN
SELON LE NOMBRE DE PIECES.

LOYER MENSUEL MOYEN

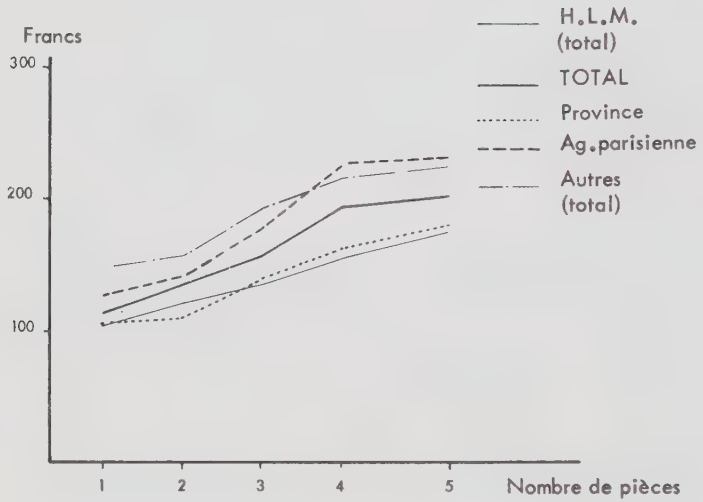

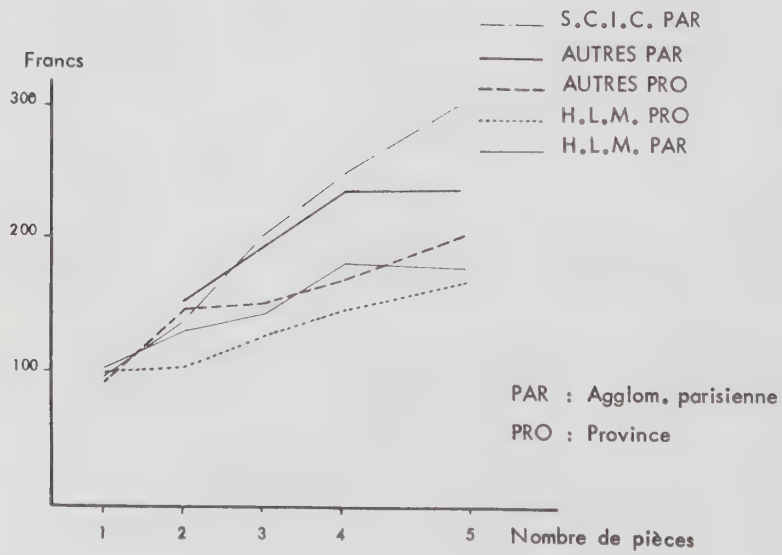

Des loyers identiques caractérisent, à nombre de pièces égal, les offices d'H.L.M. de l'agglomération parisienne et les organismes non H.L.M. de province (49).

Enfin la catégorie de logement la plus chère, parmi ceux offerts par les grands ensembles, se rattache aux organismes non H.L.M. de l'agglomération parisienne ; l'écart entre la Société Centrale de Construction Immobilière de la Caisse des Dépôts (S.C.I.C.) et les autres organismes n'est pas régulier et résulte peut-être de l'échantillonnage.

L'écart entre ces organismes parisiens non H.L.M. et les autres va en augmentant à mesure que l'on considère des logements plus grands : quasi nul pour 2 pièces, il atteint 40 francs environ pour 3 pièces et 80 francs pour 5 pièces et plus.

La progression du loyer en fonction du nombre de pièces est plus marquée dans les organismes parisiens non H.L.M.. Une pièce de plus coûte selon le cas (50) :

15 francs en H.L.M. et dans les immeubles des organismes non H.L.M. de province.

40 francs dans les organismes parisiens non H.L.M.

Inégale est la liaison entre le prix du logement et le service fourni : dans les offices d'H.L.M. la liaison est lâche ; les loyers varient relativement peu. Elle est plus étroite dans les autres organismes.

La variabilité des loyers selon l'organisme découle en partie de ces barèmes différents. Mais d'autres facteurs jouent encore : les loyers payés pour un "deux pièces", ou un "quatre pièces" sont très variables (graphique 3-8), si bien que nombre de logements, de taille différente, ont même loyer.

Dans les organismes H.L.M. où les loyers moyens sont peu différents selon le nombre de pièces, ces distributions se chevauchent en grande partie. Ce chevauchement est moins étendu dans les autres organismes (51).

Même au sein d'un parc homogène comme celui des grands ensembles, et dans un type d'organisme donné, des logements de même nombre de pièces sont en réalité inégaux en confort, en superficie, et en ancienneté. Ces caractères dont on ne peut tenir compte ici, expliquent une grande part de la variabilité des loyers.

(49) L'écart entre les moyennes citées dans le paragraphe précédent, 152 et 167 Francs tient donc uniquement à ce que les logements non H. L. M. ont plus souvent un nombre de pièces élevé.

(50) Lecture graphique des courbes du graphique 3-7.

(51) Non comprise la S.C.I.C. pour qui il est moins marqué encore. Le tableau correspondant au graphique 3-8 n'est pas présenté ici.

GRAPHIQUE 3-8 - DISTRIBUTION DES LOGEMENTS DE 2 et 4 PIECES, SELON LE LOYER MENSUEL.

Pour 100 au total, nombre de logements par tranche de 25 f.

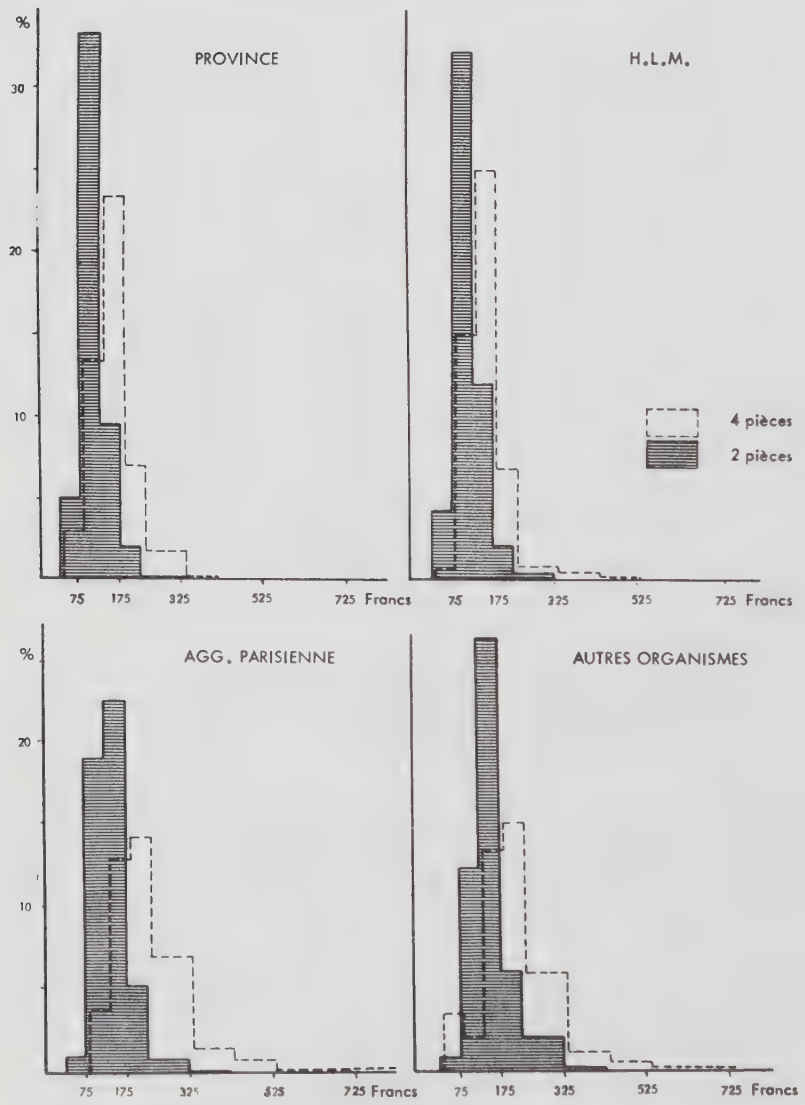

TABLEAU 3-5 - LOYER MENSUEL SELON LE NOMBRE DE PIECES ET L'ORGANISME GESTIONNAIRE.

Organismes et implantations	Nombre de pièces du logement (a)				
	1	2	3	4	5 et plus
	Loyer moyen en francs				
Ensemble	108	125	156	187	196
agglomération parisienne	124	140	177	224	222
province	102	112	134	150	177
agglomération parisienne H. L. M.	104*	131	142	182	181
S. C. I. C.	100*	153	204	250	289
Autres	195*	152	198	239	239
province H. L. M.	103	104	128	142	167
autres (b)	100*	157	156	172	207
Regroupement par organisme					
Offices publics d'H. L. M.	103	114	133	154	172
S. C. I. C. (b)	100*	153	204	250	289
autres organismes	148	154	183	212	223

* Calcul effectué sur un effectif de 10 à 30 ménages au plus.

(a) Sans compter la cuisine.

(b) Le très petit nombre de logements de l'échantillon dépendant de la S. C. I. C. en province n'a pas permis d'isoler cet organisme des organismes autres que les offices d'H. L. M.

Les loyers dans les ensembles et ailleurs

Les loyers des grands ensembles sont-ils différents de ceux pratiqués dans d'autres pays de construction ?

Par manque de données extérieures, on est conduit à évaluer l'ordre de grandeur des loyers pratiqués aux environs du 15 mai 1965, en partant des enquêtes sur le logement de 1961 et de 1963. Entre les deux enquêtes les loyers déclarés ont progressé inégalement selon l'âge du logement, et selon qu'ils étaient H.L.M. ou non (52).

(52) Les sources sont :
- pour 1961 : Etudes et conjoncture, 47° année, n° 10, octobre 1962, pp. 856-858, tableaux VII et VIII. On a calculé la moyenne des logements neufs en régime libre et "à la surface corrigée", en pondérant selon la dernière colonne du tableau X.
- pour 1963 : Aspects du logement en France en 1963 ... (op.cit.) p. 70 et 71.

L'enquête de 1961 a observé les loyers du 1° mars 1960 au 28 février 1961, soit

(suite de la note 52)
pendant l'année centrée sur le 1er septembre 1960; l'enquête de 1963 a observé les loyers du 1er septembre 1962 au 31 août 1963, année centrée sur le 1er mars 1963. Deux ans 1/2 séparant les deux périodes.

	Loyers annuels moyens observés			variation hypothétique
	1961	1963	variation 1961-1963	1963-1965
Logements anciens	520 F	732 F	+ 41 %	+ 37 %
Logements neufs :				
H. L. M.	1 080 F	1 292 F	+ 20 %	+ 18 %
autres	1 775 F	2 230 F	+ 26 %	+ 24 %
Total	1 340 F	1 631 F	+ 22 %	+ 20 %

L'accroissement a été deux fois plus grand pour les logements anciens que pour les logements récents de type H. L. M. (20 %). Les logements récents en location, autres que les H. L. M. n'ont guère progressé plus que cette catégorie (26 %).

Il faut remarquer que dans l'ouvrage cité, Aspects du logement en France, p.15, la progression des loyers est estimée à 60% dans les logements neufs non H. L. M. par comparaison des courbes de répartition. On voit en effet que la médiane était de 1250 F environ en 1961, et de 2100 F en 1963, soit un accroissement de 68%. L'accroissement (26%) de la moyenne est très différent; ce qui découle des fluctuations des distributions résultant du sondage dans ces enquêtes. L'accroissement de 26% retenu ici, minimise sans doute très largement le niveau des loyers en 1965, dans les logements neufs non H. L. M.

Ces variations inégales des moyennes s'observent dans toutes les communes de toutes tailles, et quel que soit le nombre de pièces du logement.

Si l'évolution antérieure s'est maintenue, les loyers observés en 1963 se sont accrus, avant le 15 mai 1965 :

de 37 % pour les logements anciens
de 18 % pour les logements neufs H. L. M.
de 24 % pour les logements neufs non H. L. M.
de 20 % pour l'ensemble des logements neufs.

Les 26 mois 1/2 séparant l'enquête de 1963 (estimant les loyers au 1er mars 1963) et l'enquête dans les grands ensembles forment un délai un peu plus court que les 30 mois séparant les observations des deux enquêtes de 1961 et 1963. La variation calculée est donc un peu plus faible que celle observée de 1961 à 1963.

En appliquant ces majorations aux loyers résultant de l'enquête de 1963, séparément dans l'agglomération parisienne et dans les villes de province, on obtient un ordre de grandeur des loyers, au 15 mai 1965, pour les logements de chaque dimension (voir tableau 3-6).

Mais ces loyers ne comprennent pas les charges. Il s'agit dans les enquêtes de l'I. N. S. E. E. et du C. R. E. D. O. C. des loyers bruts, sans réduction des allocations de logement, et non compris les charges et le chauffage ; y compris les taxes locatives et les droits d'enregistrement et de timbre. Ceux qui ont emménagé au cours de l'année ne sont pas pris en compte dans les deux enquêtes, ce qui minimise les loyers. Par contre les loyers analysés dans les grands ensembles portent sur les derniers emménagés également.

On a estimé les loyers sans charges, dans les grands ensembles, en enlevant, de façon constante, 14 % du loyer avec charges. On a vu, en effet un peu plus haut, que les charges sont en moyenne de 23 F, pour un loyer moyen de 163 F par mois, soit 14 %.

On fait ici l'hypothèse que cette progression se poursuit, entre l'enquête de 1963 et le 15 mai 1965, date centrale de l'enquête dans les grands ensembles. On suppose que les taux annuels de croissance, constatés entre 1961 et 1963, n'ont pas varié jusqu'au 15 mai 15 mai 1965. Cette évolution hypothétique permet de fixer un ordre de grandeur des loyers de 1965; et par là de mieux comparer les grands ensembles au reste de la population. L'enquête sur le logement, prévue pour 1967 par l'Institut National de la Statistique, permettra de corriger après coup ces évaluations.

En moyenne, les logements des ensembles semblent avoir des loyers supérieurs à ceux des logements anciens(53), mais inférieurs à ceux des logements neufs de toutes natures.

Dans l'agglomération parisienne comme dans les ville de province, les ensembles se situent à mi-chemin des anciens et des nouveaux logements.

Par exemple, les 3 et 4 pièces, qui sont le logement-type dans les ensembles, se situeraient de la sorte (tableau détaillé 3-6):

	Loyer moyen en 1965	
	3 pièces	4 pièces
Agglomération parisienne		
logements anciens (évaluation)	122 F	166 F
grands ensembles	157 F	193 F
logements neufs (évaluation)	193 F	217 F
Villes de province		
logements anciens (évaluation)	90 F	112 F
grands ensembles	115 F	129 F
logements neufs (évaluation)	149 F	180 F

Il ne semble pas y avoir de différence entre les loyers des logements H.L.M., en général, et ceux pratiqués dans les ensembles H.L.M.(54).

(53) Sauf pour les 5 pièces et plus, mais cela provient de ce que les logements de ce groupe sont presque tous des 5 pièces dans les ensembles, mais sont plus grands en moyenne dans le parc général (tableau 3-3).

(54) Dans l'agglomération parisienne les loyers des logements H. L. M. des grands ensembles paraissent moins élevés que ceux de l'ensemble des logements H. L. M. construits depuis 1949. En province, il y aurait plutôt identité des deux parties du parc des logements H. L. M., les grands ensembles et les autres. Mais il faudrait confirmer ces conclusions lorsque les loyers de 1965 seront connus avec précision.

Les ensembles non H.L.M. sont nettement inférieurs, par les loyers, aux autres logements neufs du secteur libre. Ainsi un 3 pièces non H.L.M. vaut, dans l'agglomération parisienne (55) :
- 173 F dans les ensembles
- 282 F dans les logements neufs en général (les H.L.M. exclus)

TABLEAU 3-6 - COMPARAISON DES LOYERS MENSUELS MOYENS DANS LES GRANDS ENSEMBLES ET AILLEURS
(Loyer sans les charges, ni le chauffage).

		Nombre de pièces du logement (a)				
I. Agglomération parisienne :		1	2	3	4	5 et plus
		Francs par mois				
Au 1er mars 1963 (b)						
logements anciens	(o)	47	56	89	121	219
logements neufs : total	(o)	91	118	161	181	231
H.L.M.	(o)	...	91	130	161	182
non H.L.M.	(o)	...	168	228	(218)	302
Au 15 mai 1965 (c)						
logements anciens	(e)	64	77	122	166	(300)
logements neufs : total	(e)	117	141	193	217	277
Grands Ensembles	(o)	106	120	157	193	191
logements neufs : H.L.M.	(e)	...	107	153	190	214
non H.L.M.	(e)	...	208	282	...	375
Ensembles H.L.M.	(o)	89	113	122	156	155
Ensembles non H.L.M.	(o)	137	131	173	208	219
II. Villes de province :						
Au 1er mars 1963 (d)						
logements anciens	(o)	39	46	66	82	117
logements neufs : total	(o)	95	104	124	150	161
H.L.M.	(o)	...	75	92	116	132
non H.L.M.	(o)	...	143	190	220	240
Au 15 mai 1965 (c)						
logements anciens	(e)	54	63	90	112	160
logements neufs, total :	(e)	114	125	149	180	193
Grands Ensembles	(o)	88	96	115	129	152
logements neufs : H.L.M.	(e)	...	89	109	137	156
non H.L.M.	(e)	...	178	236	273	300
Ensembles H.L.M.	(o)	89	98	114	132	148
Ensembles non H.L.M.	(o)	127	132	157	182	191

(55) Le loyer du logement neuf non H.L.M. étant sous-évalué (note 52), l'écart est beaucoup plus grand qu'il n'apparait ici.

En province, le 3 pièces, non H.L.M., vaut respectivement 157 F dans les ensembles, et 236 F ailleurs.

Les logements des ensembles H.L.M. auraient des loyers voisins de ceux des logements anciens en général; les petits logements (1 et 2 pièces) sont plus chers que les anciens de même dimension; les grands (4 ou 5 pièces) sont moins chers.

Il faut se garder d'attacher à ces comparaisons une grande précision. Les loyers réels moyens au 15 mai 1965 ne sont certainement pas exactement ceux qui sont évalués ici; mais ces ordres de grandeur sont, à coup sûr, plus près de la réalité de 1965, que les données de 1963.

Imaginons un ménage qui entrerait dans un ensemble en 1965; s'il vient d'un logement ancien, correspondant à la moyenne, l'écart des loyers pour un logement de dimension identique, sera de 122 F à 157 F dans l'agglomération parisienne (3 pièces), et de 90 F à 115 F en province (3 pièces), soit un accroissement de l'ordre de 30 %, au minimum (56).

Le plus souvent, le déménagement est effectué pour acquérir un plus grand logement (voir chapitre VII). Passant d'un deux pièces ancien à un trois pièces dans un ensemble, le ménage voit son loyer doubler et même davantage :

(56) On suppose que le loyer d'un logement attribué est le loyer moyen ; ce qui n'est sûrement pas vérifié : le loyer peut être "réajusté" à l'occasion du changement de locataire ; et la croissance du parc des grands ensembles fait que les logements à louer sont neufs, pour la plupart, et plus chers que ceux construits quelques années avant.

Nature des données du tableau 3-6:

(o) les loyers donnés sur la ligne ont été observés. Les observations sur les grands ensembles ont été minorées de 14 % par rapport au tableau 3-5, pour enlever les charges, et rendre les données comparables.

(e) les loyers ont été évalués.

Notes :

(a) nombre de pièces sans la cuisine, dans les grands ensembles; avec la cuisine de 12 m2 et plus, dans les autres données.

(b) loyers du 1er septembre 1963 au 31 août 1963 : le loyer total de ces 12 mois, centrés sur le 1er mars 1963, a été divisé par 12. Source : Aspects du logement en France en 1963 (op.cit.) p. 70 et 71. Il s'agit des logements des ménages non agricoles.

(c) les évaluations (e) ont été faites conformément au texte.

(d) les grands ensembles de province répartissent leurs logements à peu près en deux lots égaux, dans les villes inférieures et supérieures à 100 000 habitants. On a donc pris la moyenne simple des loyers observés en 1963 dans ces deux catégories des villes. (Source en (b)).

- de 77 F à 157 F dans l'agglomération parisienne
- de 46 F à 115 F en province.

Ceux dont le logement antérieur était plus petit encore, font face à un accroissement de loyer plus fort encore.

Encore ces écarts résultent-ils de la comparaison des moyennes ; or, les logements anciens comportent une grande variabilité de confort, et de prix. Le passage d'un logement antérieur à la fois plus petit et sans confort à un appartement plus grand est susceptible d'entraîner une différence considérable des loyers.

Ces écarts sont plus réduits, si l'on envisage le passage du logement ancien à un logement H.L.M.. Il semble, toujours en se fiant aux moyennes, qu'il soit aussi coûteux de passer d'un 2 pièces ancien à un 3 pièces ancien, ou à un 3 pièces dans un grand ensemble H.L.M., de l'agglomération parisienne.

- 2 pièces (ancien) 77 F
- 3 pièces (ancien) 122 F
- 3 pièces (grand ensemble H.L.M.) : 122F ; (non H.L.M.) : 173 F.

En province il n'en est rien ; le H.L.M. est relativement cher par rapport aux logements anciens :

- 2 pièces (ancien) 63 F
- 3 pièces (ancien) 90 F
- 3 pièces (grand ensemble H.L.M.) : 114 F.

L'avantage relatif du H.L.M. est plus grand à Paris, plus faible en province, car les niveaux des loyers des offices d'H.L.M. sont peu différents selon l'implantation, beaucoup moins que ceux des autres logements.

Les loyers dans les grands ensembles semblent donc intermédiaires entre ceux des logements anciens et les loyers moyens de tous les logements récents.

L'écart entre les loyers des logements anciens et les loyers des grands ensembles, pour un même nombre de pièces, reflète une différence très sensible du confort moyen (voir section III).

Toutefois les loyers des ensembles H.L.M. sembleraient très voisins de ceux des logements anciens.

Enfin, les loyers dans les ensembles sont très inférieurs aux loyers des logements neufs en général, tels qu'on a pu les évaluer ici, en les sous-estimant selon toute vraisemblance.

Chapitre IV Etat démographique

Les ménages, c'est-à-dire selon la terminologie statistique, l'ensemble des personnes qui vivent dans un logement, peuvent être caractérisés sommairement par trois traits : le nombre total des personnes, leur lien de parenté et leur âge.

La population que forment ces ménages (sectionI), apparaît relativement originale (II), mais peu différente d'un grand ensemble à un autre (III).

La population des ensembles

Dimension et structure des ménages

Dans les ensembles, un ménage sur quatre est formé de 3 personnes (24 %), un autre (24 %) en a 4. Ainsi ces deux dimensions les plus fréquentes concernent la moitié des ménages (48 %).

Nombre de personnes présentes au 1.1.1965 (1)	Distribution de 100 ménages
1	3,5
2	14,1
3	24,0
4	24,3
5	15,5
6	9,0
7	4,9
8	2,2
9	1,2
10 et plus	1,3
	100,0

La distribution est d'allure symétrique : il y a environ autant de ménages de 2 personnes que de 5. En résumé, le nombre moyen de personnes par ménage est de 4,10 (2).

Un ménage sur 10 seulement est composé de 7 personnes ou davantage ; quelques-uns (1 %) atteignent ou dépassent 10.

Enfants	Distribution des ménages	Autres personnes	Distribution des ménages
0	16,5	0	91,1
1	25,7		
2	25,3	1	6,5
3	15,7		
4	7,9	2	1,6
5	4,6		
6	2,0	3	0,7
7	1,2		
8	0,7	4	-
9	0,2		
10 et +	0,2	5	0,1
	100		100

(1) Les enquêtes se sont déroulées en avril, mai et juin 1965, et la situation décrite par l'enquêteur est celle du jour de sa visite. Pour certaines données toutefois, c'est la situation au 1er janvier 1965 qui a été retenue au moment de la codification des questionnaires : il en est ainsi du nombre de personnes présentes dans le ménage, qui décrit la situation du 1er janvier.

(2) Résultat un peu inférieur à la réalité, puisqu'il néglige les naissances survenues entre le 1-1-1965 et la date de l'enquête (15 mai 1965 environ), naissances sans doute plus nombreuses que les départs et les décès.

GRAPHIQUE 4-1 - DIMENSION DES MENAGES.

Pour 100 ménages
nombre de chaque dimension

TOTAL DES PRESENTS

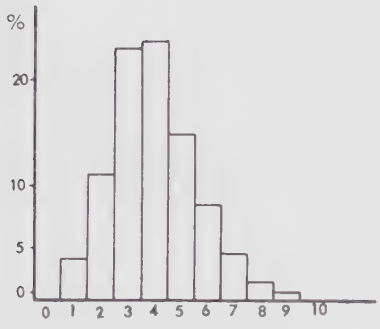

LES ENFANTS

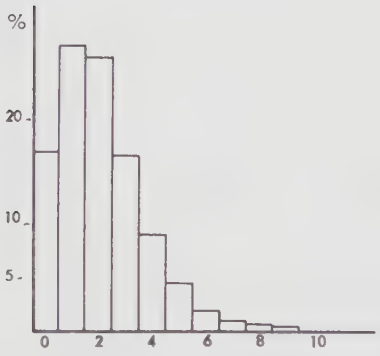

LES AUTRES PERSONNES

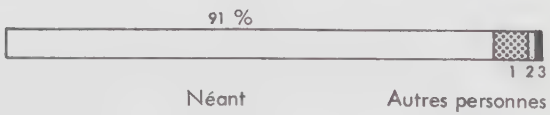

En plus du chef de ménage, et éventuellement de son épouse, les effectifs du ménage sont composés surtout des enfants, et parfois d'autres personnes.

Le nombre des autres personnes présentes est peu susceptible de variation : il est nul 9 fois sur 10 (91 %) ; on rencontre une personne dans 6,5 % des cas, deux personnes ou davantage dans 2,4 % des cas. Il s'agit surtout des ascendants ou de parents plus ou moins proches.

Le nombre des enfants varie davantage, comme on peut s'y attendre. La moyenne est de 2,08 enfants par ménage.

Le nombre de personnes dépend de la composition des ménages : le plus souvent il s'agit de couples mariés (88 %), entourés d'enfants (77 %).

Il existe aussi des enfants dans les autres ménages, dont le chef est célibataire, veuf, divorcé ou séparé : 57 % de ces ménages ont à charge au moins 1 enfant ; 88 % des couples mariés sont dans ce cas.

		Présence d'au moins un enfant		Présence d'au moins une autre personne	
Couples mariés (3) :	88	- avec : 77	88	- avec : 6	7
		- sans : 11	22	- sans : 82	93
			100		100
Autres ménages :	12	- avec : 7	57	- avec : 3	23
		- sans : 5	43	- sans : 9	77
		100	100	100	100
Ensemble des ménages :	100	- avec :	84	- avec :	9
		- sans :	16	- sans :	91
			100		100

Les couples mariés ont moins fréquemment avec eux d'autres personnes que les ménages d'autres types. Un couple marié sur 14 (7 %) vit avec d'autres personnes ; parmi les autres ménages, un sur quatre (23 %).

En tenant compte à la fois de la présence des enfants et de celle d'autres personnes, on observe huit types de ménages différents, d'importances numériques très inégales.

Le couple marié avec enfants, mais sans autre personne, représente un peu moins des 3/4 du nombre des ménages (71 %).

(3) Seuls les couples mariés où les deux conjoints sont présents ont été dénombrés ici. Les couples mariés et séparés sont parmi les autres ménages.

	%
Couple marié, avec enfant seulement	71
Couple marié, sans enfant ni autre personne	10
Autre ménage avec enfants seulement	6
Couple marié, avec enfants et autres personnes	6
Autre ménage , sans enfant ni autre personne (ce sont des personnes seules)	4
Autre ménage , sans enfant, avec d'autres personnes	1
Autre ménage , avec enfants et autres personnes	1
Couple marié, sans enfant, avec d'autres personnes	1
	100

Le chef de ménage

Pour simplifier la description des ménages, il est parfois suffisant de définir chacun d'eux pour les caractéristiques d'une seule personne : le chef de ménage.

Dans les cas de couples mariés, et lorsque les deux époux sont présents, c'est le mari qui est considéré, systématiquement, comme chef de ménage.

Dans tous les autres cas, le chef de ménage est celui qui se déclare tel. 9 fois sur 10, le chef de ménage est un homme marié.

Le chef de ménage est : (4)

un homme :	marié.....	89	91 %
	célibataire, veuf, divorcé	2	
une femme :	mariée.....	3	9 %
	célibataire	2	
	veuve	2	
	divorcée	2	
		100	

Certaines situations sont très particulières. On rencontre des femmes mariées, chefs de ménage (3 %), dans le cas des couples séparés pour des raisons diverses : abandon du domicile par le mari, longue maladie, jeune marié sous les drapeaux, etc...

Dans près des 3/4 des cas (71 %) les chefs de ménage ont entre 25 et 45 ans. Extrêmement rares sont ceux qui ont atteint 65 ans (3 %), et seulement un quart des ménages (23 %) ont à leur tête une personne d'au moins 45 ans.

(4) Il y a plus d'hommes mariés chefs de ménage (89%), sans compter les épouses chefs de ménage (3%), qu'il n'y a de couples mariés recensés dans le tableau précédent (88%) ; cela tient à ce que le dernier nombre concerne les seuls couples où les deux conjoints sont présents.

GRAPHIQUE 4-2 - COMPOSITION DES MENAGES SELON L'AGE DE LEUR CHEF.

2 Proportion des ménages avec enfants
1 Couples mariés
3 Ménages avec d'autres personnes

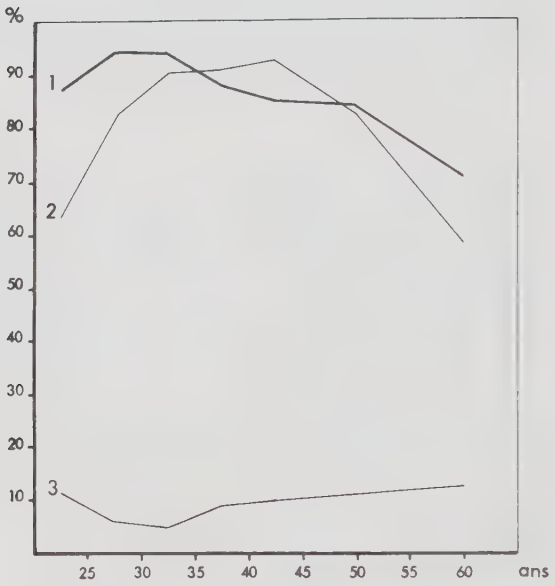

Age du chef de ménage

Autres situations :
A - sans enfant
B - avec enfants

Couples mariés :
C - avec enfants

D - sans enfants

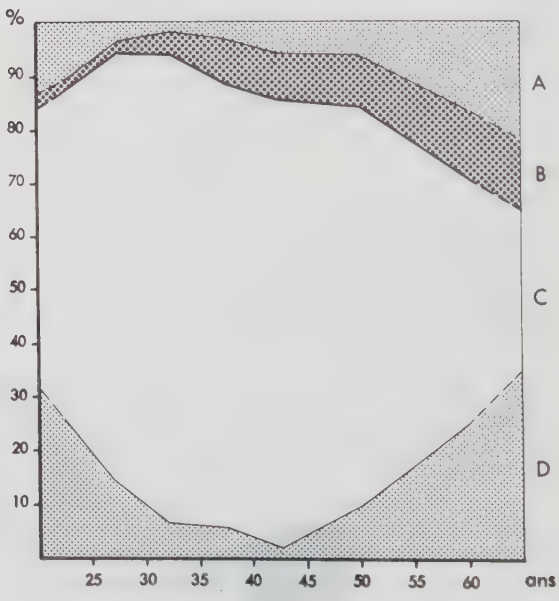

L'âge moyen des chefs de ménage est de 39 ans.

Année de naissance	Age révolu au 1/1/1965	Distribution des ménages selon l'âge du chef de ménage	
		€	
1945 et après	moins de 20 ans		
1940-1944	20-24 ans	6	
1935-1939	25-29 ans	16	
1930-1934	30-34 ans	20	77
1925-1929	35-39 ans	19	
1920-1924	40-44 ans	16	
1915-1919	45-49 ans	7	
1910-1914	50-54 ans	7	
1905-1909	55-59 ans	4	23
1900-1904	60-64 ans	2	
avant 1900	65 ans et +	3	
		100	

A partir de l'âge du chef de ménage, et de sa situation de famille, on connaît d'une certaine façon l'ensemble des personnes vivant sous son toit. Les liaisons entre la composition des ménages et les caractéristiques de leurs chefs peuvent se résumer en quelques traits (voir tableau détaillé 4-1 et graphique 4-2).

1) A tous âges, en dessous de 55 ans, le chef de ménage est à la tête d'un couple marié, dans une proportion au moins égale à 84%(5). Cette proportion culmine entre 25 et 35 ans (94%), et décroît progressivement ensuite. Au-dessus de 55 ans (6), les couples mariés constituent encore les deux tiers des ménages des grands ensembles (70%).

2) La présence d'au moins 1 enfant est la règle lorsque le chef de ménage a 40-44 ans (93%) ; elle caractérise 9 ménages sur 10, entre 30 et 40 ans. Seules les deux classes d'âge extrêmes sont un peu moins chargées (7) : cependant les ménages avec enfants y sont encore majoritaires : six ménages sur 10 environ.

3) La présence d'autres personnes est le plus rare (5%) lorsque le chef de ménage a 30-34 ans. De part et d'autre de cet âge la proportion va croissant, et atteint son maximum dans les deux classes d'âge extrêmes ; chez les très jeunes chefs de ménage (moins de

(5) Il s'agit des seuls couples mariés dont les deux conjoints sont présents.

(6) Entre 55 et 70 ans essentiellement, les effectifs sont très rares au-dessus de 65 ans.

(7) Il s'agit des enfants présents, le plus souvent à charge, mais dont quelques-uns peuvent participer activement à accroître les ressources du ménage. On n'a pas exclu ces quelques enfants plus âgés.

TABLEAU 4-1 - COMPOSITION DES MENAGES SELON L'AGE DU CHEF DE MENAGE ET NOMBRE DE PERSONNES PAR MENAGE.

Composition des ménages	Total	Age du chef de ménage (au 1/1/1965)						
		moins de 25 ans	25 à 29	30 à 34	35 à 39	40 à 44	45 à 54	55 ans et plus
Couples mariés	87,7	87	94	94	88	86	84	70
Autres ménages	12,3	13	6	6	12	14	16	30
	100,0	100	100	100	100	100	100	100
Avec des enfants ...	84,1	63	83	91	91	92	84	58
sans enfant ...	15,9	37	17	9	9	8	16	42
	100,0	100	100	100	100	100	100	100
Avec d'autres personnes ...	9,1	12	6	6	10	11	11	13
Sans autre personne ...	90,9	88	94	94	90	89	89	87
	100,0	100	100	100	100	100	100	100
Couples mariés avec enfants seulement ...	71,6	57	76	83	76	76	67	39
avec enfants et d'autres pers ...	5,5	4	4	4	6	7	7	6
sans enfant ni autres pers. ...	9,8	25	14	7	5	2	9	23
sans enfant mais avec d'autres personnes ...	0,8	1	ε	ε	1	1	1	2
Autres ménages avec enfants seulement ...	5,7	2	2	3	7	8	8	11
avec enfants et d'autres pers ...	1,3	-	1	1	2	1	2	2
sans enfant ni autres pers. ...	3,8	4	2	1	2	3	5	14
sans enfant mais avec d'autres personnes ...	1,5	7	1	1	1	2	1	3
	100,0	100	100	100	100	100	100	100
Nombre moyen de personnes présentes dans le ménage (au 1/1/1965) selon la composition du ménage et l'âge de son chef.								
Couples mariés	4,29	2,9	3,6	4,4	4,9	5	4,5	3,7
sans enfant	2,14	2,1	2,1	2,3	2,2	2,2	2,1	2,1
avec enfants	4,60	3,2	3,9	4,5	5,1	5,1	4,8	4,5
Autres ménages	2,66	2,1	2,3	2,9	3,2	3,4	2,6	1,8
Ensemble des ménages ...	4,09	2,80	4,14	4,25	4,66	4,76	4,20	3,11
Ménages observés ...	2 646	156	430	524	509	414	361	252

TABLEAU 4-2 - REPARTITION SELON L'AGE DE LA POPULATION DES GRANDS ENSEMBLES
(chefs de ménages, épouses, enfants de chaque sexe)
avril-juin 1965.

Age au 1/1/1965	Ensemble des deux sexes			
	chefs de ménage	épouses	enfants	total
nés en 1965			1,1	1,1
0 - 4			14,8	14,8
5 - 9			14,6	14,6
10 - 14			11,6	11,6
15 - 19	ε	0,2	7,7	7,9
20 - 24	1,5	2,4	2,2	6,1
25 - 29	4,2	4,5	0,4	9,1
30 - 34	5,0	5,0	0,2	10,2
35 - 39	4,6	3,8	0,1	8,5
40 - 44	4,0	2,9	ε	6,9
45 - 49	1,8	1,3	ε	3,1
50 - 54	1,8	0,8		2,6
55 - 59	1,0	0,7		1,7
60 - 64	0,7	0,3		1,0
65 - 69	0,4	0,2		0,6
70 et plus	0,1	0,1		0,2
Total	25,1	22,2	52,7	100,0

Age au 1/1/1965	Sexe masculin			Sexe féminin			
	chefs de ménage	fils	total	chefs de ménage	épouses	filles	total
nés en 1965		0,6	0,6			0,5	0,5
0 - 4		7,7	7,7			7,1	7,1
5 - 9		7,4	7,4			7,2	7,2
10 - 14		5,9	5,9			5,7	5,7
15 - 19		3,9	3,9		0,2	3,8	4,0
20 - 24	1,4	1,3	2,7	0,1	2,4	0,9	3,4
25 - 29	4,0	0,3	4,3	0,2	4,5	0,1	4,8
30 - 34	4,8	0,1	4,9	0,2	5,0	0,1	5,3
35 - 39	4,2	0,1	4,3	0,4	3,8	ε	4,2
40 - 44	3,6	ε	3,6	0,4	2,9	ε	3,3
45 - 49	1,6	ε	1,6	0,2	1,3		1,5
50 - 54	1,5		1,5	0,3	0,8		1,1
55 - 59	0,8		0,8	0,2	0,7		0,9
60 - 64	0,5		0,5	0,2	0,3		0,5
65 - 69	0,3		0,3	0,1	0,2		0,3
70 et plus	0,1		0,1		0,1		0,1
Total	22,8	27,3	50,1	2,3	22,2	25,4	49,9

25 ans), d'autres personnes sont présentes dans 12 % des cas, chez les plus âgés (55 ans et plus), dans 13 % des cas.

Ces cas extrêmes peuvent correspondre à des situations très voisines : trois générations sont représentées sous le même toit, et c'est tantôt le grand père, tantôt le père qui se déclare chef de ménage (8).

4) Le nombre total de personnes du ménage est le plus élevé lorsque le chef de ménage a 40-44 ans; chez les couples mariés, comme dans les autres cas, on compte alors près de 5 personnes en moyenne. Les ménages les plus petits sont les couples mariés sans enfant; intermédiaire est la taille des ménages dans d'autres situations de famille, sauf aux âges extrêmes.

Il y a donc accroissement du nombre des présents à mesure que le chef de ménage s'approche des 40-44 ans, puis baisse, beaucoup plus rapide que la croissance. Une telle tendance était déjà celle de la proportion des ménages avec enfants. La cause est l'accroissement de la famille par les naissances, puis sa réduction par le départ des enfants, facteurs qui ne sont pas analysés dans ces pages.

La pyramide des âges

Si, rompant les groupes élémentaires que sont les ménages, on considère l'ensemble des individus, on peut dresser la pyramide des âges de la population étudiée (9).

Cette répartition par âge comportera la répartition des chefs de ménage, déjà présentée, mais aussi les ventilations analogues concernant les épouses et les enfants (tableau 4-2, et graphique 4-3).

Des raisons techniques (10) s'opposent toutefois à ce que l'on inclue dans la pyramide les autres personnes vivant au foyer : il en résulte une lacune, peu élevée par le nombre, mais qui introduit une légère déformation systématique des résultats : la pyramide se trouve surtout amputée d'adultes, dont un certain nombre assez âgés (ascendants des chefs de ménage). La pyramide étudiée est donc un peu plus jeune que la réalité (voir note 11).

(8) Dans le premier cas, le chef de ménage est âgé, et son gendre ou sa bru sont classés dans les autres personnes, ainsi que les petits-enfants ; dans l'autre cas, le jeune chef de ménage héberge ses ascendants, dénombrés en tant qu'autres personnes.

(9) Cette pyramide repose sur l'observation des dates de naissance des 10 880 personnes qui vivaient dans les 2 659 ménages enquêtés (moyenne de 4,095 personnes par ménage au 1.1.1965.).

(10) Voir la présentation du tableau 2 du questionnaire d'enquête.

GRAPHIQUE 4-3 - PYRAMIDE DES AGES DE LA POPULATION DES GRANDS ENSEMBLES (au 1-1-1965).

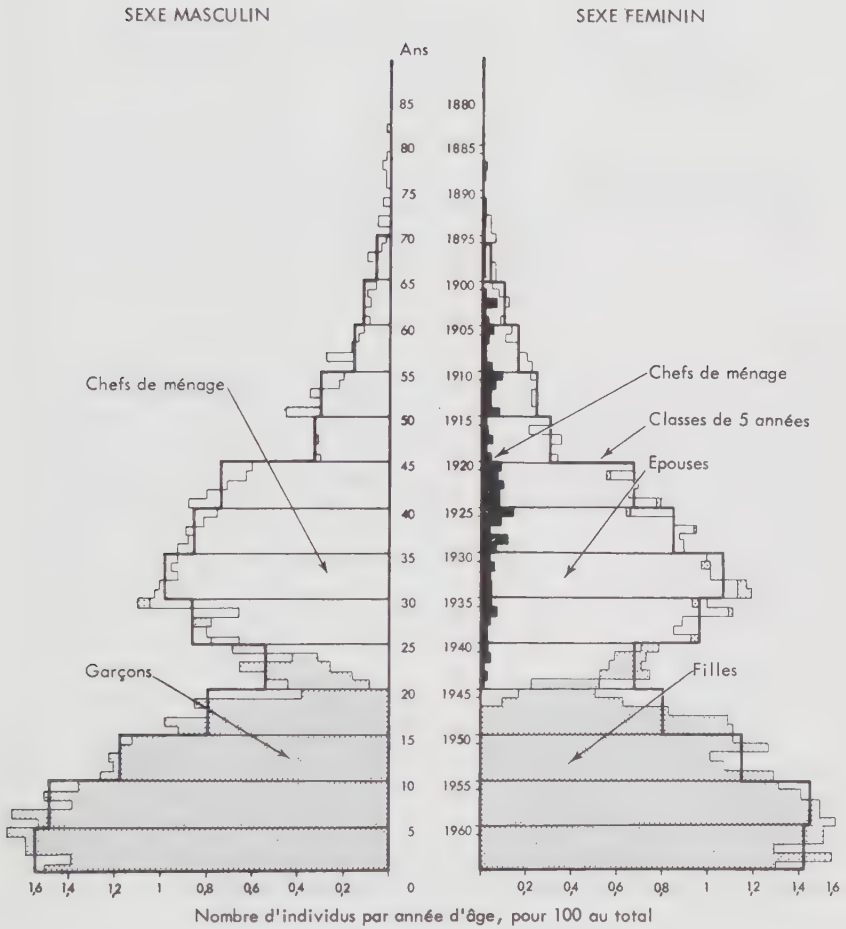

On observe une égalité de chaque sexe : 50,1 % d'hommes, 49,9 % de femmes. Dans l'ensemble du pays on compte un peu plus de femmes, surtout aux âges élevés; mais ce sont justement les âges qui font défaut dans les grands ensembles.

Large base, étranglement au niveau de la 20ème année, élargissement jusqu'à 30 ans, puis rétrécissement rapide. Cette silhouette en as de pique est bien connue.

Ses contours détaillés, année par année, (graphique 4-3) reflètent en partie les fluctuations de l'échantillonnage; mais aussi quelques particularités réelles.

A la base, la pyramide est mal assise : les classes d'âge les plus fournies sont celles de 4 à 5 ans, et non la première année. Cette nuance, qui échappe lorsque l'on regroupe les années en classes quinquennales, suggère que la base de la pyramide tend à répéter le surplomb qui caractérise la 30 ème année : l'écart entre ces deux maxima, 25 ans environ, est de l'ordre d'une génération.

Deux coups de hache entaillent les flancs de la pyramide, pour chaque sexe : l'un à 19 ans, l'autre à 45 ans. Ce sont là des particularités de la structure par âge de la population française totale : au 1er janvier 1965 le front de la vague des générations d'après-guère (1946 et après) se trouve localisé entre 18 et 19 ans : à 18 ans révolus, la dernière génération creuse, à 19 ans, la première des classes pleines.

De même ont 44 ans, les personnes nées en 1920, formant une génération pleine, contrastant avec les classes creuses de la première guerre mondiale : la dernière de ces classes creuses a 45 ans au début de 1965.

Ces particularités de la pyramide française accentuent les contrastes de celles des grands ensembles, car elles se trouvent coïncider avec les parties creuses de cette dernière. Toutefois, ces quelques traits communs s'effacent devant des différences considérables.

Originalité de la structure démographique

Juxtaposer les pyramides âges est la comparaison la plus frappante; on peut aussi affiner l'analyse en comparant la dimension et les caractéristiques des ménages.

Grands ensembles et population française

Le contraste avec la pyramide de l'ensemble de la France, au 1-1-1965,

est d'abord celui de la jeunesse opposée à une structure vieillie; une grande proportion d'enfants et jeunes adultes, et une grande rareté de personnes âgées caractérisent les ensembles.

Age des habitants	Ensemble des habitants		
	France 1.1.1965	Grands ensembles tableau 4-2	corrigé (11)
0 - 19 ans	33,9	50,0	48
20 - 64 ans	54,2	49,2	48
65 ans et plus	11,9	0,8	4
	100,0	100,0	100

Autre trait caractéristique (graphique 4-4) : le creusement des classes d'âge 15-24 ans, par rapport aux effectifs qui les encadrent : les enfants d'une part, les adultes de 25 à 40 ans de l'autre.

(11) Comme on l'a signalé, les personnes âgées sont sous-évaluées par suite de la non-ventilation dans le tableau 4-2 des personnes présentes dans le ménage en sus des conjoints et de leurs enfants ("autres personnes").

D'autre part, les enfants nés en 1965 ont été compris dans la proportion des enfants, qui de ce fait correspond à l'intervalle entre 0 et 20 ans 5 mois. Mais les corrections atténuent seulement le contraste :

En définissant exactement les groupes d'âge 0-19 ans, et 20-64 ans, on a le résultat A.

	A	B	C
0-19 ans :	49,0	47,6	48
20-64 ans :	49,2	47,7	48
65 et plus :	1,8	4,7	4
	100	100	100

D'autre part, on peut donner une évaluation maximale de la proportion des personnes de 65 ans et plus en supposant que toutes les "autres personnes" ont atteint cet âge, ce qui est manifestement erroné. Ce plafond est de 4,7 % (calcul ci-après). On aboutit alors à la structure citée en B, plus vieille que la structure réelle.

Entre les résultats donnés en A et en B, on peut prendre comme ordre de grandeur vraisemblable, les résultats C.

Calcul de la proportion maximale de vieillards : pour 1 000 ménages, il y a 4 100 personnes, dont 120 "autres personnes". Sans celles-ci, conjoint et enfants font 3 980 personnes.

Sur ces 3 980 individus, il y a 1,8 % de plus de 64 ans, soit 72 individus. Si on y ajoute les "autres personnes", au nombre de 120, les 192 personnes âgées forment 4,7 % des 4 100 habitants de la population totale.

GRAPHIQUE 4-4 - COMPARAISON AVEC LA FRANCE ENTIERE.

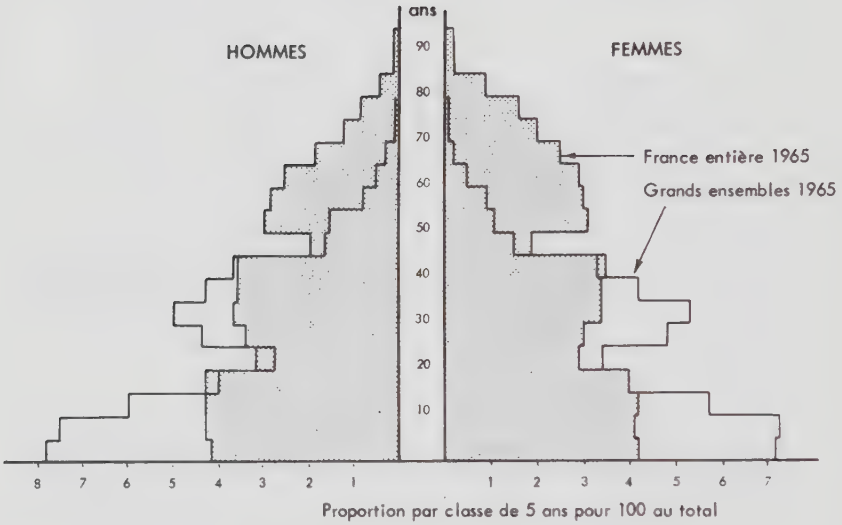

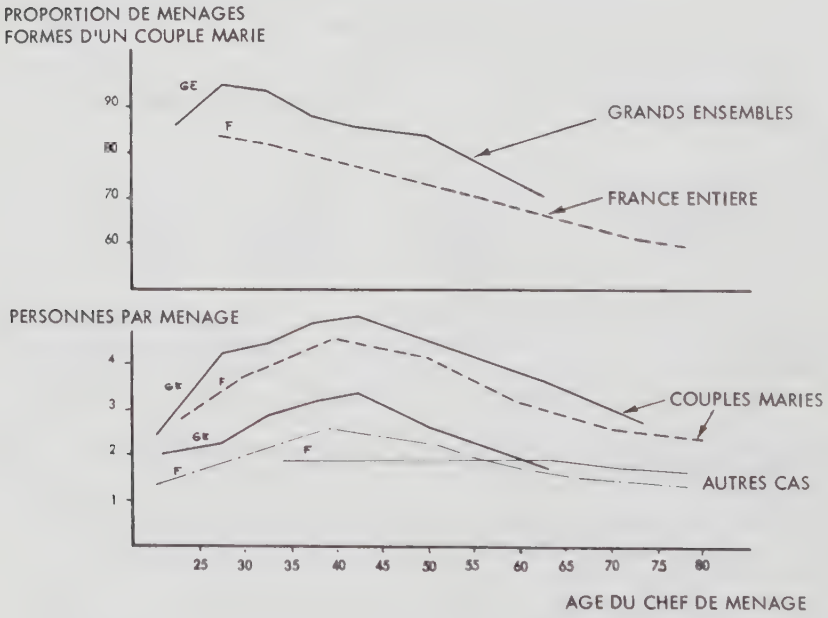

TABLEAU 4-3 - PROPORTION DE COUPLES MARIES ET DIMENSION DES MENAGES (Comparaison avec la France entière).

âge du chef de ménage	Grands ensembles	France entière (a) 1962
	Proportion des ménages dont le chef est un homme marié (b) en %	
Tous les ménages		
moins de 25 ans	87,2	
25 à 34 ans	94,2 (c)	82
35 à 44 ans	87,0 (c)	
45 à 54 ans	84,1	71
55 à 64 ans	70,6 (d)	
65 à 74 ans	...	42
75 ans et plus	...	
Tous âges	87,7	68
	Nombre moyen de personnes par ménage	
I - Couples mariés (f)		
moins de 25 ans (134) (e)	2,88	2,76
25 à 29 ans (407)	4,27	3,73
30 à 34 ans (490)	4,38	
35 à 39 ans (451)	4,86	4,56
40 à 44 ans (354)	4,98	
45 à 54 ans (303)	4,49	4,08
55 à 64 ans (128)	3,66 (d)	3,17
65 à 74 ans (49)	...	2,66
75 ans et plus (10)	...	2,48
		Femme (g) Homme non marié (h)
II - Autres situations		
moins de 25 ans (22)	2,1	
25 à 29 ans (23)	2,3	1,9
30 à 34 ans (34)	2,9	1,9
35 à 39 ans (58)	3,2	2,6
40 à 44 ans (60)	3,4	
45 à 54 ans (57)	2,6	2,3
55 à 64 ans (46)	1,8 (d)	1,8 2,0
65 à 74 ans (29)	...	1,5
75 ans et plus (0)	...	1,4 1,7

(a) Recensement de 1962. Fascicules régionaux. Récapitulation pour la France entière, p. 26.
(b) Pour les grands ensembles il s'agit de la proportion des ménages formés d'un couple marié dont les deux membres sont présents. Cette définition est un peu plus rigoureuse que celle utilisée par la France entière.
(c) Sur la ligne "25 à 34 ans" : Moyenne des deux proportions 25-29 et 30-34 ans données au tableau 4-1. De même pour 35-44 ans.
(d) En réalité, proportion parmi les chefs de ménage de 55 ans et plus ; parmi eux, très rares sont ceux qui ont 65 ans et davantage.
(e) Nombre de ménages observés (entre parenthèses).
(f) Dans les grands ensembles, couples mariés où les deux époux sont présents; pour la France entière, ménages dont le chef est un homme marié ; l'épouse peut être absente du foyer.
(g) Le chef de ménage est une femme (de toutes situations de famille).
(h) Le chef de ménage est un homme non marié.

Ces contrastes sont si accentués qu'ils font paraître secondaire les profondes échancrures qui marquent la pyramide française à divers âges : entre 45 et 49 ans, et entre 20 ans et 30 ans. Par sa composition par âge, la population des grands ensembles semble un monde nouveau qui échappe aux marques de l'histoire.

Pourquoi de telles différences ?

1) L'âge des chefs de ménage résume les écarts des deux pyramides; 37 % ont moins de 45 ans en France en général, 77 % dans les ensembles.

Age des chefs de ménage	Chefs de ménage	
	France 1962	Grands ensembles
moins de 45 ans	37	77
45 à 64 ans	39	20
65 ans et +	24	3
	100	100

2) Selon l'état matrimonial, les différences sont aussi nettes.

Au recensement de 1962, les ménages français se distribuaient très différemment de ceux étudiés ici :

- 68 % avaient pour chef un homme marié ; 89 % dans les ensembles ;
- 9 % un homme non marié ; 2 % dans les ensembles ;
- 22 % une femme ; 9 % dans les ensembles.

Le grand nombre de ménages dirigés par une femme, dans la population totale, s'explique par le poids des classes d'âge élevé : la survie plus longue du sexe féminin, et la mortalité masculine due à la guerre de 1914-1918, font que de très nombreuses veuves se trouvent à la tête de ménages qui souvent ne sont composés que d'elles-mêmes. Or, la pyramide des grands ensembles ne comporte pas de vieillards, partant moins de veuves et plus de couples encore mariés. D'autre part à âge égal, les ménages des ensembles sont plus souvent formés de couples que les ménages de la France entière. A tout âge, le chef de ménage est plus souvent un homme marié que dans l'ensemble de la population (détail : tableau 4-3 ; graphique 4-4).

Chefs de ménage de	Proportion de couples mariés	
	France 1962	Grands ensembles
moins de 45 ans	82 %	87 à 94 %
45 à 64 ans	71 %	70 à 84 %

La population des ensembles est donc sélectionnée sous l'angle de la situation matrimoniale : on y compte, à égalité d'âge plus de couples mariés qu'ailleurs (12).

3) D'autre part, le nombre de personnes par ménage est plus grand dans les ensembles qu'ailleurs :

- France entière : 3,11 personnes
- Grands ensembles : 4,10 "

Ceci ne découle pas seulement du fait que les ménages sont tous en âge d'avoir des enfants à charge, ni même qu'ils sont mariés plus souvent qu'on ne l'est en général au même âge. Un autre élément intervient :

A égalité d'âge, et d'état matrimonial, on compte en moyenne plus de personnes par ménage dans les grands ensembles qu'ailleurs (tableau 4-3, graphique 4-4). L'écart est d'environ 0,5 personne, pour des chefs de famille de mêmes caractéristiques (13).

4) Ces diverses particularités expliquent l'allure de la pyramide ; elle résulte des trois facteurs :

- les chefs de ménage sont jeunes (3 sur 4 ont moins de 45 ans) ;
- ils sont plus souvent mariés qu'on ne l'est en moyenne aux mêmes âges
- ils sont à la tête de ménage de dimension plus élevée que ne le laisserait attendre leur âge et leur situation de famille.

Ainsi les grands ensembles constituent-ils, sous l'angle démographique, une population sélectionnée, à la fois par l'âge plus précoce, la situation de famille, et la dimension du ménage, c'est-à-dire le nombre des enfants.

Il en résulte le contraste accentué des pyramides des âges. Une autre façon de faire apparaître ces différences est de comparer les ménages classés selon l'âge du chef de ménage, sa situation de famille et le nombre des présents (tableau 4-4 et graphique 4-5).

(12) L'écart est dans la réalité plus grand encore qu'il ne paraît ici. Dans les ensembles, seuls les couples complets ont été dénombrés, moins nombreux que les ménages dirigés par un homme marié. Si, dans la population totale on ne retenait que les couples complets, l'écart s'affirmerait encore.

(13) Cet écart de 0,5 personnes environ, est plus faible que l'écart des moyennes générales (4,10-3,11 = 0,99). De cet écart, on peut considérer que la moitié reflète la différence de structure d'âge des chefs de ménage, et de situation matrimoniale à un âge donné.

TABLEAU 4-4 - REPARTITION DES MENAGES SELON LES CARACTERISTIQUES DU CHEF DE MENAGE ET LE NOMBRE DE PERSONNES (a).

Age du chef de ménage	Nombre de personnes composant le ménage						Ménages de toutes dimensions
	1	2	3	4	5	6 et plus	
Couples mariés	I-Grands ensembles 1965						
moins de 25 ans		1,72	2,56	0,56	0,22	0,11	5,17
25 à 29 ans		2,41	5,42	4,45	2,03	1,05	15,36
30 à 34 ans		1,37	3,86	6,59	3,33	3,51	18,66
35 à 39 ans		0,98	2,89	4,31	3,26	5,05	16,49
40 à 44 ans		0,42	2,26	3,42	3,33	4,11	13,54
45 à 54 ans		1,37	2,93	2,68	1,98	2,84	11,80
55 ans et plus		2,19	1,68	0,95	0,74	1,07	6,63
		10,46	21,60	22,96	14,89	17,74	87,65
Toutes situations							
moins de 35 ans	0,60	1,12	0,72	0,19	0,18	0,06	2,87
35 à 44 ans	0,79	0,98	0,99	0,77	0,20	0,71	4,44
45 ans et plus	2,03	1,57	0,70	0,35	0,19	0,20	5,04
	3,42	3,67	2,41	1,31	0,57	0,97	12,35
Ensemble des ménages	3,42	14,13	24,01	24,27	15,46	18,71	100,00
Homme marié	II-France entière 1962						
moins de 25 ans	0,02	0,46	0,30	0,12	0,04	0,02	0,96
25 à 34 ans	0,12	2,55	3,95	3,40	1,84	1,46	13,32
35 à 49 ans	0,15	1,46	3,12	4,23	3,23	4,04	16,23
45 à 54 ans	0,17	2,69	3,38	3,11	2,08	2,62	14,05
55 ans et plus	0,32	12,86	5,11	2,40	1,40	1,70	23,79
	0,78	20,02	15,86	13,26	8,59	9,84	68,35
Autres situations							
moins de 35 ans	3,45	1,40	0,77	0,43	0,25	0,31	6,61
35 à 44 ans	15,37	5,43	2,03	1,02	0,58	0,61	25,04
	18,82	6,83	2,80	1,45	0,83	0,92	31,65
Ensemble des ménages	19,60	26,85	18,66	14,71	9,42	10,76	100,00

(a) Voir les notes (a) et (f) du tableau 4-3.

GRAPHIQUE 4-5 - REPARTITION DES MENAGES, SELON LE NOMBRE DE PERSONNES ET LES CARACTERISTIQUES DU CHEF DE MENAGE (Comparaison).

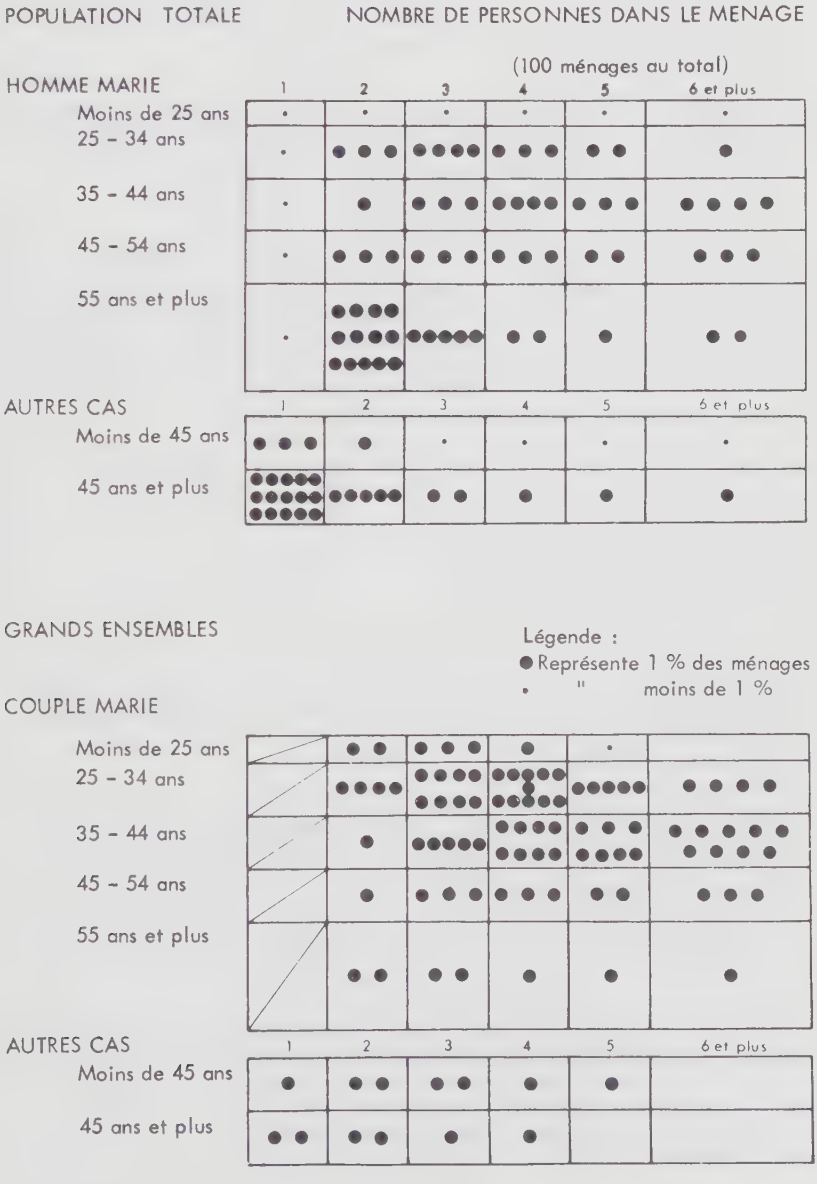

Les ménages les plus fréquents dans la population totale sont les ménages formés d'une seule personne, non mariée et âgée. Nombreux aussi les ménages de deux personnes dont le chef, marié, a 55 ans ou davantage.

Dans les ensembles, les cas les plus fréquents sont les ménages de 4 personnes dont le chef, marié, a de 25 ans à 44 ans ; ou encore les ménages de 3 personnes, où le mari a 25-34 ans ; ou de 5 et 6 personnes où le mari a 35 à 44 ans.

Grands ensembles et population urbaine

Cette composition démographique particulière aux grands ensembles, est-elle totalement originale ? Le contraste ne peut-il pas s'estomper si l'on considère des parties plus limitées de la population, comme la population urbaine ?

Les agglomérations et les villes sont plus jeunes que l'ensemble du pays, par l'effet des mouvements migratoires qui enlèvent aux zones rurales une part de leur jeunesse, au profit des cités, puis font refluer une partie des citadins à l'heure de la retraite. En résumant la structure par âge par la proportion des personnes de 65 ans et plus, on voit cette proportion décroître à mesure que la population de l'agglomération augmente (14) :

	65 ans et plus
Communes rurales	14,3 %
Villes et agglomérations de :	
moins de 5 000 habitants	13,1 %
100 000 habitants et plus	11,2 %
Complexe résidentiel de l'agglomération parisienne	11,1 %

Mais la jeunesse de la population urbaine est sans commune mesure avec celle des grands ensembles, où la proportion de vieillards est de l'ordre de 4 %, à peu près.

Les ménages urbains en général sont d'autant plus petits que l'agglomération est grande : 3,16 personnes dans les villes de moins de 100 000 habitants, et 2,70 dans l'agglomération parisienne (15). Le ménage moyen dans les grands ensembles, à 4,10 personnes.

Par la dimension des ménages la population des grands ensembles semble donc différer encore davantage de la population ur-

(14) Recensement général de la population de 1962. Résultats du sondage au 1/20 pour la France entière. - Structure de la population totale. - Paris, 1965, 130 p., (voir pp. 82-86).

(15) Recensement général de la population de 1962. - Logements-Immeubles. - p. 134-135.

baine que de la population totale. En effet la relative jeunesse des villes provient de l'afflux d'un grand nombre de célibataires de moins de 25 ans, qui constituent des ménages de petites dimensions. Les grands ensembles sont, au contraire, riches de couples mariés, et de ménages de grande dimension.

Parmi les agglomérations urbaines de grande taille, certaines se sont accrues par migration de façon considérable, entre 1954 et 1962. Le record a été observé dans l'agglomération de Grenoble, et certaines parties de l'agglomération parisienne (16) :

- agglomération de Grenoble..... + 36 %
- agglomération parisienne
  - . total..... + 10
  - . ville de Paris..... - 7
  - . couronne urbaine.....+ 18
  - . couronne suburbaine..... + 44
  - . zone d'attraction.....+ 31

Dans la couronne suburbaine de l'agglomération de Paris, qui ceinture la ville à 10-15 Km de son centre, la population municipale de 1954 a été gonflée de 44 % par le simple effet de l'immigration nette. Et l'agglomération Grenobloise de plus du tiers.

Alors que la pyramide de Grenoble n'offre guère de ressemblance avec celle des ensembles (graphique 4-6), la couronne suburbaine de l'agglomération parisienne s'en rapproche sensiblement; on y observe le creux entre 15 et 25 ans et les deux pointes de l'enfance et des classes d'âge 25 à 45 ans environ. Une différence nette : la forte proportion de personnes âgées (17).

La pyramide, reflet complexe du passé, découle à la fois des mouvements migratoires, de la fécondité et de la mortalité ; et du jeu combiné de ces divers facteurs pendant de nombreuses décennies. Les mouvements migratoires récents ne sont qu'un élément parmi les autres, parfois mineur.

Mais les grands ensembles n'ont pas de passé démographique; et les mouvements migratoires qui les créent, constituent dès lors des facteurs importants de leur structure.

(16) Recensement de 1962. - Population légale (résultats statistiques). - Paris 1964, 149p. (p. 57). Le solde migratoire pris en compte est la différence entre le nombre d'arrivées et le nombre de départs.

(17) Pyramides du graphique 4-6, tracées à partir de :

Recensement général de la population de 1962. Résultats du sondage au 1/20. - Fascicules régionaux. Rhône-Alpes, Paris, 1964, 108 p. (voir p. 105), id. - Région parisienne. - Paris, 1964, 176 p. ; les effectifs de la couronne suburbaine ont été obtenus par la différence des tableaux A2 de la page 69 et de la page 65.

GRAPHIQUE 4-6 - COMPARAISON AVEC LES POPULATIONS URBAINES.

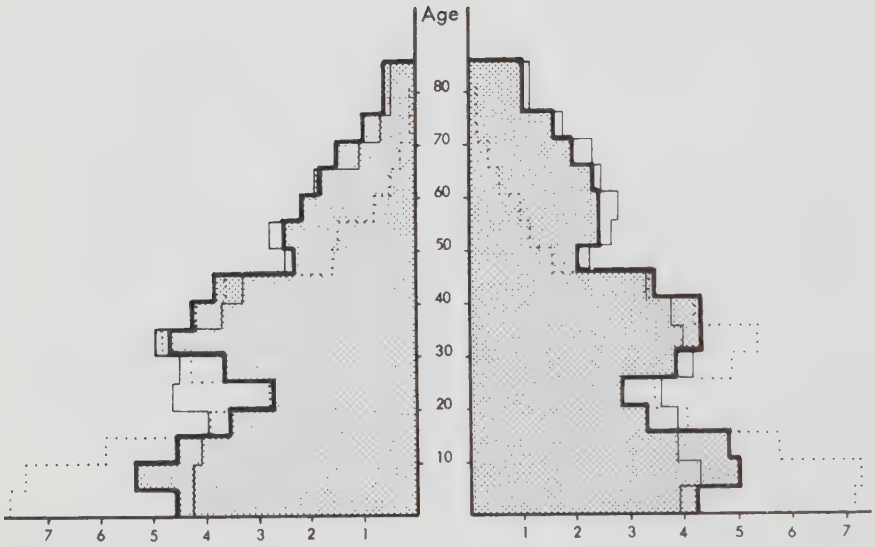

——— Agglomération de Grenoble 1962.

——— Couronne suburbaine de l'agglomération parisienne 1962.

····· Grands ensembles 1965

Les grands ensembles, population de migrants récents

Les logements n'existent, en moyenne, que depuis 5 ans (18), et les ménages occupent leur appartement actuel depuis une durée relativement courte, en moyenne 3,6 ans (19). Ce sont des migrants récents.

Que l'on définisse la migration comme le passage d'une frontière nationale, ou comme le franchissement des limites d'une région, la structure par âge des migrants récents reflète deux des traits observés dans les grands ensembles : la rareté des personnes âgées, et le creux accusé aux âges de l'adolescence.

Ainsi, les personnes qui habitaient en 1962 dans une région différente de celle de leur domicile en 1954, comptaient dans leurs rangs 6,4 % de personnes de plus de 65 ans (20) ; la France entière en comptait 11,9 % ; les grands ensembles 4 % environ (21).

Parmi les migrants de l'étranger, 3 % seulement de personnes âgées. (tableau 4-5 et graphique 4-7).

Le creux est dans les trois cas, situé entre 15 et 25 ans. Il faut toutefois observer de près les différences, qui ne sont en rien accidentelles :

- le creux dans la pyramide des ensembles est situé de 20 à 25 ans surtout.
- les immigrants venant de l'extérieur sont très nombreux dès 20 ans, en ce qui concerne le sexe masculin, surtout.
- les migrants entre régions françaises sont très nombreux dès 20 ans, en ce qui concerne le sexe féminin particulièrement.

Cette dissymétrie entre les deux sexes, dans deux sens différents, contraste avec l'équilibre de la pyramide des ensembles, qui reflète l'existence des nombreux couples mariés. Au contraire, l'immigration étrangère est formée en grande partie par l'arrivée d'hommes célibataires ; et la migration intérieure, aux âges jeunes, du déplacement des jeunes filles (22).

(18) Voir chapitre III, section I.

(19) Voir chapitre VII, section I.

(20) L'âge est celui de 1962 ; en moyenne les déplacements avaient donc eu lieu à des âges plus jeunes de 4 ans environ. Comme dans la population des ensembles, c'est l'âge après un délai de quelques années de séjour qui est observé.

(21) Evaluation malaisée parce qu'on ignore l'âge des personnes présentes au foyer en dehors des parents et des enfants (note 11).

(22) Les femmes mariées, plus jeunes que leurs époux de quelques années, n'entraîneraient qu'une déformation plus faible, du genre de celle que l'on observe dans les grands ensembles.

TABLEAU 4-5 - AGE DES MIGRANTS RECENTS (1954-1962)
Comparaison avec les grands ensembles.

Age	Grands ensembles 1965	Personnes recensées en 1962, à un domicile différent de celui de 1954				
		France entière		Mouvements entre la région parisienne et les autres		
		Immigrants de l'extérieur	Migrants entre régions	arrivées	départs	tous déplacements
(a)		(b)	(b)	(c)	(d)	(e)
0 - 4	15	11	11	11	10	11
5 - 9	15	11	10	8	11	9
10 - 14	11	9	8	6	7	6
15 - 19	8	7	6	7	4	6
20 - 24	6	9	9	14	4	10
25 - 29	9	11	12	17	7	13
30 - 34	10	11	11	12	9	11
35 - 39	9	9	8	7	8	7
40 - 44	7	6	5	5	5	5
45 - 49	3	4	3	3	4	3
50 - 54	3	4	4	3	5	4
55 - 59	2	3	3	2	6	4
60 - 64	1	2	3	2	7	4
65 - 69	1	1	3	1	6	3
70 et +	ε	2	4	2	7	4
	100	100	100	100	100	100

(a) Population des ensembles : l'âge en années révolues au 1er janvier 1965. Pour les migrants : l'âge atteint en 1962.
L'effectif du groupe 0-4 est gonflé dans les ensembles, où l'on a inclus les naissances survenues entre le 1er janvier 1965 et la date de l'enquête (mai 1965).
Ce même effectif est amputé de 1/6 dans les résultats du recensement, où l'âge "0 an" ne compte que les individus entre le 1er janvier et le 7 mars 1962.
Les âges élevés sont sous-évalués (note 11).

(b) Source : Recensement général de la population de 1962, résultats du sondage au 1/20e, Fascicules régionaux, Récapitulation pour la France entière. Paris, 1964, 32 p. (p. 24).

(c) Source : Recensement général de la population, résultat du sondage au 1/20e, Fascicules régionaux, Région parisienne, p. 24.

(d) Répartition de 100 personnes résidant en province en 1962 et dans la région parisienne en 1954 (même source qu'en c).

(e) Ensemble des personnes qui sont arrivées dans la région parisienne, et de celles qui en sont parties (même source).

GRAPHIQUE 4-7 - COMPARAISON AVEC LES MIGRANTS

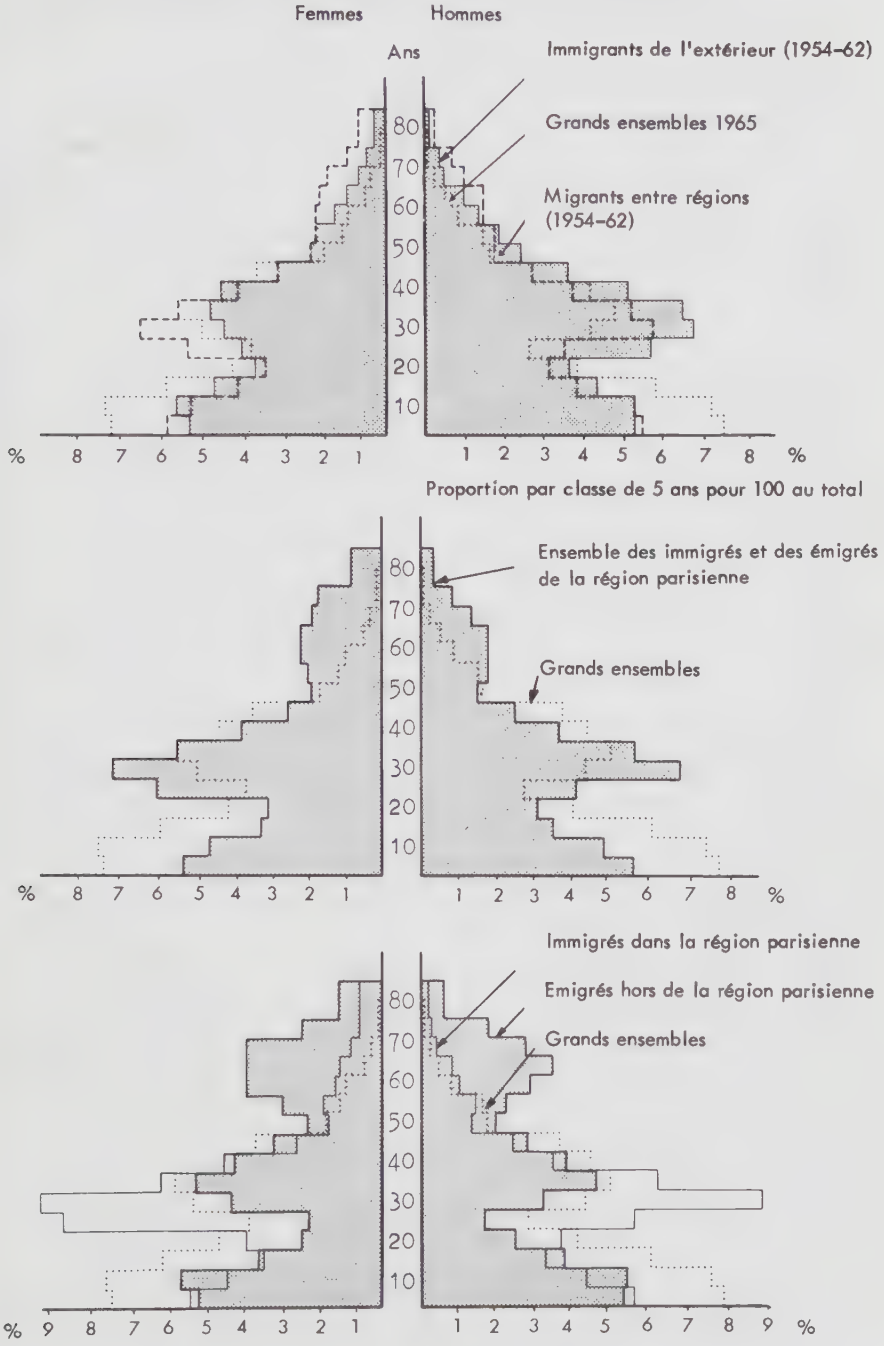

La pyramide des migrants de l'étranger ressemble plus à celle des grands ensembles, que celle des migrants entre régions ; cela tient à ce que les mouvements intérieurs sont à double sens : immigration et émigration.

Pour séparer les deux mouvements, il faut considérer une seule région. Par exemple, la région parisienne (Seine, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise) donne lieu à des mouvements de sens contraire de grande ampleur : 845 000 parisiens recensés comme tels en 1962, habitaient en 1954, la province ; mais 568 000 provinciaux de 1962 vivaient en 1954 dans la région parisienne. La totalisation des deux sortes de déplacements conduit à une structure par âge des migrants très semblable à celle observée pour la France entière (graphique 4-8 ; tableau 4-5, colonne e).

Les arrivées correspondent à des migrations d'actifs, dont certains ont une famille ; elles concernent très peu les personnes âgées (plus de 65 ans : 3 %), mais un très grand nombre de femmes de 20 à 30 ans et d'hommes de 25 à 35 ans (tableau 4-5). La pyramide de ceux qui sont partis montre qu'il y a trois âges d'émigration (23) : 0-10 ans, 25-40 ans, et 55-70 ans. Le départ à la retraite explique la protubérance de la pyramide aux âges élevés ; les deux autres sont liées au départ de familles complètes, couples mariés avec enfants à charge.

Ainsi les grands ensembles sont une population de migrants récents, semblable aux immigrants par la rareté des personnes âgées, et semblable aux émigrants par le manque de jeunes adultes (20-25 ans).

Comme les premiers, la population des ensembles est en âge d'activité ; mais comme les seconds, elle est formée de couples mariés.

Des analyses plus poussées, comme celle faite sur le Peuplement de Paris (24), ou les changements de communes au cours de la vie des provinciaux, confirmeraient ces données récentes.

Ainsi la population des grands ensembles a la structure démographique d'une population qui a récemment migré, et dont les chefs de ménage sont à la fois actifs et mariés.

Les grands ensembles et les habitants des logements neufs

Les logements construits depuis 1949 sont, par leur dimension, leur con-

(23) Ce ne sont pas à proprement parlé les âges à l'émigration, mais les âges au bout de la période de 8 ans où a eu lieu le déplacement.

(24) Guy POURCHER. - Le Peuplement de Paris. - I.N.E.D., cahier n° 43, Paris 1964 ; voir tableau III-2 p. 62.

fort, leur loyer, très différents de l'ensemble du parc des logements français ; mais aussi très semblables aux logements des ensembles, qui n'en sont qu'une fraction particulière (voir chapitre III).

Ce contraste entre logements anciens et récents se poursuit lorsque l'on envisage leurs occupants respectifs ; de même, la population des grands ensembles paraît-elle très voisine de celle qui habite les logements neufs en général.

1) Le nombre de personnes par ménage varie en 1962, selon la date de construction des logements et l'implantation (25) : à logements plus récents, ménages plus grands.

Date de construction du logement	Nombre moyen de personnes par ménage			
	France entière	Complexe parisien	Villes et agglomérations	
			100 000 et plus	moins de 100 000
Avant 1871	3,0	2,3	2,6	2,8
1871 - 1914	2,9	2,4	2,7	2,9
1915 - 1948	3,0	2,7	3,0	3,1
1949 - 1962	3,9	3,7	3,8	3,9
Toutes périodes	3,1	2,7	3,1	3,2

Le ménage des grands ensembles avec 4 personnes, contraste avec la moyenne des ménages français (3,1) ; mais diffère peu de celle du ménage logé dans des logements neufs (3,9).

Age du chef de ménage	Grands ensembles 1965	Ménages non agricoles dans les logements neufs (26)
moins de 25 ans	6	2
25 à 29 ans	16	10
30 à 34 ans	20	17
35 à 39 ans	19	20
40 à 44 ans	16	14
45 à 54 ans	14	21
55 à 64 ans	6	10
65 et +	3	6
	100	100

(25) Recensement..., Logements-Immeubles (op. cit.) p. 89.

(26) Source : Consommation, 1962 n° 4, p. 77.

Il s'agit des ménages non dirigés par un agriculteur, un salarié agricole, ou un ancien agriculteur retraité, observés en 1961, dans les logements construits de 1949 à 1961.

2) L'âge des chefs de ménage est assez voisin dans les deux cas : rareté des personnes âgées, et gonflement des classes 25 à 45 ans. Toutefois, les logements neufs abritent un peu plus de chefs de ménages de 45 à 65 ans, et un peu moins de moins de 30 ans.

De façon générale, en effet, l'âge du logement et l'âge du chef de ménage sont liés ; la proportion des chefs de ménage de 45 ans et plus varie du simple au double, parmi les ménages non agricoles observés en 1961 :

Logements construits en	Chefs de ménage d'au moins 45 ans
avant 1872	74 %
....	...
1934 - 1948	64 %
1949 - 1961	37 %
grands ensembles	23 %

L'évolution de l'âge des occupants et de l'âge des logements n'est pas régulière ; il y a un seuil entre les logements construits depuis la guerre, et les autres.

Le même seuil existe entre la dimension des ménages occupant les logements récents (1949-1962 : 3,9 personnes) et celle des autres ménages (2,9 à 3,0 personnes selon l'ancienneté).

3) La dimension des ménages, un peu plus grande dans les ensembles que dans les logements neufs, n'est pas le reflet de l'âge plus jeune des chefs de famille.

A un âge donné, les chefs de ménage des grands ensembles sont à la tête de ménages plus grands que l'ensemble des habitants des logements neufs. Si les ménages des logements neufs avaient la taille de ceux des ensembles, pour un âge donné du chef de ménage, leur dimension moyenne serait de 4,2 personnes par ménage, au lieu des 3,9 (résultat observé). L'écart est de 0,3 personne environ (27).

On sait que les chefs de ménage, dans les ensembles, sont à la tête de ménages plus grands (de 0,5 personne) que les chefs de ménage français du même âge (voir ci-dessus graphique 4-4, tableaux 4-3 et 4-4) ;

(27) Calcul de la taille moyenne des ménages en adoptant les tailles observées dans les grands ensembles, selon l'âge du chef de ménage (tableau 4-1, en bas), et la répartition selon l'âge des chefs de ménage des logements neufs (1949-1961), observés en 1961 (tableau dans le texte ci-dessus).

ils sont également plus grands que le total des ménages habitant les logement neufs.

Ainsi, les logements neufs sont, en général, occupés par des ménages nombreux; et les grands ensembles par de plus nombreux encore.

Les logements neufs sont habités par des chefs de ménage d'âge relativement jeunes; et les ensembles par de plus jeunes encore.

Pourquoi ce contraste entre le secteur neuf et l'ancien ? Et pourquoi, parmi le neuf, la place particulière des grands ensembles ?

Grands ménages et grands logements

La dimension plus élevée des ménages des logements neufs, et particulièrement de ceux des ensembles, fait écho à la taille plus grande de leur logement.

En effet, les logements neufs sont composés d'un nombre de pièces plus grand que les anciens; la coupure est à peu près celle de la dernière guerre; on a vu (chapitre III, section II), que le logement neuf comporte 3,5 pièces en moyenne et les plus anciens 2,9 à 3,1, selon leur âge.

Nombre de pièces	Logements construits (28)		Nombre de personnes	ménages des logements datant de : (29)	
	avant 1949	1949-1962		avant 1949	1949-1961
1	13	4	1	23	5
2	27	14	2	30	14
3	27	32	3	18	21
4	17	30	4	13	24
5	8	14	5	8	18
6	4	4	6	4	9
7	2	1	7	2	5
8	1	1	8	1	2
9 et +	1	0	9 et +	1	2
	100	100		100	100

Il existe un ajustement entre le parc des logements offerts et la dimension des ménages qui y résident. La rareté des petits logements entraîne celle des petits ménages; les jeunes célibataires, les couples sans enfant,

(28) Recensement de 1962, Logements Immeubles, op.cit. p. 91.

(29) Ménages non agricoles en 1961, Consommation 1962, n° 3, p. 72.

les couples âgés et les veufs ne sauraient être très nombreux dans le secteur de la construction neuve.

D'où cette structure démographique particulière qui passe inaperçue lorsqu'elle concerne les logements neufs isolés, ou des immeubles disséminés dans un tissu urbain plus ancien, mais qui surprend dans les grands ensembles par suite de la concentration spatiale de nombreux logements neufs. La structure du parc des logements appelle une certaine structure démographique.

Toutefois cette dépendance n'est que partielle ; les grands ensembles en sont un exemple, où le logement est plus petit que dans les autres logements neufs (3,3 pièces au lieu de 3,5), mais est habité par des ménages plus grands (4,1 au lieu de 3,9). Divers degrés de peuplement sont réalisés, en fonction du pouvoir d'achat des ménages : on verra, au chapitre suivant, que les ménages des ensembles ont un plus faible revenu que les habitants des logements neufs en général.

Suffirait-il de changer la composition du parc des nouveaux logements pour attirer des ménages différents ? Suffirait-il de créer de petits logements dans les grands ensembles, pour régulariser leur pyramide, en attirant les jeunes célibataires, les couples âgés et les veuves qui actuellement y font défaut ? Il faut aussi que les candidats existent, et constituent une demande solvable.

Ce problème, qui dépasse de beaucoup les objectifs de cette enquête, est toutefois au cœur du sujet ; l'extension de la construction de grands ensembles, dans toutes les agglomérations urbaines, risque d'entraîner la généralisation de leurs structures démographiques particulières.

Des ménages qui ont récemment emménagé

On a vu que la structure par âge des habitants des grands ensembles est celle de migrants récents, en âge d'activité, chargés de famille.

Les habitants des logements neufs en général, qui ont une structure démographique comparable, ont aussi les caractéristiques des migrants : ce sont des ménages qui ont emménagé depuis peu d'années, un peu plus longtemps sans doute que ceux des ensembles, peut-être 5 à 7 ans en moyenne. Par définition, ils ne peuvent être là depuis plus de temps que le logement lui-même.

Dès lors les caractéristiques démographiques des habitants des logements neufs sont sans doute, pour une bonne part, non pas des particularités propres à ce type d'habitat, mais l'état transitoire d'une popula-

tion récemment immigrée pour accéder à de nouveaux logements. Ce sont moins des logements neufs, que des logements récents.

Quels sont les traits de ces migrations entre logements ? L'enquête sur le logement de 1963, entreprise par l'I.N.S.E.E. et le C.R.E.D.O.C., fournit quelques données sur les ménages qui ont emménagé entre le 1er janvier 1960 et octobre-novembre 1963, date de l'enquête (30).

En trente mois, 800 000 logements ont été construits ; et 2 150 000 autres ont changé d'occupants au moins une fois. Parmi ces derniers, il y avait des logements neufs, c'est-à-dire construits depuis 1949 ; si bien qu'au total sur 100 logements où l'on a emménagé pendant la période d'observation, 41 % dataient de 1949 ou d'après, et 50 % étaient des logements anciens.

Or, les caractères démographiques de ces ménages entrant soit dans de

Age du chef de ménage	Ménages habitant les grands ensembles en 1965		Ménages non agricoles		
			qui ont emménagé du 1.1.1960 à octobre 1963 (31)	qui habitent des logements neufs en 1961 (32)	
moins de 25 ans	6	22	29	12	2
25 à 29 ans	16				10
30 à 34 ans	20	39	31	37	17
35 à 39 ans	19				20
40 à 44 ans	16	23	27	(28)	14
45 à 49 ans	7				21
50 à 54 ans	7	13	6	(17)	10
55 à 64 ans	6				
65 ans et plus	3	3	7	6	6
	100		100	100	100

(30) Aspects du logement en France en 1963 (op.cit.), pp. 23-30.

Au 1er janvier 1960, les chefs de ménages observés en 1963 n'étaient pas tous à la tête d'un ménage, mais pouvaient appartenir au ménage de leurs parents, ou cohabiter avec d'autres personnes.

(31) Aspects du logement en France en 1963, op.cit., p. 27, lecture de la courbe cumulée du graphique I A.

(32) Consommation 1962, n° 3. On a réparti les 21 chefs de ménages de 45 à 54 ans, de façon à avoir les proportions plausibles données entre parenthèses pour 40-49 ans (28) en 50-64 ans (17).

GRAPHIQUE 4-8 - COMPARAISON DES GRANDS ENSEMBLES (récapitulation).

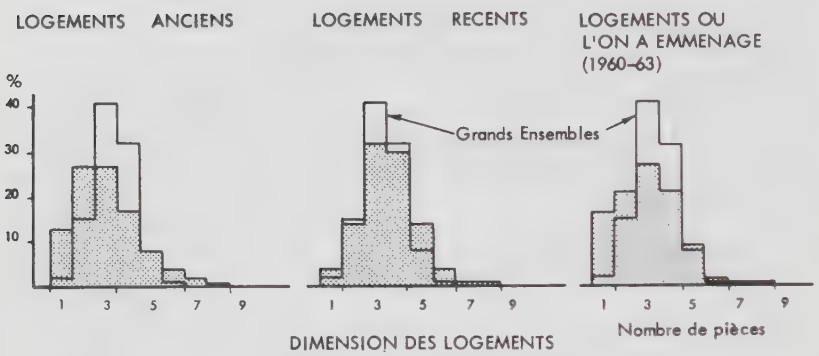

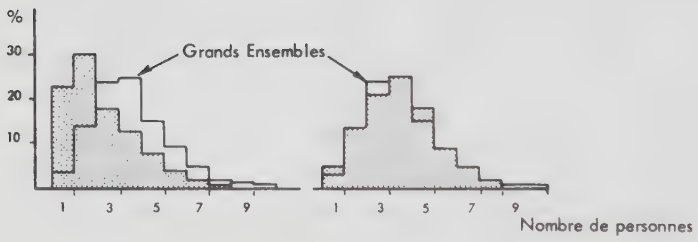

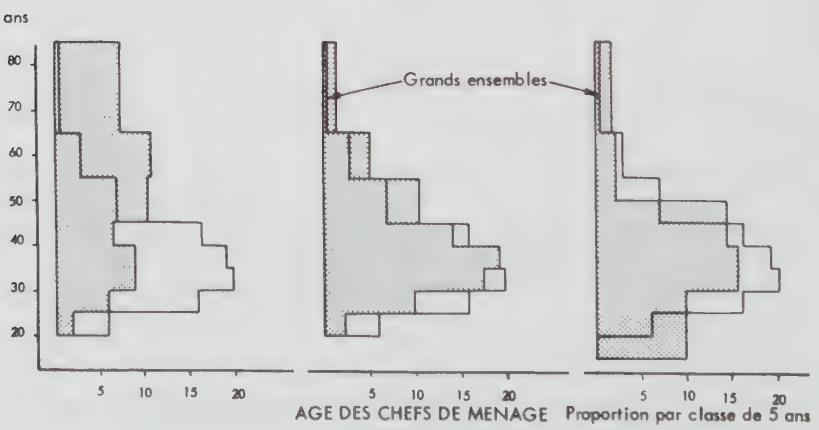

l'ancien, soit dans du neuf, sont ceux des grands ensembles : chefs de ménages jeunes, et mariés le plus souvent.

A la date de l'enquête, 78 % des chefs de ménage sont mariés; 88 % dans les grands ensembles.

L'âge des chefs de ménages qui ont emménagé dans l'ancien ou le neuf, est un peu plus faible que dans les grands ensembles, ou dans la population des logements neufs; les personnes âgées sont rares, les très jeunes ne le sont pas (voir graphique 4-8).

Ainsi l'ensemble des déménagements qui se déroulent sur le territoire, accompagnés ou non de migrations entre communes (33), concernent une population de ménages démographiquement peu différente de celle des grands ensembles, et des habitants de tous les logements neufs.

Une nuance importante : parmi les chefs de ménages qui emménagent, les plus jeunes, célibataires ou jeunes mariés, n'apparaissent pas dans les grands ensembles, ni dans les logements neufs. Ils recherchent en effet de petits logements (voir sur le graphique 4-8, le nombre de ceux de 1 pièce, où l'on a emménagé), qui ne peuvent leur être fourni que dans les immeubles anciens.

En schématisant, il y aurait donc deux facteurs de la structure démographique des grands ensembles : les caractéristiques communes aux ménages qui changent de logement (âge jeune), et le filtre que constitue un parc de logements spécialisé dans les dimensions moyennes (3 et 4 pièces).

Similitude des divers grands ensembles

Des nuances existent entre les types d'organismes, selon l'implantation parisienne ou provinciale.

Le nombre moyen de personnes par ménage (tableau 4-6) est de même ordre de grandeur, à Paris et en province (4,1). En fait les H.L.M. sont formés de ménages un peu plus grands (4,3) dans l'agglomération parisienne ; un peu plus petits en province (4,0).

Les autres organismes sont de façon contraire, formés de ménages plus

(33) La même enquête montre qu'il n'y a aucune différence d'âge entre les chefs de ménages qui déménagent au sein d'une agglomération et ceux qui en changent (op.cit.p. 27).

TABLEAU 4-6 - DIFFERENCES DEMOGRAPHIQUES SELON L'ORGANISME ET L'IMPLANTATION. (Situation au 1.1.1965).

Nombre de personnes	Total général	Agglomération parisienne			Villes de province		
		Offices d'H. L. M.	Autres organismes	Total	Offices d'H. L. M.	Autres organismes	Total
1	3,5	3	2	2	6	1	5
2	14,1	16	12	14	15	14	15
3	24,0	22	27	25	22	25	23
4	24,3	21	26	24	25	25	24
5	15,5	17	17	17	14	16	14
6	9,0	9	10	10	8	9	9
7	4,9	5	3	4	6	5	6
8	2,2	3	1	2	2	2	2
9	1,2	2	1	1	1	2	1
10 et +	1,3	2	1	1	1	1	1
	100,0	100	100	100	100	100	100
Dimension moyenne	4,1	4,3	4,0	4,1	4,0	4,2	4,1
Age du chef de ménage							
moins de 25 ans	6,0	4	6	6	5	11	7
25 à 29	16,4	14	19	17	16	16	16
30 à 34	19,6	18	21	20	20	18	20
35 à 39	18,7	20	20	20	16	23	17
40 à 44	15,8	16	17	17	16	13	15
45 à 49	6,8	8	7	7	7	5	6
50 à 54	7,2	10	5	7	8	5	7
55 à 59	3,9	4	2	3	5	4	5
60 à 64	2,5	2	1	1	3	3	3
65 et plus	3,1	4	2	2	4	2	4
	100	100	100	100	100	100	100
Age moyen	38,8	39,1	37,3	38,0	40,0	37,4	39,5
Répartition des ménages	100,0	18,8	30,0	48,8	38,9	12,3	51,2
Nombre de ménages observés	2659	486	819	1305	1016	338	1354

petits à Paris (4,0) ; et plus grands en province (4,2).

De façon générale, l'uniformité l'emporte sur les différences.

De même pour l'âge des chefs de ménage. Les logements H.L.M. abritent des ménages un peu plus âgés ; mais l'écart sur les moyennes n'est que de 2 à 3 ans. Ainsi le chef de ménage parisien a 39,1 ans en H.L.M. et 37,3 ans dans d'autres organismes ; en province : 40,0 ans dans des H.L.M. et 37,4 ans ailleurs.

La similitude des grands ensembles sur le plan démographique semble très grande (34). Elle fait écho à la similitude du parc des logements (chapitre III, tableau 3-3), et souligne encore l'effet capital de la structure des logements sur la structure de la population.

(34) Si elle s'imposait, une étude détaillée ne pourrait être entreprise avec l'échantillon de la présente enquête, construit de manière à décrire avec précision la moyenne générale, au détriment de la connaissance de chaque ensemble : les écarts qui apparaissent entre les 53 ensembles observés sont dûs au petit nombre de ménages (20 à 100 environ) tirés au sort en chacun d'eux.

Chapitre V Structure sociale

Pour décrire le milieu social des grands ensembles, chaque ménage sera caractérisé par la catégorie socio-professionnelle de son chef, et par le revenu de l'ensemble de ses membres.

Structure socio-professionnelle

Classés à la manière du recensement (1), les ménages se répartissent ainsi, selon la catégorie de leur chef :

(1) Pour classer un ménage dans une catégorie socio-professionnelle, on part de la profession exercée par son chef, et de son statut de salarié ou de personne à son compte; et on regroupe les situations relativement semblables sous l'angle social.

C'est la profession déclarée par l'individu qui compte (question 29 du formulaire d'enquête).

Ce classement doit permettre la comparaison avec d'autres sources. C'est

(type recensement)	
Agriculteurs	ε
Patrons de l'industrie et du commerce	2
Professions libérales et cadres supérieurs	7
Cadres moyens	18
Employés	14
Ouvriers	44
Personnel de service	3
Artistes, armée, clergé	5
Inactifs	7
	100

Pas de ménage agricole (sinon quelques salariés maraîchers) ; peu d'inactifs (7 %) dont le nombre est gonflé par quelques ménages de profession inconnue (1 à 2 %).

(type B)	
Agriculteurs	ε
Ouvriers	42
Employés	27
Cadres moyens	16
Petits commerçants, artisans	6
Cadres supérieurs	6
Prof. libérales et gros commerçants	1
Inactifs dont on ignore la profession	2
	100

Suite de la note 1

pourquoi on a cherché à respecter de la meilleure façon possible les définitions de groupes socio-professionnels du recensement (I.N.S.E.E. - code des catégories socio-professionnelles. - Paris, 1962).

Ce premier classement servira aux comparaisons faites dans ce chapitre. Un autre regroupement est présenté également : il servira aux analyses des chapitres suivants. Ce second classement (type B) est préféré au premier, dans la description interne des grands ensembles; ses particularités sont les suivantes:

- les inactifs, classés à part par l'I.N.S.E.E., sont ventilés, par le second classement, dans le groupe correspondant à leur profession antérieure. Seuls ceux dont la profession est inconnue restent en rebut.
- le personnel de service, et les autres catégories (artistes, armée, clergé) sont fondus avec le groupe des employés principalement. Ce qui simplifie l'analyse.
- les personnes à leur compte (patrons de l'industries et du commerce, pour la plupart, dans le premier classement) font l'objet d'une distinction : d'une part, petits commerçants et artisans; de l'autre, professions libérales, gros commerçants, industriels.

Le détail de la composition des groupes socio-professionnels dans l'une ou l'autre définition, est donné par le tableau 5-1.

Un groupe prédominant : les ouvriers (44 %) ; puis les cadres moyens (18 %) ; et les employés (14 %).

Dans le second classement (type B), les employés, gonflés des effectifs des personnels de service et des autres catégories comme l'armée, arrivent en second (27 %), mais loin derrière les ouvriers.

Cette structure moyenne varie selon les types d'organismes (tableau détaillé 5-2).

Dans l'agglomération parisienne, comme en province, les H.L.M. comptent plus d'inactifs, ce qui résulte en partie de l'âge plus élevé des chefs de ménage (voir chapitre précédent, tableau 4-6).

	Proportion des chefs de ménage (2)				
	Inactifs	Ouvriers	Employés	Autres	Total
Agglomération parisienne					
Offices d'H.L.M.	7 %	46	26	28	100
S.C.I.C.	4 %	23	31	46	100
Autres organismes	2 %	35	27	38	100
Ensemble :	5 %	37	28	35	100
Province					
Offices d'H.L.M.	9 %	48	27	25	100
Autres organismes	7 %	44	26	30	100
Ensemble :	9 %	47	27	26	100
Tous les ménages	7 %	42	27	31	100

On note plus d'ouvriers dans les logements H.L.M., ce qui est surtout net dans l'agglomération parisienne. Là où la proportion d'ouvriers est faible (autres organismes parisiens, et surtout la S.C.I.C.), ce ne sont pas les effectifs des employés qui croissent, mais ceux d'autres catégories : cadres moyens et supérieurs (tableau 5-2).

Originalité socio - professionnelle

Une comparaison sommaire des ménages des grands ensembles avec ceux de la France entière fait apparaître plusieurs contrastes.

(2) La proportion d'inactifs est établie à la manière du recensement (partie I du tableau 5-2); la définition des ouvriers, des employés est celle du type B (partie II du tableau 5-2).

TABLEAU 5-1 - REPARTITION DES CHEFS DE MENAGE PAR CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE.

Groupes socio-professionnels (Type de recensement)	Pour 100 ménages	Catégories détaillées entrant dans les deux regroupements	Pour 100 ménages	Pour 100 ménages	Groupes socio-professionnels (Type B)
Agriculteurs	0,1	Agriculteur ou salarié agricole	0,1	0,1	Agriculteurs
Professions libérales et cadres supérieurs	6,5	Professeurs et professions littéraires et scientifiques	0,8	5,9	Cadres supérieurs (dont 0,3 inactifs)
		Ingénieurs	1,5		
		Cadres administratifs supérieurs	3,3		
		Professions libérales	0,9		Professions libérales et gros commerçants (dont ε inactifs)
Patrons de l'industrie et du commerce	2,5	Industriel	ε	1,0	
		Gros commerçants	0,1		
		Patrons pêcheurs	-	5,5	Commerçants et artisans (dont 0,3 inactifs et 0,4 (gérants) (a)
		Petits commerçants	1,0		
		Artisans	1,3		
Cadres moyens	17,7	Cadres administratifs moyens dont :		16,0	Cadres moyens (dont 0,6 inactifs)
		- représentants	2,5		
		- autres	5,5		
		Instituteurs, professions intellectuelles diverses	2,1		
		Services médicaux et sociaux	0,4		
		Techniciens	7,2		
Autres catégories	4,5	Clergé	ε		
		Artistes	0,2		
		Armée	4,3		
Employés	14,2	Employés de commerce dont :		27,3	Employés (dont 1,6 inactifs et 4,8 contremaîtres) (b)
		- gérants	0,4 (a)		
		- employés	1,5		
		Employés de bureau et autres	12,3		
Personnel de service	3,3	Divers personnels de service	2,8		
		Femme de ménage	0,5		
		Gens de maison	-		
Ouvriers	44,3	Contremaîtres	4,8 (b)	42,0	Ouvriers (dont 2,0 inactifs)
		Ouvriers qualifiés	21,3		
		Ouvriers spécialisés	13,8		
		Mineurs	1,0		
		Marins et pêcheurs	-		
		Apprentis ouvriers	-		
		Manœuvres	3,4		
Inactifs	6,9	Profession antérieure :			Ces inactifs sont classés ci-dessus selon leur profession antérieure.
		- cadres supérieurs	0,3		
		- professions libérales	ε		
		- commerçants	0,3		
		- cadres moyens	0,6		
		- employés	1,6		
		- ouvriers	2,0		
		Profession antérieure inconnue	2,2	2,2	Inactifs de profession inconnue
	100,0		100,0	100,0	

TABLEAU 5-2 - STRUCTURE SOCIO-PROFESSIONNELLE SELON L'ORGANISME ET L'IMPLANTATION.

Groupe socio-professionnel du chef de ménage	Total général	Agglomération parisienne				Villes de province		
		Offices d'H. L. M.	S. C. I. C.	Autres organismes	Total	Offices d'H. L. M.	Autres organismes	Total
I - Type I. N. S. E. E.								
Agriculteurs (ou salariés agricoles)	ε	ε	ε	ε	ε	ε	ε	ε
Patrons de l'industrie et du commerce	2	3	2	3	3	2	4	2
Professions libérales et cadres supérieurs	7	6	13	10	9	4	4	4
Cadres moyens	18	15	27	23	21	14	17	15
Employés	14	14	19	15	15	14	11	13
Ouvriers	44	47	28	42	40	48	48	48
Personnel de service	3	4	4	3	4	3	2	3
Artistes, armée, clergé	5	4	3	2	3	6	7	6
Inactifs (a)	7	7	4	2	5	9	7	9
	100	100	100	100	100	100	100	100
II - Type B.								
Agriculteurs (ou salariés agricoles)	ε	ε	ε	ε	ε	ε	ε	ε
Ouvriers	42	46	23	35	37	48	44	47
Employés	27	26	31	27	28	27	26	27
Cadres moyens	16	14	23	19	18	13	15	14
Petits commerçants, artisans	6	5	7	7	6	4	7	4
Cadres supérieurs	6	6	13	8	8	4	4	4
Professions libérales et gros commerçants	1	1	2	3	2	1	1	1
Inactifs, de profession inconnue (a)	2	2	1	1	1	3	3	3
	100	100	100	100	100	100	100	100
Ouvriers et employés (%)	69	72	54	62	65	75	70	74
Ménages observés	2 659	486	347	472	1 305	1 016	338	1 354
Poids dans le total (%)	100	18,8	11,5	18,5	48,8	38,9	12,3	51,2

(a) Y compris quelques ménages où la profession n'est pas déclarée.

GRAPHIQUE 5-1 - STRUCTURE SOCIO-PROFESSIONNELLE (TYPE B).

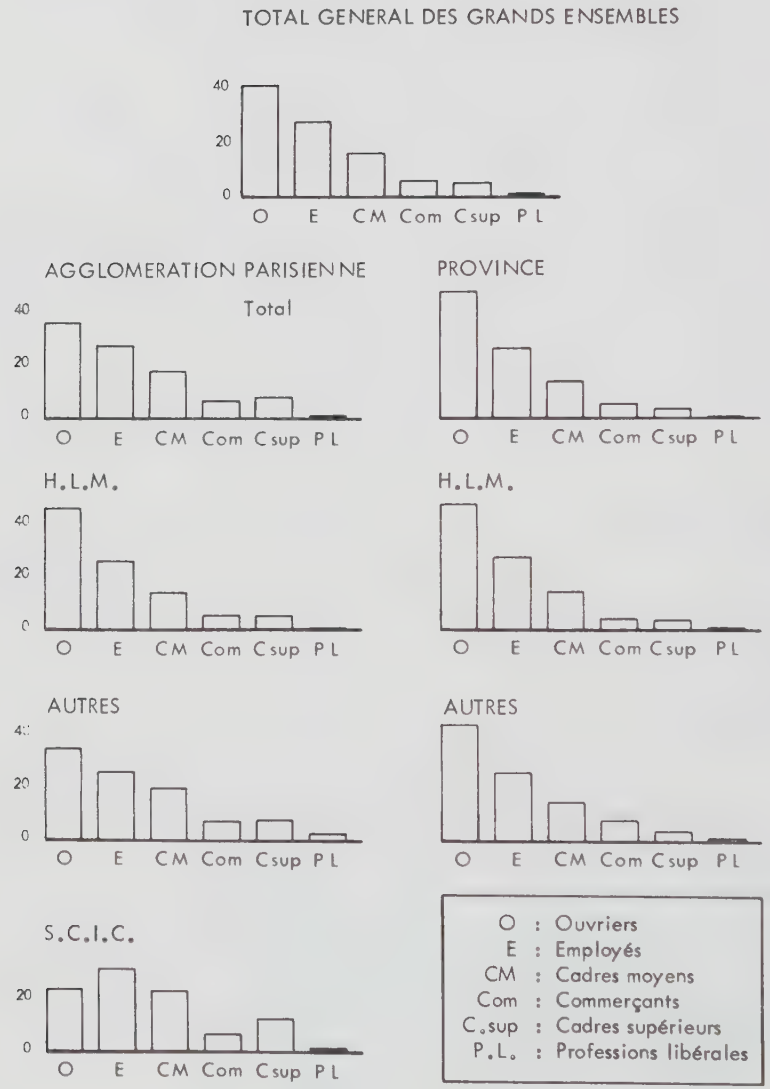

Certains découlent de l'implantation urbaine, et de la structure démographique des grands ensembles :

- inexistence des ménages agricoles (ceux dont le chef est agriculteur ou salarié agricole), et qui représentent 1/8 des ménages en France (13 %).
- rareté des ménages dont le chef est inactif (7 %), alors que dans la population totale un quart des ménages est de ce type (27 %).

Groupes socio-professionnels (type recensement)	Grands ensembles (1965)	Ensemble des ménages en France (1962) (3)
Agriculteurs exploitants	ε	11
Salariés agricoles	ε	3
Patrons de l'industrie et du commerce	2	9
Professions libérales et cadres supérieurs	7	4
Cadres moyens	18	6
Employés	14	7
Ouvriers	44	29
Personnel de service	3	2
Artistes, clergé, armée et police	5	2
Personnes non actives	7	27
	100	100

Pour affiner la comparaison, ce sont seulement les ménages non agricoles qu'il faut considérer dans la population française ; on écarte les ménages qui ont à leur tête des agriculteurs, des salariés agricoles, mais aussi les retraités de l'agriculture.

	Grands ensembles	Ménages français 1962	
		Tous les ménages	ménages non agricoles
Patrons, professions libérales, cadres supérieurs et moyens	27	19	23
Ouvriers	44	29	34
Employés	14	7	8
Personnel de service, Armée, etc...	8	4	6
Personnes non actives	7	27	29
	100	86	100
Ménages agricoles		14	
		100	
Détail : tableau 5-3			

(3) Recensement général de la population de 1962, Résultats du sondage au 1/20e, pour la France entière.- Logements-Immeubles, p. 138.

La population agricole est particulièrement vieille, mais l'activité professionnelle s'y poursuit à des âges avancés ; si bien que la proportion des ménages inactifs est plus forte parmi les ménages non agricoles que parmi les agricoles, et en conséquence, que parmi tous les ménages. La structure par âge a une influence déterminante, dont on tentera de s'affranchir un peu plus loin.

Une autre différence se confirme : la large prédominance des salariés dans les grands ensembles, et la grande rareté des personnes à leur compte (4) :

Patrons de l'industrie et du commerce :

- 2 % dans les ensembles
- 9 % dans tous les ménages
- 11 % parmi les non agricoles.

Il est certaines sous-populations dont la composition socio-professionnelle se rapproche de celle des grands ensembles.

TABLEAU 5-3 - STRUCTURE SOCIO-PROFESSIONNELLE
COMPARAISON AVEC LES MENAGES NON AGRICOLES.

Ménages non agricoles seulement (Classement du recensement)	Grands ensembles 1965	Ménages non agricoles en France (1962)					
		Total	Propriétaires	Locataires	Logements construits en		
					1948 et avant	1949 à 1962	1958 à 1962
Patrons de l'industrie et du commerce	2	11	16	10	12	8	7
Professions libérales et cadres supérieurs	7	5	4	5	4	9	9
Cadres moyens	18	7	5	7	6	12	14
Employés	14	8	5	10	8	11	11
Ouvriers	44	34	28	38	33	41	42
Personnel de service	3	3	2	3	3	2	2
Artistes, armée, clergé	5	3	1	2	2	4	5
Inactifs	7	29	39	25	32	13	10
	100	100	100	100	100	100	100

Source : Recensement général de la population de 1962. Résultats du sondage au 1/20e, pour la France entière.- Logements-Immeubles, p. 138 et p. 162, en excluant les catégories : agriculteurs, salariés agricoles, anciens agriculteurs.

(4) Il existe des personnes à leur compte dans d'autres groupes socio-professionnels que les patrons de l'industrie et du commerce : par exemple les professions libérales et certains artisans de la catégorie des personnels de service (ex : coiffeur, taxi, etc...). La nuance serait petite.

Parmi les locataires non agricoles (opposés aux propriétaires ; tableau 5-3), on trouve plus souvent des salariés (10 % de patrons) ; il y a moins d'inactifs (25 %) que parmi tous les ménages non agricoles (20 %).

Mais l'âge du logement, qui est en corrélation avec l'âge du chef de ménage (chapitre IV) est lié également à une certaine structure sociale. Plus le logement est récent, plus souvent il abrite un chef de ménage actif, plus souvent aussi un salarié ; si bien que les logements construits de 1958 à 1962 se trouvent occupés, en 1962, par une population voisine de celle des grands ensembles.

Groupes socio-professionnels des chefs de ménage	Ménages des grands ensembles	Ménages non agricoles des logements construits de 1958 à 1962
Patrons de l'industrie et du commerce	2	7
Professions libérales et cadres supérieurs	7	9
Cadres moyens	18	14
Employés	14	11
Ouvriers	44	42
Personnel de service	3	2
Artistes, armée, clergé	5	5
Inactifs	7	10
	100	100

Guère moins d'inactifs dans les ensembles que dans les logements très récents (7 % et 10 %) ; des proportions semblables d'ouvriers (44 et 42); un peu plus d'employés (14 et 11) , et de cadres moyens (18 et 14) ; moins de cadres supérieurs (7 et 9).

La similitude des structures sociales dans les ensembles et les logements récents de toutes catégories fait écho aux similitudes de structures démographiques.

Des écarts assez nets demeurent avec les logements récents : moins de patrons (2 % au lieu de 7 %) et parmi les salariés moins de cadres supérieurs. Ces différences s'expliquent en partie par l'âge plus jeune des chefs de ménage, et par l'implantation des ensembles dans les grandes villes. Deux points à élucider pour mieux cerner l'originalité de la population des ensembles.

La structure socio-professionnelle liée à l'âge

Les changements de professions et les promotions au cours de la vie des

individus, mais aussi l'évolution économique qui fait disparaître certains emplois et en crée d'autres, se combinent pour lier la structure socio-professionnelle à l'âge des actifs qui composent la population. Aux âges jeunes, on est davantage ouvriers ou employés qu'aux autres âges, où la part des cadres et des patrons s'accroît.

Ce qui est vrai de la population active tout entière, l'est aussi des chefs de ménage, et donc du classement des ménages selon la profession de leur chef. Le recensement ne fournit pas une telle donnée (5), mais l'enquête sur les logements de 1961 compense cette lacune, en ce qui concerne les chefs de ménage non agricoles (6).

L'évolution avec l'âge peut se résumer en observant les chefs de ménage de 30-34 ans, et de 55-64 ans : les inactifs croissent en nombre avec l'âge, la proportion des ouvriers diminue, celle des employés reste stable ; les cadres moyens sont moins nombreux à partir de 45 ans ; les cadres supérieurs voient leur importance croître jusqu'à 45 ans, les patrons jusqu'à 65 ans.

	Ménages non agricoles en 1961			
	Tous logements		Logements 1949-1961	
	30-34 ans	55-64 ans	30-34 ans	55-64 ans
Patrons de l'industrie et du commerce	10	16	7	16
Professions libérales et cadres supérieurs	6	4	9	8
Cadres moyens	11	6	16	11
Employés	12	8	11	7
Ouvriers	55	28	51	27
Personnel de service	1	5	1	2
Artistes, clergé, armée	4	1	4	1
Ensemble des actifs	99	68	99	72
Inactifs retraités	-	26	-	23
autres	1	6	1	5
	100	100	100	100

(5) Les données publiées sur les ménages sont, à peu près exclusivement, celles du volume Logements-Immeubles. La population active totale ne peut faire l'affaire; elle comprend, outre les chefs de ménage actifs : les épouses, les enfants et les autres personnes du ménages exerçant une profession.

(6) Elizabeth SALEMBIEN. - Les conditions de logements des français en 1961. - Consommation, IX° année, n°3, juillet-septembre 1962, pp. 3-110. Le tableau A-9 donne la répartition, selon l'âge, des chefs de ménage de chaque catégorie socio-professionnelle, et permet de calculer la répartition socio-professionnelle des chefs de ménage par groupe d'âge, qui sera utilisée ici. Cette enquête de 1961, comparée aux résultats du recensement de 1962 (tableau 5-3), favorise les patrons (12 % au lieu de 11 %) et les inactifs au détriment d'autres catégories : ouvriers, personnel de service. D'autre part, on ne peut tenir compte de l'évolution réelle entre 1961 et 1965.

Les grands ensembles, dont la structure par âge est plus jeune que celle des autres ménages non agricoles, et plus jeune encore que celle des ménages des logements neufs, sont donc logiquement appelés à comporter plus d'ouvriers, et de cadres moyens, moins de cadres supérieurs et de patrons. Si aucune structure sociale particulière ne caractérisait les grands ensembles, le simple contre-coup des particularités démographiques de cette population la ferait paraître différente des habitants des autres logements.

Imaginons qu'aucune sélection socio-professionnelle n'intervienne et qu'à âge égal, les chefs de ménage aient dans les ensembles la structure socio-professionnelle de la population :

- des ménages non-agricoles (hypothèse I)
- des ménages non-agricoles habitant les logements neufs : 1949-1961 (hypothèse II).

	Ménages non-agricoles 1961		Grands ensembles 1965	Répartition hypothétique (7)	
	Tous les logements	logements 1949-1961		Tous les logements I	logements 1949-1961 II
Patrons de l'industrie et du commerce	12	9	2	12	8
Professions libérales cadres supérieurs	5	10	7	6	9
Cadres moyens	8	14	18	11	15
Employés	8	11	14	11	12
Ouvriers	33	40	44	46	44
Personnel de service	2	1	3	2	1
Artistes, armée, clergé	3	4	5	4	4
Inactifs	29	11	7	8	7
	100	100	100	100	100

La structure par âge des grands ensembles abaisserait la proportion d'inactifs, parmi tous les chefs de ménage non-agricoles, de 29 à 8 %; et au contraire, les ouvriers passeraient de 33 à 46 % ; les employés

(7) Calcul de la répartition résultant de l'application de la structure par âge des chefs de ménage des grands ensembles, aux proportions de chaque groupe socio-professionnel observées parmi les chefs de ménage non agricoles :
I - dans tous les logements
II - dans les logements construits de 1949 à 1961.
(Source : note 6).

de 8 à 11, les cadres moyens de 8 à 11 % également, les cadres supérieurs de 5 à 6 %.

La jeunesse de la population des ensembles appellerait, sans autre facteur en jeu, un accroissement important de la place des ouvriers, employés et cadres moyens ; chaque groupe accroîtrait son importance de plus d'un tiers.

Entre le calcul (I) et la structure observée dans les ensembles, restent les différences qui ne dépendent pas de l'âge. Comparés aux ménages non-agricoles (hypothèse I), les grands ensembles semblent exercer un effet d'attraction sur les cadres moyens (18 % au lieu de 11) et les employés (14 % au lieu de 11 %). Les ménages ouvriers, ou ceux des cadres supérieurs y entreraient, à âge égal, ni plus ni moins que dans les autres logements neufs ; et beaucoup moins les patrons.

Ainsi, l'importance des ouvriers dans les ensembles pourrait être interprêtée comme un simple reflet de l'âge des chefs de ménage, alors que la place des employés et des cadres moyens fait appel également à d'autres facteurs.

Le calcul II montre, d'autre part, que la généralisation de la structure par âge des ensembles à tous les logements neufs ne modifierait pas beaucoup la structure socio-professionnelle résultante ; en effet, les logements neufs sont déjà occupés par des ménages d'âge jeune. On compterait toutefois plus d'ouvriers (44 au lieu de 40 %) et moins d'inactifs (7 au lieu de 11 %).

Une fois éliminé le rôle de l'âge, l'écart entre la structure sociale des logements neufs et celle de tous les logements (calcul II et I) apparaît très faible ; plus de cadres moyens (15 au lieu de 11 %), et de cadres supérieurs (9 au lieu de 6 %) ; moins de patrons (8 au lieu de 12 %). Les ouvriers et les employés voient leur place presque inchangée.

La particularité essentielle des grands ensembles, par rapport à tous les logements neufs, si l'on écarte l'influence perturbatrice de l'âge, est de compter plus d'employés et de cadres moyens, non pas au détriment des ouvriers, mais des cadres supérieurs et des patrons.

Toutefois, cette conclusion est provisoire : une partie de ces écarts tient à l'implantation des ensembles dans les grandes agglomérations.

Une structure socio - professionnelle urbaine

Les grands ensembles font partie de l'habitat urbain ; ils reçoivent surtout des ménages qui ont déjà séjourné en ville (8) : c'est à la société urbaine qu'il faut comparer leur propre structure.

La population non agricole se répartit dans toutes les catégories de communes, même rurales. Les grands ensembles se rencontrent dans les grandes agglomérations en général ; 54 % de leurs logements sont dans l'agglomération parisienne, 75 % dans des villes d'au moins 100 000 habitants ; et 12 % seulement dans des villes de moins de 50 000 habitants (9).

Or, la population active varie en structure selon la dimension de l'agglomération : le pourcentage d'inactifs décroît lorsque l'agglomération est plus grande : de 29 % parmi tous les ménages des communes rurales à 21 % dans l'agglomération parisienne (10).

La comparaison peut se faire avec les seuls actifs. On observe donc, dans les diverses catégories de communes, les seuls ménages non agricoles dont le chef est actif.

La composition sociale des ménages de cette sorte varie très fortement avec la taille de l'agglomération. Les patrons de l'industrie et du commerce sont deux fois moins nombreux dans l'agglomération parisienne, et dans les grandes villes, que dans les communes rurales (10 % contre 23 %).

La proportion d'ouvriers décroît de même, passant de 54 % dans les communes rurales à 40 % dans l'agglomération parisienne.

A l'inverse, employés, personnel de service, cadres moyens, cadres supérieurs et professions libérales sont d'autant plus fréquents que l'on passe à des tailles de villes supérieures. Opposons les cas extrêmes (détail dans le tableau 5-4).

	Communes rurales	Agglomération parisienne
Professions libérales et cadres supérieurs	3 %	11 %
Cadres moyens	6	14
Employés	7	16
Personnel de service ...	3	6

(8) Voir à ce sujet le chapitre VII, section I.

(9) Voir chapitre I. De plus, les ensembles des villes de moins de 30 000 habitants ont été exclus avant l'enquête (même chapitre)

(10) Recensement de 1962, Logements-Immeubles (op.cit.) p. 158-160.

TABLEAU 5-4 - STRUCTURE SOCIO-PROFESSIONNELLE DES MENAGES : COMPARAISON AVEC LES MENAGES NON-AGRICOLES DONT LE CHEF EST ACTIF.

Ménages non-agricoles dont le chef est actif	France entière	Communes rurales	Villes et agglomérations		Complexe résidentiel de l'agglom. parisienne
			moins de 100 000h.	100 000h. et plus	
I Logements de tous âges					
Patron de l'industrie et du commerce	15	23	16	12	10
Professions libérales et cadres supérieurs	7	3	6	8	11
Cadres moyens	10	6	9	11	14
Employés	12	7	11	13	16
Ouvriers	48	54	51	48	40
Personnel de service	4	3	2	4	6
Artistes, armée, clergé	4	4	5	4	3
	100	100	100	100	100
II Logements construits de 1958 à 1962					
Patron de l'industrie et du commerce	8	17	8	6	4
Professions libérales et cadres supérieurs	10	4	8	11	14
Cadres moyens	15	10	13	16	20
Employés	13	7	12	14	15
Ouvriers	47	57	51	44	40
Personnel de service	2	1	2	2	3
Artistes, armée, clergé	5	4	6	7	4
	100	100	100	100	100
III Grands Ensembles 1965					
Patron de l'industrie et du commerce			2		3
Professions libérales et cadres supérieurs			5		10
Cadres moyens			16		22
Employés			14		16
Ouvriers			53		42
Personnel de service			3		4
Artistes, armée, clergé			7		3
			100		100

En résumé, avec la taille de l'agglomération s'accroît l'importance du salariat non ouvrier.

La population des grands ensembles reflète cette tendance des unités urbaines.

	Grands ensembles parisiens (a)	Ménages non agricoles actifs		Ecarts avec les Grands ensembles parisiens	
		France entière (b)	Agglom. parisienne (c)	(b-a)	(c-a)
Patrons de l'industrie et du commerce	3	15	10	-12	-7
Cadres supérieurs, professions libérales	10	7	11	+ 3	-1
Cadres moyens	22	10	14	+12	+8
Employés	16	12	16	+ 4	0
Ouvriers	42	48	40	- 6	+2
Personnel de service	4	4	6	0	-2
Artistes, armée, clergé	3	4	3	- 1	0
	100	100	100	+19	+10
				-19	-10
				0	0

Les différences sont atténuées par rapport à celles qui existent avec les ménages de la France entière. La structure des grands ensembles de l'agglomération parisienne s'écarte de 19 % de la structure de la France entière ; mais de 10 % seulement de la structure de la population parisienne.

Deux écarts demeurent très accentués : moins de patrons (-7) et plus de cadres moyens (+8). Les autres sont faibles : autant d'employés, un peu plus d'ouvriers, légèrement moins de cadres supérieurs.

La comparaison effectuée, de façon parallèle en province, entre la structure socio-professionnelle des grands ensembles et celle des villes (11), montre des différences plus accentuées ; l'écart avec la structure des ménages non agricoles actifs, est de 14 % (dans l'agglomération parisienne 10 %).

Il y a dans les ensembles provinciaux une rareté de cadres supérieurs (5 % au lieu de 8 %), alors qu'à Paris, l'écart était faible (10 et 11 %). Les groupes en excédent sont principalement les cadres moyens (+ 6 %),

(11) Moyenne simple des deux catégories "moins de 100 000 habitants" et "100 000 habitants et plus" (tableau 5-4). L'échantillon provincial est en effet à peu près réparti de façon égale dans les deux catégories de villes.

mais aussi les employés, les ouvriers et les catégories diverses (armée), qui totalisent un accroissement de + 8 % (2 % à Paris).

Par rapport au milieu urbain qui les environne, les ensembles provinciaux abritent davantage de petits salariés; les ensembles parisiens ont un recrutement qui favorise un peu plus les cadres moyens et qui n'exclut guère les cadres supérieurs.

	Paris	Province
Patrons	- 7	- 11
Cadres supérieurs (et prof. lib.)	- 1	- 3
Cadres moyens	+ 8	+ 6
Autres groupes	0	+ 8

(détail tableau ci-après)

La prépondérance des H.L.M. en province (4/5 du total) explique la clientèle plus ouvrière des grands ensembles (12).

Mais à cette accentuation près en province, les mêmes écarts caractérisent la population des ensembles : moins de patrons et de

Ecart entre la structure socio-professionnelle des grands ensembles et celle des ménages non agricoles dont le chef est actif.

	Agglomération parisienne		Villes de province	
	en moins	en plus	en moins	en plus
Patrons de l'industrie et du commerce	- 7		- 11	
Cadres supérieurs, professions libérales	- 1		- 3	
Cadres moyens		+ 8		+ 6
Employés	0	0		+ 2
Ouvriers		+ 2		+ 3
Personnel de service	- 2		0	0
Artistes, Armée, Clergé	0	0		+ 3
	- 10	+ 10	- 14	+ 14

(d'après le tableau 5-4)

(12) Ce rôle sélectif différent en province et dans l'agglomération parisienne est propre aux ensembles. Les logements neufs en général (construits en 1958-1962), abritent des populations qui s'écartent de la structure socio-professionnelle des populations urbaines qui les entourent, de façon semblable à Paris et dans les villes de province : la somme des écarts est de 10 % dans les deux cas (plus de cadres supérieurs et moyens et de catégories diverses (armée...), moins de patrons, d'ouvriers, de personnels de service, autant d'employés). Voir les parties I et II du tableau 5-4.

cadres supérieurs, plus de cadres moyens et d'ouvriers, plus d'employés également en province.

Grands ensembles et logements neufs

Les logements neufs sont occupés par une population où les cadres supérieurs, les cadres moyens, les employés sont plus nombreux que parmi les ménages non agricoles, dont le chef est actif (voir tableau 5-4). On y rencontre moins de patrons de l'industrie et du commerce, ce qui s'observe aussi dans les grands ensembles.

Ceux-ci diffèrent cependant du total des logements neufs. On peut le voir, en effectuant, respectivement dans l'agglomération parisienne et dans les villes de province, une comparaison des deux structures.

Ecarts entre les grands ensembles et les ménages non agricoles actifs des logements très récents.

	Agglomération parisienne	Villes de province
Patrons de l'industrie et du commerce	- 1	- 5
Cadres supérieurs et professions libérales	- 4	- 4
Cadres moyens	+ 2	+ 2
Employés	+ 1	+ 1
Ouvriers	+ 2	+ 5
Personnel de service	+ 1	+ 1
Artistes, Armée, Clergé	- 1	0
	+ 6	+ 9
	- 6	- 9
(d'après le tableau 5-4)	0	0

Les écarts sont, au total, de 6 % dans l'agglomération parisienne et de 9 % en province ; ils sont plus faibles qu'avec les ménages non agricoles (actifs) dans les logements de tous âges, par suite des similitudes entre les ensembles et les logements neufs de toutes catégories.

Ecart de structure entre les grands ensembles

	Paris	Province
- et tous les ménages non agricoles (actifs)	10 %	14 %
- et les ménages non agricoles (actifs) dans des logements construits de 1958 à 1962	6 %	9 %

L'écart concerne surtout les cadres supérieurs et professions libérales, et non plus les patrons de l'industrie et du commerce, peu représentés dans les logements neufs.

GRAPHIQUE 5-2 - COMPARAISON DES STRUCTURES SOCIO-PROFESSIONNELLES.

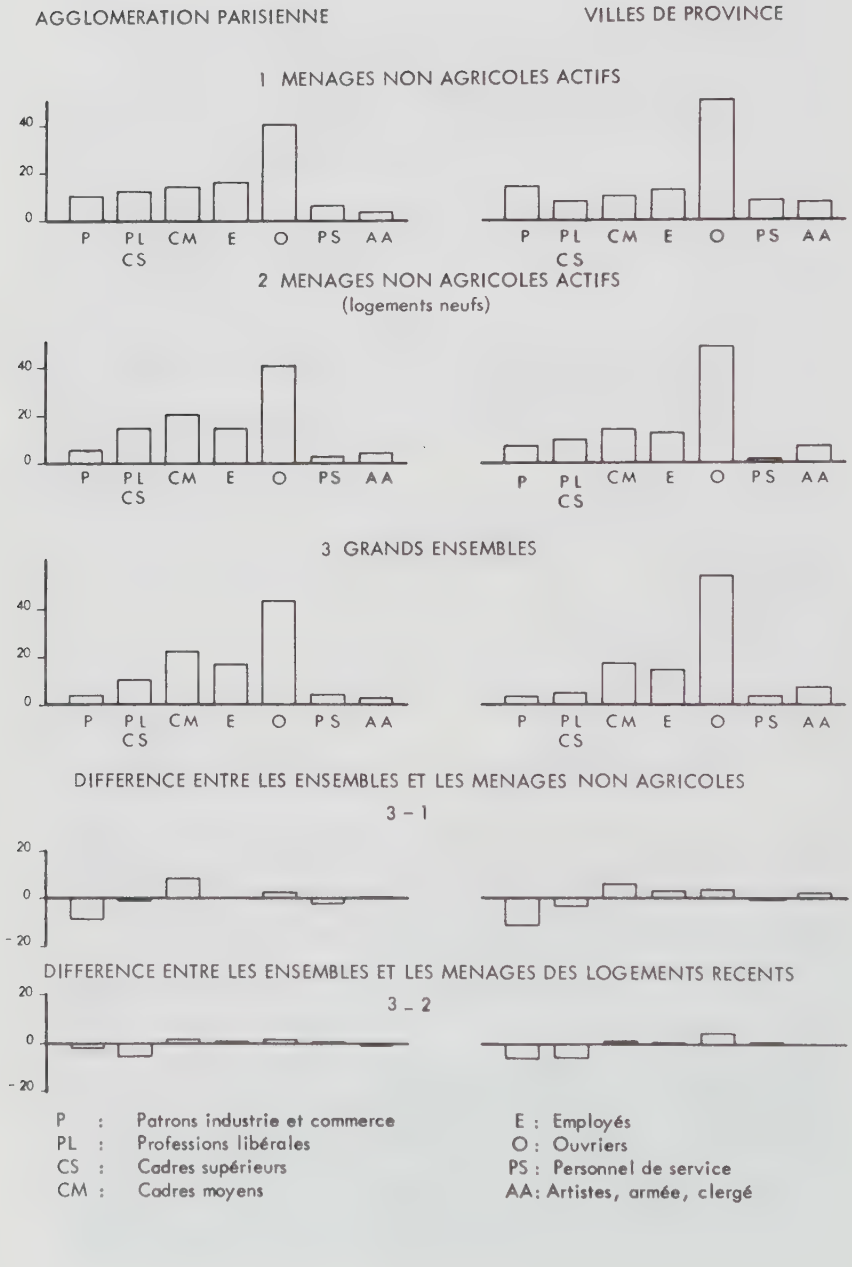

Les grands ensembles se distinguent donc des autres logements neufs par une rareté encore plus grande des personnes à leur compte ; parmi les salariés, ils comportent peu de cadres supérieurs, qui cependant sont fréquents dans les logements neufs en général ; en revanche, ils comportent à la fois un peu plus de cadres moyens, d'employés, d'ouvriers, et de personnel de service que le total des logements neufs dans les mêmes villes.

Ils constituent dans la population des logements neufs, un secteur où accèdent, avec des variantes, la plupart des catégories de salariés logés dans des constructions récentes, à l'exception des plus favorisés.

Dans cette différence, s'introduit le jeu de l'âge des chefs de ménage ; on a vu plus haut qu'une jeunesse plus grande conduit à accroître dans les ensembles la part des cadres moyens et des salariés subalternes, surtout des ouvriers.

Si bien que les différences observées avec les logements neufs par catégorie d'agglomération, sont encore plus réduites, à âge égal, qu'elles ne le paraissent de façon globale.

Ces comparaisons successives ont tendu, en réduisant fictivement les différences brutes, à dégager leurs facteurs :

- l'implantation urbaine exclut les ménages agricoles ;
- l'âge des chefs de ménage exclut les ménages inactifs, et réduit la part des patrons et des cadres supérieurs ;
- le milieu socio-professionnel des villes d'implantation fait que les non ouvriers sont plus nombreux dans les ensembles que dans la France entière ;
- comme dans les logements récents en général, il y a plus de cadres moyens. Mais, toujours par rapport à ces logements neufs, il y a moins de cadres supérieurs et de patrons dans les ensembles, et plus de salariés subalternes.

Les revenus des ménages

De façon complémentaire aux regroupements socio-professionnels, le revenu déclaré servira à classer les ménages.

Cette formulation en classes, qui tend à restreindre les réticences, montre que l'on recherche un ordre de grandeur raisonnable, plus qu'un résultat exact.

Question - "Voici une liste de revenus mensuels (l'enquêteur montre la liste qui suit), voulez-vous m'indiquer à quel niveau vous vous situez en comptant toutes les rentrées, telles que salaires, allocations, pensions, revenus, recettes etc..., de toutes les personnes du ménage ?"

Classes de revenu mensuel (liste présentée aux interrogés)	Grands ensembles 1965	
	Nombre de ménages	
	dans chaque classe	cumulé
moins de 400 F	1	1
401 à 600	3	4
601 à 800	8	12
801 à 1000	13	25
1001 à 1200	17	42
1201 à 1400	15	57
1401 à 1600	13	70
1601 à 1800	8	78
1801 à 2000	8	86
2001 à 2200	5	91
2201 à 2400	3	94
2401 à 2600	2	96
2601 à 2800	1	97
2801 à 3000	1	98
plus de 3000 F	2	100
	100	
Revenu moyen :	1405 F	

Peu de ménages, dans l'enquête, n'ont pas répondu (5 %) : cette faible proportion, comparée à d'autres enquêtes, tient à ce que la population compte peu de personnes à leur compte, toujours plus hésitantes à déclarer leur revenu ; la notion même en est imprécise dans leur cas.

Les réponses pêchent sans doute par défaut, ce qui est le cas général (13).

(13) Dans les enquêtes conduites sur les budgets des ménages par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques, les revenus déclarés sont dans l'ensemble, inférieurs de 30 % aux revenus réels des ménages, dont la masse totale est évaluée par les études de la comptabilité nationale. Cependant le biais reste constant d'année en année; voir par exemple :
G. VANGREVELINGHE. - Projection de la consommation des ménages en 1970. - Etudes et Conjoncture, Juin 1965.

D'autre part, ce biais est indépendant du niveau des revenus et demeure un indicateur du niveau de vie meilleur que la dépense totale des ménages, qui est elle-même sous-estimée par les réponses dans une proportion moindre en moyenne, mais beaucoup plus variable selon les budgets. Voir :
Jan CRAMER. - Dépenses et revenus des ménages d'après l'enquête de 1956. - (analyse d'un sous-échantillon restreint), Consommation, 1962, n° 4, oct.-déc., pp. 3-36.

Sans chercher à corriger la distribution d'ensemble des déclarations, ce sont les réponses brutes qui sont analysées. Il en est de même des autres sources, auxquelles elles seront comparées. On supposera que le biais dans les déclarations est le même, dans ces enquêtes et dans la présente étude, hypothèse qu'aucun argument n'incite à écarter.

Le revenu moyen, par ménage est de 1 405 F (avril-juin 1965).

Un ménage sur quatre a moins de 1 000 francs et un sur huit moins de 800 francs. A l'opposé, environ un ménage sur quatre a plus de 1 730 francs, et un sur huit plus de 2 050 francs.

Entre ces extrêmes, la position médiane est celle du ménage qui a 1 330 F de revenu. Cette valeur est proche de la moyenne (1 405 F) car la distribution est presque symétrique : ce sont les ménages à revenus moyens qui sont le plus fréquents (1 001 à 1 400 F).

	Revenu moyen dans les grands ensembles (Francs1965)		
	Tous les ensembles	Agglomération parisienne	Villes de province
Tous les ménages	1 405	1 600	1 226
Logements H. L. M.	1 300	1 488	1 211
Logements non H. L. M.	1 552	1 672	1 272
Locataires	1 393	1 585	1 217
Propriétaires	1 654	1 820	1 456

Les revenus sont soumis à de fortes inégalités selon le lieu de résidence : la moyenne générale (1 405 F) est intermédiaire entre l'agglomération parisienne (1 600 F) et la province (1 226 F). L'écart est de 374 F.

Dans le secteur H.L.M., l'écart est de 277 F ; il est de 400 F pour les ménages logés par d'autres organismes.

Les revenus dans les ensembles et ailleurs

En 1965, année de l'enquête, une autre enquête permet d'évaluer les revenus de l'ensemble des ménages français (graphique 5-3).

Revenus mensuels en 1965	Répartition des ménages	
	Grands ensembles	France entière
Jusqu'à 400 F	1	18
401 à 800 F	11	31
801 à 1200 F	30	24
1201 à 1600 F	28	13
1601 à 2000 F	16	6
2001 à 2400 F	8	3
2401 à 2800 F	3	2
Plus de 2800 F	3	3
	100	100

Le contraste est saisissant entre les ménages des grands ensembles et la population totale.

	Population totale (14)	Grands ensembles
Revenu moyen du ménage	1 000 F	1 405 F
Revenu médian	800 F	1 330 F
1/4 des ménages au dessous de	500 F	997 F
1/4 des ménages au dessus de	1 250 F	1 730 F

Le revenu moyen des ménages des ensembles est de 40 % supérieur au revenu moyen des ménages en France. Un ménage sur huit dans les ensembles, déclare moins de 800 F, alors que la moitié des ménages de la population totale sont au-dessous de ce revenu.

(14) Ces résultats sont calculés sur la distribution détaillée représentée sur le graphique 5-3, et résumée dans le tableau précédent. La distribution a été lue graphiquement dans :

G. VANGREVELINGHE. - Projection de la consommation des ménages en 1970 : dépenses de transport, dépenses d'habillement. - Etudes et conjoncture, juin 1965.

Le graphique VII de cet article donne la courbe cumulative de la distribution des ménages selon le revenu annuel déclaré lors de l'enquête de l'I.N.S.E.E. sur les intentions d'achat. A chaque enquête annuelle, de 1959 à 1965, correspond une courbe. On a repéré en abscisse, les valeurs des revenus annuels correspondant aux coupures des classes de revenu mensuel utilisées dans l'enquête auprès des ménages des grands ensembles : ainsi à 400 F mensuel correspond 4 800 F par an. A chacun des points de la courbe des revenus 1965, définis par ces coupures, correspond une proportion des ménages français dont le revenu est au plus égal au revenu défini par la coupure; ces proportions sont déterminées de façon graphique : on mesure l'écart entre la courbe et l'ordonnée correspondant à la proportion 0,50; sur l'échelle gaussienne du graphique cet écart est proportionnel à "t", variable centrée réduite; à chaque valeur de "t" correspond sur la table intégrale de Laplace-Gauss, une valeur de la proportion des ménages de revenu inférieur à la coupure. Les imprécisions de cette lecture graphique sont très inférieures à l'écart qui apparaît entre cette distribution évaluée et la distribution des ménages des grands ensembles.

GRAPHIQUE 5-3 - REPARTITION DES MENAGES,
SELON LE REVENU MENSUEL DECLARE.

MENAGES PAR CLASSE DE 200 FRANCS
DE REVENU MENSUEL

GRANDS ENSEMBLES

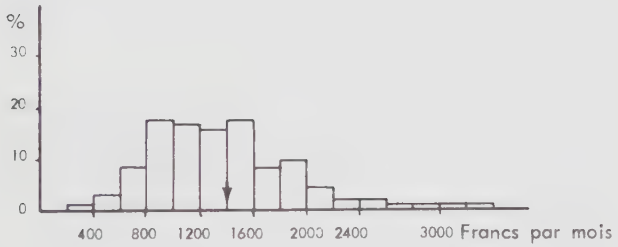

FRANCE ENTIERE

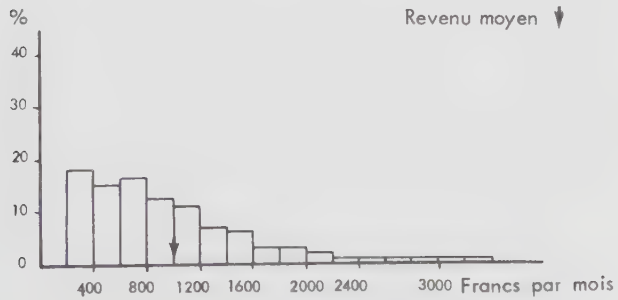

La moitié des ménages des grands ensembles gagnent au moins 1 330 F, somme qu'atteignent environ 20 à 25 % des ménages vivant en France.

Ainsi, les revenus des habitants des grands ensembles, considérés indépendamment de la composition des ménages et du nombre des personnes qui y vivent, sont de beaucoup supérieurs à la moyenne générale.

Cet écart doit être expliqué. Les particularités de la population étudiée, l'âge des chefs de ménage, le nombre des personnes qui les composent, l'implantation urbaine, sont des facteurs qui peuvent expliquer une bonne part de la différence observée.

Le revenu lié à la composition du ménage

Parmi les ménages de la population totale, un grand nombre sont formés d'une personne seule ; ces isolés sont parfois de jeunes célibataires, mais surtout des personnes âgées, veuves notamment. Ces ménages qui ont souvent des ressources très modestes, sont pratiquement inconnus dans les grands ensembles.

La composition de la population totale diffère tant de celle des ensembles, que toute comparaison doit en tenir compte. Il s'agit de savoir si les revenus des ménages étudiés sont différents des revenus des ménages de même composition dans l'ensemble du pays.

De tels renseignements font actuellement totalement défaut pour l'année 1965 ; seule la distribution globale des revenus a pu être établie ci-dessus. Aussi devra-t-on procéder de façon indirecte.

Distinguant les ménages des grands ensembles selon le statut matrimonial (couples mariés ou non), l'âge du chef de ménage, et le nombre de personnes présentes, on obtient une soixantaine de petits groupes. Dans chacun d'eux, la moyenne des revenus par ménage a été calculée (tableau 5-5).

La moyenne générale de 1 405 F par ménage pourrait être obtenue à partir de ces moyennes particulières, à la condition de pondérer chacune d'elles par l'effectif des ménages du petit groupe considéré.

En remplaçant le nombre de ces ménages par la proportion de chaque groupe dans le total des ménages de la France entière, on obtient une toute autre moyenne générale. Il s'agit du revenu moyen par ménage

GRAPHIQUE 5-4 - REVENU MENSUEL MOYEN DES MENAGES, SELON LE NOMBRE DE PERSONNES ET LES CARACTERISTIQUES DU CHEF DE MENAGE.

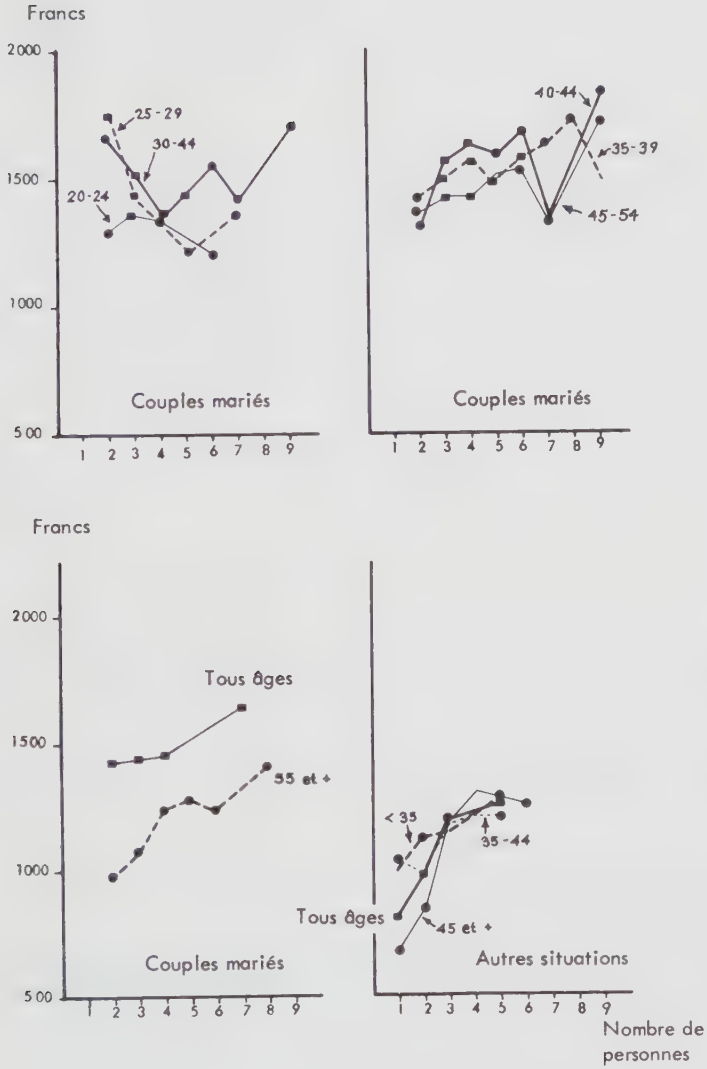

Age du chef de ménage sur chaque courbe.

ménages observés

- 50 à 100
- 10 à 49

TABLEAU 5-5 - REVENU MENSUEL MOYEN DES MENAGES SELON LE NOMBRE DE PERSONNES ET LES CARACTERISTIQUES DU CHEF DE MENAGE.

	Nombre de personnes du ménage au 1/1/1965								
	1	2	3	4	5	6	7	8	9 et plus
	En Francs :								
Couples mariés									
moins de 25 ans		1 303	1 351	1 333*	1 200	...			
25 à 29 ans		1 744	1 434	1 323	1 217	1 353*	...		
30 à 34 ans		1 660	1 501	1 366	1 441	1 557	1 396	1 700*	...
35 à 39 ans		1 419*	1 490	1 558	1 491	1 565	1 621	1 639*	1 488*
40 à 44 ans		1 314*	1 565	1 629	1 586	1 668	1 338	1 745	...
45 à 54 ans		1 354	1 431	1 423	1 500	1 525	1 329*	1 830*	...
55 ans et plus		949	1 044	1 231*	1 263*	1 220*	1 373*	...	...
Tous âges		1 400	1 407	1 433		1 605			
Autres situations									
moins de 35 ans	988*	1 118	1 127*	1 253*	...				
35 à 44 ans	1 023	976	1 178	1 286*	1 247	...			
45 ans et plus	646	831	1 207*	1 190*	...				
Tous âges	792	957	1 170		1 244				

* Moyenne calculée sur 10 à 20 ménages environ

... La dernière moyenne de chaque ligne porte non seulement sur les ménages de la dimension correspondant à la colonne, mais sur quelques ménages des colonnes suivantes.
ex : 1 200 F., sur la 1ère ligne, vaut pour les 5 personnes et plus.

que l'on observerait dans les ensembles, si chaque catégorie de ménage y était représentée comme dans la France entière (15).

Le résultat du calcul est 1 180 Francs. Il se situe à mi-chemin des deux moyennes effectivement observées, en France et dans les grands ensembles :

1 000 F : revenu moyen des ménages en France
1 180 F : ce que serait le revenu moyen en France si la population

(15) Les éléments du calcul sont :
- Le tableau 4-4 qui a donné la répartition des ménages selon les caractéristiques du chef de ménage et le nombre des présents dans la population totale.
- Le tableau 5-5, qui donne les revenus moyens des ménages des ensembles selon les mêmes caractéristiques.

avait la composition de celle des grands ensembles ; ou ce que serait le revenu moyen des ménages des grands ensembles si la structure démographique était celle de la France entière.
1 405 F : revenu moyen des ménages des grand ensembles.

Ainsi, au moins la moitié de l'écart considérable entre les revenus des grands ensembles et de la population totale, est imputable aux différences de structure démographique.

La différence d'âge des chefs de ménage entraîne des proportions inégales d'inactifs (7 % dans les ensembles, 27 % dans la population totale), et par là des écarts dans les revenus moyens.

Les ménages des ensembles paraissent beaucoup plus riches que le commun des ménages ; mais leur avantage est plus réduit, par rapport aux ménages de même situation démographique, dont le chef est en âge d'activité, et a encore ses enfants à charge.

D'autre part, la clientèle des grands ensembles est essentiellement urbaine.

Le revenu lié à la résidence

L'enquête sur le logement menée à l'automne 1963, fournit des indices donnant les revenus moyens déclarés par les ménages selon la catégorie d'agglomérations (16).

Alors que le revenu moyen de l'ensemble des ménages non agricoles est de 100, en indice, les moyennes des diverses catégories sont les suivantes :

	logements anciens	logements récents
Communes rurales	71	98
Villes et agglomérations :		
- moins de 100 000 habitants	88	118
- 100 000 et plus	96	132
- complexe résidentiel de l'agglomération parisienne	125	162
Ensemble des catégories de communes	92	128

(16) Aspects du logement en France en 1963 (op.cit.) p. 69.

L'écart est plus que du simple au double entre les revenus des ménages non agricoles des communes rurales, vivant dans des logements construits avant 1949 (indice 71) et les ménages de l'agglomération parisienne habitant des logements neufs (construits de 1949 à 1963), (indice de revenu : 162).

Les revenus moyens des ménages des logements neufs, dans toutes les catégories de communes sont supérieurs d'un tiers à ceux des ménages habitant les logements anciens.

Parmi les occupants des logements neufs, le revenu moyen passe de 98 en milieu rural à 162 dans l'agglomération parisienne, soit un accroissement de près des 2/3.

Sans tenir compte de l'ancienneté du logement, les ménages non agricoles ont des revenus moyens qui varient presque du simple au double, des communes rurales à l'agglomération parisienne (17):

- tous les ménages non agricoles :	100 (indice)
- communes rurales	74
- moins de 100 000 habitants	95
- 100 000 habitants et plus	105
- agglomération parisienne	132

A l'époque en question (oct.-nov. 1963), le revenu moyen des ménages non agricoles seulement, d'après l'enquête sur le logement (18) était de : 12 870 F par an, ou 1 072 F par mois.

A la même époque, le revenu moyen de tous les ménages français était approximativement (19) de 10 170 F par an, ou 847 F par mois.

(17) On a pondéré les indices donnés ci-dessus par la proportion des logements anciens et récents dans chaque catégorie de ville (donnée dans le tableau 5-6).

(18) Aspects du logement en France en 1963 (op.cit.). Le graphique p. 36 donne la courbe cumulée des revenus de tous les ménages non agricoles observés en 1963. Une lecture de cette courbe conduit à déterminer la distribution des ménages selon le revenu, puis à calculer la moyenne des revenus déclarés, soit 12 870 F par an et 1 072 F par mois.

(19) Pour connaître la répartition des ménages (agricoles ou non) selon le revenu déclaré en 1963, on a utilisé, comme plus haut, le graphique VII de l'article d'Etudes et Conjonctures, juin 1965 (G. VANGREVELINGHE). On a tracé une courbe intermédiaire entre les courbes des enquêtes de 1963 et de 1964 ; les enquêtes dont sont tirées les courbes ont lieu en janvier : la position médiane correspond à peu près à l'automne 1963, date de l'enquête sur le logement (oct.-nov.). La distribution des revenus, évaluée par lecture graphique, a pour moyenne 10 170 F par an, soit 847 F par mois.

TABLEAU 5-6 - EVALUATION DES REVENUS MOYENS EN 1965 DES MENAGES NON-AGRICOLES SELON LA RESIDENCE.

	Toutes catégories des communes	Résidence des ménages			
		Communes rurales	Agglomération moins de 100 000 habitants	Agglomération 100 000 habitants et plus	Complexe de l'agglomération parisienne
I - Indice des revenus moyens des ménages non-agricoles en 1963					
Logements anciens	92	71	88	96	125
Logements neufs	128	98	118	132	162
Tous logements	100				
II - Répartition des logements occupés par les ménages non-agricoles selon l'ancienneté en 1962 : (en milliers)					
Logements anciens (1949-1962)		2 990	2 818	2 158	2 287
Logements neufs		371	828	666	494
Total		3 361	3 646	2 824	2 781
Logements anciens		89	77	76	82
Logements neufs		11	23	24	18
		100	100	100	100
III- Indice des revenus des ménages non-agricoles (tous logements)					
Tous logements	100	74	95	105	132
IV - Indice de la moyenne générale de tous les ménages en 1963					
Tous les ménages	79				
Ménages non-agricoles	100	74	95	105	132
V - Indice des revenus dans chaque catégorie (base 100 = tous les ménages)					
Tous les ménages	100				
Ménages non-agricoles	127	94	120	133	167
·des logements anciens	117	90	111	121	158
·des logements neufs	162	124	149	167	211
VI - Revenus moyens estimés en 1965 (francs 1965)					
Tous les ménages	1 000 F.				
Ménages non agricoles	1 270	940	1 200	1 330	1 670
·des logements anciens	1 170	900	1 100	1 210	1 580
·des logements neufs	1 620	1 240	1 490	1 670	2 110

Ces diverses sources permettent de situer, en 1963, le revenu moyen des ménages non agricoles par rapport au revenu de tous les ménages :

	France	indice	indice
Ménages non agricoles	12 870	100	127
Tous les ménages	10 170	79	100

Les revenus non agricoles sont supérieurs de 27 % à la moyenne nationale.

On peut dès lors situer les grands ensembles dans cet éventail.

Comme celui-ci concerne 1963, on pose l'hypothèse que les rapports de revenu entre les diverses catégories indiquées ci-dessus sont restés constants de novembre 1963 à juin 1965. Ce qui est vraisemblablement vérifié d'une façon suffisante.

Le revenu moyen des ménages en 1965, a été estimé plus haut à 1 000 F par mois. En utilisant les indices présentés, on voit que le revenu mensuel dans l'agglomération parisienne serait de 1 670 F ; de 1 330 F dans les grandes villes de province ; de 1 200 F dans les petites, et de 740 F chez les ménages non agricoles des communes rurales.

Dès lors la comparaison des revenus des habitants des ensembles, aux revenus de leurs concitoyens ne montre pas de grande différence.

	Grands ensembles	Tous les ménages non agricoles
Agglomération parisienne	1 600 F	1 670 F
Villes de province	1 226 F	1 265 F (20)

Ces revenus sont de même ordre de grandeur (21).

Mais il n'en va pas de même lorsque l'on compare les revenus de la population des ensembles à ceux des habitants des logements neufs ; et ceci tant en province qu'à Paris.

(20) Moyenne simple des revenus des villes de province, grandes (1 330 F) et petites (1 200 F) : l'échantillon provincial est en effet à peu près partagé entre les deux tailles de villes.

(21) Il semblerait que les revenus des habitants des grands ensembles soient un peu plus faibles que ceux des autres ménages de même catégorie de villes. L'écart est toutefois douteux, vu les incertitudes qui découlent des évaluations faites.

	Grands ensembles	Ménages non agricoles des logements neufs
Agglomération parisienne	1 600 F	2 110 F
Villes de province	1 226 F	1 580 F (22)

Les habitants des grands ensembles ont des revenus inférieurs aux ménages qui vivent dans les logements neufs, en général. Ces derniers seraient plus riches de 32 % dans l'agglomération parisienne et de 29 % en province, que les habitants des ensembles.

Les ménages de patrons ou de cadres supérieurs et de professions libérales sont très rares dans les ensembles, et fréquents dans les logements neufs en général : cette différence de structure sociale se reflète dans le revenu.

Au contraire, les revenus des grands ensembles sont très proches de ceux des habitants des logements anciens :

	Grands ensembles	Ménages non agricoles des logements anciens
Agglomération parisienne	1 600 F	1 580 F
Villes de province	1 226 F	1 155 F (22)

Ainsi, en l'état de la documentation il semble très probable que les revenus des ménages des grands ensembles sont en moyenne de l'ordre de grandeur des revenus observés dans les agglomérations où ils résident.

Ces revenus moyens sont aussi, à peu de choses près, ceux des ménages logés dans des constructions anciennes, car les logements construits avant 1949 forment plus des 4/5 des logements parisiens, et les 3/4 de ceux des grandes villes de province.

Les ménages des grands ensembles ont paradoxalement un logement récent, et le revenu des habitants des logements anciens.

Ainsi le revenu moyen des ménages (1 405 F), qui paraît élevé lorsqu'on le compare à la moyenne nationale (1 000 F), paraît conforme aux ressources des ménages de même implantation urbaine.

Mais d'autre part, la composition démographique des ménages entraîne un accroissement des ressources, qui fausse la comparaison. Avec une

(22) Moyenne simple des évaluations concernant les grandes et les petites agglomérations (tableau 5-6).

structure démographique conforme à celle de toute la population, on observerait dans les grands ensembles des revenus moyens inférieurs (1 178 F au lieu de 1 405 F).

On est donc amené à conclure, qu'à égalité de situation démographique, les ménages des ensembles ont des revenus non pas égaux, mais inférieurs à ceux des habitants des mêmes catégories de villes. A égale dimension du ménage, c'est-à-dire à nombre égal de consommateurs, le niveau de vie moyen est inférieur.

Résultat qui ne saurait surprendre : comparée à celle de tous les ménages urbains, la structure socio-professionnelle des grands ensembles se caractérise, on l'a vu, par la rareté des patrons et de cadres supérieurs, et une proportion plus grande de salariés subalternes.

Chapitre VI L'opinion des habitants

Qui sont les habitants des grands ensembles ? Dans leur cadre de vie particulier (chapitre III), on a tenté de les identifier en termes démographiques (chapitre IV), puis sous l'angle de la structure socio-professionnelle et des revenus (chapitre V).

Une autre dimension, psycho-sociologique, est essentielle : il faut dresser avec soin le constat de satisfaction ou d'insatisfaction des habitants face à leur cadre de vie.

Niveaux de satisfaction

Quatre niveaux de l'opinion

Pour établir une description sans parti pris des attitudes des habitants, de nombreuses questions ont été posées. Quatre d'entre elles peuvent résumer leur position.

Sont-ils satisfaits des conditions de logement ? ou plus généralement de la vie dans l'ensemble habité ? approuvent-ils la construction généralisée de ce type d'habitat ? est-ce leur idéal ?

A ces divers points de vue, les opinions des ménages sont très différentes.

Question 26 - "D'une manière générale, diriez-vous que vos conditions de logement sont maintenant très satisfaisantes, satisfaisantes, acceptables, insuffisantes, ou très insuffisantes ?"

Très satisfaisantes	14	54	88
Satisfaisantes	40		
Acceptables	34		
Insuffisantes	10		12
Très insuffisantes	2		
Réponse inconnue			
	100		

Près de 9 familles sur 10 (88 %) s'estiment logées de façon au moins acceptable, et plus de la moitié de la population se déclare dans des conditions satisfaisantes ou très satisfaisantes (54 %).

On compte plus de ménages logés dans des conditions très satisfaisantes (14 %) que de ménages insatisfaits (12 %).

La population dans son ensemble, s'estime donc bien logée. Mais le logement n'est qu'un aspect de la vie dans les ensembles. Il y a d'autres avantages et d'autres inconvénients, comme on le verra plus loin. Toutefois, le bilan est clair :

Question 72 - "D'une manière générale, qu'est-ce qui l'emporte, les avantages ou les inconvénients ?" (1)

Les avantages	62
Les inconvénients	19
Ne se prononcent pas	19
	100

Sur 10 ménages, 6 penchent pour les avantages, 2 pour les inconvénients, 2 ne savent que répondre.

Cette proportion assez élevée d'indécis (19 %) montre que le choix est difficile dans certains cas. Mais aux yeux de la plupart la balance

(1) D'après le contexte des questions 70 et 71, il s'agit de la vie dans l'ensemble habité, et non d'une question d'opinion générale.

penche sans équivoque en faveur des aspects positifs de la vie dans le grand ensemble habité.

Favorables à leur cadre de vie, les habitants sont-ils pour la construction généralisée de grands ensembles ?

Question 27 - "D'une manière générale, les logements nouveaux sont le plus souvent construits sous forme d'immeubles collectifs et de grands ensembles d'habitation. A votre avis, est-ce une bonne chose, ou une mauvaise chose de construire de grands ensembles, ou est-ce une chose sans importance ?"

une bonne chose	52
une mauvaise chose	31
une chose sans importance	7
ne se prononcent pas	10
	100

Le plus grand nombre des familles considèrent que c'est une bonne chose que de construire les nouveaux logements en ensembles. Mais la majorité est faible (52 %). Les autres ménages y sont opposés (31 %), ou restent incertains.

L'attitude devient nettement défavorable lorsque l'on évoque l'habitat idéal, dans la perspective d'un choix sans contrainte financière.

Question 84 - "En supposant que les dépenses de logement soient les mêmes, préfèreriez-vous habiter un logement dans un immeuble collectif, ou dans une maison individuelle ?"

dans un immeuble collectif	15
dans une maison individuelle	82
réponse inconnue	3
	100

Sans ambiguité possible, les préférences vont vers la maison individuelle. Les 4/5 de la population des ensembles y sont favorables ; seuls 15 % préfèrent l'immeuble collectif.

Résumons les quatre questions : presque unanimes pour reconnaître qu'ils sont logés de façon convenable (2) (88 %), nettement satisfaits des conditions de vie dans les grands ensembles où ils résident (62 %), les ménages n'approuvent qu'à une faible majorité la construction de ce

(2) Conditions très satisfaisantes, satisfaisantes ou acceptables.

type d'habitat (52 %) ; et seulement une minorité déclare préférer l'immeuble collectif (15 %).

La proportion des insatisfaits ou opposants est également parlante :

12 % se déclarent logés de façon insuffisante,
19 % soulignent que les inconvénients l'emportent sur les avantages dans leur grand ensemble,
82 % préfèrent la maison individuelle.

On pourrait douter que ces résultats, aussi différents en apparence, décrivent une seule et même population. Et cependant il n'y a pas lieu de choisir, et d'écarter des réponses que l'on jugerait aberrantes parce que inattendues. Ces quatre sortes de réponse sont également "objectives".

Mesures de l'opinion

Les questions présentées ci-dessus sont "fermées" : elles imposent à l'interrogé de choisir entre plusieurs réponses, sans lui laisser la possibilité de sortir du cadre imposé, sinon en s'abstenant.

Placées devant les mêmes questions, par des enquêteurs procédant de façon semblable, les personnes visitées expriment une certaine réaction.

Ces comportements verbaux constituent des faits dont l'enregistrement est réalisable sans grand arbitraire de la part de l'enquêteur (3) ; d'autre part aucune interprétation n'est à faire au moment du dépouillement (4).

Cette procédure mécanique offre donc le moyen de recueillir des opinions de façon objective : c'est le cas des quatre questions analysées ici.

Leur validité est éprouvée par les réponses faites librement à d'autres questions restées ouvertes (voir ci-après, section II et le chapitre XI).

Mais ce sont des comportements verbaux ; et les opinions ont l'ambiguité de toute parole. On peut craindre qu'un comportement de surface masque une insatisfaction plus profonde ; ou que des réponses rapidement données amplifient des problèmes effectivement mineurs.

(3) L'enquêteur n'a pas à résumer des propos qui peuvent être très abondants, mais à cocher la réponse faite, ou dans les cas moins clairs, celle qui s'en rapproche le plus.

(4) Au contraire, la variété des réponses faites librement aux questions ouvertes demande un classement préalable des réponses selon les rubriques d'un code; ce qui laisse la place à l'interprétation du chiffreur.

Ces risques, de sens contraire, sont communs à toutes les enquêtes auprès du public ; on ne peut évaluer avec précision, ni leur grandeur, ni même leur sens. Il est donc impossible de dire si d'autres méthodes décriraient de façon plus correcte les attitudes et les problèmes des habitants des grands ensembles. En l'état de la documentation, ces réponses, recueillies objectivement, constituent un matériau dont les divers aspects sont moins contradictoires que complémentaires.

Le rêve et la réalité

Les quatre questions sondent l'opinion des ménages à des niveaux différents ; on pourrait localiser ces niveaux sur une échelle dont l'un des termes est la réalité la plus immédiate et l'autre touche au rêve.

Selon la question, les interrogés répondent tantôt de façon réaliste, tantôt expriment l'idéal vers lequel ils se dirigeraient s'ils étaient libres de choisir sans contrainte.

Deux questions concernent le réel immédiat : il s'agit de dresser le bilan de la manière dont le grand ensemble satisfait les besoins des ménages. C'est un jugement global qui est porté, en toute connaissance de cause :

- d'abord sur le logement (question 26) après l'avoir comparé au précédent (5).
- ensuite sur l'ensemble des aspects de la vie dans le grand ensemble après avoir détaillé ses avantages et ses inconvénients (6) (question 72).

Dans les deux cas, le bilan des déclarations est positif. La satisfaction semble plus grande au sujet du logement ; la seconde question qui concerne un plus vaste domaine, réveille plus souvent des déclarations défavorables ou incertaines.

Les ménages sont en majorité satisfaits. Ils ne le sont pas tous, et ceux qui le sont expriment des critiques et des réserves que l'on envisagera plus loin.

Mais le constat initial est sans équivoque : l'habitant des grands ensembles se déclare, tout compte fait, satisfait de son sort.

Mais est-ce l'idéal ?

(5) La question 26 vient en conclusion des questions 10 à 25.

(6) La question 72 fait le bilan des questions 70 et 71.

L'idéal est exprimé par les réponses qui choisissent la maison individuelle (question 84). Non pas l'idéal recherché, mais pour la plupart des ménages, l'idéal du rêve : la question place d'ailleurs l'interrogé dans la situation irréelle où ne joue aucune contrainte financière : "en supposant que les dépenses soient les mêmes, préféreriez-vous ... ?"

La préférence est exprimée presque sans partage : la maison individuelle n'est dédaignée que par une petite minorité.

Mais entre le réel, dont on est satisfait, et l'idéal auquel on rêve, se trouve le niveau du concevable, de ce qu'il est opportun de faire. A ce niveau se rattache la question 27 où l'on demande s'il est bon de construire des grands ensembles.

C'est un jugement de valeur qui est demandé, dans le langage de la morale : bonne chose, mauvaise chose. Ce n'est pas le grand ensemble où l'on vit qui est mis en cause, mais "d'une manière générale, les logements nouveaux..,le plus souvent construits sous forme d'immeubles collectifs et de grands ensembles". La question concerne autant l'avenir que le présent, et suscite implicitement un avis sur la politique de la construction et l'urbanisme : est-il bon "de construire de grands ensembles "?

Un ménage sur deux approuve ; près d'un sur trois condamne. Le référendum est favorable. Toutefois un certain nombre de personnes, satisfaites du grand ensemble où elles vivent, n'en approuvent pas la construction. C'est qu'à ce niveau où l'on se demande ce qu'il conviendrait de faire, se mêlent dans les réponses la conscience aigue du possible, et la pensée de l'idéal.

Satisfaction dans les ensembles et ailleurs

Les ménages logés en grand ensemble sont-ils plus satisfaits ou plus insatisfaits que les autres ?

Cette question, rarement formulée explicitement, reçoit le plus souvent une réponse formée préalablement à toute observation statistique.

Les conditions idéales de cette mise en parallèle seraient de poser, à la population des ensembles, et à l'autre, des questions identiques, dans les mêmes conditions d'enquête. En réalité, les questions posées varient d'une étude à l'autre, et un certain flou en résulte.

Il est même des questions qui n'ont aucun sens hors de leur contexte : on pourrait demander les avantages, et les inconvénients de la vie dans un quartier quelconque d'une agglomération ; mais est-il concevable que ses habitants disent si c'est une bonne chose, ou une mau-

vaise chose que de construire de tels quartiers ? L'idée même de construire un ancien quartier est contradictoire.

On peut seulement comparer la satisfaction des conditions de logement, dans les ensembles et ailleurs.

A l'ensemble des ménages non agricoles (7), représentés par un échantillon, l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques, et le Centre de Recherches et de Documentation sur la Consommation ont posé la question suivante :

"Estimez-vous être mal logés ? Oui - Non"

Ce n'est pas sans précaution que l'on peut comparer cette question à la formulation de la présente enquête :

> "D'une manière générale, diriez-vous que vos conditions de logement sont maintenant très satisfaisantes, satisfaisantes, acceptables, insuffisantes ou très insuffisantes ?"

Les différences formelles sont importantes : les premières enquêtes obligent à un choix dichotomique, accentué par le fait qu'aucune absence de réponse ou incertitude n'a été tolérée (8) ; dans la présente enquête, les interrogés peuvent se situer sur une échelle à 5 positions.

De plus, les deux termes de l'alternative dans la question de l'I.N.S.E.E. ne sont pas clairement explicites l'un et l'autre, mais l'un d'eux seulement. Et il est très vraisemblable que les réponses seraient très différentes à une question qui poserait le problème de façon symétrique : "Estimez-vous être bien logés ?". Car entre les "bien logés" et les "mal logés", existe le groupe médian des indécis (9).

(7) Il s'agit des ménages dont le chef est classé dans des groupes socio-professionnels autres que ceux des agriculteurs, des salariés agricoles et des retraités de l'agriculture.

(8) Voir le questionnaire de l'enquête de 1961, dans Consommation 1962, n°3, p.67.

(9) Ces ménages incertains, forcés de faire un choix que rien n'impose, hormis la question, risquent de se montrer dociles à la formulation même de celle-ci. On peut imaginer que les indécis répondent "non" à la question "êtes-vous bien logés ?", et "non" à la question "êtes-vous mal logés ?". Car ils ne sont ni l'un ni l'autre.

	Etes-vous bien logés ?	Etes-vous mal logés ?
Bien logés	OUI	NON
Indécis	NON	NON
Mal logés	NON	OUI

Ceux qui ne sont pas "bien logés", ne sont pas tous "mal logés" ; et inversement. La question "êtes-vous mal logés" risque donc de compter les indécis parmi ceux qui nient être mal logés.

Malgré ces différences (10), et compte tenu de cette hypothèse sur les réponses des indécis, on peut établir la correspondance suivante entre les questions.

Ménages non agricoles 1963 (11)		Grands ensembles 1965		
Vous estimez-vous mal logés ?		Conditions de logement jugées :		
NON	76	88	très satisfaisantes	14
			satisfaisantes	40
			acceptables	34
OUI	24	12	insuffisantes	10
			très insuffisantes	2
	100	100		

Les ménages des grands ensembles sont plus souvent satisfaits de leurs conditions de logement que l'ensemble de la population non agricole.

L'écart entre les dates des deux enquêtes, 1963 et 1965, est de peu d'importance. La population évolue dans le sens d'une plus grande satisfaction comme le montre la comparaison des 3 enquêtes de l'I.N.S.E.E. et du C.R.E.D.O.C., conduites en 1955, 1961 et 1963. La même question a été posée aux trois dates (12).

Ensemble des ménages non agricoles en 1955 : 70 % nient être mal logés
en 1961 : 78
en 1963 : 76

Ménages des grands ensembles en 1965 : 88 % dans des conditions acceptables ou satisfaisantes.

(10) D'autres différences, dont l'effet est inconnu, concernent la composition des questionnaires. La place de la question dans le questionnaire du C.R.E.D.O.C. est en tête d'une partie; la place de la question sur les conditions de logement dans le formulaire de la petite enquête, se trouve en conclusion, après l'analyse détaillée des conditions présentes et de l'échantillon par rapport au passé.

(11) Source : Aspects du logement en France. Extrait du bulletin statistique du Ministère de la Construction. p. 80.

(12) L'échantillon observé en 1961 est légèrement biaisé et favorise les conditions de logements favorables. Celui de 1963 est plus correct, parce que reposant sur le recensement de 1962. La baisse de satisfaction entre 1961 et 1963 paraît donc fictive.

L'écart reste net avec la population des grands ensembles.

La satisfaction varie selon les situations des ménages, comme le montre l'enquête de 1961 (13). Ce sont les chefs de ménage jeunes, en dessous de 40 ans, et surtout vers 25-29 ans (36 %), qui déclarent le plus souvent être mal logés. Les urbains plus que les autres ; les ouvriers surtout ; les locataires plus que les propriétaires (31 % contre 9 %).

Les occupants de logements récents sont moins mal logés que les autres (8%).

On pourrait s'attendre à ce que la population des grands ensembles, logée dans des logements récents, soit presque totalement satisfaite de son sort ; mais parce qu'elle est composée de ménages jeunes, urbains et presque tous locataires, la satisfaction est plus faible et n'atteint pas le maximum observé dans les logements neufs en général. Enfin, et surtout, le peuplement y est plus dense (voir chapitre VIII).

Il s'agit donc d'une satisfaction supérieure à celle des ménages en général, mais inférieure à celle des habitants de logements neufs.

Avantages et inconvénients de la vie dans les ensembles

La satisfaction des ménages, et leur mécontentement, seront précisés à l'aide des réponses aux questions :

"A votre avis, quels sont les principaux avantages de la vie à .....?" (nom usuel du grand ensemble)

"Et les principaux inconvénients ?" (14)

Les commentaires embrassent les divers aspects du logement, de l'équipement collectif, de l'implantation en banlieue, des relations de voisinage, et constituent par leur variété une introduction aux divers aspects de la vie des habitants.

Les avantages des grands ensembles

Environ un habitant sur six (16 %) ne donne aucun avantage ; parmi ceux qui citent au moins un avantage, (ils forment les 4/5 de la popu-

(13) Consommation 1962 n° 3, p. 92-97.

(14) Questions 70 et 71.

lation), une moitié en cite également un second. On n'a pas dénombré les mentions de 3ème rang ou davantage (15).

Genres de réponses à propos des avantages

Il n'y a aucun avantage	16		
Citent au moins un avantage	80	un seul avantage	36
		deux avantages ou plus	44
Réponse inconnue (16)	4		
	100		

Selon le nombre de fois où chaque avantage est cité en premier lieu, on aboutit au classement suivant ; l'examen des avantages cités en second lieu confirmerait cette hiérarchie, en accentuant les avantages du site (tableau 6-1).

Premiers avantages	Nombre de ménages (%) qui citent en premier lieu chaque avantage
1 - le site (bon air, campagne..)	23
2 - le logement	23
3 - la tranquilité, le silence	9
4 - la proximité du travail, ou du centre	6
5 - l'équipement commercial	6
6 - avantages divers	5
7 - c'est bien pour les enfants	3
8 - le loyer peu élevé	2
9 - c'est bien (réponse vague)	2
10 - équipements divers	1
	80
aucun avantage	16
réponse inconnue	4
	100

(15) Ce dénombrement des avantages suppose le choix d'une unité; est considérée comme un seul avantage, toute réponse ou partie de réponse, qui peut être classée dans l'une des 10 rubriques du code utilisé pour le chiffrement. Si la réponse est complexe, et fait références à plusieurs de ces rubriques on dit qu'il y a plusieurs avantages cités. On a codé, pour chaque questionnaire, le premier, puis le second avantage cité, en utilisant le même code.
Les rubriques de ce code, établies avant chiffrement, à partir d'un examen attentif d'un certain nombre de questionnaires sont au nombre de 10. (voir le tableau 6-1).

(16) Le chiffrement a été fait de manière à distinguer les absences de réponses accidentelles (4 %), et les réponses négatives (16 %); celles-ci sont parfois très explicites ("aucun avantage"), mais le doute est permis dans certains cas, où l'absence de réponses a été interprétée, en fonction du contexte, comme l'absence de tout avantage.

Avant de regrouper certaines de ces rubriques, voici quelques commentaires relevés sur les questionnaires.

Ces extraits ont été choisis parce qu'ils sont les plus explicites, ou les plus évocateurs. Ils peuvent ne pas être représentatifs, notamment par le milieu social du chef de ménage.

1 - LES AVANTAGES DU SITE :

Réponses typiques : le bon air, la verdure, la campagne, la forêt, les week-ends faciles, le soleil, l'espace.

" c'est la vie dans une petite ville ; de la verdure, peu de circulation, du grand air" (architecte)

"être à la fois à la campagne et à Paris ; c'est beaucoup mieux pour les enfants" (prothèse dentaire)

"de la ville, pour aller à la campagne, je suis tout de suite sortie" (femme professeur)

2 - LES AVANTAGES DU LOGEMENT.

On été comptées à part les mentions concernant le coût peu élevé du logement (voir, ci-après, en 8).

Les réponses fréquentes sont : le confort, la taille du logement, ou simplement "le logement".

"n'avoir pas eu à chercher un appartement en venant de l'étranger; le chauffage est régulier l'hiver" (fonctionnaire des Affaires Etrangères).

"l'appartement est bien disposé, confortable, il n'y a pas de vis-à-vis (instituteur).

"le chauffage central supprime certaines corvées ménagères, et la source de l'approvisionnement en combustible" (gendarme).

"permet de se loger sans être obligé d'acheter son appartement"

3 - LA TRANQUILITE, LE SILENCE, LE CALME.

Ce genre de réponses se rapproche souvent de celles concernant le site (voir1)

TABLEAU 6-1 - LES PRINCIPAUX AVANTAGES DE LA VIE DANS LE GRAND ENSEMBLE.

A votre avis, quels sont les principaux avantages de la vie à ... (non du grand ensemble habité)	Pour 100 ménages, nombre de ceux qui citent chaque avantage		
	en 1er lieu	en 2ème lieu	en 1er ou en 2ème lieu
1 - Le site (bon air, campagne, verdure etc...)	23	13	36
2 - Le logement (confort, taille...)	23	6	29
3 - Tranquilité, silence, calme	9	6	15
4 - Proximité du travail ou du centre urbain	6	4	10
5 - Equipement commercial	6	2	8
6 - Avantages (divers)	5	6	11
7 - Bien pour les enfants	3	3	6
8 - Loyer peu élevé	2	1	3
9 - C'est bien (vague)	2	2	4
10 - Equipements divers	1	1	2
	80	44	
Il n'y a aucun avantage (ni 1e, ni 2e)	16	16	
Il y a un 1er, mais pas de 2ème avantage		36	
Réponse inconnue	4	4	
Ensemble des ménages :	100	100	
Regroupements par grands thèmes			
1 et 3 - Avantages de la banlieue (le site et le calme)	32	19	43 (a)
2 et 8 - Avantage du logement (y compris le faible coût)	25	7	31 (b)
5,7 et 10 - Avantages des équipements collectifs (commercial, pour les enfants, divers)	10	6	15 (c)
4 - Proximité du Centre, du travail etc...	6	4	10
6 - Autres avantages	5	6	11
9 - C'est bien (vague)	2	2	4

(a) - Ce résultat diffère de la somme des deux premières colonnes (51), car certains ménages ont cité les deux types d'avantages concernant la banlieue; par exemple, la verdure et le silence. Ils sont 8 %.
Sur 100 ménages, il y a doncc43 % de ménages différents qui ont invoqué un ou deux avantages de ce type (51 - 8 = 43 %).

(b) - Ménages ayant cité à la fois les avantages du logement et son faible coût : 1. Sur 100, 31 ménages différents ont cité le logement.

(c) - Ménages ayant cité deux ou trois des types d'équipement : 1 %. Sur 100, 15 ménages différents ont cité un ou plusieurs types d'équipement.

Voir le tableau 6-2, qui donne le croisement des avantages de rang 1 et de rang 2.

"je suis tranquille avec mon mari et mes enfants"

"le calme, l'air relativement pur car il n'y a pas d'usine ; et des voisins indifférents. C'est un avantage, d'être coupée de mon ambiance de travail" (femme agrégée de lettres).

4 - LA PROXIMITE DE LA VILLE, DU LIEU DE TRAVAIL.

"proche du centre ville, mais proche aussi de la nature, et surtout du lycée pour les enfants" (femme de directeur commercial)

5 - EQUIPEMENT COMMERCIAL.

Deux autres rubriques concernent les équipements d'autres sortes (voir ci-après 7 et 10) ; elles seront regroupées par la suite.

De nombreuses réponses portent sur des aspects limités de l'équipement commercial ; mais quelques-unes sont plus générales, voire enthousiastes :

"vous avez l'épicier, le boulanger à domicile, le matin avec un camion. Le charcutier aussi. On est bien desservi, surtout l'hiver".

6 - AVANTAGES DIVERS.

Cette rubrique accueille des réponses qu'il était difficile de classer dans les 9 autres postes du code utilisé. Certaines réponses sont assez originales :

"l'avantage c'est la gaieté, l'agitation ; on voit du monde ici" (épouse de gendarme).

"on est tous groupés, les jeunes ménages. Il y a assez d'étrangers. Ca nous ouvre des horizons" (monteur en charpente métallique.

"on apprend à rendre service, à se connaître mieux".

"il y a des familles qui peuvent apprendre à mieux vivre au contact des autres" (employé de banque).

7 - AVANTAGES CONCERNANT LES ENFANTS.

Certaines réponses concernent soit l'équipement prévu pour les enfants, soit les avantages indirects d'une vie de famille épanouie.

"c'est un peu un quartier pilote ; alors il y a un jardin d'enfants, une maison de jeunes ; et c'est bien desservi en commerçants et en transports (17) (femme d'ouvrier pâtissier).

"la vie de famille est plus agréable, les enfants sont plus heureux. Des maisons claires et gaies, ça joue sur le moral" (femme d'agent technique).

8 - COUT DU LOGEMENT PEU ELEVE.

Bien que ce soit une attitude exceptionnelle (on le verra encore dans le chapitre VII), certains considèrent qu'un des avantages de la vie dans le grand ensemble est le loyer peu élevé.

"à Paris, les "proprios" sont des voleurs".

9 - REPONSE VAGUE, MAIS FAVORABLE.

Quelques réponses sont formulées sans précision, mais aussi sans ambiguité : "c'est bien" ; "la vie est agréable" ; "tout est bien ici".

10 - EQUIPEMENTS COLLECTIFS DIVERS.

Il s'agit d'autres équipements que ceux concernant les enfants (voir 7) ou le commerce (voir 5).

"pour moi la circulation aisée, voire facile, est un argument favorable. Il n'y a pas de problème de stationnement ici" (représentant de commerce).

"pour les vieux, c'est bien ; pour les jeunes aussi. La consultation des nourrissons ; c'est bien. Il y a la cantine, pour les vieux. A la mairie, ils sont très aimables". (femme d'employé de la S.N.C.F.)

On peut condenser l'éventail des avantages, en opérant des regroupements. Les avantages de la banlieue, c'est-à-dire ceux du site (bon air, campagne, etc...) ceux de la tranquilité et du calme, sont les plus souvent cités (32% des premières réponses, 19 des secondes, 43% au total). A peu près la moitié de la population (18) fait appel à ce type d'argument.

(17) Exemple de réponse qui est codée au titre des enfants, en premier lieu; et au titre de l'équipement commercial, en second.

(18) Pour 100 ménages, on note 51 réponses concernant le site champêtre, ou la tranquilité. Mais 8 % des ménages ont développé le même thème de la banlieue dans leurs deux réponses, il n'y a donc que 43 ménages différents sur 100 au total, qui aient invoqué un avantage lié à la résidence en banlieue.

GRAPHIQUE 6-1 - LES AVANTAGES SELON LES HABITANTS.

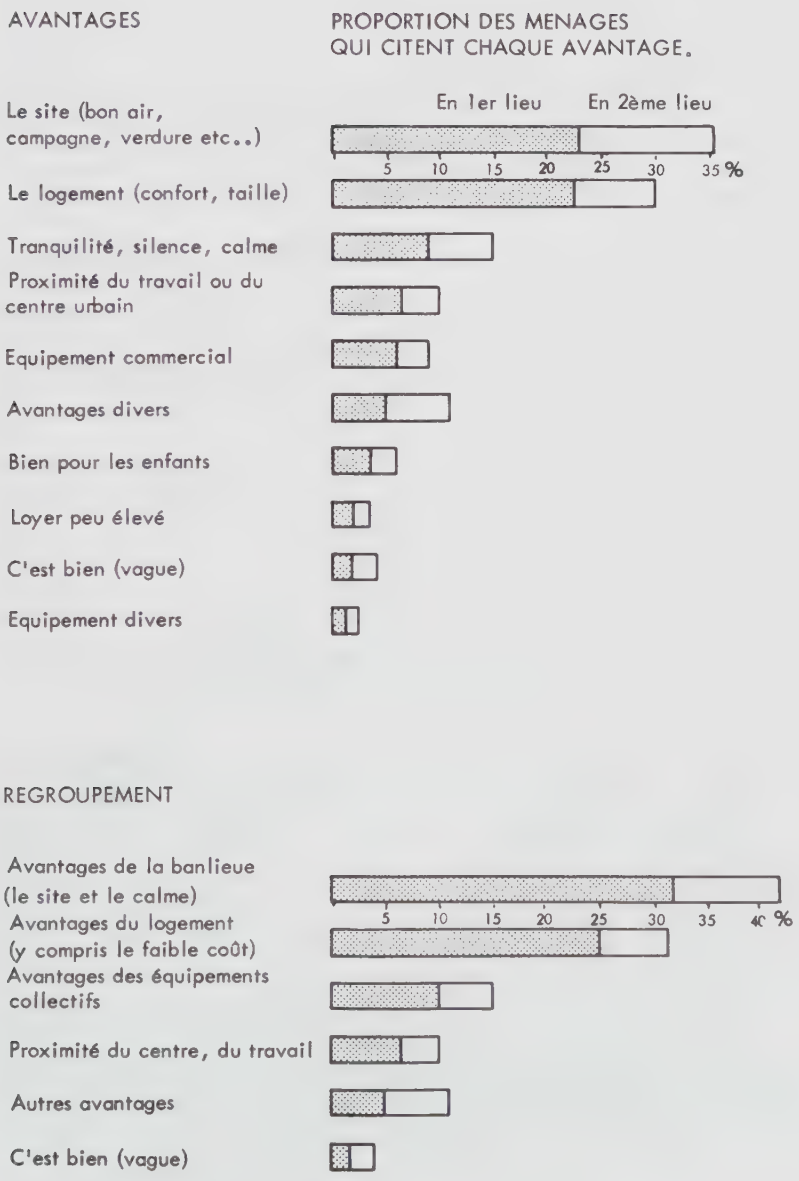

Près d'un tiers des ménages citent, concurremment ou non, les avantages du logement (25 % des premières réponses) y compris le faible coût de celui-ci.

En troisième lieu, les équipements collectifs de toute nature, sont signalés par 15 % des ménages (10 % en premier lieu).

Puis viennent les avantages de la proximité (10 % du total des ménages) des avantages divers (11 %) ou mal précisés (4 %).

Ainsi de façon très nette, ce ne sont pas toujours des avantages spécifiques que les habitants des grands ensembles invoquent, mais des arguments que l'on pourrait invoquer en faveur de tout habitat résidentiel de banlieue : le bon air, la campagne, le soleil, le calme, le repos à l'écart du centre de la ville.

De même, les avantages du logement semblent parfois isolés du contexte général de la vie en ensemble.

Les réactions de cette population sont, pour une grande part, non pas spécifiques d'un type d'habitat particulier, mais pourraient vraisemblablement se rencontrer en interrogeant d'autres habitants de banlieue.

Chaque interrogé pouvait fournir plusieurs arguments favorables, et l'a fait une fois sur deux (44 %). Y-a-t-il des combinaisons plus fréquentes des avantages cités en premier et en second lieu ?

Aucun type d'avantage ne semble l'emporter de façon péremptoire sur les autres, au point de dispenser l'interrogé de compléter sa description en citant d'autres éléments (tableau 6-2). C'est ce que suggère la proportion quasi constante des ménages qui citent un second avantage, quelle que soit la nature du premier.

Premier type d'avantage :	Citent un second avantage
la banlieue (le site, le calme)	58 %
le logement	49 %
l'équipement	57 %
la proximité	54 %
autres avantages	59 %
Ensemble des premiers avantages	55 %

Ceux qui considèrent que le principal avantage est le logement se dispensent plus souvent d'énumérer d'autres aspects positifs de la vie dans le grand ensemble. Ce n'est qu'une nuance toutefois.

Dans son contenu, le second avantage cité semble indépendant du premier ; il n'y a pas semble-t-il de couples privilégiés d'arguments et l'énumération d'une première catégorie d'avantages n'appelle pas en complément telle autre de façon systématique.

Que les premiers avantages cités soient ceux de la banlieue, du logement, des équipements, ou bien la proximité des lieux de travail et de la ville, ce sont les avantages de la banlieue qui viennent en tête des commentaires donnés en second lieu (19), dans une proportion presque stable (18 à 27 %).

En premier lieu les avantages de :	les avantages de la banlieue sont cités en 2ème lieu par :
la banlieue	25 %
le logement	27 %
les équipements	18 %
la proximité	23 %
autres avantages	9 %
Ensemble des premiers avantages	23 %

Il n'y a donc pas d'association des avantages cités, mais plutôt juxtaposition de constats indépendants.

Et les avantages cités en second soulignent encore la part importante de la banlieue dans les arguments positifs.

Les inconvénients des grands ensembles

Immédiatement après la question sur les principaux avantages, l'enquêteur demandait : "Et les principaux inconvénients ?"

Genres de réponses à propos des inconvénients (20)			
Il n'y a aucun inconvénient	16		
Citent au moins 1 inconvénient	81 ----	un seul inconvénient	38
		deux ou plus	43
réponse inconnue	3		
	100		

(19) Une exception concerne les personnes qui ont cité en premier lieu les avantages divers, difficiles à classer dans le code; les seconds avantages, quand il y en a, sont presque toutjours de cette même catégorie originale, ce qui résulte de la cohérence interne de ces réponses (voir tableau 6-2, en bas, dernière colonne).

(20) Les notes 18 et 19 sont également valables ici.

TABLEAU 6-2 - LIAISON ENTRE LES PREMIERS ET LES SECONDS AVANTAGES.

Avantages cités en second lieu (a)	Ensemble des ménages	Avantages cités en premier lieu (a)				
		de la banlieue	du logement	des équipements	de la proximité	autres avantages
		I - 100 ménages au total				
de la banlieue	19	8(b)	7	2	1	1
du logement	7	4	1(b)	1	1	ε
des équipements	6	3	1	1(b)	1	ε
de la proximité	4	2	1	1	-(c)	ε
autres avantages	8	2	2	1	ε	ε (d)
Ensemble des 2è avantages	44	19	12	6	3	4
pas de second avantage	36	13	13	4	3	3
Ménages qui ont cité un premier avantage	80	32	25	10	6	7
qui n'en ont pas cité	16					
réponse inconnue	4					
	100					
		II - 100 ménages par premier avantage				
de la banlieue	23	25	27	18	23	9
du logement	10	14	4	10	12	4
des équipements	8	8	7	14	13	4
de la proximité	5	5	5	6	-	2
autres avantages	9	6	6	9	6	40
Ensemble des 2è avantages	55	58	49	57	54	59
pas de 2è avantage	45	42	51	43	46	41
	100	100	100	100	100	100

(a) Ce sont les regroupements opérés dans le tableau 6-1, en bas, à partir des 10 rubriques initiales.

(b) Sur la diagonale, les cases correspondent aux réponses faisant appel aux deux rubriques signalées par les codes qui définissent la colonne et la ligne. Ex : 8 % des ménages ont répondu par les avantages du site et de la tranquilité, deux rubriques constituant le groupe de la banlieue.

(c) Il n'y a qu'une rubrique à l'intersection de la ligne et de la colonne : la proximité n'a pu être invoquée en 1er et en 2e lieu, par suite des règles de chiffrement. La case est donc vide.

(d) La rubrique "autres avantages" est hétérogène, on a donc admis qu'elle puisse être appelée en 1er lieu, puis en second.

Un ménage sur sept nie qu'il y ait le moindre inconvénient (16 %) ; les 4/5 de la population en citent au moins un (81 %), et parfois en donnent également un second (43 %).

Cette répartition est presque identique à celle des avantages : quelques ménages niaient tout avantage (16 %) ; et parmi ceux qui en citaient au moins un (80 %), un peu plus de la moitié en déclaraient un second (44 %). Ce parallélisme étroit ne permettrait pas de savoir qui l'emporte, des avantages et des inconvénients, si l'on n'avait posé la question aux intéressés eux-mêmes ; et ce sont, on l'a déjà vu, les avantages.

Ce bilan ne résulte pas de l'ignorance des inconvénients éventuels, dénoncés en des termes parfois vifs, comme on va le voir. Les dix rubriques dans lesquelles ont été classés les commentaires se hiérarchisent ainsi :

Premiers inconvénients	Nombre de ménages (%) qui citent en premier lieu chaque inconvénient
1 - l'éloignement du centre	22
2 - le bruit	12
3 - les voisins désagréables	11
4 - les défauts du logement	9
5 - l'insuffisance commerciale	8
6 - inconvénients divers	6
7 - équipements non commerciaux insuffisants	5
8 - inconvénients liés aux enfants	4
9 - le loyer trop élevé	3
10 - le manque de discipline	1
	81
Aucun inconvénient	16
réponse inconnue	3
	100

On peut voir (tableau 6-3) que les inconvénients cités en second lieu se classent de façon assez différente des premiers. D'autre part, des regroupements seront opérés plus loin.

Pour préciser les critiques faites aux ensembles, les commentaires choisis sont parmi les plus élaborés, et donc souvent les plus piquants et les plus passionnés.

1 - ELOIGNEMENT DU CENTRE DE LA VILLE.

L'éloignement, ou l'insuffisance des transports est la critique la plus fréquente. Les effets en sont ressentis, soit sous l'angle de l'approvisionnement, soit de la vie sociale, soit de la vie familiale.

"On ne vit pas avec sa famille ; on part le matin de bonne heure, on revient le soir, on n'a pas le temps de les voir" (réceptionnaire)

"On est loin de tout, isolé ; pas de contact humain, c'est très triste. Pour moi, le dépaysement est total" (chef de service à Téléfunken)

"C'est surtout d'être aussi loin de Paris ; on ne trouve pas tout ici" (tourneur outilleur, chez Philips)

"Manque de transport, les cars ne sont pas assez nombreux pour Paris" (femme de dessinateur)

"La journée est longue chez soi, car on ne connaît pas encore assez les gens. Pas de quartier" (femme de mécanicien de précision)

"La cité est très morte, les mamans s'ennuient, elles discutent ! La ville me manque ; je préfère la vie un peu plus vivante. Lorsque je travaillais, remarquez, j'aimais retrouver la cité calme. Comme mon mari. Dans la ville on s'instruit, on élève son niveau intellectuel, ici on ne peut pas." (femme de fonctionnaire au bureau)

"La vie de banlieue" (représentant)

Cette déclaration résume peut-être tous les inconvénients concernant l'éloignement des grands ensembles du centre de l'agglomération.

2 - INCONVENIENTS DU BRUIT.

Certains se plaignent du bruit, soit en incriminant les modes de construction, soit en critiquant les voisins.

"Le bruit : on entend les voisins du dessus, d'à côté. Les enfants ne dorment qu'avec des drogues, on vit sur les nerfs ! Trop de monde." (femme de chauffeur d'auto)

"Le bruit fait par la jeunesse, l'insonorisation est mauvaise, on entend même lorsque le voisin fait pipi" (femme de retraité S.N.C.F.)

"On n'ose plus marcher la nuit, car cela fait du bruit dans l'immeuble, on ne peut pas parler le soir" (femme d'employé de bureau)

"On entend tout ce qui se dit, même deux étages au-dessus" (ouvrière textile)

"La nuit il y a le bruit des chasses d'eau, on n'est jamais seuls" (femme de retraite)

TABLEAU 6-3 LES INCONVENIENTS DE LA VIE DANS LE GRAND ENSEMBLE.

Quels sont les principaux inconvénients de la vie dans le grand ensemble	Pour 100 ménages, nombre de ceux qui citent chaque inconvénient		
	en 1er lieu	en 2ème lieu	en 1er ou en 2è lieu
1 - Eloignement du centre de la ville	22	5	27
2 - Trop sonore, trop de bruit	12	4	16
3 - Voisinage désagréable, promiscuité	11	5	16
4 - Défaut du logement ou de l'immeuble	9	4	13
5 - Insuffisance commerciale	8	5	13
6 - Inconvénients divers	6	9	15
7 - Equipements insuffisants (autres que commerçants)	5	5	10
8 - Inconvénients liés aux enfants	4	3	7
9 - Loyer trop élevé	3	1	4
10 - Manque de discipline, et de surveillance	1	2	3
	81	43	
Il n'y a aucun inconvénient (ni 1er, ni 2ème)	16	16	
Il y a un 1er mais pas de 2è inconvénient		38	
Réponse inconnue	3	3	
	100	100	
Regroupement par grand thèmes			
1 - Eloignement du centre de la ville	22	5	27
(5,7 et 8) - Défauts d'équipement (commercial, pour les enfants, ou autres)	17	13	27 (a)
(3 et 10) - Inconvénient du voisinage (y compris le manque de discipline)	12	7	18 (b)
2 - Trop sonore, trop de bruit	12	4	16
(4 et 9) - Défauts du logement et de l'immeuble (y compris le loyer trop cher)	12	5	16 (c)
6 - Inconvénients divers	6	9	15
	81	43	

(a) Résultat différent du total des deux premières colonnes, qui est 30; car 3 % des ménages ont cité deux des trois types d'inconvénients liés à l'équipement; exemple : il manque des commerces et un lycée. Sur 100, 27 ménages distincts ont incriminé l'équipement.

(b) 1 % des ménages ont cité à la fois l'inconvénient du voisinage et critiqué leurs voisins.

(c) 1 % des ménages ont dénoncé le logement comme mal fait et trop cher à la fois. Voir le croisement détaillé des rubriques, tableau suivant.

"C'est toujours la même chose ! Le cirque dans notre rue, fête foraine, et tout ! Et même de gros camions qui viennent se ranger. Impossible de dormir" (fonctionnaire chef)

3 - LE VOISINAGE DESAGREABLE.

A l'occasion du bruit, ou d'autres aspects de la vie, les réponses mettent en cause les désagréments du voisinage, ou le poids de la promiscuité. Parfois c'est le brassage social qui est condamné.

"Les vis-à-vis avec les autres appartements" (mécanicien)

"C'est la vie dans les grands ensembles ; le manque de curiosité, le manque de chaleur humaine" (homme, fraiseur outilleur)

"On se croirait dans un hôpital, on voit trop de monde. C'est affreux les maisons sont laides et mal construites" (retraité, ex-comptable)

"Trop de monde à N..., trop les uns sur les autres, les immeubles partout autour de soi évoquent la caserne" (épouse de chauffeur automobile).

"Manque d'individualité, de liberté d'action. Tout le monde est au courant de la vie familiale, bruit" (employé à l'intendance militaire)

"Les gens "se croient" ; pourtant ce ne sont que des ouvriers" (épouse d'un aide conducteur au chemin de fer).

"Population trop mélangée. Maisons non insonorisées. On entend même deux étages au-dessus tout ce qui se dit" (bobineuse en textile)

"Dans les logements on est trop mélangés socialement" (femme sans profession).

4 - DEFAUTS DU LOGEMENT OU DE L'IMMEUBLE.

En dehors de l'insonorisation défectueuse, d'autres défauts sont signalés :

"Les principaux inconvénients sont d'être mal chauffé. Ma femme dit qu'elle n'a rien pour faire sécher, rien pour mettre les légumes. Pas de grenier, pas de cave, on est obligé d'acheter au jour le jour. Manque de commerçants ; éloignement du travail, des écoles. Pas de téléphone collectif. Les frais de l'emménagement sont de 5000 F" (mécanicien de route).

"La disposition de l'appartement est mauvaise. Pas assez de placards, salle de bains exigüe, chauffage mauvais par plafond et sol. On n'a pas prévu

de loisirs. Il faut aller loin pour aller chez les commerçants" (facteur).

"Manque de volets aux fenêtres (femme de peintre en bâtiment).

"Le chauffage est insuffisant. Il est allumé trop tard et éteint trop tôt" (électricien).

5 - INSUFFISANCE COMMERCIALE.

"Manque de commerçants, il n'y a qu'un seul magasin N... Pour la scolarité les écoles sont trop petites. Manque de transport ; les cars ne sont pas assez nombreux pour Paris" (femme de dessinateur).

"Pour les commerçants, il n'y a pas de concurrence, et la vie est chère" (électricien).

6 - INCONVENIENTS DIVERS.

Certaines réponses font référence à des situations locales assez particulières, ou qui ne concernent que l'histoire personnelle du ménage.

"Il y a des vols à cause du bidonville d'en face. Il y a des gens qui font leur grosse commission dans l'escalier" (sténo dactylo).

"Les vols dans les garages collectifs" (ouvrier couvreur)

"On est loin des parents, qui sont à Marseille ; et les commerçants sont chers" (employé de bureau dans l'agglomération parisienne)

"Le bruit des corbeaux" (employé de bureau)

"Moi, je trouve que ce serait très bien qu'on puisse acheter, comme ils disent à la télévision" (appariteur à l'école de Médecine).

7 - INSUFFISANCE DES DIVERS EQUIPEMENTS (sauf commerciaux).

"Pas de centre administratif" (technicien de travaux publics routiers).

"Tout est éloigné, il faut beaucoup de patience pour attendre tout ce qui a été promis" (gardien dans un grand ensemble).

"La sècheresse de l'endroit, il faudrait des fleurs et des arbres assez hauts" (retraité administration de banque).

8 - INCONVENIENTS CONCERNANT LES ENFANTS.

Il s'agit de défauts d'équipement ou d'inconvénients dont les enfants sont les victimes, ou parfois les auteurs.

"Il manque des terrains de jeux pour les petits" (femme de médecin).

"La rue, pour les petits. Ils devraient mettre une barricade ; et plus de "machins" pour jouer, pour les enfants"(femme de grutier).

"Danger des routes et des autos pour les enfants : deux enfants ont déjà été tués" (blanchisseur).

"A la cantine, les enfants n'ont pas droit à la gratuité. Je ne suis pas content ; on m'a augmenté petit à petit leur cantine" (ouvrier spécialisé, en invalidité depuis 3 ans).

9 - LOYER TROP ELEVE.

"Le loyer augmente plus, en proportion, que le salaire" (employé de Préfecture).

"Loyers assez chers" (agent technique électronique).

"Au point de vue administratif, ils font des histoires avec les quittances" (sténo dactylo).

10 - MANQUE DE DISCIPLINE.

Cette rubrique est peu différente de celle qui concerne les inconvénients du voisinage (voir 3) ; il s'agit plus spécialement de commentaires mettant en cause directement la responsabilité des voisins, et non pas seulement les désagréments du nombre.

"Grand bâtiment immense, la promiscuité. Il y a des gens qui jettent des poubelles par les fenêtres. Pas assez de discipline chez les locataires. Les entrées en bas sont déjà sales." (chauffeur à la S.N.C.F.).

"Il y a trop de gens sans souci de la propreté, sans souci de la propriété d'autrui : des vols dans les caves, dans les boites aux lettres, mauvaise éducation, mais non générale" (boueur)

"Les gens sont mal éduqués ; c'est pas que je sois formidable, mais quand même, ici, ils sont mal élevés" (chef d'équipe)

"Si on laissait les enfants traîner, ça ferait des voyous. Il y a des

GRAPHIQUE 6-2 - LES INCONVENIENTS SELON LES HABITANTS.

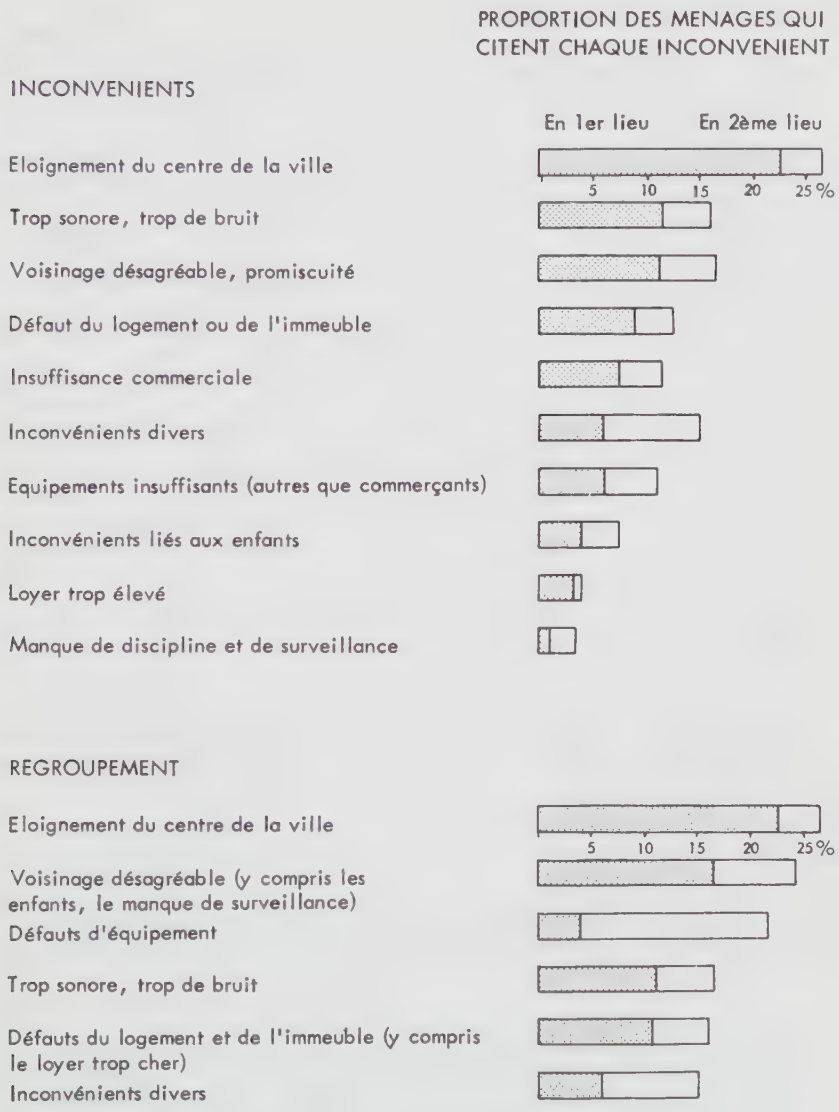

vols. On ne peut pas cotoyer certaines personnes. Cette cité est très mal renommée : des cars de police y viennent tous les jours." (caissière monoprix)

La frontière imprécise entre certaines des 10 rubriques analysées conduit à opérer certains regroupements :

- les défauts de l'équipement sont invoqués à propos du commerce (ci-dessus en 5), ou d'autres sortes d'activité (voir 7), mais aussi au sujet des enfants (voir 8). L'ensemble de ces trois rubriques totalise 17 % des réponses en premier lieu, 27 % au total ; ce qui classe les inconvénients de l'équipement en seconde position après ceux dûs à l'éloignement du centre de l'agglomération.

- Le voisinage est mis en cause par 12 % des ménages (en premier lieu) et 18 % au total ; soit que la critique porte sur les effets de la forte densité (rubrique 3), soit qu'elle mette en cause le manque d'éducation des voisins (classée en 10).

- De même les inconvénients du logement (ensemble des rubriques 4 et 9) rassemblent 12 % des premières réponses. Mais si l'on inclut la critique de la sonorité des lieux, on arrive à 24 % des premières réponses, et 30 % des ménages indiquent le logement ou le bruit, dans l'une ou l'autre de leurs réponses (21).

On aboutit donc aux deux résumés suivants (I et II), selon que l'on isole ou non le bruit des autres critiques sur le logement.

Le choix entre les deux classements, parmi beaucoup d'autres possibles, est largement arbitraire ; un même fait, le bruit, est attribué par certaines réponses aux modes et aux matériaux de construction, et par d'autres au voisinage.

Le second classement donne un point de repère intéressant : des quatre types d'inconvénients retenus, qui concernent en somme l'immeuble, la banlieue, l'équipement collectif et les voisins, les trois premiers sont cités chacun par 25 à 30 % des familles, en 1er ou en 2ème lieu. Cette

(21) Le tableau 6-3 donne distinctement la rubrique "bruit" et l'ensemble "défauts du logement" : le total des réponses, en 1er et 2ème lieu, donne 16 + 17 = 33. Mais certaines réponses ont cité à la fois le bruit et un autre défaut du logement ; et il faut prendre garde de ne pas les dénombrer deux fois. On détermine le nombre de ces ménages dans le tableau 6-4 : pour 100 ménages au total, 2 % ont critiqué en premier lieu le bruit, et en second lieu le logement ; et 1 % ont cité les arguments dans l'ordre inverse; il y a donc 3 % des ménages qui ont utilisé à la fois les deux sortes d'arguments.
On obtient : 33 - 3 = 30 %, pourcentage des ménages qui ont critiqué soit le logement, soit le bruit, soit les deux.

presque égalité n'est pas du tout respectée dans les premières réponses, qui critiquent plus souvent l'immeuble (le logement ou le bruit) que les voisins.

Inconvénients	cités en 1er lieu	cités en 1er ou en 2ème lieu
I - Eloignement du centre	22 %	27 %
Défauts d'équipement	17 %	27 %
Inconvénients des voisins	12 %	18 %
Sonorité	11 %	16 %
Autres défauts du logement	12 %	16 %
II - Bruit et défaut du logement	24 %	30 %
Eloignement du centre	22 %	27 %
Défauts d'équipement	17 %	27 %
Inconvénient des voisins	12 %	18 %

C'est dire que les inconvénients de la vie en ensemble sont de préférence imputés en premier lieu, au logement, en second lieu, à l'équipement ou à la situation en banlieue. Enfin, mais assez souvent encore, à ses habitants.

L'enchaînement des premières et des secondes critiques est assez systématique, ce qui n'était pas le cas des avantages.

Certaines critiques, faites en premier lieu sont plus souvent données de façon exclusive, sans aucune autre critique de complément.

1er inconvénient cité	citent un second inconvénient
L'éloignement	43 %
Défauts du logement	51 %
Inconvénients divers	53 %
Les voisins	57 %
L'équipement	57 %
Le bruit	64 %
Ensemble des premiers inconvénients	53 %

Ce sont les inconvénients du bruit qui appellent le plus souvent un autre inconvénient : sont alors évoqués, dans des proportions élevées par rapport à ce que l'on observe en moyenne, soit les défauts du logement (tableau 6-4 ; en bas, 15 % au lieu de 6 %), soit les inconvénients du nombreux voisinage (18 % au lieu de 8 %). Le bruit est relié soit à la nature de la construction, soit à la population.

TABLEAU 6-4 - LIAISON ENTRE LES PREMIERS ET LES SECONDS INCONVENIENTS.

Inconvénients cités en second lieu (a)	Ensemble des ménages	Inconvénients cités en premier lieu (a) de l'éloignement	de l'équipement	des voisins	du bruit	du logement	divers
		I - 100 ménages au total					
de l'éloignement	5	-(b)	2	1	1	1	ε
de l'équipement	13	5	3(c)	2	2	1	ε
des voisins	7	1	1	1(c)	2	1	1
du bruit	4	1	1	1	-(b)	1	ε
du logement	5	ε	1	1	2	1	ε
divers	9	2	2	1	1	1	2(b)
Ensemble des 2èmes inconvénients	43	9	10	7	8	6	3
pas d'inconvénient	38	13	7	5	4	6	3
Ont cité un 1er inconvénient	81	22	17	12	12	12	6
n'en ont pas cité	16						
réponse inconnue	3						
	100						
		II - 100 ménages par premier inconvénient					
de l'éloignement	6	-	13	4	6	8	3
de l'équipement	16	24	16	14	15	11	5
des voisins	8	4	8	8	18	12	3
du bruit	6	3	6	11	-	9	5
du logement	6	4	6	6	15	4	5
divers	11	8	8	14	10	7	32
Ensemble des 2èmes inconvénients	53	43	57	57	64	51	53
pas d'inconvénient	47	57	43	43	36	49	47
	100	100	100	100	100	100	100

(a) Ce sont les regroupements opérés au bas du tableau 6-3 à partir des 10 rubriques initiales.

(b) Par définition, aucun ménage ne peut signaler deux fois la même rubrique ; si la colonne et la ligne ne portent que sur une seule rubrique, la case est vide. Par exception, il y a des réponses dans la case qui croise la colonne 6 et la ligne 6.

(c) Sur la diagonale, les réponses qui font appel à plusieurs rubriques qui forment le contenu des colonnes et des lignes. Par exemple : 3 % des ménages ont cité des lacunes dans plusieurs catégories d'équipement : commercial, pour les enfants, ou d'autre sorte.

Ce sont les inconvénients de l'éloignement qui, au contraire, se suffisent le plus à eux-mêmes : ce type de critique appelle plus rarement une seconde critique (43 % au lieu de 64 % pour le bruit). Liées aux inconvénients de l'éloignement, sont citées le plus souvent les lacunes de l'équipement (sur les 43 % de secondes critiques, 24 traitent de ce sujet) (22); sujets complémentaires : l'éloignement de la ville est surtout un éloignement des équipements urbains, que les installations du grand ensemble ne sauraient remplacer.

En schématisant, il y a deux pôles à l'ensemble des critiques :

- les défauts du logement, le bruit et les inconvénients des voisins, trois aspects qui s'appellent l'un et l'autre ;
- la situation excentrique en banlieue, que les équipements du grand ensemble ne peuvent compenser.

Avantages et inconvénients face à face

La plupart des ménages, expriment également l'aspect positif, et le négatif de leur genre de vie : 66 % donnent le pour et le contre, 29 % des ménages ne citent que l'un ou l'autre ; et 5 % ni l'un ni l'autre.

	Au moins 1 avantage cité	Pas d'avantage cité (23)	Total
Au moins 1 inconvénient	66	15	81
Pas d'inconvénient cité (26)	14	5	19
	80	20	100

Parmi les réponses qui envisagent les deux aspects des choses, il semble qu'une seule ligne de force apparaisse nettement : les considérations concernant la banlieue.

De façon extrême, un ménage sur six, parmi ceux qui donnent le pour et le contre (24) se refèrent exclusivement aux avantages et aux incon-

(22) L'inverse est vrai également (tableau 6-4) : ceux qui citent en premier lieu l'équipement, parlent plus souvent ensuite de l'éloignement (13 %) que la moyenne (6 %).

(23) On a regroupé ici les réponses qui nient tout avantage et tout inconvénient, et l'absence de réponse (voir le détail dans le tableau 6-5). La distinction peut en effet être incertaine.

(24) 11 sur les 66 % (tableau 6-5).

TABLEAU 6-5 - LIAISON ENTRE PREMIERS AVANTAGES ET PREMIERS INCONVENIENTS

Premier inconvénient (b)	Ensemble des ménages	Premier avantage (a)					Pas d'avantage	Réponse inconnue
		de la banlieue	du logement	des équipements	de la proximité	autres		
		I - 100 ménages au total						
de l'éloignement	22	11	4	2	1	1	3	ε
de l'équipement	17	5	4	2	2	1	2	1
des voisins	12	3	4	1			3	1
du bruit	12	3	4	1	1	1	2	ε
du logement	12	3	4	1	1	1	2	ε
divers	6	1	2	1		1	1	ε
Ont cité un premier inconvénient	81	26	22	8	5	5	13	2
n'en ont pas cité	16	5	3	2	1	2	3	ε
réponse inconnue	3	1	ε	ε	ε	ε	ε	2
Ensemble des ménages	100	32	25	10	6	7	16	4
		II - 100 ménages par premier avantage						
de l'éloignement	22	34	19	16	12	15	19	
de l'équipement	17	18	17	19	24	14	14	
des voisins	12	9	15	16	10	10	16	
du bruit	12	9	16	11	12	10	12	
du logement	12	9	15	10	14	13	12	
divers	6	5	6	7	9	9	7	
Ont cité un premier inconvénient	81	84	88	79	81	71	80	
n'en ont pas cité	16	15	11	20	18	26	18	
réponse inconnue	3	1	1	1	1	3	2	
	100	100	100	100	100	100	100	

(a) les regroupements sont ceux du tableau 6-1, en bas.
(b) les regroupements sont ceux du tableau 6-3, en bas.

vénients de la banlieue. Un grand nombre d'autres, invoquent la banlieue, en bien ou en mal, tout en mettant en balance d'autres inconvénients ou avantages ; ils forment un peu plus du tiers des réponses complètes : 28 % sur les 66 % (25).

Y a-t-il dans les réponses, des couples particulièrement fréquents

(25) Dans le tableau 6-5, on totalise la première colonne (26 % moins les 11, déjà cités), la colonne concernant la proximité (soit 5 %), et la 1ère ligne (moins les 11 % déjà cités, soit 8 %).

d'avantages et d'inconvénients ? En général aucun avantage n'appelle, en contre-partie, un inconvénient plutôt qu'un autre : il y a donc indépendance des deux aspects positifs et négatifs de la réalité.

Toutefois, une exception concerne encore la banlieue : lorsqu'elle a été citée comme avantage, elle appelle de façon prédominante les inconvénients de la banlieue (26), ou bien ceux de l'équipement insuffisant : autre signe du fait, qu'un grand nombre des habitants des ensembles réagissent en banlieusards plus qu'en membres d'une collectivité particulière, dont les avantages ou les inconvénients auraient effacé toute considération extérieure.

Le bilan

Sans le demander aux habitants, le dénombrement des avantages et des inconvénients n'eût pas permis de dresser un bilan ; aussi nombreux sont les ménages qui ne citent pas d'avantage et ceux qui ne citent pas d'inconvénient (16 % et 16 %) ; ceux qui citent un seul avantage (36 %) et un seul inconvénient (38 %) ; ceux qui en citent deux (44 % et 43 %).

Mais les intéressés ont tranché. "D'une manière générale qu'est-ce qui l'emporte, les avantages ou les inconvénients ?" : les avantages (62 %), les inconvénients parfois (19 %) ou l'incertitude (19 %).

Quels arguments font pencher la balance ?

Pour simplifier, on examinera la seule proportion des réponses "les avantages l'emportent", sans se soucier de savoir si les autres interrogés penchent vers les inconvénients ou restent incertains (tableau 6-6).

Par exemple, les avantages de la banlieue entraînent la balance du côté des avantages dans 68 à 76 % des cas, quels que soient les inconvénients cités d'autre part ; sauf s'il s'agit des désagréments des voisins : les avantages l'emportent alors moins souvent (58 %) bien que de façon encore nette.

Les divers avantages, la banlieue, le logement, l'équipement, la proximité, semblent s'équivaloir à peu près : aucun d'eux n'est déterminant au point d'entraîner une adhésion beaucoup plus forte que les autres.

(26) Tableau 6-5, partie du bas, 1ère colonne : sur 100 avantages de banlieue, 34 % sont complétés par les inconvénients de cette même banlieue, alors que d'ordinaire (autres colonnes) ces inconvénients sont cités deux fois moins souvent (19 à 12 %).

TABLEAU 6-6 - LE BILAN DES AVANTAGES ET INCONVENIENTS.
Proportion des ménages qui déclarent "les avantages l'emportent" selon l'avantage et l'inconvénient mis en balance.

Premier inconvénient cité	Premier avantage cité					
	la banlieue	le logement	les équipements	la proximité	divers	pas d'avantage
La banlieue (éloignement)	71(a)	67	73	77 *	63	15
Défaut du logement	71	65	50	68 *	54	19
Le bruit	71	71	70	83 *	83	21
Les équipements	68	74	67	64	61 *	18
Le voisinage	58	67	55	70	65 *	19
Divers	76	67	55	83	62 *	19 *
Pas d'inconvénients	98	80	89	88	83	26

(a) Parmi les ménages qui citent les avantages de la banlieue, et les inconvénients de la banlieue, 71 % disent : les avantages l'emportent. Les autres disent " les inconvénients " ou ne se prononcent pas.

* proportion calculée sur 15 à 25 ménages seulement.

De même aucun inconvénient n'est particulièrement ressenti au point de contre balancer les avantages de façon nette. Le poids des voisins, on

Encore l'influence des aspects négatifs de la vie dans les ensembles n'est-elle jamais assez forte pour faire qu'une majorité déclare que les inconvénients l'emportent. Dans les combinaisons les plus défavorables, on compte au moins 50 % de déclarations favorables (27), et les autres restent incertaines (32 %), rarement opposées (18 %).

Compte tenu des faibles écarts observés, amplifiés du reste par les aléas des petits nombres, il faut conclure que la nature des avantages et des inconvénients cités n'influe guère sur le bilan établi par les ménages. Ce bilan n'est pas la suite logique de l'examen des pour et des contre, mais plutôt un comportement, qui est d'abord vécu, et dont les réponses aux questionnaires ne reflètent que partiellement les motivations (28).

(27) Cas où les avantages sont ceux de l'équipement; et les inconvénients ceux du logement : avantages 50 %, inconvénients 18 %, ne tranchent pas 32 %.

(28) On pourrait supposer aussi qu'un certain nombre de bilans ont été faits à la légère, ce choix verbal prenant les interrogés au dépourvu, comme le montre la proportion (19 %) de ceux qui ne se sont pas prononcés.

Si l'on ne sait exactement quel est le poids du pour et du contre, dans l'opinion de ceux qui énoncent les deux termes en balance, l'attitude de ceux qui ne reconnaissent que des avantages ou que des inconvénients est plus nette.

Ceux qui ne citent aucun inconvénient sont presque tous partisans des avantages (85 % selon la nature de cet avantage) ; jamais les inconvénients, qu'ils ne citent pas, ne l'emportent à leurs yeux. Quelques-uns (15 % selon les cas) s'abstiennent de se prononcer.

Par contre, ceux qui ne citent aucun avantage ne sont pas unanimes à reconnaître la suprématie des inconvénients (59 % seulement) ; certains sont incertains (22 %), mais d'autres disent que ce sont les avantages qui l'emportent (19 %).

	Ce qui l'emporte			
	les avantages	les inconvénients	ne tranchent pas	Total
Ne citent aucun inconvénient mais un avantage	85	-	15	100
Ne citent aucun avantage mais un inconvénient	29	49	22	100
Ne citent ni l'un ni l'autre	26	7	67	100

Ainsi, ne citer que des avantages conduit bien, conformément à la logique, à ne jamais reconnaître la primauté aux inconvénients. Mais, paradoxalement, ne citer que des inconvénients, n'écarte pas certaines personnes d'avouer, immédiatement après, la primauté des avantages.

Certains habitants reconnaissent donc, sans en parler, des avantages aux ensembles ; ils affirment même que ces aspects positifs, non avoués, prévalent sur les inconvénients qu'ils ont dénoncés. Par contre l'inverse ne se produit jamais : il n'est aucun défaut inavoué qui entraîne ensuite l'affirmation que les inconvénients l'emportent.

Un certain préjugé favorable fait donc pencher la balance en faveur des grands ensembles, chez certains ménages qui, au débotté, ne leur reconnaissaient aucune vertu.

Ainsi l'opinion des habitants sur leurs conditions de logement, et plus généralement sur les avantages et les inconvénients de la vie dans le grand ensemble, est-elle nettement favorable.

On fait des critiques, on reconnaît des avantages ; et on tranche en faveur de ces derniers.

Aspects positifs et négatifs concernent surtout deux pôles : tantôt le logement et les rapports immédiats avec les voisins ; tantôt plus largement l'implantation des ensembles en banlieue et les inconvénients ou les avantages qui en découlent. Le logement d'une part, de l'autre le genre de vie du banlieusard en grand ensemble. Ces deux axes serviront à poursuivre l'analyse dans les chapitres qui suivent.

Le logement

Chapitre VII L'accès au nouveau logement

Il conviendrait pour étudier l'entrée dans les grands ensembles de faire une étude des ménages au moment même où ils se décident à accéder à ce type de logement.

Or, c'est auprès de ménages déjà emménagés que l'enquête a été faite.

Les renseignements recueillis rétrospectivement peuvent être faussés dans la mesure où ne sont encore présents qu'une partie des effectifs entrés dès la construction des logements.

71 % des ménages sont des premiers occupants (1). 29 % des logements ont déjà vu au moins 2 occupants. Une part de ce fait découle des déménagements à l'intérieur même du grand ensemble, et entre grands ensembles ; une proportion de 3 à 6 % des ménages

(1) Question 14

TABLEAU 7-1 - DUREE DE SEJOUR DANS LE LOGEMENT ACTUEL DES MENAGES PRESENTS.

année d'arrivée	durée de séjour en année (b)	distribution des ménages présents en 1965	
1965(a)	0	8,1	8,1
1964	1	19,7	
1963	2	14,1	
1962	3	12,7	70,2
1961	4	13,2	
1960	5	10,5	
1959	6	8,7	
1958	7	5,7	
1957	8	3,2	20,0
1956	9	1,5	
1955	10	0,9	
1950-54	11-15	1,3	
1940-49	16-25	0,2	1,7
avant 1940	26 et plus	0,2	
		100,0	100,0

(a) du 1-1-1965 à la date de l'enquête (environ le 15-5-1965)
(b) différence de millésime

actuels sont dans ce cas (2).

D'autre part, des départs sont intervenus, hors des ensembles, avec un rythme voisin de ce que l'on observe dans l'ensemble de la population (3) ; c'est à eux qu'il faut imputer le départ des premiers occupants de 27 % des logements (4).

Il résulte de cette mobilité, et de l'âge peu élevé des logements, que la plupart des ménages occupent le logement actuel depuis peu de temps. Environ 3 ménages sur 4 sont là depuis moins de 5 ans ; quelques-uns (20 %) depuis 6 à 10 ans (tableau 7-1 ; graphique 7-1).

(2) Evaluations minimale et maximale faites à partir de la question 7 ; l'incertitude de certaines localisations ne permet pas toujours de savoir si le logement antérieur, dans la commune du grand ensemble, faisait partie ou non de celui-ci. Les changements entre grands ensembles différents n'ont pas pu être exactement dénombrés, mais paraissent très rares.

(3) Voir ci-après, à la fin du chapitre VIII.

(4) note reportée p. 225.

La durée moyenne de séjour des ménages présents est de 3,6 ans (5).

Ce sont donc les conditions d'accès aux grands ensembles en 1960-1964, qui sont particulièrement éclairées par les réponses des ménages.

Origines de la population

Origine urbaine

Le grand ensemble n'est pas formé d'une population arrivant directement des régions rurales. Le dernier logement occupé par les ménages avant celui où les rencontre l'enquêteur, était rarement à la campagne (6 %). La population des grands ensembles était déjà urbaine.

	domiciles précédents	domiciles actuels
Agglomération de Paris	43	49
Villes de province	42	51
Communes rurales	6	-
Hors de France	4	-
Inconnus	5	-
	100	100

Parmi les villes ce sont surtout les grandes agglomérations, et celle de Paris particulièrement, qui abritaient les ménages.

(4) Les ménages qui ont changé de logement, au sein du grand ensemble, se répartissent à peu près également entre logements neufs et logements de seconde main. On prend 4 % comme proportion des ménages qui ont déménagé dans le grand ensemble.

logements occupés par des :	Tous logements	Occupants actuels venant de l'extérieur	l'intérieur
1er occupant	71	69	2
occupants de rang 2 et plus	29	27	2
	100	96	4

Il y a 3 % d'anciens habitants de l'ensemble parmi les premiers occupants des logements, et 7 % parmi les occupants de rang ou 2 ou plus. En d'autres termes, les premiers occupants viennent de l'extérieur dans 97 % des cas ; et les occupants de rang 2 et plus, dans 93 % des cas. La rotation intérieure se fait surtout vers les logements de seconde main, à mesure sans doute que les premiers occupants les libèrent.

(5) On a vu que l'âge moyen des logements était de 4 ans 1/2 (chapitre III, section I) ; ce serait la durée de séjour des ménages dans le logement actuel sans émigration, et sans rotation interne. Les graphiques 3-1 et 7-1 seraient alors identiques.

GRAPHIQUE 7-1 - DATE D'ARRIVEE DANS LE LOGEMENT DES MENAGES PRESENTS (MAI 1965).

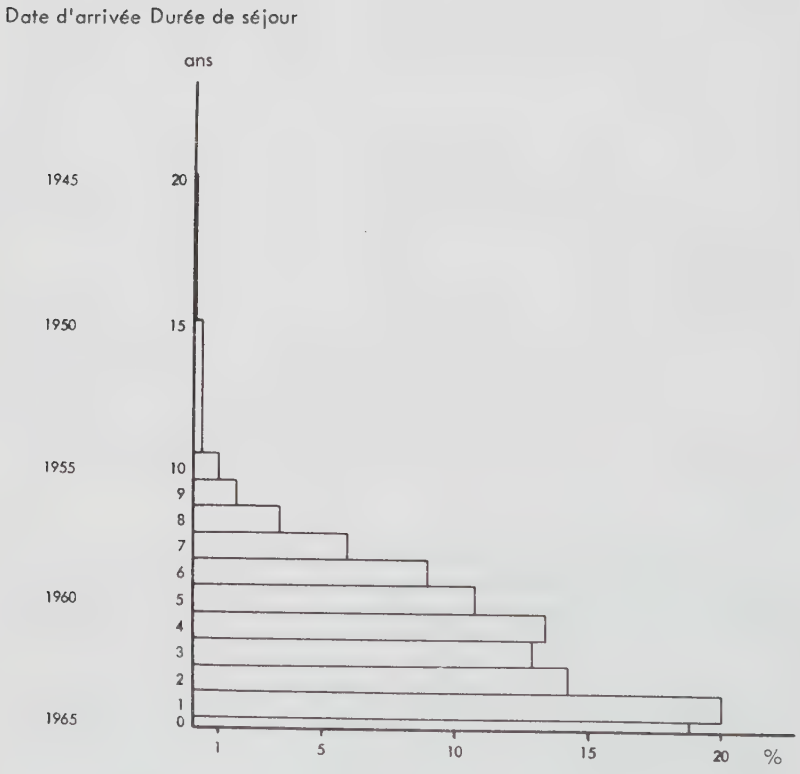

L'arrivée dans les grands ensembles n'est pas liée aux mouvements migratoires à grande distance , entre agglomérations ; il s'agit seulement d'un déplacement intra-urbain, entre quartiers ou communes d'une même agglomération.

Par exemple, presque tous les habitants des grands ensembles parisiens vivaient déjà dans l'agglomération (environ 88 %) ; 9 % seulement avaient leur précédent domicile en province, et 3 % viennent de l'étranger (6).

Au sein de l'agglomération, les déplacements des ménages sont limités également.

Moins d'un tiers des ménages autrefois parisiens, et entrés dans des ensembles parisiens, proviennent de la ville de Paris (31 %) ; le plus grand nombre est originaire de la couronne urbaine (56 %) c'est-à-dire de la zone où sont implantés la plupart des grands ensembles (cartes chapitre II).

	Domiciles antérieurs des ménages parisiens(7)	Domiciles de tous les ménages recensés en 1962(8)	
	%	%	milliers
Ville de Paris	31	42	1 170
Couronne urbaine	56	45	1 258
Couronne suburbaine	12	9	259
Zone d'attraction	1	4	110
Complexe résidentiel de l'agglomération parisienne	100	100	2 797

Si les ménages des grands ensembles venaient avec une égale fréquence de toutes les zones de l'agglomération, l'implantation de leur logement antérieur constituerait une réplique fidèle de l'agglomération toute entière. Dans la réalité, leurs domiciles d'origine étaient situés

(6) Voir le tableau 7-2, en ventilant les 3 % de non-déclarés dans la colonne de l'agglomération parisienne.

(7) Ménages des grands ensembles parisiens dont les logements précédents étaient déjà dans l'agglomération, soit 88 % du total des ensembles parisiens.

(8) Il ne s'agit pas de la population, mais du nombre des ménages, ce qui diminue le poids de la banlieue, où les ménages sont de taille plus grande qu'en ville. Recensement général de 1962, Fascicules régionaux, Région parisienne. On procède par soustraction des tableaux des pages 61, 66, 70 et 74.

un peu plus dans la zone urbaine et suburbaine, un peu moins dans la ville de Paris et la zone d'attraction.

Les ensembles ne constitueraient donc pas principalement une opération de déconcentration du centre de la ville, puisque ce sont des banlieusards qui en constituent de préférence la clientèle.

La raison en est sans doute que les ménages de 3 à 5 personnes, à qui s'offrent les logements des grands ensembles (de 3 ou 4 pièces en général) sont plus nombreux en banlieue. La proportion des ménages de grande dimension s'accroît lorsque l'on s'éloigne du centre.

	Domiciles antérieurs des ménages parisiens %	Ménages d'au moins 3 personnes au recensement de 1962	
		%	proportion dans chaque couronne
Ville de Paris	31	31	33 %
Couronne urbaine	56	51	51 %
Couronne suburbaine	12	13	61 %
Zone d'attraction	1	5	60 %
	100	100	

En tenant compte de la concentration des familles nombreuses en banlieue, les grands ensembles semblent draîner dans des proportions à peu près égales les diverses parties de l'agglomération parisienne ; un peu plus toutefois la couronne urbaine, un peu moins la couronne suburbaine et surtout la zone d'attraction.

De façon générale, les grands ensembles ne modifieraient pas beaucoup la répartition des ménages de grande dimension, dans le tissu urbain. Ces ménages, que l'exiguité des logements du centre de la ville ne peut satisfaire, sont souvent déjà installés en banlieue. Les grands ensembles respectent la spécialisation des couronnes de l'agglomération, sans l'accentuer.

La mobilité passée

Pour remonter plus haut dans l'histoire des ménages, le formulaire d'enquête comporte un tableau où sont notés les logements successivement occupés par le ménage (question 7).

Le point de départ de cette énumération est l'origine du ménage: de façon pratique il s'agit de la date du mariage des couples, ou celle du 21ème anniversaire des chefs de ménages non mariés.

TABLEAU 7-2 - IMPLANTATION DU LOGEMENT PRECEDENT L'ACTUEL

Catégorie de la commune du logement précédent	Logement actuel dans les ensembles		
	Agglomération de Paris	Villes de Province	Toutes Implantations
Agglomération de Paris			
ville de Paris	27	1	14
couronne urbaine	47	2	24
couronne suburbaine	10	1	5
zone d'attraction	1	ε	ε
	85	4	43
Autres villes			
plus de 100 000 habitants	3	44	24
20 000 à 99 999 "	2	27	15
5 000 à 19 999 "	1	3	2
moins de 5 000 "	ε	2	1
	6	76	42
Communes rurales	3	9	6
Afrique du Nord	2	4	3
Autres pays	1	1	1
Manque de données	3	6	5
	100	100	100

Sans entrer ici dans l'analyse détaillée de ces données, deux résultats brut résumeront la mobilité passée des ménages : le nombre de leurs logements successifs, et les mouvements migratoires par rapport à l'agglomération actuelle.

Nombre de logements déjà habités par le ménage (y compris l'actuel)	Logement actuel dans les ensembles		
	Agglomération parisienne	Villes de province	Toutes agglomérations
1	4	6	5
2	36	34	35
3	28	28	28
4	16	16	16
5	7	8	8
6	5	3	4
7	2	2	2
8	1	2	1
9	ε	ε	ε
10 et plus	1	1	1
	100	100	100

Le nombre total des logements habités, y compris l'actuel, est le plus souvent de 2 ou 3. Mais quelques ménages ont successivement élu domicile à un nombre plus élevé de lieux : environ 1 ménage sur 6 a occupé au moins 5 logements (16 %). Il n'y a pas de différence entre les résultats des ménages de province et ceux des grands ensembles parisiens.

Un petit nombre de ménages n'ont occupé qu'un seul logement, depuis l'origine du ménage (5 %). Il s'agit du logement actuel, dans lequel ces ménages sont entrés dès leur mariage (ou dès leur 21ème anniversaire), voire avant.

Les domiciles successifs permettent de résumer brièvement les migrations passées, depuis l'origine des ménages.

Plus de la moitié d'entre eux, et même près des trois quarts (60 %), n'ont cessé de résider dans l'agglomération où est implanté le grand ensemble. Un ménage sur 3 (35 %) est arrivé dans l'agglomération depuis l'origine du ménage.

Ces arrivées dans l'agglomération ne correspondent pas toutes à des entrées dans le grand ensemble ; certains ménages ont séjourné au préalable dans l'agglomération. A peine 1 ménage sur 5 (9) est entré à la fois dans l'ensemble et dans l'agglomération (19 %).

Il est enfin un petit nombre dont c'est le premier logement ; on ignore alors leur passé.

Ménages dont c'est le premier logement	5		(I)
Immigrés dans l'agglomération (35 %) — directement dans le grand ensemble	19		(II)
Immigrés dans l'agglomération (35 %) — séjour dans d'autres logements	16	76	(III)
Ménages logés dans l'agglomération depuis la création du ménage	60		(III)
	100		

Les raisons de l'arrivée dans le grand ensemble

Il faut distinguer entre les immigrants directs (II) et les autres (III).

(9) La proportion des immigrés est plus forte que dans l'observation de l'implantation des précédents logements des ménages parisiens : 12 % environ. En effet les immigrants sont plus nombreux en province (tableau 7-2).

Les ménages qui sont arrivés directement dans le grand ensemble, soit 19 %, ont opéré à la fois un déménagement, et une migration.

Bien que les caractéristiques des populations qui changent d'agglomération et de celles qui déménagent soient très voisines (10), différents sont les mobiles du déplacement. Une migration s'effectue pour des raisons économiques, professionnelles et familiales, mais rarement pour le désir d'améliorer son logement. La migration impose le déménagement ; le changement de logement n'impose pas d'ordinaire de changer d'agglomération ou de région.

A ces ménages arrivés directement de l'extérieur de l'agglomération (11), on a demandé : "Pouvez-vous me dire en quelques mots, dans quelles circonstances et pour quelles raisons vous êtes venus de ... ? (nom de l'ancien lieu de résidence) vous installer dans l'agglomération de...?(11).

Comme tous les migrants (12), ces ménages ont effectué le déplacement surtout pour des raisons de travail (57% d'entre eux), plus rarement familiales (12%); les rapatriés d'Afrique du Nord sont 16% des migrants.

Quelques-uns sont venus dans l'agglomération pour le logement (9 % des migrants).

Raisons de l'immigration	Pour 100 immigrants	Pour 100 ménages au total
Motifs de travail	57	11
Motifs familiaux	12	2
Pour le logement	9	2
Rapatriés	16	3
Autres	6	1
	100	19

détail : tableau 7-3, partie II.

Le plus grand nombre des ménages (76 %) vivaient déjà dans l'agglomération. Et leurs réponses vont donc éclairer sur les raisons que l'on a de quitter un logement pour un autre implanté dans un grand ensemble. "Pouvez-vous maintenant me dire

(10) On l'a signalé dans le chapitre IV (notes 31 et 33).

(11) Question 8

(12) Voir par exemple : Guy POURCHER. - Le Peuplement de Paris. - cahier I.N.E.D. n° 43, Paris, 1964.

TABLEAU 7-3 - RAISONS DE L'ARRIVEE DANS L'AGGLOMERATION ET DANS LE LOGEMENT.

	Pour 100 ménages au total		Pour 100 ménages de chaque type	
I. Ménages dont c'est le 1er logement	5			
II. Ménages arrivés directement dans le grand ensemble	19		100	
Raison de l'arrivée dans l'agglomération :				
- motifs de travail	11		57	
mutation, affectation		6		32
venue volontaire pour des raisons économiques		5		25
- motifs familiaux	2		12	
mariage, ou pour le conjoint		1		4
pour les enfants		ϵ		3
rapprochement ou éloignement de la famille		1		5
- autres raisons	6		31	
pour le logement		2		9
attrait psychologique		ϵ		2
raisons politiques (rapatriés)		3		16
divers		1		4
- raison inconnue	ϵ		(a)	
III. Ménages qui ont habité un autre logement dans l'agglomération	76		100	
Raison de l'arrivée dans le grand ensemble				
- cas de force majeure	12		17	
démolition de l'ancien logement		3		4
expulsions (juridiques ou non)		6		8
logement de fonction (attribué ou retiré)		2		3
rapatriement		1		2
- situations antérieures précaires	15		21	
hôtel meublé, logement d'urgence		5		7
taudis, logement insalubre		4		6
situation juridique irrégulière		2		2
chez des parents ou des amis		4		6
- évènements familiaux	3		4	
mariage		1		2
décès, naissance, divorce		2		2
- pour améliorer son habitat	33		44	
ancien logement insuffisant, trop petit, peu confortable; mal logés		31		42
ancien logement trop cher		2		2
- autres raisons	11		14	
raison professionnelle (changement d'emploi)		5		7
pour la famille (pour les ascendants ou les enfants)		2		3
ancien quartier peu agréable		1		1
raisons diverses		3		3
- pas de réponses données	2		(a)	
	100			

(a) On a exclu de ce pourcentage les ménages dont la raison de l'arrivée est inconnue.

pour quelle raison vous avez changé de logement, et êtes-vous venu habiter ..... (nom du grand ensemble)" (13).

Il y a des cas de force majeure, (12 % du total des ménages) : démolition de l'ancien logement, expulsion, retrait d'un logement de fonction (ou attribution), certains rapatriés aussi, qui ont occupé un logement précaire dans l'agglomération.

D'autres situations antérieures ne sont pas meilleures, mais il n'y a pas eu d'évènement extérieur pour précipiter la décision : 15 % des ménages vivaient en hôtel, en meublé, en logement d'urgence, taudis, logement insalubre, ou cohabitaient avec des parents ou des amis.

C'est donc au total 27 % des ménages qui, dans les précédentes situations, étaient "non logés" (14), ou se trouvaient chassés de leur domicile antérieur.

Mais 30,9 % des ménages n'ont comme raison à leur emménagement dans le grand ensemble que le désir d'élargir ou d'améliorer leur cadre de vie : ils se trouvaient à l'étroit, mal logés. Sans que les conditions antérieures soient signalées par eux comme dramatiques, elles ont provoqué leur déménagement.

Enfin d'autres ménages (14 %) sont venus dans le grand ensemble, pour des raisons non liées au logement lui-même : mariage, décès, changement d'emploi, pour les ascendants ou les enfants, désir de changer de quartier, raisons diverses enfin.

Raisons du déménagement	Pour 100 ménages qui habitaient l'agglomération	Pour 100 ménages au total
Cas de force majeure	17	12
Situations antérieures précaires	21	15
Evènements familiaux	4	3
Pour améliorer son habitat	44	33
Autres raisons (et inconnues)	14	13
	99	76

Détail : tableau 7-3; partie III

Pour la plupart, l'accès au grand ensemble n'est nullement une solution

(13) Question 9

(14) A. GIRARD et H. BASTIDE.- Terminologie de l'enquête sur le logement des jeunes ménages dans le département de la Seine.-Population 1952 n°4, p. 617-636.

à un cas d'urgence (27 % des ménages) ; c'est une solution qui trouve sa place, soit dans le processus de l'installation du migrant dans la nouvelle agglomération où il s'implante (19 %), soit comme un moyen pour le citadin d'adapter ses conditions de logement aux besoins du ménage (33 %), ou de satisfaire d'autres besoins (16 %) découlant par exemple de la mobilité professionnelle.

Comment on accède au logement

"De quelle manière avez-vous trouvé votre logement ? " (15)

Deux lots de réponses, à peu près égales, désignent l'employeur d'un des membres du ménage (32 %), ou les services administratifs (municipaux ou préfectoraux, 35 %). D'autres citent directement l'organisme constructeur (23 %).

l'employeur	32
la mairie, les services administratifs	35
la société de construction.....	23
autres cas	9
pas de réponse	1
	100

Les commentaires notent parfois l'appui bénéfique de connaissances ou de parents auprès des organismes administratifs ou de construction (9 %).

Ceux qui désignent la société de construction (23 %) signalent l'intermédiaire d'un agent commercial (publicité, agence) dans 7 % des cas.

L'accès au grand ensemble obtenu, les familles emménagent en immeuble. Cette forme de construction est-elle familière aux nouveaux habitants ?

L'expérience antérieure : maison individuelle et immeuble

Au cours de sa vie, un individu (16) sur deux a fait l'expérience de la maison individuelle (55 %). Cette maison habitée est celle des parents dans plus d'un tiers des cas.

(15) Question 13.

(16) Questions 82 et 83 (voir tableau ci-dessous dans le texte) Une incertitude demeure sur la portée de ces questions, qui semblent s'adresser à l'individu plus qu'au ménage.

la maison individuelle des parents	21	37
une maison individuelle hors de chez ses parents	33	60
précision inconnue	1	3
Ont vécu dans une maison individuelle	55	100
N'y ont jamais vécu	45	

Il est vraisemblable que certains ménages n'ont pas mentionné que la maison était la demeure paternelle ; d'autre part ceux qui ont habité à la fois la maison individuelle de leurs parents, puis une autre maison, ont vraisemblablement rappelé seulement cette dernière. Qu'une personne sur cinq ait vécu avec ses parents, dans une maison individuelle est donc un minimum.

En excluant les résidences occupées avec les parents, un tiers des individus ont vécu dans une maison individuelle de façon autonome. Le plus grand nombre (66 %) n'a vécu qu'en immeuble depuis le départ du foyer paternel :

maison individuelle autonome	33
pas de maison individuelle (celle des parents exclue)	66
situation inconnue	1
	100

Ainsi depuis le départ du domicile des parents, les 2/3 des habitants ont élu domicile exclusivement en immeuble. Ceci ne saurait surprendre de ménages urbains.

"Au cours de votre existence, avez-vous déjà habité une maison individuelle ? (Si oui) donnez quelques précisions sur cette maison."

OUI, la maison de ses parents	21		
grande ou confortable		8	36
petite et peu confortable		4	19
une ferme		1	7
sans précision et autres cas		8	38
			100
OUI, on ne mentionne pas que c'est celle des parents	33		
grande ou confortable		13	39
petite et peu confortable		9	27
une ferme		1	3
sans précision et autres cas		10	31
			100
OUI, pas de commentaires	1		
NON, n'a jamais habité une maison individuelle	45		
	100		

Quel souvenir cette maison individuelle laisse-t-elle à ceux qui l'ont habitée ?

Les commentaires favorables sont un peu plus fréquents que les défavorables, mais il y a aussi un grand nombre d'autres réponses ou d'absence de commentaire.

Lorsqu'il s'agit de la maison individuelle des parents, les louanges ne sont pas plus nombreuses : ce sont les critiques qui sont plus rares, au profit des commentaires d'autre nature, ou de l'absence de réponse.

Amélioration de l'habitat

De l'avis des ménages, leurs conditions de logement actuelles sont, en règle générale, supérieures à celles qu'offrait leur précédent logement. Quatre ménages sur cinq déclarent être mieux logés, quelques-uns ne savent où penche la balance, quelques autres considèrent avoir perdu au changement.

"D'une manière générale, diriez-vous que vous êtes actuellement beaucoup mieux logé, mieux logé, moins bien logé, beaucoup moins bien logé que dans votre ancien logement, ou de manière équivalente ?" (17)

beaucoup mieux logé	47	82
mieux logé	35	
de manière équivalente	8	8
moins bien logé	5	7
beaucoup moins bien logé	2	
réponse inconnue	3	3
	100	

Parmi les 82 % des ménages dont les conditions de logement ont été améliorées par le grand ensemble, plus de la moitié sont "beaucoup mieux logés" : l'avantage relatif du nouveau logement est alors écrasant.

Améliorations et dégradations

Quelle est la nature des améliorations ?

Le formulaire de l'enquête a soumis aux habitants onze rubriques, leur

(17) Question 10

demandant : "Comparons, à différents points de vue, votre ancien logement et ce logement-ci ; votre logement actuel ...

- a-t-il un plus grand nombre de pièces ?
- a-t-il des pièces plus grandes ?" Etc... (18)

La proportion des réponses positives, qui marquent une amélioration nette du présent sur le passé, donne un classement des onze points de vue examinés.

A six points de vue, on compte une majorité de voix favorables : les quatre premières améliorations sont reconnues par les 3/4 de la population.

Ce sont les avantages liés au logement lui-même, dont la première qualité est le confort, puis la clarté (2°) et l'aération (4°), la taille plus grande par le nombre de pièces (3°), mais aussi par leurs dimensions (6°) ; enfin, le chauffage est un autre élément de l'amélioration générale (5°).

Le logement actuel :	Ménages qui reconnaissent chaque amélioration (%)
1 - a plus de confort	79
2 - est plus clair	74
3 - a un plus grand nombre de pièces	73
4 - est plus aéré	72
5 - est mieux chauffé	67
6 - a des pièces plus grandes	59
7 - est situé dans un voisinage ou un quartier plus agréable	42
8 - est plus proche des commerçants	33
9 - est mieux insonorisé	31
10 - est plus proche du lieu de travail	24
11 - est moins cher	10

Les cinq autres améliorations ne concernent pas la majorité absolue des ménages : le nouveau logement est plus près des commerçants et des lieux de travail ; il est mieux insonorisé, voire moins cher. Le voisinage (19) ou le quartier est plus agréable aux yeux de 42 % des ménages.

Est-ce à dire que la situation des ménages se soit détériorée à ces points de vue ? Pas toujours, car un certain nombre ne reconnaissent

(18) Question 11. (Voir tableau détaillé 7-4).

(19) Le mot est peut être ambigu; au sens physique, il suggère la situation en banlieue, au sens humain, les voisins. Dans les deux cas, le mot est source de contradiction dans l'attitude des habitants (voir chapitre VI).

GRAPHIQUE 7-2 - COMPARAISON DU LOGEMENT ACTUEL AU PRECEDENT, A 11 POINTS DE VUE (QUESTION 11).

(Les lettres renvoient à l'ordre du questionnaire et des tableaux)

Amélioration par rapport au logement précédent

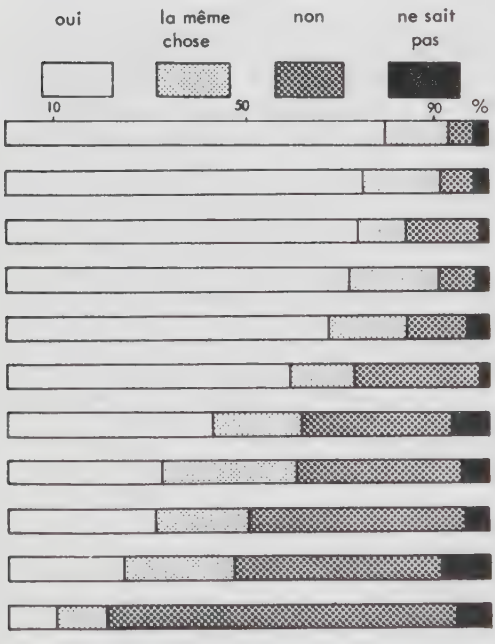

ni amélioration, ni dégradation, mais l'équivalence du passé et du présent.

En retenant les réponses qui nient catégoriquement chaque amélioration, on obtient une estimation, sans doute majorée (20), de ceux pour qui la situation actuelle est pire que la précédente.

En comparant le nombre des améliorations et celui des dégradations (tableau 7-4, nombre de OUI et de NON), la situation actuelle paraît en recul sur un seul point : le coût du loyer.

La critique qui arrive en second, le manque d'insonorisation, est faite par 45 % des ménages, tandis que 31 % affirment le contraire.

De même rencontre-t-on des ménages qui se sont rapprochés des commerçants (34 %), aussi nombreux que ceux qui s'en sont éloignés (33 %) ; et des ménages sont plus proches du lieu de travail (24 %) alors que 42 % en sont plus éloignés.

Il faut distinguer trois sortes d'éléments, selon que l'opinion des habitants est presque unanime à s'en féliciter, à s'en plaindre, ou bien reste divisée à leur sujet.

- amélioration pour la plupart des ménages : le confort, la clarté, l'habitat plus aéré, le chauffage, les pièces plus nombreuses, et plus grandes.

- détérioration pour la plupart des ménages : le loyer.

- amélioration ou détérioration, pour deux groupes relativement importants et dont aucun n'est majoritaire, la sonorisation, l'éloignement du commerce, du travail, l'agrément du voisinage et du quartier.

Améliorations les plus importantes

La plupart des ménages se déclarent satisfaits à de multiples points de vue. Le plus grand nombre reconnaît une amélioration à 5, 6, 7 ou 8 des onze points de vue soumis à leur appréciation. C'est un autre indice du degré d'amélioration de l'habitat.

(20) La réponse OUI à chaque question, correspond à la reconnaissance d'une amélioration; les réponses NON nient toute amélioration, ce qui peut exprimer soit la dégradation, soit l'équivalence des situations. La disposition du formulaire (question 11), proposant à l'enquêteur la réponse "la même chose", donnait à "non" le sens de "c'est pire". Il y a lieu de craindre toutefois que la distinction entre "non, c'est pire" et "non, c'est la même chose" n'ait pas toujours été faite par les enquêteurs.

TABLEAU 7-4 - AMELIORATION APPORTEE POUR LE NOUVEAU LOGEMENT SELON LES MENAGES.

Question 11 : Comparons à différents points de vue, votre ancien logement et ce logement-ci.

Votre logement actuel...	Oui	la même chose	Non	pas de réponse	Ensemble
a - a un plus grand nombre de pièces	73	10	15	2	100
b - a des pièces plus grandes	59	12	26	3	100
c - a plus de confort	79	13	6	2	100
d - est mieux chauffé	67	16	12	5	100
e - est mieux insonorisé	31	19	45	5	100
f - est plus clair	74	16	7	3	100
g - est plus aéré	72	17	8	3	100
h - est situé dans un voisinage ou un quartier plus agréable	42	18	32	8	100
i - est plus proche du lieu de travail du chef de ménage	24	24	42	10	100
j - est plus proche des commerçants	33	27	34	6	100
k - au total, dépensez-vous pour ce logement, plus ou moins, ou autant que pour votre ancien logement	(moins) 10	(autant) 10	(plus) 73	7	100

Question 12 : (Pour ceux qui ont donné au moins deux réponses positives). Parmi les améliorations que vous avez citées..(nommer ces améliorations), laquelle a été pour vous la plus importante ?

Distribution des ménages selon l'amélioration jugée la plus importante

	(a)	(b)
a - a un plus grand nombre de pièces	34	36
b - a des pièces plus grandes	2	2
c - a plus de confort	31	31
d - est mieux chauffé	7	7
e - est mieux insonorisé	0	0
f - est plus clair	3	3
g - est plus aéré	3	3
h - est situé dans un voisinage ou un quartier agréable	2	2
i - est plus proche du lieu de travail du chef de ménage	3	3
j - est plus proche des commerçants	1	1
k - au total, dépensent moins	1	2
Pas de choix entre les améliorations, il n'y avait pas deux réponses positives	13	10
	100	100

(a) Les ménages qui ont répondu une seule fois "oui", soit 3 % du total, sont classés dans ceux qui n'ont pas fait de choix.

(b) Les ménages qui ont répondu une seule fois "oui" sont supposés déclarer que cette réponse est plus importante, et sont ajoutés à ceux qui ont choisi. Il reste 10 % qui n'ont pas fait de choix, dont 4 % n'ont cité aucune amélioration.

Nombre d'améliorations reconnues	Répartition des ménages	
0	4	7
1	3	
2	5	18
3	6	
4	7	
5	12	64
6	17	
7	19	
8	16	
9	8	11
10 et 11	3	
	100	

Très rares sont les mécontents absolus (4 %), aussi rares les parfaitement satisfaits : 3 % des interrogés reconnaissent 10 ou 11 améliorations. Les réponses les plus fréquentes citent sept améliorations sur onze.

Parmi ces nombreux aspects positifs, lesquels sont les plus importants aux yeux des intéressés ?

Près d'un tiers des interrogés classent au premier rang le nombre de pièces ; un autre tiers : le confort ; les autres points de vue n'ont que rarement la première place.

	Proportion des ménages qui jugent chaque amélioration la plus importante (21)
un plus grand nombre de pièces	36
plus de confort	31
mieux chauffé	7
proximité du lieu de travail	3
plus aéré	3
plus clair	3
pièces plus grandes	2
voisinage et quartier agréable	2
dépense plus faible	2
proximité des commerces	1
mieux insonorisé	0
ne choisissent	6
ne pouvaient choisir (aucune amélioration)	4
	100

(21) Question 12 du formulaire voir tableau 7-4. Elle n'a été posée qu'à ceux qui avaient donné au moins deux réponses positives. Ceux qui n'ont cité qu'une amélioration, ou pas du tout (respectivement 3 et 4 %) ne pouvaient faire le choix demandé. On peut considérer que la réponse faite par ceux qui n'ont cité qu'une amélioration, est la plus importante, ce qui a été fait ici.

Ce classement résume les sujets de satisfaction des ménages : le nombre de pièces plus élevé, et le confort.

Le mot "confort" aux résonnances complexes, semble avoir attiré un essaim de réponses, qui auraient pu se répartir sur d'autres améliorations : le confort est-il autre chose que d'être mieux chauffé, dans un cadre plus aéré, plus clair, dans des pièces plus grandes, etc.., et de ressentir ces améliorations ? Le mot "confort" évite de privilégier l'un ou l'autre de ces nombreux mobiles de satisfaction.

Par contraste, l'attention portée au nombre de pièces apparaît originale ; ce n'est pas, aux yeux des habitants, un élément du confort, mais un point important qui a son poids propre, et qui se classe en tête ; le confort vient ensuite.

On retrouve ici une attitude générale de la population, les changements de domiciles sont désirés davantage pour accroître la taille du logement, que pour le confort (22). Celui-ci est désiré par surcroît.

De toute manière, c'est un bilan, entre les améliorations et les lacunes ou dégradations des conditions de logement, qui est fait par les ménages ; et le poids donné à chaque aspect de l'habitat varie non seulement en fonction du passé, mais aussi de la situation présente et des aspirations et projets d'avenir.

Le passé et ses mauvais souvenirs, n'est pas l'explication unique de la satisfaction présente.

Très curieusement en effet, la liaison entre le sentiment d'améliorer son sort et la satisfaction du présent est assez lâche (tableau ci-après).

- Ceux qui pensent être "beaucoup mieux logés" sont les plus satisfaits : 65 % ont des conditions satisfaisantes ou très satisfaisantes.

- Mais ceux qui sont "mieux logés", seulement, ne sont pas plus satisfaits que ceux pour qui les conditions de logement sont équivalentes (45 % et 50 %).

- Enfin "moins bien logés" et "beaucoup bien moins logés" ne diffèrent guère dans leur appréciation du présent (25 % et 24 % de satisfaits).

(22) Voir Patrick RANCHON. - Conditions de logement et insatisfactions des ménages en 1961. - Consommation, XIIe année, n°3, juillet-septembre 1965, pp 62-75.

Question 26 - Opinions sur leurs conditions de logement	Question 10 -"Sentiment de l'amélioration des conditions de logement"				
	Déclarent être actuellement logé :				
	beaucoup mieux	mieux	de manière équivalente	moins bien	beaucoup moins bien
très satisfaisantes	22	7	7	1	3
satisfaisantes	43	39	43	24	21
acceptables	26	40	40	47	46
insuffisantes	7	13	7	24	11
très insuffisantes	1	1	2	4	19
pas de réponse	1	0	1	-	-
	100	100	100	100	100

Si les "mieux logés" ne sont pas plus contents, et même un peu moins que ceux qui pensent être dans des conditions équivalentes à leurs anciennes conditions, c'est que d'autres facteurs que le souvenir du passé, interviennent dans le débat. Le chapitre suivant permettra de préciser certains d'entre eux.

Chapitre VIII Le logement et ses habitants

La satisfaction des habitants en matière de logement, dépend du passé (voir chapitre VII), mais aussi du présent.

Le nombre de pièces du logement et le nombre de personnes du ménage font apparaître divers degrés de peuplement.

Le logement se définit d'autre part par son coût, et le ménage par son revenu : ce qui conduit à observer la charge relative des loyers dans les budgets.

Face à ces éléments de fait, inégale est la satisfaction des ménages et leur désir de déménager.

Peuplement et surpeuplement

On connait la nature des logements offerts par les grands ensembles (chapitre III) ; comme l'ensemble des logements construits depuis la

guerre, ils sont constitués principalement de 3 ou 4 pièces ; la moyenne est de 3,3 pièces.

Les ménages occupants sont de dimensions peu variables également ; comme l'a montré le chapitre IV, ils ont en moyenne 4,1 personnes.

Malgré l'homogénéité du parc des logements, et de la population, une variété assez grande de situations se présente lorsque l'on considère les caractéristiques combinées du contenant et du contenu.

Degrés de peuplement

Les logements d'une certaine taille abritent des ménages de dimension variable. Les ménages des grands ensembles, classés selon le nombre de personnes présentes et le nombre de pièces occupées, se répartissent comme le montre le tableau 8-1.

Pour résumer l'importance relative de ces diverses situations, il est traditionnel d'opérer un découpage du tableau en 5 parties, correspondant à 5 degrés de peuplement. Il s'agit de tenir compte à la fois, du nombre de pièces et du nombre de personnes et de résumer ces deux variables par la création d'une troisième.

La très haute densité correspond au "surpeuplement critique"(1) ; la densité la moins forte au "surpeuplement temporairement admissible"; viennent ensuite les situations de "peuplement normal", puis le "sous-peuplement modéré", enfin le "sous-peuplement accentué", qui regroupe tous les logements où la densité est la plus faible.

La définition précise de ces catégories est conventionnelle (2) ; elle est un procédé commode pour mesurer le peuplement des grands ensembles.

(1) La définition précise des degrés de peuplement est la suivante :
- surpeuplement critique : au moins 3 personnes dans 1 pièce ; au moins 4 dans 2, au moins 6 dans 3; au moins 8 dans 4 pièces.
- surpeuplement accentué : 2 personnes dans 1 pièce; 3 dans 2; 5 dans 3; 7 dans 4; au moins 9 dans 5 pièces.
- peuplement normal : 1 personne dans 1 pièce, 2 dans 2; 2 à 4 dans 3; 4 à 6 dans 4; 6 à 8 dans 5; 8 et + dans 6; 10 et + dans 7 pièces.
- sous-peuplement modéré : 1 personne dans 2, 3 pièces; 2 ou 3 dans 4; 4 ou 5 dans 5; 6 ou 7 dans 6; 8 ou 9 dans 7 pièces.
- sous-peuplement accentué : 1 personne dans 4 pièces; 1 à 5 dans 5; 1 à 5 dans 6 pièces; 1 à 7 dans 7 pièces.

(2) Le dernier recensement en propose une autre qui tient compte de la structure du ménage : relation de parenté, âge et sexe des enfants etc... Voir recensement de 1962, Logements-Immeubles (op. cit.). Cette procédure, plus complexe, n'a pas été utilisée ici.

TABLEAU 8-1 - NOMBRE DE PIECES DU LOGEMENT ET NOMBRE DE PERSONNES DU MENAGE.

Nombre de personnes du ménage	Nombre de pièces du logement (sans la cuisine)							
	1	2	3	4	5	6	7	Total
1 personne	1,3	1,4	0,7	0,2	-	-	-	3,6
2 personnes	0,7	7,6	4,8	1,0	*	-	-	14,1
3 "	0,2	4,8	15,0	3,7	0,2	-	-	23,9
4 "	0,1	1,3	12,5	9,3	0,7	0,1	-	24,0
5 "	-	0,3	5,4	8,4	1,4	0,2	-	15,7
6 "	-	0,1	1,6	5,5	1,9	*	-	9,1
7 "	-		0,5	2,8	1,5	0,1	*	4,9
8 "	-	-	0,2	0,6	1,2	0,1	0,1	2,2
9 "	-	-	0,1	0,1	0,9	0,1	-	1,2
10 et plus	-	-	0,1	0,3	0,7	0,1	*	1,2
manque de données	-	-	0,1	-	*	-	-	0,1
Total	2,3	15,5	41,0	31,9	8,5	0,7	0,1	100
ménages observés	67	412	1 079	844	223	26	3	2 654

* Calcul non effectué : effectifs observés inférieurs à 3 ménages
- Aucune observation
En diagonale : les situations correspondant au "peuplement normal" selon les conventions du Ministère de la Construction.
En dessous, le surpeuplement ; en dessus, le sous-peuplement.

On aboutit à classer les ménages, ou les logements, en cinq catégories d'importance très inégale. Environ 7 logements sur 10 sont en "peuplement normal" ; 2 en surpeuplement, et 1 en sous-peuplement.

	Distribution de 100 logements		
	au total	parisien	provinciaux
Surpeuplement critique	6	6	5
Surpeuplement temporaire admissible	15	17	14
Peuplement normal	69	67	71
Sous-peuplement modéré	9	9	9
Sous-peuplement accentué	1	1	1
	100	100	100

Il n'existe pas de différence entre les grands ensembles de l'agglomération parisienne et ceux des villes de province ; à peine peut-on noter un surpeuplement un peu plus rare en province (19 % au lieu de 23 %), à l'avantage du "peuplement normal". Cette similitude des degrés

d'occupation fait écho à celle des logements, et des ménages (3).

Que 7 ménages sur 10 soient classés dans la rubrique "peuplement normal" ne doit pas prêter à confusion, malgré l'ambiguité de la terminologie ; le regroupement d'une grande partie des ménages dans cette rubrique indique que les conditions de logement sont concentrées sur la position centrale de cette échelle conventionnelle. La comparaison de la population des grands ensembles avec l'ensemble des français, montre un surpeuplement relatif.

En général, les logements existants en France se classent moins souvent dans la catégorie "peuplement normal", à peine plus dans le surpeuplement, et beaucoup plus dans le sous-peuplement. Finalement les logements des grands ensembles sont plus peuplés que les autres. Ce que l'on peut exprimer par le nombre de personnes par pièce : 1,25 dans les ensembles ; 1,01 dans la population totale.

	Grands ensembles 1965	France entière 1962
Surpeuplement critique	6	11
Surpeuplement temporairement admissible	15	13
Peuplement normal	69	43
Sous-peuplement modéré	9	22
Sous-peuplement accentué	1	11
	100	100

En général, il n'y a pas beaucoup plus de surpeuplement dans les villes, mais le sous-peuplement y est plus rare ; et plus fréquent le "peuplement normal".

Dans les communes rurales et dans les villes de moins de 100 000 habitants, on trouve 0,99 personnes par pièce, mais 1,03 dans les agglomérations de province plus importantes, et 1,07 dans le complexe résidentiel de Paris (4).

Les logements des grandes villes et de l'agglomération parisienne sont à la fois un peu plus souvent en surpeuplement critique que les grands ensembles et beaucoup plus souvent en sous-peuplement.

(3) Etude du nombre de pièces (chapitre III, section II); du nombre de personnes par ménage (chapitre IV, section III).

(4) Recensement de 1962 ... Logements Immeubles, (op.cit.) pp. 95, 99, 107, 111 et 115.

GRAPHIQUE 8-1 - DEGRES DE PEUPLEMENT : POPULATION TOTALE, LOGEMENTS NEUFS ET GRANDS ENSEMBLES.

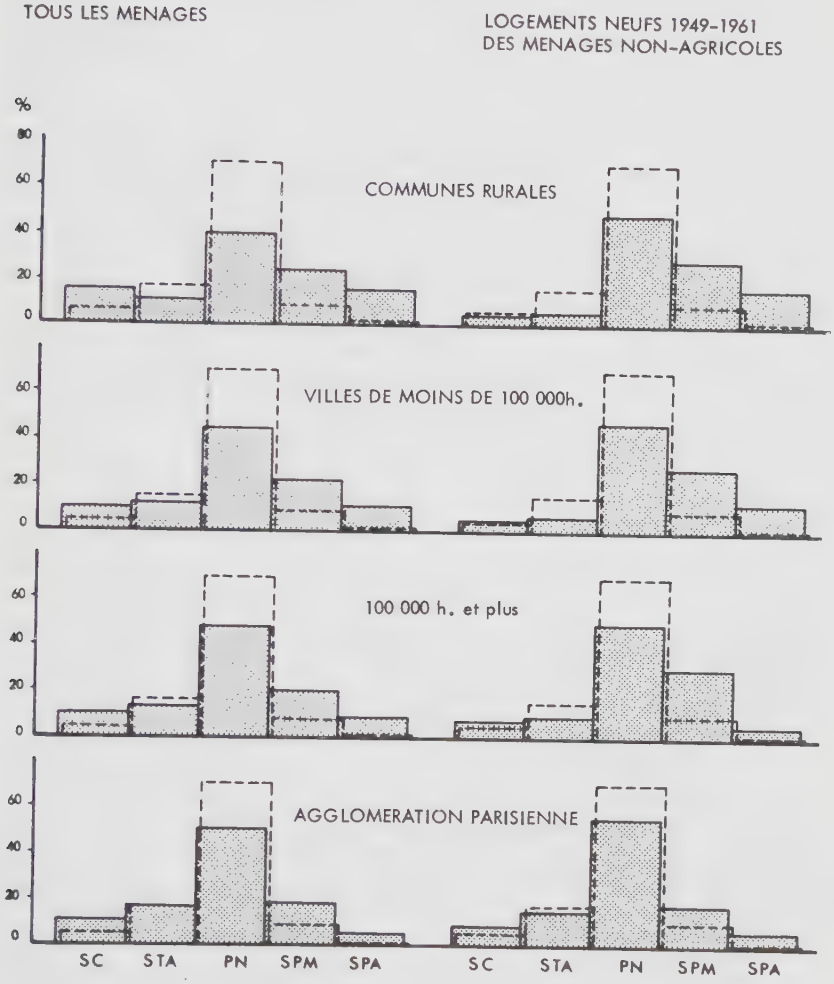

SC Surpeuplement critique
STA Surpeuplement temporairement admissible
PN Peuplement normal
SPM Sous-peuplement modéré
SPA Sous-peuplement accentué
\- - - - - Grands ensembles

	Grands ensembles	Tous logements (5)		Logements récents ménages non agricoles (6)	
		plus de 100 000h.	complexe parisien	plus de 100 000h.	région parisienne
Surpeuplement critique	6	11	11	7	8
Surpeuplement temporairement admissible	15	13	16	8	14
Peuplement normal	69	47	50	49	55
Sous peuplement modéré	9	21	18	30	17
Sous peuplement accentué	1	8	5	6	6
	100	100	100	100	100

Avec les logements neufs occupés par des ménages non agricoles, les écarts des grands ensembles s'atténuent, tout en restant de même sens : surpeuplement critique à peine moins fréquent dans les ensembles ; mais surpeuplement temporairement admissible plus fréquent ; sous-peuplement assez rare, alors qu'il touche une large partie des logements récents, en province surtout.

L'homogénéité du parc des logements des grands ensembles, et des ménages qui les habitent, conduit donc à une exceptionnelle similitude du peuplement (69 % des logements à peuplement normal), avec une tendance au surpeuplement.

Surpeuplement dans un parc suffisant

Ce surpeuplement ne résulte pas nécessairement de l'insuffisance de la dimension des logements.

Tel qu'il est, le parc des logements des ensembles permettrait de loger presque tous les ménages en "peuplement normal", interprété dans son sens le plus rigoureux (7). Une répartition optimale (8) des ménages dans les logements permettrait d'aboutir à ce que 3 % seulement de la population ne soit pas en "peuplement normal".

2% des ménages seraient conduit à être en surpeuplement temporairement admissible, par manque de 5 pièces, principalement.

(5) id. p. 59

(6) Logements construits de 1949 à 1961; enquête de 1961 auprès de ménages non agricoles. Consommation 1962, n°3, p. 74.

(7) Ainsi 2 personnes sont en "peuplement normal" si elles occupent 2 ou 3 pièces dans le calcul fait ici, on attribuerait des "3 pièces" à ces ménages seulement après épuisement des "2 pièces".

(8) Note reportée page suivante.

1 % des ménages seraient en "sous-peuplement modéré" par manque de "1 pièce".

Ce ne sont là que des nuances ; le parc actuel permettrait de loger en "peuplement normal" 97 % des ménages des grands ensembles.

Or, en fait, 69 % seulement sont dans cette situation moyenne ; le surpeuplement de 21 % des logements, et le sous-peuplement des autres (10 %), résultent d'une imparfaite répartition des ménages dans les logements.

Cette inadaptation est évidente dans la population toute entière, où le sous-peuplement de larges secteurs fait pendant au surpeuplement. Dans les grands ensembles, où l'existence d'une autorité centralisée organise l'attribution d'un parc important de logements, de façon simultanée dans le cas d'immeubles nouvellement construits, se trouvent réunies les conditions optimales d'une répartition qui se conformerait aux besoins, définis par exemple par les normes utilisées ici.

(8) Procédure de répartition optimale.

Les cases correspondantes au "peuplement normal" sont notées d'une astérique dans le tableau suivant.

Compte tenu de 100 logements disponibles et de 100 ménages à loger, dont les dimensions sont dans les deux cas celles de l'enquête, on pourrait concevoir que parmi les 3, 6 ménages de 1 personne, on affecte, 2, 3 ménages aux 2, 3 logements de 1 pièce; les 1, 3 ménages qui restent sont logés dans les deux pièces. Dans des deux pièces encore, on loge les ménages de 2 personnes : au total 15,4 logements de cette taille sont occupés; il en reste 0,1 sur les 115,5 du départ; ce reste devra être attribué à 0,1 ménage de 3 personnes, etc...

		Nombre de pièces des logements						
		1	2	3	4	5	6	7
100 logements disponibles		2,3	15,5	41,0	31,9	8,5	0,7	0,1
Nombre de personnes	100 ménages à loger							
1	3,6	2,3 *	1,3					
2	14,1		14,1 *	*				
3	24,0		0,1	23,9 *				
4	24,1			17,1 *	7,0 *			
5	15,7				15,7 *			
6	9,1				9,1 *	*		
7	4,9				0,1	4,8 *		
8	2,1					2,1 *	*	
9	1,2					1,2	*	
10 et +	1,2					0,4	0,7 *	0,1 *
	100,0							

L'écart entre le réel et le possible demande donc explication. Pourquoi 69% de peuplement normal, au lieu de 97% ? 21% de surpeuplement au lieu de 2% ? On peut chercher la réponse dans les caractéristiques des habitants.

Caractéristiques des ménages et surpeuplement

Les ménages que l'on rencontre dans les divers degrés de peuplement sont différents en moyenne (tableau 8-2).

En situation de surpeuplement, les ménages sont de grande dimension (6,2 personnes en moyenne) ; ils sont plus petits (2,9) en sous-peuplement.

D'autre part, les logements surpeuplés sont plus petits que les sous-peuplés (2,8 pièces au lieu de 3,4).

Les revenus des ménages parisiens sont plus faibles, dans le surpeuplement (1 431 F) que dans le sous-peuplement (1 611 F). En province, seuls les ménages en surpeuplement critique ont des revenus un peu plus bas ; la moindre liaison entre revenu et peuplement tient sans doute à la particularité des grands ensembles provinciaux qui appartiennent aux offices d'H.L.M., dans la proportion des 4/5.

C'est dans les tranches de revenus médians que le surpeuplement est le plus accentué ; le sous-peuplement caractérise un peu plus les deux extrémités de l'échelle des revenus (tableau 8-3, graphique 8-2). Ce n'est qu'une nuance.

La liaison semble faible, et non uniforme, entre le revenu et l'occupation des logements. Mais, d'autre part, il y a une étroite dépendance entre l'appartenance aux divers groupes socio-professionnels, et le surpeuplement.

Dans les logements surpeuplés de façon critique, on rencontre 64% de ménages ouvriers ; 2% de cadres supérieurs (tableau 8-4). Les logements en sous-peuplement sont occupés par moins d'ouvriers (24%) et plus de cadres supérieurs (19%).

Dans l'agglomération parisienne, le contraste est encore plus grand, comme il l'était pour les revenus ; 31% des logements sous-peuplés sont occupés par les cadres supérieurs, et 19% par des ouvriers.

D'un groupe socio-professionnel à l'autre la proportion des ménages en "peuplement normal" est pratiquement stable ; des écarts très réduits et de sens contraire distinguent les divers groupes socio-professionnels : on note dans les cas extrêmes au minimum 65% de "peuplement normal", et au plus 75%.

TABLEAU 8-2 - CARACTERISTIQUES DES LOGEMENTS ET DES MENAGES DANS DIVERS DEGRES DE PEUPLEMENT.

	Surpeuplement		Peuplement normal	Sous-peuplement	Tous degrés de peuplement
	critique	temporairement admissible			
Répartition des logements :					
Agglomération parisienne	5,7	16,8	67,5	10	100
Villes de province	5,3	14,1	71,2	9,4	100
Ensemble	5,5	15,3	69,5	9,7	100
Nombre moyen de pièces par logement :	nombre d'unités				
Agglomération parisienne	2,9	2,9	3,4	4,0	3,3
Villes de province	2,7	3,1	3,3	2,9	3,3
Ensemble	2,8	3,0	3,3	3,4	3,3
Nombre moyen de personnes par logement :					
Agglomération parisienne	6,4	5,0	3,9	2,9	4,1
Villes de province	6,1	5,3	3,8	2,9	4,1
Ensemble	6,2	5,1	3,9	2,9	4,1
Revenu moyen des ménages :	Francs				
Agglomération parisienne	1431	1494	1571	1611	1000
Villes de province	1084	1283	1210	1218	1226
Ensemble	1256	1394	1378	1412	1405

TABLEAU 8-3 - DEGRES DE PEUPLEMENT DANS LES GRANDS ENSEMBLES SELON LE REVENU MENSUEL DU MENAGE.

	Surpeuplement		Peuplement normal	Sous-peuplement	Tous degrés de peuplement
	critique	temporairement admissible			
Agglomération parisienne					
601 à 800 F.	1	15	70	14	100
801 à 1 000 F.	6	22	62	10	100
1 001 à 1 200 F.	4	16	73	7	100
1 201 à 1 400 F.	13	17	64	6	100
1 401 à 1 600 F.	6	23	63	8	100
1 601 à 1 800 F.	6	21	65	8	100
1 801 à 2 000 F.	4	13	75	8	100
plus de 2 000 F.	3	12	71	14	100
Villes de province					
401 à 600 F.	7	7	74	12	100
601 à 800 F.	7	11	69	13	100
801 à 1 000 F.	5	15	74	6	100
1 001 à 1 200 F.	9	14	72	5	100
1 201 à 1 400 F.	5	12	74	9	100
1 401 à 1 600 F.	5	20	67	8	100
1 601 à 1 800 F.	2	24	72	2	100
1 801 à 2 000 F.	5	17	67	11	100
plus de 2 000 F.	0	13	70	17	100
Toutes agglomérations					
401 à 600 F.	7	8	70	15	100
601 à 800 F.	6	12	69	13	100
801 à 1 000 F.	5	17	70	8	100
1 001 à 1 200 F.	7	15	72	6	100
1 201 à 1 400 F.	9	15	69	7	100
1 401 à 1 600 F.	5	22	65	8	100
1 601 à 1 800 F.	4	22	68	6	100
1 801 à 2 000 F.	4	15	72	9	100
Plus de 2 000 F.	2	12	71	15	100

GRAPHIQUE 8-2 - DEGRES DE PEUPLEMENT DANS LES GRANDS ENSEMBLES, SELON LE REVENU MENSUEL DU MENAGE.

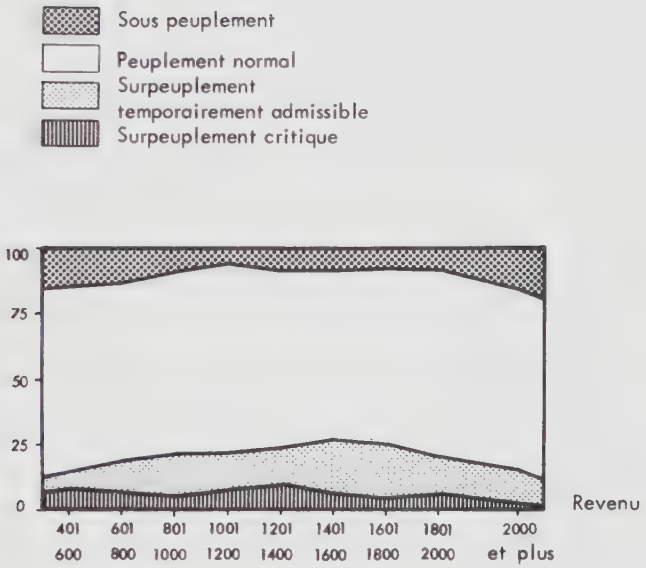

TABLEAU 8-4 - STRUCTURE SOCIO-PROFESSIONNELLE DES MENAGES (a) DANS DIVERS DEGRES DE PEUPLEMENT.

	Surpeuplement		Peuplement normal	Sous-peuplement	Tous degrés de peuplement
	critique	temporairement admissible			
Agglomération parisienne					
Ouvriers	62	45	36	19	37
Employés	21	32	28	25	28
Cadres moyens	13	14	20	18	18
Commerçants	2	6	7	6	6
Cadres supérieurs	2	3	9	31	10
Sans profession (a)				1	1
	100	100	100	100	100
Villes de province					
Ouvriers	65	56	48	29	47
Employés	23	23	29	29	27
Cadres moyens	7	16	13	20	14
Commerçants	3	2	5	11	5
Cadres supérieurs	2	3	4	8	4
Sans profession (a)			1	3	3
	100	100	100	100	100
Toutes agglomérations					
Ouvriers	64	50	42	24	42
Employés	22	28	28	28	27
Cadres moyens	10	15	17	19	16
Commerçants	2	4	6	8	6
Cadres supérieurs	2	3	7	19	7
Sans profession (a)				2	2
	100	100	100	100	100

(a) Groupes socio-professionnels de type B (voir tableau 5-1).
Les inactifs ont été classés selon leur profession antérieure lorsqu'elle est connue.

TABLEAU 8-5 - DEGRES DE PEUPLEMENT SELON LA CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE ET L'IMPLANTATION.

	Surpeuplement		Peuplement normal	Sous-peuplement	Tous degrés de peuplement
	critique	temporairement admissible			
Ouvriers					
Paris	10	20	65	5	100
Province	7	16	71	6	100
Ensemble	8	18	69	5	100
Employés					
Paris	4	19	68	9	100
Province	4	12	74	10	100
Ensemble	4	16	71	9	100
Petits commerçants et artisans					
Paris	2	16	75	7	100
Province	3	7	69	21	100
Ensemble	3	12	72	13	100
Cadres moyens					
Paris	4	13	73	10	100
Province	3	15	69	13	100
Ensemble	3	14	72	11	100
Cadres supérieurs industriels et libéraux					
Paris	1	4	66	29	100
Province	2	11	71	16	100
Ensemble	1	6	68	25	100
Ensemble des ménages					
Paris	6	17	67	10	100
Province	5	14	71	10	100
Ensemble	6	15	69	10	100

GRAPHIQUE 8-3 - PROPORTION DES LOGEMENTS SURPEUPLES SELON LE REVENU ET LA DIMENSION DES MENAGES.

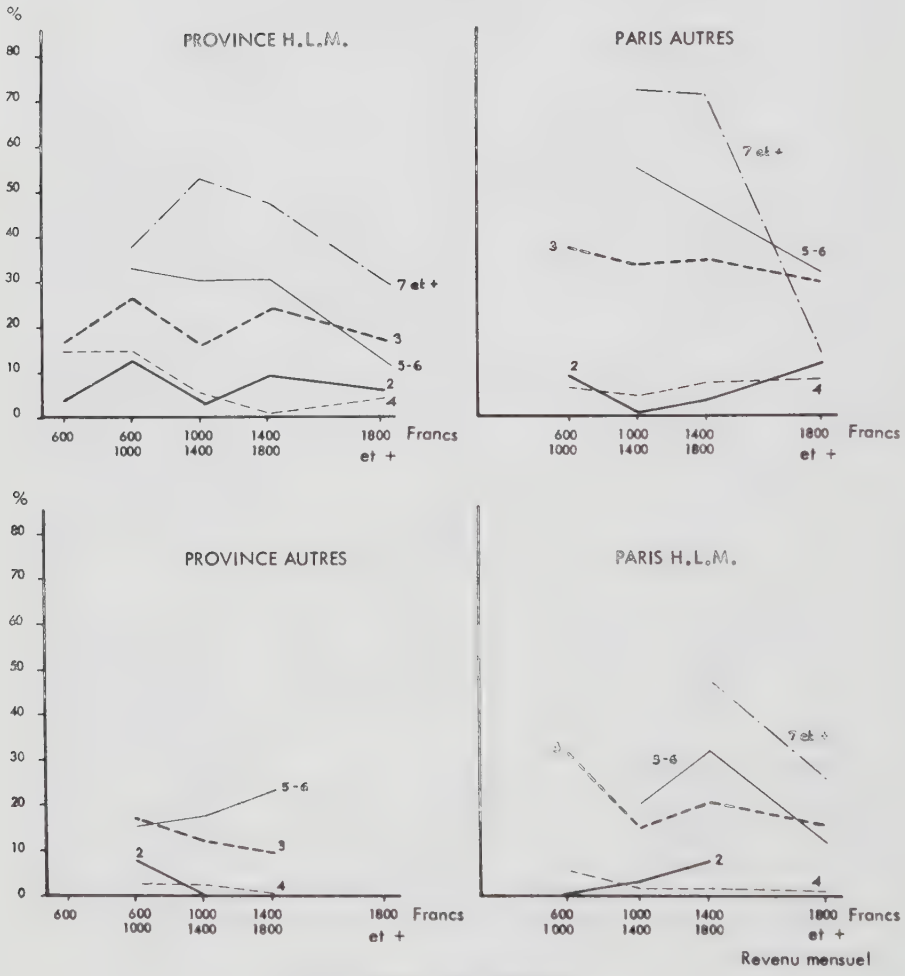

Le n° de chaque courbe indique le nombre de personnes du ménage.

TABLEAU 8-6 - PROPORTION DES LOGEMENTS SURPEUPLES SELON LE REVENU ET LA DIMENSION DES MENAGES OCCUPANTS.

	Revenu mensuel moyen du ménage				
	jusqu'à 600 F.	601 à 1 000	1 001 à 1 400	1 401 à 1 800	1 801 et plus
2 personnes					
Agglomération parisienne H. L. M.	...	9	0	3	11
Autres	...	0	2	7	0
Province					
H. L. M.	5	12	5	9	7
Autres	...	8	0	...	...
3 personnes					
Agglomération parisienne H. L. M.	...	36	33	34	29
Autres	...	31	15	21	15
Province					
H. L. M.	17	26	16	24	17
Autres	...	17	13	9	...
4 personnes					
Agglomération parisienne H. L. M.	...	8	5	7	9
Autres	...	6	1	1	1
Province					
H. L. M.	15	15	4	0	4
Autres	...	3	2	0	0
5 ou 6 personnes					
Agglomération parisienne H. L. M.	...	...	53	46	32
Autres	...	...	26	32	12
Province					
H. L. M.	...	33	30	31	13
Autres	...	17	18	28	...
7 personnes et plus					
Agglomération parisienne H. L. M.	...	...	71	71	14
Autres	...	...	...	47	26
Province					
H. L. M.	...	37	51	46	30
Autres	...	...	56	...	...

.. Trop peu d'effectif observé.

__ Les proportions soulignées reposent sur au moins une trentaine de ménages, les autres sur 15 à 20 ménages.

Mais si le "peuplement normal" est également fréquent, les groupes sociaux se distinguent par la proportion des logements surpeuplés ou sous-peuplés.

Le classement, selon le surpeuplement est le suivant :

	Proportion des logements en :		
	surpeuplement total	surpeuplement critique	surpeuplement temporairement admissible
Ouvriers	26	8	18
Employés	20	4	16
Cadres moyens	17	3	14
Commerçants, artisans	15	3	12
Cadres supérieurs professions libérales industriels	7	1	6

Ainsi observe-t-on une liaison franche entre les conditions de logement et l'appartenance socio-professionnelle; mais un lien douteux entre le revenu et le logement.

Dimension et revenu du ménage, et surpeuplement

Le revenu total du ménage est un indice des moyens disponibles ; mais les besoins sont eux-mêmes inégaux, et notamment avec le nombre de personnes du ménage.

De façon générale, tant en province que dans l'agglomération parisienne, dans les logements H.L.M. ou les autres, (tableau 8-6, graphique 8-3), le surpeuplement est étroitement lié au nombre de personnes à loger, quel que soit le revenu du ménage. Par exemple, parmi les ménages dont le revenu est de 1 000 à 1 400 F par mois, c'est-à-dire la tranche immédiatement inférieure à la moyenne (1 405 F), le surpeuplement ne touche presque pas les ménages de 2 personnes, 13 à 33 % de ceux de 3 personnes, et la moitié ou les trois quarts de ceux de 7 personnes et plus.

Ménages de revenu : 1 000 à 1 400 F		Proportion de logements surpeuplés		
		2 personnes	3 personnes	7 personnes et plus
Agglomération parisienne	H. L. M.	0	33	71
" "	Autres	2	15	(50 environ)
Villes de province	H. L. M.	5	16	51
" "	Autres	0	13	56

Sans trop se fier aux fluctuations de détail, le surpeuplement croît avec la dimension du ménage. Il est plus fort dans les logements H.L.M. parisiens que partout ailleurs ; et un peu plus fort dans les logements non H.L.M. parisiens que dans les logements analogues de province (voir le graphique 8-3).

A nombre égal de personnes, le revenu n'entraîne que des différences secondaires de peuplement : le surpeuplement est moins grand lorsque le revenu dépasse 1 800 F ; mais de façon générale, ce ne sont pas les inégalités du revenu global qui entraînent un peuplement inégal des ménages de même dimension.

Ménages de 3 personnes		Proportion de logements surpeuplés			
		601 à 1 000 F	1 001 à 1 400 F	1 401 à 1 800 F	1 801 et plus
Agglomération parisienne	H. L. M.	36	33	34	29
" "	Autres	31	15	21	15
Villes de province	H. L. M.	26	16	24	17
" "	Autres	17	13	9	

Toutefois cette analyse est, en partie, fallacieuse, par suite de l'effet des conventions adoptées pour définir les cinq degrés de peuplement. Cette grille traditionnelle est totalement incapable de mesurer les variations du surpeuplement en fonction de la dimension des ménages ; car elle pose des définitions de surpeuplement qui changent avec le nombre de personnes à loger. On ne peut donc correctement l'utiliser que pour comparer des ménages de même dimension (9).

Une définition continue du surpeuplement, le nombre moyen de personnes par pièces, montre que de façon régulière, plus le ménage est de grande dimension, plus la densité de l'habitat est forte.

Il est confirmé que cette densité ne diminue pas avec le

(9) On ne peut valablement comparer la position des différentes courbes superposées dans chaque partie du graphique 8-3, mais seulement prendre acte de leur presque horizontalité. Ce qui explique le caractère aberrant des résultats du tableau 8-6 et du graphique 8-3, lorsque l'on classe les diverses courbes dans une même catégorie de grands ensembles : le surpeuplement est égal pour les ménages de 2 et de 4 personnes; puis va croissant lorsque l'on passe de 2 à 3 personnes; de même lorsque l'on passe de 4 à 5 ou plus. Cette double hiérarchie est le simple reflet des définitions discontinues du surpeuplement : on peut voir (tableau 8-1), que sont en surpeuplement les ménages de 3 personnes vivant dans 2 pièces au plus, et ceux de 4 personnes vivant également dans 2 pièces au plus; la sévérité plus grande de la définition, pour ces derniers ménages, fait que l'on observe moins de surpeuplement les concernant. De même en serait-il pour ceux de 5 et 6 personnes, ou 7 et 8, ou 9 et 10.

revenu ; elle croît au contraire très légèrement.

Nombre moyen de personnes par pièce (10) selon le revenu et la dimension du ménage.

Dimension du ménage	Revenu mensuel déclaré du ménage				Ménages de tous revenus
	601 à 1 000F	1 001 à 1 400F	1 401 à 1 800F	1 801 et plus	
2 personnes	2,3	2,3	1,3(a)	1,6(a)	2,4
3 personnes	2,9	3,0	2,9	3,0	3,0
4 personnes	3,2	3,4	3,5	3,6	3,4
5 ou 6 personnes	3,9	3,7	3,8	4,1	3,7 et 4,0
7 personnes et plus	4,5(b)	4,3	4,4	4,8(a)	4,2 à 4,9

(a) 40 à 50 ménages observés seulement
(b) 15 ménages observés seulement.

Les inégalités de peuplement des ménages, et le surpeuplement qui en est la conséquence, résultent donc de façon complexe, des caractéristiques des habitants.

Le nombre de personnes présentes est l'élément le plus important ; le revenu, ni le pouvoir d'achat n'ont d'influence supplémentaire.

La part du loyer dans le revenu

Loyers et revenus

Les ménages sont semblables sous de nombreux aspects : leurs revenus sont moins différents les uns des autres qu'on l'observerait dans la population totale, ils résident dans un parc de logements relativement homogène ; et cependant le lien entre le loyer dépensé et le revenu est assez lâche.

Il en résulte une grande variété de situations. Le graphique 8-4 donne la répartition de 1 000 ménages selon le revenu et le loyer : le nuage de points illustre cette dispersion (11).

(10) Il s'agit du quotient du nombre de personnes (indiqué sur chaque ligne) par le nombre moyen de pièces dans chaque case du tableau.

(11) Les ménages sont repérés par des points; la position exacte de chaque ménage n'est pas connue mais seulement les classes de revenu, et de loyer, auxquels ils appartiennent.

GRAPHIQUE 8-4 - LOYERS ET REVENU.

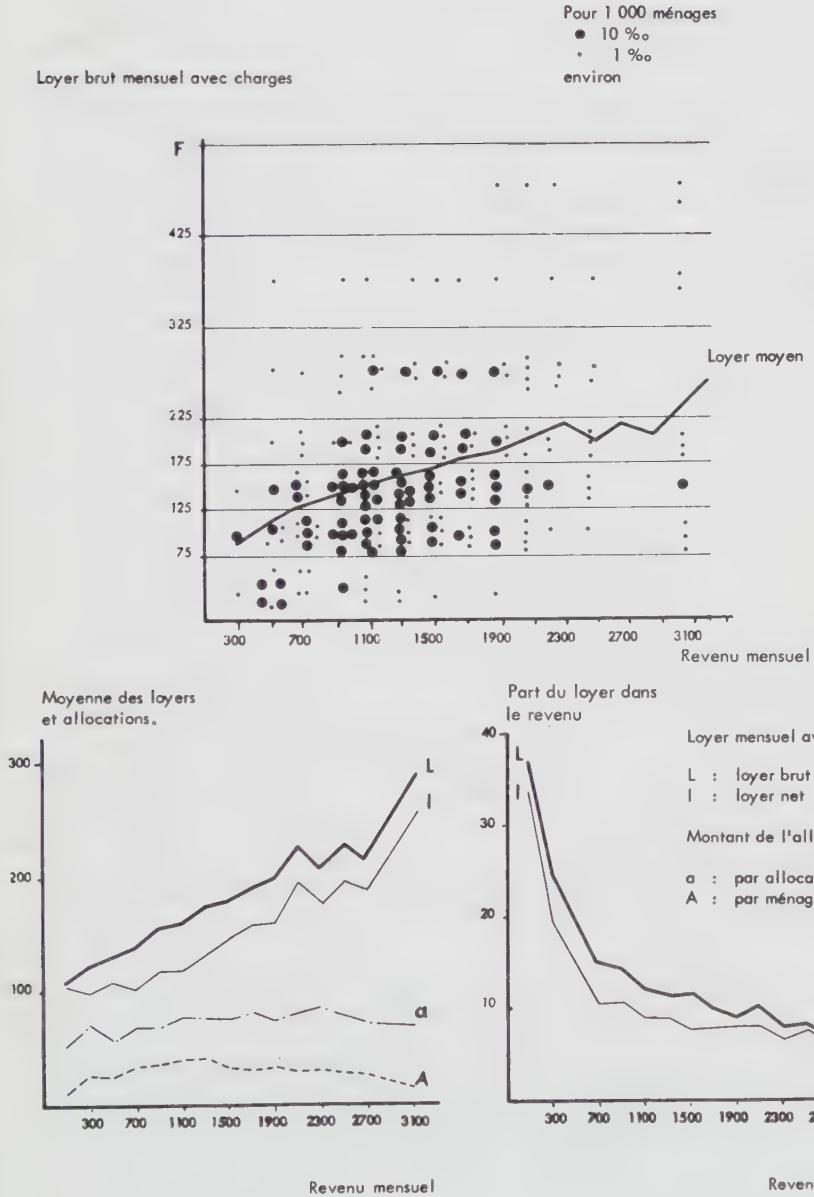

Quelques ménages avec plus de 2 600 F de revenu, paient moins de 75 F de loyer ; et d'autres, aux ressources inférieures à 400 F, paient plus de 175 F pour leur logement.

Il s'agit des loyers y compris les charges ; en moyenne celles-ci sont de 23 F, pour un loyer de 144 F. Les loyers sont donc majorés de 16 % ; il faudrait réduire en moyenne de 14 % les sommes déclarées ici.

D'autre part, comme en toutes les enquêtes de même genre, les ressources sont sans doute sous-estimées fortement, et les dépenses beaucoup moins. Les loyers ne le sont peut-être pas du tout, par suite de la consultation facile des quittances.

Ces éléments majorent fictivement le poids des loyers par rapport au revenu ; mais la dispersion demeure.

La moyenne des loyers payés par les ménages de chaque tranche de revenu, croît de façon à peu près linéaire.

Revenus	Loyers moyens (avec charges)	
401 à 600 F	121 F	24 %
1 201 à 1 400 F	157 F	12 %
2 001 à 2 200 F	192 F	9 %
2 601 à 2 800 F	222 F	8 %

Mais le coefficient budgétaire, calculé ici en faisant le rapport du loyer moyen au revenu central de chaque classe de ménage, va en décroissant à mesure que le revenu augmente. Il est même de 36 % pour les revenus inférieurs à 400 F (tableau détaillé ci-après 8-9). Pour tous les ménages, il est de 13 % (loyer avec charges 167 F) ou de 11 % sans les charges.

Cette décroissance des coefficients budgétaires est un fait observé dans l'ensemble de la population (12).

Surpeuplement et part consacrée au loyer

La variabilité de la part du loyer dans les budgets suggère une grande variété des comportements concernant le logement.

De ces comportements différents résultent, en partie, les divers degrés de peuplement.

(12) Voir Consommation 1962, n° 3.

TABLEAU 8-7 - PART DU LOYER DANS LE REVENU, DANS DIVERS DEGRES DE PEUPLEMENT.

	Surpeuplement		Peuplement normal	Sous-peuplement	Tous degrés de peuplement
	critique	temporairement admissible			
	Francs				
Revenu mensuel moyen (a)					
Agglomération parisienne	1 431	1 494	1 571	1 611	1 600
Villes de province	1 084	1 283	1 210	1 218	1 226
Ensemble	1 256	1 394	1 378	1 412	1 405
Loyer mensuel moyen (avec charges)					
Agglomération parisienne	141	156	196	240	189
Villes de province	111	129	140	156	138
Ensemble	126	144	167	197	167
	en %				
Part du loyer dans le revenu total (b)					
Agglomération parisienne	9,9	10,4	12,4	14,9	
Villes de province	10,2	10,0	11,6	12,8	
Ensemble	10,0	10,3	12,1	14,0	
	nombre d'unités				
Nombre moyen de personnes par ménage (a)					
Agglomération parisienne	6,4	5,0	3,9	2,9	4,1
Villes de province	6,1	5,3	3,8	2,9	4,1
Ensemble	6,2	5,1	3,9	2,9	4,1
Nombre d'unités de consommation (c)					
Agglomération parisienne	4,2	3,5	2,9	2,5	
Villes de province	4,0	3,7	2,9	2,5	
Ensemble	4,1	3,6	2,9	2,5	
	Francs				
Revenu mensuel par unité de consommation (d)					
Agglomération parisienne	340	427	542	644	
Villes de province	271	347	417	487	
Ensemble	305	377	475	568	
	en %				
Part du loyer dans le revenu par unité de consommation (e)					
Agglomération parisienne	39,4	36,4	36,3	37,3	
Villes de province	40,8	35,5	33,6	32,0	
Ensemble	40,4	36,4	34,1	35,0	

(a) Données déjà présentées dans le tableau 8-2

(b) Rapport du loyer moyen au revenu moyen

(c) Nombre d'unités obtenu en comptant pour 1 chacune des deux première personnes, et pour 0,5 chacune des suivantes : le calcul est fait ici pour le nombre moyen de personnes, ex : 6,4 personnes = 2 + 4 + 0,4 personnes, correspondant à 2 + 2 + (0,4 x 0,5) = 4,2 unités de consommation.

(d) Rapport du revenu moyen au nombre d'unités de consommation correspondant au nombre moyen de personnes

(e) Rapport du loyer moyen par unité de consommation.

Les ménages en état de surpeuplement consacrent à leur loyer moins que les autres ; au contraire les logements sous-peuplés sont occupés par des ménages qui dépensent davantage.

	Part du loyer dans le revenu (%)
Surpeuplement critique	10,0
Surpeuplement temporairement admissible	10,3
Peuplement normal	12,1
Sous peuplement	14,0

Le fait est plus net dans l'agglomération parisienne qu'en province (voir tableau 8-7) ; ce qui résulte sans doute de ce que le secteur H.L.M., prédominant dans les ensembles de province, écrase l'éventail de loyer, et rend moins direct le lien entre peuplement et dépense de logement.

Le surpeuplement est lié à une dépense relative plus faible. Mais il l'est aussi à la dimension du ménage, comme on l'a vu. On peut donc se demander si la plus faible part du loyer dans les budgets des ménages en surpeuplement ne reflète pas ce nombre plus élevé de personnes, qui, à revenu égal, réduit le niveau de vie.

Pour mesurer ce niveau de vie, on peut évaluer le revenu par tête, en supposant simplement que les deux premières personnes du ménage valent chacune 1 unité de consommation (13) et les autres 0,5. Dans chacune des catégories de peuplement, les revenus par unité de consommation varient presque du simple au double 305 à 568 F, alors que le revenu total varie beaucoup moins (1 256 à 1 412 F).

	Revenu total du ménage (F)	Revenu par unité de consommation (F)	Part du loyer dans le revenu par unité de consommation (%)
Surpeuplement critique	1 256	305	40
Surpeuplement temporairement admissible	1 394	377	36
Peuplement normal	1 378	475	34
Sous peuplement	1 412	568	35

Dans chaque degré de peuplement, le loyer constitue une

(13) Ces unités de consommation se rapprochent de celles de l'échelle d'Oxford; mais en plus sommaire, car elles ne tiennent pas compte de la nature des membres du ménage (chef, conjoint, enfants de chaque âge).

part à peu près égale du revenu par unité de consommation (34 à 40 %). Ce résultat est d'autant plus net que la part du loyer dans le revenu total croît de 10 à 14 % lorsque le peuplement décroît. Ici il y a stabilité, et même mouvement inverse (14) : ce sont les ménages en surpeuplement critique qui consacrent davantage de leur revenu par unité de consommation.

On peut interpréter ainsi cette constance approximative : le degré de peuplement résulte de l'utilisation par les ménages d'une fraction à peu près constante, non de leur revenu total, mais de leur niveau de vie, entendu comme le revenu disponible par consommateur.

Les ménages inégalement logés dans les grands ensembles, auraient donc en réalité un comportement semblable, dans la limite de leurs disponibilités pour le logement, limite variable avec le nombre de personnes à charge.

Cette liaison entre le niveau de vie et le surpeuplement est confirmée par l'étroite dépendance entre celui-ci et l'appartenance sociale : certaines catégories socio-professionnelles sont beaucoup moins bien logées, parce qu'elles cumulent des revenus plus faibles et une fécondité plus forte (voir tableau 8-4).

Ce résultat ne porte assurément que sur des moyennes ; et, au sein de chaque degré de peuplement, il demeure une variété de situations très grande. D'autre part, c'est le loyer brut (avec les charges) qui a été considéré ; et il faudrait tenir compte de l'aide au loyer que constitue l'allocation logement.

Allocations logement et loyer net

Le loyer net est la partie du loyer restant à charge après avoir déduit l'allocation logement (15).

Le loyer net (avec charges) est de 131 francs par mois, soit 108 francs si on enlève les charges : le loyer brut était de 167 francs, soit 144 francs sans les charges.

Le coût moyen des charges pour tous les ménages est en effet de 23

(14) Ce sont les variations relatives que l'on examine ; la part du loyer varie très nettement dans un cas (10 et 14 %), peu dans l'autre (40 et 34 %), alors que l'écart absolu est dans les deux cas du même ordre de grandeur, et même plus fort dans les seconds résultats.

(15) Notion utilisée par exemple, dans les enquêtes de l'I.N.S.E.E. et du C.R.E.D.O.C. sur le logement en 1955, 1961 et 1963.

francs (chapitre III, section IV). L'abaissement du loyer moyen par l'allocation logement est de 36 francs.

Ensemble des locataires des grands ensembles, résultats moyens.	
Revenu mensuel	1 405 F
Loyer mensuel avec charges (brut)	167 F soit 11,9 % du revenu
Loyer mensuel sans charges (brut)	144 F soit 10,3 %
Loyer net (moins l'allocation), avec charges (net)	131 F soit 9,3 %
Loyer net (moins l'allocation), sans charges (net)	108 F soit 7,7 %

Procédant à la différence entre le loyer brut et l'allocation de chaque ménage observé (16), on a calculé ici le loyer net y compris les charges.

	Loyer mensuel avec charges	
	brut	moins l'allocation
moins de 75 F	4,1	21,4
75 à 124 F	28,7	34,2
125 à 174 F	36,2	25,7
175 à 224 F	17,2	10,3
225 à 324 F	10,4	6,1
325 à 424 F	2,2	1,3
425 et plus	1,2	1,0
	100,0	100,0

Environ 1 loyer net (avec charges) sur 5 est inférieur à 75 F ; et 1 sur 5 supérieur à 175 F.

L'écart entre les distributions des loyers nets et bruts (36 francs en moyenne) résulte de ce que 50 % des ménages exactement (17), touchent une allocation pour le logement. Les ménages allocataires perçoivent une aide qui varie principalement de 15 à 125 francs, avec pour moyenne 72 francs.

(16) Plus exactement, les valeurs étant regroupées par classe, en soustrayant la valeur centrale de la classe "allocation" où se situe le ménage, de la valeur centrale de sa classe de revenu.

(17) En répartissant 1 % des ménages pour qui on ignore ce qu'il en est. Sur les 50 % de ménages allocataires, 3 n'ont pas déclaré le montant perçu.

Allocation logement par mois	Ménages allocataires
moins de 15 F	3,4
de 15 à 34 F	13,2
de 35 à 54 F	19,2
de 55 à 64 F	13,9
de 65 à 74 F	10,5
de 75 à 94 F	17,5
de 95 à 124 F	13,1
de 125 à 149 F	4,9
150 F et plus	4,3
	100,0

L'allocation qui est attribuée en fonction de plusieurs critères combinés (composition de la famille et du logement, revenu, loyer), varie faiblement selon le seul revenu. C'est parmi les ménages de 1 000 à 1 200 F de revenu que le nombre des allocataires est le plus grand (60 %), il décroît de part et d'autre, sans descendre le plus souvent au-dessous de 35 % (tableau 8-8). Le montant moyen par ménage allocataire est peu variable selon le revenu. Le montant moyen par ménage (allocataire ou non) est de 40 F pour les ménages de 1 200 à 1 600 F de revenu ; il est plus faible parmi les ménages aux revenus plus petits ou plus élevés.

Le loyer net moyen (sans allocation, mais avec les charges) croît selon le revenu ; mais de façon moins régulière que le loyer brut ; il s'accroît beaucoup plus lentement jusqu'à 1 300 F de revenu, plus vite ensuite.

Revenu mensuel (18) (quelques exemples)	Loyer avec charges		Part dans le revenu	
	brut	net	loyer brut	loyer net
401 à 600 F	121 F	97 F	24 %	19 %
1 201 à 1 400 F	157 F	117 F	12 %	9 %
2 001 à 2 200 F	192 F	159 F	9 %	8 %
2 601 à 2 800 F	222 F	194 F	8 %	7 %

L'allocation logement fait passer la part du loyer dans le revenu de 12 % à 9 % en moyenne. A partir de 1 200 F par mois de revenu, le loyer net représente 7 à 9 % des revenus des ménages ; il est plus élevé au-dessous, et atteint 20 % du revenu vers 500 F par mois, et plus encore en deçà. Abaissée à chaque niveau de revenu, la charge reste d'autant plus élevée que le revenu est plus faible.

(18) Détail : tableau 8-8 et graphique 8-4.

TABLEAU 8-8 - LOYER BRUT, ALLOCATION LOGEMENT, LOYER NET SELON LE NIVEAU DE REVENU.

Revenu mensuel du ménage	Répartition des ménages locataires	Loyer brut		Allocation logement			Loyer net	
		loyer moyen	part dans le revenu	moyenne par ménage	ménages allocataires	moyenne par ménage allocataire	loyer moyen	part dans le revenu
1	2	3	4	5	6	7	8	9
		Frs	%	Frs	%	Frs	Frs	%
Moins de 400	1,2	109	36	7	12	55	102	34
401 à 600	3,3	121	24	24	36	70	97	19
601 à 800	7,9	128	18	23	44	54	105	15
801 à 1 000	12,7	137	15	35	55	65	102	11
1 001 à 1 200	16,3	154	14	38	60	67	116	11
1 201 à 1 400	15,4	157	12	40	57	75	117	9
1 401 à 1 600	12,9	169	11	40	56	76	129	9
1 601 à 1 800	7,9	178	11	37	51	75	141	8
1 801 à 2 000	8,5	185	10	32	41	80	153	8
2 001 à 2 200	4,9	192	9	33	46	74	159	8
2 201 à 2 400	2,5	222	10	28	37	80	194	8
2 401 à 2 600	2,0	202	8	29	41	82	173	7
2 601 à 2 800	1,2	222	8	28	35	78	194	7
2 801 à 3 000	1,3	216	7	26	44	72	190	6
plus de 3 000	2,0	268	8	15	21	68	255	8
	100,0							

Ménages observés : 2 168, représentant l'ensemble des locataires de la population étudiée.

Notes des colonnes :
(2) après exclusion des ménages où le revenu est non déclaré.
(3) loyer brut mensuel : sans déduction de l'allocation logement, y compris les charges, mais non compris le chauffage.
(4) rapport du loyer brut mensuel moyen au centre de la classe de revenu : 300 F, 500 F ... 2 900 et 3 300.
(5) total des allocations distribuées divisé par le nombre total des ménages, bénéficiaires ou non.
(6) proportion de ménages touchant une allocation pour 100 de même revenu.
(7) le total des allocations distribuées est divisé par le nombre des allocataires.
(8) Loyer net : loyer brut moins allocation logement (col. 3 moins col. 5).

Loyer et revenu selon l'implantation et l'organisme

Le loyer payé est très variable, pour des ménages de même revenu, selon l'organisme propriétaire des logements, et l'implantation parisienne ou provinciale.

On peut résumer cette variété par les moyennes des loyers selon le revenu. Choisissons quelques tranches de revenu (détail dans le tableau 8-9) (19).

Loyer brut et type d'organisme	Revenu mensuel du ménage			
	601 à 800 F	1 201 à 1 400 F	1 801 à 2 000 F	2 201 à 2 600 F
	Loyer mensuel brut moyen			
Offices publics d'H. L. M. (1)	119 F	138 F	149 F	178 F
Autres organismes (2)	164 F	188 F	228 F	242 F
écart entre (2) et (1) =	45 F	50 F	79 F	34 F
Détail : tableau 8-9, I				

Les loyers payés par des ménages de même revenu sont plus forts dans les organismes non H.L.M. ; l'écart est d'environ 50 F.

Par contre l'écart est plus faible entre les loyers payés en province et ceux de l'agglomération parisienne ; l'écart est à peu près constant selon le niveau de revenu au sein d'une même catégorie de logement (H.L.M. ou non) (détail sur le graphique 8-5).

	Revenu mensuel du ménage			
	601 à 800 F	1 201 à 1 400 F	1 801 à 2 000 F	2 201 à 2 600 F
	Loyer mensuel brut moyen			
Offices d'H. L. M.				
Agglomération parisienne (1)	133 F	148 F	157 F	202 F
Province (2)	114 F	134 F	141 F	153 F
écart entre (1) et (2) =	19 F	14 F	16 F	49 F
Autres organismes				
Agglomération parisienne (3)	188 F	190 F	232 F	239 F
Province (4)	141 F	186 F	169 F	235 F
écart entre (3) et (4) =	47 F	4 F	63 F	4 F

(19) Le tableau 8-9 présente l'ensemble des ménages locataires en distinguant parmi eux les habitants des H. L. M. (I) et les autres (II) ; puis l'agglomération parisienne (A) et la province (B).
Le graphique 8-5 représente les résultats, en ce qui concerne les H. L. M. et les autres organismes, dans chacun de ces domaines géographiques A et B : les données correspondantes ne sont pas présentées en tableau.

GRAPHIQUE 8-5 - LOYER BRUT MOYEN SELON LE REVENU DECLARE ET ALLOCATION MOYENNE PAR MENAGE ALLOCATAIRE.

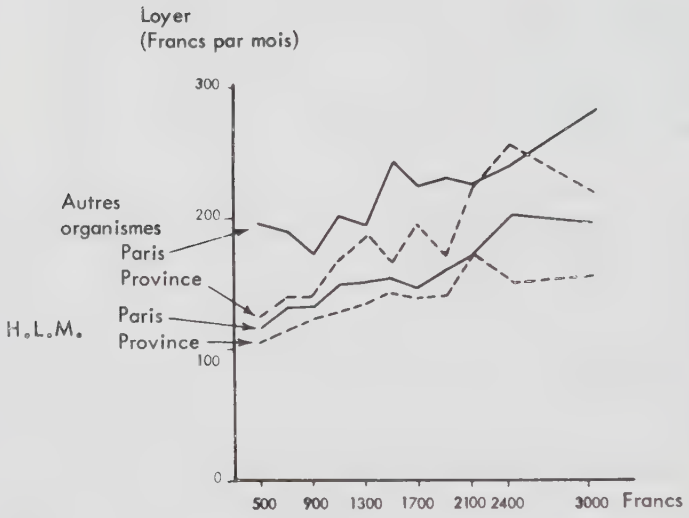

Part du loyer dans le revenu (%).

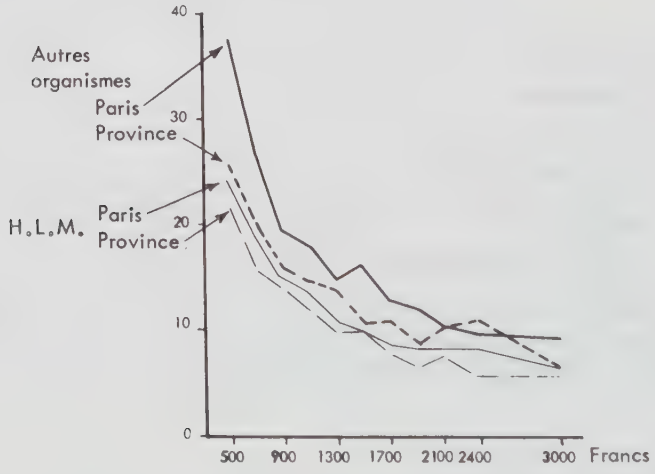

Revenu mensuel déclaré

L'écart entre les loyers H.L.M. parisiens et ceux de province, payés par des ménages de même revenu, est de l'ordre de 20 F.

Pour les ménages des autres organismes, il fluctue de 5 à 60 F environ.

Au total, par suite de la prépondérance des H.L.M. en province (4/5 des logements étudiés) et de leur relative rareté dans l'agglomération parisienne (2/5), les ménages parisiens des ensembles sont conduits à consacrer davantage au loyer.

Loyer brut (tous organismes)	revenu mensuel du ménage			
	601 à 800F	1 201 à 1 400F	1 801 à 2 000F	2 201 à 2 600 F
Loyer mensuel brut (F)				
Agglomération parisienne	154	171	203	227
Province	119	145	144	183
Part dans ce revenu (%)				
Agglomération parisienne	22	13	11	10
Province	17	11	8	8
Détail : tableau 8-9, A et B				

L'aide de l'allocation logement va peu modifier les choses.

L'allocation logement est attribuée de façon à peu près semblable en province et dans l'agglomération praisienne : la proportion des ménages qui en bénificient parmi ceux d'un revenu donné, est voisine, compte tenu des fluctuations aléatoires ; le montant versé par allocataire est du même ordre de grandeur dans les deux implantations. En province les allocations seraient à peine plus faibles.

Allocation logement	revenu mensuel du ménage			
	601 à 800F	1 201 à 1 400F	1 801 à 2 000F	2 201 à 2 600F
Proportion d'allocataires (%)				
Agglomération parisienne	40	50	43	34
Province	46	60	37	51
Montant moyen par allocataire (F)				
Agglomération parisienne	49	82	81	80
Province	54	69	78	72
Détail tableau 8-9, A et B				

TABLEAU 8-9 - LOYER PAR ORGANISME I et II ET PAR IMPLANTATION (A et B).

Revenu mensuel du ménage	Répartition des ménages locataires	Loyer brut		Loyer net		Allocation logt	
		Loyer moyen	Part dans le revenu	Loyer moyen	Part dans le revenu	Ménages allocataires	Montant moyen par allocataire
	(a)	(b)	(c)	(d)	(e)	(f)	(g)
	%	F	%	F	%	%	F
I - Offices publics d'H.L.M.							
Jusqu'à 600 F	6,3	111	22	95	19	29	59
601 à 800 F	10,5	119	17	98	14	45	48
801 à 1 000 F	13,7	126	14	93	10	56	59
1 001 à 1 200 F	18,4	134	12	96	9	62	62
1 201 à 1 400 F	15,6	138	11	104	8	56	65
1 401 à 1 600 F	11,2	149	10	114	8	53	68
1 601 à 1 800 F	7,2	139	8	108	6	50	64
1 801 à 2 000 F	7,2	149	8	120	6	40	76
2 001 à 2 200 F	4,4	171	8	140	7	48	70
2 201 à 2 630 F	2,9 *	178	7	151	6	42	69
2 601 et plus	2,6 *	182	6	161	5	31	69
	100,0						
Ménages observés : 1 281							
II - Autres types de sociétés							
Jusqu'à 600 F	2,6 *	146	29	119	24	29	95
601 à 800 F	5,0	164	23	137	19	42	69
801 à 1 000 F	12,7	157	17	121	13	52	75
1 001 à 1 200 F	14,2	190	17	151	14	58	77
1 201 à 1 400 F	16,1	188	15	140	11	59	88
1 401 à 1 600 F	14,3	225	15	179	12	60	85
1 601 à 1 800 F	9,1	220	13	174	10	57	86
1 801 à 2 000 F	8,6	228	12	194	10	43	85
2 001 à 2 200 F	5,8	220	11	185	9	43	82
2 201 à 2 600 F	5,5	242	10	213	9	36	88
2 600 et plus	6,1	274	9	253	8	33	74
	100,0						
Ménages observés : 887							

TABLEAU 8-9 - (Suite)

A - Agglomération parisienne							
Jusqu'à 600 F	1,4 *	139	28	119	24	29	71
601 à 800 F	4,3	154	22	134	19	40	49
801 à 1 000 F	8,2	157	17	123	14	49	71
1 001 à 1 200 F	13,2	179	16	143	13	55	72
1 201 à 1 400 F	14,5	171	13	131	10	55	82
1 401 à 1 600 F	15,5	209	14	167	11	57	80
1 601 à 1 800 F	10,0	195	12	156	9	51	79
1 801 à 2 000 F	12,1	203	11	170	9	43	81
2 001 à 2 200 F	6,8	197	9	167	8	39	79
2 201 à 2 600 F	6,7	227	10	204	9	34	80
2 601 et plus	7,3	256	9	234	8	34	73
	100,0						
Ménages observés : 1 052							
B - Province							
Jusqu'à 600 F	7,5	112	22	94	19	29	65
601 à 800 F	11,2	119	17	95	14	46	54
801 à 1 000 F	16,6	128	14	94	10	57	62
1 001 à 1 200 F	19,3	136	12	97	9	64	64
1 201 à 1 400 F	16,6	145	11	106	8	60	69
1 401 à 1 600 F	10,2	150	10	112	7	54	73
1 601 à 1 800 F	6,0	151	9	115	7	58	69
1 801 à 2 000 F	5,0	144	8	116	6	37	78
2 001 à 2 200 F	3,1	182	9	142	7	60	69
2 201 à 2 600 F	2,5 *	183	8	139	6	51	85
2 601 et plus	2,0 *	176	6	158	5	26	72
	100,0						
Ménages observés : 1 116							

(a) Après exclusion des non déclarés. L'astérisque (*) signale les lignes où les calculs reposent sur 10 à 20 ménages.
(b) Loyer brut : sans déduction de l'allocation logement, y compris les charges, et sans le chauffage.
(c) Rapport du loyer brut moyen au centre de la classe de revenu : 500 F, 700 F, ... ; 2 100 F, 2 400 F, et 3 000 F.
(d) Loyer net : loyer net moins allocation logement.
(e) Rapport du loyer net moyen au revenu.
(f) Proportion de ménages touchant une allocation, pour 100 de même revenu.
(g) Allocation moyenne par ménage allocataire.

Mais cette aide, à peu près égale, à Paris et en Province, est attribuée à des ménages qui dépensent inégalement pour se loger ; elle laisse donc subsister un gros écart dans les loyers nets.

Loyer net (après déduction de l'allocation)	revenu mensuel du ménage			
	601 à 800F	1 201 à 1 400	1 801 à 2 000F	2 201 à 2 600F
Montant du loyer net (F)				
Agglomération parisienne	134	131	170	204
Province	95	106	116	139
Part dans le revenu (%)				
Agglomération parisienne	19	10	9	9
Province	14	8	6	6

Ainsi les ménages à bas revenu, dans les ensembles parisiens, consacrent 20 % environ de leurs ressources (déclarées) à payer la part du loyer et des charges que ne couvre pas l'allocation logement ; 14 % en province. A l'opposé les ménages à fort revenu, dans les ensembles parisiens, consacrent 9 % de leurs ressources au loyer, 6 % en province.

Ces écarts conduisent-ils à des peuplements inégalement denses ?

A revenu égal, malgré la part plus grande consacrée au loyer dans le budget, les ménages sont davantage soumis au surpeuplement dans les ensembles parisiens (voir ci-dessus, tableau 8-5).

Ainsi la part plus large donnée au logement dans les budgets des ménages parisiens, absorbée par le montant plus élevé des loyers, ne suffit pas à assurer une égalité des conditions réelles d'habitat avec les provinciaux.

De même, dans les groupes des ouvriers, des employés, des petits commerçants (soit 75 % de tous les ensembles) on compte dans l'agglomération parisienne plus de ménages en situation de surpeuplement (tableau 8-5).

Globalement toutefois, pour les ménages de tous revenus, il n'apparaît aucune différence dans la fréquence des cas de surpeuplement en province et dans l'agglomération parisienne (tableau 8-2).

Les revenus parisiens plus grands en moyenne, la structure socio-professionnelle plus élevée masquent la situation plus difficile des ménages parisiens des ensembles.

Satisfaction et désir de départ

La définition des degrés de peuplement permet la comparaison de diverses populations : l'avis des habitants donne en quelque sorte une définition subjective de ce même peuplement.

Il faut distinguer deux aspects largement indépendants, la satisfaction du présent et le désir de rester longtemps sur place.

Satisfaction et peuplement

Les normes conventionnelles utilisées plus haut sont en assez bon accord avec l'avis des ménages : en état de surpeuplement critique, 25 % seulement sont très satisfaits, en sous-peuplement 71 % (voir tableau 8-10).

Situation des interrogés	Conditions de logement déclarées :			
	Satisfaisantes	Acceptables	Insuffisantes	Total
Surpeuplement critique	25	32	43	100
Surpeuplement temporaire admissible	39	35	26	100
Peuplement normal	58	35	7	100
Sous peuplement	71	26	3	100

Mais la liaison n'est pas totale : certains ménages en état de sous-peuplement, s'estiment insuffisamment logés (3 %) ; plus nombreux sont les habitants de logements surpeuplés de façon critique qui s'estiment logés de façon satisfaisante (25 %).

Le passé des ménages et l'amélioration par rapport à leur logement antérieur, les aspirations et les moyens inégaux de les satisfaire expliquent ces différences d'appréciations.

Les parisiens, à même degré de peuplement, sont un peu plus satisfaits que les provinciaux ; leurs difficultés de logement sont plus grandes.

	Satisfaits pour 100 ménages de chaque degré de peuplement	
	Agglomération parisienne	Province
Surpeuplement critique	26	24
Surpeuplement temporairement admissible	41	37
Peuplement normal	62	54
Sous peuplement	78	64

TABLEAU 8-10 - SATISFACTION DU LOGEMENT ET PERSPECTIVES DE DEPART EN FONCTION DES DEGRES DE PEUPLEMENT.

	Surpeuplement		Peuplement normal	Sous peuplement
I - Estiment que leurs conditions de logement sont maintenant :	critique	temporairement admissible		
Agglomération parisienne				
Très satisfaisantes	8	14	15	28
Satisfaisantes	18	27	47	50
Acceptables	31	32	32	21
Insuffisantes	38	26	5	-
Très insuffisantes	5	1	1	1
	100	100	100	100
Villes de province				
Très satisfaisantes	10	9	12	15
Satisfaisantes	14	28	42	49
Acceptables	34	38	38	31
Insuffisantes	31	23	7	5
Très insuffisantes	11	2	1	-
	100	100	100	100
Toutes agglomérations				
Très satisfaisantes	9	12	14	21
Satisfaisantes	16	27	44	50
Acceptables	32	35	35	26
Insuffisantes	35	25	6	2
Très insuffisantes	8	1	1	1
	100	100	100	100
II - Croyez-vous que vous que vous habiterez longtemps ce logement ?				
Agglomération parisienne				
OUI habitera longtemps	39	54	59	64
NON	61	46	41	36
	(a) 100	100	100	100
déménagera :				
pour trouver plus grand	33	21	7	3
pour d'autres raisons	28	25	34	33
Villes de province				
OUI, habitera longtemps	31	48	64	68
NON	69	52	36	32
	(a) 100	100	100	100
déménagera :				
pour trouver plus grand	51	23	6	1
pour d'autres raisons	18	29	30	31
Toutes agglomérations				
OUI, habitera longtemps	35	51	62	66
NON	65	49	38	34
	(a) 100	100	100	100
déménagera :				
pour trouver plus grand	42	22	6	2
pour d'autres raisons	23	27	32	32

(a) On a exclu les réponses évasives, soit 14 % du total.

On peut préciser, pour les ménages observés dans les ensembles de la France entière, quelle est la satisfaction dans quelques cas précis, définis par le nombre de personnes et le nombre de pièces (20).

Dimension des ménages	Nombre de pièces habitées				
	1	2	3	4	5
	Proportion de satisfaits dans chaque case (%)				
1 personne	55	79			
2 personnes		58	67		
3 personnes		35	61	72	
4 personnes		11	53	58	
5 personnes			40	59	58
6 personnes			29	51	51
7 personnes				43	64
8 personnes					45

Dans les logements de 2 pièces, la satisfaction varie beaucoup selon la taille du ménage (79 à 11 %) ; de même dans les 3 pièces (67 à 29 %). Au contraire, dans les 5 pièces, la satisfaction n'est jamais très élevée, ni très basse (64 à 45 %) : la dimension des ménages (5 personnes et plus) reflète alors un nombre élevé d'enfants pour qui on tolère peut-être plus aisément, un peuplement plus dense. D'autre part, ces familles très nombreuses ont de fortes chances de disposer d'un niveau de vie inférieur, qui limite leurs perspectives, et les incline à se satisfaire du présent.

Perspective de départ

La question soulève plutôt la perspective d'un long séjour : "D'après ce que vous pensez aujourd'hui, croyez-vous que vous habiterez longtemps ce logement ?" (21)

OUI, pense qu'il habitera longtemps	51
NON	35
Ne se prononcent pas	14
	100

La moitié de la population n'envisage donc pas de quitter rapidement le grand ensemble.

(20) Détail dans le tableau 8-12.

(21) Question 74.

Pour quelles raisons les autres seront-ils conduits à déménager ? (22) Surtout pour trouver plus grand : 9 sur les 35 ménages (p. 100) qui n'envisagent pas de rester longtemps. Mais aussi pour des raisons les plus variées : le travail (6 %) par exemple. Seuls 6 départs éventuels sur les 35 semblent incriminer le grand ensemble ou manifester une répulsion totale.

Raisons du départ éventuel :		
- logement trop petit	8	9
- aucune raison, mais on précise que la famille s'est agrandie	1	
- logement peu confortable, peu agréable	2	4
- logement trop cher	2	
- raison professionnelle	6	16
- raisons divers	7	
- raisons familiales (rapprochement etc..)	3	
- quartier ou voisins peu agréables	3	6
- veut partir à tout prix (sans raison précise)	3	
		35

Un certain nombre de ces ménages qui n'envisagent pas de rester longtemps, n'ont pas réellement de projets précis.

"A quel moment seront-ils conduits à déménager ?" (23). 8% donnent un délai inférieur à 1 an : le taux de mobilité envisagé serait donc d'environ 8 % par an. Les autres projets sont plus lointains (3 %) ou ne comportent pas de délai (24 % sur les 35 %). Au total, 11 % des ménages fixent donc une échéance.

D'autre part 15 % déclarent avoir pris des dispositions pour changer de logement.

"Donnez quelques précisions sur votre nouveau logement"(24). Ceux qui

Envisagent comme nouveau logement :		
une maison individuelle	4	7
un logement hors d'un grand ensemble	3	
il n'est pas mentionné que l'on désire loger hors d'un ensemble	7	8
pas de précision	1	
ménages qui ont pris des dispositions =	15	

(22) Question 75.

(23) Questions 76 et 77.

(24) Question 79.

GRAPHIQUE 8-6 - PROPORTION DES MENAGES QUI PENSENT RESTER LONGTEMPS, SELON LE REVENU ET LA DIMENSION DES MENAGES.

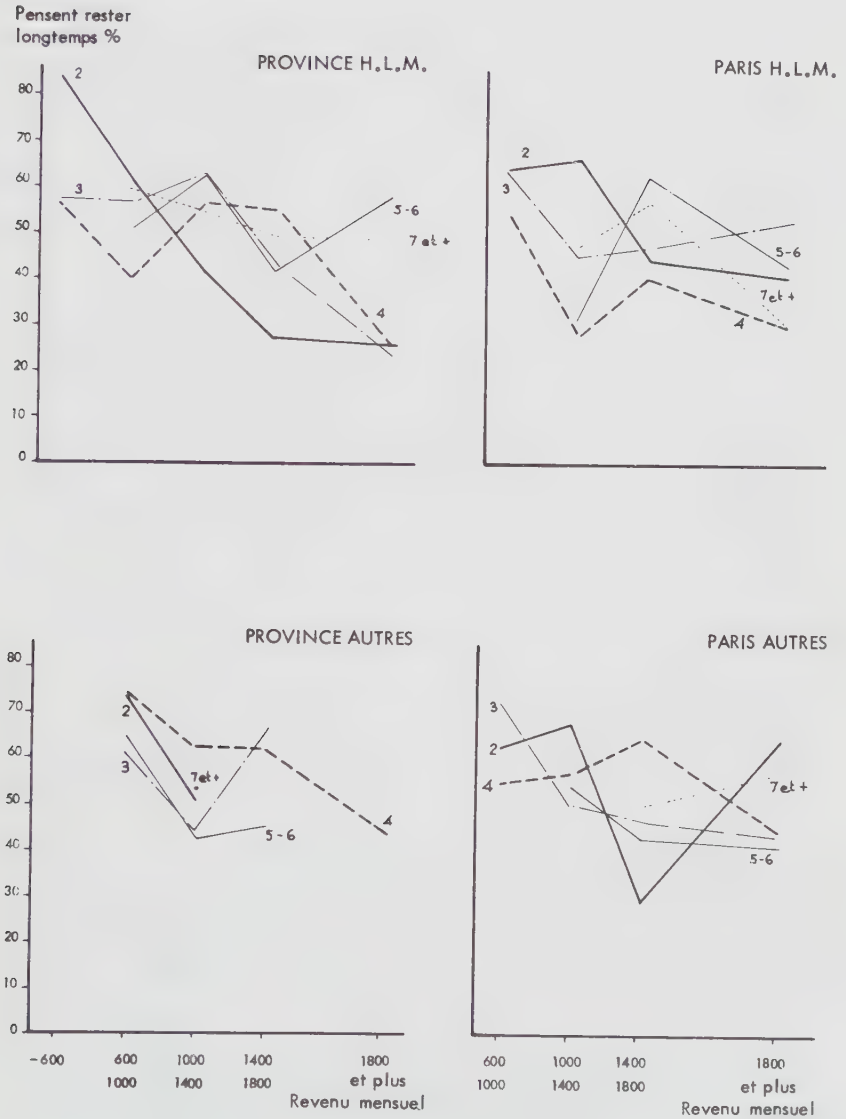

Le n° de chaque courbe indique le nombre de personnes du ménage.

ont pris des dispositions répondent parfois qu'ils désirent une maison isolée ou bien qu'ils logeront hors d'un grand ensemble (7 %). Mais les autres ne se réfèrent pas au grand ensemble ni à l'habitation en immeuble.

Ces départs éventuels sont plus fréquents chez les ménages logés de façon très dense : sur 100 ménages en surpeuplement critique, 65 ne resteront pas longtemps ; en sous-peuplement 34 %.

Situation actuelle	Proportion de ceux qui déménageront (25)		
	pour avoir plus grand	pour d'autres raisons	au total
Surpeuplement critique	42	23	65
Surpeuplement temporairement admissible	22	27	49
Peuplement normal	6	32	38
Sous peuplement	2	32	34

Pourquoi dans les situations les plus favorables observe-ton cependant tant de désir de départ (34 %) ? Deux sortes de mobilité sont envisagées : celle des ménages qui chercheront plus grand, et celle qui vise à atteindre d'autres objectifs. La première est liée étroitement au degré de peuplement ; la seconde est aussi fréquente dans toutes les situations, et toutefois un peu plus grande parmi les bien logés, qui cherchent à améliorer encore leur sort.

Départs envisagés et nature des ménages

Le déménagement pour un logement plus grand est envisagé plus souvent en province, en surpeuplement critique 51 % ; (33 % dans l'agglomération parisienne). Mais il n'y a pas de grande différence en ce qui concerne les autres raisons de départ.

On a déjà observé que les provinciaux étaient moins satisfaits de leur sort, à égalité de peuplement. La part plus faible consacrée au loyer dans leur budget incite peut-être ces ménages à envisager plus facilement une amélioration de leur habitation ; le coût plus faible des loyers également ; enfin le fait que ces ménages sont presque tous logés en H.L.M. est un autre facteur à retenir.

En effet, les locataires H.L.M. pensent moins souvent rester dans leur logement actuel que les autres habitants des ensembles, tant en province que dans l'agglomération parisienne. Par exemple les ménages dont le revenu est de 1 000 à

(25) Source : tableau 8-10.

1 400 francs par mois, réagissent ainsi, selon le nombre de personnes du ménage.

Ménages de revenu : 1 000 à 1 400 F	Nombre de personnes				
	2	3	4	5 ou 6	7 et plus
	proportion de ceux qui habiteront longtemps				
Agglomération parisienne					
H. L. M.	66	42	28	48	32
Autres	67	51	56	54	...
Province					
H. L. M.	42	63	56	55	54
Autres	61	45	62	42	52
détail : tableau 8-11					

D'autre part, aussi bien en province que dans l'agglomération parisienne, et dans les H.L.M. que dans les logements des autres organismes, le désir de rester décroît avec le revenu (tableau 8-11). Il semble indépendant du nombre de personnes, considéré seul (26). Ce sont les ménages à revenu plus élevé qui envisagent plus nombreux le départ : ils pensent pouvoir faire face plus facilement, peut-être à des charges accrues.

Ainsi, alors que le surpeuplement est indépendant du revenu total du ménage, mais varie selon le nombre de personnes (tableau 8-6 ; graphique 8-3), et également selon le niveau des ressources par personne (tableau 8-7), le désir de quitter le logement ne varie pas selon la dimension du ménage, mais selon le degré de peuplement, et le revenu total.

Satisfaction du présent, et projet d'avenir, sont deux attitudes en grande partie indépendantes.

	2 pièces	3 pièces	4 pièces
4 personnes			
satisfaits %	11	53	58
resteront %	12	50	53
3 personnes			
satisfaits %	35	61	72
resteront %	42	55	48
Détail : tableau 8-12			

(26) Sur le graphique 8-6, les courbes forment un faisceau indistinct, et décroissant lorsque le revenu croît ; comparer avec le graphique 8-3.

GRAPHIQUE 8-7 - SATISFACTION ET PERSPECTIVE D'AVENIR SELON LA DIMENSION DU MENAGE ET CELLE DU LOGEMENT.

Déclarent leurs conditions de logement satisfaisantes.

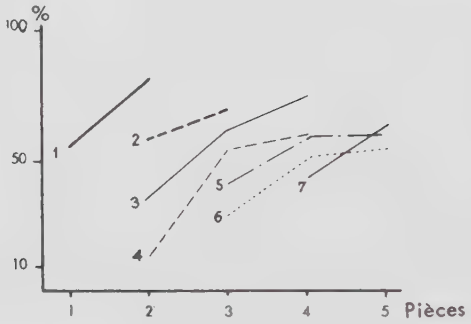

Pensent rester longtemps

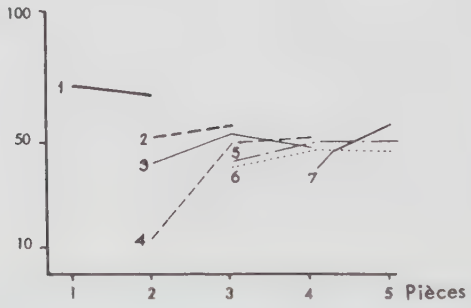

Le n° de chaque courbe indique le nombre de personnes du ménage.

Le tableau 8-12 et le graphique 8-7 en présentent un autre indice. Selon le nombre de personnes et le nombre de pièces, la proportion des satisfaits et celle de ceux qui envisagent de rester, ne varie pas toujours de façon concomittante ; par exemple, le parallèle est étroit dans les ménages de 4 personnes ; mais non dans ceux de 3 personnes.

Les déménagements effectifs

Les projets de départ sont un indice du mouvement réel. Celui-ci diffère peu dans les grands ensembles de ce qui se produit dans toute la population.

L'enquête sur le logement des ménages agricoles de 1963 a permis de chiffrer le nombre de déménagements pour 100 ménages à 8 % environ par an (27).

C'est l'ordre de grandeur des projets pour les ménages des ensembles concernant l'année qui suit la visite des enquêteurs : 8 % (voir plus haut). C'est également l'ordre de grandeur de la mobilité réelle.

On sait que les logements composant l'échantillon sont en service depuis 4,60 années en moyenne, comptées à partir de l'entrée dans les lieux du premier locataire (voir chapitre III).

Depuis cette mise en service, qui s'échelonne au long du calendrier, selon les immeubles, on a dénombré les changements d'occupants à partir de la documentation des organismes gestionnaires des logements.

Sans entrer dans le détail de l'analyse, on dénombre 313 changements de locataires pour 1 000 logements en 4,6 ans. Ce qui correspond à une mobilité un peu inférieure à 7 % par an : ce taux de déménagement est donc un peu plus faible que celui de tous les ménages agricoles (8 %).

Parmi des ménages non agricoles, les couples déjà mariés et installés dans des logements indépendants au début de l'observation, déménagent un peu moins que les célibataires et les tout jeunes ménages (28) ; le taux (7 %) est semblable à celui observé dans les grands ensembles, formés eux aussi surtout de couples mariés ayant leur propre logement.

(27) Aspects du logement en France en 1963 (op.cit) p. 24.

(28) Aspects etc ... op. cit. p. 90, tableau A6. Ce tableau ne porte que sur la mobilité des couples, déjà mariés avant leur dernier emménagement et qui occupaient déjà un logement indépendant. Sont donc exclus principalement les célibataires, les couples formés récemment, et tous les "non logés" cohabitant avec d'autres ménages.
En 2 ans et demi, 18 % de ces couples mariés ont déménagé, contre 22 % de tous les ménages non agricoles. Le taux annuel est de l'ordre de 7 % au lieu de 8 %.

TABLEAU 8-11 - PROPORTION DES MENAGES QUI PENSENT HABITER LONGTEMPS CE LOGEMENT SELON LE REVENU ET LA DIMENSION DES MENAGES.

Dimension des ménages et implantation		Revenu mensuel des ménages				
		jusqu'à 600 F	601 à 900F	1 001 à 1 400	1 401 à 1 800	1 801 et plus
2 personnes						
Agglomération parisienne	H. L. M.	...	64	66	42	41
	Autres	...	62	67	30	65
Province	H. L. M.	83	60	42	27	27
	Autres	...	73	61	...	...
3 personnes						
Agglomération parisienne	H. L. M.	...	64	42	46	52
	Autres	...	72	51	46	
Province	H. L. M.	56	55	63	43	24
	Autres	...	61	45	67	...
4 personnes						
Agglomération parisienne	H. L. M.	...	54	28	41	31
	Autres	...	54	56	65	44
Province	H. L. M.	55	39	56	54	29
	Autres	...	73	62	62	41
5 ou 6 personnes						
Agglomération parisienne	H. L. M.	...	...	48	56	29
	Autres	...	...	54	43	41
Province	H. L. M.	...	50	55	41	60
	Autres	...	64	42	44	...
7 personnes et plus						
Agglomération parisienne	H. L. M.	...	...	32	63	43
	Autres	...	...	...	50	67
Province	H. L. M.	...	58	54	49	48
	Autres	...	...	52	...	...

... Trop peu d'effectif observé

___ Les proportions soulignées reposant sur une trentaine de ménages au moins, les autres sur un nombre plus faible.

TABLEAU 8-12 - SATISFACTION DES MENAGES DANS CERTAINES SITUATIONS DU PEUPLEMENT.

Taille des ménages et taille du logement	Degré de peuplement(a)	Pour 100 ménages, conditions de logement, estimées :			Pour 100 ménages Pensent rester longtemps
		satisfaisantes (ou très)	acceptables	insuffisantes (ou très)	%
1 personne					
1 pièce	N	55	38	7	71
2 pièces	s	79	21	-	69
2 personnes					
2 pièces	N	58	35	7	52
3 pièces	N	67	28	5	56
3 personnes					
2 pièces	STA	35	41	24	42
3 pièces	N	61	36	3	55
4 pièces	s	72	24	4	48
4 personnes					
2 pièces	SC	11	23	66	12
3 pièces	N	53	36	11	50
4 pièces	N	58	35	7	53
5 personnes					
3 pièces	STA	40	28	32	43
4 pièces	N	59	32	9	52
5 pièces	s	58	39	3	52
6 personnes					
3 pièces	SC	29	35	36	42
4 pièces	N	51	40	9	50
5 pièces	N	57	35	8	45
7 personnes					
4 pièces	STA	43	39	18	48
5 pièces	N	64	31	5	57
8 personnes					
5 pièces	N	45	41	14	49

(a) SC - Surpeuplement critique
STA - Surpeuplement temporairement admissible
N - Peuplement normal
s - Sous-peuplement.

En réalité, la mobilité est surtout le fait des jeunes couples ; l'on déménage 5 fois plus à 30 ans qu'à 60. La pyramide particulière des grands ensembles risque donc de fausser, ici encore, la comparaison.

Si les ménages des ensembles avaient, à âge égal, le comportement moyen des couples mariés (non agricoles), la mobilité enregistrée ne serait pas de 7 %, mais de 14 %. Ce résultat s'explique facilement puisque 42 % des chefs de ménage des grands ensembles ont moins de 35 ans, âge où la mobilité est très forte (29).

Ainsi peut-on conclure que les ménages des ensembles sont plutôt sédentaires : à âge égal, la fréquence des déménagements est deux fois plus faible (7 % au lieu de 14 %), que celle des couples non agricoles en général.

Ceci ne saurait surprendre de la part de personnes qui ont, il y a peu de temps, changé de logement pour emménager dans le grand ensemble, et qui pour la plupart sont satisfaites de leur situation immédiate.

(29) Calcul du taux moyen de déménagement, en partant des taux par âge observés parmi les couples non agricoles (note précédente) et de la structure par âge des chefs de ménage des grands ensembles (chapitre IV). On observerait 34 % de mobilité en 2 ans et demi, soit environ 14 % par an.

Trois ensembles étudiés ...

SARCELLES

Cliché Taupin – C.R.U.

LYON – Bron Parilly

Cliché Taupin – C.R.U.

BORDEAUX – La Benauge

Cliché Secrétariat d'Etat au Logement

La vie dans les ensembles

Chapitre IX Aspects du genre de vie

Les ménages accèdent aux quartiers neufs des banlieues urbaines pour se loger.

Mais ces habitants sont aussi des actifs, et des consommateurs, appelés à ces deux titres à se déplacer dans l'agglomération ; ces ménages sont diversement équipés (par exemple en automobile, en télévision) ; ils participent à certaines activités de groupe au sein de la collectivité du grand ensemble.

Les aperçus que l'on peut donner sur ces comportements et ces équipements, sont limités à :

- l'activité de la femme mariée
- la journée de travail et les transports
- quelques autres aspects de la vie dans les ensembles.

L'activité professionnelle de l'épouse

Les chefs de ménage dans les grands ensembles, c'est-à-dire surtout (90 %) des maris, mais parfois des célibataires, veufs et veuves, ou femmes seules, se trouvent presque toujours en âge de travailler.

On a déjà présenté, sous forme de groupes socio-professionnels, les activités qu'ils exercent (chapitre V).

L'activité actuelle

Mais l'épouse peut travailler elle aussi, si bien que l'ensemble des ménages se classent ainsi au moment de l'enquête (1) :

Couples où la femme est active	29	33
Couples où elle est inactive	60	67
Couples où la situation est imprécise	1	100
Ménages autres que les couples	10	
	100	

Parmi les femmes mariées, vivant avec le mari, environ une sur trois exerce une profession (33 %).

Classées par groupes socio-professionnels (2), les femmes actives se répartissent surtout parmi les employés.

Femmes actives	
Ouvrières	26
Employées	53
Cadres moyens	14
Commerçants, artisans	3
Cadres supérieurs	3
Professions libérales	1
	100

Le taux brut d'activité des femmes mariées, dans la population des ensembles (33 %) est de l'ordre de grandeur habituellement observé.

Dans toute la France, en 1962, il y avait :

(1) Activité connue par la question 29 pour le chef de ménage, les questions 38 et 39 pour les épouses.

(2) Groupes du type B : voir chapitre V, tableau 5-1.

36 % d'actives parmi toutes les femmes
32 % d'actives parmi les femmes mariées.

Mais il est bien connu (3) que l'activité de la femme mariée, elle-même plus faible que celle des divorcées, des veuves, et à fortiori des célibataires, varie selon le nombre des enfants, l'âge de ceux-ci et l'âge de la mère. Il y avait en 1962 :

48 % d'actives parmi les épouses sans enfant à charge (4)
40 % d'actives parmi celles qui ont 1 enfant
26 % d'actives parmi celles qui en ont 2.

A égalité de situation familiale, les femmes des ensembles travaillent-elles moins ou davantage que les autres épouses ?

Le tableau 9-1 donne les proportions de femmes actives dans divers groupes, définis par l'âge du père et le nombre des enfants présents dans le ménage. On voit que les taux d'activité sont plus forts en général dans les petites familles, et plus élevés quand la femme est jeune.

Les données comparables tirées du recensement de 1962 et de celui de 1954 (5), ont été représentées sur le graphique 9-1. On peut de la sorte comparer à chaque âge (6) le taux d'activité des femmes n'ayant pas d'enfant, un enfant, ou deux.

Il faut tenir compte de l'évolution de l'activité des femmes, qui a augmenté de façon très importante entre 1954 et 1962 ; les courbes de 1965 seraient sans doute supérieures à celles de 1962.

Toutefois le résultat est net : les femmes des grands ensembles travaillent à âge égal et à nombre égal, plus que la française de même situation de famille. Cela est vérifié chez les couples sans enfant, et dans les familles avec 1 enfant ; ce ne l'est plus lorsqu'il y a deux enfants : l'activité

(3) Voir les données récentes dans : Etudes et conjoncture, décembre 1964.

(4) Il s'agit, dans le recensement, des enfants de moins de 16 ans présents au foyer. Dans l'enquête, on n'a pas éliminé les enfants âgés, peu nombreux d'ailleurs.

(5) Etudes et conjoncture, décembre 1964, p. 95.

(6) Le recensement donnant l'âge de la femme, et les données du tableau 9-1, concernant l'âge du mari, on a décalé de 2 ans 1/2 vers la gauche les courbes représentant les taux des grands ensembles, ce qui revient à supposer que la femme a toujours 2 ans 1/2 de moins que son époux. Cette approximation ne fausse pas beaucoup la comparaison.

TABLEAU 9-1 - ACTIVITE DES FEMMES MARIEES SELON L'AGE ET LE NOMBRE DES ENFANTS.

âge du mari	Nombre d'enfants présents au foyer (au 1/1/1965)					
	0	1	2	3	4	5
	Taux d'activité (a)					
moins de 25 ans	82	61	18*	...	...	...
25 à 29 ans	84	54	23	11	0*	...
30 à 34 ans	77	48	19	15	17	9
35 à 39 ans	70*	49	31	18	15	2
40 à 44 ans	55	61	34	22	9	7
45 à 54 ans	50	41	29	30	13	...
55 ans et plus	34	29	33	23		

	Taux d'activité des épouses(a) (Tous nombres d'enfants)	Nombre moyen d'enfants présents		
		Ensemble des couples mariés	mère active	mère inactive
moins de 25 ans	62	0,8	0,6	1,2
25 à 29 ans	41	1,6	0,9	2,1
30 à 34 ans	28	2,3	1,5	2,6
35 à 39 ans	29	2,8	1,8	3,1
40 à 44 ans	29	2,9	1,9	3,3
45 à 54 ans	30	2,4	1,5	2,8
55 ans et plus	29	1,5	1,2	1,6
Toutes les épouses	33	2,2	1,3	2,6

(a) Nombre de femmes exerçant une profession au moment de l'enquête (avril-juin 1965), pour 100 épouses d'un âge donné, et ayant un nombre d'enfants donné. C'est l'âge du mari qui a été observé ici. On a supposé que l'épouse avait 2 ans 1/2 de moins en moyenne, pour tracer le graphique 9-1.

* Calculé sur 1 ou 2 dizaines de ménages seulement

... Effectif trop faible pour permettre le calcul.

GRAPHIQUE 9-1 - ACTIVITE DES EPOUSES
SELON L'AGE ET LE NOMBRE D'ENFANTS.

Proportion de femmes actives pour 100 de chaque âge.

G.E. dans les grands ensembles

F. France entière

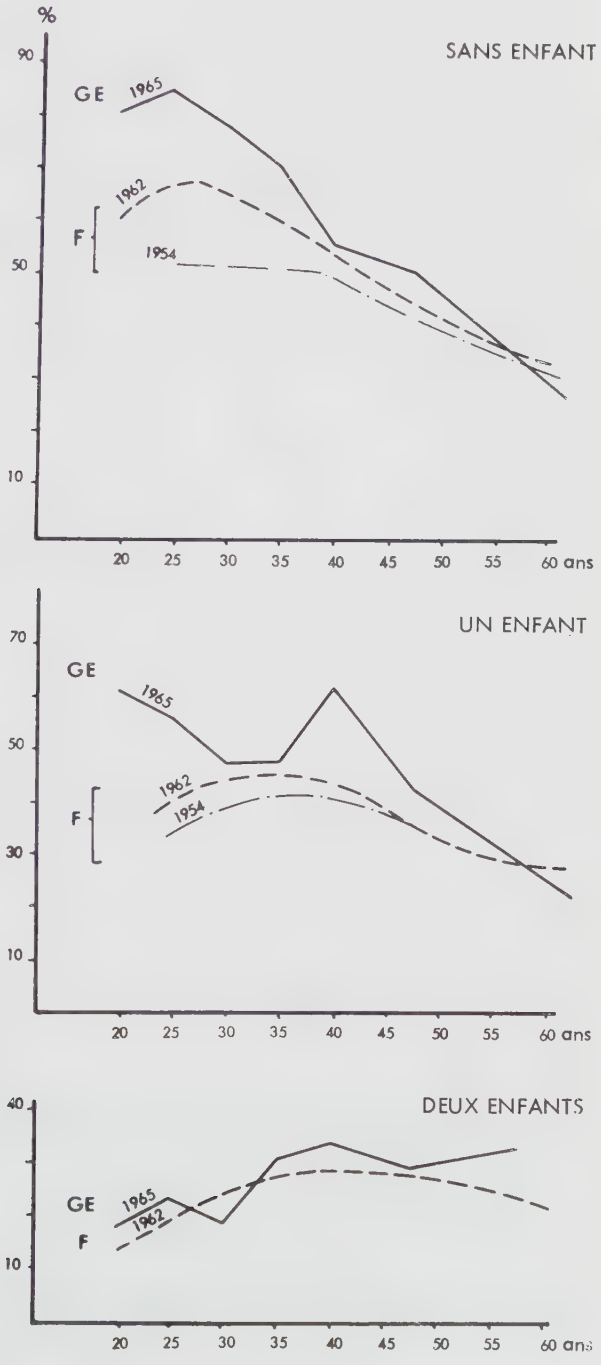

semble alors identique ; les familles plus grandes encore n'ont pu être comparées (7).

Toutefois, plus active que la française de même âge et de même situation de famille, la femme mariée des ensembles, qui est une citadine, travaille-t-elle plus souvent que les femmes mariées des villes à égalité de situations démographiques ? Les données manquent pour le vérifier.

Dans les ensembles, l'activité des épouses est de toute façon plus grande qu'en France en général ; on peut donc penser qu'elle n'est pas inférieure au niveau de l'activité féminine dans les villes, où sont implantés ces nouveaux quartiers. L'habitat dans les grands ensembles n'entraîne donc pas de diminution de l'activité féminine.

D'autres problèmes cependant ont pu surgir, dont le grand ensemble serait la raison, ou l'occasion.

Changements d'emploi

"A-t-elle changé d'emploi, ou de lieu de travail, depuis son installation dans le grand ensemble ? (Si oui) Pour quelles raisons ?" (8)

Sur 100 femmes mariées actuellement actives :

77 % n'ont pas changé d'emploi
20 % ont changé
3 % n'ont pas fourni de données.

En en peu plus de trois ans et demi (9) de séjour, une épouse sur cinq a changé d'emploi, ou de lieu de travail.

Les raisons données ne concernent presque jamais le grand ensemble : environ une fois sur cinq seulement (5 sur 20 %).

Les raisons les plus fréquentes de ces changements d'emploi (12 sur 20%), classées ici de façon sommaire, sont des plus banales : fin de travaux, licenciements, désir de trouver un travail mieux rémunéré, plus attrayant, etc...

(7) Les sinuosités des courbes d'activité des grands ensembles, dans les familles de 1 ou 2 enfants, s'expliquent peut-être par les âges différents des enfants : le jeune enfant retient la mère de 30 ans au foyer ; à 40 ans l'écolier lui permet de travailler au dehors.

(8) Questions 48 et 49.

(9) Voir chapitre VIII, au début. On suppose ici que les femmes actives appartiennent à des ménages arrivés depuis aussi longtemps que les autres; or elles sont plus jeunes, et peut-être arrivées depuis moins de temps.

Raisons du changement d'emploi des épouses actives

raisons diverses autres que les suivantes	12	
l'éloignement du grand ensemble	3	5
l'arrivée dans le grand ensemble	2	
l'impossibilité de faire garder ses enfants	1	
le mariage de la femme	6	
la naissance d'un enfant	3	
raison inconnue	5	
Pour 100 actives, nombre de celles qui ont changé :	20	

A l'exception de 5 % d'entre elles, les femmes actuellement actives n'ont donc pas vu leur vie professionnelle perturbée, par suite de l'emménagement dans le grand ensemble.

Abandons d'emploi

Mais il se peut aussi que le grand ensemble ait été cause de l'abandon de l'activité exercée auparavant.

Parmi les femmes actuellement inactives, plus des 2/3 ont exercé une profession (70 %), à un moment ou l'autre de leur vie (10).

Couples :				
femmes actives	29		33	
femmes inactives qui ont déjà travaillé	42	60	47	70
" " qui n'ont jamais travaillé	18		20	30
			100	100
situation imprécise	1			
Ménages autres que les couples	10			
	100			

Ces anciennes actives constituent 47 % des femmes mariées, et appartiennent à 42 % des ménages de toutes catégories.

Cette main d'œuvre devenue inactive est donc impressionnante par sa masse ; ce qui amène à demander : "à quel moment et pour quelles raisons a-t-elle cessé de travailler ?" (11).

(10) A partir des questions 38 et 50.

(11) Question 52.

Raisons de l'abandon d'emploi des épouses inactives

l'éloignement du grand ensemble	1	3
l'arrivée dans le grand ensemble	2	
l'impossibilité de faire garder ses enfants	5	
le mariage de la femme	27	74
la naissance d'un enfant	47	
raisons diverses	15	
raison inconnue	3	
Epouses devenues inactives :	100	

Les abandons d'activité ne découlent pratiquement jamais de l'arrivée dans le grand ensemble (3 %) ; mais essentiellement des évènements familiaux que sont le mariage et les naissances (72 % des cas).

L'influence perturbatrice de l'emménagement en grand ensemble, sur l'activité de la femme paraît donc insignifiante.

Les projets professionnels futurs des femmes qui ont cessé le travail sont précisés de façon sommaire mais clairement : la plupart des épouses inactives n'ont pas l'intention d'exercer à nouveau une activité professionnelle : une sur cinq seulement.

"A-t-elle l'intention de reprendre un travail ?

(Si oui) à quel moment ? a-t-elle pris des dispositions en vue de reprendre un travail ? lesquelles ?" (12)

Ont l'intention	21
N'ont pas l'intention	67
Ne savent pas	12
Epouses inactives :	100

Il ne s'agit pas toujours de projets très fermes. Sur ces volontaires (21 %), il en est peu (7), qui donnent un délai relativement précis ; il en est peu également (5) qui ont pris des dispositions.

Ainsi habiter en grand ensemble ne perturbe guère la vie professionnelle des épouses : il n'y a presque pas d'abandons ni de changements d'emploi, dûs à cette cause. Ces résultats s'accordent parfaitement avec le fait que l'activité de ces épouses est supérieure à ce que l'on observe, en moyenne, dans les mêmes situations de famille en France.

(12) Questions 53 à 57.

Journée de travail et transports

Par définition pourrait-on dire, le grand ensemble, quartier résidentiel, ne fournit pas de travail sur place. Il faudrait mettre à part quelques emplois dans le commerce, les services domestiques, et quelques autres liés aux immeubles (concierges, par exemple).

Les lieux de travail, les transports, les horaires, sont examinés parallèlement pour le chef de ménage et les épouses actives.

Le lieu de travail

Une fois sur trois le chef de ménage, et une fois sur deux l'épouse active, travaillent dans la commune où est implanté le grand ensemble. Une fois sur trois ils se rendent dans la ville centre de l'agglomération.

Lieu de travail (13)	Chefs de ménage	Epouses actives
Commune de résidence	33	47
Ville centre de l'agglomération	32	33
Une autre commune	25	18
Lieux de travail variés	4	1
On ne sait pas (14)	6	1
	100	100

Une différence assez grande distingue les chefs de ménage de l'agglomération parisienne, et ceux des villes de province : dans ces dernières, c'est la commune de résidence qui fournit le travail une fois sur deux (45%), ce qui ne se produit qu'une fois sur cinq dans l'agglomération parisienne (20%) (tableau 9-2). Les migrations jusqu'à Paris sont plus fréquentes (40%) que les déplacements des provinciaux jusqu'au cœur de leur ville (25%); mais c'est surtout le travail dans d'autres communes qui est développé dans l'agglomération parisienne (32%).

Les habitants des offices d'H. L. M. parisiens se rapprochent un peu plus des provinciaux (en H. L. M. ou non) : ils travaillent davantage sur place.

Quand le mari et l'épouse travaillent tous deux, c'est le plus souvent dans la même commune (tableau 9-3). Cette similitude des trajets est plus accentuée lorsque le mari travaille sur place : s'il travaille dans la commune de résidence (29%), elle le fait presque toujours aussi (25 sur 29%) ; s'il va au centre de l'agglomération

(13) Questions 30 et 40 " Quel est le lieu de son travail ?".

(14) Pour les chefs de ménages, sont comptés ici les inactifs.

(37% des cas), elle y va encore assez fréquemment (23%) ; mais s'il travaille dans une autre commune (34%), elle fait plus rarement de même (12%), et reste dans la commune de résidence (14%).

On observe le même fait dans les villes de province et dans l'agglomération parisienne : la femme suit le mari, ou l'inverse, lorsque l'implantation de leurs emplois respectifs est proche, ou encore située au cœur de l'agglomération (15).

TABLEAU 9-2 - LIEU DE TRAVAIL DES CHEFS DE MENAGE.
(Distribution de 100 ménages de même implantation et dépendant d'un même type d'organisme).

Implantation et organisme	Lieu de travail du chef de ménage				Total
	Dans la commune de résidence	Dans la commune centre de l'agglom.	Dans une autre commune	Autres cas (a)	
Ensemble des ménages	33	32	25	10	100
Agglomération parisienne	20	40	32	8	100
Province	45	25	18	12	100
Agglomération parisienne					
Offices d'H. L. M.	29	32	29	10	100
S. C. I. C.	12	48	33	7	100
Autres	16	42	34	8	100
Province					
Offices d'H. L. M.	45	26	16	13	100
Autres (b)	43	22	24	11	100
Regroupement par organisme					
Offices d'H. L. M.	40	28	20	12	100
S. C. I. C.	12	48	33	7	100
Autres	27	34	30	9	100

(a) Chef de ménage inactif, lieu de travail inconnu, ou variable.
(b) Y compris quelques logements S. C. I. C..

(15) Les autres communes ne sont pas nécessairement plus lointaines que le centre de l'agglomération; mais sont-elles d'accès plus facile ?

TABLEAU 9-3 - LIEU DE TRAVAIL DES DEUX CONJOINTS
Cas des couples où les 2 conjoints travaillent (a)

Lieu de travail de la femme active	Lieu de travail du chef de ménage			Total
	Commune de résidence	Ville centre de l'agglomération	Travaille dans une autre commune	
Paris				
Commune de résidence	14	11	15	40
Ville centre de l'agglomération	2	23	9	34
Travaille dans une autre commune	3	7	16	26
Total	19	41	40	100
Province				
Commune de résidence	40	6	14	60
Ville centre de l'agglomération	2	23	6	31
Travaille dans une autre commune	2	2	5	9
Total	44	31	25	100
Ensemble				
Commune de résidence	25	9	14	48
Ville centre de l'agglomération	2	23	8	33
Travaille dans une autre commune	2	5	12	19
Total	29	37	34	100

(a) - En excluant le travail à domicile et les lieux de travail variables.

TABLEAU 9-4 - LES DEPLACEMENTS POUR LE TRAVAIL

Durée de trajet (a)	Chefs de ménages		Epouses actives	
moins de 6 minutes	6		10	
6 à 15 minutes	31		32	
16 à 25 "	16		14	
26 à 35 "	16		13	
36 à 45 "	10		8	
46 à 55 "	1		1	
56 à 65 "	10		10	
66 à 75 "	3		5	
76 à 85 "	1		1	
Plus de 85 minutes	6		6	
	100		100	
Temps de trajet moyen	29 minutes		29 minutes	
"Comment se rend-il (elle) à son travail ?" (b)				
Travail à domicile	6		2	
A pied	8		21	
A bicyclette	6	57	4	32
A vélo-moteur	15		7	
En automobile	35		20	
Véhicules particuliers variables	1		1	
Un transport public	16	28	27	42
Plusieurs transports publics	12		15	
Autres moyens	1		1	
Transports d'entreprise	4		2	
On ignore le mode de transport	2		-	
	100		100	
(Pour ceux qui utilisent les transports publics) "Donnez quelques précisions sur l'utilisation habituelle du temps pendant le trajet" (c)				
Ne fait rien	37		45	
Trop serré ou debout	9		14	
N'a pas le temps	5		6	
Autres raisons ou sans raison	23		25	
A une activité	63		55	
Lecture	49		38	
Tricot, ouvrage de dames	1		7	
Conversation	8		5	
Jeux de sociétés (cartes)	1		-	
Ecrit	-		-	
Autres activités	4		5	
	100		100	
Habituellement, fait-il (elle) 2 ou 4 trajets par jour ? (d)				
2 trajets	61		59	
4 trajets	32		36	
autres cas	7		5	
	100		100	

TABLEAU 9-4 - (Suite)

(a) - Questions 31 et 41 - Un seul trajet. Sont exclues les personnes qui n'ont pas de lieu de travail fixe, celles dont on ignore le temps de trajet, et celles qui ne travaillent pas, soit 13 % des chefs de ménage, et 5 % des épouses actives.

(b) - Questions 32 et 42 - Sont exclues les personnes qui ne travaillent pas et celles où le questionnaire a été mal rempli, soit 7 % des chefs de ménage et 1 % des épouses actives.

(c) - Questions 33 et 43 - Les résultats ne concernent que les utilisateurs des transports publics, soit 28 % des chefs de ménage et 42 % des épouses actives.

(d) - Questions 34 et 44 - Sont exclues les personnes qui ne travaillent pas en un lieu fixe (ex : voyageur de commerce), et les chefs de ménage qui ne travaillent pas.

Les trajets

Ce chef de ménage, ou ce conjoint actif, "combien de temps lui faut-il, porte à porte, pour se rendre à son travail ?" (16).

La durée d'un seul trajet (sans distinguer l'aller ou le retour), est de 29 minutes, pour les chefs de ménage comme pour les épouses (tableau 9-4).

Cette égalité des temps de trajet surprend, car les épouses travaillent plus souvent dans la commune de résidence. C'est qu'un certain nombre d'entre elles utilisent un moyen de locomotion peu rapide, la marche à pied (21 %), alors que les chefs de ménage y recourent moins souvent (8 %).

Les transports publics sont utilisés par 28 % des chefs de ménage et 42 % des épouses actives.

Les épouses voyagent moins en véhicule individuel ; bicyclettes, vélomoteurs et automobiles transportent au total 57 % des chefs de ménage et 32 % des épouses actives. L'écart est dû surtout à l'usage inégal du vélomoteur. L'automobile est employée par 20 % des épouses (à peu près le nombre de celles qui marchent à pied), et 35 % des chefs de ménage.

(16) Questions 31 et 41.

Pendant le trajet en transports publics, les occupations des usagers ne diffèrent guère : 4 fois sur 10, chefs de ménage et épouses actives ne font rien (37 % et 45 %). Les chefs de ménage s'occupent toutefois un peu plus souvent, à la lecture particulièrement (49 % contre 38 %).

Ce trajet entre le domicile et le lieu de travail, est effectué 2 fois par jour en général ; 2 ménages sur 3 ne rentrent pas chez eux à midi. Il n'y a guère de différence, à ce propos, entre chefs de ménage et épouses actives.

Comparaison avec les parisiens

La population étudiée est provinciale, pour une partie, et parisienne pour l'autre ; les résultats globaux sont une moyenne de situations très différentes, sous l'angle des déplacements.

La proportion des retours au foyer, à midi, est trois fois plus répandue en province que dans l'agglomération parisienne ; et, de plus, la durée de trajet est presque deux fois moins longue.

Chefs de ménages seulement	Proportion de retour à midi (17)	Durée du trajet simple
Agglomération parisienne	15 %	38 minutes
Villes de province	55 %	19 "
Total	35 %	29 "

Ces conditions diffèrent-elles de celles des autres habitants des villes ?

On peut tenter la comparaison en ce qui concerne l'agglomération parisienne, en s'appuyant sur l'enquête menée en 1960 sur les temps de trajet de la population active (18).

Le retour à midi est beaucoup moins fréquent pour les chefs de ménage des grands ensembles que pour les hommes actifs de l'agglomération parisienne.

La durée du trajet est également un peu plus longue.

(17) On a exclu les autres cas, qui étaient représentés dans le tableau précédent.

(18) Les déplacements journaliers des travailleurs.- I.N.S.E.E., décembre 1961. Il s'agit de tous les actifs et non seulement des chefs de ménage ; en ne considérant que les actifs masculins, la comparaison avec les chefs de ménage des grands ensembles est plus correcte, si encore imparfaite.

Toutefois les habitants de la banlieue, de façon générale, font des trajets plus longs et reviennent moins souvent à leur domicile à midi. Les chefs de ménage des grands ensembles ne font pas des trajets plus longs que les banlieusards (38 minutes), mais adoptent plus souvent la journée continue : 15 % seulement reviennent à midi, contre 28 % dans la banlieue en général.

	Proportion de retour à midi	Durée du trajet simple
Hommes actifs de l'agglomération parisienne en 1960 (19)	33 %	35 minutes
- domicile à Paris	40 %	29 "
- domicile en banlieue	28 %	38 "
Chefs de ménages des ensembles de l'agglomération parisienne(1965)	15 %	38 "

La vie dans les grands ensembles n'entraîne donc pas de déplacements plus longs que n'en font les banlieusards en général. Quant au retour à midi, il faudrait d'ailleurs tenir compte de l'évolution intervenue entre 1960 et 1965 ; entre les deux enquêtes, la journée continue est sans doute devenue plus fréquente.

La journée de travail

Dans les grands ensembles le chef de ménage part au travail surtout entre 6 h.15 et 8 h.15 : 73 % pendant ces deux heures ; quelques-uns avant, d'autres après (tableau 9-5).

L'épouse active part environ une demi-heure plus tard ; 80 % entre 6 h.45 et 8 h.45.

Par contre les heures de retour ne varient guère entre les deux sexes : les épouses toutefois rentrent un peu plus tôt. Les retours sont moins étalés pour elles : 77 % des chefs de ménage entre 17 h.45 et 20 h.15 ; 69 % des épouses entre 17h.45 et 19 h.45.

Partant plus tard et revenant souvent plus tôt, l'épouse active est absente du foyer un peu moins longtemps que le chef de ménage : 11 heures en moyenne, au lieu de 11 h. 45 pour celui-ci : 70 % des chefs de ménage sont absents pendant une durée comprise entre 10 h.15 et 12 h.15, et 19 % sont absentes moins de 9 h.45.

(19) **Les déplacements journaliers.**- op. cit., pp. 65 et 72.

TABLEAU 9-5 - LA JOURNEE DE TRAVAIL

	Chefs de ménage		Epouses actives	
Heure de départ (a)				
de 18 h. à 5 h.15	6		2	
de 5 h. 15 à 5 h. 44	4		1	
de 5 h. 45 à 6 h. 14	8		3	
de 6 h. 15 à 6 h. 44	15		6	
de 6 h. 45 à 7 h. 14	22	73	16	
de 7 h. 15 à 7 h. 44	21		26	80
de 7 h. 45 à 8 h. 14	15		25	
de 8 h. 15 à 8 h. 44	5		13	
au-delà de 8 h. 45	4		8	
	100		100	
Heure de retour (b)				
de midi à 17 h. 14	10		13	
de 17 h. 15 à 17 h. 44	3		6	
de 17 h. 45 à 18 h. 15	10		14	
de 18 h. 15 à 18 h. 44	19	77	19	69
de 18 h. 45 à 19 h. 14	23		21	
de 19 h. 15 à 19 h. 45	14		15	
de 19 h. 45 à 20 h. 14	11		7	
de 20 h. 15 à 20 h. 44	5		2	
20 h. 45 à midi	5		3	
	100		100	
Durée d'absence (c)				
jusqu'à 9 h. 44	10		19	
9 h. 45 à 10 h. 14	5		9	
10 h. 15 à 10 h. 43	8		12	
10 h. 45 à 11 h. 14	14		16	57
11 h. 15 à 11 h. 45	14		15	
11 h. 45 à 12 h. 14	19	70	14	
12 h. 15 à 12 h. 45	11		7	
12 h. 45 à 13 h. 44	12		5	
13 h. 45 et au-delà	7		3	
	100		100	
Durée moyenne	11 h. 42		11 h. 00	
Jours de travail par semaine (d)				
moins de 5 jours	2		7	
5 jours	39		57	
5 jours 1/2	20		14	
6 jours	23		15	
autres cas	7		4	
pas de réponse	9		3	
	100		100	

(a) Questions 35 et 45. Sont exclues du calcul les personnes aux horaires irréguliers (10 % des chefs de ménage ; 7 % des épouses actives); celles qui travaillent en équipes alternées (5 % et 2 %); celles pour qui le renseignement n'est pas connu, parmi lesquelles les chefs de ménage inactifs (9 % et 3 %).

(b) Questions 36 et 46. Mêmes exclusions que celles indiquées en (a).

(c) Calcul de la durée d'absence opérée pour chaque individu, par soustraction de l'heure de retour et celle de départ, arrondies en classes de dix minutes. Mêmes exclusions que celles indiquées en (a).

(d) Questions 37 et 47. Les autres cas sont le travail irrégulier, ou variable.

GRAPHIQUE 9-2 - VIE DE TRAVAIL.

POUR 100 CHEFS DE MENAGE
ET POUR 100 EPOUSES

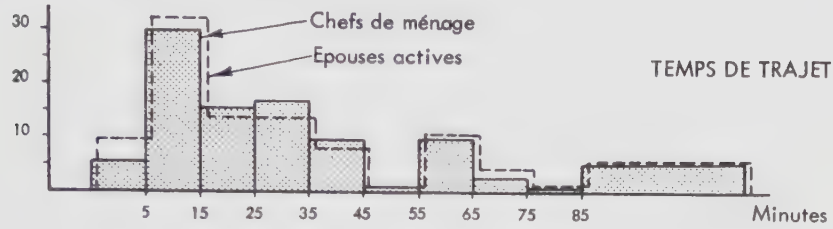

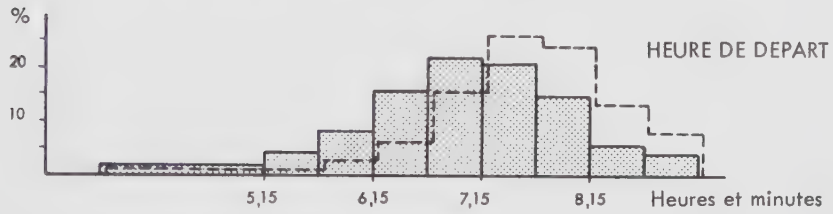

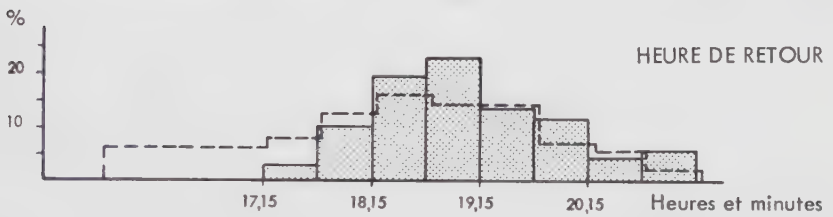

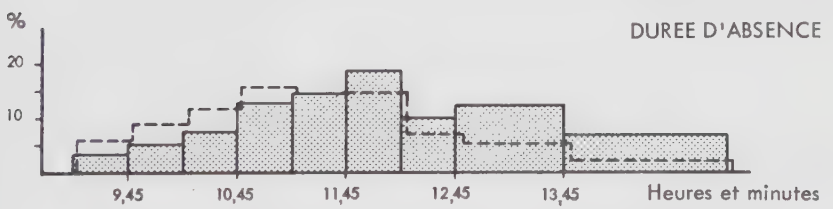

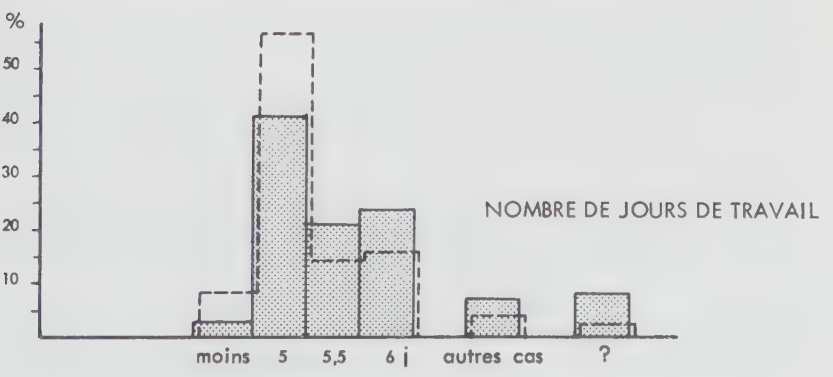

Cette journée de travail inclut la durée des trajets effectués à deux ou quatre reprises, et l'interruption de midi.

La semaine de travail comprend 5 jours, pour les épouses particulièrement ; les chefs de ménage font des semaines un peu plus longues en moyenne.

Aspects de la vie des ménages

En dehors de l'activité professionnelle, et des transports qu'elle implique, la vie des habitants des ensembles est faite de comportements multiples, dont on ne connaît que quelques éléments.

Les achats

Deux questions parallèles, sur le dernier achat, conduisent à des résultats très voisins.

"La dernière fois que vous avez acheté une pièce d'habillement, robe, costume, chemise, chemisier, paire de chaussures, était-ce dans le Grand Ensemble, dans le centre de... (nommer l'agglomération) ou ailleurs ?"

"Et un objet important pour l'équipement de votre appartement, meuble, appareil de radio ou de télévision, réfrigérateur, machine à laver, l'avez-vous acheté la dernière fois dans le Grand Ensemble, dans le centre de... (nommer l'agglomération) ou ailleurs ?" (20).

	dernier achat	
	d'habillement	d'équipement
dans le grand ensemble.....	10	6
dans le centre de la ville.....	66	65
ailleurs.....	20	20
n'a pas acheté d'objet d'équipement depuis l'installation dans le grand ensemble.....	2	6
manque de données.....	2	3
	100	100

Depuis qu'ils sont dans le grand ensemble, les achats de matériel d'équipement ont été moins fréquents que ceux d'habillement : 6 % des ménages n'ont pas acheté de matériel, et 2 % seulement n'ont fait l'acquisition d'aucune pièce d'habillement.

(20) Questions 61 et 62.

Seul un ménage sur dix a opéré ce dernier achat dans le grand ensemble ; un peu moins même en ce qui concerne l'objet d'équipement (6 %).

C'est le centre de l'agglomération qui est le lieu principal des achats non alimentaires : les 2/3 des ménages s'y sont procuré le dernier objet acheté.

Enfin 1/5 des derniers achats ont été fait ailleurs, dans les autres communes de l'agglomération, y compris celle de résidence.

Apparaît donc un fait essentiel : la population ne circonscrit nullement ses dépenses dans les limites du grand ensemble. Pas plus qu'elle ne trouve son travail sur place, elle n'achète sur place. Par ces deux traits le grand ensemble apparaît bien, non comme une ville nouvelle, mais comme un simple quartier dans une agglomération préexistante.

Des différences considérables séparent l'agglomération parisienne, et les villes de province.

	Lieu du dernier achat (21)			
	Grand Ensemble	Centre de l'agglomération	Ailleurs	Tous achats
Achat d'une pièce d'habillement				
Tous les ensembles.....	10	68	22	100
Agglomération parisienne....	11	53	36	100
Villes de province.....	9	83	8	100
Achat d'un objet d'équipement				
Tous les ensembles.....	7	71	22	100
Agglomération parisienne....	9	56	35	100
Villes de province.....	5	85	10	100

Les provinciaux font davantage leurs achats non alimentaires au centre de la ville ; les parisiens beaucoup moins : ce n'est pas au profit des grands ensembles, mais seulement des autres points de vente. Il semble donc qu'être à grande distance du centre de l'agglomération n'attache pas les consommateurs au commerce du grand ensemble ; elle favoriserait plutôt la fréquentation d'autres lieux.

Ces achats faits dans le centre de l'agglomération, ne découlent pas nettement des migrations de travail. C'est ce que suggère la compa-

(21) On a écarté ici les ménages qui n'ont pas fait d'achat depuis leur arrivée, et ceux pour qui les renseignements font défaut.

raison de l'importance des deux mouvements, celui des acheteurs, et celui des travailleurs.

	Agglomération parisienne	Villes de province
Proportion des derniers achats effectués au centre de l'agglomération (22)		
pièces d'habillement	53 %	83 %
objet d'équipement	56	85
les deux objets à la fois (23)	40	76
Vont travailler au centre (24)		
chefs de ménage	41	31
épouses actives	34	31

En province , les achats s'opèrent surtout au centre de l'agglomération, alors que les habitants y vont assez rarement travailler. Dans l'agglomération parisienne, les ménages achètent moins au centre, alors qu'ils sont plus nombreux à venir travailler à Paris que ne sont les provinciaux à tenir un emploi dans le centre de l'agglomération.

Achats liés ou isolés

Le choix du lieu de l'achat des deux objets n'est aucunement indépendant : lorsque la pièce de l'habillement a été achetée au centre de la ville, l'objet d'équipement l'a été aussi environ 4 fois sur 5 ; de même les ménages qui ont acheté "ailleurs" ont fait de même pour les deux catégories de marchandises. Sans doute en fonction des habitudes, ou des commodités de communication, l'achat d'un bien semble appeler l'acquisition de l'autre.

On s'attendrait donc à rencontrer des ménages qui achètent tout dans le grand ensemble, à la fois la dernière pièce d'habillement et le dernier appareil. Ils sont une infime minorité (3 %) parmi les ménages qui ont procédé aux deux achats ; en fait quand l'habit a été acheté dans l'ensemble (7 %), l'objet d'équipement a été acheté plus souvent au dehors (4 %) que sur place (3 %) ; de même, ceux qui ont acheté

(22) Pour 100 ménages qui ont fait l'achat correspondant.

(23) Pour 100 ménages qui ont fait les deux achats.

(24) Pour 100 ménages où l'homme et la femme sont actifs; en excluant les lieux de travail variables, ou à domicile (Source : tableau 9-3).

l'objet d'équipement dans l'ensemble (10 %), se sont rarement procuré sur place la pièce d'habillement (3 %) et plus souvent au dehors (7 %).

Répartition de 100 couples d'achats (25)				
	Lieu du dernier achat vestimentaire			
Lieu du dernier achat d'équipement	Grand ensemble	Centre de l'agglomération	Autres lieux	Tous lieux
Grand ensemble	3	3	1	7
Centre de l'agglomération	5	59	7	71
Autres lieux	2	6	14	22
	10	68	22	100

Alors qu'il y a une interdépendance des achats faits dans le centre de l'agglomération, ou en d'autres lieux, il ne se produit rien de tel à propos du grand ensemble.

La faible importance des achats effectués sur place, et cette absence de liaison entre les différents achats qui ont pu y être faits montrent le rôle simplement complémentaire que tient le grand ensemble dans les comportements des consommateurs.

Parmi toutes les variétés de l'équipement commercial d'une agglomération, les possibilités d'un grand ensemble, le mieux équipé soit-il, sont bien minimes. Les achats des consommateurs également.

L'équipement du ménage

L'équipement des ménages peut servir à esquisser quelques autres faits de leur genre de vie.

Parmi les ménages des ensembles (26) :

8 % ont le téléphone
59 % une automobile
70 % la télévision

(25) Ne concerne que les ménages qui ont effectué les deux sortes d'achats depuis leur arrivée dans le grand ensemble. Il s'agit de tous les ensembles; les résultats sont pratiquement identiques pour la province et l'agglomération parisienne.

(26) Questions 89, 90 et 92 du formulaire.

En combinant les 3 éléments, on arrive aux types d'équipement suivants :

Télévision et automobile	39
Télévision	25
Automobile	14
Télévision, automobile, téléphone	6
Autres cas (3 combinaisons)	2
	100

La télévision

70 % des ménages ont la télévision dans les grands ensembles. Est-ce une proportion plus élevée qu'ailleurs ?

Environ 27 % des ménages français en étaient équipés en avril 1963 ; 40 % en janvier 1965 ; et l'évolution très rapide en cette matière (27) fait qu'il y en avait 42 % au moment de l'enquête dans les ensembles. Toutefois, les diverses régions ont été desservies par les émetteurs à des dates variables, la priorité appartenant en fait aux aires densément peuplées, que sont les villes. En décembre 1965, on notait (28) :

Ensemble de la France	46 % des ménages équipés
Complexe résidentiel de Paris	56 %
Agglomérations urbaines :	
100 000 habitants et plus	55
20 000 à 99 999	54
moins de 20 000	45
Communes rurales	32

L'équipement des ménages urbains varie peu selon la taille de la ville, au-dessus de 20 000 habitants. L'écart est net entre le degré d'équipement des ménages des villes et ceux des ensembles :

- Ménages de toutes catégories : 55 % environ en décembre 1965
- Ménages des grands ensembles : 70 % en mai 1965.

(27) G. VANGREVELINGHE.- Projection de la consommation des ménages en 1970. Les dépenses d'habitation.- Etudes et conjonctures, septembre 1965, pp. 3-74 (voir graphique XI).

(28) Quelques données statistiques sur l'évolution de l'équipement des ménages. Etudes et Conjoncture, supplément n° 5, 1966.

Mais la télévision est un équipement tributaire à la fois d'une infrastructure publique et des attitudes et du niveau de vie des ménages.

Ce sont les groupes socio-professionnels les mieux équipés en toutes choses, qui possèdent aussi la télévision le plus fréquemment : cadres supérieurs et professions libérales (59%) ; ouvriers 44% ; agriculteurs 27%.

Les ménages où elle est la plus fréquente sont ceux dont le chef a 30 à 49 ans (58%), ou ceux de dimension importante (5 personnes : 59%).

Mais aucune catégorie, démographique ou socio-professionnelle, ne paraît équipée comme la population des grands ensembles (70%).

Ce recours plus accentué aux loisirs de la télévision paraît le contrepoint aux lacunes de l'équipement collectif pour les loisirs, fortement ressenties par les ménages (chapitre suivant).

Une réaction analogue pourrait sans doute s'observer chez les habitants de banlieue en général.

L'automobile

6 ménages sur 10 ont une automobile, dans les grands ensembles (29).

En janvier 1965, la proportion des ménages français équipés, était de 45 % (30) et de 47,5 en décembre 1965 (31) ; les diverses régions sont presque également dotées à ce point de vue, et la taille de la ville fait peu varier la proportion des ménages équipés.

La proportion des ménages équipés s'accroît, ce qui reflète à la fois l'accroissement des revenus, et la diffusion de l'automobile parmi les ménages de même revenu (32). La proportion des ménages équipés évolue ainsi :

(29) 59 % exactement; 41 % n'en ont pas. Signalons que 19 % ont un garage ou un emplacement réservé (question 91).

(30) Quelques données statistiques sur l'équipement des ménages en janvier 1965.- Etudes et Conjonctures. Supplément n° 6, janvier 1965.

(31) Quelques données statistiques sur l'évolution de l'équipement des ménages jusqu'à la fin de l'année 1965.- Etudes et Conjoncture n° 5, septembre 1966.

(32) G. VANGREVELINGHE.- Projection de la demande des ménages en 1970 : dépenses des transports, dépenses d'habillement.- Etudes et Conjoncture, juin 1965, pp. 3-64 (pp. 18-22).

1950	13,6 %
1955	21,3
1960	30,1
1965 (janvier)	45,2
1965 (décembre)	47,5
1970 (projection)	61,0

Il en résulte que l'écart de ressources, entre détenteurs d'automobile et ménages non équipés, diminue légèrement : le revenu moyen des ménages automobilistes était supérieur de 71 % en 1950, de 46 % en 1960, et serait de 22 % plus grand en 1970.

Les ménages des grands ensembles sont-ils en avance sur leur temps, parce que l'automobile y est aussi fréquente en 1965 qu'elle le sera vers 1970 parmi tous les ménages ?

En réalité la possession d'une automobile dépend des caractéristiques du ménage : les groupes socio-professionnels sont diversement dotés, la présence de l'automobile étant liée au revenu, au nombre de personnes du ménage et à l'âge de son chef.

En avril 1965 (33), étaient équipés d'une automobile 89 % des ménages de cadres supérieurs ; 77% des cadres moyens ; 57% des employés ; 40% des ouvriers, et 14% des agriculteurs.

Ce sont les ménages de 4 personnes qui en possèdent le plus souvent (66%) ; ou encore les ménages dont le chef est jeune : 25 à 39 ans (65 à 66%).

Les ménages qui ont le plus souvent une automobile sont tout à fait semblables à ceux qui vivent dans les grands ensembles. Dès lors, ceux-ci perdent leur originalité. Il semble que l'on puisse raisonnablement conclure que l'automobile est aussi fréquente dans les ensembles, qu'elle l'est parmi les ménages de mêmes caractéristiques démographiques et sociales, implantés en d'autres lieux.

Dans les divers types d'organismes (tableau 9-6), la possession de l'automobile est à peine plus fréquente dans l'agglomération parisienne (62 %) qu'en province (57 %) : ce qui reflète les différents milieux sociaux plus ouvriers en province.

La distance au centre de Paris influence peu l'équipement des ménages de l'agglomération parisienne ; c'est que la possession d'un véhicule n'est liée que de façon lâche avec l'utilisation qui en est faite : on a vu que l'automobile n'est utilisée pour aller au travail que par un tiers

(33) Etudes et Conjoncture, supplément n° 5, 1966.

TABLEAU 9-6 - PROPORTION DE MENAGES DETENTEURS D'UNE AUTOMOBILE SELON L'ORGANISME GESTIONNAIRE, L'IMPLANTATION ET LE LIEU DE TRAVAIL DU CHEF DE MENAGE.

Implantation et organisme	Tous les ménages	Le chef de ménage travaille			Autres cas (a)
		Dans la commune	Au centre de l'agglomération	Dans d'autres communes	
Ensemble des ménages	59 %	60	61	62	45
Agglomération parisienne	62	62	63	65	52
Province	57	59	58	58	41
Agglomération parisienne					
Offices d'H. L. M.	57	56	61	59	41
S. C. I. C.	67	76	65	69	54
Autres	65	66	63	67	64
Province					
Offices d'H. L. M.	55	58	54	62	40
Autres (b)	60	63	74	49	45
Regroupement par organisme					
Offices d'H. L. M.	56	58	56	61	40
S. C. I. C.	67	76	65	69	54
Autres (b)	63	64	66	61	55

		Durée de trajet approximative du grand ensemble au centre de Paris (en minutes)			
		40-49	50-59	60-69	70-79
Agglomération parisienne	62 %	58	62	62	67
Offices publics d'H. L. M.	57	67	62	60	..
S. C. I. C.	67	..	68	63	61
Autres organismes	65	54	56	..	72

(a) Chef de ménage inactif, lieu de travail inconnu ou variable
(b) Y compris quelques logements S. C. I. C. de province.

des chefs de ménage (35 % alors que 59 % en disposent) (34).

Que le lieu de travail du chef de ménage soit le centre de l'agglomération, la commune de résidence, ou un autre lieu, la possession de l'automobile ne reflète pas ces situations différentes (tableau 9-6).

La résidence secondaire

"En dehors de ce logement, avez-vous quelque part une résidence secondaire dont vous êtes propriétaire ?

(Si oui), pouvez-vous me donner quelques précisions sur cette résidence secondaire ?" (35)

Ont une résidence secondaire	5
N'en ont pas	94
Réponse inconnue	1
	100

Très rares sont les ménages propriétaires d'une résidence secondaire (5 %). Selon les commentaires, il s'agirait surtout de maison individuelle, rarement d'un appartement en immeuble. Cette maison est décrite tantôt comme vieille et sans confort, tantôt comme confortable, mais le plus souvent on ignore tout renseignement à ce propos.

Commentaire faits par les détendeurs d'une résidence secondaire (5 % au total)

un appartement.....	ε	sans confort.....	1
une maison.....	5	confortable.....	1
nature inconnue.....	ε	sans précision.....	3
	5		5

En 1962, il y avait, dans l'ensemble de la France, 945 000 résidences secondaires, pour 14 500 000 ménages ; 6,5% (36) environ des ménages.

(34) Il faudrait tenir compte de l'usage qu'en font les épouses : 20 % des épouses actives l'utilisent pour le travail; mais l'épouse est active dans 29 % des ménages. C'est donc environ 6 % des ménages dont le véhicule sert à l'épouse active, soit 10 % des ménages équipés d'automobile. Mais ceci ne tient compte ni des ménages qui ont 2 véhicules, ni des couples qui voyagent conjointement.

(35) Questions 80 et 81.

(36) Evaluation maximale qui suppose qu'il n'y ait qu'une résidence secondaire par ménage; Source : Recensement de 1962... Logements-Immeubles (op. cit.) p. 194.

sont donc équipés.

La population des ensembles, si l'on en juge par cette comparaison globale dispose un peu moins souvent d'une résidence secondaire.

Les activités collectives

La présence d'une nombreuse population dans les ensembles fait que certains ménages se plaignent des voisins et que d'autres se louent du brassage social (voir chapitre VI et XI).

Parmi les possibilités qu'offre cette population nombreuse aux résidents eux-mêmes, se trouve celle de participer à des activités collectives diverses.

Quelles activités ? Une question demande aux ménages ce qu'ils en savent, et la part qu'ils y prennent.

Trois interrogés sur dix citent quelque activité, trois autres ne savent pas, et quatre disent qu'il n'existe rien.

Non, il n'y a rien		40
Oui, citent une activité pour les enfants (37)	2	
Oui, citent une activité pour les adultes	29	31
Ne sait pas		28
Manque de données		1
		100

En ne retenant que la première activité énoncée, lorsqu'il y en a plusieurs, on aboutit à la liste du tableau, ordonnée selon la proportion des ménages qui citent chaque activité.

La participation est naturellement inférieure à la connaissance :

6 % des interrogés prennent part à l'une ou l'autre des activités désignées.

Connaissance et participation suivent la même hiérarchie.

Ce sont les associations de familles qui sont citées le plus souvent (par 7 %) ; y participent 2 % des ménages.

(37) Réponses qui n'ont pas tenu compte du libellé exact de la question, limitée aux adultes (voir le libellé dans le tableau).

"En dehors de ce qui peut exister pour les enfants et les jeunes, y a-t-il des activités collectives organisées dans le grand ensemble ?" Et, en cas de réponse positive "participez-vous à l'une de ces activités ?"(38)

Activité citée	Proportion des ménages (100 au total) qui citent chaque activité	qui déclarent y participer
Association de famille	7,3	1,9
Réponses concernant un local (centre social, culturel)	6,3	1,4
Sport, gymnastique, judo	6,0	1,1
Lecture, bibliothèque	3,8	0,8
Cours ménager	2,2	0,5
Clubs : bridge, danse, photo	2,0	0,3
Théâtre, orchestre	1,1	0,1
Cours de langue, dessin, danse, peinture	0,5	0,1
Total, sur 100 ménages	29,2	6,2

Des épouses plus actives que ne le sont les femmes mariées en France, dans les mêmes situations démographiques ; ce qui est vraisemblablement un fait urbain en général.

Des déplacements pour le travail, dont la durée n'excède pas le temps passé pour les autres habitants de banlieue.

Aussi souvent une automobile, mais plus souvent la télévision, semble-t-il, que les ménages vivant dans d'autres types de logement.

A la lumière de ces quelques éléments, il ne semble pas que le genre de vie des habitants des ensembles soit nettement particulier.

(38) Question 65 à 67. Le plus souvent une seule activité était citée; sinon on a pris la première.

Chapitre X Les équipements collectifs aux yeux des usagers

Les équipements collectifs conçus avec les logements donnent au grand ensemble une certaine autonomie par rapport à l'environnement (chapitre III, section I). Les inégalités locales de cet équipement, ses lacunes, et les efforts faits pour y remédier trouvent leur sanction dans la satisfaction et les besoins exprimés par les habitants.

On peut établir une hiérarchie de ces besoins exprimés ; dégager certaines liaisons entre l'équipement existant, et la satisfaction des ménages ; donner un aperçu de l'évolution de cette satisfaction dans le temps.

Hiérarchie des besoins

Besoins couverts et découverts

Les réponses conduisent à une hiérarchie très claire : la satisfaction la plus grande s'observe pour les soins médicaux, les commerçants, les lieux de culte, qui satisfont la très grande majorité des habitants (environ les 4/5).

Les transports publics recueillent encore les 2/3 des suffrages ; la poste : la moitié seulement, la mairie : le tiers.

Les distractions sont un sujet de mécontentement presque général : 15 % seulement des ménages sont satisfaits à ce sujet.

"Et maintenant, est-ce que vous trouvez tout ce qui vous est nécessaire, à ces différents points de vue..." (1)

	Trouvent ce qui est nécessaire			
	OUI	NON	On ne sait pas	Total
Soins médicaux	80	10	10	100
Commerçants	79	16	5	100
Lieux de culte	76	10	14	100
Transports publics	67	26	7	100
Poste	51	44	5	100
Mairie	35	56	9	100
Distractions	15	73	12	100

Relativement peu d'indécis (2) ; la population fait une nette distinction entre les domaines où elle a le nécessaire, et d'autres où il fait défaut.

Mais tous les aspects de l'équipement collectif ne sont pas examinés dans la question précédente, que l'on peut compléter par une autre :

"Est-ce que la garde ou la scolarité de vos enfants vous a posé des problèmes particuliers depuis que vous habitez le grand ensemble ?" (3)

NON, pas de problème	62
OUI, un problème	24
question non posée (dont ménages sans enfant)	14
	100

(1) Question 59.

(2) La proportion des indécis est accidentellement gonflée par suite de la disposition jumelée des questions 58 et 59, sur le formulaire d'enquête. La question 58 portait sur la satisfaction à l'arrivée dans le grand ensemble : aux personnes satisfaites lors de leur arrivée, les enquêteurs ont été tenté de ne pas poser la question 59 : "Et maintenant..." parce que le déroulement de l'entretien faisait supposer que la satisfaction actuelle allait de soi. Au chiffrement toutefois, ces absences de réponse ont été codées comme telles.
Une correction, en supposant qu'il n'y ait pas plus de non réponse à la question 59 qu'à la question 58, a été faite dans le tableau 10-3 ; l'ordre de grandeur et le classement des points de vue restent inchangés.

(3) Question 63.

On voit que les besoins essentiels des ménages à propos des enfants sont satisfaits le plus souvent. Un quart des familles soulève un problème. La satisfaction à ce propos est voisine de celle qui concerne les transports publics, qui venait en 4ème position dans le classement précédent (4).

Les priorités

Cette hiérarchie des besoins non satisfaits peut être éclairée par les souhaits des ménages sur les installations les plus urgentes.

Les réponses sont des plus variées, reflétant les déficiences locales, aussi bien que les aspirations. On ne retient que le premier équipement demandé.

"A votre avis, pouvez-vous me dire ce qui manque maintenant, et qu'il faudrait installer en priorité ?" (5)	
Equipement sportif, culturel, de loisirs	34
Equipement commercial	17
Poste ou téléphone	10
Transports publics	8
Autres équipements divers (sanitaires ou administratifs)	6
Crèches et garderies	2
Voirie et espaces verts	2
Ecoles	2
Garages	1
Equipements divers	1
Font une demande	83
Ne demandent rien	17
	100

Les habitants réclament le plus souvent des équipements sportifs, culturels ou de loisirs : 34 % des ménages se regroupent à ce sujet, alors que 49 % des voix vont à tous les autres domaines : commercial (17 %), postal (10 %), de transports (8 %), etc...

Pour bien juger du prix qu'attachent les habitants aux divers types d'équipement, il faut considérer conjointement leur degré de satisfaction et ce qu'ils réclament en priorité.

(4) Alors que 67 % des ménages trouvent ce qui leur est nécessaire à propos des transports, 62 % n'ont pas de problème à propos des enfants. Si l'on tient compte de ceux à qui la question n'a pas été posée, parce qu'ils n'ont pas de progéniture, et dont on suppose qu'ils répondraient comme les parents, on arrive à 72 % des ménages sans problème pour les enfants.

(5) Question 60.

GRAPHIQUE 10-1 - DIFFUSION ET URGENCE DES BESOINS.

Proportion des demandes en priorité

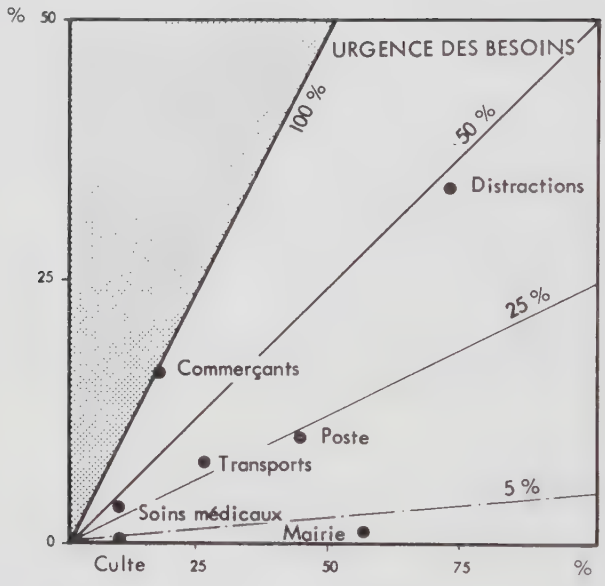

Proportion de ceux qui manquent du nécessaire

DIFFUSION DU BESOIN

Le nombre des réclamations rapporté au nombre de ceux qui n'ont pas le nécessaire, va exprimer l'urgence de la demande de chaque type.

Points de vue	Déclarent manquer du nécessaire (6)	Demandent en priorité un équipement (7)	Urgence du besoin (8)
Distractions	73,1	34,2%	47%
Mairie	56,6	0,9 à 1,8	2 à 3
Poste	44,1	10,5	24
Transports publics	26,5	7,8	30
Lieux de culte	10,5	0,1	1
Commerçants	16,3	14,8	91
Soins médicaux	10,1	4,8	48

Ce sont les équipements commerciaux qui sont réclamés avec le plus d'intensité : les demandent tous ceux qui en éprouvent le besoin ; ceux-ci sont peu nombreux parmi tous les ménages (16 %).

Moins forte est l'urgence de la demande de loisirs, bien qu'encore importante : 47 % réclament un équipement, parmi les nombreuses personnes qui n'ont pas le nécessaire à ce sujet. Une fois sur deux, les ménages donnent donc la priorité aux loisirs sur les autres besoins qu'ils ont pu exprimer. De même pour les soins médicaux (48 %).

Les autres demandes sont faites avec des intensités plus faibles : les transports publics (30 %), la poste (24 %) ; certains besoins n'ont aucun caractère d'urgence : la mairie (2 à 3 %), les lieux de culte (1 %).

Ces deux derniers types d'équipements illustrent l'indépendance entre l'extension d'un besoin, définie par le nombre des insatisfaits, et son urgence : 56 % manquent de mairie, et 10 % de lieux de culte : mais la réclamation de ces mécontents est aussi peu urgente dans les deux cas (voir le graphique 10-1).

(6) Résultats donnés au début du chapitre.

(7) On a extrait du tableau détaillé 10-1, les demandes concernant la mairie (0,9%) auxquelles on peut joindre les annexes administratives (0,9% également) ; les lieux de culte (0,1%) ; les soins médicaux (4,8%) regroupent 10 réponses variées, y compris les pharmacies (2,1%) placées avec les commerces dans le tableau 10-1.

(8) Nombre de demandeurs, pour 100 personnes qui déclarent manquer du nécessaire à ce point de vue.
Il ne s'agit pas du tri croisé des demandeurs parmi ceux qui déclarent manquer du nécessaire, mais du rapport des deux proportions globales.
Le résultat est identique si l'on suppose que tous ceux qui demandent ont déclaré le besoin correspondant; dans le détail, cela peut ne pas être vérifié.

TABLEAU 10-1 - CE QUI MANQUE, SELON LES MENAGES : LES LOISIRS

A votre avis, pouvez-vous me dire ce qui manque maintenant, et qu'il faudrait installer en priorité ? Relevé intégral des demandes formulées en tête des réponses	Pour 100 ménages, nombre de ceux qui demandent en priorité chaque équipement		
	Tous les ensembles	Agglomération parisienne	Villes de province
ENSEMBLE DES MENAGES :	100	100	100
1 - Equipements pour les loisirs. Au total :	34,2	35,1	33,3
Terrains de jeux	8,4		
Parc pour enfants	2,5	11,1	9,8	12,3
Clubs sportifs	0,2		
Piscines	4,2	5,1	3,2
Terrains de sports	3,2		
Gymnase	0,1	5,1	6,7	3,6
Patinoire	ε		
Stade	1,8		
Des équipements sportifs (sans précision)	1,6	1,1	2,0
Activités pour les jeunes	0,9		
Activités culturelles	0,1		
Activités pour les jeunes et les adultes		4,8	5,7	4,0
	0,2		
Centres culturels	0,6		
Distractions	3,0		
Cinémas	4,1	4,4	3,7	5,1
Cercles pour les jeunes	0,3		
Bibliothèques	0,1	1,7	1,6	1,8
Maisons de jeunes	1,6		
Cafés	0,2		
Salles de spectacles	0,5		
Salles de jeux	0,4	1,2	1,2	1,3
Théâtres	0,1		
Music-Hall	ε		
Locaux pour les bricoleurs	0,1	0,1	-
Gardiens (pour l'encadrement des enfants)	ε	0,1	-

TABLEAU 10-1 - (Suite)

2 - Equipements commerciaux.				
Au total :		16,9	19,1	14,8
Centres commerciaux	1,6	9,5	10,3	8,7
Commerçants	7,9			
Boucheries	0,3	7,4	8,8	6,1
Boulangeries	0,5			
Boutique de lingerie	0,1			
Bureaux de tabac	0,1			
Vêtements	0,1			
Cordonniers	0,1			
Coiffeurs	0,1			
Drogueries	0,1			
Grands magasins, prisunic	1,8			
Tissus	0,1			
Marchés	1,2			
Supermarchés	0,4			
Chaussures	0,1			
Merceries	0,1			
Pharmacies	2,1			
Quincailleries	0,1			
Poissonneries	0,1			
3- Equipements postaux				
Téléphone	1,8	10,5	6,0	14,7
Bureau de poste	8,7			
4 - Equipements de transports				
Au total :		9,1	13,8	4,7
Autobus	1,0	7,8	12,7	3,2
Cars	0,1			
Gares	0,4			
Métro	0,1			
Transports publics	6,2			
Garage pour réparation	0,1	1,3	1,1	1,5
Garage (parking)	1,2			

TABLEAU 10-1 - (Suite)

5 - Equipements administratifs et sanitaires				
Mairies	0,9			
Annexes des administrations	0,9			
Dispensaires	1,0			
Cliniques	0,1			
Centres médicaux	0,2			
Centres radiographiques	0,1			
Dentistes	0,1			
Service d'hygiène	ε	5,6	6,9	4,1
Hôpitaux	0,7			
Médecins	0,4			
Services médicaux	0,1			
Centres sociaux	0,4			
Services sociaux	0,4			
Foyer de Vieux travailleurs	0,1			
Chapelles	0,1			
Temples protestants	ε			
Cimetières	0,1			
6 - Equipements pour les enfants				
Crèches	1,0			
Garderies	1,0	4,0	4,5	3,5
Patronages	0,1			
Ecoles	1,9			
7 - Equipements des espaces collectifs				
Voirie	ε			
Abris aux arrêts d'autobus	ε			
Aménagements d'autobus	0,2			
Améliorations des cours de récréations	0,2			
Espaces verts	0,1	2,1	1,8	2,4
Eclairage public	1,1			
Feux de signalisation	ε			
Garderies publiques	0,5			
8 - Equipements divers				
Ascenseur	0,2			
Chauffage	0,1			
Chauffage-eau	0,1			
Extincteurs	ε	0,9	0,7	1,4
Gaz de Lacq	0,1			
Insonorisation	0,1			
Moderniser le Grand Ensemble	ε			
Volets	0,2			
Tout	0,1			
9 - Aucune demande		16,7	12,1	21,1
ENSEMBLE DES MENAGES :		100,0	100,0	100,0

Par contre, l'équipement commercial fait défaut à 16 %, les soins médicaux à 10 % ; mais le premier besoin est toujours prioritaire (100 %), le second une fois sur dix seulement (48 %).

D'où la place particulière des besoins de loisirs. Il sont à la fois très répandus (73 % des ménages), et jugés urgents de façon exceptionnelle, par 47 % de ceux qui les éprouvent.

Ces deux éléments, diffusion du besoin dans la population, et urgence ressentie, font que 34 % des voix demandent l'installation prioritaire des équipements de loisirs.

Ces demandes d'équipement sportif ou culturel concernent parfois les enfants ou les jeunes ; ce n'est là cependant qu'une partie des désirs : sur les 34 %, 14 % concernent exclusivement la jeunesse. Quelques autres demandes sont ambivalentes, et implicitement peuvent se référer aux besoins des enfants ; l'équipement réclamé vise donc à satisfaire à peu près pour moitié le public adulte, et pour moitié celui des enfants.

Le tableau 10-1 donne la liste exhaustive des demandes formulées. Dans le domaine des loisirs le terrain de jeux est réclamé par 8,4 % des ménages ; puis c'est la piscine (4,2 %), le cinéma la suit de près (4,1 %); puis le terrain de sport (3,2 %). Les désirs se dispersent ensuite, et l'on trouve quelques isolés pour qui le besoin prioritaire est par exemple une patinoire, ou même un music-hall.

Hors des sports et des loisirs, le bureau de poste est demandé par 8,7 % des ménages ; "des commerçants" (sous cette forme générale) par 7,9 %, mais il existe de nombreuses demandes de détail qui portent les besoins de ce type à 16,9 % : l'un veut un bureau de tabacs, l'autre une boutique de lingerie, etc ..; un plus grand nombre demande des pharmacies (2,1 % des ménages).

Les urgences de caractère sanitaire (dispensaire, clinique, dentiste, etc...) rassemblent 2,7 % des voix, à ajouter aux demandes de pharmacies.

On trouve aussi des demandes diverses, ou nettement particulières, des extincteurs, par exemple, ou encore un cimetière.

Les équipements réclamés en première urgence par les ménages appartiennent donc à un éventail assez large de désirs.

Dans cette variété, la place des équipements sportifs ou de loisirs suggère que se trouvent satisfaits la plupart des besoins les plus fondamentaux ; on demande alors cette part du superflu qui est nécessaire.

Equipement et satisfaction

Il existe toutefois une certaine proportion de ménages qui se déclarent insatisfaits à divers points de vue ; et il faut tenter de cerner quelques facteurs de ces inégalités de satisfaction.

Les ménages disposent inégalement des équipements permettant de satisfaire les divers types de besoins. Notre connaissance de l'équipement de chaque ensemble est très imparfaite. Le pointage de la présence de 21 éléments d'équipement (effectué au chapitre III, section I), ne renseigne pas sur le volume des services offerts, ni sur leur qualité ; seulement sur leur variété.

Les ménages habitant un grand ensemble équipé à un certain point de vue, et ceux qui pensent avoir le nécessaire à ce sujet, évoluent en nombre, de façon parallèle. Ce qui suggère un lien assez fort entre l'équipement et la satisfaction.

Points de vue :	Proportion des ménages (%)	
	habitant un ensemble équipé (9)	qui trouvent ce qui est nécessaire
Soins médicaux	79	80
Commerçants	93 à 65	79
Lieux de culte	60	76
Poste	23	51
Mairie	21	35
Distractions	44 à 24	15

Assez souvent, il y a un plus grand nombre de satisfaits que d'habitants de résidences équipées ; l'absence de tout équipement n'empêche pas la satisfaction de certains ménages.

L'étude plus détaillée des degrés de satisfaction ne fait que renforcer cette première impression.

(9) Sources : Chapitre III, section I. L'équipement pouvant être formé de plusieurs sortes d'éléments, on a utilisé les proportions suivantes :

- Soins médicaux : ménages des ensembles équipés au moins en l'un des deux éléments, médecins, dispensaires (79 %).
- Commerçants : deux définitions de l'équipement,
  93 % : ménages qui ont au moins 1 des 4 éléments : centre commercial, commerces disséminés, marché, super-marché.
  65 % : ménages qui ont au moins 2 des 4 éléments précédents.
- Distractions : deux définitions :
  44 % : ménages des ensembles où il y a au moins 1 des 4 éléments : maison de jeunes, salle de réunion, cinéma, salle des fêtes (tableau 3-2, partie III).
  24 % : ménages des ensembles où il y a 2 éléments au moins sur les 4.

La mairie

Séparons en deux lots la population, selon qu'elle habite un ensemble où il y a la maire (ou une annexe), ou non.

Dans le premier cas, 70 % trouvent ce qui est nécessaire au point de vue de la mairie ; lorsqu'il n'y a pas de mairie, 25 % sont satisfaits quand même, la plupart ne le sont pas (66 %).

Equipement :	Ont ce qui est nécessaire :			
	OUI	NON	?	Total
Mairie	70	23	7	100
Pas de mairie	25	66	9	100
Ensemble	35	56	9	100

L'absence de mairie n'est pas un handicap ressenti par tous : soit qu'il soit aisé de se rendre dans les bureaux existants hors de l'ensemble, soit que les ménages considèrent n'avoir pas de besoin à ce sujet.

Inversement, l'existence d'une mairie ne satisfait pas tout le monde, sans doute par suite de l'insuffisance des services offerts.

L'écart est net, toutefois, entre les degrés de satisfaction, selon qu'existe ou non un équipement (70 et 25 %).

Les lieux de culte

Certains ménages peuvent ne pas avoir besoin des services administratifs municipaux ; il en est de même, à plus forte raison, pour les lieux de culte. Si bien qu'il y a 75 % de satisfaits quand il n'y a pas de lieu de culte, et il y en a à peine davantage (82 %) lorsque le lieu de culte est implanté dans l'ensemble.

Equipement	Ont ce qui est nécessaire à ce point de vue des lieux de culte			
	OUI	NON	?	Total
Lieu de culte	82	8	10	100
Pas de lieu de culte	76	12	12	100
Ensemble (10)	80	10	10	100

(10) On a rectifié les données, qui tiennent compte des non déclarations; d'où l'écart avec le chiffre donné au début du chapitre. Rectifications au tableau 10-3.

Le lien entre la satisfaction et l'équipement cultuel est si lâche que les deux éléments semblent indépendants. Ce fait n'est d'ailleurs pas propre à ce type d'équipement.

Les soins médicaux

La présence de médecins, ou de dispensaires, ou des deux, n'a aucun lien apparent avec la satisfaction des ménages au sujet des soins médicaux. Dans tous les cas, les 3/4 ou 4/5 de la population trouvent ce qui est nécessaire.

Equipement	Avez-vous ce qui est nécessaire au point de vue de soins médicaux ?			
	OUI	NON	?	Total
Médecin seul	81	11	8	100
Médecin et dispensaire	85	7	8	100
Dispensaire seul	73	19	8	100
Ni l'un, ni l'autre	75	9	16	100
Ensemble	80	10	10	100

Alors que la mairie présente dans l'ensemble était ressentie comme un facteur positif et accroissait la satisfaction à ce point de vue, la présence de médecins ou de dispensaires semble ne rien changer.

Il en est de même pour les lieux de culte.

Mais ces équipements sont d'usage intermittent, voire simplement occasionnel ; et on pourrait concevoir que les ménages n'y attachent qu'une importance secondaire.

Toutefois il ne semble pas que ce soit la raison essentielle de l'apparente indifférence des ménages : elle se manifeste, plus clairement encore, à propos des équipements commerciaux, pourtant d'usage journalier.

Le commerce

L'équipement commercial est considéré dans quatre de ses éléments ; le marché, le super-marché, le centre commercial et les commerces disséminés (chapitre III, section I).

La présence d'une gamme plus ou moins riche de ces quatre éléments n'entraîne aucune différence notable dans les réponses des ménages.

Lorsque 3 éléments sont présents, la satisfaction n'est pas plus forte que

	Trouvez-vous ce qui est nécessaire au point de vue des commerçants ?			
	OUI	NON	?	Total
Aucun des 4 éléments	69	16	15	100
1 sorte d'élément	71	24	5	100
2 sortes d'élément	83	15	2	100
3 sortes d'élément	82	16	2	100
4 sortes d'élément		(non représentatif)		
Ensemble	79	16	5	100

lorsqu'il n'y en a que 2 : l'absence de tout équipement commercial ne diminue guère la satisfaction que l'on observe là où il y en a un (11).

Si l'on tient compte de la nature des équipements, la satisfaction paraît plus indépendante encore de l'équipement effectif.

Voici les cas les plus fréquents (définis par la proportion de ménages habitant les ensembles desservis), et la satisfaction des habitants.

Cas fréquents d'équipement :	Trouvez-vous ce qui est nécessaire au point de vue des commerçants ?			
	OUI	NON	?	Total
a) Centre commercial (16%)	84	8	8	100
b) Commerces disséminés (8%)	66	28	6	100
c) Centre commercial et commerces disséminés (11%)	76	24	-	100
d) Marché et centre commercial (8%)	88	10	2	100
e) Supermarché et centre commercial (23%)	80	17	3	100
f) Supermarché, centre commercial et commerces disséminés (9%)	87	9	4	100
g) Marché, supermarché et centre commercial (7%)	74	23	3	100

Les écarts de satisfaction sont faibles, et dans le détail, ne sont pas toujours cohérents. Ainsi, là où le marché et le centre commercial sont présents, 88 % des ménages ont le nécessaire (d) ; et 80 % quand il y a le supermarché et le centre commercial (e). Mais là où les 3 éléments sont recensés (g), la satisfaction est plus faible (74 %).

En réalité, il semble que la satisfaction des ménages ne dépend pas en premier lieu de l'équipement qui existe dans le grand ensemble.

(11) Si l'on tient compte des non déclarés, importants dans le cas où l'équipement est nul (15 %), les non équipés seraient même plus satisfaits que les peu équipés (1 seul type).

TABLEAU 10-2 - SATISFACTION DE L'EQUIPEMENT COMMERCIAL SELON L'IMPORTANCE RELATIVE DU GRAND ENSEMBLE DANS L'AGGLOMERATION ET LA DUREE DE TRAJET JUSQU'AU CENTRE DE LA VILLE.

Importance relative du grand ensemble dans l'agglomération (a)	L'équipement commercial est :			
	suffisant	réponse incertaine	insuffisant	Total
moins de 1 %	96	2	2	100
de 1 à 4 %	83	3	14	100
de 4 à 7 %	65	1	34	100
de 7 à 10 %	90	5	5	100
de 10 à 13 %	92	1	7	100
de 13 à 16 %	86	7	7	100
de 16 à 19 %	65	19	16	100
de 19 à 22 %	97	-	3	100
de 22 à 25 %	65	-	35	100
Durée de trajet, en transport public, jusqu'au centre de la ville (b)				
moins de 10 minutes	74	2	24	100
de 10 à 20 minutes	87	2	11	100
de 20 à 30 minutes	87	2	11	100
de 30 à 40 minutes	les données manquent pour cette distance			
de 40 à 50 minutes	80	5	15	100
de 50 à 60 minutes	70	1	29	100
de 60 à 70 minutes	60	20	20	100
de 70 à 80 minutes	76	8	16	100

(a) Population du G.E. en % de la population de l'agglomération.
(b) Evaluation sommaire valable pour tout le grand ensemble, faite lors des opérations d'échantillonage.

Ceci ne peut étonner, puisque les achats s'opèrent surtout au dehors ; on l'a observé du moins en ce qui concerne le dernier achat vestimentaire ou de bien d'équipement ménager. Ce qui apparaît comme une "évasion" au yeux des commerçants, n'est pas ressenti comme une gêne par les habitants. Cette évasion est un acte de liberté, qui ne résulte pas du sentiment d'une insuffisance du grand ensemble en équipements commerciaux ; "ce qu'il faut installer en priorité" n'est pas directement commercial (sauf pour 17 % des ménages).

Pour l'équipement commercial, comme pour d'autres équipements (mairie, lieu de culte) le grand ensemble n'est pas un univers clos, mais un quartier sans frontière, dans une agglomération plus vaste. Et les ménages réagissent en fonction du tout.

Saisir la situation des ensembles, dans la totalité de l'agglomération,

et la façon dont les habitants en sont satisfaits est une entreprise délicate.

Il ne suffit pas de considérer l'importance du grand ensemble dans la population de l'agglomération, ni la distance de celui-ci au centre de la ville (tableau 10-2) ; la satisfaction de l'équipement commercial est à peu près égale dans toutes les situations que l'on définit à l'aide de ces caractéristiques.

Faut-il considérer isolément chaque ensemble, dans l'originalité de sa situation ?

En réalité les écarts sont très faibles, entre les divers ensembles : le plus souvent il y a 90 à 100 % de satisfaits du commerce, et jamais la proportion de ceux qui ont le nécessaire ne descend en dessous de 65 %. Encore la majeure partie de ces fluctuations est-elle aléatoire, par suite des petits effectifs observés dans chaque ensemble (voir le graphique 10-2).

Faut-il conclure qu'il n'existe pas de lien étroit entre la satisfaction des ménages et l'équipement implanté dans le grand ensemble ?

Ceci est vérifié assurément pour les besoins commerciaux, sanitaires, cultuels, secteurs où l'équipement existant est déjà riche, et grande la satisfaction. Les fluctuations du petit nombre des insatisfaits reflètent alors de nombreux facteurs incontrôlés, sans rapport avec l'équipement, ni même sans doute avec le grand ensemble.

Au contraire, lorsque des besoins sont encore insatisfaits par suite des faiblesses de l'équipement, la satisfaction reflète plus fortement la richesse des équipements implantés ; c'est le cas pour la mairie.

Les transports publics

Les transports occupent une place à part ; ils ne sont pas "du grand ensemble", comme peut l'être un équipement commercial. Ils sont les organes de relation du quartier avec le reste de l'agglomération.

Pour le travail, qui n'existe jamais sur place, pour les activités que le grand ensemble ne satisfait pas, comme les loisirs, pour les achats que l'on préfère hors de l'ensemble, même lorsque celui-ci est équipé, les transports jouent un rôle clé.

La satisfaction des ménages à ce sujet est fonction de la distance au centre de l'agglomération.

GRAPHIQUE 10-2 - VARIATIONS LOCALES DE LA SATISFACTION AU POINT DE VUE COMMERCIAL.

Répartition des 53 Grands Ensembles, selon la proportion des satisfaits du commerce.

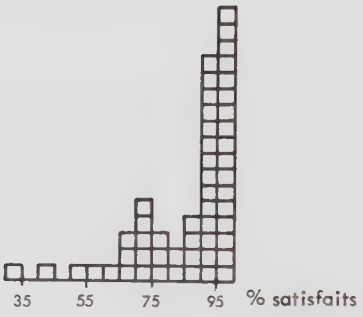

Selon l'importance relative du grand ensemble dans l'agglomération.

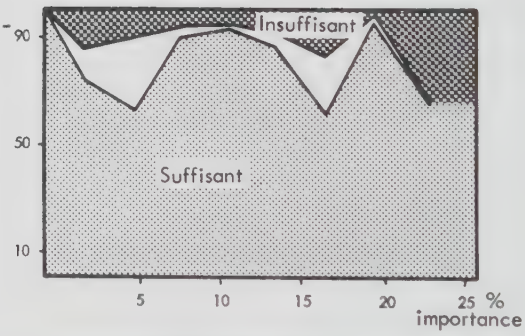

Selon la durée de trajet entre l'ensemble et le centre de l'agglomération

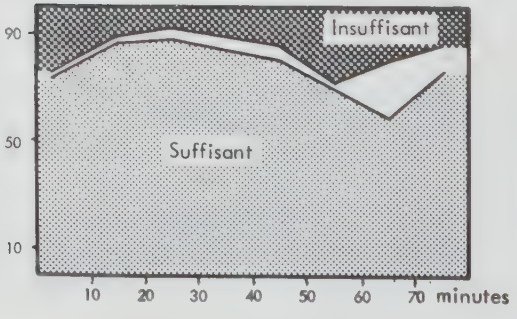

Jusqu'à 30 minutes de trajet, on note une grande majorité de satisfaits (2/3 à 3/4) ; mais ces courtes distances sont celles de la province (voir chapitre IV, section I).

Durée du trajet du grand ensemble au centre ville	Trouvez-vous ce qui est nécessaire au point de vue des transports publics ?			
	OUI	NON	?	Total
Situé dans le centre	26	63	11	100
Moins de 10 minutes	65	28	7	100
10 à 20 minutes	79	17	4	100
20 à 30 minutes	78	17	5	100
30 à 40 minutes	pas d'ensemble observé			
40 à 50 minutes	77	13	10	100
50 à 60 minutes	66	29	5	100
60 à 70 minutes	35	44	21	100
70 minutes et plus	29	58	13	100
Ensemble	67	26	7	100

A partir de 40 minutes de trajet, les ménages observés sont ceux de l'agglomération parisienne : leur satisfaction décroît avec la distance. A 40-50 minutes de la Concorde, 77 % déclarent trouver ce qu'il leur faut au point de vue transports ; à 70 minutes, il n'y a plus que 29 % de satisfaits (12).

La distance est un obstacle essentiel à vaincre ; l'équipement de l'agglomération parisienne à ce sujet est un problème qui dépasse de beaucoup le sort des quartiers neufs de banlieue. Mais ceux-ci sont directement touchés par les lacunes des équipements de ce type.

Satisfaction croissante

La satisfaction des équipements dont témoignent les ménages au moment de l'enquête, variable selon les types de besoin, évolue d'autre part au cours du temps.

C'est pourquoi, utilisant le point de repère commode de la date d'installation dans le grand ensemble, le questionnaire demandait aux interrogés de façon rétrospective, ce qu'il en était à ce moment là. "Quand vous vous êtes installé à .... (nom du grand ensemble), en .... (année), est-ce que vous aviez tout ce qui vous était nécessaire à ces différents points de vue ..." (13).

(12) Il faudrait tenir compte des nombreux cas incertains, dont la plupart sont sans doute des réponses positives.

(13) Question 58, jumelée avec la 59; "Et maintenant, est-ce que vous avez tout ce qui vous est nécessaire... ?".

GRAPHIQUE 10-3 - SATISFACTION ACTUELLE
A PROPOS DES TRANSPORTS PUBLICS.

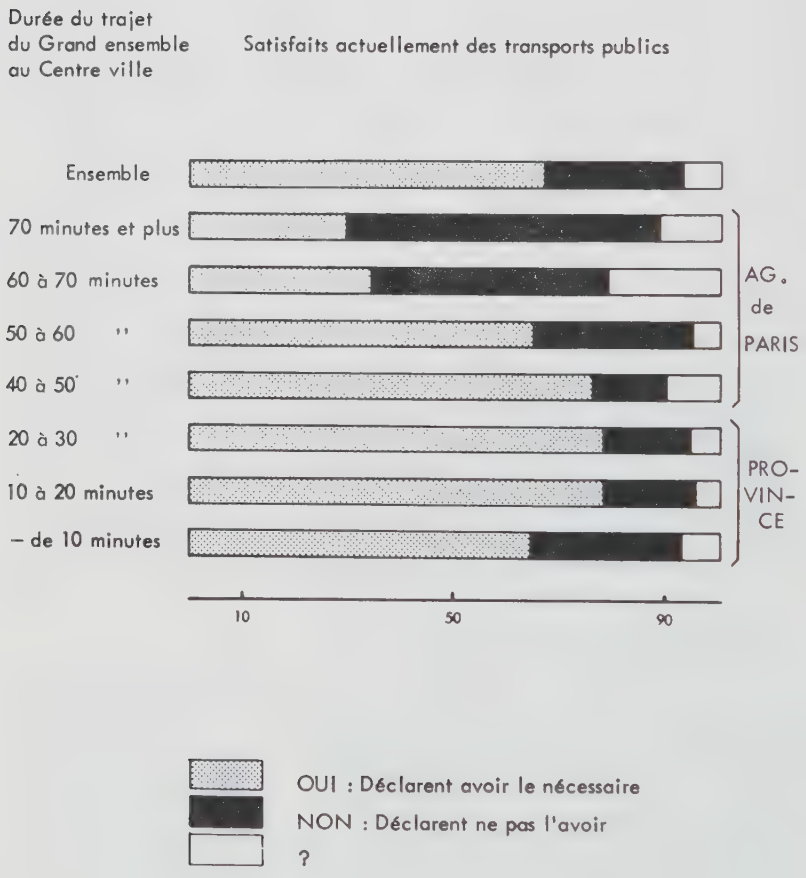

La comparaison des réponses avec celles qui portent sur le présent, montre de façon nette que les ménages ont le sentiment d'une amélioration de leur sort, à ce sujet.

	Avaient ce qu'il faut à l'arrivée	Ont ce qu'il faut maintenant (14)
Soins médicaux	64	84
Commerçants	43	83
Lieux de culte	66	80
Transports publics	52	70
Poste	38	54
Mairie	31	38
Distraction	12	17

Dès l'arrivée on retrouve dans ses grandes lignes la hiérarchie de satisfaction qui caractérise le présent ; mais viennent en tête les lieux de culte, qui satisfont la plupart dès leur arrivée (66 %) ; par contre la satisfaction des commerçants est assez faible à l'arrivée (43 %), inférieure à celle qui concerne les transports.

La satisfaction s'est donc accrue très inégalement : c'est en matière commerciale que l'évolution est la plus nette, entraînant un changement total d'attitude.

Parmi les satisfaits initiaux, tous le sont encore, à quelques exceptions près. Parmi les insatisfaits du début, une proportion variable selon les cas, a changé d'opinion, entraînant un déplacement des voix, et un accroissement du nombre total des satisfaits.

	Sur 100 mécontents au début, sont devenus satisfaits (15)	Voix gagnées en faveur de la satisfaction (16)	Les effectifs satisfaits se sont accrus de: (17)
Commerçants	69	40	+ 91 %
Soins médicaux	64	30	+ 31 %
Lieux de culte	59	24	+ 22 %
Transports publics	38	18	+ 35 %
Poste	27	16	+ 41 %
Mairie	10	7	+ 20 %
Distraction	5	5	+ 37 %

(14) Données corrigées; voir le tableau 10-3.

(15) Voir tableau 10-3, dernière ligne.

(16) Différence entre les proportions totales de satisfaits aux deux dates.

(17) Accroissement du nombre de satisfaits pour 100 satisfaits à l'arrivée.

TABLEAU 10-3 - EVOLUTION DE LA SATISFACTION CONCERNANT L'EQUIPEMENT COLLECTIF (7 points de vue).

- Quand vous vous êtes installé à (nom du grand ensemble), en (année), est-ce que vous avez trouvé tout ce qui vous était nécessaire à ces différents points de vue ?
- Et maintenant, est-ce que vous trouvez tout ce qui vous est nécessaire à ces différents points de vue ?

	commerçants	soins médicaux	transports publics	lieu de culte	mairie	poste	distractions
A l'arrivée :							
OUI(1)	43	64	52	66	31	38	12
NON	56	30	44	24	63	60	78
?	1	6	4	10	6	2	10
	100	100	100	100	100	100	100
Maintenant :							
Résultats bruts :							
OUI	79	80	67	76	35	51	15
NON (2)	16	10	26	10	56	44	73
?	5	10	7	14	9	5	12
	100	100	100	100	100	100	100
Résultats corrigés (a) :							
OUI(3)	83	84	70	80	38	54	17
NON	16	10	26	10	56	44	73
?	1	6	4	10	6	2	10
	100	100	100	100	100	100	100
Parmi ceux qui répondaient OUI	43	64	52	66	31	38	12
Répondent maintenant:							
OUI	40	59	50	61	29	34	10
NON	ε	ε	ε	ε	0	1	1
?	3	5	2	5	2	3	1
Parmi ceux qui répondaient NON (2)	56	30	44	24	63	60	78
Répondent maintenant:							
OUI(4)	39	19	17	14	6	16	4
NON	16	10	25	9	56	43	72
?	1	1	2	1	1	1	2
Voix gagnées à la satisfaction : (3-1)	40	30	18	24	7	16	5
Variation relative de la satisfaction : (3/1)	1,91	1,31	1,35	1,22	1,20	1,41	1,37
Proportion des mécontents devenus satisfaits: (4/2 x 100)	69	64	38	59	10	27	5

(a) La correction est la suivante : on a supposé que les réponses inconnues (?) à la question sur le présent étaient exactement égales en nombre, aux réponses inconnues données à la question sur la satisfaction à l'arrivée. L'écart a été ajouté aux réponses OUI.

GRAPHIQUE 10-4 - EVOLUTION DE LA SATISFACTION DES EQUIPEMENTS.

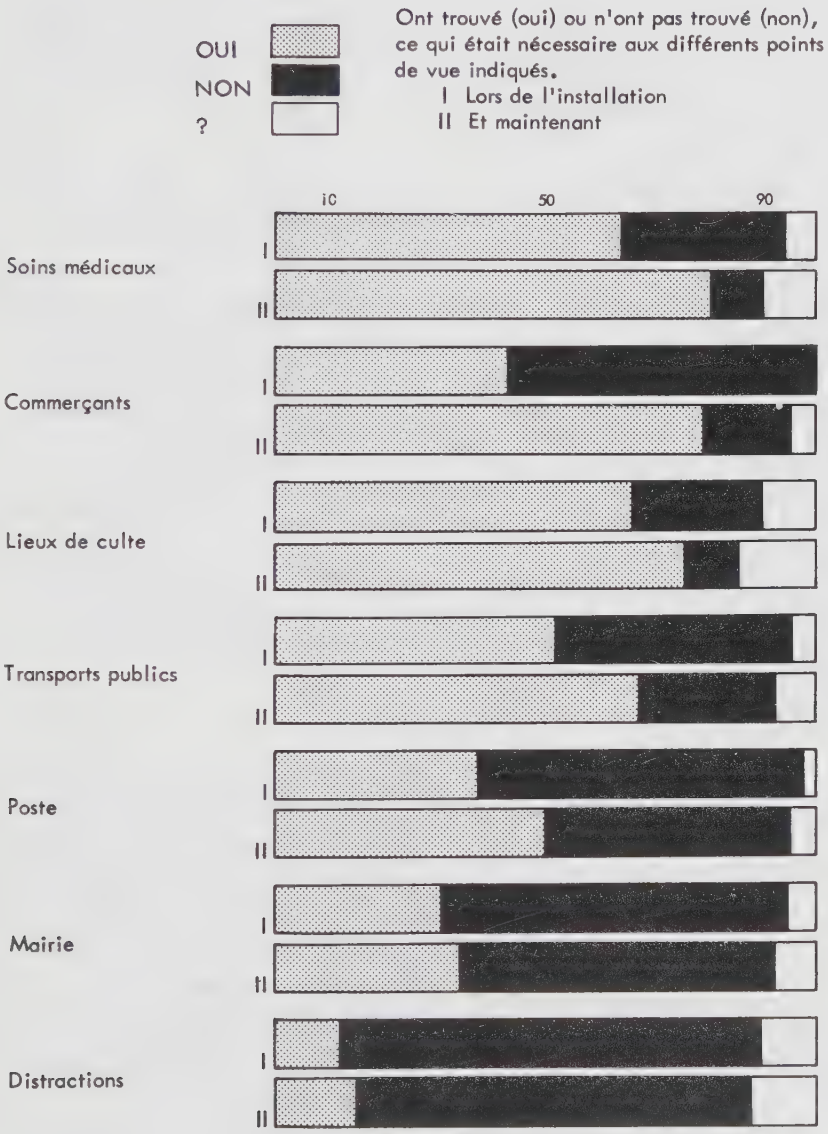

Les satisfaits du commerce ont vu presque doubler leur nombre (+91 %); les satisfaits à d'autres points de vue n'ont accru que de 20 à 37 % leurs effectifs.

Cela résulte pour une part de ce que, en certaines matières, les satisfaits étaient déjà nombreux dès l'arrivée. La fréquence des conversions, compte tenu de l'effectif des mécontents du début, est assez semblable pour les commerçants, les soins médicaux, le culte (69 à 59 %) ; elle est au contraire très faible pour la mairie (10 %), ou pour les distractions (5 %).

Ce qui reflète à peu près exactement la hiérarchie des besoins actuels : satisfaction présente et évolution des ménages depuis leur arrivée vont de pair.

Ce mouvement des opinions reflète l'évolution du cadre de vie. Le progrès de l'équipement du grand ensemble au cours des années, est un fait qui est sous-jacent à l'accroissement de la satisfaction. Peu à peu, les équipements prévus sont réalisés à mesure que l'ensemble se construit et s'achève. Ceci semble surtout le cas des équipements commerciaux, à l'opposé des équipements administratifs et de loisirs. Les transports publics occupent une place intermédiaire à cet égard. Toutefois, si l'équipement progresse, les ménages peuvent évoluer eux aussi.

A la lumière du chapitre suivant, on peut conclure que le progrès de la satisfaction reflète celui de l'équipement ; il ne semble pas se produire, avec le temps, une adaptation des habitants aux déficiences qu'ils ressentent dans leur cadre de vie.

Chapitre XI Attitudes devant le cadre de vie

Habiter un grand ensemble ne s'accompagne pas le plus souvent de comportements originaux (voir le chapitre IX) ; et la satisfaction des usagers au sujet des équipements collectifs, montre qu'ils ressentent des déficiences surtout en matière de loisirs (chapitre X). Mais n'y a-t-il pas quelques réactions psychologiques, plus générales, engendrées par la vie dans un cadre de vie nouveau ?

On examinera les impressions à l'arrivée et l'adaptation (section I) ; les différences d'attitudes de diverses catégories d'habitants (section II) ; enfin les raisons que l'on peut avoir selon cette population elle-même, de poursuivre dans l'avenir la construction de grands ensembles (section III).

L'arrivée et l'adaptation

Impressions à l'arrivée

Connues de façon rétrospective, et pour les seuls habitants encore

présents, les impressions à l'arrivée sont favorables six fois sur dix, et défavorables 2 à 3 fois (1).

Impressions à l'arrivée	
- impressions favorables	57
- mauvaises impressions	25
- autres impressions	17
- réponse inconnue	1
	100

Toutefois, certains commentaires sont nuancés ; les réactions favorables sont corrigées parfois par des remarques critiques ; ou les mauvaises impressions corrigées par des aspects positifs (voir tableau détaillé). Les extraits cités, choisis en fonction de leur clarté ou de leur pittoresque, illustrent les divers degrés de l'opinion, allant de l'enthousiasme à la répulsion la plus vive. Cette variété des premières impressions résulte, pour une grande part, des histoires différentes des ménages avant leur arrivée dans les lieux.

On ne citera pas de commentaire à propos de deux aspects, déjà commentés, le logement et la situation en banlieue (2). Ces points constituent 9 % et 4 % des impressions favorables à l'arrivée. Ils sont isolés dans le tableau détaillé (ci-après), mais auraient pu être ventilés dans les bonnes et les très bonnes impressions.

Très bonnes impressions (14 %).

Certains commentaires sont hyperboliques.

- Au début, j'ai trouvé ça épatant, je me croyais à l'hôtel (noyauteur, femme).

- Formidable, ce décor futuriste ne m'a pas choqué (chef adjoint de service S.S.).

- Les H.L.M. ont embelli la ville ! (chauffeur de la C.G.E.A., femme).

- J'étais bien, c'était un vrai bonheur (épouse d'ancien commerçant).

- Emerveillée, je n'y croyais pas, après avoir habité dans des baraquements, c'est formidable (épouse de compagnon maçon).

(1) Question 68 du formulaire d'enquête.

(2) Voir chapitre VI, section II : les avantages de la vie dans les ensembles.

"Pouvez-vous me dire, en quelques mots, quelles étaient vos premières impressions lorsque vous êtes arrivé à ... (nom du grand ensemble)			
Impressions favorables	57	Satisfait des bonnes conditions de logement	9
		Satisfait du calme, espace, verdure	4
		Autres impressions favorables :	
		Très bonne impression	14
		Bonne impression	23
		Bonne impression, mais quelques objections	7
Mauvaises impressions	25	Mauvaises impressions compensées par de bons côtés	2
		Mauvaises impressions à cause du chantier (bourbier, camions)	6
		Mauvaises impressions, sans contre partie	14
		Très mauvaises impressions, répulsion, désir de fuir	3
Autres impressions	17	Impressions mitigées, du pour et du contre, réponse ne concernant pas le G.E.	11
		Sentiment de nouveauté, vertige, sensation du futur, étrangeté	6
Réponse inconnue	1		1
	100		100

- De tomber dans un château, je n'en revenais pas tellement j'étais heureuse et je trouvais mon appartement beau (bobineuse textile en congé).

Bonnes impressions (23 %).

Un quart des réponses ont été classées dans cette rubrique. Le plus souvent elles n'ont pas de caractère pittoresque, mais reflètent une satisfaction sans histoire.

- N'ayant jamais eu le confort, c'était bien (épouse de chef de groupe chez Renault).

- L'immeuble m'a procuré l'impression d'être protégée, de ne plus être seule, isolée (femme, agent d'exploitation).

Bonnes impressions avec réserve (7 %).

- Sincèrement, j'ai été surpris de trouver des logements aussi bien conditionnés, les intérieurs étant mieux réussis que les extérieurs. C'est laid vu du dehors, c'est beau dans le logement (retraité de la ville de R..., ancien chef de bureau).

- Un peu compliqué pour mettre les meubles dans les petites pièces (conseiller technique dans une coopérative de blé).

- J'étais contente, parce que nous n'avions pas d'appartement depuis un an, bien que ce ne soit pas mon idéal (épouse d'agent d'opération à Air-France).

Mauvaises impressions, compensées par de bons côtés (2 %).

Ces cas sont difficiles à distinguer de la rubrique précédente.

- Très mauvaise impression : j'ai été mal reçu par un vrai garde-chiourne, mais ensuite tout allait bien (représentant de commerce).

Une catégorie concerne les impressions défavorables à cause du chantier (6 %), les grands ensembles restant en travaux, sur une partie ou l'autre de leur superficie, pendant plusieurs années.

- On était dans la boue, rien n'était bien ; on est resté 1 mois sans eau, ni gaz, ni électricité (gardien d'immeuble).

- On a le cimetière en face. C'était l'hiver, pas une seule feuille aux arbres, c'était plutôt effrayant, et dans la boue jusqu'aux genoux, des chantiers partout (femme de chef de fabrication d'agendas).

Impressions défavorables sans contrepartie (14 %).

- Je me sentais impersonnelle, d'avoir personne autour de soi, à qui parler, aucune connaissance, quoi ! (femme, employée fleuriste).

- On avait l'impression qu'on était dans la brousse, qu'on était oublié, pour aller chercher 1 kilo de sucre, c'était une véritable expédition (tourneur).

- C'est monotone : il n'y a aucun bruit (épouse de mécanicien ajusteur).

- Nos impressions : mon mari de retourner à la caserne, et moi d'aller en prison (épouse de chef de groupe).

- On était déçus : déception et surprise de voir tant de gens si mal éduqués, c'est vraiment la basse classe ouvrière.

- Je regrette mon pays ... quand nous sommes arrivés il y avait de la neige, j'avais le cafard. Alors le logement ne me plaisait déjà plus (retraité S.N.C.F.).

Très mauvaises impressions (3 %).

Comme on rencontre des réponses euphoriques, il y a aussi, mais beaucoup plus rarement, des attitudes passionément hostiles, ou des réactions douloureuses jusqu'aux larmes.

- Une déception complète à tous points de vue. J'ai pleuré pendant des mois. Il n'y avait rien, pas de commerçants, c'est la zone ici. Il y a trop de mélange, trop de mélange de races. On est avec des pieds noirs, des gens qui sortent de prison, et puis c'est tout communiste, et des algériens, et tout .... Encore dans notre immeuble on est triés (travaille chez Olida).

- On a failli faire une dépression nerveuse (épouse de brigadier de police).

- J'ai eu un choc en voyant la forme du logement, ma femme en a pleuré, on a même pas de balcon (rectifieur outilleur).

- C'était pas terminé, j'ai d'abord pleuré. J'étais toujours contre les grands ensembles (professeur à la Sorbonne).

Certaines impressions sont ambivalentes ; ou bien sortent manifestement du sujet, en évoquant le passé du ménage, ou de la race.

Au total 11 % des ménages sont dans cette attitude incertaine, ou étrangère à la question.

- Des impressions mitigées ; les façades sont très austères, garnies de lessives qui sèchent, et ceci malgré l'interdiction (institutrice).

- N'être pas chez soi, et renfermé. J'avais un sentiment d'infériorité en devenant locataire, après avoir été propriétaire (femme sans profession).

- C'était notre premier logement de mariés ! (épouse d'agent de maîtrise à l'O.R.T.F.).

- Nous musulmans, n'avons pas le temps de penser à çà. Je ne pense qu'à partager mon pain avec mes enfants (ouvriers).

- On l'a trouvé bien, et on s'y plait bien ; mais les premiers temps, c'était dur, car les métropolitains nous regardaient d'un mauvais œil (épouse de forgeron en retraite et rapatrié).

On trouve enfin des exemples de sensation de dépaysement, de vertige devant le futur ; il s'agit parfois de commentaires amusés sur l'étonnement des premiers jours et ses déboires (6 %).

- C'était drôle, tout est pareil ; au début, on se trompait de porte (femme d'agent technique)

- On s'était perdu au point de ne pas retrouver l'appartement, on se sent isolé (chef de train R.A.T.P.).

Adaptation immédiate

Si des impressions défavorables ont parfois (25 %) accompagné l'arrivée des ménages dans le grand ensemble, elles appartiennent le plus souvent au passé. L'adaptation a été rapide pour 8 à 9 ménages sur 10.

"Et finalement, vous êtes-vous facilement habitué à la vie à .... ? (3)

OUI.....	83 %
NON.....	13
Ne se prononcent pas.....	4
	100

Cette adaptation ne résulte que très partiellement des impressions initiales.

Les bonnes impressions à l'arrivée sont presque toujours suivies d'une adaptation facile dans 88 à 95 % des cas (tableau 11-1).

Les impressions mitigées, ou assorties de réserves, ont été suivies d'une adaptation rapide, dans 80 à 85 % des cas.

Les impressions mauvaises, sans contrepartie, ont été moins suivies d'une rapide acclimatation : 63 à 68 %, cependant, affirment s'être facilement habitués. Malgré la virulence des premières réactions, celles-ci ont moins de consistance qu'il pourrait le sembler.

L'adaptation facile est donc le sort général, y compris de ceux dont les premières réactions étaient franchement défavorables. Seul un petit nombre (13 %) a eu de la peine à s'habituer (4).

Est-ce une affaire de temps ?

(3) Question 63.

(4) On ne peut dire combien ne se sont pas habitués : les réponses négatives correspondent à des adaptations non faciles et à des non adaptations.

GRAPHIQUE 11-1 - ADAPTATION EN FONCTION DES IMPRESSIONS A L'ARRIVEE.

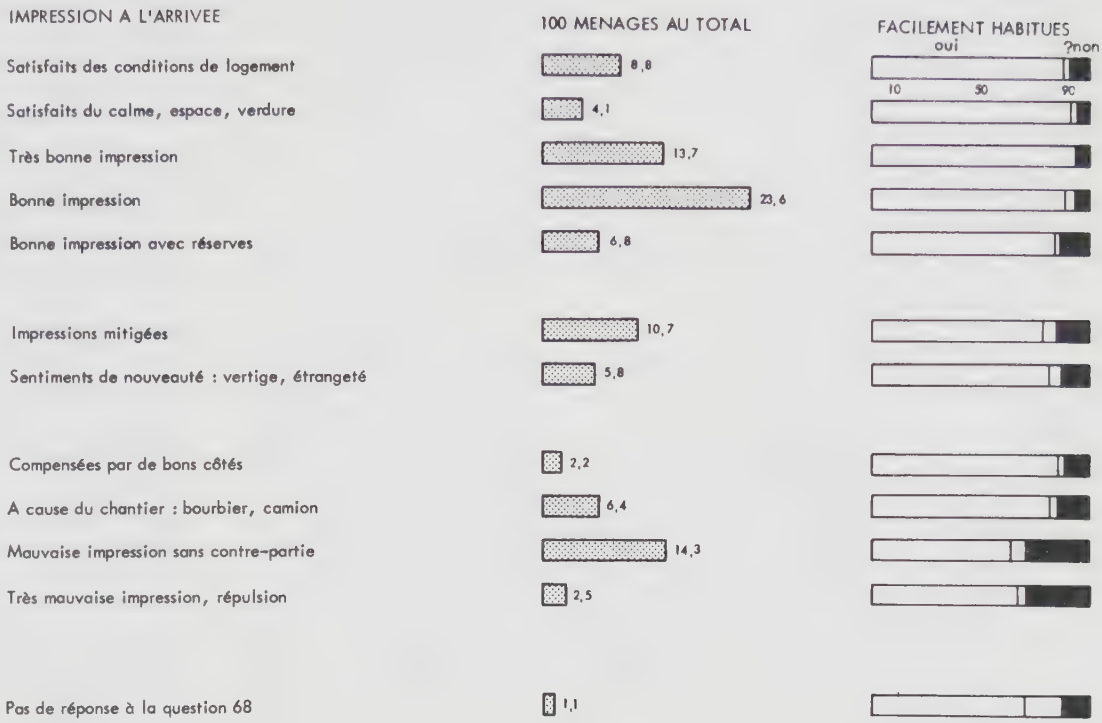

TABLEAU 11-1 - FACILITE D'ADAPTATION
SELON LES IMPRESSIONS A L'ARRIVEE.

Question 68 Impressions à l'arrivée	Question 69 Se sont facilement habitués			
	Oui	?	Non	Total
Impressions favorables				
Satisfaits des bonnes conditions de logement	88	4	8	100
Satisfaits du calme, espace, verdure	92	3	5	100
Autres arguments favorables :				
Très bonne impression	95	1	4	100
Bonne impression	89	4	7	100
Bonne impression, mais quelques réserves	84	3	13	100
Impressions ambivalentes				
Impressions mitigées : du pour et du contre	79	6	15	100
Sentiments de nouveauté : vertige, étrangeté	82	6	12	100
Mauvaises impressions				
Compensées par de bons côtés	86	3	11	100
A cause du chantier : bourbier, camion	82	4	14	100
Mauvaise impression sans contre partie	63	8	29	100
Très mauvaise impression, répulsion	67	3	30	100
Pas de réponse à la question 68	70	18	12	100
ENSEMBLE	83	4	13	100

Si l'on examine séparément les groupes de ménages entrés dans leur logement à diverses dates, et qui occupent donc les lieux depuis des durées variant de moins de 1 an 1/2 (tableau 11-2), la proportion des ménages qui se sont facilement habitués varie peu : 90 %, 85 %, 86 % et 87 %. Il semble à en juger par ces résultats, qu'il n'y a pas d'évolution des attitudes avec le temps.

Le fait est surprenant, car il semble contredire le sentiment des interrogés eux-mêmes.

L'explication est sans doute dans la rapidité de cette adaptation : si celle-ci est très facile, ce qui est vraisemblable puisque dès l'arrivée ce sont les bonnes impressions qui l'emportent, c'est peut-être l'affaire de quelques jours, de quelques mois au plus.

TABLEAU 11-2 - ATTITUDE SELON LA DUREE DE SEJOUR

	Année de l'arrivée dans le logement				Tous les ménages
	1965-64 moins de 1 an 1/2	1963-62 1 an 1/2 à 3 ans 1/2	1961-60 3 ans 1/2 à 5ans 1/2	1959 et avant 5 ans 1/2 et plus	
Quelles étaient vos premières impressions à l'arrivée ?					
Bonnes impressions	62	55	56	57	57
Impressions mitigées	16	16	16	17	17
Mauvaises impressions	22	29	28	26	26
(a)	100	100	100	100	100
Vous êtes-vous facilement habitué ?					
OUI	90	85	86	87	87
NON	10	15	14	13	13
(b)	100	100	100	100	100
D'une manière générale ce qui l'emporte :					
les avantages	68	61	58	61	62
les inconvénients	15	21	20	20	19
ne savent pas	17	18	22	19	19
	100	100	100	100	100
Ont trouvé le nécessaire au point de vue des commerçants : à l'arrivée					
OUI	61	46	34	29	43
NON	39	54	66	71	57
(c)	100	100	100	100	100
et maintenant					
OUI	72	79	86	81	83
NON	28	21	14	19	17
(d)	100	100	100	100	100
Au point de vue des commerçants : pour 100 mécontents au début sont devenus satisfaits (en %)	41	62	83	85	69

(a) On a écarté les réponses inconnues, soit 1 % du total.
(b) Exclusion des réponses inconnues et incertaines, soit 4 % du total
(c) " " " " soit 1 % "
(d) " " " " soit 5 % "

Ainsi, les ménages présents depuis moins d'un an et demi, (9 mois en moyenne) sont-ils déjà habitués au point que la suite du séjour n'y changera rien. Cette adaptation serait limitée aux premiers temps qui suivent l'emménagement. Puis il y aurait stabilité des attitudes. Cette explication est la plus vraisemblable, compte tenu de plusieurs autres facteurs.

Les ménages, observés à différentes durées, appartiennent à des promotions différentes, qui pourraient être différentes dès l'entrée dans le logement ; en réalité les promotions successives entrées dans les grands ensembles diffèrent peu par les caractéristiques de leurs membres (en 1965) ; et la proportion plus forte de rapatriés parmi les emménagés de 1962 et 1963 ne semble pas modifier la satisfaction des ménages entrés dans les lieux en ces années.

D'autre part, on observe à mesure que le temps s'écoule, un nombre de plus en plus réduit de ceux qui étaient entrés dans les lieux, et l'on pourrait craindre une sélection par émigration : les plus mécontents à l'arrivée, ou ceux qui s'adaptent mal, partant de façon plus rapide. Or, au contraire le départ des ménages, au cours des années, semble se faire indépendamment des impressions de départ, de la facilité d'adaptation et de la satisfaction présente.

En effet, les derniers arrivés (9 mois de présence en moyenne) ou les plus anciens (plus de 5 ans 1/2 de présence), décrivent de la même façon leurs premières impressions, qui étaient bonnes dans 62 % et 57 % des cas (tableau 11-2). Le diagnostic sur l'état actuel de la vie dans le grand ensemble est fait de façon presque identique : les avantages l'emportent aux yeux de 68 % des derniers arrivés et de 61 % des plus anciens (5).

Il n'y a pas d'accroissement du nombre des satisfaits avec la durée de séjour, mais une stabilité, peut-être une très lente dégradation : il y a davantage de mécontents parmi les anciens, davantage d'incertains aussi. Mais, de façon complexe, ce ne sont pas tout à fait les plus anciens dans les lieux qui sont les plus insatisfaits.

Ainsi, après des premières impressions parfois mauvaises, mais le plus souvent favorables, l'adaptation des habitants, facile de leur propre aveu, s'opère dans un délai assez bref. Les opinions des ménages anciens, et celles des plus récents, deviennent indiscernables.

(5) Cette stabilité des attitudes générales vis-à-vis du grand ensemble se vérifie à l'aide des réponses à d'autres questions, concernant par exemple, les avantages et les inconvénients (non publiés).

Variabilité et indépendance des attitudes

En contrepoint de cette stabilité des attitudes générales au cours du temps, on a observé, dans le chapitre précédent (section III), un accroissement de la satisfaction concernant les équipements collectifs. Les ménages se déclarent satisfaits en plus grand nombre au moment de leur arrivée dans l'ensemble.

Cette évolution de la satisfaction des équipements n'est pas un phénomène limité à la période d'adaptation des premiers temps du séjour, mais un mouvement dont on suit le développement dans les groupes de ménages arrivés à des dates diverses.

Limitons-nous à la satisfaction concernant les commerçants, où l'évolution est la plus accentuée (tableau 11-2). La satisfaction actuelle varie peu selon les groupes de ménages (72 à 86 %), car tous portent un jugement sur la même situation présente ; au contraire, la proportion de ceux qui déclarent avoir été satisfaits à l'arrivée est de 29 % parmi les ménages les plus anciens et de 61 % parmi les récents (9 mois de séjour). Les premiers sont arrivés plus tôt, à un moment où le grand ensemble était moins bien équipé.

Pour 100 mécontents au départ, la proportion des convertis à la satisfaction est de 85 % parmi les anciens, de 41 % parmi les nouveaux. La durée de séjour plus longue a permi aux premiers de voir se modifier plus complètement l'équipement de leur ensemble.

Il faut donc enregistrer deux faits distincts :

Les attitudes générales des ménages sont stables, mais la satisfaction progresse à propos de l'équipement collectif, dans les domaines où celui-ci évolue.

On peut combiner ces observations qui semblent inconciliables, en admettant l'indépendance des attitudes générales et de la satisfaction de tel aspect plus limité du cadre de vie : l'équipement collectif évolue et accroît la satisfaction des habitants ; mais ces mouvements partiels n'influencent pas les attitudes d'ensemble, qui, passée l'adaptation des tout premiers temps, restent stables dans leurs grandes lignes.

Cette indépendance des divers domaines de satisfaction éclaire l'évolution constatée dans le chapitre précédent : l'accroissement des personnes satisfaites de l'équipement commercial résulte de l'adaptation des installations à la population, et non pas d'un mouvement inverse d'accoutumance, qui s'accorderait mal avec la fixité des attitudes générales.

GRAPHIQUE 11-2 - ATTITUDE SELON LA DUREE DE SEJOUR

IMPRESSIONS A L'ARRIVEE

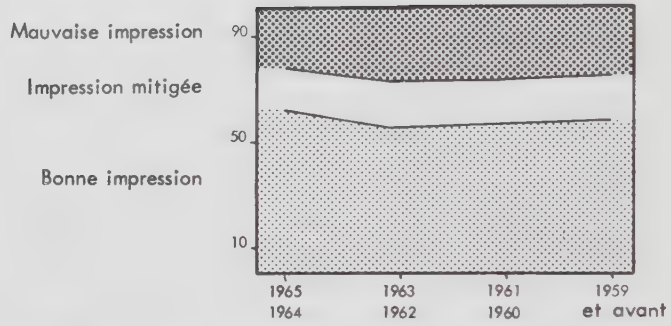

SE SONT FACILEMENT HABITUES

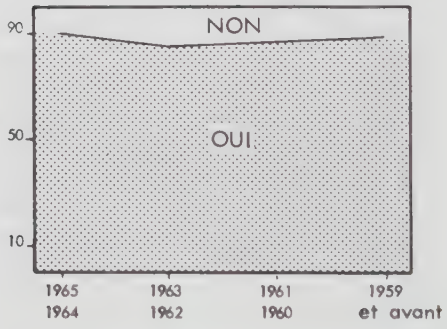

CE QUI L'EMPORTE

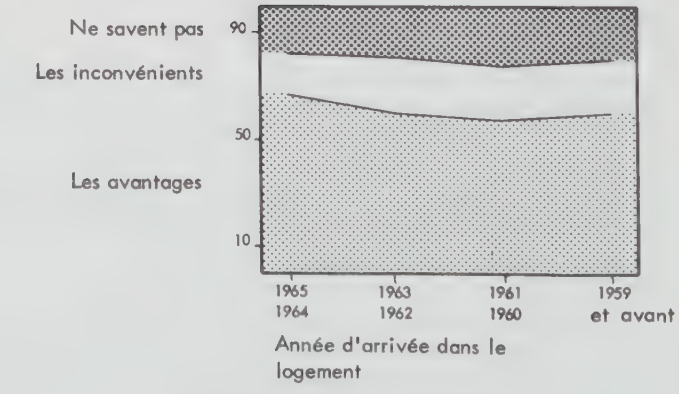

Adaptés et inadaptés

Si le temps importe peu dans l'adaptation des ménages à leur cadre de vie, les caractéristiques individuelles vont-elles jouer un rôle ?

Hommes et femmes, peuvent avoir des attitudes différentes ; les ménages de divers groupes socio-professionnels également ; ou encore les parisiens et les provinciaux.

Hommes et femmes

Une seule personne est interrogée par ménage ; dans le cas des couples mariés, chaque enquêteur a veillé à recueillir, au total, autant de voix masculines que féminines (6).

On peut de la sorte comparer deux lots de réponses égaux : époux et épouses. Les deux groupes de réponses ne sont pas deux échantillons représentatifs ; ils n'ont été ni tirés au sort, ni construits en respectant des proportions de ménages (quota).

En réalité, les maris des femmes actives ont été interrogés beaucoup plus fréquemment que ceux des femmes au foyer.

	Total	Femme active	inactive
Total des ménages	100		
Couples mariés	90	30	60
Maris interrogés	44	18	26
Femmes interrogées	46	12	34

Lorsque la femme est au foyer, l'enquêteur a visité facilement le ménage, en interrogeant l'épouse, et moins souvent le mari ; il a, en fin de tournée, corrigé ce déséquilibre à l'aide des ménages où la femme est active, et avec lesquels il est entré en relation plus difficilement et donc plus tardivement : ce qui conduit, lorsque la femme est active, à donner surtout la parole aux maris (7).

On distinguera les couples où la femme exerce une profession, et les autres ; dans chacun de ces cas, on opposera les réponses des maris et des épouses.

(6) Voir page 49.

(7) C'est un autre exemple, des biais liés à l'inégale facilité d'accès aux diverses catégories d'interrogés (voir chapitre II, section III).

TABLEAU 11-3 - ATTITUDE DES HOMMES ET DES FEMMES : PRINCIPALES QUESTIONS D'OPINION

	Couples mariés						Autres ménages	
	Femme active		Femme au foyer		Tous les couples			
	personne interrogée :							
	mari	épouse	mari	épouse	mari	épouse	Homme	Femme
Conditions des logements jugées								
- très satisfaisantes	12	15	12	16	12	15	13	18
- satisfaisantes	40	44	40	37	40	39	50	45
- acceptables	39	31	34	34	36	33	33	29
- insuffisantes	8	9	12	12	10	11	4	7
- très insuffisantes	1	1	2	1	2	2	-	1
	100	100	100	100	100	100	100	100
Ce qui l'emporte, c'est :								
- les avantages	67	67	61	60	63	62	53	61
- les inconvénients	17	18	22	19	20	18	27	16
- ne tranchent pas	16	15	17	21	17	20	20	23
	100	100	100	100	100	100	100	100
Construire de grands ensembles, c'est :								
- bonne chose								
. sans restriction	31	40	31	39	31	39	38	38
. avec restriction	20	15	15	15	15	15	18	18
- mauvaise chose	32	31	35	27	34	28	26	27
- sans importance, sans avis	17	14	19	19	18	18	18	17
	100	100	100	100	100	100	100	100
Première impression à l'arrivée								
- bonne impression	64	61	57	55	60	56	60	56
- mauvaise impression	21	27	25	27	24	27	15	29
- impression mitigée	15	12	18	18	16	17	25	15
	100	100	100	100	100	100	100	100
Se sont facilement habitués								
Oui	85	83	83	83	83	83	79	83
Non	10	13	13	14	12	14	10	11
?	5	4	4	3	5	3	11	6
	100	100	100	100	100	100	100	100
Habiteront longtemps ce logement								
Oui	53	50	47	50	49	50	59	61
Non	34	36	37	38	36	37	25	26
?	13	14	16	12	15	13	16	13
	100	100	100	100	100	100	100	100

TABLEAU 11-4 - ATTITUDE DES HOMMES ET DES FEMMES: AVANTAGES ET INCONVENIENTS.

	Couples mariés						Autres ménages	
	Femme active		Femme au foyer		Tous les couples			
	personne interrogée :							
	mari	épouse	mari	épouse	mari	épouse	homme	femme
Quels sont les principaux avantages de la vie à ... ?								
- la banlieue	39	34	31	29	34	30	22	32
- le logement	27	26	24	25	26	25	17	25
- équipements collectifs	6	10	10	13	8	12	12	7
- la proximité	8	8	9	5	8	6	7	4
- autres avantages	5	4	7	7	7	7	9	9
Citent au moins 1 avantage	85	82	81	79	83	80	67	77
Ne citent aucun avantage	12	16	15	17	13	16	23	20
Réponse inconnue	3	2	4	4	4	4	10	3
	100	100	100	100	100	100	100	100
Et les principaux inconvénients ?								
- l'éloignement	27	32	21	17	23	21	22	24
- l'équipement	16	17	18	20	17	19	17	12
- les voisins	13	9	14	13	14	12	7	16
- le bruit	13	11	11	11	12	11	16	12
- défaut du logement	9	10	13	12	11	11	2	13
- autres inconvénients	8	4	5	6	7	6	8	5
Citent au moins 1 inconvénient	86	83	82	79	84	80	72	82
Ne citent aucun inconvénient	12	14	15	17	14	17	19	15
Réponse inconnue	2	3	3	4	2	3	9	3
	100	100	100	100	100	100	100	100
Ménages observés : 2 120 =	466	308	443	636	(909)	(944)	54	213
Poids dans le total 100 =	18	12	26	34	(44)	(46)	2	8

Les différences d'attitudes que l'on s'attend à observer entre les sexes, risquent de découler de la durée de présence quotidienne dans le grand ensemble, inégale pour les maris actifs, et les femmes au foyer : pour l'un il n'est qu'un des cadres de l'existence ; pour l'autre il est l'unique. Considérer isolément les épouses qui travaillent va donc permettre de comparer maris actifs et épouses actives.

Enfin, le travail de la femme étant lié à l'âge, et au nombre des enfants (8), et entraînant un accroissement du revenu des ménages, les caractéristiques démographiques et économiques sont différentes dans les deux catégories distinguées.

L'examen de huit questions d'opinion, dans les tableaux 11-3 et 11-4, montre une presque identité de vue entre maris et femmes. Les variations observées sont minimes.

L'identité de vue est parfaite dans certains cas ; "ce qui l'emporte, c'est les avantages", disent 67 % des époux et 67 % des épouses, dans les ménages où la femme est active ; ou encore 61 % des époux et 60 % des épouses, quand celle-ci est au foyer. Il y a une opinion des ménages, plus favorable quand la femme travaille, c'est-à-dire, quand les enfants à charge sont moins nombreux et les revenus plus élevés ; mais il n'y a pas d'opinion de chaque sexe face à la même situation.

Quand elles existent, les différences entre époux sont de simples nuances. La femme est plus satisfaite du logement que le mari :

Logements satisfaisants (ou très) :

ménages avec femme active : - mari : 52 % - épouse : 59 %
ménages avec femme au foyer : - mari : 51 % - épouse : 53 %

L'épouse pense qu'il est bon de construire des ensembles, plus souvent que le mari : 40 % (contre 31 %) l'affirment sans restriction, dans les ménages où la femme est active ; 39 % (contre 31 %) quand elle est au foyer.

A l'arrivée dans l'ensemble, les femmes avaient une plus mauvaise impression que leur mari (27 % au lieu de 21 % ; 27 % au lieu de 25 %). Mais pas de différence quant au sentiment de s'être facilement adapté, que la femme travaille ou non.

Resteront-ils longtemps dans ce logement ? Les réponses affirmatives ne sont guère différentes non plus, selon la personne interrogée, ou selon l'activité de l'épouse.

(8) Voir chapitre IX, section I.

Les avantages de la vie dans l'ensemble sont les mêmes aux yeux des deux sexes (tableau 11-4). Une nuance : la femme est plus sensible aux facilités des équipements collectifs : (10 % contre 6 % ; 13 % contre 10 %). Quand la femme est au foyer, maris et femmes y sont plus attentifs.

La femme se plaint moins des voisins et du bruit ; si elle travaille, elle critique l'éloignement (32 %), plus que son mari (27 %), qui s'en plaint lui-même plus que dans les couples où la femme est au foyer (21 et 17 %). L'existence de deux actifs, accroît les problèmes de transports.

De façon générale, l'épouse est moins loquace, elle s'exprime moins souvent sur les inconvénients, ou les avantages, de la vie dans leur ensemble.

Des différences mises à part, la vie dans les ensembles n'apparaît pas sous des jours différents aux hommes et aux femmes dans la même situation de fait (travail de la femme, et autres caractéristiques qui y sont liées).

L'un et l'autre sexe sont les porte-paroles presque équivalents des ménages (9). C'est à ce titre d'ailleurs que l'on s'adressait à eux. Le formulaire d'enquête ne réservait pas de question à l'un ou à l'autre sexe ; et jamais l'attention n'a été appelée spécialement sur l'opinion des individus, face à celle des autres membres du ménage (10).

Attitudes des groupes socio - professionnels

Six groupes sont isolés ici : ouvriers, employés, cadres moyens, petits commerçants et artisans, cadres supérieurs, et enfin professions libérales et gros commerçants (11). Le dernier groupe est très réduit en effectif (12), et donc soumis à de grandes fluctuations aléatoires.

Les attitudes de ces groupes diffèrent-elles ?

(9) C'était d'ailleurs un des postulats pratiques de l'enquête que de considérer le témoignage d'un des membres du couple comme celui du ménage tout entier. Sa validité se trouve confirmée.

(10) On pourra consulter sur les tableaux les réactions des autres ménages que les couples mariés. La comparaison des deux sexes est moins instructive dans ces ménages, qui sont particuliers sur le plan démographique; on ne note pas de grandes différences entre les chefs de ménages, hommes et femmes.

(11) Groupes définis selon la colonne de droite du tableau 5-1.

(12) 32 ménages de professions libérales et gros commerçants.

TABLEAU 11-5 - ATTITUDE DES GROUPES SOCIO-PROFESSIONNELS : PRINCIPALES QUESTIONS D'OPINION.

	Tous les ménages	Groupe socio-professionnel du chef de ménage					
		ouvriers	employés	cadres moyens	commerçants artisans	cadres supérieurs	professions libérales
Conditions de logement :							
- très satisfaisantes	14	13	16	12	11	20	-
- satisfaisantes	40	40	39	42	39	37	62
- acceptables	34	35	34	35	36	28	29
- insuffisantes	10	10	10	9	13	11	5
- très insuffisantes	2	2	1	2	1	4	4
	100	100	100	100	100	100	100
Ce qui l'emporte, c'est :							
- les avantages	62	63	61	61	67	63	56
- les inconvénients	19	17	18	21	20	23	33
- ne tranchent pas	19	20	21	18	17	14	11
	100	100	100	100	100	100	100
Construire des Grands Ensembles c'est :							
- bonne chose :							
. sans restriction	35	36	37	30	35	35	29
. avec restriction	17	15	18	16	19	14	13
- mauvaise chose	31	29	29	37	28	37	36
- sans importance, sans avis	17	20	16	17	18	14	22
	100	100	100	100	100	100	100
Premières impressions à l'arrivée							
- bonnes impressions	57	58	58	58	65	54	64
- mauvaises impressions	25	25	25	26	25	30	20
- impressions mitigées	18	17	16	10	10	16	16
	100	100	100	100	100	100	100
Se sont facilement habitués							
Oui	83	84	85	82	80	79	89
Non	13	12	11	13	15	18	7
On ne sait	4	4	4	5	5	3	4
	100	100	100	100	100	100	100
Habiteront longtemps ce logement							
Oui	51	54	53	42	52	37	47
Non	35	32	31	44	41	49	42
On ne sait	14	14	16	14	7	14	11
	100	100	100	100	100	100	100

De façon générale, il n'y a pas de grands écarts dans l'opinion des divers groupes socio-professionnels (tableaux 11-5 et 11-6) ; une uniformité très poussée semble égaliser tous les ménages.

Satisfaits des conditions de logement ? Les divers groupes le sont également : 53 %, 55 %, 54 %, 50 %, 57 %, 62 % : les écarts sont dûs aux petits effectifs.

Les avantages l'emportent dans des proportions variant de 67 % à 56 %. Une tendance nette : les indécis sont plus nombreux parmi les ouvriers et les employés (20 et 21 %), plus rares parmi les commerçants, ou les cadres supérieurs, ou les professions libérales (13 %, 14 %, 11 %).

Les cadres moyens et les cadres supérieurs, les professions libérales condamnent la construction des grands ensembles plus souvent que les autres groupes : 36 à 37 % au lieu de 29 %.

Leurs impressions à l'arrivée étaient cependant aussi bonnes que les autres.

Les cadres supérieurs nient un peu plus souvent s'être facilement habitués : 18 % (au lieu de 11 à 15 %).

Les projets de départ sont plus souvent le fait des mêmes cadres moyens et supérieurs : 42 et 37 % resteront longtemps alors que 54 à 52 % feront de même parmi les autres catégories.

Quels avantages sont reconnus, quels inconvénients cités ? Les réponses sont identiques selon l'appartenance sociale des interrogés (tableau non présenté).

Mises à part quelques nuances, les divers groupes socio-professionnels réagissent de façon semblable.

Cette similitude des réactions peut surprendre quand on connaît la variabilité des attitudes des groupes socio-professionnels dans des études portant sur l'ensemble de la population. C'est qu'ici, ce n'est pas toute la population qui est observée, ni même toute une agglomération, mais un milieu résidentiel beaucoup plus homogène ; l'entrée dans les grands ensembles a sélectionné, dans la population totale, certains ménages dont on peut penser qu'en règle générale, ils acceptaient ce genre d'habitat.

Toutefois, il n'existe pas qu'un seul ensemble, mais des centaines (dont 53 dans l'enquête), caractérisés parfois par des compositions sociales assez originales. N'est-ce pas en fonction de ces milieux particuliers

où prédominent ici les ouvriers, là les employés, ailleurs d'autres catégories, que s'établissent les réactions des divers groupes ?

On peut définir divers types de grands ensembles, selon la structure sociale de chacun d'eux, et examiner l'attitude des groupes sociaux qui les habitent : ouvriers d'une part, employés de l'autre, et enfin les autres catégories regroupées (cadres moyens ou supérieurs, commerçants, artisans, professions libérales et gros commerçants).

On connait la structure socio-professionnelle de chaque grand ensemble par un échantillon de quelques dizaines de ménages. L'imprécision de ces résultats locaux fait que l'on doit regrouper les divers ensembles en quelques catégories seulement.

Un pointage de chacun des 53 ensembles observés, selon la proportion des chefs de ménage ouvriers, et celle des employés (graphique 11-3), conduit à définir 5 types d'ensembles, que l'on peut désigner ainsi :

I Très nombreux ouvriers, peu d'employés, peu d'autres. Ce sont les ensembles où il y a plus de 50 % d'ouvriers et moins de 33 % d'employés. Schématiquement : 60% d'ouvriers, 20% d'employés, 20% d'autres.

II Nombreux ouvriers nombreux employés, peu d'autres, soit à peu près, respectivement 40% et 20% de chaque groupe. On y a classé les ensembles où les ouvriers sont plus de 33 % et moins de 50% ; et les employés moins de 33%.

III Nombreux ouvriers, peu d'employés, nombreux autres, (environ 40 + 20 + 40 = 100). Il n'y a que six ensembles observés dans cette situation.

IV Peu d'ouvriers, nombreux employés, nombreux autres. 5 grands ensembles sont dans ce cas, représentés à peu près par la répartition suivante : 20 + 40 + 40 = 100.

V Peu d'ouvriers, peu d'employés, très nombreux autres. 12 ensembles sont de ce type (20 + 20 + 60), où il y a moins de 33% d'ouvriers, moins de 33% d'employés ; environ la moitié de la population est composée des autres catégories.

Ces cinq types d'ensembles, sont ordonnés de 1 à 5 selon la proportion décroissante des ouvriers et des employés.

En tenant compte que les catégories III et IV sont peu nombreuses, on observe (tableau 11-6) ; graphique 11-4) qu'en général, ouvriers, employés et autres catégories, dans un même type d'ensembles, réagissent de façon semblable ; l'homogénéité des réactions est donc confirmée.

GRAPHIQUE 11-3 - CINQ TYPES DE GRANDS ENSEMBLES, SELON LA CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE.

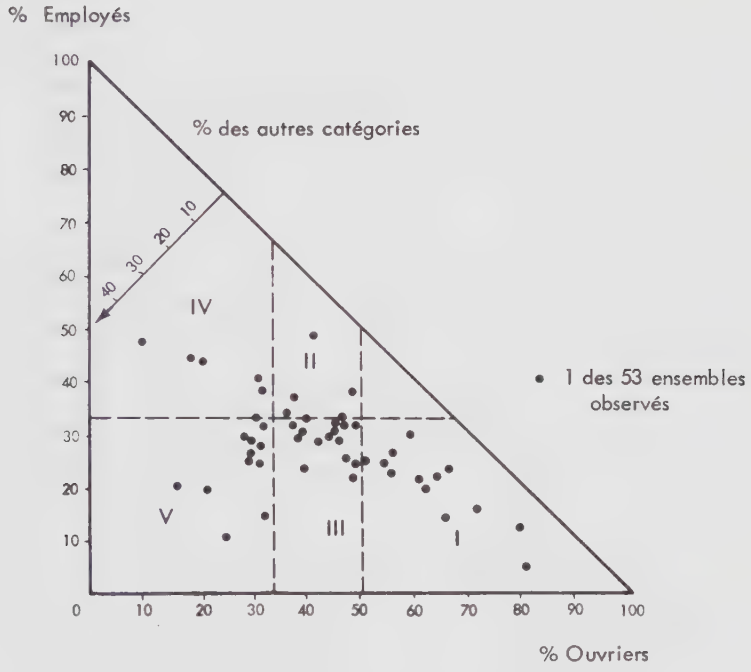

Composition du grand ensemble

I	O ea	Très nombreux ouvriers, peu d'employés, peu d'autres
II	O Ea	Nombreux ouvriers, nombreux employés, peu d'autres
III	OeA	Nombreux ouvriers, peu d'employés, nombreux autres
IV	o E A	Peu d'ouvriers, nombreux employés, nombreux autres
V	o e A	Peu d'ouvriers, peu d'employés, très nombreux autres

TABLEAU 11-6 - ATTITUDE DES GROUPES SOCIO-PROFESSIONNELS SELON LA COMPOSITION DE L'ENSEMBLE HABITE.

Réponse des ménages	Composition sociale dans l'ensemble habité				
	très nomb ouvriers	nombreux ouvriers		peu d'ouvriers	
	peu d'employés peu d'autres	nombreux employés peu d'autres	peu d'employés nombreux autres	nombreux employés nombreux autres	peu d'employés très nombreux d'autres
	I	II	III	IV	V
Proportion des réponses "Les avantages l'emporte" (a)					
Ouvriers	57	66	61	79	69
Employés	54	61	89	57	68
Autres	62	55	59	63	65
Construire des grands ensembles "C'est une bonne chose"					
Ouvriers	48	52	72	48	56
Employés	61	54	70	54	55
Autres	48	48	42	59	49
Se sont facilement habitués					
Ouvriers	84	86	79	86	88
Employés	80	79	91	81	84
Autres	79	82	79	84	84
Principal inconvénient : les voisins					
Ouvriers	15	6	13	4	11
Employés	12	18	10	11	11
Autres	23	13	13	9	12
Principal inconvénient : le bruit					
Ouvriers	12	15	10	9	10
Employés	15	11	12	6	13
Autres	16	15	12	5	7

(a) Parmi les chefs de ménages ouvriers, habitant dans les ensembles classés dans la 1ère colonne (très nombreux ouvriers, peu d'employés, peu d'autres), 57 % déclarent "Les avantages l'emportent". 54 % des employés, dans les mêmes ensembles font la même réponse; etc..

D'autre part, il n'y a pas de grands écarts entre les divers types d'ensemble : une même catégorie sociale réagit donc de façon peu différente à la fois des catégories avec lesquelles elle cohabite , et des ménages de même appartenance socio-professionnelle, installés dans des ensembles de composition différente.

Ceci est particulièrement vrai pour le sentiment de l'adaptation facile qui se rencontre, au niveau de 80 %, dans toutes les situations.

Le bilan favorable (les avantages l'emportent) est fait plus souvent lorsque l'ensemble est de type social élevé selon l'ordre I à V. Ce qui reflète sans doute la qualité de la construction, que suggère la présence d'une clientèle plus riche en moyenne. Il n'y a pas de différence entre le bilan fait par les divers groupes socio-professionnels (13).

Est-ce une bonne chose de construire des grands ensembles ? Peu de différence à ce sujet.

Par contre, la proportion des ménages qui dénoncent les inconvénients liés aux voisins, est plus forte dans les ensembles où les ouvriers et les employés sont nombreux (I et II). Ce ne sont pas les groupes majoritaires, ou minoritaires, qui s'en plaignent systématiquement.

De même le bruit est d'autant plus incriminé qu'il y a d'ouvriers et d'employés. Ce sont dans ces mêmes ensembles, on l'a vu, que les avantages l'emportent moins souvent ; sans doute parce que la qualité de la construction est différente.

Il ne semble pas y avoir de lien entre les réactions d'un groupe socio-professionnel et son importance dans la structure de l'ensemble où il réside ; ce qui amène à penser que les variations des opinions, lorsqu'elles existent, entre les cinq types d'ensemble considérés, sont en réalité moins liés à la composition socio-professionnelle, qu'à la qualité du cadre matériel où les divers ménages se trouvent cohabiter.

Sentiment de conformité au groupe

L'examen des réactions des hommes et des femmes, et celui des opinions des divers groupes socio-professionnels montrent que les attitudes des ménages se conforment de façon générale au sentiment commun.

(13) Les écarts des divers groupes sont localisés dans les types d'ensemble III et IV où les effectifs sont très réduits. Nous les considérons donc comme aléatoires.

GRAPHIQUE 11-4 - ATTITUDE DES GROUPES SOCIO-PROFESSIONNELS SELON LA COMPOSITION DU GRAND ENSEMBLE HABITE.

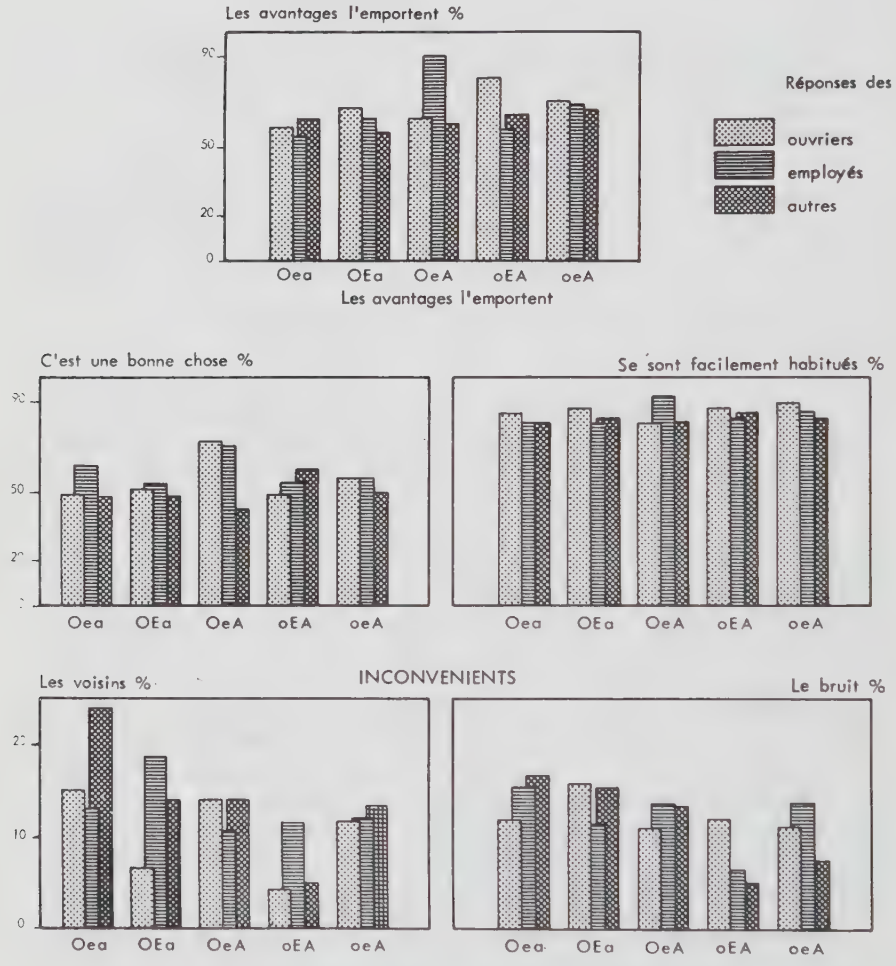

Composition du grand ensemble

Oea Très nombreux ouvriers, peu d'employés, peu d'autres
OEa Nombreux ouvriers, nombreux employés, peu d'autres
OeA Nombreux ouvriers, peu d'employés, nombreux autres
oEA Peu d'ouvriers, nombreux employés, nombreux autres
oeA Peu d'ouvriers, peu d'employés, très nombreux autres

D'autre part, celui-ci reflète les conditions de fait : le travail de la femme, la situation du ménage, et les conditions matérielles de vie dans le grand ensemble.

Cette conformité au groupe est-elle perçue par les habitants ?"Ce que vous pensez de la vie à ....., estimez-vous que c'est aussi l'opinion de la plupart de ses habitants ?" (14)

Cette question réflexive, qui contraint les interrogés à prendre conscience de l'opinion générale, laisse un grand nombre d'entre eux sans réponse, (36 %). Mais, parmi ceux qui se prononcent, aucune ambiguité : très rares sont ceux qui pensent avoir un avis original :

OUI (c'est l'opinion de la plupart)	54
Ne tranchent pas	36
NON	10
	100

Cinq personnes pensent exprimer l'opinion générale alors qu'une seule estime elle-même être en marge. L'accord social qui apparaissait dans les résultats antérieurs, est donc ressenti.

Le sentiment de conformité, ou celui de se différencier, ne dépend pas de l'opinion que l'on professe sur la réalité."Ce que l'on pense de la vie à ...", ce sont les réponses à la question qui précède immédiatement sur le questionnaire :"d'une manière générale, qu'est-ce qui l'emporte, les avantages ou les inconvénients ?" (15).

Or, se croient également conformistes, ceux pour qui les avantages l'emportent, et ceux qui reconnaissent la prédominance des inconvénients : dans les deux groupes autant de conformistes (57 %) et autant d'originaux (11 % et 12 %).

Estimez-vous que c'est aussi l'avis de la plupart de ses habitants ?	Ce qui l'emportent dans la vie à		
	les avantages	les inconvénients	ne tranchent pas
OUI	57	57	40
Ne tranchent pas	32	31	52
NON	11	12	8
	100	100	100

(14) Question n°73 sur le formulaire.

(15) Question 72, juste avant la 73 sur la conformité au groupe.

TABLEAU 11-7 - SENTIMENT DE CONFORMITE AU GROUPE SELON LE SEXE, LA SITUATION DE FAMILLE, ET LE GROUPE SOCIO-PROFESSIONNEL.

	Ce que vous pensez de la vie à ... Estimez-vous que c'est aussi l'opinion de la plupart de ses habitants ?			
	OUI	Ne tranchent pas	NON	Total
I - Selon la situation de famille et le sexe de l'interrogé				
Personne interrogée				
Couple où la femme travaille				
Le mari	55	37	8	100
L'épouse	54	35	11	100
Toutes réponses	54	36	10	100
Couples avec la femme au foyer				
Le mari	55	35	10	100
L'épouse	54	35	11	100
Toutes réponses	54	35	11	100
Tous les couples				
Le mari	55	36	9	100
L'épouse	34	35	11	100
Autres ménages				
Un homme	47	43	10	100
Une femme	46	42	12	100
II - Selon le groupe socio-professionnel du chef de ménage				
Ouvriers	55	37	8	100
Employés	54	35	11	100
Cadres moyens	50	37	13	100
Commerçants, artisans	55	33	12	100
Cadres supérieurs	52	32	16	100
Professions libérales, industriels	60	27	13	100
III - Ensemble des ménages	54	36	10	100

Il n'y a pas de lien entre l'avis des ménages sur le grand ensemble, et l'idée qu'ils ont de leur place relative parmi leurs pairs : ceux qui sont satisfaits ne se croient pas davantage intégrés que les mécontents, qui eux-mêmes n'ont pas conscience d'être "déviants". Chacun projette sur le groupe ses propres attitudes, persuadé que tout le monde pense comme lui.

Ceux qui ne tranchent pas entre les avantages et les inconvénients, sont plus indécis également sur l'opinion d'autrui (52 %) ; toutefois parmi

eux, certains se prononcent à ce sujet (48%) ; et la plupart pensent alors que cette incertitude est aussi l'attitude des autres. Il semble aux yeux des interrogés que le jugement qu'ils portent sur leur vie est de caractère technique, objectif, s'imposant de ce fait à l'opinion universelle.

Maris et femmes affirment d'égale façon leur conformité au groupe : et le travail extérieur de l'épouse ne change rien. Les chefs de ménage non mariés (célibataires, veufs, etc..) sont plus incertains sur l'avis des autres (tableau 11-7).

Les divers groupes socio-professionnels, réagissent de même (16).

Ainsi, l'homogénéité des attitudes des habitants des ensembles, est-elle un fait essentiel ; un fait ressenti, car peu de ménages se déclarent en marge de la société où ils vivent ; un fait qui s'impose aux deux sexes comme aux divers groupes socio-professionnels.

Parisiens et provinciaux

Peu de différence dans les réactions enregistrées dans le domaine parisien et le domaine provincial de l'univers des grands ensembles ; et ceci est d'autant plus frappant que, composée d'H.L.M. pour les 4/5, la partie provinciale diffère socialement de la parisienne, où ces organismes représentent les 2/5 des ménages.

Les avantages l'emportent pour 62 % des parisiens, et d'autant de provinciaux (tableau 11-8). Les parisiens sont plus satisfaits du logement (58 %) que les provinciaux (51 %). Construire des ensembles est également bon pour les deux populations (53 et 51 %).

A l'arrivée, les provinciaux étaient particulièrement perplexes (25% au lieu de 15%), mais se sont adaptés un peu plus facilement (85% au lieu de 81%), et ils pensent demeurer plus longtemps (52% au lieu de 49%).

Pratiquement mêmes attitudes.

Les avantages ne sont pas exactement les mêmes : le calme de la banlieue intéresse 36 % des parisiens, 28 % des provinciaux ; mais le logement autant (26 et 25 %), (tableau 11-9).

Les inconvénients sont plus souvent ceux de la banlieue pour les parisiens (28% au lieu de 17%), ou de l'éloignement (21 au lieu de 13%) ; les provinciaux se plaignent au contraire du bruit, et des défauts du logement.

(16) L'écart du groupe des professions libérales est sans doute aléatoire ; il repose sur 31 observations.

TABLEAU 11-8 - ATTITUDE DES PARISIENS ET DES PROVINCIAUX SELON LE TYPE D'ORGANISME : PRINCIPALES QUESTIONS D'OPINIONS.

	Tous les ménages	Implantation et organisme					
		agglomération parisienne			villes de province		
		H. L. M.	Autres	Total	H. L. M.	Autres	Total
Conditions de logement							
Très satisfaisantes	14	13	18	16	11	13	12
Satisfaisantes	40	38	44	42	38	42	39
Acceptables	34	33	30	31	39	33	37
Insuffisantes	11	14	7	10	10	10	10
Très insuffisantes	1	2	1	1	2	2	2
	100	100	100	100	100	100	100
Ce qui l'emporte, c'est :							
Les avantages	62	59	64	62	62	61	62
Les inconvénients	19	22	20	21	17	20	17
Ne tranchent pas	19	19	16	17	21	19	21
	100	100	100	100	100	100	100
Construire des grands ensembles, c'est :							
Une bonne chose							
- sans restriction	35	34	36	35	36	32	35
- avec restriction	16	19	16	18	16	14	16
Une mauvaise chose	31	31	32	31	29	33	30
Sans importance, sans avis	18	16	16	16	19	21	19
	100	100	100	100	100	100	100
Premières impressions à l'arrivée							
Bonnes impressions	58	60	59	59	56	52	55
Mauvaises impressions	26	28	25	26	19	24	20
Impressions mitigées	16	12	16	15	25	24	25
	100	100	100	100	100	100	100
Se sont facilement habitués							
OUI	83	83	81	81	85	85	85
NON	13	12	14	14	12	13	12
On ne sait	4	5	5	5	3	2	3
	100	100	100	100	100	100	100
Habiteront longtemps ce logement							
OUI	51	45	51	49	52	53	52
NON	35	40	35	36	34	36	35
On ne sait	14	15	15	15	14	11	13
	100	100	100	100	100	100	100

TABLEAU 11-9 - ATTITUDE DES PARISIENS ET DES PROVINCIAUX, SELON LE TYPE D'ORGANISME : AVANTAGES ET INCONVENIENTS.

	Tous les ménages	Implantation et organisme					
		agglomération parisienne			villes de province		
		H. L. M.	Autres	Total	H. L. M.	Autres	Total
Quels sont les principaux avantages de la vie à.. ?							
la banlieue	32	25	42	36	28	29	28
le logement	25	24	27	26	26	23	25
équipement collectif	10	10	7	8	8	9	11
la proximité	6	5	6	6	7	10	8
autres avantages	7	9	4	6	7	9	8
citent au moins un avantage	80	73	86	82	80	80	80
n'en citent aucun	16	24	12	16	14	18	15
réponse inconnue	4	3	2	2	6	2	5
	100	100	100	100	100	100	100
Et les principaux inconvénients							
l'éloignement	22	22	33	28	16	19	17
l'équipement	17	17	24	21	12	18	13
les voisins	12	17	8	12	14	13	13
le bruit	12	8	8	8	16	11	15
défaut du logement	12	8	10	9	15	9	14
autres inconvénients	6	9	5	7	5	7	6
citent au moins un inconvénient	81	81	88	85	78	77	78
n'en citent aucun	16	16	11	13	17	21	18
réponse inconnue	3	3	1	2	5	2	4
	100	100	100	100	100	100	100
Ménages observés	2 659	486	819	1 305	1 016	338	1 254
Poids dans le total (%)	100	19	30	49	39	12	51

Ainsi seule la distance au centre de la ville, liée à la grande agglomération, semble entraîner une différence d'appréciation entre parisiens et provinciaux : différence dans les arguments avancés, mais non dans le bilan qui en résulte, ni dans la satisfaction éprouvée.

Faut-il construire des ensembles ?

Le pour et le contre

On sait que tout pesé, le plus grand nombre des habitants déclarent que construire des grands ensembles est une bonne chose.

"Et d'une manière générale, les logements nouveaux sont le plus souvent construits sous forme d'immeubles collectifs et de grands ensembles d'habitation. A votre avis, est-ce une bonne chose ou une mauvaise chose de construire des grands ensembles, ou est-ce une chose sans importance ? (17)

Une bonne chose	52
Une mauvaise chose	31
Ne se prononcent pas	14
Réponse inconnue	3
	100

Les commentaires faits pour motiver ce jugement sont les plus mêlés de tout de questionnaire. Certains en effet ont parlé des avantages et des inconvénients de leur propre ensemble, sans conserver à la question sa portée plus générale.

Ceci découle, pour une large part, de la place de la question dans le formulaire d'enquête. La question de savoir s'il est bon de construire des grands ensembles offre à l'interrogé, pour la première fois, l'occasion de donner son jugement, non seulement sur les ensembles en général, mais sur l'ensemble où il vit. Les autres questions ouvertes sur les équipements manquants (qu.60), les avantages et les inconvénients de les impressions à l'arrivée (qu.68), les avantages et les inconvénients de la vie (qu.70 et 71) sont introduites par la suite dans la conversation.

La place de cette question lui a donc fait recueillir spontanément, et de façon un peu désordonnée, les doléances ou la satisfaction que les intéressés tiennent à exprimer sans tarder. Par exemple :

- On n'entend pas chez les voisins, c'est très intéressant, l'appartement que nous avons est très gai (employé de bureau).

- Mauvaise chose, surtout à cause du bruit ; mais ce n'est pas pour tout le monde pareil, sûrement : nous, on a 16 personnes dans l'appartement au dessus (épouse de mécanicien d'entretien).

- Bonne chose, car l'ensemble est sympathique, il y a de petits immeubles, plus que les grands immeubles très hauts (peintre en bâtiment).

(17) Question 27, déjà citée chapitre VI.

De façon tout à fait différente, certaines personnes ont hésité à faire un choix catégorique entre la condamnation des ensembles ou l'approbation. Assez souvent les commentaires justifient moins la réponse "c'est une bonne chose" ou "une mauvaise chose", qu'ils ne la nuancent, voire la contredisent par des arguments de sens contraire.

L'examen du contenu des commentaires conduit à distinguer diverses formulations d'approbation ou de condamnation.

Bonne chose	- sans restriction	52	52
	- avec de mauvais côtés	17	
Mauvaise chose	- avec de bons côtés	3	31
	- sans restriction	28	
Chose sans importance		7	
Ne se prononcent pas	- arguments pour et contre	4	14
	- " favorables	6	
	- " défavorables	3	
Réponses inconnues			3
			100

On voit qu'il y a 35 % d'approbation sans restriction, un peu moins (28 %) de condamnations sans réserve.

Vient ensuite l'approbation avec réserve (17 %), et les nombreux cas où l'attitude balance sans trancher (14 %) ; au total, un tiers des ménages (34 %) (18) adopte une attitude nuancée qui les conduit soit à prendre parti (20 %), dans le sens de l'approbation surtout (17 %), soit à rester dans l'indécision (14 %).

Voici quelques exemples, parmi les plus élaborés, de commentaires donnant le pour et le contre :

- C'est une bonne chose car on est bien logé, mais le cadre et l'ambiance ne sont pas très humains. C'est très isolant ; c'est une forme de logement qui ne respecte pas les exigences d'une implantation humaine. Il y a trop de monde, mais il n'y a pas de minimum de vie commune (professeur de philosophie).

- Tout dépend le milieu que l'on côtoie. Il y a la clientèle H.L.M., les gens bien et les gens qui ne font pas attention (agent général d'assurances).

(18) En regroupant : bonne chose avec de mauvais côtés (17 %), mauvaise chose avec de bons côtés (3 %) ; et les 14 % qui restent indécis.

- C'est une bonne chose car les loyers sont moins chers ; c'est une mauvaise chose car il n'y a pas de cour pour les enfants et on n'est pas chez soi (épouse d'électricien).

- C'est une bonne chose car les gens ont besoin d'être logés d'urgence, c'est une mauvaise chose car ces logements ne sont que des cercueils où l'on peut respirer (brigadier de police).

- C'est bon au point de vue social, moins du point de vue humain. Il y a un certain préjugé contre les grands ensembles surtout dans la région parisienne où les gens n'imaginent pas que l'on vive autrement que dans un pavillon, moi ça m'est indifférent (fonctionnaire, Ponts et Chaussées).

- Je pense que les immeubles collectifs sont une bonne chose à Paris, mais pas en province où on devrait faire plus de maisons individuelles (chef d'agence).

Parmi les réponses complexes, certaines posent une condition à satisfaire pour que l'approbation soit sans réserve.

- Cela loge un grand nombre de familles, mais on devrait considérer la qualité de la construction, de l'esthétique. Ne pas dépasser 4 étages avec 3 entrées d'escalier, respecter l'espacement convenable entre les bâtiments.

- Il suffit de les construire plus rationnellement (épouse de directeur commercial).

- Bonne chose mais il faudrait qu'on puisse avoir accès à la propriété après plusieurs années d'habitation (opérateur).

- Ce ne serait pas mal de mélanger des familles bonnes et mauvaises. Il y a trop de voyous ici, et il faudrait que ces gens là puissent être éduqués. Alors ce serait une bonne chose de construire de grands ensembles (caissière dans une librairie).

- Il vaudrait mieux pouvoir construire des pavillons, ce qui répond mieux au désir profond des français.

- On ne devrait construire des grands ensembles que pourvus dès la finition de stades, centres culturels, centres sociaux etc... Afin que les gens puissent se rencontrer, faire connaissance, constituer une collectivité et non pas rester des individus vivant à côté les uns des autres. Cela éviterait également la délinquance juvénile très forte dans les ensembles à cause de l'oisiveté des jeunes (chiffreur au Ministère des Affaires Etrangères).

La complexité des commentaires conduit à relever

séparément les aspects favorables, y compris ceux donnés par les interrogés qui condamnent les ensembles, et les arguments contraires, même dans la bouche de ceux qui approuvent ce genre de construction.

Lorsque plusieurs idées ont été citées, seul le premier argument favorable a donné lieu à dénombrement ; et le premier argument contraire.

Ont cité un argument favorable	: 59	défavorable	: 57
N'en ont pas cité	39		41
On ne sait	2		2
	100		100

Pour la construction

Parmi les 10 rubriques du code (tableau ci-après), des regroupements s'imposent.

Arguments pour la construction des ensembles

Permet de construire davantage	20	
Meilleure condition de logement (19)	8	36
Permet de construire moins cher	3	
Il n'est pas possible de construire autrement	5	
Avantage du voisinage : moindre isolement(19)	3	
Equipements commerciaux (19)	1	6
C'est bien pour les enfants (19)	1	
Proximité du centre, ou du travail (19)	1	
C'est bien (vague)	8	17
Réponses favorables diverses	9	
Pas de commentaires favorables	39	
Réponses inconnues	2	
	100	

Les réponses les plus nombreuses (36 %) approuvent les ensembles pour leur raison d'être : offrir des logements plus nombreux en une situation de pénurie.

- Ce qui importe c'est d'être logé ! (polisseur, fabrique de rôtissoires).

- Pour le bien de tous, vous avez encore des gens dans la rue, il y a cette crise du logement (épouse de militaire retraité).

(19) Les rubriques comportent surtout des réponses portant sur les avantages de la situation locale.

- Il y a tellement de gens mal logés. Ma sœur vit encore dans des conditions déplorables (épouse de couvreur-zingueur).

- Nous devons tous vivre, nous devons être tous logés. Si je n'étais pas logée, je rouspéterais (épouse de manœuvre).

- Ca permet de se loger bien pour un loyer correct car à Paris les "proprios" sont des voleurs (ouvrier spécialisé électronique).

- On arrive à avoir tout à un prix assez modéré grâce à cela (peintre).

- Dans tous les pays du monde on fait des immeubles collectifs, les maisons individuelles sont très chères (secrétaire de direction, femme).

- Pas possible de faire des maisons particulières, on se retrouverait à 30 km de la ville, il faudrait l'avion (agent E.D.F.-G.D.F.).

- C'est inévitable, nécessaire. C'est un mal inévitable... Le rêve de tous est un petit pavillon, mais c'est impossible (agent commercial).

- La vie en immeuble n'est pas intéressante, mais c'est nécessaire de construire des immeubles pour pouvoir loger tout le monde (bottier orthopédiste).

Parmi les autres réponses, il faut porter attention à certaines qui approuvent dans les grands ensembles ce que les autres y critiquent : la densité de peuplement.

- Parce qu'on se "sent en famille" dans une cité (électronicien, épouse).

- Tous les enfants sont en contact, et ils apprennent à vivre en communauté dans toutes les classes (sculpteur).

Certaines personnes approuvent les ensembles en critiquant la vie dans les maisons individuelles : ce sont là des cas peu fréquents, vue le prestige du pavillon.

- Parce que les gens qui ont des petites villas, parfois c'est mal fait, ils ont des bêtes, des bric à brac, des cages à lapins, ici c'est plus propre. C'est moins calme bien sûr ; mais ici il n'y a pas d'amusements, alors, si on empêche les jeunes de faire du bruit, que voulez-vous qu'ils fassent ?

- Une maison particulière, ça prend plus de place ; les jardins sont petits. Autour des immeubles il y a des espaces verts, et des parcs de jeux pour les enfants (épouse de caviste).

Enfin, on peut concevoir les grands ensembles, dans le courant du pro-

grès économique et social, comme le moteur même de ce progrès.

- Bonne chose parce qu'il y a quelques années on voyait des gens mal habillés, mal soignés. Je trouve que la propreté et la santé sont primordiales ; et par le confort des logements, les gens ont plus de soin (épouse d'ouvrier d'entretien).

Contre la construction

Les arguments défavorables ne manquent pas non plus.

Arguments défavorables		
Trop de monde, habitat trop dense	15 %	
Mélange de classes sociales	4	
Inconvénients des enfants	4	31
Préfèrent la maison individuelle	8	
Uniformité de caserne	8	8
Insonorisation défectueuse	5	7
Construction de mauvaise qualité	2	
Arguments défavorables divers	11	
Pas de commentaires défavorables	41	
Manque de données	2	
	100	

Parmi les ménages qui donnent un argument contre (soit 57 %), plus de la moitié incrimine la densité (31 %), soit en terme de nombre, soit en terme qualitatif : leurs voisins sont trop mêlés sous l'angle social, il y a trop d'enfants, etc...

On parle de caserne en se référant à la fois peut-être à la densité, à l'homogénéité de la population, et au cadre matériel.

Enfin, d'autres critiques sont limitées aux modes de construction.

TROP DE MONDE

- Il y a une concentration humaine trop grande ; un être humain n'a pas à vivre dans une fourmilière. Dans les grands ensembles, tout est possible : surveillance, propagande (directeur artistique).

- On est tous entassés les uns sur les autres. S'il y a réclame de poireaux au "Suma", tout l'immeuble sent le poireau (femme de magasinier).

- Il y a peut-être trop de communauté, je préfèrerai habiter un vieil

immeuble, on est plus indépendant (employé municipal).

UN MONDE TROP MELE

- Il y a trop de locataires, trop de classes sociales différentes. Surtout pour les enfants qui risquent d'avoir des rapports avec n'importe qui (vendeur grand magasin).

- La cohabitation est délicate ; certains ont du mal à vivre en société, se comportent comme s'ils vivaient à l'écart.

- Dans un sens, on vit trop en communauté ; si on était triés, les gens propres ensemble ; il faudrait faire une enquête avant de loger les gens (femme sans profession).

LES ENFANTS SONT TROP MELES

- Je ne suis pas d'accord, on a trop mélangé les parents qui ont trop d'enfants, gosses mal élevés. Ma fille n'a jamais été sur les pelouses et je paye la destruction de tous les gosses. Ils auraient dû faire des cités pour eux (ceux qui ont beaucoup d'enfants) (femme d'agent d'approvisionnement).

- Les familles sans enfant ne devraient pas être logées avec les familles ayant 5 ou 8 enfants, nos idées ne sont pas les mêmes (agent hospitalier, buandier).

EVOQUER LA CASERNE, DISPENSE D'AUTRES COMMENTAIRES

- Les grands ensembles sont assimilables à la caserne, le petit immeuble de 3, 4 ou 5 logements est nettement préférable (dessinateur).

- Impression de casernes (plus casernes que les vraies casernes) (employé de banque).

Ce qui condamne le grand ensemble, c'est aussi l'existence de la maison individuelle.

- C'est des cités dortoirs, les gens cherchent à s'évader personnellement: je serais partisante d'un petit pavillon, quelque chose de plus personnel où les gens ne vivent pas dans la communauté.

- L'idéal c'est la petite maison indépendante avec le jardin (maître auxiliaire enseignement technique).

Entre le pour et le contre, comment trancher ? problème délicat : il s'agit à la fois d'un bilan entre des avantages et des inconvénients également réels ; et d'un compromis entre l'idéal et le réalisable, tant au plan du ménage qu'à celui de la société. D'où le résultat partagé, mais sans équivoque de :

52 % d'approbation : "c'est une bonne chose"
31 % de condamnation : "c'est une mauvaise chose".

Si l'on estime que ceux qui ne se sont pas exprimés (20) sont semblables aux autres, on obtient, sur 100 suffrages :

63 % d'approbation
37 % de condamnation.

Le référendum est sans appel. Mais comment se détermine l'opinion des habitants ? On peut tenter de l'examiner en liaison avec les réponses faites à d'autres questions.

Approbation des ensembles et amélioration du logement

L'approbation des grands ensembles est plus forte chez ceux à qui ce mode de construction a apporté une amélioration très nette de leurs conditions de logement.

C'est une "bonne chose" pour 57 % de ceux qui sont beaucoup mieux logés, pour 42 % de ceux qui le sont de manière équivalente, pour 24 % de ménages "beaucoup moins bien logés" (graphique 11-5). Le nombre des incertains reste à peu près constant, les voix perdues pour l'approbation sont gagnées par la condamnation : et les deux partis s'équilibrent lorsque le nouveau logement est de peu inférieur à l'ancien.

Ménages qui se déclarent	Construire des grands ensembles est :			
	bonne chose	ne savent pas	mauvaise chose	Total
	%	%	%	
Beaucoup mieux logés	57	18	25	100
Mieux logés	51	16	33	100
De manière équivalente	42	21	37	100
Moins bien logés	39	19	42	100
Beaucoup moins bien logés	24	13	63	100

(20) 14 % ne se prononcent pas ; et pour 3 % la réponse est inconnue.

Ceux qui sont logés de manière équivalente comptent dans leur rang un peu plus d'approbateurs que de partisans de la condamnation. Il ne suffit pas de ne pas gagner, il faut avoir perdu au change, pour que les critiques l'emportent.

On retrouve donc cette sorte de préjugé favorable aux ensembles, qui était déjà apparu dans le bilan des avantages et des inconvénients (chapitre VI, section II) : on a vu que ceux qui ne citent aucun avantage de la vie dans les grands ensembles déclarent parfois que "les avantages l'emportent" sur les inconvénients ; l'inverse ne se produit jamais.

Approbation des ensembles et satisfaction actuelle

1. Le degré de satisfaction peut être décomposé en deux :

   - L'opinion sur ses conditions de logement (question 26).
   - Le bilan des avantages et des inconvénients de la vie des ménages dans le grand ensemble habité (question 72).

Ces deux aspects sont liés.

- parmi les satisfaits du logement, près des 3/4 pensent que les avantages l'emportent (72 %).

- parmi ceux qui sont logés de façon insuffisante, ou très insuffisante, un peu moins de la moitié (44 %) sont de ce même avis.

	Conditions de logement			
	Très satisfaisantes Satisfaisantes	Acceptables	Insuffisantes très insuffisantes	Total
Les avantages	39	18	5	62
Ne tranchent pas	8	8	3	19
Les inconvénients	6	9	4	19
	53	35	12	100
Les avantages	72	53	44	62
Ne tranchent pas	16	22	23	19
Les inconvénients	12	25	33	19
	100	100	100	100

Ce lien n'est pas inattendu, car les avantages de la vie en ensemble comprennent ceux du logement, comme le montre l'analyse des commentaires faits par les ménages (chapitre VI).

Globalement, près de 40 % des ménages (39 %) sont satisfaits sur les deux plans ; ou même près de 60 % si on considère ceux qui se décla-

GRAPHIQUE 11-5 - LIAISON ENTRE LA SATISFACTION DU LOGEMENT ET LES ATTITUDES ENVERS LE GRAND ENSEMBLE.

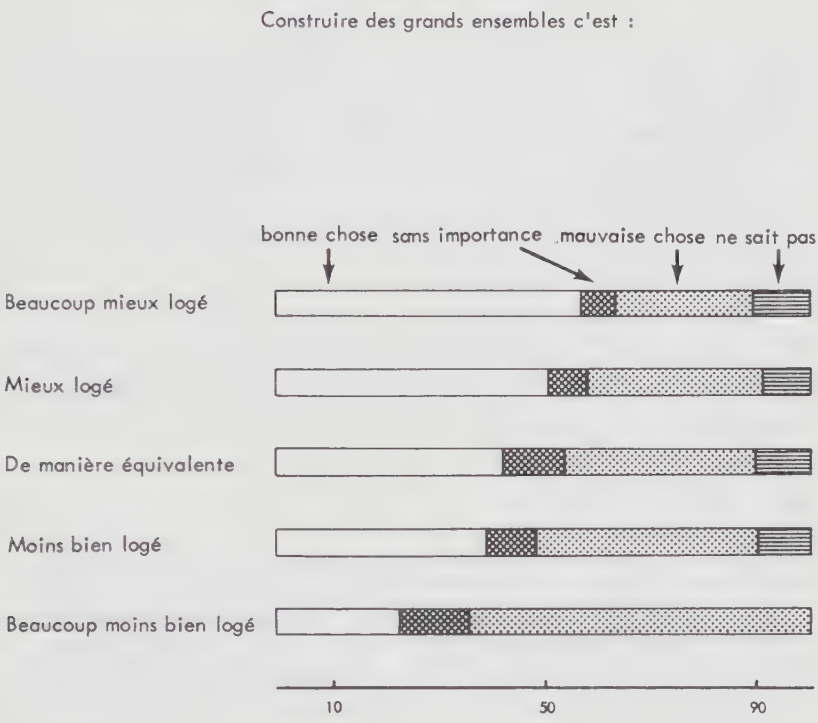

rent logés de façon satisfaisante ou acceptable. Seuls 4 % des ménages déclarent à la fois que leurs conditions de logement sont insuffisantes et que les inconvénients l'emportent dans la vie en ensemble.

2. Il y a d'autre part des liens entre la satisfaction actuelle du logement et le jugement favorable porté sur la construction des ensembles.

La liaison semble toutefois lâche entre les deux attitudes ; les besoins de logement peuvent être insuffisamment couverts, la construction des ensembles n'en demeure pas moins bénéfique aux yeux d'un certain nombre. Les ménages aux conditions de logement insuffisantes ou très insuffisantes " (12 % du total) sont partagés devant le problème :

5% déclarent que c'est une bonne chose de construire des grands ensembles
5% que c'est une mauvaise chose
2% ne savent pas.

Les conditions présentes de logement ne constituent qu'un des nombreux facteurs qui motivent l'approbation ou la condamnation des ensembles.

3. Des liaisons existent enfin entre l'opinion sur les avantages du grand ensemble, et l'approbation de ce type de construction.

4. Mais comme l'approbation de la construction de grands ensembles dépend à la fois de la satisfaction du logement et du bilan général entre les avantages et les inconvénients, on peut tenter d'isoler ces deux sortes de facteurs. L'approbation varie, dans les 9 groupes de ménages définis à partir des opinions sur le logement et celles sur les avantages du grand ensemble (tableau 11-10, partie supérieure, 1 ligne par groupe).

Comptabilisons simplement les "pour" et les "contre", en négligeant les sans opinion (détail tableau 11-10, en bas).

Ceux qui pensent que les avantages l'emportent dans la vie en grand ensemble, approuvent en majorité la construction de ce type d'habitat, quelles que soient leurs propres conditions de logement, satisfaisantes, acceptables ou insuffisantes :

Opinion des ménages pour qui les avantages l'emportent	Construire des grands ensembles est :	
Conditions de logement :	une bonne chose	une mauvaise chose
Satisfaisantes (ou très)	64 %	20 %
Acceptables	58 %	26 %
Insuffisantes (ou très)	52 %	31 %

GRAPHIQUE 11-6 - APPROBATION DES GRANDS ENSEMBLES SELON LA SATISFACTION DU LOGEMENT ET LE BILAN ENTRE LES AVANTAGES ET LES INCONVENIENTS.

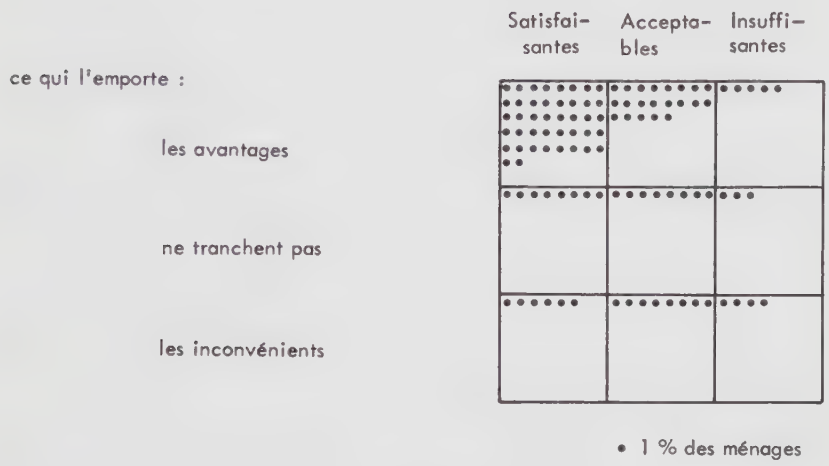

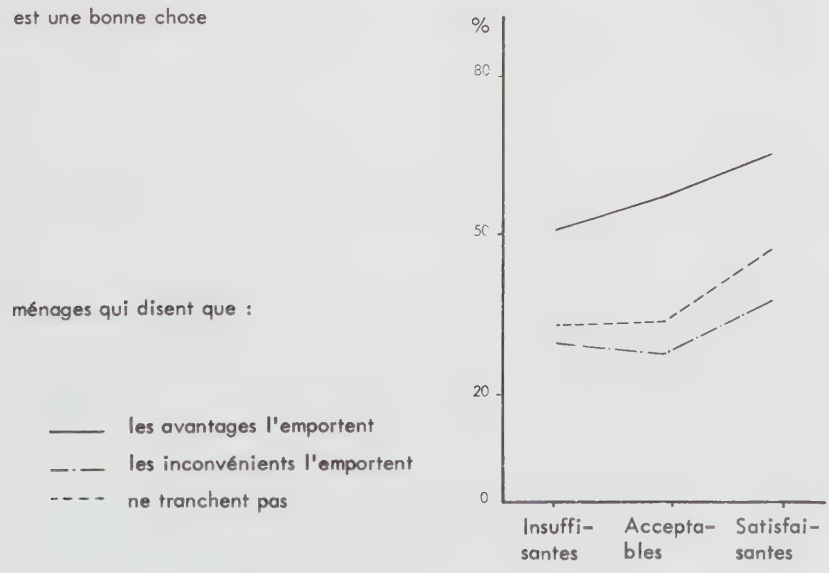

TABLEAU 11-10 - LIAISON ENTRE LE JUGEMENT PORTE SUR LA CONSTRUCTION DES ENSEMBLES ET L'OPINION COMBINEE SUR LE LOGEMENT ET LA VIE DANS LE GRAND ENSEMBLE (Distribution des ménages).

Conditions de logement :	Ce qui l'emporte, dans la vie en grand ensemble	Construire des grands ensembles c'est : une bonne chose	sans importance sans avis	une mauvaise chose	Total
Très satisfaisantes et satisfaisantes	les avantages	25	6	8	39
	ne tranchent pas	4	2	2	8
	les inconvénients	2	1	3	6
		31	9	13	53
Acceptables	les avantages	11	3	5	19
	ne tranchent pas	3	2	3	8
	les inconvénients	2	1	5	8
		16	6	13	35
Insuffisantes et très insuffisantes	les avantages	2	1	2	5
	ne tranchent pas	1	1	1	3
	les inconvénients	2	2	2	4
		5	2	5	12
	Total	52	17	31	100
Très satisfaisantes et satisfaisantes	les avantages	64	16	20	100
	ne tranchent pas	47	25	28	100
	les inconvénients	38	14	48	100
Acceptables	les avantages	58	16	26	100
	ne tranchent pas	34	21	45	100
	les inconvénients	28	17	55	100
Insuffisantes et très insuffisantes	les avantages	52	17	31	100
	ne tranchent pas	34	22	44	100
	les inconvénients	30	12	58	100

A l'inverse, même les bien logés condamnent en majorité les ensembles, lorsqu'ils déclarent que les inconvénients l'emportent sur les avantages, dans celui où ils résident :

Opionion des ménages pour qui les inconvénients l'emportent	Construire des grands ensembles est :	
Conditions de logement :	une bonne chose	une mauvaise chose
Satisfaisantes (ou très)	38 %	48 %
Acceptables	28 %	55 %
Insuffisantes (ou très)	30 %	58 %

Il faut conclure que le lien entre la satisfaction du logement et l'approbation ou la condamnation des ensem-

bles est faible ; plus forte est la liaison entre cette attitude et le bilan des avantages et des inconvénients de la vie en ensemble (21).

Les ménages jugent en fonction d'un horizon plus large que les murs de leur appartement : la satisfaction, ou le mécontentement de leurs conditions de logement n'est pas d'un poids tel qu'il rende négligeables les autres éléments susceptibles d'influencer leur opinion.

Parmi ces facteurs, il y a le réel ; mais celui-ci ne masque pas l'attrait de l'idéal.

La maison individuelle rêvée

L'idéal, c'est la maison individuelle : 15 % des réponses environ sont favorables à l'immeuble collectif et 82 % à la maison individuelle, comme on l'a vu (chapitre VI, section I) :

préfèrent l'immeuble collectif	15
préfèrent la maison individuelle	82
ne se prononcent pas	3
	100

L'intitulé de la question plaçait les interrogés devant un choix gratuit, sans contrainte : "En supposant que les dépenses soient les mêmes, préférez-vous habiter un logement dans un immeuble collectif, ou une maison individuelle ?" (22). Il ne s'agit pas d'un choix, mais d'un rêve.

Les variations de la proportion de ceux qui préfèrent la maison individuelle, dans ces conditions idéales, ne montrent que peu d'écart selon les caractéristiques des ménages interrogés (23).

Le coût supplémentaire que les candidats accepteraient est très souvent aussi platonique que l'est leur désir. Deux questions permettent de le préciser :

(21) Sur le graphique 11-10, les trois courbes sont très légèrement croissantes en fonction de la satisfaction du logement : une horizontalité parfaite indiquerait que le logement n'influe pas du tout sur l'approbation des grands ensembles. Par contre, ceux pour qui les avantages l'emportent, sont nettement plus favorables que les autres : la courbe supérieure est nettement détachée des deux autres.

(22) Question 84 : l'hypothèse de l'égalité des coûts rend difficile la comparaison des réponses avec les résultats d'autres enquêtes, par exemple "les désirs des Français en matière d'habitation urbaine", cahier I.N.E.D. n°8.

(23) Résultats détaillés non présentés ici.

"Et si les dépenses de logement étaient plus fortes, pour avoir cette maison individuelle, quelle dépense supplémentaire accepteriez-vous par mois ?" (24).

question non posée (préfèrent l'immeuble)	15	
pas de réponse	12	
n'acceptent aucune dépense	28	39
acceptent une dépense	45	61
	100	100

Quatre ménages sur dix n'acceptent aucune dépense. Les autres répondent le plus souvent 50 F. ou 100 F. ; rares sont ceux qui disent 175 F. ou davantage (12 %). La moyenne est de 68 Francs.

	Réponse (25)	Cumul
Aucune dépense	39,3	100
Jusqu'à 12 Francs (10 F.)	0,4	60,7
13 à 37 Francs (25 F.)	4,6	60,3
38 à 62 " (50 F.)	17,4	55,7
63 à 87 " (75 F.)	3,6	38,3
88 à 112 " (100 F.)	15,6	34,7
113 à 137 " (125 F.)	2,5	19,1
138 à 162 " (150 F.)	4,6	16,6
163 à 187 " (175 F.)	0,9	12,0
188 Francs et plus (250 F.)	11,1	11,1
	100,0	

Autant l'idéal est clairement affirmé, autant il échappe à l'effort économique envisagé.

La distance et le trajet supplémentaire seraient un moindre obstacle. "Pour avoir cette maison individuelle, quel temps de trajet supplémentaire accepteriez-vous ?" (26).

question non posée (préfèrent l'immeuble)	15	
pas de réponse	12	
n'acceptent aucun trajet	23	31
acceptent un trajet	50	69
	100	100

(24) Question 87.

(25) Dans le cas des réponses donnant une fourchette (ex : 10 à 20 F.) on a pris la moyenne (ici : 15 F.)

(26) Question 86.

Près d'un tiers des réponses refusent tout trajet supplémentaire, mais d'autres feraient 1/4 d'heure, ou une 1/2 heure, voire une heure de trajet. La moyenne est de 18 minutes.

	Réponses	Cumul
Aucun trajet	31,3	100,0
1 à 12 minutes	4,8	68,7
13 à 17 minutes	13,5	63,9
18 à 22 "	5,8	50,4
23 à 27 "	1,6	44,6
28 à 32 "	23,2	43,0
33 à 37 "	1,4	19,8
38 à 47 "	5,0	18,4
48 à 57 "	0,4	13,4
58 minutes et plus	13,0	13,0
	100,0	

Le prix que l'on est prêt à payer, en temps et en monnaie, peut être estimé en comparaison avec ce qui est effectivement dépensé par le ménage :

- 167 F de loyer moyen (avec les charges) : on accepte de façon moyenne, 68 F de plus, 235 F au total.

- 29 minutes de trajet pour le travail : on accepte 18 minutes de plus en moyenne, ce qui porterait à 47 minutes le trajet moyen.

L'élasticité probable du budget-temps est peut-être plus grande que celle du budget proprement dit : des dépenses pourraient être accrues de 40 %, et le trajet de 63 %. Mais la durée totale du transport pourrait ne pas varier par extension de la journée continue, point sur lequel on ignore l'avis des ménages.

La maison individuelle est surtout un symbole ; les commentaires (27) donnés montrent que l'on veut la liberté et l'indépendance (43 sur 83 % qui désirent la maison), le calme et la tranquilité (20 %), un jardin pour les enfants (14 %) ; il y a aussi d'autres raisons (4 %, ou pas de raison 2 %).

L'approbation de la construction des grands ensembles ne résulte donc pas de la satisfaction d'avoir atteint l'idéal, mais s'appuie sur l'expérience, satisfaisante le plus souvent, qu'on fait de ce type de logement. C'est une approbation, nullement enthousiaste en général, provisoire peut-être dans l'histoire du ménage, mais faite en connaissance de cause et en toute clarté.

(27) Question 85.

Conclusion

Conclusion Lignes de force

Cette étude présente au-delà de la multiplicité des situations et des individualités géographiques, une description moyenne des grands ensembles de banlieue.

Sont analysés les résultats d'une enquête conduite en avril-juin 1965 auprès de la population. Les 343 000 ménages des 190 grands ensembles appartenant au champ d'étude sont connus par l'observation d'un échantillon probabiliste de 2 659 ménages, répartis en 53 ensembles, et visités par des enquêteurs spécialisés. Les techniques d'échantillonnage (chapitre II), permettent d'extrapoler à tous les ménages, les traits révélés par cette image réduite de la population.

Comme le précise le premier chapitre, l'enquête porte sur les banlieues nouvelles, et non sur les villes nouvelles à proprement parler :

Sont étudiés les ménages logés en immeubles collec-

tifs, dans des ensembles construits dans les banlieues des agglomérations françaises d'au moins 30 000 habitants, ensembles où au moins 1 000 logements étaient achevés, en immeubles, à la fin de 1964.

Sont exclues les opérations de reconstruction, ou de rénovation : les quartiers neufs des centres urbains échappent donc à l'observation.

D'autre part, ont été écartés les ensembles situés dans de petites agglomération, où ils forment le quart, la moitié et parfois presque la totalité de la population. De ce fait, l'étude ne dit rien des villes nouvelles, d'ailleurs très rares en France, souvent liées à des implantations industrielles importantes, qui ont des fonctions plus diversifiées que les ensembles résidentiels des banlieues. La création des villes nouvelles, en des lieux peu urbanisés, modifie radicalement la situation antérieure ; au contraire, les banlieues nouvelles, qui certes, bouleversent les communes où on décide de les ériger, s'insèrent dans le tissu d'une agglomération plus vaste, sans modifier brutalement la situation d'ensemble.

Seules les opérations de 1 000 logements achevés sont étudiées. En se limitant aux plus grands ensembles, alors qu'il n'existe sans doute pas de rupture dans la répartition des unités de toutes tailles, jusqu'aux maisons individuelles, l'attention est limitée au secteur le plus visible de la construction récente : c'est dans les plus grands ensembles que l'opinion publique est portée à dénoncer - la grandeur fait le malheur - les problèmes les plus graves.

De même en interrogeant seulement la population vivant en immeuble, dans les ensembles où 1 000 ménages au moins sont dans ce cas, ce sont les situations de plus grande concentration que l'on se propose d'étudier ; l'habitat en maison individuelle, même dans le cadre des grands ensembles pose sans doute des problèmes en partie différents.

Voies de recherche

Selon les perspectives ouvertes par MM. Girard et Pourcher, et rappelées dans la préface, c'est d'abord à une description moyenne que l'on tend. La variabilité des résultats de nombreux travaux antérieurs rendait difficile, sur certains points, une vue générale correcte. La multiplicité des cas appelait un effort de description plus générale.

Cette diversité, apparemment très grande en matière d'opinion et de satisfaction par exemple, pouvait refléter la variété des méthodes uti-

lisées dans les monographies et études diverses. Une enquête unique, par des méthodes homogènes, était à même d'éviter cette cause de variabilité.

En conséquence, le plan de sondage vise, dans les limites de l'univers circonscrit ci-dessus, à décrire, avec la plus grande précision, les caractéristiques moyennes des 190 ensembles concernés. Compte tenu des différences marquées que l'on risquait de rencontrer entre grands ensembles, on a fait en sorte que le tirage au sort d'un nombre limité d'unités n'entraîne pas de trop grands écarts aléatoires dans les résultats moyens. C'est ainsi que l'effectif des ménages observés dans chaque ensemble fut réduit à quelques dizaines seulement, une centaine au plus ; et l'échantillon, dont la taille ne pouvait guère dépasser 3 000 ménages, est réparti en 53 grands ensembles.

Toutefois, pour nuancer la description moyenne, on compare la partie parisienne et la provinciale, qui se partagent la population de façon presque égale ; et, dans chaque moitié, la part des H.L.M. et des autres organismes. Ces résultats, épars le long des chapitres, sont rassemblés ci-dessous (p. 425).

D'autre part, l'analyse vise à identifier la population des grands ensembles, c'est à dire à la situer parmi le reste de la population, à la définir en la comparant.

Observer les différences conduit ensuite à en rechercher les facteurs.

Pour comparer les ensembles avec ce qui n'est pas eux, sous l'angle de l'habitat, de la démographie, de la structure sociale et de l'état des opinions, l'enquête ne fournit qu'un des termes à mettre en balance. Il est donc essentiel de présenter quelques éléments fournis par d'autres sources de portée générale, (le recensement de la population, et les enquêtes sur l'ensemble des logements), et de les comparer aux résultats observés dans les grands ensembles.

Cette juxtaposition d'éléments divers n'est pas toujours possible, ou est parfois risquée ; elle seule toutefois permet de savoir si les grands ensembles sont différents de ce qui existe en dehors d'eux, et donc de définir ce qu'ils sont.

Les résultats de ces mises en parallèle sont présentés ci-après (p. 396).

Il est de nombreux aspects, où en dehors de toute comparaison, l'analyse des différences de comportement, et d'opinion, entre ménages des grands ensembles, éclaire les problèmes de cette population : ceux du logement, ou ceux du genre de vie. Les principaux résultats sont résumés dans les pages qui suivent (p. 412).

Outre les problèmes des ménages, tels qu'eux-mêmes les évoquent, les implantations des ensembles posent des problèmes à la cité : à la commune d'implantation, et à l'agglomération tout entière. L'étude apporte quelques éléments seulement sur cet aspect, qui ne saurait être qu'indirectement abordé à l'aide de cette enquête auprès des ménages (p. 435).

La présente description est statique, à quelque élément près. Les ensembles, en mouvement, ne sont saisis ici que dans un instantané, daté d'avril-juin 1965. On n'étudie pas l'évolution des ensembles eux-mêmes : nombre de logements en accroissement, générations successives d'ensembles et d'immeubles dans l'ensemble. Ni l'évolution des logements en fonction de leur ancienneté, (variations du loyer, changement de locataires). Ni l'évolution des ménages selon la durée de mariage, et selon la durée de séjour. Ni la mobilité entre logements du grand ensemble, ou avec l'extérieur (sinon quelques données fragmentaires).

Ce serait un autre livre.

Originalité et banalité des ensembles

Au terme des comparaisons entreprises pour cerner l'originalité de la population étudiée, ses caractères spécifiques apparaissent assez limités. C'est un monde banal, malgré les apparences immédiates.

Quelques comparaisons seulement ont été entreprises. En certaines matières, la présente enquête ne fournit aucune donnée, par exemple sur la délinquance juvénile, la prostitution, ou les nombreuses plaies sociales dont les grands ensembles, aux dires de certains, pourraient être le terrain électif. Parfois, les sources extérieures n'existent pas, qui permettraient de comparer avec confiance les résultats de l'enquête avec ce que l'on observe ailleurs : c'est presque toujours le cas en matière d'opinion, où la variété des questions posées ici et là exclut toute claire confrontation.

Seules les comparaisons les moins ambiguës ont été tentées, en fonction de la documentation existante.

Cet extérieur, par rapport à quoi les ensembles peuvent être définis, est multiple et divers. Ce peut être la France entière, ou seulement la population urbaine, ou les habitants de tous les logements neufs, ou les individus particuliers qui viennent d'effectuer une migration ou un déménagement. En référence avec ces populations différentes, les ensembles apparaissent sous des jours changeants. La multiplicité des

angles d'observation, en même temps que celle des variables observées (logement, démographie, structure, opinion), permet de mieux identifier la population. Alors que les chapitres III à VI abordent successivement les quatre variables, c'est en adoptant les divers angles d'observation que l'on résume ici les résultats.

Grands ensembles et population totale

Les ménages des grands ensembles de banlieue, tels qu'ils sont définis dans cette étude, représentent à peu près 2 % de la population française en 1965. Mais des contrastes très accusés opposent ce petit nombre au reste de la population. Ils sont bien connus pour la plupart.

Enregistrons ici les écarts observés, qui seront analysés ensuite à l'aide d'autres comparaisons.

L'habitat en immeubles frappe d'autant plus l'opinion que ce type de construction s'insère dans un paysage de maisons individuelles propres aux banlieues. Mais le contraste est presque aussi net avec l'ensemble de la France. 50 % des ménages des ensembles vivent dans des immeubles de 3 ou 4 étages ; et 47 % dans des bâtiments de 5 étages et davantage.

Moins évident, mais sans doute plus lourd de conséquences, sur le plan psychologique, est la différence dans le statut d'occupation : dans les ensembles 5 % des logements sont occupés par leurs propriétaires, 42 % des logements recensés dans toute la France.

Les logements sont en moyenne plus grands : 3,31 pièces, 3,09 sur tout le territoire. Mais l'avantage est écrasant par rapport aux logements en location qui n'atteignent en général que 2,67 pièces. Les grands logements ne sont pas plus nombreux. Ce sont les petits qui sont rares, à l'avantage des 3 ou 4 pièces, dimension qui est une véritable norme puisqu'elle caractérise les trois quarts du parc des ensembles.

Par le confort, les ensembles tranchent sur l'état vétuste des logements français : en 1962, ceux-ci étaient dotés de W.C. dans 40 % des cas seulement, et de salle d'eau dans 30 % ; mais cet équipement sanitaire est celui de tous les logements des ensembles. Le chauffage central, présent dans 16 à 20 % des logements français, est à la disposition d'au moins 82 % des ménages des ensembles. L'ascenseur qui est encore rare dans les immeubles de taille moyenne, est à peu près toujours présent à partir de 5 étages ; ce n'est pas le cas dans toute la France, où 77 % seulement des ménages de ces hauts immeubles disposent de cet équipement.

TABLEAU 12-1 - GRANDS ENSEMBLES ET POPULATION TOTALE.

	Grands ensembles 1965 p. 100 ménages	Population totale 1962 ou 1965 p. 100 ménages
Ménages vivant dans des immeubles de moins de 3 étages (p. 71)	3 %	69 %
Logements occupés par leurs propriétaires (p. 74)	5 %	42 % locataires seulement
Nombre de pièces par logement (p. 99)		
1 ou 2 pièces	18	50
3 ou 4 pièces	73	42
5 et plus	9	8
	100	100
moyenne	3,31	2,67 population totale
Confort (pp. 100-103)		
W.C. intérieur	100 %	40 %
Salle d'eau	100 %	30 %
Chauffage central collectif	82 %	16-20 %
Age des chefs de ménage (p. 134)		
25 à 45 ans	77 %	37 %
65 ans et plus	3 %	24 %
Couples mariés par 100 ménages	89 %	68 %
Nombre de personnes par ménage	4,10	3,11
Age de tous les habitants (p. 131)		
moins de 20 ans	48	34
20 à 64 ans	48	54
65 ans et plus	4	12
	100	100

Comparées à celles de tous les Français, les caractéristiques des habitants sont aussi originales que celles de leurs logements. Les chefs de ménage ont, 3 fois sur 4, entre 25 et 45 ans, ce qui n'est vrai que de 37 % des ménages français. Au dessus de 65 ans, très peu de chefs de ménage alors qu'on en compte 24 % dans la population totale. Ce sont presque toujours des couples mariés, et rarement des célibataires, veufs ou veuves.

De plus, ces chefs de ménage sont plus souvent mariés qu'on ne l'observe dans la population aux mêmes âges ; d'autre part, ils sont à la tête de familles plus nombreuses qu'on ne l'observe d'habitude aux mêmes âges chez les couples mariés : l'écart est de 0,5 personne, reflétant une fécondité plus forte. L'âge des chefs de ménage, leur nuptialité et leur fécondité plus fortes font que les ménages comptent 4,10 personnes en moyenne (3,11 en France), et donnent à la pyramide des âges sa structure si particulière.

Beaucoup d'enfants, pas de vieillard : le profil est caractéristique : creux entre 15 et 24 ans, effectifs surabondants vers 5 ans et vers 30 ans.

La structure socio-professionnelle, obtenue par le classement des professions des chefs de ménage, est elle aussi particulière : peu d'inactifs; peu de personnes à leur compte, pas de population agricole, cela va sans dire en milieu urbain. Une population active et salariée à 91 % (alors que 50 % des ménages français sont de cette sorte). Pour affiner la comparaison, il faut tenir compte de l'âge des chefs de ménage, ce qui exclut l'inactivité ; et de l'implantation urbaine (voir plus loin).

Le revenu du ménage, tel qu'il est déclaré (et sous-estimé), est de 1 405 francs par mois ; recueillis par des méthodes analogues, les revenus des ménages français sont de 1 000 francs en moyenne, à la même époque. Cet écart est brutal. Il faut tenir compte, là aussi, de l'implantation urbaine. Le rôle de la composition des ménages n'est pas négligeable non plus : dans la moyenne nationale, comptent les très nombreux ménages formés de personnes seules, âgées le plus souvent, et de faible ressource. Si l'on tient compte du nombre de personnes du ménage, de l'âge et de l'état matrimonial de son chef, l'écart entre les grands ensembles et la France entière n'est que de 1 180 F à 1 000 F : une grande part de l'écart des revenus ne reflète pas une différence des niveaux de vie, mais le simple fait que les ménages ont des enfants à charge plus nombreux, et sont presque tous en âge d'activité. A égalité de situation, leur avantage apparent est nettement plus réduit ; à égalité d'implantation urbaine, il faudra conclure à une infériorité du niveau de vie.

Dans des logements plus grands que la moyenne fran-

TABLEAU 12-2 - GRANDS ENSEMBLES ET POPULATION TOTALE (suite).

	Grands ensembles 1965	Population totale
Groupes socio-professionnels des chefs de ménage (p. 161)		
Inactifs	7	27
Patrons de l'industrie et du commerce	2	9
Agriculteurs et salariés agricoles	ϵ	14
Autres groupes (surtout salariés)	91	50
	100	100
Revenu mensuel déclaré (p. 175)		
(a) moyenne observée :	1 405 F.	1 000 F.
(b) avec la structure démographique de la France entière	1 180 F.	1 000 F.
Nombre moyen de personnes par pièce (p. 248)	1,25	1,01
Situations de surpeuplement	21	24
peuplement normal	69	43
sous-peuplement	10	33
	100	100
Epouses actives pour 100 épouses (p. 297) - taux brut	33 %	33 %
rectifié (a)	inférieur	inférieur
Equipement des ménages (pp. 315-320)		
Télévision - taux brut	70 %	42 %
rectifié (b)	70 %	60 %
Automobile - taux brut	59 %	46 %
rectifié (b)	59 %	60 %
Résidence secondaire	5 %	6 %

(a) D'après les taux d'activité par âge et situation de famille.
(b) Taux dans la population totale pour les ménages de dimensions et d'âge correspondant à ceux des ensembles.

çaise, les ménages plus grands eux aussi se trouvent en fait plus à l'étroit : 1,25 personnes par pièce, contre 1,01 en France. Ce qui traduit non pas l'existence d'un "surpeuplement" plus fréquent ; il y a plutôt rareté des cas de "sous-peuplement", et prédominance de la position intermédiaire, dite de "peuplement normal".

Ainsi à l'homogénéité du parc des logements, et à la similitude démographique des ménages, fait écho une forte uniformité dans les degrés de peuplement.

L'activité des épouses est globalement de même ordre de grandeur que dans toute la France (33 %) ; mais ce résultat brut marque une différence de comportement : compte tenu de leur âge plus jeune, et de leurs charges de famille, les femmes mariées travaillent plus nombreuses que leurs compatriotes de même situation démographique. Ce qui est sans doute un fait urbain en général.

Si la télévision est présente dans 42 % des ménages français, et l'automobile dans 46 %, on observe dans les grands ensembles des taux d'équipement de 70 % et de 50 %. Là encore ce résultat brut reflète pour une grande part la nature des ménages ; car, en général, ce sont ceux dont le chef a 30 à 40 ans, et ceux de grande dimension, qui sont davantage équipés. En fait, dans les ensembles, l'automobile n'est pas plus fréquente que dans les ménages de même situation démographique dans la France entière. Par contre, la télévision est beaucoup plus répandue que dans les ménages de même situation : cette compensation au manque de loisir, si vivement ressenti par les ménages, est peut-être générale dans les banlieues des villes.

Signalons que 5 % des ménages des grands ensembles, et 6 % environ de tous les ménages français ont une résidence secondaire.

Ces comparaisons appellent, le plus souvent, pour être comprises, d'autres confrontations avec des populations plus restreintes comme celle des habitants des villes, ou des ménages non agricoles.

Grands ensembles et milieu urbain

Par la taille des logements, et celle des ménages, les ensembles contrastent plus fortement avec les populations urbaines qu'avec l'ensemble du pays.

La dimension des logements, plus grande dans les ensembles que dans toute la France, est l'objet d'un contraste plus net avec l'environnement urbain.

Les petits logements (1 et 2 pièces) forment 56 % de tous les logements de l'agglomération parisienne, et encore 39 % du parc des petites villes de province ; 18 % seulement des ensembles. Ainsi, surtout dans les grandes agglomérations à l'habitat émietté, les banlieues nouvelles constituent un secteur d'élargissement des possibilités de logement.

La structure démographique des grands ensembles est en contraste plus accentué avec les villes qu'avec tout le pays, en ce qui concerne la dimension des ménages, plus faible dans les villes et surtout dans l'agglomération parisienne. Il y a 4,10 personnes par ménage dans les ensembles.

Une certaine affinité toutefois existe entre les pyramides des âges des villes et celle des grands ensembles. Les pyramides urbaines comptent peu d'adolescents et de nombreux jeunes adultes, mais les différences des classes d'âge ne sont pas aussi marquées que dans les ensembles ; demeure aussi la part importante des classes âgées. Dans la population urbaine, un peu plus jeune, en général que la moyenne du pays, on trouve au moins 11 % de plus de 65 ans ; 4 % dans les ensembles.

En général, la dimension des ménages et celle des logements mises à part, il y a moins de différence entre les ensembles et les villes, qu'entre les ensembles et le pays. Une partie de l'écart global s'explique par les traits urbains que les ensembles empruntent aux agglomérations dont ils font partie.

Dans les ensembles, la rareté des propriétaires occupants (5 %) est, très partiellement, le reflet des conditions de l'habitat urbain : les propriétaires sont un peu moins fréquents en ville que dans toute la France. Le contraste n'est qu'atténué.

On ferait la même constatation en ce qui concerne l'habitat en immeuble.

De même le confort sanitaire très élevé des ensembles est également un fait urbain. Mais là encore, l'écart reste écrasant, car le confort urbain est encore très partiel ; 47 à 57 % des logements urbains ont un W.C. intérieur ; la baignoire ou la douche n'est installée que dans 35 à 40 % des cas.

Le chauffage central, par suite de la présence des immeubles, et de la part plus grande du secteur locatif, est plus fréquent dans l'agglomération parisienne. Mais l'écart avec les grands ensembles demeure très important.

Dans ce contexte urbain, les ensembles constituent donc un cadre de vie qui conserve, atténué, ses principales originalités : la situation

TABLEAU 12-3 - GRANDS ENSEMBLES ET MILIEU URBAIN.

	Grands ensembles	Logements urbains (a)	France entière
I - Contrastes accentués avec le milieu urbain			
Nombre moyen de pièces par logement (p. 93)	3,31	2,80	3,09
Nombre moyen de personnes par ménage (p. 145)	4,1	3,1 à 2,7	3,1
II - Contrastes atténués			
Propriétaires occupants pour 100 logements (p. 74)	5 %	34 à 29 %	42 %
Logements avec W.C. (pp. 100-103)	100 %	47 à 57 %	40 %
avec salle d'eau	100 %	35 à 40 %	30 %
avec chauffage central collectif	82 %	34 à 36 %	16 - 20 %
Groupes socio-professionnels des chefs de ménage (p. 169)		agglomération parisienne actifs seulement	
Patrons de l'industrie et du commerce	3	10	15
Cadres supérieurs, professions libérales	10	11	7
Employés, autres catégories	19	19	16
Ouvriers, personnel de service	46	46	52
Cadres moyens	22	14	10
	100	100	100
Revenu mensuel déclaré (p. 183)		tous les ménages	
Agglomération parisienne	1 600 F.	1 670 F.	1 000 F.
Villes de province	1 226 F.	1 265 F.	
Nombre moyen de personnes par pièce (p. 248)	1,25	1,07	1,01
		non agricoles	
S'estimant mal logés (p. 194)	12 %	24 %	
Déménagements, en 1 an, pour 100 ménages (p. 185)	7 %	8 %	
		banlieue de Paris :	
Déplacements des chefs de ménages parisiens			
Retour à midi (p. 309)	15 %	28 %	
Durée du trajet simple	38 mn	38 mn	

(a) On donne parfois la valeur observée dans les petites villes et dans l'agglomération parisienne.

locative, le confort.

Mais sur le plan de la composition sociale, la population des ensembles perd une partie de ses traits spécifiques.

L'implantation urbaine exclut les ménages non agricoles (chefs de ménage agriculteurs ou salariés). Parmi les ménages non agricoles, les inactifs, les patrons de l'industrie et du commerce, les ouvriers enfin sont d'autant moins nombreux que l'agglomération est plus importante. Plus la ville est grande, plus le salariat non ouvrier est développé : cadres supérieurs et moyens, employés, personnel de service.

Les ensembles reflètent ces tendances : l'originalité de leur structure socio-professionnelle se dissipe en partie à l'aide de cette comparaison. Restent toutefois des différences avec le milieu urbain : moins de patrons et de cadres supérieurs, plus de cadres moyens et d'ouvriers, d'employés aussi en province. Mais l'écart relatif est faible pour les petits salariés ; alors que les cadres moyens voient leur part dans la population s'accroître de plus de la moitié : 22 % au lieu de 14 % dans l'agglomération parisienne ; 16 % au lieu de 10 % en province.

Cette grande part des salariés moyens et subalternes est en partie le reflet de l'âge plus jeune des chefs de ménage. Parmi tous les ménages non agricoles, on voit la part des patrons, et celle des cadres supérieurs croître avec l'âge ; au contraire vers 30 ans, il y a une prédominance écrasante des ouvriers deux fois plus nombreux que vers 60 ans ; et deux fois plus de cadres moyens : l'effet de la mobilité sociale des individus, comme des différences entre générations sous l'effet de l'évolution économique.

Dans les grands ensembles, la structure par âge, plus jeune, accroit la part des cadres moyens, des employés et des ouvriers : l'importance de ces trois catégories et surtout de la première, n'est pas totalement un phénomène spécifique. A égalité d'âge, les ménages des ensembles sont peu différents des habitants salariés des mêmes agglomérations. La faible part des personnes à leur compte étant le seul trait qui semble ne pouvoir être réduit, ni à l'effet de l'âge, ni à celui de l'implantation urbaine.

Les revenus déclarés des ménages sont, comme la structure socio-professionnelle, dépendants de la taille de l'agglomération. Pour les ménages non agricoles, l'écart est du simple au double entre les communes rurales et l'agglomération parisienne. En évaluant les revenus de tous les ménages en 1965, de façon provisoire, on aboutit à un ordre de grandeur semblable à ce qu'on observe dans les ensembles : il n'y a pas de différence notable entre les ressources de

ces ménages et ce dont dispose la population des agglomérations dont ils font partie. Mais sur des budgets de même ordre de grandeur vivent un nombre plus grand de personnes par ménage : le niveau de vie est de ce fait, nettement inférieur au niveau moyen dans les mêmes agglomérations.

Structure socio-professionnelle peu différente de celle des ménages des mêmes villes et de même âge, mais avec une prédominance des salariés. Revenus égaux à ceux de la moyenne des mêmes villes, mais niveau de vie plus bas par suite des charges de famille. Ces conclusions se renforcent l'une et l'autre.

Les villes donnent lieu à des conditions de peuplement plus défavorables, en général ; mais l'écart est faible : il y a 0,99 personne par pièce en milieu rural, et 1,07 dans l'agglomération parisienne. Les ensembles apparaissent donc très peuplés (1,25), même en référence à l'environnement urbain. Comme toujours ce ne sont pas les cas de surpeuplement qui sont plus nombreux, mais les situations de sous peuplement qui sont très rares.

Les ménages des ensembles sont toutefois plus satisfaits que les urbains.

En 1963, 24 % des ménages non agricoles déclaraient être "mal logés", tandis que 12 % seulement des habitants des ménages dans les ensembles sont dans des conditions de logement "insuffisantes ou très insuffisantes". La satisfaction de l'habitat est donc plus grande. Comparée aux chefs de ménage jeunes, à ceux qui habitent les grandes villes, aux locataires, la différence est encore plus nette.

Le déménagement dans l'ensemble des ménages non agricoles s'observe à raison de 8 % par an environ ; et de 7 % dans le parc des logements des ensembles. Ceux-ci ne sont donc pas un univers fermé, mais participent à des échanges permanents avec le reste du territoire.

Cette mobilité, dont l'intensité est conforme à la moyenne, s'explique par des comportements deux fois plus sédentaires que la moyenne des urbains de même âge. Ce qui ne saurait surprendre de ménages qui se sont récemment déplacés et sont satisfaits.

La vie de travail entraîne des déplacements journaliers : le chef de ménage est conduit à rester moins souvent au domicile pour le repas de midi et à effectuer des trajets plus longs que le citadin en général. Tout au moins dans l'agglomération parisienne. Mais c'est là le sort des banlieusards en général. La situation des grands ensembles, au coeur de la banlieue (carte du chapitre II), place leurs habitants devant le sort commun.

TABLEAU 12-4 - GRANDS ENSEMBLES ET LOGEMENTS NEUFS

	Grands ensembles	Tous les logements récents 1949 et après	France entière
Milliers de logements en 1965 (p. 34)	340	3 900	15 500
Propriétaires occupants (p. 74)	5 %	48 %	42 %
Salle d'eau (p. 102)	100 %	90 %	30 %
		Logements anciens	
Loyer d'un trois pièces (p. 115)			
Agglomération parisienne	157 F.	193 F.	122 F.
Province	115 F.	149 F.	90 F.
Nombre de pièces des logements (p. 97)			
1 ou 2	18	18 (a)	50
3 ou 4	73	62	42
5 ou plus	9	20	8
	100	100	100
			France entière
Nombre moyen de pièces par logement	3,31	3,53 (b)	3,09
Nombre moyen de personnes (p. 145)	4,10	3,87	3,11
Densité (personnes par pièce)	1,24	1,10	1,01
Situations de surpeuplement (p. 250)	21	22 à 15	24
peuplement normal	69	55 à 49	43
sous-peuplement	10	23 à 36	33
	100	100	100
		Non agricoles seulement :	
Groupes socio-professionnels (p. 163)			
Patrons de l'industrie et du commerce	2	7	11
Professions libérales, cadres supérieurs	7	9	5
Inactifs	7	10	29
Ouvriers et personnel de service	47	44	37
Employés et autres catégories	19	16	11
Cadres moyens	18	14	7
	100	100	100
Revenu mensuel moyen déclaré (p. 185)			
Agglomération parisienne	1 600 F.	2 110 F.	1 270 F. (c)
Province	1 226 F.	1 580 F.	
S'estiment mal logés (p. 194)	12 %	8 %	

(a) Logement ordinaire, i.e. en excluant les pièces indépendantes, etc...
(b) Résidences principales, i.e. tous les logements occupés, y compris les pièces indépendantes etc...
(c) Y compris les ruraux non agricoles.

Grands ensembles et logements neufs

Dans la pyramide des âges de logements français, les ensembles appartiennent, à 1 % près, au secteur de la construction récente (1949 et après).

Mais ils ne sont qu'une fraction de ce domaine nouveau, moins de 9 %, cette part étant fonction des limites du champ d'enquête, et particulièrement du seuil de 1 000 logements.

De façon générale, on retrouve dans les grands ensembles de nombreux traits qui caractérisent en réalité tous les logements récemment construits.

Une exception dont l'importance mérite qu'on la souligne dès l'abord : la prédominance des locations. Formés de logements loués, les ensembles contrastent avec le parc immobilier français, mais plus encore avec les logements neufs, dont 48 % sont occupés par leurs propriétaires. Même dans les grandes villes et dans l'agglomération parisienne, où la location est plus répandue en général, on trouve au moins 40 % de propriétaires occupants dans les logements neufs.

Cette divergence entre le secteur de la construction neuve et les grands ensembles contraste avec les affinités que l'on observe à de nombreux autres points de vue. Les ensembles sont faits de logements neufs en location ; leur situation est de ce fait doublement particulière : ils sont originaux dans le secteur locatif parce que récents ; et originaux dans le secteur des logements neufs parce que leur caractère locatif les oppose, comme une exception bien visible, à la tendance qui fait se développer la propriété.

Le contraste entre propriété et location se traduit également dans l'architecture. Les logements neufs présentent une variété très grande, dont la dimension des immeubles, exprimée en nombre d'étages, rend compte de façon indirecte. 19 % des logements appartiennent aux immeubles de 5 étages ou davantage ; mais à l'opposé 39 % des logements sont situés dans des constructions de 1 ou 2 étages seulement. La maison individuelle moins fréquente que dans les anciennes générations de logements, est encore représentée de façon importante. Le monde "pavillonnaire" n'est pas seulement un vestige de la belle époque ; c'est aussi un secteur vivace de cette construction récente, dont le grand ensemble est l'autre pôle.

Malgré ces différences du statut d'occupation, et de l'architecture, de nombreux traits communs lient les ensembles et le reste des logements neufs.

LOGEMENTS RECENTS, GRANDS LOGEMENTS : dans chaque caté-

gorie de villes, il y a presque une pièce de différence en moyenne, entre les logements les plus anciens (avant 1871), et les récents. Et au total, ces logements neufs sont plus grands que ceux des ensembles (3,53 au lieu de 3,31 pièces).

D'autre part, les logements en location, plus petits en général, le sont aussi dans le secteur neuf ; comparés à eux, les grands ensembles prennent à nouveau l'avantage (3,83 contre 3,15), pour l'unique raison que les 1 et 2 pièces y sont un peu plus rares.

Cette rareté des petits logements, et la suprématie des 3 et 4 pièces sont donc une tendance générale, dont les ensembles constituent en quelque sorte la manifestation extrême.

Pour le confort, les ensembles sont également dans la tendance : 90 % des logements construits depuis 1958 ont la baignoire ou la douche présente dans tous les ensembles. Il n'y a pas de différence dans l'équipement en ascenseur des immeubles de même hauteur.

Les autres éléments de confort, l'insonorisation, la dimension des pièces, etc..., échappent à l'enquête, comme à la plupart de la documentation en matière de logement.

Les loyers des logements d'un nombre de pièces donné, sont dans les grands ensembles intermédiaires entre ceux pratiqués dans les logements neufs et les logements anciens.

LOGEMENTS RECENTS, GRANDS MENAGES. Comme le nombre de pièces, le nombre de personnes par ménage va croissant à mesure que l'on passe des logements anciens aux logements neufs. Si bien que le ménage des grands ensembles (4,1 personnes) s'écarte beaucoup moins de celui des logements neufs (3,9), que de la moyenne française (3,1).

Ce qui s'explique par l'âge des chefs de ménage, très semblable dans les deux cas, un peu plus jeune dans les ensembles.

Ce faible écart d'âge n'explique pas la taille plus grande des ménages ; il s'agit d'un caractère propre aux ensembles : où les ménages sont plus souvent mariés et plus féconds que dans les logements neufs aux mêmes âges.

GRANDS LOGEMENTS, GRANDS MENAGES : l'originalité démographique des logements neufs répond aux normes de construction ; la suprématie des 3 et 4 pièces et la rareté des petits logements entraînent une sélection, spontanée ou organisée des occupants.

La similitude démographique, et celle des types de logements, unissent les ensembles et les autres logements neufs dans un même contraste avec la population totale. Toutefois les inégalités de peuplement sont si marquées que les ensembles s'opposent sur ce point aux logements neufs, devenus proches de la moyenne générale.

Car les grands ensembles ont moins de très grands logements, et des ménages un peu plus grands que dans les logements neufs en général ; ces nuances combinent leurs effets pour créer une inégalité marquée dans le peuplement.

Le sous-peuplement, rare dans les ensembles (10 %), ne l'est pas dans les logements récents des grandes villes de province, ou même de l'agglomération parisienne (23 %).

Les cas de surpeuplement proprement dits sont à peu près aussi fréquents dans les logements neufs parisiens que dans les ensembles ; un peu moins fréquents en province. Les ensembles répugnent aux extrêmes, et donnent large place aux situations moyennes de "peuplement normal" : 69 % au lieu de 49-55 % dans les logements neufs.

Cette densité plus forte est le fait d'une population moins aisée qui compte plus d'ouvriers, de cadres moyens et d'employés.

Les revenus de ces ménages, très proches des habitants des logements anciens, sont très inférieurs à ceux des logements neufs, d'un quart ou d'un cinquième, selon des évaluations sommaires. Plus important encore est l'écart entre les niveaux de vie, qui fait intervenir la dimension plus grande des ménages des ensembles.

La satisfaction des habitants est inférieure : 8 % des ménages non agricoles des logements neufs s'estiment "mal logés" : 12 % des grands ensembles s'estiment être dans des conditions "insuffisantes" ou "très insuffisantes".

Grands ensembles de migrants récents

Entre les ensembles et les autres logements neufs, il n'y a que des différences de degrés dans un même type d'habitat : inégalité des conditions de logement ; inégalité des situations sociales et des pouvoirs d'achats. Les similitudes du parc des logements, et des structures démographiques, d'autre part créent un contraste avec la population totale ou la population urbaine.

L'originalité démographique des ensembles s'estompe quand on les

TABLEAU 12-5 - GRANDS ENSEMBLES, POPULATION DE MIGRANTS RECENTS.

	Etat des Grands Ensembles en 1965	Etat en 1962 des ménages des logements récents (1949 - 1962)	Etat en 1963 Ménages qui ont emménagé du 1/1/60 à octobre 1963
Dimension des logements			
1 pièce	2	4	16
2 pièces	16	14	21
3 et 4 pièces	73	62	48
5 pièces et plus	9	20	15
	100	100	100
Dimension des ménages			
1 personne	4	5	non
2 personnes	14	14	disponible
3 et 4 personnes	48	45	
5 personnes et plus	34	36	
	100	100	
Age du chef de ménage			
Moins de 30 ans	22	12	29
30 à 39 ans	39	37	31
40 à 49 ans	23	28	27
50 à 64 ans	13	17	6
65 ans et plus	3	6	7
	100	100	100

Source : ch. IV, graphique 4-8 et pp. 92, 120, 145, 147, 149.

compare aux populations qui ont récemment émigré.

Comme parmi tous les migrants, on note dans les ensembles peu d'adolescents, et peu de vieillards ; toutefois les migrations sont très fréquentes entre 20 et 25 ans, âge où sont rares les entrées dans les grands ensembles.

Comme les immigrants vers les villes, ou venant de pays étrangers, la population des ensembles compte peu de personnes âgées. Comme les émigrants des villes, elle n'intéresse pas les très jeunes adultes (20-25 ans). Comme les premiers, elle est en âge d'activité ; comme les seconds, elle est formée surtout de couples mariés. Les logements neufs, et les grands ensembles abritent une population dont les traits sont grossièrement ceux des migrants récents, actifs et mariés.

Les changements de logement sont le fait de ménages dont le chef est jeune, plus jeune encore que dans les grands ensembles.

Parmi les ménages qui déménagent la proportion des couples mariés est forte (78 %), mais inférieure à celle des ensembles (88 %) : les célibataires, plus nombreux, gonflent la base de la pyramide des âges des chefs de ménages qui changent de logement ; célibataires qui manquent dans les ensembles.

Les emménagements s'effectuent dans des logements dont la dimension moyenne est de 2,18 pièces, bien inférieure à ce que montrent les ensembles (3,3), ou tous les logements neufs (3,6). On emménage en général dans de grands logements (5 pièces et plus), dans la même proportion que dans les ensembles, mais aussi dans de très nombreux petits (37 % de 1 et 2 pièces).

En général, les déménagements se font à destination de logements de toutes tailles, sans l'écrasante prédominance des 3 et 4 pièces qui caractérisent le secteur de la construction récente.

Parmi les candidats au départ, figurent en effet ces nombreux jeunes célibataires ou nouveaux mariés, ces "non logés" dont les désirs et les moyens, en l'état du marché, conduisent à demander de petits logements.

Ces petits ménages sont exclus des ensembles ou du secteur neuf en général, car on ne construit pas pour eux, de petits logements. Petits ménages, petits logements, logements anciens ; grands ménages, 3 et 4 pièces, logements récents.

La sélection démographique qui s'opère à l'entrée

des logements neufs, et des grands ensembles, résulte, pour une large part, de l'uniformité des logements offerts, dans les dimensions moyennes.

En schématisant, on peut considérer la pyramide si particulière des logements neufs comme le reflet de la prédominance des 3 et 4 pièces dans le parc des logements offerts.

D'autres facteurs sont en jeu ; le déménagement, comme la migration, est affaire de jeunesse, et il est improbable que l'on compte jamais beaucoup de personnes âgées dans des logements récents, même de petites tailles.

La structure démographique des grands ensembles n'est qu'un reflet imprécis des conditions d'entrée, par suite de mouvements d'émigrations et des modifications internes des ménages. Des analyses précises restent à faire ; il semble toutefois que les caractéristiques des ménages à l'entrée s'expliquent en grande partie par deux facteurs : le lien entre mobilité et âge jeune, le filtre que constitue le parc de logements de composition homogène.

La satisfaction des habitants et leurs problèmes

Les grands ensembles posent des problèmes à l'opinion. Non que les Français soient réellement partagés sur l'idéal : à une écrasante majorité, ils préfèrent la maison individuelle ; à 6 contre 1, ils souhaitent que l'on construise pour l'accession à la propriété et non pour la location (Population 1966 n° 1).

Les enfants non désirés sont finalement acceptés. Les grands ensembles, issus de la société moderne, ont toutefois quelque peine à se faire reconnaître.

La filiation est-elle illégitime ? Les résultats repris ci-dessus montrent que de nombreux aspects originaux des grands ensembles se retrouvent dans le reste de la population, ou celle des villes, ou encore cette catégorie de ménages particulière qui vient de déménager.

Le produit est-il taré ? Quels problèmes posent les ensembles à leurs habitants ?

Satisfaction

Les ensembles font-ils problème pour leurs habitants?

Sauf pour un petit nombre, il n'en est rien.

Des inconvénients existent, et 81 % de la population en donnent des exemples. Les avantages aussi : 80 % peuvent en témoigner. Une telle symétrie n'est pas le fait de la perplexité. Car les ménages dressent un bilan sans équivoque. D'une manière générale, qu'est-ce qui l'emporte ?

- les avantages, disent 62 % des interrogés
- les inconvénients, disent 19 %.

A plus de 3 contre 1, les habitants reconnaissent comme bénéfique le grand ensemble où ils vivent.

Dans cette approbation, intervient la satisfaction d'être dans des conditions de logement satisfaisantes ou acceptables (88 % des cas) ; mais même les mal logés trouvent le bilan positif, car d'autres éléments entrent en jeu.

Selon les commentaires des ménages, les avantages sont le calme, le bon air, l'espace propre à l'habitat en banlieue. Celà n'est nullement secondaire : 32 % des ménages parlent des avantages de la banlieue avant toute autre chose.

Le logement est cité par 25 %, puis les équipements (10 %), la proximité parfois (10 %), ou d'autres arguments.

Les ménages ont des réponses plus diverses quant aux inconvénients. Les défauts du logement, et l'éloignement du centre de l'agglomération sont invoqués presque à égalité (24 et 22%). Mais il y a aussi les lacunes de l'équipement (17%), ou les inconvénients liés aux voisins (12%).

Il est difficile de donner un poids spécifique à ces divers arguments, dans le bilan général ; ils semblent interchangeables, ou plutôt correspondre à des ménages de goût et de situations différentes.

On voit même des ménages parler des inconvénients, sans citer d'avantages, et dire cependant que ces derniers l'emportent. Ces cas, rares au demeurant, s'expliquent par la marge de flou qui entoure toujours l'expression des opinions ; mais c'est finalement en faveur du grand ensemble, et non contre lui, que l'incertitude se résoud.

La plupart des ménages expriment clairement leurs arguments, qui seront à nouveau envisagés plus loin, à propos de problèmes particuliers.

Favorables à l'ensemble où ils vivent, les ménages sont plus réservés à l'égard des grands ensembles en général : 52 % approuvent leur construction, 31 % la condamnent.

La majorité est favorable, mais la population est nettement divisée en deux groupes.

Ce n'est plus le réel qui est jeu, mais l'avenir, le souhaitable ; la question ouvre sur le possible, que l'on regarde alors en référence avec l'idéal.

Or, comme pour la population totale, l'idéal en clair pour les habitants des ensembles : la maison individuelle recueille 82 % des voix.

88 % se déclarent logés de façon convenable.

62 % disent que les avantages l'emportent sur les inconvénients.

52 % approuvent la construction des ensembles.

51 % pensent habiter longtemps leur logement.

15 % préfèrent l'immeuble à la maison individuelle.

Ce ne sont pas là des contradictions, mais des niveaux différents d'opinion, des aspects complémentaires d'une réalité complexe. Ne sont en cause ni la sincérité des interrogés, ni l'objectivité de l'enquête ; et loin d'être absurde, envisager une réalité sous des angles divers, même pour une population, est la démarche même de l'intelligence.

Le logement

Environ un ménage sur cinq a opéré à la fois un déménagement et une migration (19 %), arrivant d'un domicile situé hors de l'agglomération actuelle. Ces immigrants ont rarement le logement comme raison de leur déplacement, mais le travail ; ou moins souvent les événements familiaux ou politiques (rapatriés d'Afrique du Nord).

Mais 4 ménages sur cinq habitaient déjà dans l'agglomération ; et les raisons de l'arrivée dans le grand ensemble sont presque toujours la recherche des conditions de logement plus conformes à leurs besoins.

Les situations antérieures ne sont pas connues avec une grande précision : 12 % des arrivées correspondent à des cas de force majeure (expulsion, par exemple) ; 15 % mettent un terme à des situations précaires (meublé, taudis, cohabitation avec des parents, etc...) ; 33 % des déménagements sont faits pour améliorer l'habitat ; 16 % pour des raisons variées, familiales, professionnelles, ou autres.

Dans 5 % des cas, c'est l'arrivée de jeunes ménages dans leur premier logement.

En excluant le cas des immigrants, l'emménagement a donc été fait dans le but d'améliorer l'habitat des ménages.

Et il répond effectivement à cet objectif.

Quatre ménages sur cinq sont mieux logés (82 %), un sur quinze seulement l'est moins bien (7 %) ; certains restent perplexes.

D'après les habitants le gain est franc à propos du confort, de la clarté, du nombre de pièces, de l'aération, du chauffage et même de la dimension des pièces.

Sur un seul point, les ménages sont franchement perdants : le coût du logement. C'est l'aspect complémentaire des améliorations.

Ces bilans faits par les ménages eux-mêmes, corroborent les résultats des comparaisons tentées, à leur insu, dans le chapitre III. En supposant que la plupart des ménages aient quitté des logements anciens, ce qui est très vraisemblable, l'arrivée dans les grands ensembles leur donne, en moyenne, des logements plus grands par le nombre de pièces, dotés d'un confort sanitaire encore rare, équipés en chauffage central, mais de loyer plus cher ; et encore plus cher parce que l'on recherche un logement plus grand.

Sur quelques points il y a balancement entre l'amélioration et la dégradation : certains ont gagné, d'autres ont perdu, sans qu'une majorité se dégage de façon écrasante. Dans ces constructions, dont de nombreux auteurs ont souligné le caractère bruyant, 31 % des ménages déclarent avoir trouvé un logement mieux insonorisé qu'avant, et 45 % plus mal.

De même, l'implantation des banlieues nouvelles n'éloigne pas les usagers des commerçants ; et si 42 % sont plus loin du lieu de travail, 24 % s'en rapprochent. Le malheur des uns fait le bonheur des autres, selon la situation antérieure de chacun.

Il serait paradoxal qu'un mouvement, causé dans la plupart des cas par le désir d'améliorer la situation de départ, aboutisse à la détériorer sur tous les points. Il serait surprenant qu'il l'améliore en tout. Mais, même à propos de la sonorisation et de la distance, à aucun point de vue (mis à part le loyer), la majorité absolue de la population ne déclare avoir perdu au changement.

Les points faibles des grands ensembles n'attirent pas sur eux l'opinion massive des habitants.

Cette amélioration de l'habitat est une des causes de la satisfaction

présente ; mais il ne faut pas surestimer son rôle. D'autres facteurs jouent aussi.

Le parc homogène des logements, et la population homogène sur le plan démographique donnent lieu, cependant, à des conditions de peuplement plus variées qu'on pourrait le penser ; il serait possible, sur le papier, en répartissant de façon optimale les familles présentes dans les logements existants, de placer tous les ménages (97 %) en situation moyenne, dite de "peuplement normal". Or 69 % sont dans ce cas ; 10 % en sous-peuplement, 21 % en surpeuplement.

Dans les ensembles, les causes sont sans doute les caractéristiques et les comportements des ménages.

Les ressources, qui permettent l'accès à des logements plus grands, ont un effet limité sur la densité du peuplement. Qu'un ménage de composition donnée, dispose de 500 F, 1 000 F, 1 500 F par mois, il n'est pas logé plus large pour autant. Et même un revenu mensuel de 2 000 F n'a qu'un effet douteux. Le degré de peuplement est indépendant des moyens dont on dispose, en grande partie.

Il est toutefois lié au groupe socio-professionnel. Dans l'effet du milieu social, ce n'est donc pas le niveau de vie, mais d'autres éléments qui jouent ici.

La dimension du ménage est très influente. Deux personnes, soit un couple le plus souvent, sont en surpeuplement très rarement ; trois personnes le sont dans 15 à 35 % des cas (selon l'organisme et l'implantation) ; sept personnes, soit une famille nombreuse, dans 30 à 70 % des cas. Est-ce à dire que le peuplement varie selon les besoins ?

De façon générale, les ménages des ensembles sont logés en fonction de la composition des ménages. Et, ce minimum atteint, les conditions d'habitat ne s'améliorent pas en fonction des moyens dont ils disposent.

L'élasticité de l'usage des logements (définis par le nombre de pièces) est, non pas économique, mais démographique.

Il s'en suit que la dépense pour la dimension du logement occupe une place variable selon les ressources : importante dans les bas revenus, et de plus en plus faible dans les revenus plus élevés. Cette décroissance du "coefficient budgétaire" du logement est sans doute freinée par des plus grandes dépenses pour le confort ; mais la tendance est nette dans les grands ensembles, comme parmi tous les logements.

Cette part consacrée au logement, décroissante avec le revenu, varie cependant de façon considérable d'un ménage à l'autre, dans une même classe de revenu. Et les logements surpeuplés sont occupés par des ménages qui consacrent moins au loyer (10 % environ), alors que le "peuplement normal" est acquis au prix de 12 % des revenus et le sous-peuplement à 14 %. Ces comportements différents seraient-ils la cause des inégalités de peuplement dans les ensembles ?

Parmi les facteurs qui peuvent influencer la part consacrée au loyer, on voit apparaître à nouveau la dimension des ménages, qui détermine le niveau de vie. Les ménages des divers degrés de peuplement consacrent au loyer une part semblable du revenu disponible pour chacune des unités de consommation qui forment le ménage. L'allocation logement abaisse en moyenne la charge familiale, mais modifie faiblement l'ensemble de la situation.

La satisfaction varie selon le peuplement. Il faut en distinguer les projets de départs, 51 % pensent qu'ils habiteront longtemps sur place, 35 % disent que non. Les perspectives de départ sont liées à la taille du logement, à des raisons diverses, rarement imputées au grand ensemble lui-même.

Le désir de quitter le logement pour s'aggrandir varie selon le degré de peuplement. Mais les autres causes de départ se rencontrent à peu près également dans les situations.

Ce sont les ménages plus riches qui sont davantage portés à partir ; alors que le revenu influe moins sur le peuplement actuel, il favorise plus les projets de déménagement.

Equipement collectif

D'un point de vue extérieur, un grand ensemble est formé des logements et d'équipements collectifs. Ce sont ces deux sortes de renseignements qui figurent sur les états dressés par le ministère de la construction, et utilisés comme point de départ de l'enquête en province.

L'habitant voit dans le grand ensemble, avant tout le logement en banlieue, et l'équipement collectif du nouveau quartier semble ne susciter de lui aucune attention particulière.

Ainsi le principal avantage de la vie en grand ensemble concerne l'équipement collectif pour 10 % de la population seulement, et le principal inconvénient est de même nature aux yeux de 17 %.

L'équipement collectif du grand ensemble n'est pour celui qui l'habite, qu'un élément dans le tout.

L'usage qu'il en fait est assez limité ; le dernier achat d'une pièce d'habillement a été fait dans le grand ensemble une fois sur dix, et moins souvent encore l'achat du dernier meuble ou appareil d'équipement domestique.

Pour les types de dépenses observées, c'est le centre de l'agglomération qui couvre les deux tiers de besoins, et ensuite d'autres lieux de vente en banlieue. En volume, le grand ensemble ne tient qu'une place très réduite dans les comportements commerciaux de ses habitants.

Les clients du centre de l'agglomération, en matière vestimentaire, le sont aussi le plus souvent en matière d'équipement ; de même les achats sont-ils liés lorsqu'ils se produisent en banlieue. Par contre l'achat d'un bien dans le grand ensemble n'appelle pas l'achat de l'autre : il n'y a pas une clientèle du grand ensemble ; accidentel et occasionnel est le recours aux équipements collectifs les plus immédiats.

Mais il n'en est peut-être pas de même en matière alimentaire, où la fréquence quotidienne des achats implique sans doute davantage la proximité. Les comportements des ménages à ces propos ne sont pas connus.

Leur satisfaction est très claire ; à propos des "commerçants" en général, et donc aussi bien dans l'alimentation que dans d'autres domaines, quatre ménages sur cinq trouvent ce qui leur est nécessaire.

Cette satisfaction est assez constante ; peu d'écart entre les grands ensembles, et pas d'effet apparent de la richesse de l'éventail de l'équipement. Haut niveau de satisfaction et indifférence aux nuances de l'équipement local vont de pair : l'attention est ailleurs, le commerce ne fait pas de problème pour les habitants.

Il en est de même pour les soins médicaux et les lieux de culte.

	Ont ce qu'il faut maintenant	demandent en priorité
Soins médicaux	84 %	3
Commerçants	83 %	17
Lieux de culte	80 %	6
Garde ou scolarité des enfants	72 %	4
Transports publics	70 %	8
Poste	54 %	11
Mairie	38 %	2
Distractions	17 %	34
Autres demandes		4
Aucune demande		17
Tous les ménages		100

Moins satisfaits sont les ménages à propos de la garde et de la scolarité de leurs enfants ou des transports publics : mais toutefois sept sur dix ont ce qui leur faut.

Par contre l'équipement administratif et postal, et surtout les distractions font défaut. Si bien que ce qui manque maintenant et qu'il faudrait installer en priorité, aux yeux d'un tiers des habitants, concerne les loisirs. Le commerce n'appelle que 17 % des demandes, les transports 8 %, la poste 10 %.

Là est le problème le plus apparent des habitants ; ils pallient en partie cette carence ressentie pour un équipement domestique en télévision, supérieur, on l'a vu, à ce que l'on observe chez les ménages urbains de même composition.

Problème des loisirs, problème de tous les banlieusards sans doute, peut-être accentué ici dans ces banlieues sans jardin, dans ces immeubles urbains loin des possibilités de distraction qu'offrent les villes.

Cette satisfaction inégale selon les domaines varie dans le temps, lorsque l'équipement se perfectionne, en matière de commerce notamment.

Mais ce n'est là qu'un période transitoire ; les logements n'existent en moyenne que depuis 4, 6 ans, et la satisfaction est très élevée.

La femme mariée

Les ensembles sont formés surtout de couples mariés (88 %), ce qui donne un grand poids numérique aux problèmes concernant la vie de famille, et l'épouse.

On a vu que ces familles sont plus nombreuses que la moyenne française, et ceci quel que soit l'âge du chef de ménage ; d'autre part, elles ont des ressources de même ordre de grandeur, en moyenne, que les ménages habitant dans les mêmes agglomérations. Leur niveau de vie est plus bas en conséquence.

Dans les revenus globaux, entrent le revenu du chef de ménage (ici presque toujours, un salaire), les allocations familiales et aides diverses, et éventuellement le salaire de l'épouse. A ce point de vue l'épouse est économiquement active dans des proportions supérieures à la française de même situation ; ce qui est sans doute un fait urbain.

Cette activité varie avec le nombre des enfants : on compte en moyenne 1,3 enfant quand la mère est active, et 2,6 quand elle reste au foyer. Le travail de la femme est donc lié à la fois à un revenu plus fort et à

une charge moins grande.

Les transports journaliers prennent une importance accrue : en général, il y a une tendance à ce que les deux conjoints travaillent à la fois dans le centre de l'agglomération, ou dans la commune de résidence, mais les difficultés de transports demeurent.

L'épouse reste plus souvent dans la commune de résidence que le mari ; elle met le même temps que lui pour se rendre au lieu de travail (29 minutes), car elle voyage à pied et moins en auto ou à vélomoteur ; elle utilise plus les transports publics. Pendant les trajets, elle s'occupe moins souvent (à la lecture, par exemple).

La journée continue est le cas des deux sexes (60 % environ) ; mais la semaine anglaise est davantage le lot de la femme.

Sa semaine de travail plus courte est composée de journées moins longues : 11 heures au total, du départ matinal au retour du soir, y compris les interruptions de midi et éventuellement les trajets qui ont lieu à ce moment là. Les chefs de ménage sont absents 11 heures 42 minutes.

Le principal inconvénient de la vie en grand ensemble est l'éloignement aux yeux de 32 % des épouses actives, 17% des femmes au foyer. Celles-ci se plaignent en contrepartie un peu des équipements et des voisins ; et elles se plaignent moins souvent.

Les avantages sont plus souvent ceux de la banlieue, ou encore la proximité aux yeux des épouses actives ; c'est un peu plus les équipements collectifs ou d'autres aspects, qui retiennent l'attention des femmes au foyer.

Ce qui l'emporte ? Plus souvent les avantages aux yeux des femmes actives (67 % au lieu de 60) ; les femmes au foyer restant davantage sans opinion.

Les femmes actives ont été plus favorablement impressionnées dès l'arrivée, s'estimant mieux logées, mais ne pensent pas rester aussi longtemps que les épouses au foyer : les perspectives de départ sont plus assurées lorsque le revenu est plus élevé.

Approuver ou condamner la construction des grands ensembles ? Ni les unes, ni les autres ne divergent à ce sujet ; les femmes au foyer se prononcent moins, ce qui tient sans doute au milieu social, plus ouvrier, de ces ménages aux familles plus nombreuses.

Les ménages où la femme est active affrontent davantage les difficultés des transports. Mais leur satisfaction générale est toutefois supérieure, et leurs projets de mobilité plus grands, comme leurs revenus.

	Femmes actives		Femmes au foyer	
	l'interrogé est :		l'interrogé est :	
	le mari	l'épouse	le mari	l'épouse
Conditions de logement satisfaisantes.....	52 %	59 %	52 %	53 %
Ce qui l'emporte : les avantages.....	67	67	61	60
Avantages :				
la banlieue.....	39	34	31	29
le logement.....	27	26	24	25
les équipements..	6	10	10	13
Inconvénients :				
l'éloignement....	27	32	21	17
le logement.....	9	10	13	12
Mauvaises impressions à l'arrivée.....	21	27	25	27
Habiteront longtemps...	53	50	47	50
Construire des grands ensembles est une :				
bonne chose.....	51	55	46	54
dont sans restriction	31	40	31	39

Source : tableaux 11-2 et 11-3.

Si les ménages de situations diverses ont des opinions très faiblement différentes, il n'y a pas d'écart notable entre attitudes des maris et des épouses dans les mêmes situations de fait.

Quelques nuances ne permettent de retenir aucune particularité liée au sexe : il y a une opinion des ménages, non des individus : maris et épouses actives jugent pareillement la même situation : les femmes au foyer, ont les mêmes réponses que leurs maris, ou plus exactement que les maris interrogés dans les couples de même situation.

Parmi les nuances, signalons que les femmes sont plus satisfaites du logement, qu'elles avaient à l'arrivée une impression plus défavorable, qu'elles sont plus sensibles aux facilités de l'équipement collectif.

Enfin, l'épouse approuve la construction des grands ensembles plus souvent que le mari, et elle le fait de façon plus totale, sans restriction explicite.

Densité et groupes sociaux

Les ensembles en immeuble concentrent sur les territoires des banlieues des populations beaucoup plus nombreuses que l'habitat individuel ; cette haute densité est d'ailleurs le fondement économique de ce type de construction ; la concentration spatiale permet de réduire le coût du terrain, et la taille des chantiers favorise la réduction du coût de contruction.

Quelles sont les réactions des habitants devant le peuplement dense qui en découle ?

Certains citent spontanément comme avantage le plus important de la vie dans le grand ensemble, les contacts et brassages sociaux qui découlent du nombre, car "ça ouvre des horizons", "il y a des familles qui peuvent apprendre à mieux vivre au contact des autres" ou simplement "l'avantage, c'est la gaieté, l'agitation, on voit du monde ici". Ces cas sont très rares.

Plus nombreux sont les habitants à citer comme principal inconvénient les désagréments causés par les voisins ou leur manque de discipline (12 %).

Mais il y a aussi le bruit, critiqué par d'autres ménages (12 %), sans que l'on sache toujours si les voisins sont tenus pour responsables ou non. Car le bruit n'est qu'un effet, dont l'auteur est le voisin, et dont l'instrument est la construction elle-même. Les uns dénoncent l'effet, d'autres les voisins peu disciplinés, d'autres encore les défauts des immeubles. Les mêmes situations de fait sont classées de façon différente. On peut tenir pour certain qu'un quart de la population, sous une forme ou une autre, critique l'environnement humain.

Les autres se plaignent de la situation en banlieue, des équipements collectifs ou de lacunes diverses. Pour la plupart la densité n'est pas le défaut essentiel.

Sans doute certains ressentent-ils le poids du nombre sans s'en plaindre expressément. Car lorsqu'il s'agit, non plus du contexte local de l'ensemble où l'on vit, mais d'approuver ou de condamner en général ce type de construction, la densité est présente plus souvent dans les commentaires : 32 % des interrogés font appel à ces inconvénients pour motiver leur verdict, soit pour dire qu'il y a trop de monde, soit pour critiquer le mélange des classes sociales, les mauvaises influences qui pèsent sur les enfants.

Les divers groupes socio-professionnels sont également satisfaits : il existe une homogénéité très grande des opinions.

Les avantages l'emportent, aux yeux de 56 à 67 % des interrogés, selon les groupes, avantages et inconvénients sont les mêmes. Cadres moyens et supérieurs condamnent les grands ensembles un peu plus souvent (36-37 %) que les autres catégories (29 %). Ils songent moins souvent à rester

longtemps dans leur logement actuel (42-37%) au lieu de 54-52%.

	Groupe socio-professionnel du chef de ménage					
	Ouvriers	Employés	Cadres moyens	Commerçants artisans	Cadres supérieurs	Tous les ménages
Ce qui l'emporte :						
les avantages	63	61	61	67	63	62
les inconvénients	17	18	21	20	23	19
ne tranchent pas	20	21	18	13	14	19
	100	100	100	100	100	100
Construire des grands ensembles est :						
une bonne chose (%)	51	55	46	54	49	52
Habiteront longtemps oui (%)	54	53	42	52	37	51
Conditions de logement jugées : (très) satisfaisantes %	53	55	54	50	57	54
Logements effectivement surpeuplés (%)	26	20	17	15	7	21

Ces faibles écarts sont d'autant plus surprenant lorsque les conditions réelles ne sont pas totalement semblables. Si la satisfaction du logement varie peu, et de façon irrégulière, le surpeuplement effectif est très lié au milieu social. Les écarts des situations réelles ne trouvent pas un reflet fidèle dans la satisfaction exprimée.

Une catégorie peut être minoritaire ou majoritaire, dans des ensembles de compositions différentes, on n'observe pas de réaction particulière de ses membres. Il y a sans doute des lieux où la cohabitation est plus délicate, et on trouve partout des individus réticents ; mais de façon générale, il n'y a pas de réaction des groupes socio-professionnels à la présence d'autres groupes, dominants ou minoritaires.

L'homogénéité des attitudes des divers groupes socio-professionnels n'est pas conforme aux résultats assez souvent observés dans les enquêtes d'opinion portant sur toute la population. Ici c'est une population sélectionnée que l'on observe, aux caractéristiques démographiques semblables : l'entrée dans le grand en-

semble signifie qu'on accepte, en règle générale, ce genre d'habitat.

Cette homogénéité est d'origine, et non pas acquise avec la durée de séjour, car on ne note aucune révolution des attitudes des habitants. Au début il y a la légère surprise d'arriver dans un cadre nouveau ; limitées au premier moment, ces impressions n'empêchent aucunement une adaptation facile.

Quartiers sans frontière

En partie insatisfaits, affrontés à des problèmes quotidiens, les habitants des ensembles le sont assurément. Toutefois les raisons de mécontentement, et les difficultés rencontrées paraissent beaucoup plus réduites qu'on pouvait le craindre.

D'une part le caractère optimiste de la plupart des propos est apparent : l'emménagement est un gain par rapport au passé ; dans le présent, les avantages l'emportent ; pour le futur on envisage parfois de partir, non pour fuir, mais pour améliorer encore sa situation.

Certains problèmes paraissent inexistants ou si minimes qu'ils échappent presque à l'observation, ainsi les différences sociales au sein des ensembles, ou le sort malheureux de l'épouse. Ni les propos des intéressés ni leur comportement, par exemple à propos du travail de la femme, ne reflètent de difficultés générales.

Il y a des problèmes propres aux uns et aux autres, en fonction de l'histoire particulière de chaque ménage, des tempéraments des individus, et des particularités propres à chaque lieu. Cette frange, de nature individuelle, de la variabilité des comportements et des opinions, s'observerait même dans la situation exceptionnelle où le cadre et le genre de vie assureraient la satisfaction maximale des aspirations de la population.

Il semble que l'on soit dans une situation analogue en matière commerciale, où la satisfaction est élevée, et les fluctuations ne reflètent pas la variété de l'équipement existant.

Celui-ci n'est pas connu avec beaucoup de précision ; mais l'absence de liaison apparente suggère qu'elle ne doit pas être très grande. Une sorte de plafond pratique de satisfaction semble atteint ; il est inférieur au maximum théorique (100%), qui ne peut jamais être constaté au sein d'une grande population par suite de la variabilité des individus entre eux, et de la variété des comportements et des opinions de chaque personne au cours du temps, aspect ne dépendant jamais totalement du cadre de vie étudié.

Si à certains points de vue, on peut conclure qu'il n'y a pas de problème posé à la plupart des habitants, sous d'autres angles, la vie des ménages se

heurte à des difficultés qui sont communes aux ménages de banlieue : durée de transports élevée, manque de loisir collectif, que la télévision pourtant très répandue, ne peut pallier. Un grand ensemble n'est pas une enclave, mais une partie de la banlieue.

C'est aussi un quartier sans frontière en relation avec tout le reste de l'agglomération.

Les ménages travaillent et achètent hors du grand ensemble. Et on ne saurait parler d'évasion d'un quartier ouvert sur toute la ville.

Entrer en ces lieux n'engage nullement à n'en pas sortir : et la mobilité des ménages se poursuit, à un rythme assez rapide (7% par an). Ces logements massivement rassemblés et que l'architecture fait paraître isolés de l'environnement, sont partie intégrante du parc immobilier français, avec lequel les échanges sont ininterrompus.

Le grand ensemble n'est pas non plus un ghetto. Les avantages et les inconvénients de la vie qu'on y mène ? De l'avis des habitants, ce sont ceux de la banlieue et ceux du logement : les commentaires ne considèrent pas dans le cadre de vie l'unité géographique particulière ; ils se réfèrent au logement en situation dans l'agglomération tout entière.

Unité et diversité des ensembles

Le portrait-type dressé dans les pages précédentes est un résumé de situations différentes. Les moyennes établies par cette enquête constituent des repères utiles pour situer chaque cas. C'est un point de référence.

La valeur descriptive de cette moyenne dépend de la variété des cas concrets. Si les ensembles étaient tout à fait différents les uns des autres, avec des caractéristiques opposées, la moyenne resterait un repère, mais pourrait ne pas correspondre aux cas les plus fréquents.

Or, entre les ensembles, il semble qu'à de nombreux points de vue, il n'y ait pas d'écarts accusés. En fait les différences ne peuvent être exactement mesurées, par suite de la structure de l'échantillon qui sert exclusivement la description moyenne. Les écarts observés entre grands ensembles, sont en grande partie explicables par les fluctuations résultant des petits nombres de ménages observés en chaque lieu ; et par exemple cette variabilité aléatoire rend compte totalement des écarts démographiques entre les divers grands ensembles (âge des chefs de ménage, dimension des ménages).

Mais les effectifs sont suffisants pour que l'on puisse comparer pa-

risiens et provinciaux, habitants des H.L.M. et population des autres logements : et considérer les deux types de logement dans chacun des deux domaines géographiques. Les données sur la Société Centrale Immobilière de la Caisse des Dépôts (S.C.I.C.) parfois isolées dans le texte, sont moins sûres : elles reposent sur 347 ménages parisiens, répartis en quelques ensembles seulement.

La grande similitude de ces diverses catégories de ménages n'exclut pas qu'il puisse exister des écarts importants entre unités d'une même catégorie. Mais celles-ci sont moins vraisemblables peut-être : si les conditions d'implantation et de situation géographique entraînaient de grandes différences entre grands ensembles, ne pourrait-on pas s'attendre à un contraste marqué entre Paris et la province ? Et si les types d'organismes gestionnaires, les politiques de loyers, le confort inégal des logements créaient de grands écarts entre les diverses unités, n'y aurait-il pas aussi de nettes différences entre l'ensemble des H.L.M. et les autres types de logement ?

On a constaté une homogénéité interne des réactions des ménages (selon le groupe socio-professionnel, ou l'activité de la femme) ; on résume ci-dessous les écarts faibles ou modérés entre Parisiens, provinciaux, habitants des H.L.M. et d'autres logements ; il semble donc que l'univers des grands ensembles soit moins divers qu'on pourrait le penser, à partir d'enquêtes et de monographies difficilement comparables.

Les populations

Les logements se répartissent à peu près en deux masses égales dans l'agglomération parisienne et dans les villes de province. Parmi ces dernières, une fois exclues celles de moins de 30 000 habitants, ce sont surtout les plus grandes qui abritent le plus de ménages : 2 ménages provinciaux sur 3 habitent des agglomérations de 100 000 habitants ou davantage.

Les ensembles sont plus grands, d'un quart, dans l'agglomération parisienne : 2076 au lieu de 1603 logements. Chacun d'eux ne représente que peu de chose dans le complexe parisien, quelques pour 1 000 tout au plus ; en province, un ensemble représente 2, 5, voire 10 % ou davantage de la population de l'agglomération où il est implanté, même après exclusion de cas exceptionnels où l'apport du grand ensemble est si important que l'on peut parler d'une "ville nouvelle".

Toutefois, en totalisant la population des ensembles parisiens, c'est 6 % de l'agglomération que l'on observe ; les ensembles provinciaux dont le poids est localement plus accentué, abritent seulement 2 % de l'ensemble des citadins de province.

La taille des agglomérations fait que les ensembles parisiens sont à 40-80 minutes du Châtelet ; les provinciaux, à moins de 30 minutes du centre de leur agglomération.

Les effets de l'implantation d'un seul grand ensemble risquent donc d'être beaucoup plus grands en province, dans l'aménagement d'une agglomération.

Autre distinction importante : ces ensembles de logements en location appartiennent à des propriétaires différents ; les offices publics d'H.L.M. contrôlent 4/5 des logements des ensembles de province, moitié moins dans l'agglomération parisienne. Nombre de contrastes vont découler des poids inégaux des divers types de sociétés.

Le nombre de pièces est un peu plus faible dans les logements H.L.M. que dans les autres (3,18 au lieu de 3,41). Une autre différence plus faible, se combine avec la première : en province les logements sont un peu plus grands. Les deux effets se contrarient ; sous l'effet du poids des H.L.M., les logements provinciaux sont en moyenne égaux à ceux des parisiens (3,31 pièces).

Traitée de ces nuances, une grande homogénéité caractérise la dimension des logements offerts dans les grands ensembles.

Tel n'est pas le cas des loyers. Le coût du logement (loyer et charges, sans le chauffage) varie presque du simple au double, des H.L.M. de province (130 F en moyenne) aux logements non H.L.M. parisiens (215 F environ) ; entre eux se trouvent à même niveau les H.L.M. parisiens et les autres logements de province. Le loyer dépend moins du nombre de pièces dans les H.L.M. qu'ailleurs.

Dans ces logements de tailles semblables, mais de coûts différents selon les lieux, vit une population aux caractéristiques démographiques semblables mais de composition sociale hétérogène.

Les ménages rassemblent en moyenne un même nombre de personnes (4,1) en province et dans l'agglomération parisienne. Il n'y a pas d'écart digne d'attention entre les H.L.M. et les autres logements. De même l'âge du chef de ménage qui résume en quelque sorte la pyramide de toute la population, est très semblable à 1 an près.

Le classement des professions des chefs de ménage montre une structure socio-professionnelle plus ouvrière en province (47 %) que dans l'agglomération parisienne (37 %). Le groupe charnière des employés est de même importance dans les deux cas. Ce sont les autres catégories (cadres moyens et supérieurs surtout) qui assurent la balance : 26 % en province, 35 % à Paris.

TABLEAU 12-6 - PARISIENS ET PROVINCIAUX : POPULATION ET HABITAT

	Agglomération parisienne	Villes de province	Tous les ensembles
Logement par ensemble (moyenne) (p. 26)	2 076	1 603	
Importance de tous les ensembles dans la population (p. 34)	6 %	2 %	
Importance d'un seul ensemble dans l'agglomération (p. 30)	quelque ‰	1 à 10 %	
Durée de trajet jusqu'au centre (p. 73)	40 à 80 mn	5 à 30 mn	
Logements H.L.M. (p. 76)	39	76	58
non H.L.M.	61	24	42
	100	100	100
Nombre de pièces par logement (p. 92)	3,32	3,31	3,31
dont H.L.M.	3,16	3,22	3,18
non H.L.M.	3,40	3,55	3,41
Loyer moyen par mois (avec charges)(p. 108)	189 F	138 F	163 F
dont H.L.M.	152 F	130 F	137 F
non H.L.M.	215 F	167 F	204 F
Age du chef de ménage (ans et dixièmes)	38,0	39,5	38,8
Dimension des ménages (P.152)	4,1	4,1	4,1
Pourcentage d'ouvriers (p. 157)	37 %	47 %	42 %
dont H.L.M.	46 %	48 %	47 %
non H.L.M.	30 %	44 %	35 %
Revenu mensuel moyen des ménages (p. 175)	1 600 F	1 226 F	1 405 F
dont H.L.M.	1 488 F	1 211 F	1 300 F
non H.L.M.	1 672 F	1 272 F	1 552 F
Domicile antérieur dans le même domaine géographique (p. 329	85 %	76 % à la ville 9 % à la campagne	

Le revenu du ménage, tel qu'il est déclaré, confirme exactement le contraste : 1 226 F et 1 600 F par mois en moyenne, dans les deux domaines observés, un tiers de plus dans l'agglomération parisienne.

Le poids des H.L.M. dans les ensembles de province n'explique pas totalement cet écart ; il y a peu de différence entre les H.L.M. et les autres logements de province, tant par la structure sociale que par le revenu. Par contre, dans l'agglomération parisienne, les H.L.M. présentent une structure sociale semblable à celle de province (46 % d'ouvriers, 28 % de cadres, etc ...), mais avec des revenus plus élevés ; à l'opposé, les logements non H.L.M. abritent un peu plus de ménages de catégories élevées que d'ouvriers (38 % contre 35 %), et les revenus sont plus forts. La proportion des employés reste presque stable en tout lieu. La province est donc socialement homogène, même en dehors des H.L.M., et les ensembles parisiens plus différents les uns des autres. Nombreux et divers, ces ensembles parisiens se trouvent davantage spécialisés au point de vue des caractéristiques socio-économiques de leur clientèle ; les unités provinciales, rares ou même uniques au sein d'une agglomération, accueillent nécessairement une population plus mêlée.

Le choix n'est alors pas possible, et les logements non H.L.M. au loyer plus élevé cependant (167 contre 130), accueillent une population semblable à celle des H.L.M. (Revenu : 1 272 et 1 211). Dans l'agglomération parisienne, loyer et revenu varient de façon liée (loyers 215 et 152 F, revenu 1 672 et 1 488).

Les comparaisons de la population des ensembles avec leur environnement urbain montrent que les différences entre ensembles parisiens et provinciaux sont en grande partie le reflet de certains écarts entre l'ensemble des parisiens et l'ensemble des provinciaux.

Cette similitude n'est pas fortuite, puisque l'emménagement dans les grands ensembles n'est aucunement lié à une migration à longue distance : les parisiens actuels demeuraient déjà à Paris auparavant (85 %), les provinciaux vivaient en province (76 % dans les villes, 9 % à la campagne). Le nombre de déménagements effectués depuis le mariage est le même dans les deux cas. Pour les provinciaux, des migrations entre villes de province sont intervenues, alors que les déplacements des ménages parisiens se sont effectués au sein de la vaste agglomération.

Les genres de vie

Considérées de façon globale, les conditions de logement sont très sem-

TABLEAU 12-7 - PARISIENS ET PROVINCIAUX : GENRES DE VIE.

	Agglomération parisienne	Villes de province	Tous les ensembles
Situations de surpeuplement (p. 247)	23	19	21
peuplement normal	67	71	69
sous-peuplement	10	10	10
	100	100	100
Logements surpeuplés (p. 257)			
pour 100 ménages ouvriers	30 %	23 %	26 %
pour 100 ménages employés	23 %	16 %	20 %
pour 100 cadres moyens	17 %	18 %	17 %
Travaillent au Centre de l'agglomération (p. 303)	40 %	25 %	32 %
Rentrent à midi à leur domicile (p. 308)	15 %	55 %	32 %
Durée moyenne du trajet du chef de ménage	38 mn	19 mn	29 mn
Dernier achat vestimentaire fait dans le grand ensemble (p. 313)	11 %	9 %	10 %
Ont une automobile (p. 319)	62 %	57 %	59 %
Le principal inconvénient (p. 373)			
l'éloignement	28	17	22
l'équipement	21	13	17
les voisins	12	13	12
le bruit, le logement	17	29	24
autres	7	6	6
pas de réponse	15	22	19
	100	100	100
Le premier avantage :			
la banlieue	36	28	32
le logement	26	25	25
autres	20	27	23
pas de réponse	18	20	20
	100	100	100
Les avantages l'emportent (p. 372)	62 %	62 %	62 %
Pensent rester longtemps dans les lieux	49 %	52 %	51 %

blables dans les ensembles de province et ceux de Paris ; les divers degrés de peuplement correspondant à peu près à des densités d'occupants par pièce du logement sont également représentés ; à peine le "surpeuplement" est-il plus fréquent à Paris au détriment du "peuplement normal", le "sous-peuplement" étant aussi rare.

La similitude des caractères démographiques, et celle des parcs de logements aboutissent à des degrés de peuplement semblables eux aussi. La simplicité de ce résultat global masque des cheminements complexes, où interviennent les disparités socio-économiques des ménages, et les inégalités des loyers selon l'organisme et l'implantation.

A revenu égal, les ménages parisiens sont plus souvent surpeuplés. L'écart est encore plus net si l'on tient compte à la fois du revenu et de la dimension du ménage, ou encore si l'on isole les groupes socio-professionnels. 30 % d'ouvriers en surpeuplement à Paris, 23 % en province.

Une même somme consacrée au loyer, permet de se loger moins à l'étroit en province. Mais cet effet de l'inégalité des loyers est en partie contrecarré par le comportement des ménages : les parisiens à revenu égal paient davantage. Avec 1 200-1 400 francs de ressources mensuelles, les ménages des ensembles parisiens versent 171 francs de loyers et charges, les provinciaux 145 F. La part du budget consacré est donc respectivement 13 et 11 %.

Cet écart dans les dépenses résulte essentiellement du rôle des H.L.M. Le loyer versé par les occupants de même revenu est presque identique dans les logements H.L.M. parisiens et provinciaux, et de même dans les logements d'autres pays.

Consacrant davantage au logement, les parisiens sont moins bien logés que les provinciaux. L'aide de l'allocation logement, un peu plus fréquemment accordée en province (60 % au lieu de 55 %), mais à des taux plus bas (69 F au lieu de 82 par ménage allocataire), ne change guère la grandeur des écarts observés.

Ces écarts s'estompent à considérer globalement Paris et la province. Le niveau socio-économique plus élevé de la population des ensembles parisiens permet une adaptation globale aux loyers plus élevés, et conduit à un peuplement moyen semblable à celui de province (un peu plus dense toutefois). Cet effet de la structure socio-professionnelle masque le niveau de logement moins favorable du ménage parisien, qui dépense plus pour avoir moins.

Mais ces conditions plus difficiles n'entraînent pas une insatisfaction plus grande des ménages.

Au contraire, dans chaque situation de peuplement, les parisiens sont

plus satisfaits de leurs logements que les provinciaux. Ceci est vrai surtout en cas de "sous-peuplement", mais se vérifie aussi dans le surpeuplement critique. Toutefois, le locataire parisien des ensembles H.L.M. est aussi peu satisfait que les provinciaux de toutes catégories.

Cette satisfaction plus grande de conditions moins favorables s'explique sans doute par l'optique des intéressés. Ce n'est pas Paris et la province qu'il sont journellement conduits à comparer, mais leur ensemble et le reste de l'agglomération. Cette comparaison, tentée aussi dans ces pages, donne aux ensembles parisiens un avantage relatif sur leur environnement urbain, plus grand qu'aux ensembles de province.

La perspective de rester longtemps sur place reflète le revenu plus que le nombre de personnes du ménage, et il n'y a pas d'écart entre la stabilité envisagée par les provinciaux et les parisiens lorsqu'ils ont même revenu, pas d'écart non plus entre les occupants des H.L.M. et ceux des autres logements.

Ce rôle du revenu dans les projets d'avenir fait que les parisiens, plus satisfaits sans doute, mais aussi plus riches en moyenne que les provinciaux, envisagent moins souvent de rester sur place, même lorsqu'ils sont bien logés. Le paradoxe des bien logés qui aspirent à quitter les lieux se trouve donc accentué à Paris, puisque dans la même situation de peuplement, les ménages plus satisfaits qu'en province, envisagent une stabilité moins grande.

Cette plus large perspective de mobilité n'est toutefois pas répandue chez tous les parisiens : ceux qui vivent dans des logements surpeuplés pensent rester plus fréquemment que les provinciaux dans les mêmes situations.

Ces écarts de sens contraire se masquent mutuellement dans les résultats globaux : 49 et 52 % pensent rester sur place parmi les parisiens et les provinciaux. Le secteur H.L.M. parisien, qui ne partage pas la satisfaction des autres ensembles de l'agglomération, est davantage tourné vers le départ.

Le genre de vie des ménages diffère en partie, dans l'agglomération parisienne et en province, sous l'effet de la distance au centre de l'agglomération. Là encore, les paradoxes ne manquent pas : les chefs de ménage parisiens, à 40 minutes et davantage du Châtelet, travaillent à Paris beaucoup plus souvent (40 %), que leurs collègues provinciaux ne vont au centre de leur agglomération (25 %), qui est pourtant à moins d'une demi-heure. Le travail dans la commune de résidence est rare dans la banlieue parisienne (20 %), fréquent en province (45 %), le passage dans une autre commune de banlieue est au contraire le fait des parisiens (32 %) plus que des provinciaux (18 %).

L'effet de la distance est totalement bouleversé par d'autres facteurs, notamment la situation socio-professionnelle des actifs. Des ensembles H.L.M. parisiens, à composition ouvrière comme en province, les chefs de ménage partent moins travailler à Paris, et restent davantage dans la commune de résidence. Un certain nombre d'usines importantes jalonnent la banlieue parisienne, mais on n'y trouve guère les bureaux et les administrations publiques qui emploient les cadres moyens habitant les ensembles non H.L.M. En province, il y a similitude de la composition sociale des H.L.M. et des autres logements d'une part, et des lieux de travail de l'autre.

Les parisiens, plus éloignés du centre de l'agglomération, et qui cependant s'y rendent plus nombreux, sont conduits à ne rentrer que très rarement à leur domicile pour le repas de midi (15 %, 55 % en province). La durée du trajet est en moyenne deux fois plus longue.

Les achats non alimentaires s'accompagnent eux aussi de déplacements, puisque le dernier achat vestimentaire n'a été fait que rarement dans le grand ensemble : peu de différence à ce propos entre Paris et la Province (11 et 9 %), ni pour l'achat du dernier appareil ménager (7 et 9 %). Si le caractère complémentaire de l'activité commerciale du grand ensemble est un fait général, un contraste accusé entre la province et l'agglomération parisienne concerne les lieux où s'opèrent principalement les achats : les provinciaux vont au centre de l'agglomération, peu ailleurs, et les parisiens vont moins souvent à Paris au profit d'autres lieux de vente.

Finalement, les ménages de cette grande agglomération vont plus souvent travailler au centre que les provinciaux, mais y achètent moins. Les provinciaux travaillent davantage sur place, mais achètent au centre de leur agglomération. Les déplacements pour le travail et pour les achats sont donc largement indépendants. C'est sans doute l'existence de centres secondaires dans la banlieue parisienne qui attire une partie de la clientèle des ensembles. En province, la proximité du centre et l'inexistence de centres secondaires qui en est le corrollaire, ne laisse place à aucune alternative.

Dans ces situations pourtant diverses, les ménages sont également satisfaits. Un même nombre trouve ce qu'il lui faut au point de vue des commerçants dans le sens le plus général, y compris l'alimentation. Ce qu'il faut installer en priorité concerne les commerces pour 19 % des parisiens, 15 % des provinciaux. Nuance légère.

Pour vaincre la distance à franchir jusqu'au lieu du travail, ou des achats, les ménages parisiens disposent un peu plus souvent d'une automobile que les provinciaux. En fait, les habitants des H.L.M. parisiens sont équipés comme la province (57 %), et les ménages des autres organismes un peu plus fortement (65-67 %).

Effet de la composition plus ouvrière, et non pas de la distance du lieu de travail : l'équipement des ménages est semblable selon le lieu du travail et la distance au centre de Paris.

C'est donc les transports publics qui sont appelés à compenser le handicap de la distance, et sur ce point, les réclamations des ménages sont divergentes : 14 % des parisiens demandent en priorité des équipements de transport, et 5 % des provinciaux. L'avis des parisiens varie selon la distance où ils habitent du centre de l'agglomération.

Le principal inconvénient de la vie dans le grand ensemble est l'éloignement pour 28 % des parisiens, 17 % des provinciaux. Le principal avantage est le calme de la banlieue pour 36 % des parisiens, 28 % des provinciaux. Pour le meilleur et pour le pire, les ménages des ensembles parisiens réagissent plus nettement en banlieusards ; les provinciaux retiennent plus souvent les avantages de l'équipement collectif ou d'autres encore, et critiquent un peu plus le bruit et les défauts de logement. La part des H.L.M. en province laisse penser que ces logements peuvent être effectivement de qualité inférieure à ce qui a été parfois réalisé par d'autres organismes.

Ce qu'il faut installer en priorité, selon les ménages, confirme encore ces nuances. S'il n'y a guère de différence dans les demandes au sujet des commerces, on a vu que les parisiens réclament des transports plus souvent que les provinciaux (14 et 5 %), et ces derniers veulent des bureaux de poste (15 %), plus que les parisiens (6 %). Plus souvent aussi, ils s'abstiennent de demander quoi que ce soit (21 % au lieu de 12 %) : les demandes vont croissant avec la dimension des ensembles.

De toute façon, parisiens et provinciaux sont d'accord sur l'urgence à accorder aux demandes d'équipement de loisirs (35 et 33 %). Et c'est là le symbole de l'identité des attitudes générales dans les deux populations.

Il y a parfaite identité de vue des parisiens et des provinciaux sur la prévalence des avantages (62 %) ; les provinciaux hésitent un peu plus et incriminent moins les inconvénients (17 % et 21 %). Cette abstention plus fréquente des provinciaux est d'ailleurs un fait que l'on retrouve à de nombreuses questions, par suite peut-être de l'importance du groupe ouvrier.

Construire des ensembles est une bonne chose affirment également parisiens (53 %) et provinciaux (51 %).

Ainsi les arguments diffèrent un peu, mais l'accord est finalement le même. Cette similitude des attitudes recoupe, sur le plan des opinions, l'homogénéité démographique, et celles des logements eux-

mêmes.

Nul contraste, sauf en ce qui concerne le genre de vie (lieu du travail et des achats) ; des nuances parfois, notamment pour la densité de peuplement. Au total, une similitude assez grande, dans les faits et les opinions, des domaines parisiens et provinciaux des grands ensembles.

Les écarts, lorsqu'ils existent, reflètent assez souvent la grande part des H.L.M. en province. Toutefois, il n'y a pas, non plus, de disparité marquée entre ce secteur H.L.M. et les logements d'autres types dans les grands ensembles.

Problèmes posés à la cité

Si le cadre de vie des ensembles est nouveau, la population qui l'habite ne se trouve pas affrontée à des problèmes nouveaux pour elle, ni très originaux. D'autre part l'emménagement dans le grand ensemble vient résoudre le problème de son logement.

Mais la concentration spatiale de ménages sans problème particulier, en pose d'autres à la cité, notamment par suite de la très grande homogénéité démographique de cette population.

Cette structure démographique du grand ensemble, dont il faut s'affranchir pour saisir les comportements réels des ménages, reste un fait premier pour l'administration ou l'urbaniste. Ce sont les effets globaux et les taux bruts qui comptent essentiellement pour lui.

La population active fournie par un grand ensemble se trouve réduite par rapport à celle d'un quartier de ville de population mélangée : moins d'adolescents en apprentissage, moins de femmes célibataires, séparées ou veuves, des épouses que les charges de famille retiennent actuellement au foyer. Globalement les femmes mariées d'un grand ensemble fournissent une même proportion d'actives que la moyenne française, et moins que les populations urbaines en général. Au contraire la rareté des retraités accroît la main-d'œuvre disponible, et peut contrebalancer les premières causes de déficit.

Alors que les ménages sont équipés d'automobile dans des proportions semblables aux ménages de même situation de famille, il est nécessaire de prévoir des équipements appropriés, plus nombreux que pour un nombre de logements identiques en milieu urbain plus mêlé. Car ce sont de grands ménages qui forment les ensembles et ceux-ci, comme leurs homologues en général, sont davantage détenteurs d'un véhicule.

Plus évidentes encore sont les conséquences directes de la structure par âge : la part des enfants appelle une infrastructure scolaire et préscolaire presque deux fois plus dense que pour toute autre population de même taille, et aussi dense pour les adolescents.

Nombreux sont les aspects de la vie sociale et économique qui peuvent être globalement modifiés par les particularités des ensembles.

Ce sont les communes d'implantation qui voient les bouleversements les plus importants. La masse de la population nouvelle, négligeable dans toute l'agglomération, pèse considérablement dans l'environnement immédiat et bouleverse les structures antérieures de la commune. L'effet dépend de la part relative du grand ensemble. Structure par âge, structure sociale, population active disponible, clientèle commerciale, besoin en services publics : tout est modifié, plus ou moins fortement.

Au plan de toute l'agglomération, le grand ensemble n'est qu'un élément perdu dans le puzzle du tissu urbain. Le rôle tenu par ces banlieues nouvelles, qui s'accroîtra sans doute dans l'avenir, doit appeler l'attention. Une métropole qui veut s'entourer de villes nouvelles de manière à orienter son expansion, et créer des centres secondaires, attractifs par leurs activités économiques, commerciales, administratives, et de loisirs, ne peut se contenter d'ériger des grands ensembles.

Dans leur état actuel, tels que cette enquête les décrit, les ensembles sont des quartiers résidentiels de banlieue. L'homogénéité de leur population sur le plan de l'âge, et donc l'homogénéité de la structure économique et sociale rend difficile à ces ensembles de fournir, à eux seuls la population active diversifiée qui formerait une ville autonome. Notamment le manque relatif de jeunes actifs de 15 à 25 ans, important pour l'implantation des industries nouvelles, est un handicap sérieux. Cette lacune est en partie le reflet de la structure du parc des logements, peu de petits logements, peu de très jeunes ménages et de célibataires.

Sans doute, hors des ensembles, les villes nouvelles peuvent être largement composées de constructions individuelles. La concentration de l'habitat s'en trouve réduite, mais la pyramide inchangée : car c'est dans tous les logements récents que s'observe la rareté des petits logements et des petits ménages.

Pourquoi cette homogénéité de la construction ? Impératifs économiques, réglementation administrative, désir d'aider les familles nombreuses, reflet fidèle des désirs des ménages interrogés dans les enquêtes générales, tout cela à la fois. Il est vrai que les jeunes célibataires et les couples en cohabitation ne donnent guère leur avis dans ces enquêtes qui décrivent seulement l'opinion du chef de ménage. Surtout peut-être, dans le budget d'un célibataire ou d'un petit ménage, le loyer d'un logement neuf, même de petite taille, pèse lourd, compte tenu des habi-

tudes françaises en la matière.

Pièce de choix dans l'aménagement urbain, le grand ensemble voit donc ses fonctions limitées par les particularités de sa population.

Les problèmes présents sont-ils transitoires et céderont-ils le pas à d'autres, en liaison avec l'évolution de la structure par âge au cours du temps ? Les travaux antérieurs (L. HENRY) admettaient que la population des ensembles restait fermée à tout courant migratoire important, ce qui entraînait des à-coups saisissants dans la structure par âge.

En l'espace de 10 ans, la moitié de la population peut quitter les lieux, à un rythme toutefois très inférieur à celui de toute la population française non agricole. La structure par âge pourrait dès lors évoluer fort lentement.

Les problèmes présents comptent d'abord pour le présent, et ce fût le but de cette étude que d'aborder certains de ces aspects. Les matériaux rassemblés permettront aussi d'éclairer avec plus d'assurance l'évolution de chaque ensemble, et l'avenir de ce type de banlieue nouvelle.

Annexes

Annexe I Questionnaire et renvois au texte

Sont indiquées en marge du questionnaire les principales pages du texte où l'on fait appel aux résultats de chaque question.

On trouve, d'autre part, des ventilations :

- par organisme (H.L.M. ou non) :
  tabl. 8-9

- par implantation (parisienne ou provinciale) :
  tabl. 7-2
  tabl. 8-2 à 8-5 ; 8-9 à 8-11
  tabl. 9-3 ; pp. 308-309, 313-314

- à la fois par organisme et implantation :
  tabl. 3-3, 3-4 ; pp. 107-111
  tabl. 4-6
  tabl. 5-2 ; pp. 157 et 175
  tabl. 8-5 et 8-6
  tabl. 9-2
  tabl. 11-8 et 11-9 ; p. 374.

SECTION
DE
PSYCHO-SOCIOLOGIE

093
Premier semestre 1965

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

INSTITUT NATIONAL D'ÉTUDES DÉMOGRAPHIQUES

23, avenue Franklin-Roosevelt, Paris-8e — Tél. : 225 15-80

Ce questionnaire est ANONYME

Renvois aux pages du volume

I. — COMPOSITION DE LA FAMILLE

Ne pas écrire dans la marge

1. — Situation de famille de la personne interrogée :

célibataire 1
mariée 2
veuve 3
divorcée 4

homme 1
femme 2

49

2. — Composition de la famille : 357

	Sexe	Date de naissance (jour, mois, année)	Pour les membres de la famille ne vivant plus au foyer : date de départ du foyer, ou date de décès (jour, mois, année)	cause du départ (mariage, décès, déménagement, etc.)
Chef de ménage				
Conjoint				
Enfants nés vivants				
1er				
2				
3e				
4				
5e				
6e				
7e				
8e				
9e				

123

128

Autres personnes habitant le logement	Sexe	Date d'arrivée dans le logement (mois, année)	Lien avec le chef de ménage
1			
2			
3			
4			
5			

Nombre total de personnes habitant le logement : .....

119

Ne pas écr
dans la ma

3. — Localité de naissance :

	Commune	Département ou pays
Lieu de naissance du chef de ménage ...		
Résidence des parents du chef de ménage, au moment de la naissance		
Lieu de naissance du conjoint		
Résidence des parents du conjoint, au moment de la naissance		

4. — Nationalité du chef de ménage :

5. — Nationalité du conjoint :

6. — (*Pour les personnes mariées*) **Date du mariage** (*jour, mois, année*) : .....

II. — LES CHANGEMENTS DE RESIDENCE

7. — Pouvez-vous m'indiquez le lieu des logements successifs que vous avez habités depuis votre mariage (*ou depuis votre 21e anniversaire*)**, la date des changements de logement ainsi que les conditions dans lesquelles vous étiez logé ?**

	Commune, ville, arrondissement	Département ou pays	Date d'arrivée (mois et année)	Date de départ	Observations sur les conditions de logement
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					

224
225

Nombre total de logements différents habités, y compris le logement habité à présent

229

8. — (*Pour ceux qui sont venus s'installer dans l'agglomération*). **Pouvez-vous me dire en quelques mots dans quelles circonstances et pour quelle raison vous êtes venu de...**(*nommer l'ancien lieu de résidence*) **vous installer dans l'agglomération de...** (*nommer l'agglomération*).

230

Ne pas écrire dans la marge

9. — (*Pour ceux qui habitaient l'agglomération avant de s'installer dans le grand ensemble*) **Pouvez-vous maintenant me dire pour quelles raisons vous avez changé de logement et êtes-vous venu habiter ....** (*nommer le grand ensemble*) **?** | 233

III. — LES CONDITIONS DE LOGEMENT

10. — D'une manière générale, diriez-vous que vous êtes actuellement beaucoup mieux logé, mieux logé, moins bien logé, ou beaucoup moins bien logé que dans votre ancien logement, ou de manière équivalente ? | 236

beaucoup mieux logé	1
mieux logé	2
de manière équivalente	3
moins bien logé	4
beaucoup moins bien logé	5
?	0

11. — Comparons à différents points de vue votre ancien logement et ce logement-ci, votre logement actuel : | 237

	oui	non	la même chose	?
a - **a-t-il un plus grand nombre de pièces ?**	1	2	3	0
b - **a-t-il des pièces plus grandes ?**	1	2	3	0
c - **a-t-il plus de confort ?**	1	2	3	0
d - **est-il mieux chauffé ?**	1	2	3	0
e - **est-il mieux insonorisé ?**	1	2	3	0
f - **est-il plus clair ?**	1	2	3	0
g - **est-il plus aéré ?**	1	2	3	0
h - **est-il situé dans un voisinage ou un quartier plus agréable ?**	1	2	3	0
i - **est-il plus proche du lieu de travail du chef de ménage ?**	1	2	3	0
j - **est-il plus proche des commerçants ?**	1	2	3	0
k - **au total, dépensez-vous pour ce logement, plus, moins, ou autant que pour votre ancien logement ?**	moins 1	plus 2	autant 3	? 0

12. — (*Pour ceux qui ont donné au moins deux réponses positives*) **Parmi les améliorations que vous avez citées...** (*nommer ces améliorations*), **laquelle a été pour vous, la plus importante ?** | 240

Lettre de l'amélioration la plus importante ... [ ]

? 0

13. — De quelle manière avez-vous trouvé votre logement à.... ? | 234

Le logement dans le grand ensemble a été attribué :

par l'employeur d'un des membres du ménage	1
par la mairie ou un service municipal	2
directement par la société de construction	3
autre cas	0

14. — Etes-vous le premier occupant de ce logement ? | 223

OUI	1
NON	2
?	0

Ne pas
dans la

15. — A quel titre y habitez-vous ?

propriétaire	1
locataire	2
logement de service ou de fonction, à titre gratuit	3
hébergé par des parents ou des amis, à titre gratuit	4
autre cas	5

précisez lequel

73

16. — (*Pour les locataires*) **Pouvez-vous conserver votre logement si vous quittez votre emploi actuel, ou si votre conjoint quitte le sien ?**

OUI	1
NON	2
?	0

73

88

17. — Sans compter la cuisine, de combien de pièces d'habitation se compose votre logement ? ....

245

18. — A quel étage habitez-vous ? ....

71

19. — Combien d'étages y a-t-il dans le corps de bâtiment que vous habitez ? ....

68

20. — Avez-vous,

	OUI	NON	?
un ascenseur ?	1	2	0
un vide-ordures à l'étage ou dans le logement ?	1	2	0
un balcon ou une loggia ?	1	2	0
une salle d'eau ou salle de bain ?	1	2	0
le chauffage central par l'immeuble ?	1	2	0

100

21. — (*Pour ceux qui ont le chauffage central par l'immeuble*) **Que payez-vous par an pour votre chauffage ?** ....

22. — Quelle somme payez-vous par mois pour les charges ....

105

23 — (*Pour les locataires*) **Quelle somme payez-vous par mois pour votre logement, y compris les charges, mais sans compter le chauffage** ....

262

24. — Bénéficiez-vous de l'allocation logement ?

OUI	1
NON	2

25. — (*Si oui*) **Quelle somme touchez-vous par mois ?** ....

267

26. — D'une manière générale, diriez-vous que vos conditions de logement sont maintenant très satisfaisantes, satisfaisantes, acceptables, insuffisantes, ou très insuffisantes ?

très satisfaisantes	1
satisfaisantes	2
acceptables	3
insuffisantes	4
très insuffisantes	5
?	0

188
277

Ne pas écrire dans la marge

27. — D'une manière générale, les logements nouveaux sont le plus souvent construits sous forme d'immeubles collectifs et de grands ensembles d'habitation. A votre avis, est-ce une bonne chose ou une mauvaise chose de construire de grands ensembles, ou est-ce une chose sans importance ?

bonne chose 1
chose sans importance 2
mauvaise chose 3
? 0

189

28. — Pourquoi pensez-vous cela ?

374

IV. — LE TRAVAIL DU CHEF DE MÉNAGE

29. — Quelle est actuellement la profession très exacte du chef de ménage ? (*Précisez le métier, la qualification, la position hiérarchique et la nature de l'entreprise. S'il s'agit d'un retraité, le mentionner et indiquer la profession au moment de la retraite.*)

155
252

salarié 1
patron 2
autre cas 3

Pour les ouvriers :
ouvrier agricole 1
manœuvre 2
ouvrier spécialisé 3
ouvrier qualifié 4

361

30. — Quel est le lieu de son travail ? (*Nom de la commune et, éventuellement, numéro de l'arrondissement*)

303

31. — Combien de temps lui faut-il, porte à porte, pour se rendre à son travail ? (*Un seul trajet*) _____

307

32. — Comment s'y rend-il ?

travail à domicile 1
à pied 2
à bicyclette 3
à vélo-moteur 4
en automobile 5
un transport public (autobus, tramway, train, métro) 6
plusieurs transports publics (train et métro, autobus et métro, etc.) 7
autres moyens 8

précisez lesquels

33. — (*Pour ceux qui utilisent les transports publics*) **Donnez quelques précisions sur l'utilisation habituelle du temps pendant le trajet.**

308

34. — Habituellement, fait-il deux ou quatre trajets par jour ?

deux trajets 1
quatre trajets 2
autre cas 3

Ne pas é
dans la m

35. — Habituellement, à quelle heure part-il le matin ? .....

36. — Et à quelle heure revient-il le soir ? .....

309

37. — Combien de jours par semaine travaille-t-il ?

moins de 5 jours 1
5 jours 2
5 jours et demi 3
6 jours 4
autre cas 0

310

V. — LE TRAVAIL DE LA FEMME

38 — (*Pour les personnes mariées*) **La femme exerce-t-elle une profession ?**

OUI 1
NON 2

296

(*POUR LES FEMMES QUI TRAVAILLENT*)

39. — **Quelle est sa profession exacte ?** (*Préciser le métier, la qualification, la position hiérarchique et la nature de l'entreprise. S'il s'agit d'une retraitée, le mentionner et indiquer la profession au moment de la retraite.*

296

salariée 1
patron 2
autre cas 3

Pour les ouvrières : ouvrière agricole 1
manœuvre 2
ouvrière spécialisée 3
ouvrière qualifiée 4

40 — **Quel est le lieu de son travail ?** (*Nom de la commune et, éventuellement, numéro de l'arrondissement*)

303

41 — **Combien de temps lui faut-il, porte à porte, pour se rendre à son travail ?** (*Un seul trajet*)

307

42. — **Comment s'y rend-elle ?**

travail à domicile 1
à pied 2
à bicyclette 3
à vélo-moteur 4
en automobile 5
un transport public (autobus, tramway, train, métro) 6
plusieurs transports publics (train et métro, autobus et métro, etc.) 7
autres moyens 8

307

précisez lesquels

43. — (*Pour celles qui utilisent les transports publics*) **Donnez quelques précisions sur l'utilisation habituelle du temps pendant le trajet.**

308

44. — **Habituellement, fait-elle deux ou quatre trajets par jour ?**

deux trajets 1
quatre trajets 2
autres cas 3

Ne pas écrire dans la marg

45. — **Habituellement, à quelle heure part-elle le matin ?** .....

46. — **Et à quelle heure revient-elle le soir ?** .....

309

47. — **Combien de jours par semaine travaille-t-elle ?**

moins de 5 jours 1
5 jours 2
5 jours et demi 3
6 jours 4
autre cas 0

310

48. — **A-t-elle changé d'emploi ou de lieu de travail depuis son installation à .... ?**

OUI 1
NON 2

49. — (*Si oui*) **Pour quelles raisons ?**

300

(POUR LES FEMMES QUI NE TRAVAILLENT PAS)

50. — **A-t-elle exercé une profession ?**

OUI 1
NON 2

51. — (*Si oui*) **Laquelle ?** .....

301

52. — (*Si oui*) **A quel moment et pour quelles raisons a-t-elle cessé de travailler ?**

53. — **A-t-elle l'intention de prendre ou de reprendre un travail ?**

OUI 1
NON 2
? 0

54. — (*Si oui*) **Lequel ?**

302

55. — (*Si oui*) **A quel moment ?**

56. — (*Si oui*) **A-t-elle pris des dispositions en vue de reprendre un travail ?**

OUI 1
NON 2

57. — (*Si oui*) **Lesquelles ?** .....

VI. — LES ÉQUIPEMENTS

58. — **Quand vous vous êtes installé à.... en** .... (*donner l'année d'installation*), **est-ce que vous avez trouvé tout ce qui vous était nécessaire au point de vue :** (*Voir tableau ci-dessous*)

339

59. — **Et maintenant, est-ce que vous trouvez tout ce qui vous est nécessaire à ces différents points de vue ?** (*Voir tableau ci-dessous*)

323

	Au début			Maintenant		
	OUI	NON	?	OUI	NON	?
commerçants	1	2	0	1	2	0
soins médicaux	1	2	0	1	2	0
transports publics	1	2	0	1	2	0
lieu de culte	1	2	0	1	2	0
mairie	1	2	0	1	2	0
poste	1	2	0	1	2	0
distractions	1	2	0	1	2	0

Ne pas éc
dans la m

60. — **A votre avis, pouvez-vous me dire ce qui manque maintenant, et qu'il faudrait installer en priorité ?** 325

61. — **La dernière fois que vous avez acheté une pièce d'habillement, robe, costume, chemise, chemisier, paire de chaussures, était-ce à ...., dans le centre de ...** (*nommer l'agglomération*) **ou ailleurs ?** 312

dans le grand ensemble 1
dans le centre de la ville .. 2
ailleurs 3
n'a pas acheté de pièce d'habillement depuis l'installation dans le grand ensemble 4
? 0

62. — **Et un objet important pour l'équipement de votre appartement, meuble, appareil de radio ou de télévision, réfrigérateur, machine à laver, l'avez-vous acheté la dernière fois à ...., dans le centre de ...** (*nommer l'agglomération*) **ou ailleurs ?**

dans le grand ensemble 1
dans le centre de la ville .. 2
ailleurs 3
n'a pas acheté d'objet d'équipement depuis l'installation dans le grand ensemble 4
? 0

63 — (*Pour ceux qui ont des enfants*) **Est-ce que la garde ou la scolarité de vos enfants vous ont posé des problèmes particuliers depuis que vous habitez .... ?** 324

OUI 1
NON 2

64 — (*Si oui*) **Lesquels ? Donnez-moi quelques précisions.**

65. — **Indépendamment de ce qui peut exister pour les enfants et les jeunes, y a-t-il des activités collectives organisées à .... ?** 321

OUI 1
NON 2
? 0

66 — (*Si oui*) **Pouvez-vous me dire quelles sont ces activités ?**

67. — (*Si oui*) **Participez-vous à l'une de ces activités et laquelle ?**

VII. — ADAPTATION ET OPINIONS GÉNÉRALES

68. — **Pouvez-vous me dire, en quelques mots, quelles étaient vos premières impressions lorsque vous êtes arrivé à .... ?** 345

69. — **Et finalement, vous êtes-vous facilement habitué à la vie à .... ?** 350

OUI 1
NON 2
? 0

Ne pas écrire dans la marge

70. — **A votre avis, quels sont les principaux avantages de la vie à .... ?** 195

71. — **Et les principaux inconvénients ?** 203

72. — **D'une manière générale, qu'est-ce qui l'emporte, les avantages ou les inconvénients ?**
les avantages 1
les inconvénients 2
? 0
188
217

73. — **Ce que vous pensez de la vie à ...., estimez vous que c'est aussi l'opinion de la plupart de ses habitants ?**
OUI 1
NON 2
? 0
367

VIII. — LES INTENTIONS DE DÉPART

74. — **D'après ce que vous pensez aujourd'hui, croyez-vous que vous habiterez longtemps ce logement ?**
OUI 1
NON 2
? 0
279
282

75. — (*Si non*) **Pour quelles raisons serez-vous conduit à déménager ?** 280

76. — (*Si non*) **Et à quel moment ?**

77. — (*Si non*) **D'une manière plus précise, avez-vous déjà pris des dispositions pour changer de logement ?**
OUI 1
NON 2

78. — (*Si oui*) **Lesquelles ?** 280

79. — (*Si oui*) **Donnez quelques précisions sur votre nouveau logement.**

IX. — HABITAT INDIVIDUEL ET COLLECTIF

80. — **En dehors de ce logement, avez-vous quelque part une résidence secondaire dont vous êtes propriétaire ?**
OUI 1
NON 2

81. — (*Si oui*) **Pouvez-vous me donner quelques précisions sur cette résidence secondaire ?** 320

Ne pas éc
dans la me

82. — Au cours de votre existence, avez-vous déjà habité une maison individuelle ?

OUI 1
NON ..... 2 — 234

83. — (*Si oui*) **Donnez quelques précisions sur cette maison.**

84. — En supposant que les dépenses de logement soient les mêmes, préféreriez-vous habiter un logement dans un immeuble collectif, ou dans une maison individuelle ?

maison individuelle 1
immeuble collectif 2
? ..... 0 — 189

85. — Pour quelles raisons ?

387

86. — (*Si maison individuelle*) **Pour avoir cette maison individuelle, quel temps supplémentaire de trajet accepteriez-vous ?**

87. — (*Si maison individuelle*) **Et si les dépenses de logement étaient plus fortes pour avoir cette maison individuelle, quelles dépenses supplémentaires accepteriez-vous par mois ?** — 388

X. — NIVEAU DES RESSOURCES

88. — Voici une liste de revenus mensuels (*montrer la carte*). **Voulez-vous m'indiquer à quel niveau vous vous situez, en comptant toutes les rentrées telles que salaires, allocations, pensions, revenus, recettes, etc., de toutes les personnes du ménage ?** — 173

moins de 400 F	01	de 1.801 à 2.000 F	09
de 401 à 600 F	02	de 2.001 à 2.200 F	10
de 601 à 800 F	03	de 2.201 à 2.400 F	11
de 801 à 1.000 F	04	de 2.401 à 2.600 F	12
de 1.001 à 1.200 F	05	de 2.601 à 2.800 F	13
de 1.201 à 1.400 F	06	de 2.801 à 3.000 F	14
de 1.401 à 1.600 F	07	plus de 3.000 F	15
de 1.601 à 1.800 F	08		

262

89. — Avez-vous un poste de télévision ?

OUI 1
NON ..... 2 — 315

90. — Et avez-vous une automobile ?

OUI 1
NON ..... 2 — 319

91. — (*Si oui*) **Avez-vous, près de votre logement, un garage pour votre automobile, ou un emplacement qui vous est réservé ?**

OUI 1
NON 2

92. — Avez-vous le téléphone ?

OUI 1
NON ..... 2 — 315

Annexe II Bibliographie

LES OBJECTIFS ET L'ORIENTATION DE L'ENQUETE ONT ETE POSES DANS :

GIRARD (Alain) et POURCHER (Guy) .- La population des grands ensembles collectifs. Projet d'une étude démographique et psychosociologique .- dans l'Urbanisation française, Paris, Centre de Recherche d'Urbanisme, 1964.

PRINCIPALES SOURCES STATISTIQUES UTILISEES DANS LES COMPARAISONS :

Les grandes opérations de construction en province et leurs équipements collectifs .- Ministère de la Construction, Bulletin statistique, 3e année, novembre 1962, pp. 67-108.

Situation en janvier 1964 de l'état d'avancement des chantiers de 500 logements et plus à la date du 1° avril 1963 .- id, 4e année, juillet 1964, pp. 35-108.

Recensement général de la population de 1962. Résultats du sondage au 1/20e pour la France entière .- Logements-Immeubles, Paris, I.N.S.E.E. 1965.

SALEMBIEN (Elizabeth) .- Les conditions de logement des français en 1961. Premiers résultats d'une enquête auprès des ménages .- Consommation IX, n° 3, juillet-septembre 1962.

REMPP (J.M.) et EUVRARD (F.) .- Quelques résultats d'une enquête sur le logement .- Etudes et Conjoncture, Octobre 1962, pp. 839-858.

Aspects du logement en France en 1963 .- Extraits du Bulletin statistique du Ministère de la Construction, 1965, 138 p.

AUTRES OUVRAGES ET ARTICLES CITES OU CONSULTES :

Accession à la propriété en Moselle en 1961 (enquête auprès des familles logées en location dans les immeubles récents) .- Metz, CIEDEHL, 1961.

BERTIN (J.) .- L'urbanisme commercial .- Le Bâtiment, mars 1966.

BASTIE (J.) .- La croissance de la Région parisienne .- Paris, 1964.

BUI-DANG-HA-DOAN (J.) et POURCHER (G.) .- Vie et gens des villes nouvelles .- Cahiers de Sociologie et de Démographie Médicales, 3e année, juillet-septembre 1963, pp. 95-106.

CHALINE (C.) .- Les "New Towns" comme type de villes industrielles. - Annales de géographie, 1963, pp. 350-354.

CHASSERAND (M.), POURCHER (G.) et ROBIN (J.) .- Premiers résultats de l'enquête sur l'équipement médical des grands ensembles immobiliers .- Le Concours Médical, 85e année, n°s 24, 25 et 26 des 15, 22 et 29 juin 1963, pp. 3913-3923, 4056-4058, 4197-4198.

CHAZAL (J.) .- Les enfants et les adolescents dans les grands ensembles .- Revue d'Hygiène et de médecine sociale, mars 1962, pp. 154-158.

CHOMBART de LAUWE et divers .- Famille et habitation .- 2 vol., Paris, C.N.R.S., 1959 et 1960.

COING (H.) .- Attitudes devant le relogement .- Projet, mars 1966, pp. 276 à 290.

Les Comportements et les besoins des parisiens en relation avec les structures de l'agglomération.-Centre d'études des groupes sociaux, 1963, 291 p.

COORNAERT (Monique) et HARLAUD (Claude) .- Ville et quartier, Argenteuil .- Institut de Sociologie urbaine, 1965, 64 p.

COORNAERT (Monique) .- Ville et quartier .- Cahiers internationaux de Sociologie XL, 1966.

COQUERY (M.) .- Aspect démographique et problème de croissance d'une ville "millionnaire", le cas de Naples .- Annales de géographie, sept-oct. 1963, p. 572-603.

CRAMER (J.) .- Dépenses et revenus des ménages d'après l'enquête de 1956 (analyse d'un sous échantillon restreint).- Consommation 1962, n° 4, oct-décembre, pp. 3-36.

Les déplacements journaliers des travailleurs dans l'agglomération parisienne .- Paris, I.N.S.E.E., Direction régionale de Paris, déc. 1961, 175 pages ronéo.

DERRUAU-BONIOL (S.) .- Les rapports d'un quartier H.L.M. avec le Centre de Clermont .- dans les actes du 88e Congrès des Sociétés Savantes, (Clermont-Ferrand 1963).

DESABIE .- Théorie et pratique des sondages .- Paris, 1966.

Désirs des Français en matière d'habitation urbaine .- Cahiers I.N.E.D. n° 3, Paris 1947.

DUPONT (G.) .- Synthèse de travaux sur les grands ensembles .- Urbanisme, 1959, n° 62-63.

DUPONT (G.) .- Synthèse des Commissions de la vie dans les grands ensembles .- Urbanisme, 1962, n° 75-76.

FEBVAY (M.) et CALOT (G.) .- Ménages et logements .- Etudes statistiques, 1961, 2. pp. 111-167.

L'Emploi Féminin en 1962 et son évolution depuis 1954 .- Etudes et Conjoncture, décembre 1964.

Une enquête par sondage sur le logement (octobre 1955) .- Etudes Statistiques, I.N.S.E.E., avril-juin 1957, pp. 35-48.

Enquête sur les réactions des nouveaux occupants d'H.L.M., dirigée par R. CAILLOT, avec la collaboration du Centre Scientifique et Technique du Bâtiment, 1958-1959, 107 pages ronéo.

Evolution du parc-logement de la ville du Paris du recensement de 1954 au 31 déc. 1964 .- Paris, Préfecture de la Seine, 1965.

Grands ensembles : Villeurbanne 1932 - Bron Parilly 1955 .- Connaissance de l'économie lyonnaise, 4e trimestre 1962, I, 48 p.

Les Grands ensembles. Etude de l'Atelier d'Urbanisme.- Revue de l'Action Populaire, février 1963.

GEORGE (P.) .- Présent et avenir des grands ensembles. Un appel à l'étude (de la géographie humaine à la sociologie).- Cahiers internationaux de sociologie, volume XXXV, 1963.

GEORGE (P.) .- Géographie et urbanisme .- Annales de géographie, novembre-décembre 1965, pp. 641-659.

GIRARD (A.) et BASTIDE (H.) .- Les problèmes démographiques devant l'opinion .- Population 1960, 2, pp. 245-288.

GIRARD (A.) et BERARD (J.P.) .- Le problème du logement .- Une enquête auprès du personnel de la Préfecture de police, Population 1955, 1, pp. 105-124.

GIRARD (A.), BASTIDE (H.) et POURCHER (G.) .- Mobilité géographique et concentration urbaine en France .- Une enquête en province, Population 1964, n° 2, pp. 227-266.

GOUNOD (Ph.) .- Une enquête par sondage sur les logements neufs, nov. 1959 .- Etudes statistiques, avril juin 1960, pp.65-79.

GUILLOT (M.) .- Loyers et revenus des nouveaux locataires (d'après un sous échantillon de l'enquête logement réalisée par l'I.N.S.E.E. en 1961) .- Consommation 1964, n° 3, pp. 83-97.

HAUMONT (Nicole) .- Les Pavillonnaires .- Paris, C.R.U., 1966, 248 p.

HAZEMANN (R.H.) .- L'Humanisation des grands ensembles.- Revue d'hygiène et de médecine sociale, mars 1962, pp. 159-174.

HENRY (L.) .- Perspectives relatives aux besoins de logements .- Population 1950, n° 3, pp. 493-512.

HENRY (L.) et FEBVAY (M.) .- La situation des logements dans la région parisienne .- Population 1957, 1, pp. 129-140.

L'Homme et la révolution urbaine. "Citadins et ruraux devant l'urbanisation" .- Chronique sociale de France, Brest 1965.

HUGUET (M.) .- Les femmes dans les grands ensembles .- Revue Française de Sociologie, avril juin 1965.

JACQUEMYNS (G.) .- La Maison heureuse : Préférences des Belges en matière d'habitation et de rapport de voisinage .- Bruxelles I.N.S.O.C., 1949, 3.

JENNY (J.), COUVREUR (L.) et CHOMBART de LAUWE (p.) .- Sociologie et Logement. Logement et comportement des ménages dans trois cités nouvelles de l'agglomération bordelaire .- Cahiers du Centre Scientifique et Technique du Bâtiment, 282, nov. 1958, pp. 9-56.

KAEZ (R.) .- Vivre dans les grands ensembles .- Paris, 1963, 341 p.

KOSINSKI Leszek .- The Demographic Distinctiveness of Recently Settled Areas as Exemplified by the Polish Western and Northern Territories .- Communication n° 384 au deuxième Congrès Mondial de la Population, (Belgrade 1965).

LACOSTE (Y.) .- En France, un type nouveau d'habitat urbain : les "grands ensembles" .- Communication n° 75 au Deuxième Congrès Mondial de la Population.

LANGLET (M.) .- Evolution de l'habitat social en France .- Urbanisme n° 68, 1960.

LE BARBIER (Pascale) .- Le Logement social (H.L.M., Logeco, Primes du Crédit Foncier) à travers la presse depuis 2 ans .- Une brochure 53 p., Rapport de Fin d'Etudes de l'Institut des Techniques Documentaires.

LEDRUT (R.) .- Sociabilité d'habitat et structure urbaine .- Cahiers internationaux de sociologie XXXIV, 1963, pp. 113-124.

LEFEBVRE (H.) .- Les nouveaux ensembles urbains. Un cas concret : Lacq Mourenx et les problèmes urbains de la nouvelle classe ouvrière.- Revue Française de Sociologie 1960, 1, p. 186-201.

Logement et vie familiale. Etude sociologique des quartiers nouveaux.- Centre d'étude des groupes sociaux, 1965, 1 vol. 354 p. et 1 vol. d'annexe bibliographique.

MAGAUD (J.) .- La situation du logement français .- Population 1966, n° 3, pp. 523-540.

MALLEY (F.) .- Une ville neuve à Lacq. Un cas limite de sociologie urbaine .- Economie et humanisme, mai-juin 1959, pp. 62-67.

MATHIEU (G.) .- Peut-on loger les Français ? .- Paris, Seuil, 1965, 128 p.

Ménages et catégories sociales dans les habitations nouvelles .- Etude collective et catégories sociales dans les habitations nouvelles .- Etude collective sous la direction de P. CHOMBART de LAUWE et COUVREUR, informations sociales, 5, mai 1958, pp. 2-138.

Les Migrations alternantes dans l'agglomération parisienne .- Paris, C.N.A.T., 29 pages.

MERLIN (P.) et REBILLARD (B.) .- Analyse des migrations alternantes 1962, 1er rapport .- Paris, I.A.U.R.P. 1965.

MERLIN (P.) .- Etude n° 2 .- dans : Cahier de l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région parisienne, n° 4-5 1966.

MYARD (C.) .- Espace familial et problèmes d'habitabilité. Préface du docteur R.H. HAZEMANN .- Paris 1966, (extrait de la revue "La vie urbaine").

Nature et rôle des quartiers dans les communes de la banlieue parisienne (Choisy-le-Roi, Vitry-sur-Seine, Suresnes) .- Institut de Sociologie Urbaine, 1966, 49 p.

Les Nouveaux ensembles d'habitation à Marseille .- Revue de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Marseille, numéro spécial 1960, 208 pages.

Paris, une enquête psycho-sociale .- Sondages 1951, n° 2, pp.3 à 41.

Le peuplement des logements neufs. Ville de Beauvais. Agglomération de Compiègne, agglomération de Creil.- Comité d'expansion économique de l'Oise. 129 p. ronéo.

PITROU (A.) et MATALON (B.) .- La fréquentation des services et l'équipement collectif.- C.R.E.D.O.C., 1963.

POURCHER (G.) .- Le Peuplement de Paris ; Origine régionale, composition sociale, attitudes et motivations .- Cahier I.N.E.D. n° 43, Paris, 1964, 310 p.

POURCHER (G.) .- Un essai d'analyse par cohorte de la mobilité géographique et professionnelle .- Population 1966, n° 2, pp.357-378.

PRESSAT (R.) .- L'analyse démographique .- Paris 1961.

Les Problèmes que posent les grands ensembles, enquêtes diverses .- La Revue Lyonnaise de médecine, juillet-août 1962.

RAIMOND (A.M.) et MAUDUIT (J.).-Avoir un toit.-Paris 1960, 265 p.

RANCHON (P.) .- Conditions de logement et insatisfaction des ménages en 1961 .- Consommation, juillet septembre 1965, pp. 62-75.

RAYMOND (H.), RAYMOND (M.G.), HAUMONT (N.), HAUMONT (H.) .- L'habitat pavillonnaire, préface de Henri Lefebvre .- Paris, C.R.U., 1966, 150 p.

RAYMOND (M.G.) .- La politique pavillonnaire .- Paris, C.R.U., 1966, 362 p.

REGNIER (Cl.) .- Le développement urbain de Strasbourg .- 2e Colloque National de démographie, Pau-Bordeaux, nov. 1964, une brochure ronéo, 17 p.

REMPP (J.M.) .- Quelques résultats concernant les conditions de vie des personnes âgées .- Etudes et conjoncture 1962, n° 1 pp. 1-43.

SAUVY (A.) et LERIDON (F.) .- Du calcul des revenus dans une population à la frustration sociale .- Population 1961, n° 4, pp. 605-624.

Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la région parisienne .- Délégation générale au district de la région de Paris, Paris, 1965.

SHEASTLEY (P.B.) et HYMAN (H.H.) .- Les enquêtes sur l'opinion publique et la prévision des comportements .- Bulletin international des Sciences Sociales. U.N.E.S.C.O., 1953, 3, pp. 505-513.

Sociologie du logement. Logement et comportement des ménages dans trois cités nouvelles de l'agglomération parisienne. Enquête pilote du Centre d'Etude des groupes sociaux (1955-1956) .- Cahiers du Centre Scientifique et Technique du Bâtiment, 257, oct. 1957, pp. 13-52.

TOURAINE (A.), CLENZIOU (N.), LENTIN (F.) .- Une société petite bourgeoise : le H.L.M. .- Paris, C.R.U., 1966 (diffusion restreinte).

TUGAULT (Y.) .- Quelques éléments de démographie urbaine .- Ministère de l'Equipement. I.N.E.D., 1966, 131 p.

VANGREVELINGHE (G.), FRAUDET (P.B.) .- Une étude comparée de la structure des budgets des ménages habitant les logements neufs et de ménages analogues habitant des logements anciens .- Etudes statistiques 1961, 4, pp. 435-460.

VANGREVELINGHE (G.) .- Projection de la consommation des ménages en 1970 : dépenses de transports, dépenses d'habillement .- Etudes et Conjoncture, juin 1965.

Villes neuves et épanouissement humain .- Etude du C.I.E.D.H.E.L. Economie et Humanisme, 138, mars avril 1962.

Villes nouvelles en Grande Bretagne .- Le Bâtiment, n° 4, avril 1966, p. 17-23.

VINCENT (L.A.) .- Quelques remarques sur les moyennes et les indices .- Etudes et conjoncture, 1964, n° 1, pp. 47-58.

Annexe III Liste des tableaux

CHAPITRE I L'UNIVERS DES GRANDS ENSEMBLES

1-1 Opérations de construction d'au moins 500 logements prévus, en province, classées selon le nombre de logements terminés 18

1-2 Distribution des ensembles d'au moins 1 000 logements achevés 23

CHAPITRE II L'ENQUETE

2-1 Détail de l'échantillon 46

2-2 Etude de l'efficacité de la recherche des ménages désignés 56

CHAPITRE III DES ENSEMBLES DE LOGEMENTS RECENTS

3-1 Les organismes gestionnaires des ensembles 78

3-2 Equipements de loisirs 86

3-3 Répartition des logements selon le nombre de pièces, l'implantation et l'organisme gestionnaire 92

3-4 Répartition des logements selon le loyer, l'implantation et l'organisme gestionnaire 109

3-5 Loyer mensuel selon le nombre de pièces et l'organisme gestionnaire 113

3-6 Comparaison des loyers mensuels moyens dans les grands ensembles et ailleurs 116

CHAPITRE IV ETAT DEMOGRAPHIQUE

4-1 Composition des ménages selon l'âge du chef de ménage et nombre de personnes par ménage 126

4-2 Répartition selon l'âge de la population des grands ensembles 127

4-3 Proportion de couples mariés et dimension des ménages 133

4-4 Répartition des ménages selon les caractéristiques du chef de ménage et le nombre de personnes 136

4-5 Age des migrants (1954-1962) - Comparaison avec les grands ensembles 142

4-6 Différences démographiques selon l'organisme et l'implantation 152

CHAPITRE V STRUCTURE SOCIALE

5-1 Répartition des chefs de ménage par catégorie socio-professionnelle 158

5-2 Structure socio professionnelle selon l'organisme et l'implantation 159

5-3 Structure socio-professionnelle. Comparaison avec les ménages non agricoles 162

5-4 Structure socio-professionnelle des ménages : comparaison avec les ménages non agricoles dont le chef est actif 168

5-5 Revenu mensuel moyen des ménages selon le nombre de personnes et les caractéristiques du chef de ménage 180

5-6 Evaluation des revenus moyens en 1965 des ménages non agricoles selon la résidence 183

CHAPITRE VI L'OPINION DES HABITANTS

6-1 Les principaux avantages de la vie dans le grand ensemble 198

6-2 Liaison entre les premiers et les seconds avantages 204

6-3 Les inconvénients de la vie dans le grand ensemble 207

6-4 Liaison entre les premiers et les seconds inconvénients 214

6-5 Liaison entre premiers avantages et premiers inconvénients 216

6-6 Le bilan des avantages et inconvénients 218

CHAPITRE VII L'ACCES AU NOUVEAU LOGEMENT

7-1 Durée du séjour dans le logement actuel des ménages présents 224

7-2 Implantation du logement précédent l'actuel 229

7-3 Raisons de l'arrivée dans l'agglomération et dans le logement 232

7-4 Amélioration apportée pour le nouveau logement selon les ménages 240

CHAPITRE VIII LE LOGEMENT ET SES HABITANTS

8-1 Nombre de pièces du logement et nombre de personnes du ménage 247

8-2 Caractéristiques des logements et des ménages dans divers degrés de peuplement 253

8-3 Degrés de peuplement dans les grands ensembles selon le revenu mensuel déclaré 254

8-4 Structure socio-professionnelle des ménages dans divers degrés de peuplement 256

8-5 Degrés de peuplement selon la catégorie socio-professionnelle et l'implantation 257

8-6 Proportion des logements surpeuplés selon le revenu et la dimension des ménages occupants 259

8-7 Part du loyer dans divers degrés de peuplement 265

8-8 Loyer brut, allocation logement, loyer net selon le niveau de revenu 270

8-9 Loyer par organisme (I et II) par implantation (A et B) 274

8-10 Satisfaction du logement et perspectives de départ en fonction des degrés de peuplement 278

8-11 Proportion des ménages qui pensent habiter longtemps ce logement selon le revenu et la dimension des ménages 286

8-12 Satisfaction des ménages dans certaines situations de peuplement 287

CHAPITRE IX ASPECTS DU GENRE DE VIE

9-1 Activité des femmes mariées selon l'âge et le nombre des enfants 298

9-2 Lieu de travail des chefs de ménage 304

9-3 Lieu de travail des deux conjoints 305

9-4 Les déplacements pour le travail 306

9-5 La journée de travail 310

9-6 Proportion de ménages détenteurs d'une automobile selon l'organisme gestionnaire, l'implantation et le lieu de travail du chef de ménage 319

CHAPITRE X LES EQUIPEMENTS COLLECTIFS AUX YEUX DES USAGERS

10-1 Ce qui manque selon les ménages : les loisirs 328

10-2 Satisfaction de l'équipement commercial selon l'importance relative du grand ensemble dans l'agglomération et la durée du trajet jusqu'au centre de la ville 336

10-3 Evolution de la satisfaction concernant l'équipement collectif 342

CHAPITRE XI ATTITUDES DEVANT LE CADRE DE VIE.

11-1 Facilité d'adaptation selon les impressions à l'arrivée 352

11-2 Attitude selon la durée du séjour 353

11-3 Attitude des hommes et des femmes : principales questions d'opinion 358

11-4 Attitude des hommes et des femmes : avantages et inconvénients 359

11-5 Attitude des groupes socio-professionnels : principales questions d'opinion 362

11-6 Attitude des groupes socio-professionnels selon la composition de l'ensemble habité 366

11-7 Sentiment de conformité au groupe selon le sexe, la situation de famille et le groupe socio-professionnel 370

11-8 Attitude des parisiens et des provinciaux selon le type d'organisme : principales questions d'opinion 372

11-9 Attitude des parisiens et des provinciaux selon le type d'organisme : avantages et inconvénients 373

CONCLUSION LIGNES DE FORCE

12-1 Grands ensembles et population totale 398

12-2 Grands ensembles et population (suite) 400

12-3 Grands ensembles et milieu urbain 403

12-4 Grands ensembles et logements neufs 406

12-5 Grands ensembles, population de migrants récents 410

12-6 Parisiens et provinciaux : population et habitat 428

12-7 Parisiens et provinciaux : genres de vie 430

Annexe IV Liste des graphiques

CHAPITRE I L'UNIVERS DES GRANDS ENSEMBLES

1-1 Opérations d'au moins 500 logements en province (500 logements prévus). Distribution selon le nombre de logements déjà construits 17

1-2 Ensembles d'au moins 1 000 logements en province et dans l'agglomération parisienne 25

1-3 Grands ensembles de province au 1er Novembre 1964 27

1-4 Grands ensembles de l'agglomération parisienne 28

1-5 Pyramide des âges des logements (recensement de 1962) 35

CHAPITRE II L'ENQUETE

2-1 Tirage d'un échantillon simple dans la liste des 343 000 ménages 40

2-2 Tirage d'un échantillon de ménages dans 1 ensemble sur 3
1er cas - Ensembles semblables
2e cas - Ensembles différents 43

2-3 Strates des ensembles de province de 1 000 à 2 500 logements dans les villes de 250 000 habitants et plus 60

2-4 Strates des ensembles de province de 1 000 à 2 500 logements dans les villes de 50 000 à 250 000 habitants 60

2-5 Strates des ensembles de province de 1 000 à 2 500 logements dans les villes de 30 000 à 50 000 habitants 60

2-6 Strates des grands ensembles périphériques 62

2-7 Strates parisiennes : Office public d'H.L.M. 63

2-8 Strates parisiennes : S.C.I.C. et Sociétés à but non lucratif 63

2-9 Strates parisiennes : Sociétés privées et ensembles composites 63

CHAPITRE III DES ENSEMBLES DE LOGEMENTS RECENTS

3-1 Logements selon la hauteur de l'immeuble et l'étage où ils sont situés 70

3-2 Répartition des logements selon l'année de mise en service 80

3-3 Ménages habitant un ensemble équipé (21 équipements) 82

3-4 Proportion des ménages habitant des grands ensembles équipés (familles d'équipement) 87

3-5 Distribution des logements suivant le nombre de pièces 89

3-7 Loyer mensuel moyen selon le nombre de pièces 110

3-8 Distribution des logements de 2 et 4 pièces selon le loyer mensuel 112

CHAPITRE IV - ETAT DEMOGRAPHIQUE

4-1 Dimension des ménages 121

4-2 Composition des ménages selon l'âge de leurs chefs 124

4-3 Pyramide des âges de la population des grands ensembles au 1.1.65 129

4-4 Comparaison avec la France entière 132

4-5 Répartition des ménages selon le nombre de personnes et les caractéristiques du chef de ménage (comparaison) 137

4-6 Comparaison avec les populations urbaines 140

4-7 Comparaison avec les migrants 143

4-8 Comparaison des grands ensembles (récapitulation) 150

CHAPITRE V - STRUCTURE SOCIALE

5-1 Structure socio-professionnelle (type B) 160

5-2 Comparaison des structures socio-professionnelles 172

5-3 Répartition des ménages selon le revenu mensuel déclaré 177

5-4 Revenu mensuel moyen des ménages selon le nombre de personnes et les caractéristiques du chef de ménage 179

CHAPITRE VI - L'OPINION DES HABITANTS

6-1 Les avantages selon les habitants 201

6-2 Les inconvénients selon les habitants 211

CHAPITRE VII L'ACCES AU NOUVEAU LOGEMENT

7-1 Date d'arrivée dans le logement des ménages présents (Mai 1965) 226

7-2 Comparaison du logement actuel au précédent, à 11 points de vue 238

CHAPITRE VIII LE LOGEMENT ET SES HABITANTS

8-1 Degrés de peuplement : population totale, logements neufs et grands ensembles 249

8-2 Degrés de peuplement dans les grands ensembles selon le revenu mensuel du ménage 255

8-3 Proportion des logements surpeuplés selon le revenu et la dimension des ménages 258

8-4 Loyers et revenu 263

8-5 Loyer brut moyen selon le revenu déclaré et allocation moyenne par ménage allocataire 272

8-6 Proportion des ménages qui pensent rester longtemps, selon le revenu et la dimension des ménages 281

8-7 Satisfaction et perspective d'avenir selon la dimension du ménage et celle du logement 284

CHAPITRE IX ASPECTS DU GENRE DE VIE

9-1 Activité des épouses selon l'âge et le nombre des enfants 299

9-2 Vie de travail 311

CHAPITRE X LES EQUIPEMENTS COLLECTIFS AUX YEUX DES USAGERS

10-1 Diffusion et urgence des besoins 326

10-2 Variations locales de la satisfaction au point de vue commercial 338

10-3 Satisfaction actuelle à propos des transports publics 340

10-4 Evolution de la satisfaction des équipements 343

CHAPITRE XI ATTITUDES DEVANT LE CADRE DE VIE

11-1 Adaptation en fonction des impressions à l'arrivée 351

11-2 Attitude selon la durée du séjour 357

11-3 Cinq types de grands ensembles selon la catégorie socio-professionnelle 365

11-4 Attitude des groupes socio-professionnels selon la composition du grand ensemble habité 368

11-5 Liaison entre la satisfaction du logement et les attitudes envers le grand ensemble 383

11-6 Approbation des grands ensembles selon la satisfaction du logement et le bilan entre les avantages et les inconvénients 385

ACHEVE D'IMPRIMER
LE QUINZE MARS MIL NEUF CENT SOIXANTE SEPT
SUR LA PRESSE DU CENTRE DE RECHERCHE D'URBANISME
4 AVENUE DU RECTEUR POINCARE - PARIS XVI°

IMPRIME EN FRANCE
DEPOT LEGAL N° 007 - 1er TRIMESTRE 1967
Droits de reproduction et de traduction réservés